RHUM

FOX-LAND

Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Choix hydrauliques et Ciments, mosaïque de Vilbrouvre et Isolerge du Teil. — Pièces gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ou ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Dopeur en pétrole-et-au-gris.

FERS A PLANCHER

Pour-ce Service: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rennes assimilables

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1

Chaque famille doit avoir un appareil d'Eclairage pour maisille. Lampe Electrique très pratique.

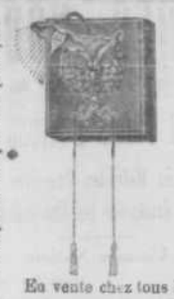

En vente chez tous les Débitants de Tabacs

Représentants concessionnaires pour le Département: Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.

L'INDISPENSABLE, Lampe Electrique de poche *Radia.*

Journal Financier Français

Ordres de Bourse Paiement gratuit de Coupons CONTENTIEUX

16, Place du Havre, 16

POUR FAIRE PONDRE LES POULES

2.500 OEUFS par an pour 10 poules

NOTICE gratis et franco

LA KABILINE

Véritable Teinture des Ménages

LA KABILINE

Pour rendre neufs ses Vêtements

LA KABILINE

Adoptée par les Personnes économes

LA KABILINE

Vantée dans le monde entier

ESSAYEZ-EN!

Le Paquet: 40 Centimes

Le Directeur-gérant J. B. OLLAGNIER.

Imp. Ollagnier.

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES

ET

APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES

REPRÉSENTANT Pour BASTIA et CORTE M. Paul GILORMINI

ALBERTINY ET Cie NICE ET CANNES

GRAND BAR SOAVI

Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA

Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable

CAFÉ-EXPRESS

et l'exquis

CHOCOLAT-EXPRESS

à 20 centimes la tasse

Cedratine

LA PLUS EXQUISE LA PLUS DÉLICIEUSE LIQUEUR DE MARQUE

Mme L. B. MATTEI à Bastia (Corse)

OUTILS

Quiconque possède 5 ARES DE TERRE a intérêt et profit à lire

LA VIE À LA CAMPAGNE

LA REVUE PRATIQUE AVANT TOUT

Des TRAVAUX Des PRODUITS Des PLAISIRS de la Campagne

En Vente Partout et chez HACHETTE et Cie, PARIS

Envoi d'un Spécimen : 6 fr. 25

Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires

de A. FOURNEAUD, Pharmacien, à Périgueux

Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Raffalli à Corte, Pedinotti à l'Ile-Rousse, Sorgiola, Cours Napoléon, à Ajaccio.

CHEVEUX Salle, Leurre SAUVÉS Perruque Hahn

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI

CORTE (Corse)

Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs

GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS

VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Pour vos agrandissements adressez-vous en toute confiance à J. MORETTI Corte (Corse)

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 60 MARDI 1er MARS 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 2, Boulevard de Paoli, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal. Faits divers, 1 fr. — Réclames (4e page), 0.75 — Divers, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

Corse..... 3 m. 6 m. 1 an

Autres Départ. 3 fr. 6 fr. 12 fr.

On ne répond pas des manuscrits déposés

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

Plus d'Élections Législatives en Corse

« Nous resterons tous deux Députés de la Corse »

Henri PIERANGELI.

Le *Petit Marseillais* a publié un singulier télégramme émanant du jeune et bouillant député de Bastia.

M. Pierangeli annonce, en effet, aux lecteurs du Quotidien Marseillais, qu'il restera député de la Corse, ainsi que M. Antoine Gavini.

En réponse à un article de M. Faber, que nous reproduisons ci-dessous, le Député de Bastia a laissé échapper une phrase malheureuse, qu'il importe de souligner comme il convient, car elle constitue à nos yeux un défi et une injure pour le corps électoral des arrondissements de Bastia et de Corte.

M. Pierangeli a l'air de dire que les électeurs de ces deux arrondissements sont des moutons que l'on conduit aux urnes par pure formalité. Deux mois avant le scrutin, il affirme qu'il restera député de Bastia, et il n'hésite même pas à disposer avec la même désinvolture des électeurs de l'arrondissement de Corte.

De deux choses l'une, ou M. Pierangeli veut bluffer bien qu'étant décidé à abandonner la politique, ou il n'obéit à un moment de mauvaise humeur, qu'il a le devoir de réparer publiquement et que déjà, M. Antoine Gavini, mieux averti, a dû lui reprocher sévèrement.

Car, il faudrait avoir vraiment la mémoire trop courte pour oublier qu'en 1906, M. Gaudin aurait été infailliblement élu si, au dernier moment, M. Emmanuel Arène n'était accouru en hâte de Paris user de toutes les cordes sensibles dont il savait *si bien jouer pour amener* à son cher Henri des concours que lui seul pouvait gagner.

C'est là un point d'histoire que tout le monde connaît. Comment donc M. Pierangeli peut-il seul avoir perdu de vue ces détails récents ?

Certes, jusqu'ici, on était un peu habitué : imposer des candidatures au corps électoral insulaire, et si je me permets d'intervenir dans ce débat entre le Député de Bastia et ses mandants, c'est précisément parce qu'il m'a été donné de voir toute la représentation se dresser scandaleusement et vainement pour nous forcer la main dans l'arrondissement de Sartène et violenter nos volontés contre un homme qui fut pourtant, à un moment donné, le bonjamin des politiciens corses, du vivant d'Emmanuel Arène.

Je veux croire, pour l'honneur de nos compatriotes du nord de l'Ile, que l'émotion produite sur eux par le télégramme du Député de Bastia, ne restera pas factice. Ils sauront montrer à M. Pierangeli que leurs bulletins de vote sont libres et que le député est pour eux un mandataire et non un tyran.

Quand donc l'électeur corse comprendra-t-il qu'il est le maître absolu des destinées de son pays et que les élus doivent être ses serviteurs et ses obligés ?

Il serait profondément navrant de voir se perpétuer ces habitudes de servilisme qui poussent nos hommes politiques à se croire omnipotents et intangibles.

Il serait temps que le peuple émancipé demande des comptes à ses représentants, qu'il exige d'eux des garanties et des qualités, qu'il impose sa volonté, qu'il fasse librement ses choix.

Il faut toutefois que M. Pierangeli et ses amis se persuadent pourtant, qu'ils risquent de se brûler en jouant trop facilement avec le feu. Les caprices du suffrage universel, pour avoir été assez rares en Corse, n'en ont pas moins été assez significatifs.

Aurait-on oublié l'aventure de cette personnalité Bastiaise qui, aveuglée par une légitime popularité, déclara maladroitement un jour que si elle mettait son cheval sur la liste municipale elle l'aurait fait élire. Ces propos colportés de bouche en bouche poussèrent les Bastiais à se venger cruellement.

Croirait-on par hasard que l'on soit aujourd'hui tout à fait dégoûté à Bastia et sur la Terre des communes.

Quant à nous, sur ce point, nous demandons encore à garder notre scepticisme.

Comme Saint Thomas, nous voulons toucher du doit avant de nous rendre. Et avec Victor Hugo nous terminerons en disant tout simplement à M. Henri Pierangeli : « L'avenir, o Henri Ier, n'est à personne. »

A.-J. DE LA COLLETTA.

Voici l'article du *Petit Marseillais* qui a provoqué le télégramme du Député de Bastia.

LE GROS SÉNÉ

Il vous a été, je pense, tout à fait indifférent d'apprendre, aux termes d'une dépêche d'hier, relative aux élections générales prochaines, que « M. Gavini, député de la Corse, abandonne son arrondissement de Corte. »

Peut-être même, n'avez-vous pas attaché grande importance à la suite de l'information indiquant que M. Pierangeli, député de Bastia, a, lui aussi, l'intention de ne pas renouveler bail avec son collègue électoral.

Mais vous ne pouvez pas avoir, sans quelque émotion, appris les raisons qui ont dicté cette double décision, prise, nous est-il dit, de commun accord et « après entente. » Non, vous ne pouvez pas ne pas avoir été ému en lisant que « M. Pierangeli doit se retirer en faveur de M. Gavini. »

Ça, c'est gentil. On ne saurait pousser plus loin l'esprit de sacrifice. Et le geste est magnifique du député de Bastia, qui s'ôte ainsi le siège de la bonne députation pour l'offrir à son collègue de Corte, — lequel doit évidemment être, chez lui, en mauvaise situation.

On pourrait se demander si, pour leur combinaison, les deux honorables ont consulté les électeurs ; mais il y a quelque chose qui presse davantage, c'est de savoir pourquoi tant de facilité chez M. Pierangeli à lâcher sa place.

N'en doutez pas, c'est qu'il lui en sera procuré une autre. Et même, on sait déjà laquelle. Notre information ne se prive pas de l'indiquer. Par mesure de compensation « M. Pierangeli serait nommé procureur de la République à Tunis. »

Bô ! allez donc, on ne se gêne plus. La pratique électorale du sénat et de la rhubarbe n'est pas une nouveauté. Elle a assuré l'avenir de pas mal de députés qui, depuis quarante ans, vivent de la République. Mais cette pratique-là ne s'exerçait que sous le manteau, avec des précautions qui étaient, comme l'hypocrisie, un hommage à la vertu.

Maintenant, on ne fait plus tant de chichis. Donne-moi la place et je serai procureur ! Et nous l'annoncerons le plus tranquillement du monde, pour l'assurer hypothéquer ! C'est l'époque du gros sérieux.

L. FABER.

Télégramme de M. Henri Pierangeli

Dans son numéro du mercredi, le *Petit Marseillais*, sous la signature de M. Faber, se fait l'écho d'une information fantaisiste. Il est absolument inexact que j'aie jamais sollicité ou que l'on m'ait jamais offert une situation quelconque. M. Gavini est et reste candidat à Corte ; je suis et je reste candidat à Bastia. Et, s'il m'était permis de vous donner des renseignements plus exacts que ceux qui ont été transmis à notre correspondant, j'ajouterais que *nous resterons tous deux députés de la Corse.*

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Henri PIERANGELI,
Député.

MADAGASCAR

A l'Union des Corses

Ce fut une brillante réunion ayant pour cause le mouvement créé en France en faveur de la Corse quelque peu négligée par les pouvoirs publics qui estimèrent jusqu'ici, que si des chemins de fer, des routes étaient nécessaires au développement de nos départements continentaux, elles étaient inutiles en Corse, sans doute parce que ce département était de l'autre côté de l'eau.

Donc la réunion du théâtre fut belle et cordiale, surtout cordiale.

Cent cinquante convives se placèrent à leur convenance. A la table d'honneur : MM. de Rocca-Serra, président ; officier d'administration Friani ; administrateurs Caporro, Vivalli ; Lota, des domaines, Castellani, officier d'administration ; Fontana ; Clément, etc., etc.

Sur les tables fleuries défilèrent les mets les plus succulents servis par Villecroze. On apprécia la qualité des vins et aussi, chose appréciable dans un banquet, la rapidité du service.

Ce fut M. de Rocca-Serra qui le premier remercia ses compatriotes d'avoir, si nombreux, répondu à l'appel du comité, faisant montre ainsi de cet esprit de solidarité qui caractérise les originaires de l'antique Cyrnos.

M. Caporro fit ensuite, en une familière causerie, l'historique de la Corse, exposé

2[illegible] — Feuilleton du PETIT BASTIAIS.

NOELLA

Grand Roman Inédit

par CHARLES MEROUVEL

DEUXIÈME PARTIE

XXVI

DANS LE PIÈGE

— Prenez donc un siège... Alors je me suis informée... Ce matin, je suis allée dans votre maison qu'on m'a indiquée pour consulter... à propos de ce divorce que vous me conseillez... rue Cambon...

— Attendez donc... Vandier et Cie... Des hommes d'affaires qui se sont fait une clientèle énorme... Il y a là un avoué de première ordre, un certain Brissard-Lavigne, qu'on dit d'une habileté prodigieuse et d'une activité sans égale... Vous l'avez vu ?

— Oui.

— Mᵉ Delsour ne vous suffit donc pas ? Elle rougit la tête.

— Non chez, fit-elle, à tort ou à raison, Mᵉ Delsour est opposé au divorce pour ce qui me concerne. Il a un faible, presque de tendresse, pour André... Ce n'est donc pas lui que je peux confier mes projets... Je ne vous cacherai pas qu'il m'a toujours prêché la conciliation...

— J'espère bien qu'elle n'aura jamais lieu.

— Non, certes, mais comme Mᵉ Delsour est l'apôtre de la concorde, je me suis adressée à d'autres... Voilà tout...

— Et ce Brissard-Lavigne, que vous a-t-il dit ?..

— Qu'il me faut des griefs sérieux...

— Vous en avez ?

— Sans doute.

— Une maîtresse... Vingt ans d'adoration perpétuelle, vingt ans d'union non interrompue...

— Des preuves ?..

— Formidables... Sans réplique... L'affaire n'est pas discutable... Il suffit que vous affirmiez votre volonté... On a dû vous le dire.

— C'est exact...

— Vous pouvez charger ce Brissard de la demande en divorce... Il conduira l'affaire tambour battant... Elle marchera sur des roulettes. Dans quelques semaines vous serez libre... Libre, ma chère Marguerite, comprenez-vous ?..

— Parfaitement, mais ne dois-je pas reculer devant un scandale ?

— Pensez-vous qu'il n'existe pas ?.. Ne serait-ce pas plutôt le moyen d'en finir avec une situation équivoque, impossible ? J'ai tout fait pour amener un rapprochement entre vous et André, pour vous réunir... Il a fait son choix... Ah ! si j'avais été à sa place, quelle différence ! J'aurais rompu tous les obstacles élevés entre vous et moi, fût-ce par votre volonté... J'en aurais triomphé par n'importe quel moyen, par la violence même... L'amour ne l'excuse-t-il pas, et peut-on vivre tant d'années si près de vous sans essayer de vous attendrir, de vous reprendre, de vous reconquérir contre un général doit essayer de rentrer dans une ville perdue en un jour de défaillance ou de défaite ? Je vous l'ai assez répété... Voyons... Dites-moi enfin la bonne parole... Il y a si longtemps que je l'espère...

Elle répondit évasivement :

— Mon chez, vous me rendez perplexe... Vous ne voulez pas comprendre la délicatesse de ma situation... Et puis je tiens tant à ma liberté... C'est si bon, l'indépendance !.. Pensez donc, vivre à sa guise, n'avoir rien à demander à personne... n'accepter aucune obligation, aucune tyrannie...

— Il en est de si douces !..

— On le dit avant, et ensuite il faut déchanter... Tous les hommes se ressemblent.

— Non, mais comme vous mille fois raison, il y a un point noir, sanguin-y... C'est l'avenir, la fin de la vie, la solitude...

— On peut se parer les inconvénients... se faire des amis, s'entourer de serviteurs dévoués...

Le baron déclara :

— C'est ce que j'ai pensé comme vous, je me vous le cache pas, mais avec l'âge, la raison vous vient... Plus on avance vers la fin plus on se dit que pour ses dernières années, il faut se préparer une affection exclusive qui veille auprès de nous, une compagne dont l'attachement nous soutienne, dont les soins nous environnent...

Il s'anima :

— Ah ! Marguerite, si je pouvais enfin obtenir cette faveur si souvent sollicitée, quel changement dans mon existence et dans la vôtre !.. Quel mépris pour ce monde auquel vous avez renoncé !.. Quelle indifférence pour ses jugements inhibités !.. Avec quel orgueil je vous promènerais à mon bras, avec quelle fierté je braverais les autres et que d'envies je susciterais grâce à votre préférence ! Dites-moi donc qu'enfin vous ne me repousserez pas, que ma persévérance vous a touchée, et que vous avez compris que ce qui m'attire vers vous, ce n'est pas votre fortune, mais votre intelligence, votre charme exquis, votre divine beauté enfin, printemps éternel qui ne finira pas ! Un mot de vous et notre sort est fixé !.. Je l'attends...

— Eh bien ! oui, vous l'aurez !

— Enfin !

— Mais, auparavant, je tiens à vous objecter, une dernière fois, votre liaison avec le marquis ! Que dira le monde en pensant que c'est vous qui le remplacez ?

— Il dira que l'amour ne se commande pas et que je l'ai suivi parce que je ne pouvais pas m'y soustraire.

Et s'emportant :

— Il dira ce qu'il voudra... Si vous saviez le cas qu'il faut faire de ses jugements !

— Soit ! mais lui...

— André ?

— Oui.

— Il se dira qu'il a eu tort de vous délaisser, de s'attacher à d'autres quand il avait l'honneur d'être agréé par vous !.. Il se reprochera sa bêtise, son inconscience...

— Peut être n'était-ce que le respect pour la décision que j'avais prise, pour les conditions que je lui avais imposées !..

— Allons donc ! S'il vous avait aimée, eût-il agi comme il l'a fait ? Son sang aurait dû bouillonner dans ses veines chaque fois qu'il pensait vous voir souffrir, son amour se trahir et se déchaîner comme le prisonnier qui brise ses fers ! Que de fois je le lui ai dit ! Que de reproches je lui adressés ! Rien n'a pu vaincre cette étrange froideur ! Ah ! Marguerite, comme j'enviais de vous faire oublier le passé ! Comme je vous aimerai et comme je vous aime !

Un bruit léger se fit entendre dans le cabinet.

— Parlons d'autre chose, fit-elle vivement... Nous reviendrons sur ce sujet.

— Bientôt ?..

— Quand vous voudrez... Demain je m'absente pour quelques jours... Dès mon retour vous serez prévenu...

très documenté des différentes phases par lesquelles passa successivement la Corse avant de se donner définitivement à la France. C'est une étude subtile à laquelle nous donnerons la place qu'elle mérite.

M. Vivaldi, très brillamment, remercia le comité de l'heureuse idée qu'il eut d'organiser ce banquet et constata qu'avec empressement les Corses de Tananarive répondirent à l'appel qui leur fut lancé. Puis ce fut M. Lota qui, au nom des organisateurs, remercia ses compatriotes d'être venus si nombreux. Au cours de son allocution, M. Lota fait remarquer que l'*Indépendant* avait le premier adressé un appel en faveur de l'Union, et adresse ses remerciements à son rédacteur.

Je reprendrai ces discours très applaudis, la place m'étant bien trop mesurée aujourd'hui, mais je ne saurais terminer ce compte rendu sans féliciter MM. Lota, Vesperini et le sergent Pianelli, organisateurs zélés, que le succès de la fête récompensa amplement.

Après le banquet, concert vocal et instrumental auquel participèrent de nombreux militaires, sans lesquels, décidément, il n'est pas de bonne fête.

Le menu se composait comme il suit :

Gran pranzu di Corsi a Tananariva

GROSSO-MINUTU

Brodu allungatu
Cotinucci alla Milanese
Cavigioli-cci accuncciati
Frouti in salsa Bulère
Pipelli alla pizzatta
Gallinaccio a la sperta
Insalata ci staggione

Triouffu di misi stivalli
Dopoposti assortiti
Frotti freschi
Turletta infrigulata
Vini fini Capu-Corsu, Taffiatu, Nicolu, Sverta
Vinu spumante

TRISTE L'OSSU

Tananariva, le 30 janvier 1910.

Vers le Relèvement ..... de la Corse

Propriano, 20 février.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

Je viens de recevoir de Kœln, Belgique, un colis du poids brut de neuf kilos, contenant une petite rotue à vis pour machine à couper le tabac.

Voici la copie textuelle de la quittance de la Compagnie *Frainsinet* :

Fret	1.15
Voiture du chemin de fer ou autres	4.25
Frais et débours divers . .	1.65
Lettre d'avis et timbre de récépissé	0.20
Total . . .	7.25

Le prix de cette *roue* est de *9 francs*.

Je crois que ces chiffres n'ont pas besoin de commentaires.

Veuillez agréer, etc.

J. F.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 1er mars, à 2 h. 1/2

Salut Lorrain,	Boring.
Coquette,	C. Bulteau.
Valse des Officiers,	De Beaufort
Le Petit Duc,	Lecoq.
La Belle Meunière,	Parès

Le Chef de Musique. LAURUS

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CORTE. — Un 6e emploi d'adjoint a été créé à l'école de garçons de Corte.

TRALONCA. — Mme Albertini, la dévouée compagne de M. Sylvestre Albertini, maire de Tralonca, juge de paix de Vezzani, vient de succomber aux suites d'une très longue maladie, qu'elle supportait avec la plus grande patience.

Cette femme de bien sera vivement regrettée dans tout le canton, mais particulièrement dans le village de Tralonca, où elle s'efforçait de diminuer les misères dans la plus large mesure de ses moyens.

Toute la population a considéré comme un devoir de mêler ses pleurs à ceux de la famille et de manifester envers ses chers maire, les sentiments de son dévouement et de ses sympathies.

Nous adressons toutes nos condoléances à M. le juge de paix Albertini et à sa famille.

MOITA. — M. Marcelli Jacques-Philippe, maire, est nommé suppléant du juge de paix du canton de Moita, en remplacement de M. Pietri, décédé.

MOROSAGLIA. — M. l'abbé Petri, vicaire de Morosaglia, est nommé vicaire administrateur de Valle di Rostino.

Pour les Victimes du « Général Chanzy »

Le Comité Central des fêtes ayant renoncé au projet qu'il avait d'organiser un veglione pour le samedi 5 mars en faveur des sinistrés corses du *Général Chanzy*, un comité spécial s'est constitué et donnera cette fête à la même date.

Nous donnerons demain de plus amples détails.

Cour d'Assises

Audience du 28 février 1910

Présidence de M. Gabrielli, conseiller

Vol qualifié

La jeune fille qui comparaît aujourd'hui devant le jury *répond au nom de Colomba*. Elle est âgée de 16 ans. Blonde comme le blé, pas mal de sa personne, elle a un petit air de naïveté qui ne laisse nullement soupçonner la perversité de ses instincts.

Néanmoins elle a déjà fait ses *preuves* et démontré

Qu'on nous bien mieux
La valeur n'attend pas le nombre des années.

Elle avait 14 ans à peine, lorsque le tribunal de Bologne, son pays d'origine, la condamnait à 1 an de reclusion avec sursis pour un vol commis avec effraction et escalade dans des circonstances particulièrement audacieuses. A la suite de cette condamnation elle quitta l'Italie et vint à Bastia où elle entra au service d'un très honorable commerçant auquel elle déroba une certaine somme d'argent. Celui-ci n'était contenté de la renvoyer sans porter plainte ; elle entra au service de la famille de Casabianca où elle déroba au préjudice de M. Luce de Casabianca, ancien député, une somme de 2.600 francs.

L'acte d'accusation résume ainsi les faits :

Acte d'accusation

Medici Colomba, âgée de 17 ans, originaire de Pradore-Sasso, province de Bologne (Italie), était au service de la famille de Casabianca à Bastia. Divers membres de la famille étaient allés passer l'été à Venzolasca et avaient amené avec eux la jeune domestique. Le 12 septembre 1909, Colomba entra dans la chambre contiguë de M. Luce de Casabianca et s'empara d'une somme de 3,600 francs en billets de banque contenus dans un portefeuille qui avait été placé dans le tiroir de la commode. On ne put pas découvrir l'auteur de ce vol et deux jours plus tard on retrouva seulement le portefeuille vide dans un vestibule de la maison. Le 23 octobre suivant, comme on était de retour à Bastia, une autre domestique de la famille, Sangiunetti Marie Angèle, profitant d'une absence momentanée de Colomba, fouilla les effets de cette dernière en présence de sa maîtresse Mlle Ursule de Casabianca. Ces recherches amenèrent la découverte d'une vieille boîte de cigares enveloppée dans un tablier noir et contenant une somme de 1.600 francs composée d'un billet de 1.000 francs et de dix de 100 fr. Mlle de Casabianca prit cette somme et la déposa momentanément sur la commode de sa chambre. Colomba en rentrant fut vite informée de ce qui venait de se passer et sans perdre contenance elle profita du premier moment de désarroi causé par cette découverte pour s'emparer de nouveau de l'argent retrouvé, puis elle prit la fuite. Recherchée par la police, elle fut arrêtée le 24 octobre sur le pont du paquebot « Ibéria » en partance pour Livourne. Elle avait sur elle une somme de 1,815 fr. 25, et portait une valise contenant du linge neuf qu'elle avait acheté avant de s'embarquer.

Après avoir immédiatement déclaré à la police qu'elle avait commis ce double vol pour se payer de ses gages et parce qu'on l'avait accusée à tort d'avoir commis le premier détournement alors qu'en avait caché méchamment et à son insu la première somme dérobée dans ses effets Medici Colomba, à plus tard avoué avec le magistrat instructeur quelle avait bien commis les deux vols successifs. Elle a simplement soutenu que le montant n'a été que de 1,900 fr. sur lesquels elle avait prélevé une somme de 85 francs environ pour les divers achats qu'elle avait effectués.

L'information a démontré que l'accusée est d'une déplorable moralité, et il résulte du certificat de pénalité délivré par les autorités italiennes que malgré son jeune âge, elle a déjà encouru le 4er juillet 1907 devant le Tribunal Pénal de Bologne une condamnation contradictoire à 1 an de prison avec sursis pour vol qualifié. Vainement a-t-elle essayé de contester cette condamnation. L'information a établi qu'elle avait l'habitude de voler ses maîtres et qu'en avril 1908 elle s'était aussi emparée d'une somme de 25 francs *environ au préjudice du* sieur Fragassi Félicien chez qui elle s'était placée et qui n'avait pas voulu porter plainte contre elle à ce sujet.

M. Mancini, substitut du Procureur général, occupe le siège du Ministère public.

Mes H. de Montera et Fornand Mattei sont assis au banc de la défense.

Interrogatoire

La fille Medici, au cours de son interrogatoire, conteste énergiquement les antécédents que lui prête l'accusation. Elle prétend n'avoir commis le vol qu'on lui reproche que pour se venger de ses maîtres dont elle avait à se plaindre à plusieurs points de vue.

Les Témoins

M. Luce de Casabianca, inspecteur au ministère de l'Agriculture, raconte comment l'accusée fut surprise ayant en sa possession une somme de 3.600 francs qu'elle avait volée à ses maîtres. S'étant prétendue victime d'une vraie machination, M. de Casabianca admit ses excuses et pardonna. Colomba profita de cette indulgence pour reprendre à nouveau les 3.600 francs et s'enfuir.

La dame Sangninetti, de Venzolasca, domestique de M. de Casabianca, explique elle aussi les circonstances du vol.

M. le Commissaire Central Hennequin raconte l'arrestation de Colomba Medici *sur un paquebot* en partance pour l'Italie. L'accusée n'avait plus sur elle que 1800 francs.

M. Fragassi, négociant à Bastia, qui a été à son service l'incalpée, dépose sur un vol de quarante francs dont il fut victime de la part de cette fille.

Réquisitoire

M. Mancini, substitut du Procureur général, soutient l'accusation. La fille Medici malgré sa jeunesse est une criminelle accomplie, son astuce, son cynisme révoltant la rendent indigne de toute pitié. M. Mancini sollicite de MM. les jurés un verdict sans faiblesse.

Les Plaidoiries

Me Fernand Mattei plaide l'irresponsabilité de Colomba Medici, enfant naturelle, vouée dès ses plus jeunes années aux promiscuités les plus infâmes et aux exemples les plus dégradants.

Le jeune et brillant défenseur s'étend sur la vie d'esclave et de souffre-douleur endurée par sa cliente et supplie le jury de pardonner à cette jeune fille dont le cœur n'est point fermé à toute possibilité d'amendement et de rénovation.

Me H. de Montera combat lui aussi l'accusation en quelques développements habiles et s'efforce de la réduire à des proportions plus modestes.

Le jeune et éminent maître, dans une vibrante et pathétique péroraison, s'associe aux conclusions de son confrère et supplie le jury de se montrer pitoyable à la détresse poignante de cette malheureuse enfant.

LE VERDICT

Après une assez longue délibération au cours de laquelle MM. les jurés font à plusieurs reprises, appel aux lumières de M. le Président qui pénètre dans la salle du jury accompagné du Ministère Public et des Défenseurs, le verdict est enfin rendu.

Medici Colomba est condamnée à cinq ans d'emprisonnement avec application de la loi de sursis.

La Cour ordonne sa mise en liberté immédiate.

Audience d'aujourd'hui :

Cassovos Nonce-Marie, marchand de charbon, meurtre.

Ministère public : M. Angeli, avocat général.

Défenseur, Me S. Borelli.

Comité Central des Fêtes

Dans sa *réunion d'hier au soir* le Comité central des Fêtes, voulant donner aux familles des naufragés du *Général Chanzy* un témoignage de son sincère désir de leur venir en aide, a décidé de remplacer le veglione de samedi prochain par une vente de charité dont la date sera fixée ultérieurement.

Nécrologie

MADAME LÉONIE PERALDI

Mme Léonie Peraldi, épouse de l'honorable sénateur de la Corse, avait passé la soirée de jeudi, en compagnie de Mlle Milliet, sa cœur, et de voisins. Elle se retira comme d'habitude. Vers minuit elle fut prise d'un malaise, appela, quelques minutes après elle avait cessé de vivre, brusquement frappée par une embolie.

M. le sénateur Peraldi, se trouvait à Bastia auprès de sa fille et de son gendre, M. le procureur de la République Agostini. La nouvelle terrifiante lui arriva dans la matinée de vendredi : toute la famille partit immédiatement pour Ajaccio.

L'annonce de cette mort soudaine avait produit la plus grande consternation dans cette ville d'Ajaccio, où tout le monde connaissait Mme Peraldi, où tous, surtout pendant la période que M. Peraldi siégea à l'hôtel de ville, eurent maintes occasions de mettre à contribution et ses hautes relations et la bonté inlassable de son cœur.

Elle s'était montrée toujours femme d'élite et vaillante, aux côtés de M. le sénateur Peraldi, dans les diverses phases de sa carrière politique, et lorsque le succès ne couronnait pas la lutte, c'était elle qui adoucissait les amertumes du moment, par sa grande douceur et sa grande affection, sa sérénité dans la tempête électorale.

Son cœur était si profondément bon qu'elle ne gardait aucune rancune à ceux qui n'étaient pas les partisans de M. Peraldi, et si, après, ceux-ci avaient recours à elle, ils la trouvaient toujours aussi accueillante à leur égard que pour ses plus fidèles amis. C'était encore elle qui se faisait la douce médiatrice pour les plus humbles solliciteurs.

Aussi, n'a-t-on pas été surpris de constater dans tous les rangs des partis et de la population, l'impression produite par cette mort soudaine, et aussi de voir toute la population assister aux obsèques.

Le deuil était conduit par M. le sénateur Peraldi, M. le procureur de la République Agostini, MM. Tiburce Cuneo d'Ornano et Italiani.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. le Préfet : M. Henri Pierangeli, député ; M. le président Levie ; M. François Cuneo d'Ornano.

On remarquait dans le cortège toute les autorités et un grand nombre de notabilités de l'arrondissement.

L'inhumation a été faite dans le caveau de la famille.

Nous prenons une vive part au deuil cruel qui *frappe* M. le sénateur Peraldi, Mme Agostini, M. Joseph Agostini, Mlle Milliet, et les prions de vouloir bien agréer l'expression de nos condoléances les plus émues.

MADAME THÉRÈSE JOURDAN

Dans l'après-midi de samedi, la nouvelle de la mort presque subite de Mme Jourdan, née Dolpino, venait jeter la désolation au sein de sa famille et parmi ses nombreuses connaissances.

Au commencement du mois elle avait précédé toute joyeuse au mariage de son fils, brillant officier de marine, avec la fille de l'un de nos magistrats les plus distingués de la Cour de cassation, et c'est en plein voyage de noces que le jeune couple apprend la fatale nouvelle.

Nous offrons à M. Charles Jourdan et à ses enfants, à Mme Dolpino-Fabiani et à sa famille l'expression de nos condoléances attristées.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 24 février 1910.

Bien que ne finissant pas aux plus hauts cours pratiqués, la marché conserve une fermeté qu'il accentue même dans certains groupes. Notre Rente gagne 5 centimes à 96.90. Parmi les Fonds Etrangers, l'Extérieure fait remarquer par son excellente allure à 96,80. Le Turc à 95.95, le Serbe et les différents emprunts Russes ne varient pas. Bonne tenue par continuation de nos Sociétés de Crédit : Crédit Lyonnais à 1.422, Crédit Foncier 820, Comptoir National d'Escompte 805, Société Générale 725.

Peu de changement au groupe industriel. Suez à 5.435. Acentuation de la *reprise des* valeurs de transports. Fermeté des Charbonnages russes. Le Rio revient à 1.826.

En Banque, la Mossamedes est bien tenue à 24.75 ; elle a une concession d'une durée illimitée *sur un territoire d'une superficie* de 23 millions d'hectares avec une côte sur l'Océan de plus de 100 kilomètres et deux ports.

Au compteur l'action Crédit Foncier de Santa-Fé est recherchée à 318. On indique la plus-value des terrains en Argentine doit avoir une assez forte répercussion sur l'exercice en cours.

Nouvelle avance à 39 de la Mines Mercedes.

L'obligation 5 0/0 or du Port de Bahia est activement traitée à 477. L'obligation 5 1/2 *0/0 or Grand Nord Central de Colombie* est ferme à 425.

Le Banco di Roma, MM. Arystrong et Cie et tous les banquiers et agents correspondants dans les départements continuent à *livrer au pair de 25 frs* les actions de la Cie Générale de l'Amérique Centrale. Le syndicat du Nicaragua, rue de la Bétoie, donne sur cette affaire tous renseignements utiles.

Chemins Français en bonne tendance.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 28 février

Thermomètre. — 7 heures du matin + 12° à midi 17°. + à 6 heures du soir + 13°. Maxima + 17° Minima + 11°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 763 mm. à midi, 763 mm., 6 heures du soir, 759 mm. Vent. — Dans la matinée, Ouest.

Dans l'après-midi, Léger.

Etat du ciel : le matin, couvert.

l'après-midi, Quelques nuages.

Au départ

M. le colonel Brandeaux, commandant le 163e rég. d'infanterie, est parti hier matin par le train de 6 heures *40 pour Corte*.

M. le colonel Brandeaux doit passer l'inspection du détachement.

Ponts et Chaussées

Le ministre a fixé au 23 mai 1910 la date d'ouverture des épreuves d'admissibilité du concours pour l'emploi de conducteur des ponts et chaussées. Les dates des épreuves d'admission seront fixées ultérieurement. Le nombre maximum des candidats à déclarer admissibles aux épreuves d'admissibilité sera de 150.

Les demandes d'admission à ces épreuves doivent être adressées avant le 5 mars 1910 à l'ingénieur en chef du département.

Nouvelles militaires

M. Mignucci, gestionnaire des vivres au Havre, a été désigné pour la division d'Oran.

M. le médecin aide-major de 1re classe Franceschetti, des troupes coloniales, est affecté au 1er rég. de tirailleurs malgaches.

M. l'officier d'administration de 3e classe Andrei, du service colonial, est désigné pour l'hôpital de Diego-Suarez.

Trésorerie d'Algérie

Un concours pour l'admission à huit emplois de commis de la trésorerie d'Algérie aura lieu dans le courant de la deuxième quinzaine du mois de mai 1910, simultanément à Paris, Alger, Oran, Constantine, ainsi que dans différents centres qui seront ultérieurement désignés.

Les candidats doivent avoir accompli leur 22e année au moins et leur 30e année au plus le 1er janvier 1910.

La liste des candidats sera close le 20 avril 1910 au soir.

Médaille pénitentiaire

La médaille avec diplôme d'honneur a été attribuée à MM. Martini Barthélemy, gardien de la prison d'Oran, et Serpaggi Félix, gardien à celle de Constantine, en récompense de leurs longs et dévoués services.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00120

Ecole militaire

Les compositions écrites du concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr auront lieu à Bastia, les 8, 9, 10 et 11 juin.

Un bon remède pour la gorge

Pour guérir rapidement les granulations, l'enrouement, la fatigue de la voix, les angines, les picotements de la gorge, la toux sèche d'irritation, faites usage des tablettes du Dr Vidal. — Une boîte de tablettes du Dr Vidal est expédiée franco contre mandat-poste de 1 fr. 50, adressé à H. Berthiot, rue des Lices, 14, à Paris.

Au Port

Entrées :

— Vap. « Cyrnos, » cap. Santini, venant de Macinaggio.

— Vap. « Lisamone, » cap. Maury, venant de Nice.

Goélette franç. « Jeanne, » cap. Santini, de Saint-Louis du Rhône.

Sorties :

— Vap. « Cyrnos, » cap. Santini, parti pour Macinaggio.

Vapeur « Lisamone, » cap. Maury, parti pour Livourne.

A louer

A Loner : Magasin et cave, Impasse Saint-Jean.

S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

A vendre

Une custode, en bois sculpté, avec dorures, renfermant un Enfant Jésus.

S'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

ETAT CIVIL

Mariages.

Anchero Jacques-François, et Maggiotti Vincente-Antonette.

Naissance.

Giulini Richard-Simon-Joseph. — Bottoghi Gentille. — Allegrini Antoine.

AVIS

M. ORESTE BIAGINI a l'honneur de prévenir Messieurs les Propriétaires, ainsi que les personnes ayant à construire ou réparer des immeubles, qu'ayant abandonné le commerce des vins, il a repris les *entreprises de travaux*.

Comme auparavant, il aura à cœur de ne livrer que des travaux soignés, et tous ceux qui lui ont commandé des ouvrages pourront témoigner de leur solidité et de leur exécution parfaite.

Il fournira, à titre gracieux, les plans et devis nécessaires, et les propriétaires ont tout à gagner à le consulter, car, par le fini de son travail et la modération de ses prix, ils seront sûrement satisfaits des propositions et facilités de paiement qu'il pourra leur faire.

Il garantit tous les travaux qui lui seront confiés.

S'adresser, comme auparavant, au numéro 5, *Avenue Carnot, à Bastia*.

A VENDRE

Luzerne en ballots, 1re qualité, à 13 fr. les 100 kilog. S'adresser à M. FIGOLI, agriculteur à Pioligreggio.

Avis aux Producteurs de Vins

Afin de faciliter l'exportation des vins de Corse sur le Continent Français, M. A. PADOVANI, agent maritime, à Bastia, vient d'établir des Tarifs à prix très réduits entre Bastia et les villes du réseau des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée.

Dans ces Tarifs sont compris tous les frais de transport et de transit à Marseille, sauf les droits d'Octroi et du Régie.

De Bastia à Paris :

Pour	1 hectolitre en	250 k. fr.	18.75
»	2 »	500 k. »	32.75
»	4 »	1.000 k. »	61. »
»	4 demi-muid »	600 k. »	32.75
»	2 »	1.200 k. »	64.85
»	4 »	2.400 k. »	127. »
»	6 »	3.600 k. »	189.25
»	8 »	4.800 k. »	251.45
»	10 »	6.000 k. »	313.65
»	20 »	12.000 k. »	558.65

Adresser les expéditions à M. A. Padovani, Gare Maritime, Bastia.

Cette réunion sera presque exclusivement consacrée à l'examen des travaux parlementaires en vue de la clôture prochaine de la session.

Les Elections Législatives

M. JOSEPH LASIES

renonce à la politique

Paris, 28 février.

M. Joseph Lasies, député plébiscitaire du Gers, vient d'adresser une lettre à ses électeurs pour leur annoncer qu'il ne sollicitera pas le renouvellement de son mandat.

Dans cette lettre M. Lasies déclare que des devoirs impérieux de famille l'obligent désormais à travailler uilement pour son foyer.

« Après avoir inutilement pendant douze ans, dépensé tant d'efforts *pour mon Pays, j'éprouve maintenant* une bien grande lassitude, une profonde tristesse.

« Je ne me sens plus, ajoute M. Lasies, la force nécessaire pour aviver les espérances de nos braves paysans de l'Armagnac. »

EN ESPAGNE

Arrestation d'un Anarchiste Polonais

Le Vengeur de Ferrer

Madrid, 28 février.

La police espagnole a procédé hier à une arrestation importante.

Elle a arrêté un anarchiste polonais, au moment où il mettait le pied sur la frontière espagnole.

La police de sureté fut informée que cet anarchiste avait été désigné par le sort pour venger la mort de Ferrer.

TOULON

LES DÉTOURNEMENTS à l'Arsenal

Une arrestation

Autres arrestations sensationnelles

Toulon, 28 février.

D'après des instructions reçues de Toulon, la police de sureté de Marseille a mis en état d'arrestation M. Jauze-Balley, principal fournisseur de la Marine, qui serait très sérieusement compromis dans cette colossale affaire de fraudes à l'arsenal de Toulon.

Le prévenu a été transféré à Toulon et mis à la disposition du parquet.

On parle d'autres arrestations imminentes et sensationnelles.

Nouvelles Enquêtes

Paris, 28 février.

Les enquêtes dirigées par le préfet maritime de Toulon, le chef du parquet maritime, le contrôleur Bijart et le commissaire Sebillo ont révélé qu'une vaste organisation de corruption sévissait sur les fournitures de la Marine.

A la suite de ces constatations, le Ministre la Marine a *décidé que des* enquêtes seront effectuées sans retard, dans tous les ports de guerre, par les soins du Contrôle général de la Marine et de la Sûreté générale.

TROISIÈME TIRAGE DE LA LOTERIE POUR Un Groupement d'Œuvres DE BIENFAISANCE et d'Encouragement aux Arts

Paris, 28 février.

C'est ce matin, à 9 heures, qu'a eu lieu, au Crédit Foncier de France, le troisième tirage de la grande loterie de liquidation, dont le produit sera affecté aux œuvres de Bienfaisance et d'encouragement aux Arts.

Le billet série 26
Numéro *3979*
gagne
Cinq cent mille francs

Le billet série 95
Numéro *17895*
gagne
Cent mille francs

Les quatre lots ci-après :

Série	29 numéro	21 425
—	41 —	6.857
—	82 —	21.403
—	31 —	7.414

gagnent chacun
Cinquante mille francs

Cent autres billets gagnent chacun
Mille francs

Trente mille autres billets gagnent chacun
Trente-cinq francs

Conseil des Ministres

Paris, 28 février.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se réuniront demain matin, à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Accident Mortel

Toulon, 28 février.

L'ouvrier chauffeur Merlola, qui travaillait à l'usine électrique, à l'arsenal maritime, a été grièvement brûlé par suite de l'explosion d'un tube de chaudière.

Ce malheureux a été transporté immédiatement à l'hôpital de la Marine, où les meilleurs soins lui furent prodigués, mais les médecins ont déclaré que son état était excessivement grave.

EN BELGIQUE

LES INONDATIONS

Grands désastres

Paris, 28 février.

Les nouvelles de Belgique sont alarmantes.

Tous les principaux fleuves sont en forte crue ; les débordements de la Sambre principalement atteignent *une intensité qu'ils n'avaient pas encore* eue.

Les désastres sont considérables. Des centaines de maisons sont inondées, des quantités d'usines ont été envahies par les eaux.

Les récoltes sont perdues, les *champs disparaissent sous l'eau*.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Dans les couloirs

Avant l'*ouverture* de la *séance*, nos Q. M. s'entretiennent dans les couloirs, sur la situation budgétaire, qui leur paraît bien compromise

La disjonction des articles relatifs à la taxe sur la vanille, au droit d'entrée sur les champs de courses, ainsi qu'au droit sur les vignettes, creuse un trou de onze millions dans le budget de M. Cochery.

Séance du matin

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Le Budget de 1910

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1910.

La loi de Finances

La Chambre continue la discussion de la Loi de Finances.

Une grande bataille s'engage autour des articles additionnels.

Après avoir voté l'article 60 la séance est levée et renvoyée à cet après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. BERTEAUX

La séance est ouverte à 2 h. 30.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance du matin, qui est adopté.

Le Budget

La Chambre continue la discussion de la Loi de Finances.

La discussion s'engage sur l'article 64 de la Loi de finances.

Le droit de timbre

La Chambre adopte l'article additionnel permettant d'acquitter le droit de timbre avec des timbres-poste.

La carte postale à cinq centimes

M. Millerand, ministre des Postes et Télégraphes, annonce qu'il est en *train d'élaborer* le projet de loi sur la carte postale à cinq centimes.

Amendement Cluzerec

La Chambre adopte l'amendement déposé par M. Cluzerec, député du Finistère, tendant à la mise en application de la publicité sur les boîtes d'allumettes, à partir du 1er octobre prochain.

Après l'adoption de plusieurs articles, la suite de la discussion est renvoyée en continuation à demain.

Machine à Tricoter

TRAVAIL GARANTI 10 TOUTE L'ANNÉE

Rapportant de 20 à 30 fr. par semaine sans connaissance et sans apprentissage.

S'adresser à M. FRANCHI, seul représentant de la Compagnie *La Gauloise* en Corse, demeurant à Carbuccia par Ucciani.

Joindre un timbre pour la réponse.

Dépôt spécial
des Eaux Minérales Naturelles
DE LA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY
ET DES GRANDES SOURCES DE VALS
pour la Corse
BASTIA, 13, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies de foie, intestins, fièvres, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas, n'irritant pas.

Demander dans tous les cafés la Ouate *Vichy Lardy et Lardenat*

F. CHARDON & Cie

Fabricants de Matériaux de Construction

Usines à FRANCARDO (Corse)

MAGASINS { BASTIA, 2, Avenue Carnot, de vente : { CORTE, Nouvelle Traverse.

TUILERIE et BRIQUETERIE mécaniques

TUILES plates et rondes.

Briques pleines et creuses

Briques à planchers en fer

CARREAUX, TOMETTES, TUYAUX

N. B. — Nos tuiles résistent à la gelée et à l'air salin des bords de la mer mieux que les tuiles marseillaises. Référence sur demande.

MANUFACTURE
DE CARREAUX MOSAÏQUES EN CIMENT
unis et à dessins
pour carrelages décoratifs et à bon marché de vestibules, appartements, magasins, églises, etc.
Envoi, sur demande, d'échantillons et prix

CHAUX GRASSE supérieure
Production : 4 tonnes par jour

SCIERIE MÉCANIQUE de Bois
Planches, Voliches, Chevrons, Lisses, Lattes

Grands Entrepôts de
CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES
Fers et Aciers en barres, plats, ronds, carrés

Fers à planchers I

FER, PLOMB, en feuilles, tuyaux, gaillards

NOTA. — M. CHARDON, ancien constructeur, s'empresse de fournir tous renseignements techniques sur le choix et le mode d'emploi des matériaux.

Il possède une importante collection de modèles de villas, maisons de ville et de campagne, style moderne, que les clients peuvent consulter avec profit.

LA FORTUNE EST AVEUGLE
Tout le monde peut recevoir sa bienfaisante visite
LOTS VILLE DE PARIS
22 Tirages par An
Prochains Tirages
25 MARS
5 AVRIL
22 AVRIL
25 MAI, 5 JUIN
4 lots de 200.000f
18 lots de 100.000f
8 lots de 50.000f
46 lots de 10.000f
et 632 Lots de 1.000 à 25.000 francs
soit un total de
4 millions 346.000f de Lots
Syndicat Commercial en participation, 8 ans.
POUR 5 FRANCS
Versement unique
On reçoit 100 Numéros
LOTS VILLE DE PARIS
Pour recevoir les 100 Numéros *franco domicile*, il suffit d'envoyer un mandat-poste ou bon de poste de 5 francs à Monsieur le Directeur de la Banque Mobilière de Crédit, 5, Rue de Chantilly, à Paris (9e Arrond.).
LISTES GRATUITES APRÈS TIRAGES — SÉCURITÉ ABSOLUE
TITRES A LA LIBRE VÉRIFICATION DES INTÉRESSÉS.
On accepte les ordres contre remboursement : 5 fr. 50
VOUS DERNIER APPEL

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-Roque du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ornements. — Briques pleines et rendu. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Pour ce dernier : Plats, Ronds, Carrés, FS de fer, Rosaces scellements.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Gaulle, 1.

POUR FAIRE PONDRE LES POULES
2.500 OEUFS
NOTICE gratis et franco
Sans CONTRE-FAÇONS
à PREMONT (Meuse) France

LA KABILINE
Véritable Teinture des Masques
LA KABILINE
Pour teindre seuls ses Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Connue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN !
Le Paquet : 40 Centimes

Le Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER.
Imp. Ollagnier.

DÉPARTEMENT DE LA CORSE

OCTROI D'ILE-ROUSSE

Il sera procédé le quinze mars mil neuf cent dix, à trois heures de relevée, à la Mairie d'Ile-Rousse, par le Sous-Préfet de Calvi, ou son délégué, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, à titre de bail à ferme, des droits de l'Octroi Municipal de la dite Ville, pour trois ans et neuf mois, qui commenceront le premier avril mil neuf cent dix et finiront le trente-un décembre mil neuf cent treize.

Les droits sont établis sur les boissons et liquides, comestibles, fourrages, combustibles, matériaux et objets divers.

La mise à prix est fixée à dix mille francs par an. . . . . 10,000 fr.

On n'admettra aux enchères que des personnes d'une moralité, d'une solvabilité et d'une capacité reconnues, et qui, après s'être fait inscrire sur le cahier des candidats, auront obtenu du Maire, quatre jours au moins avant l'adjudication, un certificat d'admission, sauf le recours au Préfet.

Aucune personne attachée à l'administration des Contributions indirectes, aux administrations civiles, aux Tribunaux ou ayant une surveillance ou juridiction quelconque sur l'administration de l'Octroi, ne pourra, sous peine de résiliation de bail sans indemnité et de tous dommages-intérêts, être ni adjudicataire ni associée de l'adjudicataire.

Ne pourront être admis aux enchères ceux qui font commerce de quelques-uns des objets compris au tarif.

Le cahier des charges, clauses et conditions de l'adjudication est déposé au secrétariat de la Mairie, où il en sera donné connaissance à toutes les personnes qui s'y présenteront ; il leur sera également fourni tous les renseignements qu'elles pourront désirer, tant sur le montant des produits que sur la nature, le nombre et la qualité des objets qui ont été imposés depuis l'établissement de l'octroi.

Fait en Mairie d'Ile-Rousse, le quinze décembre 1909.

Le Maire,
F. VALERY.

GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA

Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Mme L. N. MATTEI
à Bastia (Corse)

Vin du CAP CORSE
au QUINQUINA
de L. N. MATTEI
Apéritif
TONIQUE
Délicieux
Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES
REPRÉSENTANT
Pour BASTIA et CORTE
M. Paul GILORMINI
ALBERTINY ET Cie
NICE ET CANNES

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI
CORTE (Corse)
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs
GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Pour vos agrandissements adressez-vous en toute confiance à J. MORETTI Corte (Corse).

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 61
MERCREDI 2 MARS 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.50 — Judiciaires, 0.35

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)
Corse . . . . . 20 fr. 10 fr. 5 fr.
Autres Départ. 22 » 11 » 6 »
Union postale de 15 fr. 16 fr. 8 fr.
On ne répond pas des manuscrits déposés

BIBLIOTHÈQUE

LE CALENDRIER
Fête d'Aujourd'hui : Saint Léon.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 10 m. — Coucher, 5 h. 30 m.
Dernier quart., le 3 — Nouv. Lune, le 11
Fête de Demain : Sainte Casimodo.

1er MARS

LES RETRAITES VOTÉES

Une grande œuvre sociale vient d'être achevée par le Sénat. La loi des retraites ouvrières et paysannes est votée.

La Haute-Assemblée, il est vrai, a décidé de passer à une seconde délibération, et, de son côté, la Chambre devra reprendre un à un chacun des articles laborieusement édifiés au Luxembourg. Mais il est probable, il est certain même, qu'aucune modification importante ne pourra maintenant être apportée à cette loi, qui doit être promulguée, selon la volonté même du Gouvernement et des deux Chambres, dans quelques semaines.

Aucune loi ne fut plus discutée. Depuis trente ans l'on en parle, et pendant ce laps de temps, il n'y a pas eu moins de soixante-quatre projets tour à tour étudiés, puis repoussés. Celui-là même qui vient d'être voté a connu au moins quatre versions différentes, pour ne parler que des principales : celle de la Chambre, celle de la Commission sénatoriale, celle de diverses fractions du Sénat et celle du Gouvernement. C'est cette dernière, éloquemment défendue par le Ministre du Travail, M. Viviani, avec le concours de chefs de groupe influents, tels que MM. Ribot et Mougin, qui a triomphé, sauf quelques concessions de détail.

Maintenant que ce texte est à peu près définitif, essayons d'en dégager l'essence et de l'exposer d'une façon impartiale et aussi clairement que nous le permet le cadre restreint de cet article.

D'abord, à la base de la loi, trois principes dominent : l'obligation, la capitalisation et le triple versement.

1° La retraite est *obligatoire* pour tous les salariés, sauf ceux qui sont déjà retraités, comme les employés de chemins de fer, les inscrits maritimes, etc. En outre, et par exception, les fermiers, les métayers, petits propriétaires ruraux, petits patrons, etc., sous certaines conditions, sont admis, sur leur demande, à se constituer une retraite avec majoration de l'Etat :

2° Les cotisations ne sont pas réparties ; elles sont *capitalisées*, et leurs arrérages seuls constituent les retraites ;

3° Chaque retraite est constituée par trois versements : salarié, patron et Etat, dans les proportions suivantes :

Versements des salariés. — Hommes : 9 francs par an; femmes : 6 fr.; mineurs de moins de dix-huit ans : 4 fr. 50.

Versements des patrons. — Egaux aux versements de leurs salariés ou métayers.

Retraites facultatives. — Versements des fermiers : de 9 à 18 francs; versements des métayers : de 6 à 9 francs, et autant du propriétaire ; versements des petits propriétaires ruraux pour leur compte, et des petits patrons : de 9 à 18 francs.

Dotations de l'Etat. — En période transitoire : de 100 à 60 francs (progression inversement proportionnelle à la durée du versement). En période normale (dans trente ans) : 60 francs.

Voyons maintenant à combien s'élèvera la retraite ainsi constituée par ce triple versement.

1° Ceux qui auront été salariés pendant trente ans (y compris deux années de service militaire), et qui auront versé toute leur vie, auront droit, à 65 ans, à une rente de 414 francs environ pour les hommes, 270 francs pour les femmes. Ces chiffres représentent les retraites *normales* ;

2° Ceux qui, soit en période transitoire, soit ensuite pour d'autres raisons, ne se trouveront pas dans ces conditions normales, auront droit, évidemment, à une retraite proportionnellement réduite :

3° Quant aux retraités facultatifs, ils toucheront, dès la première année, une rente de 40 francs à 65 ans d'âge ; après dix ans de versements (toujours à 65 ans d'âge), 62 francs ; après 20 ans, 99 francs, etc.

Comment fonctionneront les retraites ? Les versements seront recueillis soit par le patron, soit par divers organismes de mutualité qui sont : la Caisse nationale des Retraites pour la vieillesse, les sociétés de secours mutuels, les caisses patronales, les caisses professionnelles de syndicats, les caisses régionales ou départementales à créer spécialement en vue des retraites et qui seront administrées un tiers par les ouvriers, un tiers par les patrons, un tiers par les représentants de l'Etat.

Les prélèvements s'effectueront, par les patrons, d'une manière fort simple, et pour ainsi dire automatique. A chaque paye, le patron prélèvera sur les salaires une somme égale à la cotisation mensuelle, soit, pour les hommes 0 fr. 75, pour les femmes 0 fr. 50 ; il doublera cette somme au moyen de son versement personnel, et il justifiera de cette opération en apposant un timbre sur un livret individuel délivré gratuitement à l'ouvrier par l'Etat.

De leur côté, les œuvres de mutualité qui pourront centraliser ces versements, y seront encouragées par l'Etat lui-même, qui leur abandonnera une somme de 1 fr. 50 par chaque mutualiste assuré pour le dégrever d'une partie de la cotisation-maladie, et en outre un tant pour cent comme remise pour indemniser les sociétés de leurs frais.

Enfin, les caisses patronales existant à l'heure actuelle qui serviront à leurs adhérents des retraites au moins égales à celles que fournit la loi seront dispensées des versements réglementaires.

Comme on le voit, la loi des retraites obligatoires fait une place à part à la mutualité privée, qui deviendra la collaboratrice de l'Etat dans l'œuvre commune de prévoyance.

Il ne nous reste plus maintenant qu'à nous demander combien de citoyens bénéficieront de ces dispositions, et quelle en sera la répercussion sur le budget de l'Etat.

D'après les calculs effectués au ministère du Travail, les retraites obligatoires seraient applicables à environ onze millions de salariés des deux sexes, dans le commerce, l'industrie et l'agriculture. Ces onze millions de travailleurs auront droit à une retraite intégrale à partir de 65 ans, ou à une retraite proportionnellement réduite à partir de 55 ans. Des dispositions de la loi prévoient le report d'une partie de leur rente, en cas de prédécès, sur la tête de leurs veuves ou orphelins.

Quant aux retraites facultatives, réservées aux fermiers, métayers, petits propriétaires ruraux, patrons travaillant seuls ou avec leur famille et un seul ouvrier, six millions de personnes environ pourraient y avoir recours. En supposant que la moitié seulement se décident à en bénéficier, cela ferait en tout, quatorze millions de retraités en France, quatorze millions de travailleurs dont la vieillesse sera, grâce aux bienfaits de la prévoyance, à l'abri du besoin.

C. DES ORDELIÈRES.

UN TRAIT DE PROBITÉ

A chacun ce qui lui appartient

Il a été prouvé, il n'y a pas longtemps, avec des documents officiels puisés aux archives du ministère de la guerre à l'appui, que le vrai héros du combat de Castelcamp, en 1760, ne fut pas le capitaine d'Assas, pas plus que le sergent Bobus dont il a été aussi question, mais bien un Corse, un enfant du Sartène, le nommé Dominique Casanova d'Arracovani. Les deux premiers faisaient également partie du petit détachement envoyé la nuit, en reconnaissance, et furent, eux aussi, victimes de leur courage et de leur dévouement ; mais il est prouvé maintenant, dûment-noté, que Casanova seul, en sa mourant lui, le premier, jeta le fameux cri d'alarme : « A moi, Auvergne, ce sont les ennemis »

Et cependant, dans l'histoire et dans tous les manuels de morale pratique, il n'est question que du dévouement du chevalier d'Assas. Le nom du brave Casanova n'a jamais été prononcé.

Pourquoi l'histoire se montre-t-elle si injuste envers ce modeste mais vrai héros ?

Nous ne voulons pourtant pas croire que c'est à sa qualité de Corse que Casanova doit d'avoir été méconnu et ignoré jusqu'à présent.

Un autre trait, non moins sublime, et dont les livres de morale pratique s'enrichissent à juste titre la générosité, est celui que rapporte Bernardin de Saint Pierre, et qui a généralement pour titre : *Le champ d'orge* ou : *Le respect de la propriété*.

Le célèbre écrivain raconte que le fait s'est passé en Allemagne ; que le héros en fut un vieillard ou un religieux allemand, et l'officier, un Français, quoiqu'il ne précise pas.

Nous venons aujourd'hui essayer de détruire cette légende et prouver que le fait s'est passé en Corse et non pas en Allemagne. Le héros en est tout simplement un modeste et vénérable vieillard de Santo-Pietro di Tenda, un nommé Guillaume, et l'officier, un capitaine allemand qui servait sous les ordres du général Wachtendonck.

Personne en Corse, ni ailleurs, ne peut mettre en doute la sincérité et la véracité des *Nouvelle storiche Corse* de notre historien insulaire F. O. Renucci. Ces « Nouvelles » publiées à plusieurs éditions, — la 3e date de 1838 — et dont chaque nouvelle constitue un petit chef-d'œuvre littéraire, non seulement parce qu'elles sont très écrites, en un style impeccable, dans la douce, sonore et harmonieuse langue de Dante, mais aussi parce qu'elles comportent un enseignement moral du plus haut intérêt, et que tout le monde sait qu'elles sont d'une exactitude et d'une précision rigoureuses. Ce sont de vraies histoires vécues — l'auteur a soin de le dire — et non des légendes qu'il raconte.

Ce petit volume broché qui comprend 164 pages et qui a été édité par l'ancienne Maison Fabiani, devrait se trouver dans toutes les mains, pour être le guide sûr de tous les Corses.

C'est dans la nouvelle intitulée : *La Probité*, que Renucci raconte tout au long, pour prouver que la probité fut toujours la vertu caractéristique de nos ancêtres — le tout de générosité que les moralistes nous donnent sous ce titre : *Le champ d'orge*. Nous allons la résumer le plus succinctement possible.

Après avoir fait l'éloge de la probité, et avoir dit qu'elle avait été toujours en honneur, dans son hovard, et attendit, prêt à s'en aller, que le premier accès de la douleur de la femme qu'il avait secourable fut passé. Joséphine était ambulante. Ce fut la présence de l'étranger qui lui rappela la réalité

— Je craignais ce dénouement, dit-elle, brisée.

— Cinq minutes de plus...

— C'est affreux !... affreux !... Pauvre ami !...

Et à la vue du mort ses pleurs redoublèrent.

— Seule !... je suis seule !... Toute une vie, pour en arriver là !... Mais c'est horrible !...

Le notaire fit un pas pour s'éloigner.

— Vous n'allez pas me laisser ainsi ?...

Dans un pareil moment !... Mort votre pauvre ami, ayez pitié de moi !

— Si je puis vous être utile, madame !...

— C'est nul, n'est-ce pas ? interrogea-t-elle en montrant l'acte.

— Hélas !

— Déchirez-le... Déchirez... brûlez...

Il fit comme elle disait.

Rien, je n'aurai rien de lui... Ils auront tout...

Son maître croulée tomba-t-il sur ses genoux.

Ed. Rodenay.

---

83. — Feuilleton du *Petit Bastiais*

LA MANDOLINISTE

de Pierre Dax

XVIII

DONATION

Au même instant, des pas d'hommes arrivèrent à leurs oreilles. Joséphine tressaillit. Les pompiers de plomb du malade se soulevèrent.

— Je vais au-devant de lui, mon ami, dit l'aventurière qui se retrouvait encore une fois.

— Oui...

Elle sortit et fit entrer le notaire dans le salon.

— Monsieur, expliqua-t-elle, sans préambule, le temps presse... M. Nérondoul est très mal, je ne m'abuse pas...

Des larmes mouillèrent ses yeux.

— Vous pouvez vous tromper... Madame...

— Je le souhaite, mais ne le puis. Une scène violente qui vient d'avoir lieu entre le gendre et le beau-père, me prouve, moi, du meilleur des hommes et du plus fidèle ami... Il veut vous dicter ses intentions.

— Bien, Madame.

— Ne m'interrompez pas, monsieur, nous n'avons pas le temps de nous leurrer l'un l'autre... Vous voudrez bien supprimer de la donation qui va vous être dictée, les mots : « Ma femme » et remplacer les noms de « Joséphine Geoffrin » par ceux de « Marie Lenoir ». C'est tout.

— Mais...

— Monsieur, il n'y a pas à tergiverser... C'est du vingt pour cent que je vous propose...

Il ne répondit pas.

— Je me moque de l'argent, reprit-elle... Je n'ai qu'un but, les punir, eux, de m'avoir crue qu'une femme... C'est du vingt-cinq, tenez, c'est du cinquante pour cent que je vous offre... sur sa tête.

Sans attendre une réponse, elle le précéda, et, livide, s'approcha de la couche.

— Mon ami, M. Richat est ici.

Sans regarder, il ne le pouvait plus, il dit :

— Ecrivez... hâtez-vous... Je donne à ma femme Joséphine Nérondoul, née Geoffrin...

Elle désigna un siège et dicta à son tour :

— Je donne à Marie Lenoir...

Le malade continua :

— Toutes les valeurs nominatives que je possède sur les Compagnies du Chemins de fer...

Un spasme le força de s'arrêter.

— ... Et qui représentent une somme de cent cinquante mille francs... Au cas où mes héritiers naturels, qui sont ma fille et mon gendre, contesteraient, pour n'importe quel motif, ils n'auront plus aucun droit sur les deux immeubles que je possède à Cignancourt. Je les estime à cent cinquante mille francs également.

Il s'arrêta. L'idée devenait lente. Aurait-il le temps de finir ? Joséphine s'approcha du lit. Elle sentait l'oreiller. Il respira plus facilement.

— Je donne ma chambre à... ma femme.

Joséphine regardait le notaire occupé à écrire. Elle toussa pour attirer son attention.

— A Marie Lenoir, expliqua-t-elle à voix basse.

L'homme d'affaires fit comme elle disait.

— Mon salon et ma salle à manger à ma fille : Blanche, madame Dignin ; mes bijoux, tous, à, à...

Sa tête vacilla.

— A qui, mon ami ?

— A...

Il ne trouvait plus.

La langue s'embarrassait. Il faisait des efforts à mâcher les mêmes.

— A votre femme ?

— Oui.

Le notaire écrivit : « A Marie Lenoir ». Il data, puis s'approchant du lit, il dit :

— Il est urgent qu'il signe... Le pourrait-il ?

Les poignées du mourant se soulevèrent, l'œil devint terne. Joséphine frémit et le regarda. La respiration devenait plus courte, mais il respirait. D'une main, elle avertit l'oreiller, et, de l'autre, présenta la feuille rédigée.

— Parlez de l'autre côté et aidez-moi, balbutia-t-elle, d'une voix rauque, à Richat.

La tête du malade tomba sur l'épaule de sa femme.

— Laisse moi... Joséphine... laisse-moi... je ne ...

Elle devint livide.

— Mon ami, dit-elle, très bas, tu n'as pas signé.

Avec sa main, il chercha sur le drap. Sans plus hésiter, elle lui prit et glissa entre ses doigts la porte-plume. Les phalanges étaient flasques. Il lui devenait impossible de tracer une lettre.

— Je... ne... plus... je... t'aime !...

Elle sortit que sa tête allait quitter son épaule. Elle prit dans sa main celle à demi glacée du vieillard et il traça, guidé par sa femme : Victor N. Une traînée de plume, un paraphe de cadavre, souligna la majuscule. Ce fut tout. Touché par la mort, son corps retomba raidi. Joséphine poussa un cri. Le notaire était terrifié. L'agonie calcul tombait à l'eau. Des honoraires perdus ! et la pensée tenaillante d'avoir commencé à tromper dans un acte ignoble. Sans bruit, il s'approcha de la table, forma son encrier, plaça la feuille, que la mort venait

neur chez les Corses, Renucci cite en exemple un fait qui s'est passé en 1729, fait, dit-il, qui sera certainement goûté des lames délicates et sentimentales.

Un campagnard du nom de Guillaume, de Santo-Pietro di Tenda, habitait une cabane dans les Agriate. On désigne sous ce nom tout le territoire situé entre le Nebbio et la Balagne.

C'était au mois d'avril, par une soirée calme et douce, où la lune resplendissait de tout son éclat dans un ciel pur. Le vieux Guillaume, qui s'était couché après avoir bien soigné ses bœufs, entend frapper vaillamment à sa porte. Il se lève, ouvre aussitôt, et se trouve en présence d'un détachement de hussards allemands que commandait un officier. On sait que les Génois ne pour un plus se montrer en Corse avaient demandé l'appui de l'empereur d'Autriche Charles VI, qui leur avaient donné 8.000 soldats, dont 4.000 avaient été envoyés en Corse sous les ordres du général Wachtendonck.

L'officier qui commandait le petit détachement, parlant italien, demanda au bon et intrépide vieillard de lui indiquer un champ où il pût faire du fourrage pour ses chevaux.

— Comment ! répondit Guillaume, avez-vous besoin de mon pour cela ? Ne prenez-vous pas ce que vous voulez ? — Non, répondit l'officier allemand, le prince Louis de Wurtemberg qui est arrivé dernièrement, a signé une trêve avec les Corses qu'il aime et qu'il admire, et nous ne pouvons plus maintenant nous emparer, en vertu du droit de guerre, des vivres et de tout ce qui nous est nécessaire pour subvenir aux besoins de nos troupes...

Après quelques pourparlers et une certaine résistance de la part de Guillaume, celui-ci fut obligé de céder aux menaces.

Nous laissons la parole à l'historien Renucci, et nous traduisons la fin de sa Nouvelle :

« — Obéis donc, et tais-toi. — Eh bien, *la forza sforza*, dit un proverbe corse, suivez-moi et que personne ne s'éloigne.

» Guillaume marcha le premier et traversa, par de petits sentiers, beaucoup de champs ensemencés. Les hussards le suivaient en disant de temps en temps : — Voilà un champ qui ferait notre affaire. — Non, répondait Guillaume, ce champ ne doit être touché en aucune façon. A la fin, il s'arrêta devant un beau champ d'orge qui promettait une riche moisson. Il pratique un passage dans la haie, en disant : « Voilà ce vous devez fourrager ; ce champ est à votre disposition ».

» L'officier surpris de l'étrange conduite du vieillard, lui demande : — Pourquoi nous avez-vous conduits ici bas, alors que nous avions trouvé mieux avant. — Les terres ensemencées que nous avons traversées ne m'appartiennent pas, Monsieur, et je n'ai pas le droit de vous y introduire. Pourquoi n'y allez-vous pas vous-même, sans vous adresser à moi ? Vous m'avez obligé à vous servir de guide pour vous procurer du fourrage. Je vous ai conduit dans un champ qui m'appartient. C'est ma propriété ; elle est à votre disposition, adieu !

» Et il s'éloigne en laissant dans l'admiration de tant de vertu, le farouche Allemand ».

N'est-ce pas du trait cité par Bernardin de Saint-Pierre qu'il s'agit ? En effet, l'officier allemand a dû le raconter à ses camarades, et ceux-ci l'ont rapporté un peu partout. Nul doute que longtemps après il n'ait été raconté à Bernardin de Saint-Pierre sans qu'on eût plus fait mention de l'endroit où il s'était passé.

Corse, quand un écrivain de talent vaincra un fait qui mérite d'être transmis à la postérité, peu importe que Jacques ou Paul en soit le héros. Le but de l'écrivain dans ce cas n'est pas de glorifier le nom de tel ou tel auteur d'un trait de générosité ou de bravoure, mais simplement de perpétuer le souvenir d'une action méritoire.

Il appartient à tout qui s'intéressent à la gloire du héros de lui rendre l'honneur qui lui est dû.

C'est ce que nous avons fait.

Et nous voyons qu'après la lecture de la *Nouvelle de Renucci*, le doute n'est plus permis.

Qui sait si ce fait et tant d'autres encore n'ont pas été racontés à L.-J. Rousseau, lui qui s'intéressait aux mœurs, aux goûts, aux occupations, aux us, etc., de ces vaillants insulaires dont il admirait la valeur, la constance et le violent amour pour la liberté ; et qui sait si ce n'est pas un peu à propos de tous ces traits de générosité, de probité, d'hospitalité, etc., signés des anciens Grecs et des anciens Romains, que le grand penseur a pu écrire dans son *Contrat Social* : « J'ai quelque pressentiment qu'un jour cette île étonnera l'Europe ».

Ce n'est donc montrer trop de parti-pris contre la Corse que de vouloir attribuer son cœur ce trait de générosité à un Allemand.

Aussi, nos nouvelistes ont désormais le devoir de rechercher les faits et de proclamer la vérité.

Et cela non pas seulement pour qu'il en résulte un peu plus d'honneur pour la Corse et pour la France, mais surtout parce qu'il faut rendre à chacun ce qui lui appartient.

J. P. LUCCIARINI.

Élections Législatives

Une nouvelle candidature est annoncée dans l'arrondissement de Sartene pour les prochaines élections législatives : celle de M. Baciocchi Jacques-Pierre, ancien chef de district de la Cie d'Orléans, ancien conseiller municipal de Poitiers, chef du poste d'hygiène des Côtes du Nord, à Saint-Brieuc.

Cette candidature est nettement républicaine-socialiste.

Concours général agricole de Paris 1910

Récompenses obtenues par les producteurs ayant exposé sous la bannière de la C. F. D.

Compagnie C. F. D. ayant exposé des produits de ses divers réseaux y compris la Corse, Médaille d'or (Diplôme).

Fruits

Bastia : Mattei François, oléarate, Médaille d'argent.

Ile-Rousse : Lanata Pascal, oléarate, Médaille d'argent G. M.

Ville-di-Paraso : Filippi Luigi, Amandes et noix, Médaille d'argent.

Vins

Corte : Dr Battesti, vins blancs et rouges, Diplôme de médaille d'or.

Patrimonio : Gilormini frères, vins blancs, Diplôme de médaille d'argent G. M.

Patrimonio : Gilormini, frères, vins rouges, Diplôme de médaille d'argent.

Huiles

Syndicat agricole de la Balagne, Diplôme d'honneur.

Lumio : Colonna de Leca, Diplôme de médaille d'or.

Calvi : Fisch, avocat, Diplôme de médaille de bronze.

Santa-Réparata de Balagne : Salvini, Diplôme de médaille d'argent G. M.

Ile-Rousse : Savelli P.-François, Diplôme de médaille de bronze.

Ile-Rousse : Lanata Pascal, Diplôme de médaille d'or.

Ile-Rousse : Casabianca Joseph, Diplôme de médaille d'argent.

Bastia : Guidoni, Diplôme de mention honorable.

Pour les Victimes du « Général Chanzy »

Samedi 5 Mars 1910

GRAND VEGLIONE

au Théâtre Municipal

au profit des naufragés du *Général Chanzy*.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 25 février 1910.

La Bourse est restée très ferme mais l'activité continue à faire défaut comme dans les précédentes séances. A l'exception de la Rente Française en recul à 98.72, les Fonds d'Etats ne varient guère : Extérieure 96.75, Turc 85.95, Italien 104.50, Russe 1909 à 99.40. Le groupe des Sociétés de Crédit se maintient en excellente tendance. Le Crédit Foncier cote 819, le Crédit Lyonnais 1.490 et le Comptoir National d'Escompte 805. La Société Générale est à 727 ; son bilan au 31 janvier fait ressortir au total des opérations sociales un important accroissement d'environ 40 1/2 millions. Les bénéfices nets du mois atteignent 1.270.609 fr 57 en janvier 1909.

Les valeurs diamantifères sont toujours très demandées, principalement la Jagersfontein à 231.

Au comptant en Banque, la Prerisa se négocie à 11 fcs.

L'obligation 5 0/0 de la Société Hongroise de Cuivres a l'objet d'actives transactions à 366. Parmi les 4 1/2 des obligations 3 1/2 0/0 a été conduite à l'autel par son frère, M. François Maggiotti.

Les témoins étaient : pour le marié, MM. D'Elissagaray, secrétaire du juge d'instruction, et Bertei, caporal d'infanterie coloniale ; ceux de la mariée, Mme Nataline Filin et Mlle Marie Guerrini.

Après la cérémonie religieuse, un excellent déjeuner a été servi chez Mme Maggiotti où la plus franche gaîté n'a cessé de régner ; au champagne plusieurs toasts ont été portés à la santé des époux.

Nous adressons au jeune couple nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

L'Union des Prévoyants de France et des Colonies

Une heureuse affaire

Les amis de M. F.-J. Ghirardi, lieutenant de réserve, chevalier de la Légion d'honneur, apprendront avec plaisir que la Direction de l'*Union des Prévoyants*, Société d'associations mutuelles d'épargne et de retraites, dont le siège social est à Paris, 24, rue Drouot, vient de lui confier la Direction de l'Agence générale de la Corse. Cette Société ne pouvait faire un meilleur choix, et nous sommes persuadés que ses opérations intéresseront nos compatriotes. Disons tout de suite que l'*Union des Prévoyants* est une merveilleuse affaire pour ses adhérents puisque elle est la seule Société de Prévoyance existant en France qui, en 15 ans, par versements de 3 et 6 francs par mois, pendant 12 ans seulement, constitue un capital important, plus une pension de retraite. La confiance que les personnes économes lui témoignent et son succès toujours croissant proviennent de ce que, contrairement à toutes les Sociétés à forme routinière, elle laisse aux souscripteurs la faculté de demander des avances en cas de besoin ou de se faire rembourser les cotisations qu'ils ont versées, augmentées des intérêts. De plus, avec les primes de réversibilité que les autres Sociétés appellent primes de contre-assurance, elle forme une caisse de retraites qui lui permet de donner à chaque sociétaire une pension annuelle de plus de 100 francs par livret, alors que les primes de contre-assurance versées par les sociétaires des autres sociétés sont perdues pour eux.

Pour recevoir toutes notices et renseignements, s'adresser à M. GILORMINI, Directeur de l'Agence générale de la Corse, 3, rue du Cap, Bastia.

Des agents sont demandés dans les chefs-lieux de canton du département.

ETAT CIVIL

Naissances.

Allegrini Antoine. — Bignani Louis.

Décès.

Carnagh Pierre, veuf, 75 ans, de Bastia.

SOCIETES A SYNDICATS

ASSOCIATION FRATERNELLE DES EMPLOYÉS DE L'OCTROI. — Les membres de l'Association Fraternelle sont priés de vouloir bien assister à l'assemblée générale statutaire qui aura lieu aujourd'hui mercredi, à 7 heures et demie du soir, dans une des salles de l'Hôtel de Ville.

Le Président, Bartoli.

Avis au Public

Les Commissionnaires agréés par la Compagnie des Chemins de fer, à Bastia, dans le but d'aider les voyageurs aux départs et aux arrivées des trains et des bateaux, ont l'honneur d'informer le public qu'ils mettront, à sa disposition, une Agence avec bureau situé rue de la Gare, 6, pour dépôt de bagages et renseignements.

Ils se chargent du transport des colis et de déménagements entre la gare, les bateaux, les hôtels et tous points de la ville et des environs, ainsi que des expéditions de marchandises pour l'intérieur de la Corse et le Continent, en grande et petite vitesse.

Ils déclinent toute responsabilité dans les irrégularités dont pourraient avoir à se plaindre Messieurs les Voyageurs de la part de commissionnaires ne faisant pas partie de l'Agence et qui ne pourraient leur présenter la carte d'identité avec le numéro d'ordre qui leur est délivré par la Compagnie de Chemins de fer.

MM. les Voyageurs trouveront les commissionnaires de l'Agence Bastiaise à tous les trains et bateaux.

Pour tous renseignements s'adresser au bureau, 6, rue de la Gare, Bastia.

MESDAMES

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00122

BOURSE DE PARIS

28 fév. — 1er mars

3 octo de 3 0/0 ancien 98.85 — 98.75
de 3 0/0 amortis. 98.92 — 98.85
ex coupon

Les Elections Législatives

M. PROPERFERRERO

renonce à la politique

Toulon, 1er mars.

M. Prospero Ferrero, député socialiste de la première circonscription de Toulon, vient d'adresser une lettre à ses électeurs pour leur annoncer que des raisons de famille l'obligent à ne pas solliciter le renouvellement de son mandat.

TOULON

LES DÉTOURNEMENTS à l'Arsenal

Une Agence de corruption

Toulon, 1er mars.

Le scandale des fraudes dans l'arsenal prend des proportions énormes.

La nouvelle de l'arrestation à Marseille de M. Jauze-Baloy, le principal fournisseur de la Marine, a produit hier une profonde émotion.

Mais la population toulonnaise a été bien plus fortement indignée aujourd'hui, en apprenant qu'il existait une agence de corruption.

Le *Matin* publie un article sensationnel à ce sujet.

M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la Marine, a déclaré que lumière complète sera faite sur les agissements de tous les corrupteurs.

Nouvelles Maritimes

Commandement

Paris, 1er mars.

M. le capitaine de frégate Lallemand de Driesen est nommé au commandement de la défense fixe de Toulon.

LE ROI D'ANGLETERRE *EN FRANCE*

Paris, 1er mars.

S. M. Edouard VII arrivera lundi prochain, à Paris, dans le plus strict incognito.

Comme son séjour dans la Capitale sera de vingt quatre heures environ, le roi d'Angleterre rendra visite au Président de la République.

S. M. Edouard VII partira dans la soirée de mardi pour Biarritz.

EN BELGIQUE

LES INONDATIONS

Spectacle effrayant

Paris, 1er mars.

Les eaux montent dans des proportions effrayantes.

Entre Charleroi et Erquelinnes, la première station belge du chemin de fer de Paris à Cologne, la vallée de la Sambre offre le spectacle le plus attristant.

A Seraing, le débordement de la Meuse a causé des ravages considérables. La fabrique de machines, fondée par les deux frères Cockerill, un des plus grands établissements métallurgiques de l'Europe, est envahi par les eaux.

L'Escaut a débordé également ; les environs de Gand sont inondés.

Horribles Assassinats

Deux têtes de femme

Paris, 1er mars.

On a trouvé ce matin, en plein quartier populaire de Paris, la tête d'une jeune fille, dont l'identité n'a pu encore être établie.

De plus, la Sûreté générale a été avisée que la tête d'une femme, séparée du tronc, a été trouvée dans un bois près de Dijon.

LES GRANDES MANŒUVRES en 1910

Paris, 1er mars.

Les grandes manœuvres de corps d'armée seront exécutées, en 1910, par les 2e et 3e corps.

Elles seront placées sous la haute direction du général Sis-ime Tremeau.

Ces manœuvres offriront cette particularité que le deuxième corps sera commandé par le général Picquart, ancien ministre de la guerre.

PHILADELPHIE

LA GRÈVE DES TRAMWAYS

Paris, 1er mars.

Les grévistes, qui s'étaient calmés depuis quelques jours, ont recommencé aujourd'hui à faire parler d'eux.

Des bagarres se sont produites sur plusieurs points de la ville.

Un policier a eu le crâne fracturé.

Un émeutier a été frappé mortellement par deux balles de revolver.

AU MAROC

Moulay-Hafid *et* l'Ultimatum de la France

Paris, 1er mars.

Contrairement au bruit qui a été répandu, il est tout à fait inexact que Moulay Hafid ait ratifié si facilement les accords signés à Paris par El-Mokri.

Le Sultan du Maroc ne s'est décidé à accepter les propositions contenues dans l'ultimatum du gouvernement français et de l'accord signé à Paris, que lorsqu'il fut informé que M. Gaillard, consul de France à Fez, ainsi que tous les Français, se préparaient à quitter cette ville.

L'ultimatum de la France avait pour but d'assurer à la fois la ratification des accords, la signature de l'emprunt et le règlement des questions se rattachant à notre mission militaire.

NOUVEAUX TROUBLES à la Pointe-à-Pitre

Paris, 1er mars.

Les nouvelles reçues aujourd'hui de la Pointe-à-Pitre annoncent que de nouveaux troubles ont éclaté.

Les émeutiers ont entièrement détruit les plantations de canne à sucre de Vermond et de Sainte-Rose.

Un colon a été frappé de plusieurs coups de couteau, qui mettent ses jours en danger.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. BERTEAUX

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Le Budget de 1910

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1910.

La Loi de Finances

La discussion continue sur les articles de la Loi de Finances.

Les Bourses de commerce

M. de Monzie discute longuement la question de l'impôt sur les opérations des Bourses de commerce.

Les Chemins de fer Corses

M. Forcioli, député d'Ajaccio, soutient son amendement tendant à abaisser de 12 à 3 0,0 l'impôt sur les transports en grande vitesse sur les Chemins de fer de la Corse.

La proposition de M. Forcioli est renvoyée à la Commission des travaux publics.

La séance est levée à 11 heures 40 et renvoyée à cet après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h. 30.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance du matin, qui est adopté

Le Budget

La Chambre continue la discussion de la Loi de Finances.

Les Officiers supérieurs

Le général Pedoya propose de rajeunir les cadres des officiers supérieurs.

Cette proposition est repoussée.

Titres de rente et Pensions

Les chapitres relatifs aux titres de rente et à la liquidation des pensions de retraites, sont mis aux voix et adoptés.

Bureaux de Tabac

M. Emile Constant propose de mettre en adjudication les bureaux de tabac.

Cette proposition est repoussée.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

SÉNAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès verbal de la dernière séance qui est adopté.

LE SECRET ET LA LIBERTÉ du Vote

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, modifiée par la Chambre des députés, adoptée avec de nouvelles modifications par le Sénat, modifiée de nouveau par la Chambre des députés, ayant pour objet l'assurer le secret et la liberté du vote ainsi que la sincérité des opérations électorales.

Les articles 7 et suivants sont successivement mis aux voix et adoptés.

L'ensemble du projet de loi est adopté par mains levées.

La Codification DES LOIS OUVRIÈRES

Le Sénat adopte ensuite, sans long débat, le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant codification des lois ouvrières.

Séance jeudi.

AVIS DE DÉCÈS

(PIETRA-DI-VERDE)

Mme veuve Ignace Castelli et sa fille ; M. et Mme Charles-Félix Castelli et leurs enfants ; M. et Mme Toussaint Castelli, négociants, et leurs enfants ; Mme et M. Arrighi, juge de paix ; M. Vincentelli Sylvius, de Tunis, et ses filles Toussainte et Philippine ; M. Giacomoni Charles-Mathieu, à Tunis, et ses enfants ; M. et Mme Joseph Andreani et leurs enfants ; Mme et M. Giacomoni, professeur au lycée de Toulon, et leurs enfants ; Mme et M. Jean-François Giacomoni, lieutenant d'administration, et leur enfant, de Reims ; Mme et M. Romani, contrôleur des douanes à Paris, et leur enfant ; Mme et M. Bernardi Ange Toussaint, chevalier de la Légion d'honneur de Bastia, et leurs enfants ; Mmes veuves Castelli et leurs familles ; Mme et M. Renucci Jules, retraité, et leurs enfants, de Bastia ; Mlle Marie-Toussainte Giacomoni, institutrice en retraite, et Mme veuve Angèle Pericchi, née Giacomoni, de Sisco.

Les familles Renucci, Bernardi, Valery, Savignoni, Alerini, Antomarchi, Raffini, Brun et Romani ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSEIGNEUR IGNACE CASTELLI

PROTONOTAIRE

leur époux, père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, oncle et cousin, décédé le 28 février, à l'âge de 78 ans, muni des Sacrements de l'Eglise.

PATES ALIMENTAIRES

Raffinées — Supérieures — Extra

Usine à Vapeur

LA MAISON GHILINI, dont la réputation n'est plus à faire, vient de changer complètement son installation. Elle y a apporté tous les perfectionnements modernes.

Sa fabrication journalière dépasse aujourd'hui 2.000 kilogrammes.

Elle peut, actuellement, lutter avantageusement avec tous les produits similaires nous venant du Continent.

Ses pâtes supérieures et extra sont garanties pur blé dur.

On trouvera dans ses magasins, 6, Boulevard Saint Angelo, tous les genres de pâtes que l'on peut désirer.

MM. les Epiciers sont informés que la MAISON GHILINI leur livrera, à domicile, des pâtes en caisses qui leur donneront pleine satisfaction comme prix et qualité.

Exigez partout la Marque « MAISON GHILINI »

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

L'Indicateur OFFICIEL de la CORSE

Publication commerciale entièrement inédite qui permet de s'adresser exactement et directement à tous les négociants de la Corse.

Des tableaux, cartes et nouveaux ouvrages, de tous les NOMBRES A REVENDRE des Cies de Navigation, Chemins de fer, Automobiles, Etc., pour la Corse, Courriers postaux, etc., concernant l'île.

Une CARTE SPÉCIALE dans les indications diverses et très abondantes font valoir la précision et la clarté.

Des NOTICES GÉOGRAPHIQUES accompagnent les particularités citées à consulter du point, département, commune.

Un DICTIONNAIRE DES COMMUNES indiquant à une brève description des ressources de tous nombreux renseignements administratifs et pratiques, etc., etc.

Les Indicateurs, particulièrement à chaque édition rétrospective, sont venus combler une lacune et rendre de grands services à tous ceux qui s'intéressent à ce beau pays.

PRIX : 30 Cent. EN VENTE PARTOUT
et chez l'Éditeur : M. A. CLOUD, 40, Rue St-Lazare, Paris

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Le-charge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ou ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Poteaux ou potelets et au gré.

FERS A PLANCHER

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts et Magasins Généraux : Boulevard de Cardo, 1

Installation à Gaz

Jean Cini, ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia

Vente de becs, verres et manchons
Appareils sur commande

Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti

Le Directeur-gérant
J. B. GILLOGNIER.

Imp. Gillognier.

LES MALADIES DE LA FEMME
LA MÉTRITE

Il y a malheureusement des malheureuses qui souffrent en silence et sans oser se plaindre, dans la crainte d'une opération toujours dangereuse, souvent inutile.

Ce sont les femmes atteintes de métrite

Celles-ci ont commencé par souffrir au moment des règles qui étaient insuffisantes ou trop abondantes. Les Pertes blanches et les Hémorragies les ont épuisées. Elles ont été exposées aux refroidissements, Courants d'air, Vents coulis, Transpirations, aux Migraines, aux Maux de reins, aux Douleurs dans l'aine, aux Névralgies, aux Maux de tête, aux Vertiges, aux Lassitudes, aux Douleurs dans les bras, dans les jambes, dans les hanches, dans le bas-ventre et comme un poids énorme qui rendait la marche difficile et pénible. Pour guérir la MÉTRITE le besoin doit faire un usage constant et régulier de la

JOUVENCE de l'Abbé Soury

Soigner sa guérison

qui fait circuler le sang, décongestionne les organes et les stimule, sans qu'il soit besoin de recourir à une opération.

La JOUVENCE de l'Abbé Soury guérit sûrement, mais à la condition qu'elle soit employée sans interruption jusqu'à complète et entière de toute douleur. Il est bon de faire chaque jour des injections avec l'Hygienitine des Dames. Le laboratoire Toute femme soucieuse de sa santé doit employer la JOUVENCE à des intervalles réguliers, si elle veut éviter et guérir la Métrite, les Fibromes, les mauvaises suites de couches, les Tumeurs, Cancers, Varices, Phlébites, Hémorroïdes, les Accidents du Retour d'âge, Chaleurs, Vapeurs, Étouffements, etc.

La JOUVENCE se trouve dans toutes les Pharmacies. 3 f. 50 le flacon, 6 fr. 10 fr.; les 3 fl. franco contre mandat poste 10 fr. 50 adressé l'Abbé Soury, DUMOUTIER, 1, place de la Cathédrale, Rouen.

(Notice et renseignements gratis et franco)

JE DONNE 100.000 fr.

Chauves!

à tout âge sur les têtes les plus chauves et même sans cheveux, quelle que soit la cause, même sénilité, même si on a tout essayé sans succès, même si on a perdu tout espoir, même si on a été abandonné par les médecins, même si on a la tête lisse comme la main, même si on a la tête recouverte de cicatrices, même si on a la tête brûlée par les rayons X, même si on a la tête rongée par la teigne, même si on a la tête rongée par le lupus, même si on a la tête rongée par le cancer, même si on a la tête rongée par le psoriasis, même si on a la tête rongée par l'eczéma, même si on a la tête rongée par le zona, même si on a la tête rongée par le pityriasis, même si on a la tête rongée par le favus, même si on a la tête rongée par le sycosis, même si on a la tête rongée par le lichen, même si on a la tête rongée par le prurigo, même si on a la tête rongée par le pemphigus, même si on a la tête rongée par le furoncle, même si on a la tête rongée par le panaris, même si on a la tête rongée par le phlegmon, même si on a la tête rongée par le charbon, même si on a la tête rongée par la pustule maligne, même si on a la tête rongée par la pustule bénigne, même si on a la tête rongée par la pustule de la variole, même si on a la tête rongée par la pustule de la vaccine, même si on a la tête rongée par la pustule de la varicelle, même si on a la tête rongée par la pustule de la rougeole, même si on a la tête rongée par la pustule de la scarlatine, même si on a la tête rongée par la pustule de la fièvre typhoïde, même si on a la tête rongée par la pustule de la fièvre jaune, même si on a la tête rongée par la pustule de la peste, même si on a la tête rongée par la pustule de la lèpre, même si on a la tête rongée par la pustule de la syphilis, même si on a la tête rongée par la pustule de la blennorragie, même si on a la tête rongée par la pustule de la chancre, même si on a la tête rongée par la pustule de la gonorrhée, même si on a la tête rongée par la pustule de la vaginite, même si on a la tête rongée par la pustule de la métrite, même si on a la tête rongée par la pustule de la salpingite, même si on a la tête rongée par la pustule de l'ovarite, même si on a la tête rongée par la pustule de la péritonite, même si on a la tête rongée par la pustule de la cystite, même si on a la tête rongée par la pustule de la néphrite, même si on a la tête rongée par la pustule de la pyélite, même si on a la tête rongée par la pustule de la urétrite, même si on a la tête rongée par la pustule de la prostatite, même si on a la tête rongée par la pustule de la orchite, même si on a la tête rongée par la pustule de la épididymite, même si on a la tête rongée par la pustule de la hydrocèle, même si on a la tête rongée par la pustule de la varicocèle, même si on a la tête rongée par la pustule de la hernie, même si on a la tête rongée par la pustule de la appendicite, même si on a la tête rongée par la pustule de la entérite, même si on a la tête rongée par la pustule de la colite, même si on a la tête rongée par la pustule de la dysenterie, même si on a la tête rongée par la pustule de la diarrhée, même si on a la tête rongée par la pustule de la constipation, même si on a la tête rongée par la pustule de la hémorroïde, même si on a la tête rongée par la pustule de la fissure, même si on a la tête rongée par la pustule de la fistule, même si on a la tête rongée par la pustule de la abcès, même si on a la tête rongée par la pustule de la phlegmon, même si on a la tête rongée par la pustule de la gangrène, même si on a la tête rongée par la pustule de la nécrose, même si on a la tête rongée par la pustule de la carie, même si on a la tête rongée par la pustule de la ostéite, même si on a la tête rongée par la pustule de la périostite, même si on a la tête rongée par la pustule de la arthrite, même si on a la tête rongée par la pustule de la rhumatisme, même si on a la tête rongée par la pustule de la goutte, même si on a la tête rongée par la pustule de la sciatique, même si on a la tête rongée par la pustule de la névralgie, même si on a la tête rongée par la pustule de la migraine, même si on a la tête rongée par la pustule de la céphalée, même si on a la tête rongée par la pustule de la vertige, même si on a la tête rongée par la pustule de la syncope, même si on a la tête rongée par la pustule de la apoplexie, même si on a la tête rongée par la pustule de la paralysie, même si on a la tête rongée par la pustule de la hémiplégie, même si on a la tête rongée par la pustule de la aphasie, même si on a la tête rongée par la pustule de la amnésie, même si on a la tête rongée par la pustule de la démence, même si on a la tête rongée par la pustule de la folie, même si on a la tête rongée par la pustule de la manie, même si on a la tête rongée par la pustule de la mélancolie, même si on a la tête rongée par la pustule de la hypocondrie, même si on a la tête rongée par la pustule de la hystérie, même si on a la tête rongée par la pustule de la neurasthénie, même si on a la tête rongée par la pustule de la épilepsie, même si on a la tête rongée par la pustule de la tétanos, même si on a la tête rongée par la pustule de la rage, même si on a la tête rongée par la pustule de la hydrophobie, même si on a la tête rongée par la pustule de la tétanos, même si on a la tête rongée par la pustule de la rage, même si on a la tête rongée par la pustule de la hydrophobie.

Journal Financier Français
PARAISSANT LE SAMEDI
Feuille des Cités Méridionales et Sous les Tropiques, et Sous les Coupons
LES MEILLEURES ANNONCES MONDIALES
16, Place du Havre, 16
PARIS
Ordres de Bourse
Paiement gratuit de Coupons
CONTENTIEUX

L'EAU PRÉCIEUSE
ET SES EFFETS

A ceux qui pourraient encore hésiter à se servir de l'EAU PRÉCIEUSE, nous représentons qu'il n'y a aucune raison pour ne pas l'employer, puisque l'expérience de chaque jour prouve son efficacité dans le traitement des Maux de Jambes, Ulcères, Varices, Dartres, Eczémas, et de toutes les plaies considérées comme incurables ; nous ne pouvons en donner de meilleure preuve que de citer les paroles mêmes de ceux qui, l'ayant employée, auraient bien tort de ne pas imiter leur exemple.

... Monsieur, — Depuis six ans j'étais atteint d'un affreux Eczéma qui me couvrait les bras et les jambes. Après avoir tout essayé, potion, pommade, dépuratifs de toutes sortes et sans obtenir le moindre soulagement, j'ai eu recours à l'Eau Précieuse. J'affirme qu'en moins de deux mois et sans quitter mon travail, j'ai obtenu entière guérison. Je vous autorise à publier ma lettre dans l'intérêt de ceux qui souffrent de cette affection.

Victor LECHIEN, 30, rue de Morphy, Reims. (France)

Le traitement est simple, facile, peu coûteux et se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. Bien exiger l'EAU PRÉCIEUSE, avec la marque déposée « Une Jambe modèle dans le verre ».

Dépôt général à Rouen : Pharmacie DEPENSIER, 47, rue du Bac.

Se trouve à Bastia Pharmacie Quilici, boulevard de Paoli No 30, à Ajaccio Pharmacie Guidicelli.

GRAND BAR SOAVI

Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA

Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable

CAFÉ-EXPRESS

et l'exquis

CHOCOLAT-EXPRESS

à 20 centimes la tasse

Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires

de A. FOURCAUD, Pharmacien, à Périgueux

Dépôt : Pharmacies Luigi à Bastia, Kalfa à Corte, Pulvenis à l'Ile-Rousse, Sangiolo, Centre Napoléon, à Ajaccio.

Quiconque possède 5 ARES DE TERRE a intérêt et profit à lire

LA VIE A LA CAMPAGNE

LA REVUE PRATIQUE AVANT TOUT

Des TRAVAUX de la Campagne
Des PRODUITS
Des PLAISIRS

En Vente Partout et chez HACHETTE et Cie, PARIS

Envoi d'un Spécimen : 0 fr. 25

CHEVEUX sauvés par le Kahn

Ne pas oublier que l'Amaro Mattei est utile pendant l'été et indispensable pendant l'hiver.

VIEUX CAP CORSE au QUINQUINA

APÉRITIF TONIQUE & FORTIFIANT

La Maison L.-N. MATTEI & Cie de Bastia, met en garde les nombreux consommateurs de l'inimitable :

"VIN DU CAP CORSE"
AU QUINQUINA

dont la réputation est devenue universelle, contre des contrefaçons que certains fabricants débitent sous le même nom.

Dans l'intérêt de leur santé ils doivent se méfier des contrefacteurs qui s'autorisent illégalement des mêmes dénominations pour présenter comme une nouveauté ce qui n'est qu'une mauvaise et dangereuse imitation.

On ne contrefait que ce qui est supérieur, mais quoi que l'on fasse

le VIN DU CAP MATTEI, qui est appelé à détrôner tous les vins similaires, reste inimitable.

DEMANDEZ PARTOUT
UN VIN DU CAP MATTEI

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES

REPRÉSENTANT
Pour BASTIA et CORTE
M. Paul GILORMINI

ALBERTINY ET Cie

NICE
ET
CANNES

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 92 — JEUDI 3 MARS 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 3, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. GILLOGNIER, Directeur

Les annonces sont payées d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	Un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	13 »	8 »

Union postale un an de plus en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00123

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Sainte Cunégonde.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 8 m. — Coucher, 5 h. 22 m.
Dernier quart., le 3 — Nouv. Lune, le 11
Fête de Demain : Saint Casimir.

2 MARS

Notre Marine

Après tant de manifestations alarmistes qui se sont produites depuis un an au sujet de notre défense navale, nous avons eu enfin la satisfaction d'entendre une opinion plus virile et plus réconfortante : c'est celle du ministre de la Marine lui-même, M. Boué de Lapeyrère, qui vient d'exposer à la Chambre la situation actuelle de la Marine et les réformes qu'il y a introduites.

L'amiral de Lapeyrère s'est excusé d'abord de ne point savoir faire un discours ; à la vérité, la démonstration sobre, presque brutale qu'il a faite, a produit plus d'impression sur la Chambre que le plus beau morceau d'éloquence. Cette fois-ci, au moins, c'est un marin, un vrai marin qui a parlé de la marine, et avec une telle compétence, une telle autorité, que la Chambre tout entière l'a applaudi.

Essayons de donner un aperçu du très clair exposé du ministre.

D'abord, quelle était, il y a un an, notre force navale ? Elle était composée de navires dits de haute mer et de navires de flottille. Comme bâtiments de haute mer, six croiseurs cuirassés dans le Nord, flanqués de cinq croiseurs et d'une division de contre-torpilleurs, le tout sans aucune homogénéité. Dans la Méditerranée, deux autres escadres à peu près semblables à celle du Nord, mais à effectifs incomplets.

Ainsi constituées, aucune de ces escadres n'était prête à entrer en action au premier signal : au moment où l'ennemi eût été à notre porte, nous aurions dû nous occuper de compléter les effectifs ! D'autre part, l'organisation était faite en dépit du bon sens : ainsi, les croiseurs du Nord avaient leur centre à Brest, et ils étaient destinés à éclairer l'escadre de Toulon. Enfin, le port de Toulon était, à lui seul, chargé de l'entretien de presque toute notre flotte ; or, quelque puissants que soient les moyens d'un arsenal, il n'en existe pas au monde qui soit outillé pour préparer au combat une armée navale entière. Quant à la soi-disant escadre qui existait à Cherbourg, les huit garde-côtes qui la composaient étaient à ce point défectueux qu'en temps de guerre ils eussent été incapables de tenir honorablement la mer.

Telle était la situation. Elle était peu brillante, comme on le voit.

Qu'a fait, maintenant, l'amiral de Lapeyrère ?

Trente bâtiments démodés, qui coûtaient en entretien plus cher qu'ils ne valaient, seront simplement rayés de la flotte ; on en fera des pontons, on en les vendra pour être démolis. Voilà déjà une économie réalisée ; sans compter que les hommes qui étaient disséminés sur ces bâtiments inutiles ont servi à compléter les équipages des cuirassés.

Dorénavant, les réparations des deux escadres de la Méditerranée se feront par moitié à Toulon et à Bizerte ; on obtiendra ainsi toute la rapidité désirable ; en attendant que Bizerte soit outillé suffisamment dans ce but, les réparations s'effectueront à Toulon, Brest et Cherbourg.

Autre innovation importante : un vieux garde-côtes sera attaché à chacun des trois ports où se trouvent les centres de nos défenses mobiles. Ces garde-côtes serviront de bâtiments-buts. Jusqu'à présent, on exécutait, avec autant d'imprudence que de mépris des deniers de l'Etat, les exercices de lancement de torpilles contre des navires choisis au hasard parmi les meilleurs de l'escadre ; on s'exposait ainsi à causer des avaries graves, sinon irréparables. Les vieux garde-côtes joueront tout aussi bien le même rôle, et, s'ils sont endommagés, la perte sera moins sensible.

La Commission d'enquête sur la Marine avait signalé que nos ports n'étaient pas en mesure de recevoir les bâtiments du type Danton actuellement en construction et qui doivent entrer en ligne dès 1912. A cette critique, M. Boué de Lapeyrère répond aujourd'hui qu'à la même date extrême de 1912, les six Danton posséderont neuf bassins de radoub aménagés et prêts à les recevoir en toute circonstance, savoir : un à Cherbourg, deux à Brest, un à Lorient, trois à Toulon et deux à Bizerte.

Arrivons enfin à la réforme capitale du programme de l'amiral ministre. C'est celle qui concerne la mobilité des escadres. On avait reproché, non sans raison, à notre marine, de ne plus naviguer, et l'on se demandait si, dans ces conditions, notre matériel et notre personnel naval auraient bien les qualités d'endurance nécessaires pour supporter les longues et pénibles croisières du temps de guerre. Pour répondre à cette crainte et pour aguerrir les équipages, l'amiral a décidé que tous les ans, dès l'entrée de l'hiver, les divisions de croiseurs radoubés après les grandes manœuvres, qui généralement passaient l'hiver dans les arsenaux, feraient l'une le tour de l'Atlantique, l'autre le tour de la Méditerranée.

Cette année, pour commencer, la division Auvert a été jusqu'à Montevideo, Buenos-Ayres et les Antilles ; elle va être prochainement de retour à Quiberon. Quant à la division Pivet, elle a poussé une incursion jusqu'aux Echelles du Levant, Bizerte, et est revenue à Toulon. Ainsi, au printemps prochain, nous aurons deux escadres ayant reçu un sérieux entraînement militaire et effectué leurs écoles à feu.

Sans doute, la vie, l'activité des ports seront un peu amoindries durant l'absence des marins ; mais ce sont là des intérêts locaux qui pourront être en partie satisfaits par d'autres mesures, et qui, d'ailleurs, doivent s'effacer devant l'intérêt national.

De l'ensemble de ces mesures, réalisées ou prêtes à l'être, il ressort que des améliorations profondes ont été introduites dans notre marine. Après bien des fautes et des erreurs accumulées, cette œuvre était nécessaire : elle redonnera la confiance au pays, et fera paraître moins lourds les sacrifices énormes qui vont lui être demandés pour la mise en chantier du programme naval de 1910.

C. DES CORDELIERS.

UNE CONFÉRENCE
SUR L'ŒUVRE
de la Croix-Rouge Française

La conférence de M. le général Barry, sur l'œuvre de la Croix-Rouge Française, que nous avions annoncée s'est déroulée samedi soir dans la salle de spectacles du théâtre municipal au milieu d'un succès très vif.

Bien avant l'heure fixée, la salle fort artistement aménagée se garnissait rapidement.

Tout ce que notre ville compte en fait de séduisantes mondaines toujours si enthousiastes d'initiatives généreuses étaient là, apportant au conférencier le réconfort de leur précieux concours et égayant l'austérité de cette réunion du chatoiement de leurs élégances.

La séance fut ouverte par M. S. de Caraffa, avocat, président du Comité provisoire, qui avec toute l'éloquence brillante dont il a le secret, présenta l'éminent conférencier au public et lui céda la parole.

M. le général Barry dans une élocution à la fois simple et aisée commence par remercier la nombreuse assistance de l'empressement flatteur qu'elle a mis à se rendre à l'appel du Comité. Il se félicite d'avoir à développer le programme de la Croix-Rouge devant une affluence aussi sympathique et au sein de laquelle toutes les classes de la population bastiaise sont largement représentées. Voilà qui très certainement est d'un heureux augure. Et dans nul doute la section bastiaise, bien que tard venue dans la grande famille de la Croix-Rouge Française, saura rattraper le temps perdu et y occuper une place digne de la grande et généreuse cité qu'est Bastia.

L'orateur retrace ensuite rapidement l'historique de la Croix-Rouge. C'est le Genevois Dunnot qui, en parcourant le champ de bataille, après le combat de Solferino, conçut devant tant de détresse, tant de souffrances accumulées, l'idée de cette Société de secours aux blessés, dont la sphère d'action ne devait pas tarder à s'étendre si remarquablement et dont l'organisation est aujourd'hui devenue mondiale.

Bien des nations et tout particulièrement la Russie, l'Allemagne, le Japon ont marché dans cette voie à très grands pas. L'organisation des sociétés de la Croix-Rouge y est admirable, leurs ressources abondantes ; leurs installations d'un perfectionnement rarement vu et de susciter, en France, une ardente et efficace émulation.

Les femmes de France doivent se mettre résolument à l'œuvre dans un magnifique élan... Déjà, elles ont su montrer de quoi elles sont capables.

Au Maroc, tout dernièrement, elles étaient venues nombreuses ; des jeunes femmes, des jeunes filles portant les plus beaux noms de France et qui, là, transformées en infirmières, se dépensaient sans ménagement, faisaient plus que leur devoir, et dans la tristesse des ambulances, maintenant comme un rayonnement d'espoir, remplaçaient au chevet des blessés, et quelquefois hélas ! des mourants, les mamans et les sœurs lointaines.

Il est à souhaiter que de tels dévouements ne manquent pas de se généraliser. Il reste encore beaucoup à faire en France pour assurer en cas de guerre le service de santé. Que l'on songe que dans l'éventualité toujours possible hélas ! d'un conflit, il faudrait du jour au lendemain, trouver 100.000 lits et s'y joindre aux armées un corps de 20.000 infirmières. Nous sommes encore loin de pouvoir compter sur un tel chiffre. Il faut donc nous mettre en mesure de pouvoir apporter aux horreurs inévitables de la guerre, la plus grande part possible d'atténuations.

A notre époque égalitaire, où toutes les Françaises ont un fils ou un frère aux armées, toutes sauront vaillamment coopérer à l'entreprise si louable de la Croix-Rouge.

Et, en ce qui concerne la Corse tout spécialement, il faut se souvenir qu'une guerre aurait pour premier effet l'isolement absolu de ce département, et la Corse ne devra

---

262 . — Feuilleton du PETIT BASTIAIS.

NOELLA

Grand Roman Inédit
PAR CHARLES MÉROUVEL

DEUXIÈME PARTIE

SEULE !

XXVI

DANS LE PIÈGE

— Vrai ?..
Il murmura :
— Dois-je vous croire ?.. Vous m'avez si souvent rendu de jour en jour, lourd de si vaines espérances.
Elle répondit gravement :
— Oui, bien vrai. Ainsi Sablaines est vendu ?
— Liquidé.
— Une belle terre ?..
— Triste... mauvais bois, sol maigre, pays morne...
— L'acquéreur ?..
— Un étranger dont les parents étaient français... le marquis de Villas...
— De quel pays ?
— Buenos-Ayres, Montevideo... je ne sais trop.
— Riche ?
— A millions, on le dit du moins...
— A beau mentir qui vient de loin...
— Pourtant, mais il a payé rubis sur l'ongle, sinon tenante.
— Combien ?
— Huit cent mille ..
— Comment est-il ?
— De moyenne taille, assez gros, coloré par la vie au grand air, avec une large bouche... l'accent très anglais...
— Et la petite que vous avez si cruellement chassée de Sablaines ?
— Envolée vers d'autres cieux.
— N'est-ce pas à la suite d'un concert en plein air ?..
Le baron rougit jusqu'à la racine des cheveux.
— Ah ! vous savez ?.. fit-il.
Marguerite Rostand, ce jour là, était mise avec un raffinement de coquetterie. Pourquoi ? Les femmes ont parfois des idées machiavéliques. Etait-ce pour redoubler dans l'âme de son mari les regrets d'une séparation si longue, regrets dont elle ne doutait pas et que parfois, dans leurs rares rencontres, elle s'était fait un âcre plaisir de rendre plus vifs et plus poignants ?
N'était ce pas plutôt pour arracher plus aisément des aveux au baron de Breux qu'elle exécrait à cause de sa perfidie, de la fausseté de son caractère et de l'acharnement qu'il avait mis à rendre plus infranchissable la barrière élevée entre son ami intime qui avait le tort de lui accorder sa confiance et la femme dont il convoitait la personne et la fortune ? Peut-être pour ces deux causes à la fois et autant pour l'une que pour l'autre. Elle se pencha vers le baron et plongeant son regard dans les yeux de ce prétendant qu'elle détestait cordialement, elle lui dit avec un enjouement souriant :
— Je sais beaucoup de choses, mon cher, et entre autres, qu'il s'est passé une soirée étonnante à ce cercle, où vous étiez avec M. d'Orville. Vous y avez revu la jeune fille chassée par vous de Sablaines avec une rigueur que je condamne...
— Oh ! marquise !
— Si, en vérité... Pourquoi vous déguiser ma pensée ?.. Vous auriez pu vous montrer plus généreux en cette circonstance, convenez-en.
— Peut-être, mais la rancune, l'intérêt...
— Le vilain mot ! Vrai, vous seriez inexcusable si on voulait bien se rendre compte du motif qui vous rendait si cruel... Passons... J'ai su que cette jeune fille est un miracle de grâce et de beauté. De plus, elle est douée d'un remarquable talent !.. Rien n'a pu vous attendrir... Vous l'avez reconnue ce soir-là ?
— Sans peine...
— Et votre ami...
— André ?
— Que disait-il ?
— Il l'admirait... Il était très agité, très ému... Elle évoquait en lui je ne sais quels souvenirs...
— De l'enfant qu'il a perdue ?
— Peut être...
Le baron se leva.
— C'est un sujet brûlant, dit-il, et je ne voudrais pas l'aborder. Le bruit courait autour de lui que cette jeune musicienne était une enfant trouvée. Ce mot a suffi pour le troubler en lui rappelant la fille enlevée à son petit château des bois de Vaucrosson... C'est une perte dont il ne s'est pas consolé. Ai-je besoin de vous rappeler le drame auquel je ne veux faire qu'une simple allusion ?
— Non.
— Vous vous figurez donc aisément l'état d'esprit de votre mari en entendant et en regardant cette jeune inconnue... Si je ne me trompe, je crois, Dieu me pardonne, que malgré le nombre des spectateurs de cette scène nocturne, il se serait précipité dans la cour pour se rapprocher d'elle, la contempler de plus près et l'interroger avec l'illusion et l'espoir de retrouver en elle la malheureuse que par vengeance, sans doute, le mari de son bienfaiteur lui aura prise ! Simple supposition, car je ne sais d'où ce coup fatal pour lui est parti... Ce n'était qu'une faible chance... Que d'enfants abandonnés ! Que de pauvres êtres perdus !.. Et à quel signe la reconnaître entre mille après tant d'années ?..
— Vous avez raison...
— Au revoir donc, belle Marguerite, fleur rebelle, si difficile à cueillir...
Vous humaniserez-vous enfin ?
— Peut-être.
— Je viendrai vous demander une réponse dans quelques jours.
— Dès mon retour.
— Vous m'avertirez ?
— Oui
— C'est promis ?
— Oui.
— Elle sera bonne ?
— Vous connaissez le mot de Carmen à l'officier ? Il est toujours agréable d'espérer.
— Je le peux ?
— Pour quoi pas ?
La marquise accompagna ces deux petits mots d'un sourire si expressif, que le baron se pencha, lui prit une main et la porta à ses lèvres dans un mouvement de reconnaissance. Ils se trompaient l'un et l'autre. Marguerite Rostand, dès qu'il eut disparu, s'écarta fortement en murmurant :
— Quel homme !
Tandis que le baron, en descendant l'escalier, se disait :
— Enfin, ça y est ! A moi les millions des Rostand... mais ce ne sera pas sans peine.
Le mari de Marguerite avait soulevé la tenture derrière laquelle il était dissimulé, il se tenait debout, très pâle, les doigts crispés dans un mouvement de colère.
— Et bien ? demanda la marquise. Vous avez entendu ?..

(A suivre.)

compter que sur les contingents combattants et sanitaires intérieurs, dès la nécessité d'organiser dans ce pays des sections de la Croix-Rouge sur une base solide.

A cette organisation nationale, le Comité Central de Paris ne ménagera pas ses encouragements, tout son appui moral et matériel.

L'éminent orateur rappelle que la Croix Rouge exerce son action, même en temps de paix, pour le plus grand bien du pays : création de dispensaires, multiplication de cours et de conférences sur les choses de l'hygiène publique, qui est au nombre des préoccupations dominantes des sociétés modernes.

Au nombre des œuvres philanthropiques créées par la Croix-Rouge, il faut citer :

La Maison de convalescence pour les soldats et marins ;

La Caisse de secours aux militaires convalescents dans leurs familles ;

L'œuvre des livres et l'œuvre des jouets du soldat ;

L'assistance aux hommes de la Légion étrangère et de l'infanterie coloniale, etc.

Enfin, partout où il y a des désastres à réparer, des infortunes à secourir, les vaillantes protagonistes de la Charité sont là. On les a vues à l'œuvre à Messine, en Provence lors des tremblements de terre, et hier encore, dans Paris inondé.

Partout, les septicémies de la première heure se sont vite effacés devant de tels prodiges de dévouement pour faire place à une respectueuse admiration.

M. le général Barry a terminé ses intéressants développements par quelques projections lumineuses des plus réussies, relatives à la dernière campagne marocaine et où l'on voyait les dames de la Croix Rouge dans leur mission d'anges de la charité.

C'est au milieu des applaudissements unanimes qu'a pris fin cette remarquable autant qu'utile conférence. Elle ne manquera pas — nous pouvons d'ores et déjà en donner la certitude — de porter de bonne fruits, en détournant dans les rangs de nos filiations un très vif mouvement d'entrain et de sympathie en faveur d'une institution élevée et humanitaire entre toutes.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 3 mars, à 2 h. 1/2

Saint-Georges,	Allier.
Polka de Concert,	Wesly.
T'en souviens-tu,	Turine.
La Fille du Tambour Major.	Offenbach
Valentin Ramon,	Tellam.

Le Chef de Musique, LAUBUS

Le Concert Tessarech

Tout ce que Bastia compte d'amateurs de musique et de fins connaisseurs se pressait dimanche dernier à la Chambre Musicale pour écouter l'exquise audition de Jacques Tessarech, le fameux guitariste compositeur classique.

C'est qu'il est rarement donné d'entendre une musique qui soit à la fois si parfaitement, si impeccablement ordonnée, et d'une inspiration si libre et si poétique. C'est la science mise au service de l'art, c'est l'arsenal de toutes les règles de l'harmonie devenant souvent à la libre expression des sentiments les plus délicats et de la poésie la plus intime. En effet, le jeu surprenant de Tessarech est basé sur un système scientifique et rigoureux de généralisation des accords, ce qui fait que d'un instrument trop souvent réputé maigre et mièvre il fait jaillir une abondance d'harmonies complètes et, dans ses interprétations classiques, un accompagnement riche et nourri qui ne le cède en rien à celui des autres instruments.

Si l'on se rappelle qu'à cette science musicale consommée, Tessarech joint un degré d'une sûreté infaillible, on ne s'étonnera pas qu'il charme, dès les premières notes, ceux qui ont le privilège de l'entendre. C'est qu'aussi il a l'inspiration, sans laquelle toute la science reste stérile, et toutes les règles sont en vain. Il est plus qu'un musicien, il est poète.

Le public, pour lui, c'est l'amour de son pays natal, de son île enchanteresse, où il semble que les Dieux de la Grèce aient passé. Car en dépit de la sérénité de son nom, d'origine tchèque, Tessarech est Corse avant tout. C'est la civilisation méditerranéenne qui lui inspire l'interprétation passionnée des romances napolitaines et mauresques, c'est la large humanitaire classique qui lui fait vouer de son âme la *Sonate au clair de lune* de Beethoven, l'ouverture de *Sémiramis*, ou une page de Chopin. C'est l'âme corse enfin, la vieille âme homérique, énergique et indomptée, qui crie sa tristesse indicible dans son *Lamento*, dans son *Encore sa soif de vengeance et sa douleur*, et dans son superbe *Air religieux*, si haut d'allure et d'envergure si majestueuse, son ambition inlassable vers plus de liberté et plus de justice.

Tessarech nous quitte jeudi par le courrier de Marseille, où nos compatriotes vont lui faire fête, et où les artistes dignes de nom se préparent déjà à l'applaudir. Il part emmenant de l'accueil que Bastia lui a fait et nous prie de dire à tous ceux qui l'ont si sympathiquement écouté, toute sa reconnaissance, et à ceux qui n'ont pu assister à son concert, ses regrets de ne pouvoir rester plus longtemps parmi nous.

P.

Comité Central des Fêtes

Pour dissiper tout malentendu, le Comité central des Fêtes croit de son devoir de rappeler que, dès le 15 février, c'est-à-dire au lendemain même de la catastrophe du *Chanzy*, il votait un ordre du jour adressant aux familles des victimes l'expression de ses condoléances et décidait qu'un vaglione aurait lieu le 5 mars. Mais dans sa dernière réunion, le Comité, pour se conformer au vœu de la population et dans le but de venir plus efficacement en aide aux *sinistrés*, a jugé à propos de transformer la soirée projetée en une fête de bienfaisance qui aura lieu à Pâques et dont le bénéfice sera entièrement réservé aux familles des naufragés.

Les Membres du Bureau.

Syndicat Agricole de la Corse

Excursions Agricoles

Dans le but de propager, au sein de nos populations rurales, les progrès réalisés dans les principales branches de l'agriculture des départements du Midi de la France, notamment dans la culture maraîchère ainsi que dans celle des primeurs, et d'initier nos cultivateurs au fonctionnement des institutions économiques préconisées par M. Lairolle, au cours de ses conférences, le Syndicat agricole de la Corse a décidé d'organiser deux excursions, l'une dans les Alpes-Maritimes, et l'autre dans le Vaucluse ; elles auront lieu du 28 mars au 7 avril.

L'excursion dans les Alpes-Maritimes comprendra la visite à un champ d'expériences du service de l'oïdiculture, à un pressoir à huile coopératif, à une cave coopérative et à une coopérative laitière ; la seconde, dans le Vaucluse, comprendra la visite des marchés et des plaines d'Avignon, Cadenet, Mouteux, Carpentras, Chateauneuf, Cavaillon, etc.

Des conférences sur les avantages résultant de la coopération dans la production de l'huile, dans la vinification des raisins et dans la vente du lait, ainsi que sur les cultures maraîchères, sur l'emballage le transport et l'exportation des primeurs et sur le Crédit agricole, seront faites par des membres de l'enseignement agricole, par des représentants des grandes Compagnies de transport et par des propriétaires membres des bureaux des associations agricoles. Ces conférences compléteront, chaque jour, l'enseignement résultant des excursions.

Nous publierons ultérieurement, le programme complet et l'horaire de ces excursions, mais nous invitons les propriétaires, les cultivateurs et les jardiniers-maraîchers qui désirent y prendre part à se faire inscrire au plus tôt, au bureau du Syndicat Agricole de la Corse, s'ils désirent bénéficier des remises importantes qui leur seront accordées sur notre demande par la Compagnie Fraissinet et la Compagnie du P. L. M., sur la présentation d'une carte qui leur sera délivrée par nos soins.

Le Président du S. A. C.,
PH. CASSO.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 26 février 1910.

Malgré la réponse des primes, le marché a été peu animé avec une certaine tendance à la lourdeur. Notre 3 0/0 est calme à 98.75. Fonds d'Angers plus faibles : Extérieure 96.75, Turc 95.87, Portugais 86.25, Serbe 86.25. Sérieuses moins-values. Dispositions fermes au groupe des Etablissements de Crédit. La Crédit Lyonnais fait 1.421, la Société Générale 37. le Comptoir National d'Escompte 806. L'action du Crédit Foncier varie peu à 820 ; ses obligations foncières et communales sont les cours depuis quinze jours progressent sensiblement ont un marché animé.

Les valeurs industrielles et de transports font preuve d'indifférence. Sont 5.120. Charbonnages russes irréguliers, titres cuprifères alourdis : Rio 1.934.

Valeurs diamantifères résistantes. La Jagersfontein est ferme à 232.50. La production de janvier a été de 29.000 carats, ce qui correspond à 350.000 carats environ pour l'année.

La Mines Mercedes reste en bonne tendance à 59.

Les obligations très hypothéquées du chemin de fer de la Côte Orientale de l'Uruguay se négocient à 463.50 ; les coupons sont payés en or nets d'impôt ce qui donne un revenu d'environ 5 1/2 0/0.

Hausse à 371 des obligations 5 0/0 de 420 frs de la Société Hongroise de Cuivre ; les fonds provenant de l'Emprunt obligataire ont été fructueusement employés en améliorations de l'outillage des usines de traitement et de raffinage des minerais.

Nos chemins de fer sont stationnaires.

Union Générale des Corses et Amis de la Corse

A la terrifiante nouvelle du terrible naufrage du *Général Chanzy*, 60 pluisours compatriotes eut péri, le conseil de l'*Union*, réuni d'urgence, adresse au nom de tous les membres de l'association ses sentiments de très vives condoléances aux familles si cruellement éprouvées, et s'associe fraternellement au grand malheur qui les frappe.

Le conseil examinera dans une prochaine réunion les moyens de venir en aide aux familles victimes de cette épouvantable catastrophe.

Le Bureau :

Le Président,	*Le Secrétaire général*,
P. POLI.	A. ROSA.
Le Trésorier,	*Le Secrétaire adjoint*,
J. DORIA.	P. MATTEI.

Cour d'Assises

Audience du 2 mars 1910

Présidence de M. Gabrielli, *conseiller*

Assassinat
et complicité de ce crime

Cette affaire vient devant le jury pour la troisième fois. Colombani Joseph Louis a comparu, en effet, pour la première fois, devant la Cour d'assises au mois de juillet dernier.

Comme il refusait de répondre et qu'il paraissait donner des signes de dérangement cérébral, l'affaire fut renvoyée pour qu'il fut soumis à l'examen de trois médecins. A la session de décembre, l'absence du principal témoin motiva de nouveau le renvoi de l'affaire.

L'acte d'accusation expose ainsi les faits :

Acte d'accusation

Le dimanche 13 septembre 1908, jour de la fête patronale, avait lieu à Valle d'Orezza, l'installation de la nouvelle municipalité et l'élection du maire. A cette occasion, divers habitants des communes voisines se trouvaient à Valle, et Mantineri César, originaire de Monacia, y arrivait également vers trois heures du soir. Avec d'autres jeunes gens de Monacia, il se trouva mêlé aux réjouissances organisées par les adhérents du maire.

Vers cinq heures, les manifestants, quittant la maison du maire, furent invités à se rendre au hameau de Poggio, dans celle de Gordicelli Jean-Thomas, cousin du maire. En sortant de chez Gordicelli, Mari Jean-Paul pria ses amis de s'arrêter également dans sa demeure qui se trouve à peu de distance de celle de Gordicelli. Pour répondre à cette nouvelle invitation, les manifestants étaient obligés de passer devant la maison de Colombani Paul-Joseph, adversaire de la municipalité, dont la maison est proche de celle de Mari, et qui se tenait depuis un moment devant la porte de son habitation. Le groupe s'avançant vers lui, Colombani rentra précipitamment dans sa demeure et se montra à une fenêtre du rez-de-chaussée, tenant un fusil à la main, le dirigeant vers le groupe, pendant que sa femme faisait d'inutiles efforts pour le retenir et le retenir, et s'écriant : « Je fais feu sur celui qui avance d'un seul pas. »

Aperçus, les manifestants se dispersaient, pendant que Colombani Joseph-Louis dit André, fils de Paul-Joseph, qui jouait aux cartes sur la place voisine, accourait précipitamment vers sa demeure, et après avoir vainement demandé un fusil à la sœur Giudicelli, criait à son père : « Fais feu de là, moi je ferai feu d'ici ». Sicurani Jean-Thomas et Giudicelli Ernest ainsi que Pietri François-Marie l'engagèrent au passage à calmer plutôt son père à qui on ne voulait aucun mal, mais Colombani André continua son chemin, arriva devant sa demeure et apercevant son père lui dit : « Si tu ne veux tirer toi-même, donne-moi le fusil, car je veux les exterminer ».

Pendant ce temps Martineri César suivi de Castucci Jacques-Philippe et Pietri Pierre, également de Monacia, contournaient les maisons de Alfonsi Don-Pierre et Gherardi François-Jean, situées en face de la maison Colombani, et tous trois essayèrent ainsi de rejoindre le chemin qui ramène à Monacia sans passer devant la maison Colombani.

Mantineri continua sa course pendant que Casanieri et Pietri débouchaient sur la place de la maison Gherardi et s'abritaient derrière un tas de bois. Ils virent alors rentrer le fils Colombani qui ne tarda pas à reparaître avec son père à une fenêtre du premier étage, s'ouvrant sur la façade principale de la maison au-dessus de la porte d'entrée, et aussitôt Colombani Paul-Joseph faire feu dans la direction de l'endroit où devait se trouver leur camarade Mantineri qu'ils ne pouvaient plus apercevoir. Puis ils virent Colombani André arracher brusquement le fusil à son père et faire feu dans la même direction.

Le cadavre de Mantineri était découvert par Alfonsi Don-Joseph dans un petit réduit qui sert de dépôt de bois, en contrebas du sentier qui longe le four devant la fenêtre occupée par les Colombani et à 14 mètres environ de cette fenêtre. Aucune autre détonation d'arme à feu n'avait éclaté à ce moment-là.

La victime avait été frappée à la région occipitale supérieure droite par un projectile de gros calibre qui était sorti dans la région temporale droite en provoquant l'éclatement de la boîte crânienne. Colombani André a été arrêté à son domicile le lendemain même de l'attentat et a soutenu contre l'évidence même qu'aucun coup d'arme à feu n'a été tiré de chez lui le jour du crime.

M. Mancini, substitut du Procureur général, occupe le siège du Ministère public.

Mes de Carulla et Moretti prennent place au banc de la défense.

Me de Montera est assis à la barre de la partie civile.

Interrogatoire

M. le Président s'efforce vainement d'obtenir des explications de l'accusé. Celui ci se confine dans un mutisme absolu. Il est impossible de lui arracher une seule réponse.

Les Témoins

M. le docteur Ramaroni a été commis avec ses collègues MM. les docteurs Salicati et Zuccarelli pour examiner l'accusé et dire s'il n'est pas atteint d'aliénation mentale.

Ces trois praticiens déclarent que Colombani simule le mutisme et la folie. Il parle quand il veut et on ne saurait le considérer comme un désiquilibré.

Francorchi, gardien de prison. — En étant de service au parloir, j'entendis l'accusé Colombani demander à un de ses parents qui était venu le voir, des nouvelles de sa famille. C'est la seule fois qu'il s'est départi de son mutisme.

M. Leca, gardien au chef de la maison d'arrêt de Bastia, confirme les déclarations du précédent témoin.

* *

Au cours de l'audience on apprend la mort de M. le premier président de Gaffory.

M. le Président des Assises fait connaître en termes émus la triste nouvelle, et ordonne que la séance soit levée en signe de deuil.

Le bâtonnier de l'ordre envoie le barreau au deuil qui frappe la Cour.

Conseil de Revision

MARS.

Campile, lundi 7, 3 h. s., Campile.
Borgo, mardi 8, 10 h. m., Casamozza-gare.
Piera-di-Verde, mercredi 9, 3 h. 1/2 s., Bravona-halte.
Prunelli-di-Fiumorbo, jeudi 10, 2 h. 1/2 s., Migliacciaro.
Ghisoni, vendredi 11, 2 h. s., Ghisoncaccia-gare.
Moita, samedi 12, 9 h. m., Castiglione.
Dimanche 13 mars. Repos à Corte.
Omessa, lundi 14, 4 h. 35 s., Gare-Severa.
Saint-Laurent, mardi 15, 2 h. s., Casefagia (maison Delfini).
Sermano, mercredi 16, 2 h. s., Sermano.
Piedicorte-di-Gaggio, jeudi 17, 2 h. 1/2 s., Pont de Piedicorte.
Castifao, vendredi 18, 2 h. s., Moltifao.
Lama, samedi 19, 9 h. m., Pietralba-gare.
Dimanche 20 mars. Repos à Ajaccio.
Ajaccio, lundi 21, 1 h. s., Ajaccio.
Bocognano, mardi 22, 2 h. s., Bocognano.
Venaco, mercredi 23, 10 h. 30 m., Venaco.
Corte, jeudi 24, 8 h. m., Corte.

Suspension des opérations du 25 au 28 mars inclusivement.

Pour les Victimes du « Général Chanzy »

Le Comité spécial de Secours aux naufragés du *Chanzy*, réuni en assemblée, a décidé, après examen de différentes observations, que le Vegliose projeté pour le samedi 5 mars n'aurait pas lieu, que la souscription reste ouverte et que le produit en sera versé entre les mains de M. l'Administrateur de la Marine.

Gazette Ajaccienne

(De notre correspondant particulier)
Comité des fêtes

Le Comité des fêtes a organisé quelques réjouissances à l'occasion de la Mi-Carême.

Jeudi, à deux heures, sur la place du Diamant, concert et grande bataille de confetti.

Samedi soir : Redoute.

On peut d'ores et déjà affirmer que si la première redoute fut très réussie, la seconde aura un très grand succès.

Le bal de la société Sainte-Eugénie

Le bal que la Société de Secours mutuels Sainte-Eugénie a donnée dimanche soir à l'occasion du cinquante et unième anniversaire de sa fondation a obtenu un vif succès

La salle des fêtes fut trop petite pour contenir la foule des danseurs qui s'y étaient donné rendez-vous.

Jusqu'à l'aube, on a dansé, dans un ordre parfait, et la plus franche gaieté a présidé à cette fête de mutualistes.

Nos félicitations au dévoué président M. Sabadini et aux organisateurs.

Gazette Judiciaire

Chambre Correctionnelle

Présidence de M. Gazeau

Il y a quelque temps le nommé Marsciole dit « Scardiglia », souteneur dangereux, tenait une buvette rue de l'Opéra.

Dans ce singulier établissement une fille attirait les clients dans l'arrière-boutique où ils étaient estolés.

Un Italien nommé Marie, s'y étant aventuré, fut soulagé d'un billet de 100 francs.

Il porta plainte. Convoqué devant le Commissaire de police et confronté avec la plaignant Marie, Marsciole appliqua à celui-ci une maîtresse-gifle qui le renversa et lui ensanglanta le visage.

A raison de ces faits, Marsciole, qui va avoir dans quelques jours à répondre du crime de désertion devant le conseil de guerre, a été condamné à 4 mois de prison.

Défenseur : Me H. de Montera.

Rapporteur : M. le conseiller Pinel.

M. Angeli, avocat général, occupait le siège du ministère public.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 2 mars

Thermomètre. — 7 heures du matin + 11° à midi 14°. + à 6 heures du soir + 10°. Maxima + 14°5 Minima + 9°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 765 mm. à midi, 767 mm., 6 heures du soir, 767 mm.

Vent. — Dans la matinée, Ouest.
Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Quelques nuages.
L'après-midi, id.

Carnet mondain

On annonce le prochain mariage de Mlle Marie Mannoni, la très charmante fille de M. l'avocat Mannoni et de Madame née Lotz, avec M. Virgitti, l'aîné des fils de M. Edouard Virgitti, le grand négociant de Cervione.

Nous offrons aux jeunes fiancés et à leurs familles nos bien sincères félicitations.

Matinée Musicale

Jeudi, 3 mars, audition des élèves de Mlles Agostini, à 2 heures précises.

Service pénitentiaire

Sont nommés à l'emploi de gardien ordinaire dans les prisons d'Algérie : à Orléansville, M. Campana Paul-Marie, candidat militaire ; à Birkadem, M. Curanti Jean, ouvrier maçon ; à l'Harrach, M. Giacinti Jean-Joseph, candidat militaire ; à Berrouaghia, M. Pasqualini Dominique, candidat militaire ; à Alger, M. Raffalli Dominique, candidat militaire.

Récompenses honorifiques

La médaille d'honneur de bronze des épidémies a été attribuée à MM. Piani François, agent de police à Tunis ; Trombetta, garde de police à Ferians ; et Greco, garde de police à Sbeitla : ce sont particulièrement distingués au cours de la dernière épidémie de typhus en 1909.

Au Port

Entrées :

— Vap. « Lisamone, » cap. Maury, de la mer.

— Vap. « Numidia, » cap. Lauriol, venant de Marseille.

— Vap. Ital. « Paraguay, » venant de Porto-Torres.

Sorties :

Vapeur « Lisamone, » cap. Maury, parti pour Marseille.

— Vap. « Paraguay, » parti pour Livourne.

A louer

A Louer : Magasin et cave, Impasse Saint-Jean.

S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

AUGMENTATION DU REVENU

Toute personne âgée désirant assurer le repos de sa vieillesse peut se constituer de gros revenus par la Rente Viagère. Elle aura, en traitant avec LE PHÉNIX (Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat), 33, rue Lafayette. Paris, la certitude de vivre de ses rentes, sans aléas ni formalités pour leur paiement. Cette Compagnie présente à cet égard une sécurité absolue. Aucune ne peut offrir plus d'avantages, plus de facilités, plus de garanties à ses rentiers. S'adresser à son siège social ou à ses agents généraux.

SOCIETES & SYNDICATS

SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS DES CHEMINS DE FER. — Les agents syndiqués sont priés d'assister à la réunion ordinaire qui aura lieu ce soir, à 8 heures, Bourse du travail, place Caletta.

ETAT CIVIL

Naissances.

Berge Violette. — Paoli Joséphine-Marie-Madeleine. — Tomei Jeanne.

Décès.

Pierangeli-Marie-Antoinette, veuve, 72 ans, de Bastia.

LA HERNIE

et les déplacements des organes

Tous ceux qui sont atteints de Hernies, Efforts, Descentes, Maladies du Ventre, etc., est intérêt, avant de se soigner et de se procurer un appareil capable de les soulager et de les guérir, à lire très attentivement un remarquable ouvrage de 450 pages et 200 gravures, le TRAITÉ de la HERNIE, par A. CLAVERIE, spécialiste herniaire, dans lequel la « *Vérité sur la Hernie* » est dévoilée.

Dans un but humanitaire, cette magnifique Brochure illustrée est adressée gratuitement à tous nos lecteurs.

Les personnes qui souffrent doivent donc en faire la demande *aujourd'hui même* à M. A. CLAVERIE, 234, Faubourg Saint-Martin, à Paris, qui la leur adressera par la Poste, avec toute la discrétion désirable.

A vendre à prix réduit

Une Collection « Gazette du Palais, » reliée.

Une Collection « Pandectes, » reliée.

Un grand bureau ministre de 2m50.

S'adresser à François MAESTRACCI, Agréé,
12, Rue Napoléon, au 2me.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00124

BOURSE DE PARIS

1er mars. — 2 mars

Actes de 3 0/0 ancien	98.95	— 99.00
de 3 0/0 amortis	98 02	— 98.05

ex-coupon

AJACCIO

Discussion Sanglante

Sept coups de revolver

Un Homme blessé

Ajaccio, 2 mars.

Aujourd'hui, entre midi et une heure, devant le numéro 40 du cours Napoléon, une vive discussion s'est engagée entre la nommé Marie-Ignace Pietri, âgé de 20 ans, et le nommé Moretti Dominique, âgé de 23 ans.

Des mots ils en vinrent aux mains et, finalement, les deux adversaires sortirent chacun un revolver de leur poche et échangèrent plusieurs balles.

Sept coups de revolver ont été tirés.

Pietri Marie-Ignace a été légèrement blessé au ventre.

INCIDENT

Ceccaldi-Daudé

Paris, 2 mars.

A la suite d'une polémique de presse, M. Pascal Ceccaldi, député de Vervins, a envoyé ses témoins à M. Paulin Daudé, sénateur démocrate de la Lozère.

Nominations

Commissariat de police

Paris, 2 mars.

M. Ottavi, commissaire de police à Ajaccio, est nommé commissaire central, à Alais, (Gard).

M. Villa, commissaire de police, à Brest, est nommé commissaire de police, à Ajaccio.

Conseil des Ministres

Paris, 2 mars.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se réuniront demain matin, à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

A LA GUADELOUPE

Nouveaux Désordres

LES ÉMEUTIERS marchent sur la Basse-Terre

Paris, 2 mars.

Les journaux annoncent que les désordres continuent à la Guadeloupe.

Des factoreries ont été pillées.

Les émeutiers marchent sur la Basse Terre; où règne une grande panique

Les troupes ont reçu l'ordre d'arrêter, à tout prix, la marche des émeutiers.

On s'attend à de bien sanglantes collisions entre la troupe et les émeutiers.

LES GRÈVES

Sanglantes Collisions à Halluin

Lille, 2 mars.

Les grévistes de Halluin ont tenu ce matin un grand meeting.

A la sortie, les grévistes se dirigeaient vers les différentes usines, avec l'intention de tout saccager.

La gendarmerie ayant voulu disperser les manifestants, des collisions sanglantes se sont produites.

Un grand nombre de gendarmes et de grévistes ont été blessés.

Plusieurs usines ont été lapidées à coups de pierre.

LES FRAUDES DANS LA MARINE

Nouvelles Perquisitions

Paris, 2 mars.

A la suite des divorses opérations de vérification, qui ont été faites dans tous les ports et établissements de la marine par les soins du Contrôle et de la Sûreté générale, des perquisitions ont été ordonnées chez divers fournisseurs de la marine.

Des documents d'une certaine importance ont été saisis chez M. Bagay, fournisseur de la marine à Lorient, et dans les bureaux et ateliers Decauville, à Corbeil.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Le Budget de 1910

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1910.

La Loi de Finances

La discussion continue sur les articles de la Loi de Finances.

Assistance aux Vieillards

Tous les amendements relatifs à l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables sont successivement mis aux voix et repoussés pour des raisons budgétaires.

Allocations aux Familles des Jeunes Soldats

La Chambre adopte l'amendement tendant à relever de 5 à 10 pour cent du contingent, le maximum des allocations accordées aux familles des jeunes soldats, et majorant de 25 centimes par jour et par enfant les allocations aux familles des soldats mariés.

La séance est levée à midi 15.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. BERTEAUX

La séance est ouverte à 2 h. 30.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance du matin, qui est adopté.

Le Budget

La discussion continue sur les articles de la Loi des Finances.

La Défense de l'Ecole laïque

La discussion s'engage sur les mesures relatives à la défense de l'école laïque.

MM. Dessole, député de la Haute-Marne ; Pozzi, député de la Marne, et Ferdinand Buisson, député de la Seine, défilent à la tribune pour soutenir leurs amendements.

Sur la proposition de M. Doumer, rapporteur général du Budget, la Chambre se prononce pour la disjonction de ces amendements dont la discussion retarderait aujourd'hui le vote définitif du budget.

Plusieurs arti les de la Loi de Finances sont ainsi disjoints.

La séance est levée à 6 heures 40 du soir et renvoyée à heures.

Le Budget de 1910 sera voté dans la nuit.

AU MAROC

NOS TROUPES dans le Chaouïa

SANGLANTE DÉFAITE *de la tribu des Zears*

Paris, 2 mars.

L'agence de la *Presse nouvelle* et l'*Agence Fournier* annoncent que la colonne dirigée par le général Moinier, commandant les troupes débarquées à Casablanca, vient d'infliger une sanglante défaite à la tribu des Zears.

L'engagement aurait été très vif de part et d'autre

De notre côté nous avions deux morts et treize goumiers blessés.

Les pertes de l'ennemi seraient incalculables.

A la nouvelle de l'assassinat du lieutenant Meaux, du 3e tirailleurs, le général Moinier a pris le commandement d'une colonne pour infliger aux Z ara raous sables de la mort de cet officier, le châtiment qu'ils méritaient.

***

L'engagement aurait eu lieu non loin de l'Oued Cherrat.

Le marabout Merchoudi, ainsi que plusieurs caïds hafidistes sont compromis dans ce complot anti-français, ourdi depuis quelque temps.

Communication Officielle

Le ministre des Affaires étrangères a reçu de M. Regnault, ministre de France à Tanger, confirmation d'un engagement dans la Chaouïa et de la défaite de la tribu des Zears.

LA GUÉRISON DES MALADIES de POITRINE

et des Voies respiratoires

AVIS DE DÉCÈS

Le Comte et la Comtesse Gregori ; Mme Veuve de Casabianca ; M. et Mme Antoine Pierangeli ; M. Philippe Mattei, avocat ; Mlle Nicolette Viale ; M. le docteur Ferrandi et Mme Ferrandi-Viale ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents et amis de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSEIGNEUR CHARLES VIALE

Prélat domestique de Sa Sainteté

pieusement décédé à Bastia, le 2 mars.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui à 3 heures et demie, rue Saint-Jean, 9.

M. et Mme Joseph Orenga et leurs enfants ; Mlle Anna de Gaffory ; Mme Pierre de Gaffory et ses enfants, M. et Mme Xavier de Gaffory ; M. Emile de Franceschi ; M. Arrighi, ancien général près la Cour d'appel d'Aix ;

Ont la douleur de faire part du décès de

MONSIEUR ANGE DE GAFFORY

Premier Président Honoraire de la Cour d'Appel de Bastia
Chevalier de la Légion d'Honneur

leur père, beau-père, grand-père, frère et beau frère, décédé à Bastia le 2 mars, muni des Sacrements de l'Eglise.

Les obsèques auront lieu le samedi 5 mars, à 10 heures du matin.

Avis au Public

Les Commissionnaires agréés par la Compagnie des Chemins de fer, à Bastia, dans le but d'aider les voyageurs aux départs et aux arrivées des trains et des bateaux, ont l'honneur d'informer le public qu'ils mettent, à sa disposition, une Agence avec bureau situé rue de la Gare, 6, pour dépôt de bagages et renseignements.

Ils se chargent du transport des colis et du déménagements entre la gare, les bateaux, les hôtels et tous points de la ville et des environs, ainsi que des expéditions de marchandises pour l'intérieur de la Corse et le Continent, en grande et petite vitesse.

Ils déclinent toute responsabilité dans les irrégularités dont pourraient avoir à se plaindre Messieurs les Voyageurs de la part de commissionnaires ne faisant pas partie de l'Agence et qui ne pourraient leur présenter la carte d'identité avec le numéro d'ordre qui leur est délivré par la Compagnie de Chemins de fer.

MM. les Voyageurs trouveront les commissionnaires de l'Agence Bastiaise à tous les trains et bateaux.

Pour tous renseignements s'adresser au bureau, 6, rue de la Gare, Bastia.

AVIS

M. ORISTE BIAGINI a l'honneur de prévenir Messieurs les Propriétaires, ainsi que les personnes ayant à construire ou réparer des immeubles, qu'ayant abandonné le commerce des vins, il a repris les entreprises de travaux.

Comme auparavant, il aura à cœur de ne livrer que des travaux soignés, et tous ceux qui lui est commandé des ouvrages pourront témoigner de leur solidité et de leur exécution parfaite.

Il fournira, à titre gracieux, les plans et devis nécessaires, et les propriétaires ont tout à gagner à le consulter, car, par le fait de son travail et la modération de ses prix, ils seront sûrement satisfaits des propositions et facilités de paiement qu'il pourra leur faire.

Il garantit tous les travaux qui lui seront confiés.

S'adresser, comme auparavant, au numéro 5, Avenue Carnot, à Bastia.

Jean GRAZIANI

Agréé au Tribunal de Commerce de Bastia
Ancien greffier chez de Tribune
6, Boulevard du Palais, en Les

Insurance : Ins. - Incendie. - Accidents
Contentieux
Recouvrement de Créance — Gérance d'Immeubles
Locations, Vente et Achat d'Immeubles
Prêts sur Hypothèque

Rédaction d'Actes Sous Seings privés
Etablissement de Comptabilités. — Bilans

Déménagements
pour tous les pays
Dépôt de cadres
pour mobilier
Prix très modérés
A. PADOVANI, 7, route du Cap, Bastia.

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

Chaque famille doit avoir un appareil d'Eclairage pour murailles. Lampe Electrique très pratique.

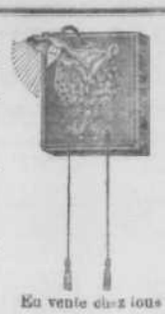

L'INDISPENSABLE, Lampe Electrique de poche *Radio.*

En vente chez tous les Débitants de Tabacs

Représentants concessionnaires pour le Département: Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rouces artificielles
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Journal Financier Français
Publié les Lundi Mercredi et Jeudi de chaque Semaine
16, Place du Havre, 16 PARIS
GLANES DE BOURSE Renseignements gratuits de Comptes CONFIDENTIELS

L'Indicateur OFFICIEL de la CORSE
Publication commerciale renfermant, malgré son prix modique, des renseignements variés qui permet de voyager complètement et s'intéresser tous les visiteurs ou les habitants de la Corse:
Des horaires, mis à jour tous les mois, de tous les BATEAUX A SERVICES des Cies de Navigation, Chemins de fer, Automobiles, Diligences, Courriers postaux, etc., desservant l'Ile.
Une CARTE SPÉCIALE dont les indications diverses et très abondantes lui font une valeur de revelation et de choix.
Des NOTIONS GÉOGRAPHIQUES enseignent les particularités utiles à connaître de notre département insulaire.
Un ANNUAIRE DES COMMUNES indique à une liste descriptive des localités de très moindre renseignements administratifs et pratiques, etc., etc.
Cet Indicateur, perfectionné à chaque édition, intéressante, est vous procurer une source et centre de grande service à tous ceux qui s'intéressent à ce beau pays.
PRIX: 30 Cent. EN VENTE PARTOUT
et chez l'Editeur, M. A. OLLAGNIER, 42, Rue St-Lazare, Paris.

Installation à Gaz
Jean Cini, ex-ouvrier de Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia
Vente de becs, verres et manchons
Appareils sur commande
Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti

Le Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER.
Imp. Ollagnier.

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
ET
APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES
REPRÉSENTANT
Pour BASTIA et CORTE
M. Paul GILORMINI
ALBERTINY ET Cie
NICE ET CANNES

GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA
Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse
„Décidément, l'AMARO MATTEI est un véritable nectar. C'est encore le roi des apéritifs.

LA KABILINE
Véritable Teinture des Mêmes
LA KABILINE
Pour rendre seuls ses Cheveux
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes Soucieuses
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN!
Le Paquet: 40 Centimes
Ne pas oublier que l'AMARO MATTEI est utile pendant l'été et indispensable pendant l'hiver.

Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires
de A. FOURNEAUD, Pharmacien, à Périgueux
Dépôts: Pharmacie Luigi à Bastia, Hallault à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Sorgiulo, Cours Napoléon, à Ajaccio.

CHEVEUX SAUVÉS Parfums Hahn

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI
CORTE (Corse)
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs
GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Pour vos agrandissements adressez-vous en toute confiance à J. MORETTI, Corte (Corse).

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 63 VENDREDI 4 MARS 1910

00125

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 2, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames 3e page, 0.75 — Divers, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	2f 50	4f 50	8f 50
Autres Départ.	3f »	5f »	9f »

Union postale un an de Paris le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

EN CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Casimir.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 6 m. — Coucher, 5 h. 23 m.
Dernier quart., le 3 — Nouv. Lune, le 11
Fête de Demain : Saint Jean de la Croix.

3 MARS

DÉPOPULATION
et Assistance Maternelle

La France continue à descendre rapidement la pente de la dépopulation.

La mortalité a beau diminuer sous l'influence des progrès de l'hygiène, le nombre des décès l'emporte cependant sur celui des naissances. D'après les dernières statistiques officielles le chiffre des décès s'est élevé à 426 913 pour le premier semestre de 1909, alors que pendant la même période on n'a enregistré que 398 710 naissances. En six mois la population de la France a donc baissé de 28 203 habitants, et malheureusement rien ne permet d'espérer que cette baisse doit cesser. En effet, le mal ne fait que croître et il étend partout ses ravages...

Pour ne pas se priver des jouissances que donne la fortune, les riches ne veulent plus avoir plusieurs enfants. Avoir un fils unique à qui l'on puisse transmettre intact tout son patrimoine, voilà l'idéal de la plupart des familles bourgeoises, et encore pour beaucoup de ménages cette unique charge paraît encore trop lourde et les époux font tout ce qui dépend d'eux pour l'éviter.

Dans les milieux ouvriers, les mêmes tendances égoïstes ont prévalu ; l'individu aspire à plus de bien-être matériel, et pour se procurer ce bien-être, il se refuse à procréer des êtres dont il devra assurer l'existence. Un enfant de plus, c'est une bouche de plus à nourrir. Cette brutale constatation suffit à détruire l'amour de la famille et à réfréner l'instinct de la paternité. En même temps qu'il pénétrait toutes les classes sociales, le mal se répandait dans tout le pays. Il n'y a que vingt départements qui présentent un faible excédent de naissances ; dans les autres on constate un excédent de décès.

Les régions qui étaient autrefois les plus prolifiques sont aujourd'hui frappées de stérilité. En Bretagne et en Normandie l'alcoolisme a contribué à détruire la fécondité de la race. Ailleurs, dans le Nord par exemple, une propagande malpropre et malfaisante des théories malthusiennes a corrompu les mœurs et activé la dépopulation.

Il n'est pas nécessaire d'entrer dans de longs développements pour démontrer tout le préjudice que cet abaissement de la natalité cause au pays. Sans parler de la défense nationale, qui sera sérieusement compromise le jour où les effectifs de recrutement seront réduits au point de ne plus opposer que de faibles contingents en face des forces imposantes des millions de soldats dont pourront disposer les peuples féconds en hommes, sans envisager cette tragique mais lointaine éventualité, ne voit-on pas que même dès maintenant sur le terrain économique la dépopulation met la France en état d'infériorité.

On dit depuis longtemps que l'agriculture manque de bras. Si la natalité française ne se relève pas, ce n'est plus seulement l'agriculture, c'est le commerce, c'est l'industrie française qui à leur tour manqueront d'employés, d'ouvriers, d'artisans. Ce seront des travailleurs étrangers qui viendront à l'usine, à l'atelier et dans les chantiers prendre les places laissées vides par les ouvriers français.

Déjà cette pénétration n'est que trop sensible ; il suffit de consulter les tableaux de recensement de la population pour se rendre compte que les départements frontières sont de plus en plus envahis par l'immigration étrangère. Chaque année des légions de Belges, d'Allemands ou d'Italiens quittent le sol où ils vivent à l'étroit pour venir en France chercher un travail plus rémunérateur que celui qui leur est offert dans leur pays d'origine. Cette intrusion de l'élément étranger porte atteinte à l'intégrité de la race. Les autochtones sont peu à peu submergés par les métèques ; les régions noyées sous ce flux d'immigrants deviennent en quelque sorte de véritables colonies étrangères sur le territoire français.

Il importe donc de se défendre contre cette invasion qui, si pacifique soit-elle, n'en est pas moins contraire aux intérêts nationaux.

Un pays où la race s'appauvrit est un pays destiné à devenir tôt ou tard la proie des pays voisins.

Puisque tous les arguments de raison et de moralité ne peuvent rien contre l'égoïsme individuel, la collectivité doit se résigner aux sacrifices pécuniaires nécessaires pour se protéger contre le péril que ne manquerait pas de lui causer une diminution continue et rapide de la population. Des mesures législatives ont déjà été prises pour enrayer la marche du fléau. On s'est préoccupé de veiller sur la santé des enfants du premier âge. Le chiffre de la mortalité infantile a diminué.

La bienfaisance privée a créé des crèches dans les centres ouvriers, là où, absorbée par son travail professionnel, la mère ne peut donner à son enfant les soins les plus essentiels. La même initiative a organisé des mutualités maternelles qui, moyennant de faibles cotisations, assurent aux femmes en couches une indemnité représentative de leur salaire.

L'Etat a apporté sa contribution à cette œuvre : il a ouvert au ministère de l'intérieur un crédit annuel de 500 000 fr. pour subventions aux œuvres d'assistance maternelle et de protection des enfants du premier âge. Sur ce crédit, 101 550 fr. ont été en 1909 attribués aux crèches et 308 150 fr. aux œuvres d'assistance maternelle.

C'est là un premier et louable effort, mais il convient de ne pas s'en contenter. Une proposition de loi créant l'assistance maternelle a été votée le 11 juin 1908 par la commission compétente du Sénat. Elle impose le repos obligatoire avant et après les couches et accorde pendant la durée de ce repos une indemnité aux mères dénuées de ressources.

Cette proposition répond non seulement à un sentiment d'humanité mais à un intérêt national. Elle est de celles qui devront s'imposer à l'attention du Parlement dès le début de la prochaine législature.

René Sabatier.

Propos d'actualité

Le Vote des Femmes

Dans notre excellent Paris où tout snob qui se respecte se croirait déshonoré à jamais s'il ne copiait pas l'Angleterre dans tous les actes de sa vie, s'il ne faisait pas venir ses chemises d'Oxford, ses parapluies de Birmingham et ses souliers de Londres — qui, entre parenthèses, les fait fabriquer chez nous — dans cet excellent Paris, il manquait aux gens à la mode les suffragettes de nos voisins pour prendre au sérieux notre infériorité capitale. Ils n'auront plus rien à souhaiter désormais.

On annonce, en effet, qu'aux élections de mai prochain, trois vieilles dames seront candidates, ce qui nous promet de bonnes heures. D'ici là, n'aurons-nous pas les interviews dans lesquelles nos suffragettes exposeront au pays les raisons qui les poussent à renoncer à la paix du foyer pour se jeter dans la lutte des partis, les promenades sur la voie publique avec bannières et hommes-sandwiches — car on ne nous épargnera même pas, paraît-il, ces mascarades originales — et enfin les réunions publiques dans lesquelles nous verrons, dans la fumée des pipes, des coquettes repenties développer les lieux communs que tout candidat qui se respecte se croit tenu de débiter au peuple.

Et ces dames auront des voix, naturellement ! Elles auront d'abord celles des maris capitulards dont les épouses portent culotte et qui considèrent par suite que la femme est le maître idéal, celles des loustics qui d'habitude, vont pour la rigolade, au postulant farceur qu'on trouve toujours dans une élection, celles des galants sur le retour pour lesquels l'argument jupon est toujours l'argument suprême, et puis enfin celles des esprits d'avant-garde qui estiment que les hommes ne suffisent pas actuellement pour embrouiller les affaires et qui pensent sans doute que tout irait bien mieux si on adjoignait aux bavards ignorants du Parlement quelques douzaines de pipotauses incompétentes et frivoles.

On l'a bien vu, aux élections municipales dernières, où Mlle Laloë, candidate à Paris, obtint un chiffre assez élevé de suffrages. Il est vrai que Mlle Laloë était jolie — c'était une raison de plus et c'était une raison de force, — ne fut-ce que pour condamner le principe lui-même.

Cependant ces dames ne seront pas élues, en France nous n'allons pas si vite, mais ce sera l'excuse pour l'agitation qui suivra, car il est entendu que, le pouls de l'opinion tâté, on poursuivra plus activement que jamais la réalisation de « la plus urgente des revendications féminines : le droit électoral. »

Que les femmes réclament si instamment le bulletin de vote, j'avoue que ça me délivre un peu. J'avais bien mal parler de l'intérêt que de vieilles dames, privées d'autres satisfactions, trouvaient au commerce politique, mais je ne me doutais pas que nos mères, nos épouses et nos sœurs avaient sur l'organisation de la société future, sur la réforme fiscale et sur la question des tarifs douaniers, des idées si arrêtées et le désir ardent de les faire triompher. Vous me direz que la plupart des hommes ignorent parfaitement tout cela. Ce qui ne les empêche pas de tenir à leurs droits politiques et de les exercer scrupuleusement. Hâtez ! et c'est bien ce qui me préoccupe. Si, en effet, nous avons déjà un corps électoral dont la mentalité moyenne est notoirement des plus médiocres, que sera-ce quand il sera doublé par l'adjonction de nos compagnes ? Ah ! je crains fort que la politique ne soit bientôt plus qu'un vaste champ de manœuvres pour les ambitieux et les intrigants, et que le pays ne soit bientôt plus qu'un vaste champ de foire pour les charlatans et les bonimenteurs.

Et ces dames auront des voix, naturellement ! Elles auront d'abord celles des maris capitulards dont les épouses portent culotte et qui considèrent par suite que la femme est le maître idéal, celles des loustics qui d'habitude, vont pour la rigolade, au postulant farceur qu'on trouve toujours dans une élection, celles des galants sur le retour pour lesquels l'argument jupon est toujours l'argument suprême, et puis enfin celles des esprits d'avant-garde qui estiment que les hommes ne suffisent pas actuellement pour embrouiller les affaires et qui pensent sans doute que tout irait bien mieux si on adjoignait aux bavards ignorants du Parlement quelques douzaines de pipotauses incompétentes et frivoles.

On l'a bien vu, aux élections municipales dernières, où Mlle Laloë, candidate à Paris, obtint un chiffre assez élevé de suffrages. Il est vrai que Mlle Laloë était jolie — c'était une raison de plus et c'était une raison de force, — ne fut-ce que pour condamner le principe lui-même.

Cependant ces dames ne seront pas élues, en France nous n'allons pas si vite, mais ce sera l'excuse pour l'agitation qui suivra, car il est entendu que, le pouls de l'opinion tâté, on poursuivra plus activement que jamais la réalisation de « la plus urgente des revendications féminines : le droit électoral. »

Que les femmes réclament si instamment le bulletin de vote, j'avoue que ça me délivre un peu. J'avais bien mal parler de l'intérêt que de vieilles dames, privées d'autres satisfactions, trouvaient au commerce politique, mais je ne me doutais pas que nos mères, nos épouses et nos sœurs avaient sur l'organisation de la société future, sur la réforme fiscale et sur la question des tarifs douaniers, des idées si arrêtées et le désir ardent de les faire triompher. Vous me direz que la plupart des hommes ignorent parfaitement tout cela. Ce qui ne les empêche pas de tenir à leurs droits politiques et de les exercer scrupuleusement. Hâtez ! et c'est bien ce qui me préoccupe. Si, en effet, nous avons déjà un corps électoral dont la mentalité moyenne est notoi-

84. — Feuilleton du *Petit Bastiais*

LA MANDOLINISTE
de Pierre Dax

XVIII

DONATION

— Je n'étais pas au courant de ses affaires, explique-t-elle. Voici les clefs, ouvrez le coffre fort... Vous m'expliquerez un peu...

Dans la chambre mortuaire, la serrure grince et, quelques minutes plus tard, Josephine était renseignée sur la fortune de celui dont elle portait le nom. Tout au nominatif. Non, pas tout. Dans une enveloppe, elle découvrit des obligations au porteur de la Ville de Paris. Il y en avait pour cinq mille francs. Elle mâchera le pli, le tendit au notaire et lui dit :

— Ce sont mes remerciements. J'ai des droits pour agir comme je le fais.

L'homme d'affaires protesta, mais, quand il partit, ayant accepté, il se disait qu'il n'avait pas perdu son temps.

. . . . . .

C'est le valet de chambre de M. Néroudoul qui vint apprendre à la rue Penthièvre la mort tragique du vieillard. Il parla également de la venue du notaire. Dans son trouble, Raoul ne posa qu'une seule demande :

— Cette femme a-t elle quitté la maison ?

— Non, monsieur.

— C'est bien, mon ami. Restez-y, toi aussi, jusqu'à nouvel ordre.

Une fois seul, Raoul ne se sentait pas le courage d'aller annoncer le malheur à Blanche. Ce n'était pas seulement la mort qu'il devait communiquer, c'était l'union... c'était la présence là-bas de Marie Lemoir. Il eût voulu souffrir ni le tortures et ne pas avoir à porter lui-même un pareil coup à sa femme. Un notaire ! La cérémonie avait encore prêté cela !.. Il murmura :

— Dépêchons !...

Cette que coûte, il fallut mettre Blanche au courant. Tous deux pleurèrent dans le petit salon où ils avaient coutume de prolonger la soirée. Et y restèrent longtemps. La pauvre jeune femme pleura beaucoup. Fait-il qu'on ne soit jamais heureux complètement, sanglota-t-elle. Nous aurions pu vivre des jours si tranquilles !.. Notre enfant nous était rendue !.. Raoul, je veux aller voir mon pauvre père !..

— Je comprends ton désir, mon amie, mais tu aurais horriblement à souffrir de la présence de... cette femme.

— Qu'importe !... répliqua Blanche. Nous en serons bien-tôt débarrassés si, comme le prétends, elle n'est mariée sous un faux nom.

— J'en suis sûr.

— Raoul, allons-y. . Confions Alice à Barthélemy et allons-y. J'ai hâte de me rendre là-bas... Mon pauvre père !..

Quand M. et Mme Digeon arrivèrent auprès de celui qui avait autrefois tenté le ménage Digeon, quitta la chambre mortuaire et lui laissa rendre son pieux devoir à celui qu'il était plus. La douleur de Blanche fut mal à voir. Devant les pleurs de sa femme, Raoul pleura aussi. La mort si-nielle tard de choses. La cérémonie funèbre eut lieu. Pour éviter toute discussion, Raoul, sur le conseil de sa femme, avait prévenir l'avenue. Pas un mot ne lui fut adressé. C'est à Blanche qu'étaient données toutes les condoléances et toutes les marques de sympathie. Pas une seule main ne fut tendue à Joséphine. Elle reçut là le plus rude assaut que son orgueil pouvait subir

— Dans une heure, dit Raoul à sa femme, en revenant du cimetière, mon fondé de pouvoirs se présentera chez elle afin que nous sachions à quoi nous en tenir. Louis ne quittera pas la maison, elle doit, du reste, avoir besoin de lui. Quoi qu'il advienne, mon amie, et quelles que soient les dernières volontés de ton père, nous les respecterons. La fortune n'est pas le bonheur, n'est-ce pas, ma Blanche aimée ?

— Oh non !..

— Notre amour nous suffit : si les chagrins rapprochent les cœurs, les côtes ne sont pas près d'être désunis.

Elle prit le bras de son mari et murmura la voix pleine de larmes :

— Tu as raison... Le bonheur est, c'est l'entente de deux âmes .. c'est la confiance éternelle !... c'est la peine partagée quand elle fond sur une famille !

XIX

DEVANT LE MAIRE !

On eût pu croire un instant que la paresse qui existait entre Hélène et Joséphine serait diminué le dévouement de Mme Digeon pour la malade. Il n'en fut rien. Tout pendant que ses soins furent sollicités à la jeune fille, Blanche ne la quitta pas. C'est un sentiment reconnaissant qui s'éveillait en son cœur reconnaissant qui s'éveillait à la pensée de ses détresses. Il lui semblait doux qu'elle rendait à la protectrice d'Alice une part des attentions dont l'enfant avait été entourée par son amie. De ces attentions, de cette affection vraie, de cet attachement sincère, elle en avait la preuve non seulement dans la tendresse de la mignonne, mais encore dans ces cauchemars horribles qui dressaient la malade sur son lit avec des appels terrifiants pour qu'on vint à son aide afin de préserver Georgette, comme elle avait encore, d'un accident. Ces luttes de la pensée en délire étaient navrantes. Les paroles affectueuses de Raoul et de Blanche ne parvenaient ni à calmer ni à la convaincre, car elle protestait par des phrases pleines de tristesse.

— Vous voyez bien qu'elle m'échappe, retenez-la... Elle ne m'embrasse plus... je ne sens plus ses petits mains dans la mienne... On me l'enlève ? J'aurais pourtant donné ma vie pour elle.

Dans ces moments d'accès de fièvre pénibles, une seule chose parvenait à la calmer, c'était la voix d'Alice ou une de ses caresses.

Aussitôt, comme sous l'empire d'un remède actif, les bras tendus de la malade retombaient sur la couche, ses paupières se baissaient, et, comme pour dormir, sa tête brûlée s'inclinait sur l'oreille.

La science du docteur Digeon et la sympathie de sa femme vinrent à bout de la maladie.

La fièvre cessa.

(A suivre).

MESDAMES

rement faible, je me demande s'il est bien utile, dans l'intérêt des affaires publiques, de lui adjoindre les femmes qui, sauf des exceptions rares, sont totalement ignorantes des choses dont elles auraient à juger, ce dont je les félicite d'ailleurs. Et je cherche aussi ce que ces dernières gagneraient à l'aventure, ne voyant guère que ce qu'elles y perdraient.

Pol HARDUIN.

CATASTROPHES

Inondations et catastrophes maritimes viennent de plonger la France entière dans la plus profonde désolation. Hier, c'était Paris, aujourd'hui Marseille, Alger et la Corse. Le superbe steamer *Général Chanzy*, de la Compagnie Transatlantique, effectuant un voyage ordinaire de Marseille à Alger, a sombré dans les flots, aux îles Baléares, dans la nuit du 9 au 10 février, 155 victimes, dont 49 marins corses ! Rien n'a valu, la mer démontre à triomphé de l'énergie humaine. En ce moment, de douloureux sanglots retentissent aux quatre coins de la Patrie, et c'est le cœur serré que nous adressons un souvenir ému à tous les disparus et nos plus vives condoléances à leurs familles.

Parmi les naufragés, deux surtout, Burchi et Angelini, de Pratzanchara, étaient nos amis. Nous ne saurions dire combien ils avaient le cœur noble, combien ils étaient attachés à leurs familles, à leurs amis et à la Patrie. Ils étaient heureux de témoigner toute leur affection à leurs parents et de servir avec honneur et probité les intérêts de la France. C'est vraiment dommage que leur vie ait été si tôt et si brutalement brisée ! Le devoir, voilà leur point de mire, et chacun sait ici avec quel acharnement ils le poursuivaient. Tout cela est malheureusement fini ! Mais n'y a-t-il pas là un puissant remède à l'immense douleur de leurs familles ? N'a-t-on pas le droit d'être fier de tels fils ? Voilà ce qui peut consoler jusqu'à un certain point les cœurs les plus endoloris.

Et pour nous, leurs amis, n'y a-t-il pas aussi un tel enseignement ? Faire toujours notre devoir et mériter ainsi l'estime générale.

Oui, Burchi et Angelini, vous avez été fauchés à la fleur de l'âge ; oui, chers amis, vous avez créé autour de vous un océan de deuils ; vos parents ne recevront plus vos marques d'affection ; vos amis ne vous serreront plus la main ; mais il y a quelque chose de vous qui reste aux uns et aux autres, c'est la bonté, l'amour du travail et de l'honneur.

Reposez donc en paix, avec vos camarades infortunés, assez loin du pays natal, entre l'Europe et l'Afrique.

Qu'il nous soit permis, en terminant, de dire que le Gouvernement agira humainement en sanctionnant immédiatement toutes les familles éprouvées.

FONTANA.

Vers le Relèvement ..... de la Corse

Depuis qu'il est question de cette fameuse assimilation douanière, qui doit, à ce qu'il paraît, assurer la prospérité de notre pays, il n'est pas de vexations et d'entraves qui ne soient apportées aux expéditions des produits de fabrication corse.

S'il en est un, qui soit apprécié et qui appelle l'attention sur notre pays, c'est bien « La Terrine de Merles, » dont la fabrication a été portée à un degré de perfection par la Maison Lingenieur de Bastia, qui a de, ce chef, obtenu à diverses Expositions les plus hautes récompenses.

Ce produit, si goûté des fins gourmets, arrivait à Paris au même titre que les conserves exempt de toutes formalités de douane.

Il n'en sera plus ainsi à l'avenir, la Douane émettant la prétention d'exiger, pour chaque envoi, une attestation de l'autorité municipale constatant que les Terrines expédiées ont été faites avec du *gibier tué avant la fermeture de la chasse.*

On voit d'ici quelles difficultés on crée dans le seul but pratique... d'ennuyer les gens et d'aider..... au relèvement économique de la Corse.

Un Amateur de Terrines de Merles

Commission des Prisons

Séance du samedi 5 mars

Ordre du jour :

I. — Compte-rendu de la visite mensuelle des délégués.

II. — Avis sur une demande de libération conditionnelle.

III. — Visite de la prison.

IV. — Affaires diverses.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CORTE. — Mlle Lucie Bevaraggi, institutrice à Corte, vient de s'éteindre dans sa quarante-sixième année.

C'était une maîtresse zélée et consciencieuse, dont les mérites était appréciés de ses chefs et qui s'était acquise la confiance des familles de ses élèves. Elle savait apporter en tout le plus grand tact, et c'est ainsi que par la persuasion, elle obtenait tout des élèves qui lui étaient confiées et dont elle s'attachait à former le cœur autant que l'esprit.

Nous adressons à sa famille désolée toutes nos condoléances.

MOITA. — M. Frojmi, maire d'Ascu, est nommé percepteur de Moita.

LURI. — Mercredi 23 février une messe de requiem a été célébrée dans ce village pour le repos des âmes des naufragés du « Général Chanzy. »

Luri n'a pas été épargné par la catastrophe. Parmi les sinistrés, 4 étaient de cette commune. Ce sont : Buscaglia Pierre, célibataire ; Pagani Fortuné, marié et père de famille ; Cardosi, marié ; Santini Jacques, célibataire. Le corps de ce dernier a été trouvé cramponné à un fût avec celui du docteur du bord, M. Catanei.

La population de Luri s'est portée en masse à la paroisse afin de marquer la douleur que chacun prenait de ce triste événement.

— Le 28 février, à 2 heures du soir, ont eu lieu les opérations du conseil de revision.

Les membres de cette commission qui étaient arrivés à dix heures du matin ont déjeuné à l'hôtel de M. Merlergo.

Bien que le nombre des conscrits fut assez élevé il n'y avait que six présents, les autres étant en grande partie des inscrits maritimes.

CASAGLIONE. — Une école mixte a été créée à Tocco, hameau de la commune de Casaglione.

SARTENE. — M. l'abbé Mattei est nommé vicaire à Sartene.

PRUNELLI. — Le conseil de préfecture de la Corse, statuant sur la protestation de M. Renucci contre les élections qui ont eu lieu le 28 juillet 1907, dans le canton de Prunelli de Fiumorbo, pour la nomination d'un membre du conseil d'arrondissement, avait rejeté cette protestation et proclamé élu M. Giudicelli.

MM. Renucci et Simonpoli ayant déféré au conseil d'Etat cette décision, leur pourvoi a été admis, et les élections du 28 juillet ont été annulées.

OTA. — M. Leca Antoine-François est nommé garde champêtre de la commune d'Ota.

BIGUGLIA. — Par décret du 15 janvier, sont attribués à la commune de Biguglia, à défaut de bureau de bienfaisance, les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Biguglia et actuellement placés sous séquestre, la présente attribution faite sous la double condition, 1° d'affecter tous les revenus ou produits des dits biens au service des secours de bienfaisance, 2° d'exécuter les charges maintenues par la liste publiée au Journal officiel du 5 mai 1909.

Est excepté de la présente attribution le bien ci-après désigné : maison au village, qui fait retour à l'Etat.

BONIFACIO. — Un 3e emploi d'adjoints a été créé à l'école des filles de Bonifacio.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 28 février 1910.

Marché bien tenu dans l'ensemble et liquidation facile. Compensée à 88.80, la Rente Française s'avance à 99.12 fin prochain. Fonds Etrangers en légère reprise : Extérieure 96.70, Turc 96.10, Serbe 86.37.

Séries furent irrégulières. Les Etablissements de Crédit sont en excellente tendance. Le Crédit Foncier s'inscrit à 820, le Crédit Lyonnais à 1 422, la Société Générale à 725. Le Comptoir National d'Escompte est ferme à 805 : un dividende de 32 frs 50 contre 30 frs l'année dernière sera proposée.

A l'exception des valeurs de traction en nouveaux progrès, les valeurs industrielles, le compartiment russe et les titres coprifères se représentent sans changements appréciables. Bio 1.932.

Les valeurs congolaises sont toujours recherchées. On sait que ces Sociétés se sont entendues pour l'exploitation de la vente de leur production. Le prix moyen du caoutchouc en 1909, est supérieur de 5 à 6 frs par kilo à celui de 1908. Aussi l'action Ekela-Kadei Sangha progresse-t-elle à 126 et la part à 62.

La Jagerfontein se négocie à 231.50.

Au comptant l'obligation 5 0/0 Saint-Louis San-Francisco est recherchée à 487 ; celle du chemin de fer de la Côte Orientale de l'Uruguay enregistre un bon courant de demandes à 462.

Le 5 mars prochain aura lieu l'introduction au marché en Banque au comptant des actions de la Cie des Redevances Pétrolifères Industrielles et Minières, entre 180 et 200 frs. A l'heure actuelle, cette Société dispose déjà de plusieurs redevances situées dans le district de Tustanowico (Galicie). Les puits auxquels elles s'appliquent, tous en exploitation, produisent une moyenne de 1.680 citernes de pétrole par mois et la part de la redevance est de 1/100, soit 16.8 citernes par mois.

Fermeté des actions de nos Grandes Cies de chemins de fer.

L'allocation journalière
de 0,75 centimes

Le Conseil départemental, chargé de statuer sur les demandes formées par les familles des jeunes gens présents sous les drapeaux en vue d'obtenir l'allocation journalière de 0,75 c., prévue par l'article 22 de la loi du 21 mars 1905, se réunira le lundi 7 mars courant, dans l'une des salles de la Préfecture.

Cour d'Assises

Audience du 3 mars 1910

Présidence de M. Gabrielli, conseiller

Assassinat et complicité de ce crime

Les Témoins

On entend divers témoins qui ont entendu les coups et qui ont vu soit un coup soit deux, partir des fenêtres de la maison Colombani.

Pietri Pierre — Le témoin paraît à la barre dans une attitude des plus embarrassées. Il n'a plus dit-il, aucune souvenance des faits.

M. le président et M. l'avocat général lui rappellent qu'à l'instruction il a affirmé avoir vu le premier coup de feu tiré par le père Colombani et le second par le fils.

Il me semble répond le témoin, mais du moment que Casimiri, qui était avec moi, dit le contraire, je puis m'être trompé.

Casimiri. — J'ai menti quand j'ai affirmé au juge d'instruction avoir vu l'accusé tirer sur la victime Montinori. Je l'ai fait à l'instigation de Sicurani.

Celui-ci, confronté avec Casimiri, lui donne un démenti.

Réquisitoire

M. Mancini, substitut du Procureur général, dans un réquisitoire des plus énergiques demande au jury un verdict sévère pour réprimer un crime sans excuse. L'éminent organe du Ministère public, déclare que malgré les rétractations des témoins de vue, l'accusation reste entière contre Colombani.

La Partie Civile

Me Hyacinthe de Montera intervient, à son tour, un verdict de condamnation au nom de la famille. Le vaillant défenseur flétrit en termes véhéments, l'assassinat du malheureux Montinori qui constitue un acte de sauvagerie et une indigne lâcheté.

Après les plaidoiries de Me de Montera, l'affaire est renvoyée au continuation à demain.

Syndicat des éleveurs

Les membres du Syndicat des éleveurs sont priés de se réunir dimanche, 6 du courant, à 2 heures du matin, à la Mairie de Bastia.

Ordre du jour : Assurance mutuelle contre la mortalité du bétail. — Excursion à la coopérative laitière du Haut-Var — Création d'une coopérative de vente du lait à Bastia.

Le Président, T. BALDI.

Monseigneur VIALE

Mgr Charles Viale, prélat domestique de Sa Sainteté, vient de s'éteindre dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Appartenant à une des plus anciennes familles de notre ville, élevé avec un soin jaloux par sa pieuse mère, il se sentit dès son bas âge entraîné vers le sacerdoce ; il s'y prépara par de sérieuses études et reçut les saints ordres en 1850 ; nommé en 1854 vicaire à Saint-Jean-Baptiste, il y resta jusqu'en 1886. De belles et avantageuses situations lui avaient été offertes, mais son attachement filial le retint auprès de sa mère, qui ne pouvait consentir à se séparer de lui et qui tenait à ne pas quitter la maison ancestrale.

M. l'abbé Viale resta à Saint-Jean trente-deux ans ; d'une santé délicate, fatigué par l'âge et les devoirs du ministère paroissial, il dut quitter ce poste après avoir donné à ses paroissiens tout son temps : l'assistance aux malades, le confessionnal, le catéchisme et les autres œuvres paroissiales l'absorbaient entièrement, et il leur consacrait tout son zèle et toute sa piété évangéliques. Il fut le digne collaborateur de nos regrettés pasteurs, le chanoine Lusinchi et Mgr Rigo ; il se reculait devant aucune fatigue pour le bien des âmes et il intervenait aussi pour soulager les infortunes avec une discrétion des plus louables.

Mais en s'éloignant de l'administration paroissiale de Saint-Jean, il n'en continua pas moins à travailler au soulagement des âmes, et au décès de M. l'abbé Jean Pozzovera, chapelain de l'oratoire de la Conception, les membres de la confrérie le prièrent de se placer à leur tête. Il ne put refuser ; pendant plusieurs années encore il se consacra au service de cet oratoire. Depuis quelque temps, cependant, les années et les infirmités l'avaient obligé à renoncer à toute fonction, il ne pouvait plus quitter sa chambre, où il avait fait installer un autel, et où il se tenait constamment en prières.

Sa vénérée mère était morte ; jusqu'à son dernier souffle elle avait été assistée avec un dévouement au-dessus de tout éloge par ce fils, déjà vieux lui aussi et non sans infirmités, mais qui ne voulut laisser à personne le soin d'accomplir ce devoir filial.

Mercredi, il s'éteignait à son tour, après une maladie aussi longue que douloureuse, supportée avec une angélique patience, offrant à Dieu et ses peines et les derniers soupirs de sa vie.

Ce saint prêtre avait été nommé chanoine honoraire du diocèse par Mgr Olivieri en 1891. L'année suivante le Saint Père l'attachait à sa maison en qualité de prélat domestique, en récompense de ce long ministère sacerdotal si dignement exercé.

Les obsèques de Mgr Viale ont eu lieu à trois heures et demie. Tout le clergé des deux paroisses y assistait, ainsi que la confrérie de l'Immaculée Conception en habit de chœur et les membres des diverses congrégations. La levée du corps a été faite par M. le chanoine curé-archiprêtre Casanova.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. le chanoine Casta, curé-archiprêtre de Sainte-Marie, le chanoine Letteron, les abbés Pasqualini et Donati, vicaires de Saint-Jean.

M. le comte Sébastien Gregorj et ses fils, MM. l'avocat Mattei, Pierangeli et le docteur Parraudi conduisaient le deuil ; derrière eux se pressait l'élite de la population.

L'absoute a été donnée par M. le curé Casanova. *Le Libera* et le *Benedictus* ont été chantés en faux bourdon accompagnés des grandes orgues par la maîtrise de la paroisse.

L'inhumation a été faite dans le modeste et beau caveau qu'il s'était fait préparer lui-même à l'entrée du cimetière.

La population bastiaise s'est associée à la douleur causée par la mort de ce digne prêtre qui doit déjà avoir reçu dans le sein de son Dieu la récompense de ses vertus.

Nous croyons savoir que dans ses dernières volontés, le regretté Prélat n'a oublié ni sa paroisse, ni l'oratoire de la Conception, ni les pauvres.

Nous offrons aux familles Gregorj et Viale l'expression de nos respectueuses condoléances.

Gazette Judiciaire

Tribunal Correctionnel

Présidence de M. Massei, président.

Pinelli Félix, de Santo Pietro di Tenda, menaces et outrages à un garde-champêtre, 16 francs d'amende.

Bonigni Luciano, infraction à la loi sur le séjour des étrangers en France, 16 francs d'amende.

Paolettini Giovanno, même délit, même peine.

Une affaire de pêche à la dynamite est ensuite soumise à l'appréciation du Tribunal.

Les nommés Betta François, Luciani Antoine, Albertini Jean Pierre, Caselli François, Gandolfi Louis et Gandolfi Ange sont traduits sous la double prévention d'infraction et de pêche à l'aide d'explosifs.

Me Giacomoni présentait la défense de Luciani Antoine ; Me de Montera, celle de Gandolfi ; Me de Monti-Rossi, celle de Caselli et Me Bronzini, celle d'Albertini.

Le Tribunal condamne les prévenus à des peines variant entre 10 jours et 6 jours de prison, sauf pour les Gandolfi que le Tribunal relaxe des fins de poursuites et Albertini, qui est acquitté comme ayant agi sans discernement.

Antonini Marie, de Pino, coups et blessures, 8 jours de prison, après plaidoirie de Me Angeli.

Gabellini Louis, de Vignale, est acquitté du délit de dévastation de récoltes, après plaidoirie de Me Moretti.

Les jeunes Scouras, Regnoni et Diani sont traduits devant le Tribunal correctionnel sous la double prévention de vol et complicité de vol.

Après plaidoiries de Me Grimaldi et de Mari, Scouras est condamné à 15 jours de prison. Regnoni et Diani sont acquittés comme ayant agi sans discernement.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 3 mars

Thermomètre. — 7 heures du matin + 12° à midi 14°, + 4 heures du soir + 12°. Maxima + 15° Minima + 9°7.

Baromètre. — 7 heures du matin, 767 mm. à midi, 767 mm., 6 heures du soir, 767 mm. Vent. — Dans la matinée, Léger.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Découvert.

l'après-midi, id.

Excursion en Corse

L'Agence des voyages universels prépare pour le mois prochain une excursion sur la Côte d'Azur et en Corse. Le départ de Paris est fixé au 19 mars, et celui de Nice pour Calvi au 23. Rentrée par Ajaccio-Marseille le 2 avril.

On visitera Calvi, Bastia, le Cap, Corte, Vizzavona, Ajaccio, Piana, Sagone, Cargèse, les Calanches, Vico.

Assistance publique

Une médaille de bronze a été attribuée à M. Versini Jean, économe à l'hôpital de Constantine, pour services exceptionnels rendus à l'assistance publique.

Nouvelles judiciaires

Sont nommés : Suppléant rétribué du juge de paix de Jommapes, M. Vesperini Ignace, avocat, docteur en droit ; — Suppléant non rétribué du juge de paix de Tizi-Ouzou, M. Casanova Blaise-Philippe.

Génie

Le sergent major Poli, du 173e, est nommé adjudant d'administration du génie de 3e classe, et affecté à la direction de Mantoue.

L'adjudant d'administration Carrega, du fort de Grevaux, passe à la direction de Marseille.

Le jeu du Bataillon

Malgré la surveillance active de la police, ce genre de jeu se pratique encore dans notre ville.

Hier, un groupe de gamins s'étaient donné rendez-vous sur un des pointeils plus fréquentés et les projectiles qu'ils se lançaient entr'eux obligeaient les passants à rebrousser chemin.

La bataille battait son plein lorsque la police arriva. A leur vue les combattants s'empressèrent de déguerpir au plus vite, mais trois d'entr'eux, C. M., A. S. et T. P., âgés de 12 à 13 ans, furent appréhendés.

Au Port

Entrées :

Vap. anglais « Vésuvio, » cap. Bonmery, venant de Livourne.

— Vap. « Golo, » cap. Carriès, venant de Marseille.

— Vap. « Numidia, » cap. Lauriol, venant de Livourne.

Sorties :

Vap. anglais « Vésuvio, » cap. Bonmery, parti pour Livourne.

— Vap. « Numidia, » cap. Lauriol, parti pour Marseille.

— Vap. « Golo, » cap. Carriès, parti pour Livourne.

Effets d'alcool

Il n'avait aucun point sur son dos, le portefaix T. P., mais, en revanche, il avait de l'alcool dans l'estomac, et en quantité telle, qu'il n'était plus maître de lui-même, et se livrait à des excentricités qui avaient attiré autour de lui un grand nombre de badauds.

La police arriva sur ces entrefaites et lui dressa contravention.

Avis

M. Martini Ange-François, d'Olmeta di Capo-Corso, prévient le public qu'il ne répond pas des dettes que peut contracter sa femme Martini Angèle-Toussainte, née Canosi, qui a quitté le domicile conjugal.

HÉMORROIDES

Peu de personnes ignorent quelle crisis infirmité constituent les hémorroïdes, car c'est une des affections les plus répandues ; mais comme on n'aime pas à parler de ce genre de souffrances, même à son médecin, on sait beaucoup moins qu'il existe un médicament, l'Elixir de Virginie Nyrdahl, qui les fait disparaître sans aucun danger. On n'a qu'à écrire : Produits Nyrdahl, 20, rue de la Rochefoucauld, Paris, pour recevoir franco la brochure explicative. On verra combien il est facile de se débarrasser de la maladie la plus pénible et la plus douloureuse. Le Cacon : 4 fr. 50, franco.

Méfiez-vous des imitations ! Il n'existe qu'un seul Elixir de Virginie : il porte la Signature de garantie Nyrdahl.

ETAT CIVIL

Décès

Richaud Xavière, veuve, 77 ans, de Pila Canale.

Viale Jean-Charles-Antoine-Fortuné, 84 ans, de Bastia.

PATES ALIMENTAIRES

Raffinées — Supérieures — Extra

Usine à Vapeur

La MAISON GHILINI, dont la réputation n'est plus à faire, vient de changer complètement ses installation. Elle y a apporté tous les perfectionnements modernes.

Sa fabrication journalière dépasse aujourd'hui 2.000 kilogrammes.

Elle peut, actuellement, lutter avantageusement avec tous les produits similaires nous venant du Continent.

Ses pâtes supérieures et extra sont garanties pur blé dur.

On trouvera dans ses magasins, 6, Boulevard Saint-Angelo, tous les genres de pâtes que l'on peut désirer.

MM. les Epiciers sont informés que la MAISON GHILINI leur livrera, à domicile, des pâtes en caisses qui leur donneront pleine satisfaction comme prix et qualité.

Exigez partout la Marque « MAISON GHILINI »

Machine à Tricoter

TRAVAIL CHEZ SOI TOUTE L'ANNÉE

Rapportant de 30 à 50 fr. par semaine selon temps employé et sans apprentissage.

S'adresser à M. FRANCHI, seul représentant de la Compagnie *La Gauloise* en Corse, demeurant à Carbuccia par Bocognano.

Joindre un timbre pour la réponse.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00126

BOURSE DE PARIS

	2 mars.	— 3 mars
Rentes 3 0/0 amort.	99.00	— 99.00
3 0/0 ancien	98 65	— 98.65
ex coupon		

Les Elections Législatives

Arrondissement de Calvi

Paris, 3 mars.

Près de trois cents électeurs de l'arrondissement de Calvi se sont réunis, hier soir, dans la salle de la Garde nationale.

Après avoir entendu l'exposé du programme de M. Adolphe Landry, candidat à la députation dans l'arrondissement de Calvi, ont acclamé sa candidature, à l'unanimité moins trois voix.

Le Président,
Pierre GUERRINI.

Nouvelles Militaires

Gendarmerie

Paris, 3 mars.

Sont nommés dans la Garde républicaine :

Arme à cheval, Ceci, ex soldat, proposé par la 2e compagnie de la Corse.

Sont nommés gendarmes :

à la 15e légion bis, Pancrazi, ex-caporal, proposé par la 1re compagnie de la Corse.

à la 15e légion ter, 1re compagnie, Roudières, ex-canonnier au 3e régt d'artillerie coloniale ;

Magean, ex caporal, proposé par la compagnie de l'Ubaye ;

Mesnier, ex sergent, proposé par la compagnie de la Haute-Saône ;

à la 2e compagnie, Coquelet, ex-caporal, proposé par la compagnie de l'Indre ;

Picuchot, ex-caporal, proposé par la compagnie de la Nièvre ;

Ravincy, ex caporal, proposé par la compagnie de la Haute-Saône ;

Bay, ex-brigadier, proposé par la compagnie de l'Ain ;

Lapaye-Barès, ex-brigadier, proposé par la compagnie des Hautes-Pyrénées.

Les Morts du Jour

M. le professeur Albertini

Paris, 3 mars.

On annonce la mort de M. Albertini, professeur à l'Ecole pratique de commerce de Béziers.

Nouvelles Maritimes

Etat-major général

Paris, 3 mars.

M. le capitaine de vaisseau Guichet est promu au grade de contre-amiral.

INTERPELLATION ALLEMANE

Paris, 3 mars.

M. Allemane, député socialiste de la Seine, a informé le Ministre de la Guerre qu'il l'interpellerait sur les vols de fournitures militaires qui ont été commis dans la garnison de Reims.

TOULON

LES SCANDALES DE LA MARINE

Toulon, 3 mars.

L'émotion causée parmi la population toulonnaise par l'arrestation de M. Jaurès-Baloy et par les nouvelles sensationnelles qui circulent d'heure en heure sur les scandales de la Marine, est loin de se calmer.

UN SUICIDE

M. Joseph Icard, inspecteur d'assurances, âgé de 48 ans, a mis fin à ses jours en se jetant de la fenêtre d'un troisième étage.

Ce malheureux est le beau-frère de M. Jaurès-Baloy, le fournisseur de la Marine qui a été arrêté à Marseille, et qui est actuellement détenu à la prison maritime.

M. Icard était devenu comme fou en apprenant l'arrestation de son beau-frère et les faits qui lui sont reprochés. M. Jaurès-Baloy jouissait à Toulon d'une grande considération.

M. Icard avait été interrogé hier par le commissaire du gouvernement près le Conseil de guerre maritime. Dès que l'instruction fut terminée, il rentra à la maison, et se jeta par la fenêtre.

Une arrestation à Lorient

Le bruit court que la brigade de gendarmerie a arrêté, à Lorient, le représentant de M. Jaurès-Baloy.

L'inculpation de M. Jaurès-Baloy porte sur les articles 177 et 179 du Code pénal, modifié par la loi du 28 mars 1863.

L'arrivée DE M. CHÉRON

M. Chéron, sous secrétaire d'Etat à la Marine, arrivera demain à Toulon, accompagné de son chef de Cabinet, de M. le contrôleur général Guichelot, chef du service des missions au Ministère de la marine, et de M. Hennion, chef de la Sûreté générale.

M. Chéron fera une enquête personnelle sur les fraudes dans l'arsenal.

Conseil des Ministres

Paris, 3 mars.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

La date des Elections législatives

Après l'examen de l'état des travaux parlementaires, le Gouvernement a décidé de fixer au 24 avril les élections pour le renouvellement de la Chambre des députés.

Les Retraites Ouvrières

Le Conseil a décidé, en outre, d'insister auprès du Sénat pour la prompte discussion en deuxième délibération de la loi sur les retraites ouvrières.

Promotions dans la Marine

Le Ministre de la Marine a soumis à la signature présidentielle divers décrets de promotions dans l'état-major général et dans les divers services.

Les Fêtes de Monaco

Le Gouvernement a décidé que le Président de la République serait représenté aux Fêtes de Monaco, à l'occasion de l'inauguration du Musée Océanographique, qui est fixée au 29 mars prochain, par M. Fallières, ministre des Affaires étrangères et par M. le vice-amiral de Fauque de Jonquières, commandant la première escadre.

Nouvelles garnisons d'artillerie

Sur la proposition du Ministre de la Guerre, le Conseil a décidé que les villes de Rennes et de Lyon deviendraient le siège des nouveaux régiments d'artillerie, créés dans les dixième et quatorzième régions de corps d'armée.

Conseil d'Etat

Le ministre des finances a fait signer par le Président de la République les décrets nommant Maître des requêtes au Conseil d'Etat, M. Courtois de Malleville, auditeur de 1re classe et M. Roger, auditeur de 1re classe.

Affaires courantes

Les ministres se sont ensuite occupés de l'expédition des affaires courantes.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance de nuit

Présidence de M. BRISSON

La séance est reprise à 9 heures du soir.

Pendant une heure, de nombreux orateurs défilent à la tribune pour soutenir leurs amendements.

Les derniers articles de la Loi de Finances sont successivement mis aux voix et adoptés.

Le Ministre des Finances

monte, à son tour, à la tribune.

M. Cochery justifie longuement l'œuvre financière accomplie au cours de cette législature.

Il invite le Parlement soucieux de la prospérité du Pays à résoudre le problème financier de la France, posé par des réformes sociales fort coûteuses et à réaliser les réformes administratives, qui éviteront désormais des portes de forces et d'argent.

L'orateur invite enfin le Parlement à opérer une modification profonde de notre fiscalité.

Le Vote

La discussion étant close, le président met aux voix l'ensemble du projet de Budget de l'exercice 1910.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants . .	513
Majorité absolue . . .	257
Pour l'adoption. . .	446
Contre	67

Le Budget de 1910 est voté par 379 voix de majorité.

Fixation de l'Ordre du jour

Le président invite la Chambre à fixer son ordre du jour pour la prochaine séance.

NOS Q. M. S'AMUSENT

Cette question ne sera un jour indescriptible.

M. Leroy Beaulieu, député de l'Hérault, frappé si violemment sur son pupitre, qu'il le réduisit en morceaux.

M. Dariac, député radical-socialiste du Lot-et-Garonne, énervé par ce bruit infernal, se précipite vers M. Leroy Beaulieu, en l'invectivant et en le menaçant.

Ces deux Q. M. auraient sans doute d'effet gratuitement à leurs collègues une véritable scène de pugilat, sans l'intervention de M. Thomson, et sans le geste plus courageux encore du président de la Chambre qui fut obligé de se couvrir et de lever la séance.

Enfin, malgré un bruit indescriptible, la Chambre décide de se réunir jeudi prochain, 10 mars, pour la discussion des projets scolaires de M. Doumergue.

La séance est levée à 1 heure du matin.

SÉNAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Budget

A l'ouverture de la séance, M. Cochery, ministre des Finances, dépose sur le bureau du Sénat, le projet de Budget de l'exercice 1910, adopté par la Chambre des députés.

AVIS DE DÉCÈS

M. et Mme Joseph Ornano et leurs enfants ; Mlle Anna de Gaffory ; Mme Pierre de Gaffory et ses enfants ; M. et Mme Xavier de Gaffory ; M. Emile de Franceschi ; M. Arrighi, avocat général près la Cour d'appel d'Aix ;

Ont la douleur de faire part du décès de

MONSIEUR ANGE DE GAFFORY

Premier Président Honoraire de la Cour d'Appel de Bastia Chevalier de la Légion d'Honneur

leur père, beau-père, grand-père, frère et beau frère, décédé à Bastia le 2 mars, muni des Sacrements de l'Eglise.

Les obsèques auront lieu le samedi 5 mars, à 10 heures du matin.

Mme Jean Perron, née Angerly, de Clermont l'Hérault ; M. Jules Angerly, nourrisseur au Lycée de Bastia, Mme J. Angerly et leurs enfants ; Mme Louis Décor, de Roujan (Hérault), et leur enfant ;

Les familles Vacoss, Borino, Fontemiliv, Turl, de Clermont l'Hérault ; les familles Grimaldi, Antoni et Domenlle ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR JEAN PERRON

Officier mécanicien principal de 1re classe de la Marine en retraite Chevalier de la Légion d'Honneur

leur époux, beau frère, oncle, cousin et allié, décédé le 2 mars.

Les obsèques ont lieu aujourd'hui 4 mars, à Clermont l'Hérault.

Remerciements
et
AVIS DE MESSE

M. et Mme François Salsa et leurs enfants remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion de la perte cruelle de leur fils

MONSIEUR SALVO SAUVEUR

péri dans le naufrage du *Général Chanzy*, et les prient d'assister à la messe de sortie de deuil qui sera célébrée samedi matin 5 mars, à 9 heures, en l'église de N.-D. de Lourdes, au Nouveau-Port.

CONSOMMATEURS

Ne buvez que le

VIN DU CAP CORSE

au quinquina **MATTEI**

Apéritif tonique et fortifiant

Dans l'intérêt de votre santé, *refusez toute imitation.*

Exigez la vraie marque préparée d'après la formule L. N. MATTEI, Chevalier de la Légion d'honneur, Commandeur du Mérite agricole.

APRÈS VOS REPAS

PRENEZ UN VERRE DE

CEDRATINE

Liqueur extra-fine

Digestive et rafraichissante

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 64 — SAMEDI 5 MARS 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL — QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames 3e page, 0.75 — Divorces, 0.50 — Judiciaires, 0.30

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	Un an.	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	32 »	12 »	6 »

Union postale et autres Pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Jean de la Croix.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 4 m. — Coucher, 5 h. 24 m.
Dernier quart., le 3 — Nouv. Lune, le 11
Fête de Demain : Saint Théophile.

4 MARS

LA CRÉATION DE CHAMBRES D'AGRICULTURE

Voici que, de nouveau, surgissent des initiatives parlementaires tendant à doter l'Agriculture d'organisations semblables aux Chambres de Commerce.

Ce n'est pas d'hier que la nécessité de cette institution avait été reconnue. Un décret de 1852 avait créé des « Chambres d'Agriculture, » chargées d'étudier toutes les questions rurales, d'émettre des vœux, de faire des enquêtes parmi les agriculteurs, sur l'opportunité des mesures propres à les intéresser. Malheureusement, le décret impérial, au lieu de faire élire les représentants des agriculteurs par les agriculteurs eux-mêmes, décida qu'ils seraient nommés par les préfets.

Dans ces conditions, l'institution n'était pas née viable ; à vrai dire, elle n'exista jamais que de nom.

Mais la question a été souvent reprise et débattue sous la République. L'accord est fait sur le principe de l'intérêt qu'il y aurait pour le monde rural, de disposer de Chambres, tout comme les négociants possèdent leur Chambre de Commerce et les industriels leur Conseil des Prud'hommes.

Les projets de loi déposés en vue d'aboutir à cette création ne se comptent plus. Citons notamment la proposition Jules Ferry, qui date de 1884. Et outre, cinq ministres qui se sont succédé au portefeuille de l'Agriculture ont déposé tour à tour des projets ; ce sont MM. Méline, Viger, Jean Dupuy, Mougeot, et enfin, M. Ruau, le 12 juin 1906.

Ce dernier projet a fait l'objet d'une étude approfondie devant la commission de l'Agriculture, et d'un rapport favorable de M. Decker-David. Le seul point qui paraît encore en litige est la question de savoir s'il y aura une Chambre d'agriculture par arrondissement ou une par département. M. Decker David a pensé concilier les deux camps en proposant que les chambres seraient élues par département, mais sectionnées en chambres d'arrondissement pour l'étude des questions locales, ne dépassant pas la limite du district.

Enfin, M. Chastenet et la plupart de ses collègues de la Gironde viennent de donner une impulsion nouvelle à la question, par une proposition qui règlerait de la façon suivante le fonctionnement de la loi :

Les Chambres d'Agriculture fonctionneront au chef-lieu de chaque département et seront constituées à raison d'un membre par canton, à l'exclusion des cantons exclusivement urbains. Leurs membres seront élus par un collège électoral de second degré. Seront électeurs tous ceux qui, par leur métier, le placement de leurs capitaux sont directement intéressés à la prospérité de la culture ; tous ceux qui sont capables de choisir, en matière d'agriculture, l'homme le plus compétent, participeraient à ces élections du premier degré ; ces élections auront pour but de désigner les électeurs chargés d'élire les membres de la Chambre départementale et de constituer, en outre, un comité consultatif national. Les femmes remplissant les conditions professionnelles imposées aux hommes, seraient électeurs au même titre que ces derniers.

Pour assurer à ces Chambres d'Agriculture une certaine autonomie, les auteurs de la proposition de loi demandent qu'elles soient déclarées établissements publics et qu'il leur soit permis de se compléter par l'adjonction de personnalités éminentes que les hasards de l'élection auraient pu écarter, ces personnalités étant toutefois en nombre limité et ayant seulement voix consultative.

Les membres seraient élus pour six ans et rééligibles ; ils seront renouvelés par moitié tous les trois ans. Les membres des Chambres de commerce ne pourraient faire partie des Chambres d'agriculture.

Une telle proposition paraît pouvoir être acceptée sans discussions oiseuses ; la question est mûre, il serait à souhaiter qu'elle put être solutionnée avant la fin de la législature, afin d'éviter de nouveaux atermoiements.

Les questions agricoles sont nombreuses et complexes : elles intéressent directement au moins dix-huit millions de citoyens, et indirectement un nombre plus considérable encore. Il est juste que tous ceux qui participent à la prospérité de l'Agriculture française soient appelés à émettre leur avis, à formuler leurs vœux par la voix autorisée de leurs mandants, choisis parmi les plus compétents d'entre eux.

J. SOLEIL.

LE DANDYSME

A propos de la mort du prince de Sagan, M. Jules Lemaître publie, dans les *Annales*, ces fines réflexions sur le « dandysme » :

L'œuvre que se propose le dandysme est très paradoxale et très difficile. Généralement, on ne domine les hommes que par la puissance matérielle, par le génie des arts ou des sciences, quelquefois par l'ascendant de la vertu. Les agréments extérieurs, l'élégance des habits, la politesse des manières, tout cela passe, non seulement aux yeux des sages, mais même aux yeux des gens du monde quand ils n'aiment d'être sérieux, pour des avantages très inférieurs à l'esprit, aux talents et à la valeur morale.

Or, le dandy entreprend de modifier du tout au tout cette opinion si profondément enfoncée chez les hommes par une philosophie traditionnelle et banale et de bouleverser la hiérarchie des mérites. Délibérément, il fait son tout de ces avantages prétendus futiles. C'est aux choses qui ont le moins d'importance qu'il se pique d'en attacher le plus. Et cette vue volontairement absurde du monde, il arrive à l'imposer aux autres. Il réussit à faire croire à la partie oisive et riche de la société que d'inventer en fait d'usages mondains, de conventions élégantes, d'habits, de manières et d'amusements, c'est aussi rare, aussi méritoire, aussi digne de considération que d'inventer et de créer en politique, en art, en littérature. Il spiritualise la mode. D'un ensemble de pratiques insignifiantes et inutiles il fait un art qui porte sa marque personnelle, qui plaît et qui obtient à la façon d'un ouvrage de l'esprit. Il communique à de menus signes de costume, de tenue et de langage un sens et une puissance qu'ils n'ont point naturellement. Bref, *il fait croire à ce qui n'existe pas.* Il « règne par les airs, » comme d'autres par les talents, par la force, par la richesse. Il se fait, avec rien, une supériorité mystérieuse que nul ne saurait définir, mais dont les effets sont aussi réels et aussi grands que ceux des supériorités classées et reconnues par les hommes. Le dandy est un révolutionnaire et un illusionniste.

Mais il y a plus : cette royauté des manières, qu'il élève à la hauteur des autres royautés humaines, il l'enlève aux femmes, qui, seules, semblaient faites pour l'exercer. C'est à la façon et un peu par les moyens des femmes qu'il domine. Et cette usurpation de fonctions, il la fait accepter par les femmes elles-mêmes et, ce qui est encore plus surprenant, par les hommes. Le dandy a quelque chose d'astinaturel, d'androgyne, par où il peut séduire infiniment.

Au reste, le dandy est très réellement un artiste à sa manière. C'est toute sa vie qui est son œuvre d'art à lui. Il plaît et règne par les apparences qu'il donne à sa personne physique, comme l'écrivain par ses livres. Et il plaît tout seul, sans le secours d'autrui. Ce n'est pas, comme le comédien, la pensée d'un autre qu'il interprète avec sa personne et son corps. Aussi le vrai dandy me paraît-il venir, dans l'échelle de mérite, au-dessus du grand comédien.

JULES LEMAITRE,
de l'Académie Française.

Lire à la troisième page
« NOS TÉLÉGRAMMES »

Causerie Agricole

Nos Champs en Mars

Sauf en sols calcaires et siliceux très perméables, on ne doit labourer qu'une terre bien ressuyée. Ce précepte est bon à rappeler au début du mois de mars pendant lequel on termine les travaux préparatoires aux semailles de printemps. Dans les terres blanches ou argileuses, cette préparation a lieu immédiatement avant l'ensemencement.

Si l'on n'a pas fumé pendant l'automne ou l'hiver, il faut enfouir le fumier et les engrais phospho-potassiques par un ou plusieurs labours, selon l'époque des semailles.

On herse les céréales d'automne par un beau temps : en terres fortes, on peut donner deux ou trois façons à dix jours d'intervalles, sans craindre d'arracher quelques plants ; cette perte légère sera bientôt compensée par le tallage et le nouveau développement de la végétation des autres pieds qui seront bien plus forts. Cependant il faut avoir la précaution de herser plus légèrement les terrains sablonneux et peu compacts. Même dans les sols très légers le hersage peut être remplacé par un « ploutrage, » opération qui consiste à traîner sur le champ une herse renversée, sans pattes, ou simplement une barre de bois assez lourde.

En cas de mauvaises herbes, on a recours au binage à la main ou à la houe à cheval.

Nous sommes en pleines semailles de printemps dites « marsages. » Un proverbe dit : « Arsoine de février remplit le grenier. » Ce proverbe n'a qu'en partie raison. Certes les avoines mises les premières en terre sont toujours les plus belles et mûrissent plus vite que les autres, mais on court le risque grave des gelées tardives qui peuvent détruire en quelques heures les espérances du cultivateur. Nous en concluons qu'il est plus prudent et plus sage de semer en mars.

On sème l'orge Chevalier pour la brasserie, avec fumure phospho-potassique (300 kilos de superphosphate et 100 de chlorure de potassium par hectare) pour soutenir le grain en formation : l'orge ne donne ses carrée de printemps.

On sème encore le trèfle incarnat, le trèfle violet, le sainfoin, la luzerne, les lupins, etc.

Alfred JACOB.

263 . — Feuilleton du PETIT BASTIAIS.

NOELLA

Grand Roman Inédit
PAR CHARLES MEROUVEL

DEUXIÈME PARTIE

XXVI

DANS LE VIDE

— Tout.
— Qu'allez-vous faire ?
— Rien.
— Vous êtes fixé sur le caractère de votre ami ?
— Oui.

Tout un monde de pensées s'agitait dans la tête d'André d'Ornelle. Quoi de lui n'avait été soupçonné, dans les dernières années surtout, d'entrer chez sa femme, de se jeter à ses pieds et de lui dire :

— Oublions le passé ! Retrouvons des jours heureux... Après tout, c'est moi... Je souffre trop d'être séparé de vous... Marguerite, je vous adore !...

Et la voix sarcastique du traître lui répétait :

— C'est inutile ! Elle ne t'écouterait pas ! Elle est inflexible dans ses ressentiments ! Tu as servi pour la mettre hors...

Il demeura un instant immobile, les sourcils froncés, l'œil fixe, la lèvre amère, et enfin il s'approcha de Marguerite qui, sans paraître s'occuper de lui, s'était replacée devant son adversaire et feuilletait un agenda couvert de notes.

— Vous venez de me rendre un grand service, lui dit-il... Je vous en remercie, mais pourquoi l'avez-vous fait ?...

— Parce que je porte votre nom, que j'ai de... l'estime pour vous, malgré nos divisions, et que je ne veux pas que ma main puisse retenir en entretenant des relations d'intimité avec un être si indigne !

— C'est un compte à régler entre lui et moi. Que de fois j'ai eu l'intention de faire ce qu'il me reprochait tout à l'heure de n'avoir pas fait !...

— Quoi donc ?

— De n'avoir pas essayé de briser l'obstacle que vous avez élevé entre nous ; de n'avoir pas tenté de vous fléchir ; de ne pas vous avoir supplié de reprendre l'existence, radieuse pour moi, que j'ai cherchée peu de temps après notre mariage !...

— Vous en avez eu l'intention ?

— Oh ! Marguerite, comment pourriez-vous en douter !... Peut-on vous oublier quand on a eu le bonheur d'être distingué par vous, d'obtenir le consentement que vous m'avez si tièrement donné !... J'ai au fond de ma mémoire des souvenirs qui me suivront s'effacer !... J'ai pu oublier que la vie et d'autres amitiés étoufferaient des regrets toujours plus vivaces... Vain espoir !... Vous seule régnez encore sur un cœur qui n'a pas cessé d'être à vous... Je vous aimais trop pour vous causer le moindre chagrin, pour lutter contre vos ordres, pour les enfreindre !... En un mot, je souffrais en silence, en attendant un retour...

Elle l'arrêta d'un mot :

— C'est du passé... Parlons du présent... Cette jeune fille que vous avez entendue, vous auriez voulu l'interroger ?... Le baron le savait tout à l'heure.

— C'est vrai

— Que lui auriez-vous demandé ?...

— D'où elle venait... de quel pays... quelle a été sa jeunesse... Marguerite, le baron vous a tout dit... Vous connaissez mes secrets... J'ai eu le cœur déchiré... La mère de l'enfant que nous a été volée se meurt de désespoir... Du jour où, par votre volonté, notre union a été rompue, pour quelques heures de joie empoisonnée par la pensée de notre séparation, j'ai eu des années de misères et de tortures... Je ne me plains pas... Je plains la malheureuse qui languit sans consolation dans la prison où elle a vécu enfermée depuis le jour où elle a quitté le droit chemin. La vraie victime de nos divisions, Marguerite, c'est elle ; c'est aussi l'enfant que nous avons pleurée et pour laquelle chaque fois que j'y songe je sens agité d'un frisson d'épouvante. Et j'y songe toujours !... Pour vous et moi, c'est la faiseuse qui a tout fait !...

— Et si cette enfant vous était rendue, André ?...

— Ce serait un poids écrasant de moins sur ma poitrine...

— Consentez-vous un reste d'espoir ?

— Non.

— Cependant, cette jeune fille ?...

— La ressemblance de l'autre soir ?...

— Oui, celle que vous brûliez d'interroger ?...

— Illusion !

— Ne m'a-t-on pas dit que vous lui trouviez quelque ressemblance ?...

— Avec qui ?... Avec sa mère ?

— Sans doute...

La marquise secoua la tête :

— Mirage d'un esprit frappé, dit-il d'un air profondément découragé. Oui, j'ai cru revoir en elle les traits, les cheveux, le regard de la pauvre femme que je vous ai donnée pour rivale, quand j'aurais dû tenter de vous ramener à moi et de vous adorer...

— Vous l'avez essayé en vain.

— Pas assez sans doute puisque je n'ai pas su réussir !...

Il reprit avec plus de force :

— Tenez, Marguerite, je vais tout vous dire puisque enfin vous me permettez de vous confier mes tristes secrets. La pensée de cette enfant m'obsède et me suit partout. A chaque instant, quand je passe au milieu d'une foule, je crois retrouver une ressemblance et je m'aperçois la minute d'après que je suis le jouet de mon imagination déréglée. Je donnerais dix ans de ma vie pour la certitude que cette infortunée Noëlla est à l'abri des dangers et des épreuves auxquels je ne peux la soustraire ou qu'elle est morte jeune et qu'elle dort dans le repos de la tombe. C'est un cauchemar auquel je suis en proie, une plaie de mon âme que je m'efforce de cacher par orgueil et dont le baron seul peut-être a pu se douter...

Il s'arrêta un instant. La marquise restait accoudée à son secrétaire, le front soutenu par sa main gauche. Elle murmura :

— Il faut reprendre courage, André... Merci de m'avoir prise pour confidente. Je ne suis pas, je ne serai jamais une étrangère pour vous.

Il se leva.

— Marie-Anne a dit à Muller que vous partiez demain ?...

— En effet.

— Pour longtemps ?

— Pour quelques jours...

— Me permettez-vous de vous revoir à votre retour ?

— Certes...

— A bientôt donc !

— A bientôt !

Il s'éloigna lentement.

— Pauvre André, pensa la marquise, si j'avais fait un signe, il serait tombé à mes genoux !

Union Générale des Corses et Amis de la Corse

Dimanche, 6 du courant, à quatre heures de l'après-midi, dans le péristyle du théâtre, sous les auspices de la section Bastiaise de l'Union générale des Corses et des amis de la Corse, et conformément à la lettre circulaire du comité central, aura lieu une grande réunion publique.

M. Gaudin, maire de Bastia, a bien voulu accepter la présidence de cette réunion au cours de laquelle il prendra la parole sur deux des questions à l'ordre du jour.

Après lui M. Giacomoni, avocat à la Cour d'appel, traitera des autres questions à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Hommage aux compatriotes victimes de la catastrophe du *Liamey*.
2. Révision du régime douanier.
3. Révision du cahier des charges de la Compagnie Fraissinet.
4. Construction des chemins de fer l'Ile par l'Etat, et exploitation par le personnel : employés et ouvriers.
5. Crédit de 12,5 0,0 pour l'assainissement des contrées malsaines.
6. Exploitation des richesses de l'île par des sociétés coopératives.

Les membres de la section de Bastia rappellent que, le même jour, dans toutes les localités où existent des sections de l'Union générale, aura lieu une pareille manifestation.

A Paris, dans la salle des fêtes du *Petit Journal*, la réunion sera présidée par M. Jean Richepin de l'Académie française, avec le concours de MM. Etienne, vice-président de la Chambre des députés, Jacques Dhur etc etc. Mes Félix Decori et Jean Fontana, avocats à la Cour d'Appel de Paris, prendront la parole sur l'ordre du jour.

La Section de Bastia espère que la population de la Ville s'unira à elle dans cette manifestation en faveur de la Corse.

Batteries s'tionnées en Corse

Circulaire relative au commandement des batteries stationnées en Corse.

Par suite de la réorganisation de l'artillerie, il existera en Corse, à partir du 1er mars 1910, un groupe du 7e rég. d'artillerie à pied, comprenant deux batteries à pied, un groupe du 2e rég. de montagne, comprenant une batterie montée et une batterie de montagne.

Les batteries à pied seront placées sous les ordres du lieutenant-colonel du 7e rég. d'artillerie à pied.

Le groupe des 2 batteries montée et de montagne est placé sous les ordres d'un chef d'escadron comptant au 2e rég. de montagne. Cet officier supérieur a, vis-à-vis de ces deux unités, les attributions du chef de corps, sauf en ce qui concerne l'administration, pour laquelle les batteries relèvent du lieutenant-colonel commandant le 2e rég. de montagne.

Le commandement supérieur des batteries à pied, montée et de montagne stationnées en Corse est exercé par le général commandant supérieur de la défense du groupe de la Corse, conformément aux décrets des 22 avril 1908 et 7 octobre 1909 et à l'instruction ministérielle du 4 mai 1908.

Paris, le 23 février 1910.

Le Ministre de la guerre,
BRUN.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 1er mars 1910.

L'allure de notre place reste satisfaisante mais les transactions sont toujours très clairsemées. La Rente Française gagne 5 centimes à 99.17. Sauf le Turc et la Serbe, les Fonds Etrangers sont en reprise principalement les Emprunts Russes. Parmi les Sociétés de Crédit, l'action du Crédit Foncier est ferme à 830 ; la publication des résultats bénéficiaires de l'exercice 1909 a produit la meilleure impression ; le nouvel exercice s'annonce sous les auspices les plus favorables. Le Crédit Lyonnais à 1.416.

Le Comptoir National d'Escompte se retrouve à 8 4 et la Société Générale à 727. Les valeurs industrielles sont calmes. Suez meilleur à 5.125. Tassement des valeurs de traction. Les charbonnages russes accentuent leur reprise. Titres supérieurs en avance. Rio à 943.

Au comptant officiel, on remarque la bonne tenue des actions de la Banque Hypothécaire Franco-Argentine à 656. Depuis la constitution de cette Société en juin 1905 les résultats ont été en progression constante.

Parmi les valeurs territoriales la Mossamedes monte à 26 frs ; la mission qui sera envoyée dans la colonie par le groupe financier qui a pris un intérêt dans cette affaire a déjà recueilli des indications favorables sur les gisements de charbon et de cuivre dont l'existence a été constatée.

Au comptant en Banque, la Precious est bien tenue à 11 frs 75.

L'action de la Société Applications Electriques se tient à 426.

Nouvelle avance à 478 de l'obligation 5 0/0 or du Port de Bahia et à 371.50 de celle de la Société Bougroise de Caïeux.

L'obligation 5 0/0 du chemin de fer de Saint-Louis à San Francisco enregistre un bon courant de demandes à 487 frs.

Nos Grands Chemins Français consolident leur avance précédente.

Cour d'Assises

Audience du 4 mars 1910

Présidence de M. Gabrielli, *conseiller*

Assassinat et complicité de ce crime

Les Plaidoiries

Me Moretti présente le premier la défense de Colombani. L'éminent bâtonnier de l'ordre des avocats, dans une argumentation irréfutable, établit que non seulement les preuves manquent à l'accusation, mais que la défense a apporté la preuve de son innocence. Dans une émouvante péroraison Me Moretti réclame de la justice du jury l'acquittement de son client.

Me de Caraffa plaide, à son tour, pour Colombani. Le grand maître démontre qu'il est matériellement impossible que l'infortuné Montineri ait été atteint par un coup de feu venant de la maison de l'accusé. C'est un coup malheureux, parti accidentellement des rangs de ses amis qui a atteint l'infortunée victime. Me de Caraffa adjure le jury de rendre Colombani à la liberté.

LE VERDICT

Le verdict du jury étant négatif, Colombani est acquitté.

DEUXIÈME AFFAIRE

Meurtre et complicité de ce crime

Cavigioli Pierre-Toussaint, Cavigioli Jules-Toussaint et Orazi Mathieu sont accusés d'avoir, le 27 mai 1909, à Sagone, donné la mort à Nea dans les circonstances suivantes :

Acte d'accusation

Le 27 mars 1909, vers une heure du soir, au hameau de Sagone, commune de Vico, un certain nombre de marins composant les équipages des embarcations *Victoire* et *Jeanne d'Arc*, du port d'Ajaccio, se trouvant en expédition de pêche, descendaient à terre et se rendaient dans la buvette de la dame Lederlé, où ils commandaient deux bouteilles de vin. Ils y rencontrèrent cinq personnes de Sagone qu'ils ne connaissaient pas et qui étaient : Cavigioli Pierre, Cavigioli Jules-Saint, Orazi Mathieu, Leca Ange-Antoine et Pauline Orazi, épouse Rubini. Jules-Saint Cavigioli et Leca entonnèrent aussitôt une chanson improvisée dans laquelle ils se donnaient la réplique et célébraient certains exploits d'apaches, se targuant d'être eux-mêmes des apaches. Cavigioli Jules-Saint se leva même à un moment donné et s'écria : « S'il y a un homme ici, qu'il s'avance ». Les pêcheurs inquiets de toutes ces provocations mal déguisées jugèrent prudent de se retirer, mais les deux Cavigioli et Orazi les suivirent en sortant leurs revolvers, et Cavigioli Jules-Saint leur cria d'un ton menaçant : « Marchez devant ». Leca Ange Antoine s'interposa heureusement et l'incident n'eut pas de suites.

Les marins s'éloignèrent et rencontrèrent non loin de la buvette un autre pêcheur, Nea Horace, de la barque *Saint-Louis*, commandée par le patron Caria François, auquel ils firent part de ce qui venait de se passer. Nea leur dit qu'il connaissait ces personnes et qu'il voulait les voir et les calmer. Il se dirigea en effet de leur côté et les reconduisit vers la sortie du village. Pendant ce temps, les marins étaient revenus dans la buvette où venait aussitôt les retrouver Leca Ange-Antoine, qui s'exclama aussitôt d'est, et fit connaître au pêcheur Gambini Toussaint le nom de ses amis. A ce moment, la dame Rubini Pauline retrait à son tour en courant, demandait un peu de sucre à la buvetière et faisait connaître à Leca que Nea venait d'être blessé. Leca et les matelots partirent avec elle pour porter secours au blessé qu'ils trouvèrent tout couvert de sang. A 200 mètres de Sagone, étendu dans le fossé du chemin, au pied d'un eucalyptus. Il se dispensaient à le relever, mais les trois accusés, qui à ce moment se battaient entre eux, sortirent leurs revolvers, et l'un d'eux, Cavigioli Jules-Saint, leur interdit de toucher à la victime qu'il saisit au collet en disant : « Lève-toi donc, lâche, tu peux bien marcher. » Leca Ange-Antoine réussit néanmoins à désarmer Cavigioli Toussaint, rapporta les marins qui s'éloignaient et les décida de nouveau à relever Nea qui fut transporté dans la cabane du patron Caria François où il succomba le soir même vers 6 heures. Il avait été frappé au côté gauche de la base du cou à l'aide d'un instrument tranchant et très pointu qui avait sectionné la veine sous clavière de l'artère de même nom et provoqué une hémorragie interne. Cavigioli Pierre accompagné d'Orazi, se présentait quelques moments après l'attentat dans la cabane de Caria et disait à la victime : « Console-toi, celui qui t'as frappé, tu n'en pas mort, mais tu mourras, ce n'est pas une perte. » Nea répondit : « J'ignore qui m'a frappé, mais vous avez tué un agneau, car je n'étais intervenu que pour mettre la paix ». Les accusés ont pris la fuite et ne se sont constitués prisonniers que les 5 et 6 janvier 1910. Au cours de l'information Pierre Cavigioli a adressé une lettre au parquet d'Ajaccio, dans laquelle il revendique l'exclusive responsabilité du meurtre de Nea et allègue qu'il s'est vu assailli par un groupe d'apaches au nombre desquels était la victime qui après l'avoir terrassé l'a dépouillé de son revolver et de son portemonnaie. Il ajoute qu'ayant réclamé ces objets à Nea, celui-ci avait pris une attitude agressive qu'alors, il lui avait porté un coup de couteau. Dans une deuxième lettre collective adressée au Parquet de la Cour le 10 janvier 1910 après la clôture de l'information les trois accusés affirment également que Cavigioli Pierre est seul responsable de ce meurtre. Ces allégations sont contraires aux données de la procédure.

M. Angeli, avocat général, occupe le siège du ministère public.

Me de Caraffa et Bronzini sont assis au banc de la défense.

Après la lecture de l'acte d'accusation, l'audience est renvoyée en continuation à demain.

Gazette Ajaccienne

(De notre correspondant particulier)

L'escadre anglaise

Le cuirassé *Duncan*, jaugeant 1.800 tonnes, battant pavillon du contre-amiral Collingham, arrivera lundi dans notre port.

Le *Duncan* appartient à l'escadre anglaise de la Méditerranée. Il arrivera de Gibraltar.

Ajoutons qu'il séjournera jusqu'à mercredi dans notre port.

La Mi-Carême

Ainsi que nous l'avions prévu, la fête de la Mi-Carême, favorisée par un temps assez beau, a été des plus réussies.

Tandis que la musique municipale donnait son concert, de nombreux combattants s'en donnèrent à cœur joie et mainte nase de confetti se vidèrent.

Le comité des fêtes a droit à toutes nos félicitations.

De passage

M. Spas, inspecteur, chef du service des douanes en Corse.

Nos Hivernants

Sont arrivés :

M. Dejasse, M. Denis Von Garowitz, Mlle Victoria Garowitz, M. et Mme Hans Seideh, M. et Mme W. H. Eustace, M. le comte de Rubillard, M. V. de Pampelonne, descendus au Grand Hôtel.

M. de Caraccy, administrateur de l'Indo-Chine, descendu à l'Hôtel de France.

Mme et M. Alexandre Rothenstein, homme de lettres, descendus à l'Hôtel des Etrangers.

Etat-Civil

NAISSANCES

Sari Marie-Dominique.

DÉCÈS

Scaglia Jean-Pierre, 11 mois.

MUSIQUE MUNICIPALE D'AJACCIO

Place du Diamant

Programme du 6 mars, à 3 heures

Pter Benoît, marche,	Degrez.
Le Pré aux Clercs, ouv.,	Hérold.
Violettes Rouges, mazurka,	Tellam.
Mimi Bolyott, fantaisie,	Ancran.
A la plus belle, valse,	Gossart.

Le Chef de Musique, TIBERI.

MÈRE

L'heureuse mère, comme tant d'autres femmes, n'a confiance que dans la Tisane Américaine des Shakers. Les jours où ses occupations journalières les pressent, où rien ne semblait pouvoir retenir, où ses propres enfants lui semblaient une charge, ne sont plus maintenant qu'un souvenir lointain ! Disparus aussi les migraines, les étourdissements, la sensation permanente de fatigue, les oppressions ! Tous ces malaises l'ont quittée le jour où elle a pris pour la première fois la Tisane Américaine des Shakers et ils ne reparaîtront jamais plus, tant qu'elle en aura sous la main. C'est le remède par excellence contre les mauvaises digestions et celui que des centaines de milliers de familles en France emploient sans cesse. Il est bon pour la mère, bon pour le père, en un mot bon pour toute la famille. Demandez à M. Fayard, pharmacien à Lille, sa brochure explicative gratuite.

LA

TISANE AMÉRICAINE DES SHAKERS

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 4 mars

Thermomètre. — 7 heures du matin + 12° à midi 14°. + à 6 heures du soir + 12°. Maxima + 15° Minima + 9°7.

Baromètre. — 7 heures du matin, 767 mm. à midi, 767 mm. ; 6 heures du soir, 767 mm.

Vent. — Dans la matinée, Léger.
Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Découvert.
l'après-midi, id.

Société de la Croix-Rouge

Aujourd'hui, à deux heures, à la Chambre musicale, réunion du Comité des Dames.

Prière d'apporter les carnets de souscription.

Au départ

Sont partis par le paquebot de Nice : M. Parrimonio, président du tribunal civil du Havre.

M. Nicolas Pietri, directeur des cables français à Paris, candidat à la députation dans l'arrondissement de Sartène.

Distinction honorifique

La médaille d'honneur en bronze a été décernée à MM. Santucci Antoine-Marius, ancien adjudant des octrois de Marseille ; Mattei Jean-Mathieu et Andreï Jean-Baptiste, anciens préposés hors classe de Marseille ; Nicodemi François, ancien commis ambulant des octrois de Paris.

Justice militaire

Sont inscrits sur le tableau d'avancement : pour l'emploi de sergent major comptable, les sergents surveillants : Carli, prison d'Alger ; Margini, établissement mixte de Tunisie ; Luciani, prison de Constantine ; Mondoloni, prison de Bordeaux ; Pietri, établissement mixte de Tunisie ; Oliva et Luciani, prison d'Alger ; Calarrese, prison d'Oran ; pour l'emploi d'adjudant du surveillance, les sergents majors surveillants Lecca, pénitencier de Decèrs ; Comiti, pénitencier de Bossuet ; Mariotti et Simonetti, atelier d'Orléansville.

Nouvelles Religieuses

ÉGLISE N.-D. DE LOURDES. — Dimanche le T. S. Sacrement sera solennellement exposé toute la journée dans l'église de Notre Dame de Lourdes de Casamelle.

ORATOIRE SAINT-CHARLES. — Dimanche, 6 mars, à 10 heures, aura lieu dans l'oratoire Saint Charles Borromée la bénédiction des deux chapelles que la confrérie de ce nom vient de faire restaurer complètement à neuf.

A 9 heures et demie, office de confrérie, à 10 heures bénédiction des chapelles, à 10 heures 1/4, messe avec chants suivie de la bénédiction du Très Saint Sacrement.

SOCIETES & SYNDICATS

SYNDICAT DES OUVRIERS MENUISIERS ET ÉBÉNISTES. — Les membres du dit Syndicat sont priés d'assister à la réunion mensuelle qui aura lieu ce soir, à 8 heures, à la Bourse du Travail.

Prière de ne pas manquer, décisions à prendre au sujet du matriculé des cartes confédérales.

Le Secrétaire, Astarita.

SPORTING-CLUB BASTIAIT. — Les membres du S. C. B. sont priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu aujourd'hui, à 5 heures, au local habituel.

SOCIÉTÉ SAINTE-DÉVOTE. — Les membres participants sont avisés que la perception aura lieu au siège social de 9 à 11 heures, rue Napoléon, numéro 21, au 2e étage.

Le trésorier, L. RAIBALDI.

SOCIÉTÉ DES ANCIENS SOUS OFFICIERS. — Les membres participants sont convoqués en assemblée générale dimanche, 6 courant, à 9 heures du matin, à la Mairie.

Ordre du jour : Lecture du procès-verbal. — Gestion financière. — Adhésions de nouveaux adhérents. — Payement des cotisations. — Questions diverses.

Le Président, P. Luciani.

Le Vin du Cap Mattei, préparé d'après la formule de M. L.-N. MATTEI, chevalier de la Légion d'honneur, commandeur du Mérite agricole, est un Vin *apéritif, tonique, réconfortant et fortifiant* dont l'usage n'est plus à faire.

Le Vin du Cap Mattei est connu de tous dans le monde entier ; son succès est dû à sa supériorité incontestable sur tous les produits similaires, et sa vogue se mesure à la quantité des imitations que cette marque a suscitées.

Le Vin du Cap Mattei a fait naître de nombreuses concurrences déloyales, et en raison de toutes ces contrefaçons il est indispensable, aujourd'hui, de s'assurer de l'authenticité du produit avant d'en faire usage, en vérifiant l'étiquette, le bouchon estampillé et la timbre de garantie dans lequel la carte du « Cap Corse » est reproduite, timbre inimitable qui a été créé afin que tout acheteur puisse, au premier examen, reconnaître si on lui sert réellement le

Vin du Cap Corse
au quinquina Mattei

N. B. — Ce fut la Société L. N. Mattei et Cie qui, la première, eut l'idée de lancer dans le commerce un Vin apéritif, tonique et fortifiant auquel elle donna la dénomination qui précède. Et pour faire bien sienne cette marque, la *Société L. N. Mattei et Cie* la déposa conformément à la loi, le 10 août 1900, et ce dépôt fut reproduit dans le *Journal Officiel* du 10 janvier 1901.

Tout contrefacteur sera poursuivi rigoureusement.

Veillez sur votre Santé! Ayez toujours un Flacon d'Alcool de Menthe de **Ricqlès**
Maux de Tête de Cœur, d'Estomac. C'est aussi le Dentifrice le plus économique.
Son usage quotidien préserve de la Grippe et des Épidémies.
REFUSER LES IMITATIONS

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00128

BOURSE DE PARIS

3 mars. — 4 mars

Rente 3 0/0 ancien	97,00	98,97
Rente 3 0/0 amortis.	98 05	98,05

au comptant

Service postal d'Automobiles d'Ajaccio à Sartene

Ajaccio, 4 mars.

Aujourd'hui a eu lieu l'adjudication du service postal par traction mécanique entre Ajaccio et Sartene et vice versa.

Trois soumissionnaires se sont présentés :

M. Fortuné Thiers, directeur du service d'automobiles de Ghisonaccia à Sartene ; MM. Pinelli et Balisani.

M. Thiers a été déclaré adjudicataire provisoire avec une subvention annuelle de 23 000 francs.

M. Pinelli avait soumissionné pour 24 000 francs et M. Balleoni pour 25 000.

Nouvelles Militaires

Service du Ravitaillement

Paris, 4 mars.

Le ministre de la Guerre vient de créer une inspection permanente du service de ravitaillement

NANCY

Le Procès des Instituteurs *contre* Mgr TURINAZ

Paris, 4 mars.

Aujourd'hui a comparu devant la Cour d'appel de Nancy, Mgr Turinaz, auquel l'Amicale des Instituteurs lorrains intente un procès en dommages-intérêts.

Mgr Turinaz a présenté lui-même sa défense.

Une foule considérable assistait aux débats.

Les Armateurs de France

Paris, 5 mars.

Les journaux annoncent que M. J. Charles-Roux, président du Conseil d'administration de la Compagnie générale Transatlantique, sera probablement élu président du Comité des Armateurs de France.

AU MAROC

L'ENGAGEMENT dans la Chaouïa

LES MORTS *de la colonne Moinier*

Paris, 4 mars.

Le brigadier Toria, du 1er Spahis, a trouvé une mort glorieuse dans le dernier engagement contre la tribu des Zaers.

Sa famille, qui habite Bordeaux, a été prévenue, hier soir, avec tous les ménagements possibles, par le Maire de cette ville.

Le caporal Mouton, du 1er Etranger, qui a été blessé au cours de ce même engagement, est le fils d'un capitaine d'infanterie, en garnison à Toul.

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

La Succession du Cardinal Mathieu

Paris, 4 mars.

Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, vient de retirer sa candidature au siège laissé vacant par suite de la mort du cardinal Mathieu.

On annonce S. E. le cardinal Bourbillart est décidé à poser la sienne.

EN GRÈCE

UN VOTE DU PARLEMENT

Athènes, 4 mars.

La Chambre vient de voter, à une forte majorité, la convocation de l'Assemblée révisionniste.

Nouvelles Maritimes

Commandements à la mer

Paris, 4 mars.

Le capitaine de frégate Glon dit Villeneuve est nommé au commandement du contre torpilleur *Hallebarde*, et de la 3e flotille de torpilleurs de la Méditerranée.

Le capitaine de frégate Serres est nommé au commandement du contre torpilleur *Pique*, et de la 3e flotille de sous-marins de la Méditerranée.

Le quartier-maître de la flotte Franchi est nommé commis de 4e classe de l'inscription maritime.

Cour d'Assises de Venise

La Comtesse Fatale

Rome, 4 mars.

Aujourd'hui ont commencé, devant la cour d'assises de Venise, les débats d'un procès qui aura un grand retentissement.

La comtesse Tarnowska, cette Messaline moderne, est accusée d'avoir fait assassiner le comte Kamarowski, dont elle était la maîtresse, par son domestique amant, le russe Naumow.

D'après l'acte d'accusation, le comte Kamarowski avait contracté une assurance sur la vie, dont l'accusée était la bénéficiaire.

La comtesse Tarnowska appartient à une famille d'assez bonne noblesse ; toute jeune elle avait été mariée à un homme qu'elle avait abandonné, après que dans un accès de jalousie il eut blessé grièvement un certain Bokzowski, son amant.

Peu après, un des parents de son mari, le comte Tarnowski, se pendait. Non seulement la comtesse l'avait poussé au suicide, mais elle avait poussé la complaisance jusqu'à lui en préparer les moyens d'exécution en achetant la corde nécessaire avec son propre argent.

La comtesse Tarnowska nie les faits qui lui sont reprochés.

Cette affaire occupera plusieurs audiences.

LES FRAUDES DANS LA MARINE

L'ARRIVÉE DE M. CHÉRON

Toulon, 4 mars.

M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la marine, est arrivé ce matin, à Toulon. Il a été reçu sur le quai de la gare par le préfet maritime et le vice-amiral commandant en chef la première escadre.

Dès son arrivée, M. Cheron s'est rendu à l'arsenal et a commencé l'inspection des services où les fraudes ont été commises.

Nouvelles Perquisitions

M. Hennion, chef de la Sureté générale, qui accompagne le Sous-Secrétaire d'Etat dans son voyage, a opéré, sur commission rogatoire du commissaire rapporteur près le premier tribunal maritime, quatre perquisitions.

Les document saisis ont une grande importance.

M. Hennion était accompagné de M. Sebille, chef de la brigade de sureté de Toulon.

De nouvelles perquisitions seront opérées demain.

NOUVELLES ARRESTATIONS

Les inspecteurs de la Sûreté ont mis aujourd'hui en état d'arrestation trois commis aux écritures

Ils ont opéré également l'arrestation d'un autre fournisseur de la Marine, sur lequel pèsent de graves soupçons

Le bruit court que trois arrestations auront lieu demain, et que ces arrestations causeront une douloureuse impression.

Les Morts du Jour

M. Victor Morel

Paris, 4 mars.

On annonce la mort de M. Victor Morel, directeur du personnel au Ministère des Colonies.

LORIENT

Arrivée DU MINISTRE DE LA MARINE

Paris, 4 mars.

M. le vice-amiral Boué de Lapeyrère est arrivé ce matin à Lorient.

De la gare, il s'est rendu directement à l'arsenal, où il s'est embarqué à bord d'un contre torpilleur pour aller suivre les tirs et les manœuvres de la deuxième escadre.

Le Ministre est rentré dans l'après-midi à Lorient, très satisfait des exercices auxquels il venait d'assister.

Il a chargé le préfet maritime de transmettre ses félicitations au commandant de la deuxième escadre, aux officiers et marins sous ses ordres.

TOULON

Terrible Explosion

Un Entrepôt de Vins entièrement détruit

Quatre Victimes

Toulon, 4 mars.

Par suite d'une explosion de gaz, le grand entrepôt de vins, liqueurs et huiles, situé au Port Marchand, a été entièrement détruit.

M. Peiguet, ingénieur, a été enseveli sous les décombres ; son corps a été retiré dans un état épouvantable ; le malheureux a été complètement écrasé

Un agent de police porte sur son corps plusieurs brûlures d'une certaine gravité.

Une jeune femme, Mathilde Presta, a été trouvée écrasée sous les décombres ; son corps est à moitié brûlé.

Ce terrible accident a produit en ville une bien profonde émotion.

LE PARLEMENT

SENAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Recherche de la Paternité

L'ordre du jour appelle la discussion en 1re délibération sur la proposition de loi de MM. Rivet et Bérenger, relative à l'abrogation de l'article 340 du Code civil.

Le Sénat a adopté.

Caisse de Prévoyance

Le Sénat adopte également, sans long débat, la proposition de loi de M. Boivin-Champeaux et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier l'article 12 de la loi du 2e décembre 1905 sur la Caisse de prévoyance des marins français

INTERPELLATIONS SUR LES INONDATIONS

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations relatives aux inondations.

M. Audiffred, sénateur de la Loire, interpelle le Gouvernement sur les mesures qu'il compte prendre pour prévenir les désastres des inondations par l'emploi combiné des moyens actuellement connus, reboisements, construction de barrages, réservoirs, établissement de digues insubmersibles.

L'orateur questionne également le Gouvernement sur les études à poursuivre en vue de découvrir des moyens de défense complémentaires.

M. Gaudin de Villaine, sénateur de la Manche, monte à son tour à la tribune.

L'orateur commence à interpeller le Gouvernement sur les responsabilités encourues par les pouvoirs publics relativement à la terrible inondation qui vient de ravager Paris et la banlieue.

Il parle ensuite sur les initiatives qui s'imposent, visant le chômage de milliers de travailleurs et les épidémies menaçantes.

Enfin M. Gaudin de Villaine questionne le Gouvernement sur les mesures qu'il compte prendre, d'accord avec la ville de Paris, afin d'empêcher le retour de pareilles calamités.

Le Président du Conseil monte à la tribune et répond aux interpellateurs.

M. Briand prononce un discours remarquable, très souvent applaudi, et dans lequel il donne toutes les explications demandées.

Ordre du Jour

La discussion étant close, le président met aux voix l'ordre du jour de confiance qui est ainsi conçu :

Le Sénat, confiant dans le Gouvernement pour prendre les mesures nécessaires pour prévenir les désastres des inondations et pour assurer le reboisement, passe à l'ordre du jour.

Cet ordre du jour est voté à l'unanimité.

La séance est ensuite levée et renvoyée à lundi.

AVIS DE DÉCÈS

M. et Mme Joseph Ornano et leurs enfants ; Mlle Anna de Gaffory ; Mme Pierre de Gaffory et ses enfants ; M et Mme Xavier de Gaffory ; M. Emile de Franceschi ; M. Arrighi, avocat général près la Cour d'appel d'Aix ;

Ont la douleur de faire part du décès de

MONSIEUR ANGE DE GAFFORY

Premier Président Honoraire de la Cour d'Appel de Bastia Chevalier de la Légion d'Honneur

leur père, beau-père, grand-père, frère et beau-frère, décédé à Bastia le 2 mars, muni des Sacrements de l'Eglise.

Les obsèques auront lieu le samedi 5 mars, à 10 heures du matin.

M. et Mme Jacques Tamburini, d'Olletta, et leurs enfants ; M et Mme Louis Mariani et leurs enfants, de Bastia ; Mme et M. Emile Hommé, chef du bureau d'assurances à Paris ; M. Jean Romieu, maître des requêtes au Conseil d'Etat ; M. et Mme Deschemant, de Paris ; M. Sébastien Mariani, rentier à Paris, et sa famille ; Mme Eléonore Mariani et ses filles, de Paris ; M. Jules Mariani, bijoutier à Paris, et sa famille ; Mme veuve Césarine Mariani et ses enfants, de Marseille ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME VIRGINIE VEUVE PAYANT

décédée à Bastia, le 3 mars, dans sa 84e année, munie des Sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui, 5 mars, à 1 heure de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Saint-Charles, 15.

Remerciements et AVIS DE MESSE

M. et Mme François Salvo et leurs enfants remercient leurs parents, amis et connaissances de marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion de la perte cruelle de leur fils

MONSIEUR SALVO SAUVEUR

périt dans le naufrage du *Général Chanzy*, et les prient d'assister à la messe de sortie de deuil qui sera célébrée samedi matin 5 mars, à 9 heures, en l'église de N.-D. de Lourdes, au Nouveau-Port.

PIPPERMINT
Grande Liqueur Digestive, Tonique Reconstituante

PIPPERMINT
Cordial du Foyer, parfume l'haleine, gaurit l'eau

PIPPERMINT
Liqueur de Soirée, Liqueur de Sport, Liqueur de Réception
Exp. Frères, Inventeurs. — Rouen (S. I.)
Maison Fondée en 1788

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tuiles. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
Fers à barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rances artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

L'INDISPENSABLE, Lampe Electrique de poche *Bodia.*
En vente chez tous les Débitants de Tabacs
Représentants concessionnaires pour le Département: Maison M.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.

L'Indicateur OFFICIEL de la CORSE
Publication trimestrielle rigoureusement, malgré son prix modique, non encombrante, facile à mettre dans la poche, et permettant aux indigènes et à l'étranger tout les visiteurs ou les habitants de la Corse:
Des Itinéraires, établis et souvent nouveaux, de tous les ROULIERS & SERVICES des Cies de navigation, Chemins de fer, automobiles, Diligences, Chasse-marées, etc., desservant l'île.
Une CARTE SPÉCIALE dont les indications diverses et très abondantes font valoir la précision et la clarté.
Des NOTICES GÉOGRAPHIQUES renseignent les particularités utiles à connaître de notre département montagneux.
Un DICTIONNAIRE DES COMMUNES joignant à une brève description des familles de très nombreux renseignements administratifs et pratiques, etc., etc.
Cet Indicateur, particulièrement à chaque édition entièrement revu, veut vous rendre aux touristes et rendre de grands services à tous ceux qui s'intéressent à ce beau pays.
PRIX: 30 Cent. EN VENTE PARTOUT et chez l'éditeur: H. CASANOVA, 42, Rue St-Lazare, Paris.

Installation à Gaz
Jean Cini, ex-stérier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia
Vente de becs, verres et manchons
Appareils sur commande
Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti

Journal Financier Français
PARAISSANT LE SAMEDI
Publié par l'Agence Officielle de Tout les Titres, de tous les Coupons
16, Place du Havre, 16
PARIS
ORDRES DE BOURSE Paiement gratuit de Coupons CONTENTIEUX

Le Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER.
Imp. Ollagnier.

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
ET
APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES
REPRÉSENTANT
Pour BASTIA et CORTE
M. Paul GILORMINI
ALBERTINY ET Cie
NICE ET CANNES

GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA
Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse
„Décidément, l'AMARO MATTEI est un véritable nectar. C'est encore le roi des apéritifs.

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Ets L. R. MATTEI à Bastia (Corse)
CHEVEUX SAUVÉS ! Hahn

LA KABILINE
Véritable Teinture des Ménages
LA KABILINE
Pour cheveux gris ou Blancheurs
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Connue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN!
Le Paquet: 40 Centimes
Ne pas oublier que l'AMARO MATTEI est utile pendant l'été et indispensable pendant l'hiver.

Maux « Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires
de A. FOURCEAUD, Pharmacien, à Périgueux
Dépôts: Pharmacies Luigi à Bastia, Ste-Antoine à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Sanguinetti, Cours Napoléon, à Ajaccio.
Ne pas oublier que l'AMARO MATTEI est utile pendant l'été et indispensable pendant l'hiver.

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI
CORTE (Corse)
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs
GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Pour vos agrandissements adressez-vous en toute confiance à J. MORETTI (Corse).

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 65 — DIMANCHE 6 MARS 1910

00129

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 3, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payées d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames 5e page, 0.75 — Réserve, 0.50 — Judiciaire, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Un numéro supplémentaire pour la part en sus. — On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui: Saint Téophile.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 8 m. — Coucher, 5 h. 25 m.
Dernier quart., le 2 — Nouv. Lune, le 11
Fête de Demain : Saint Thomas d'Aquin.

5 MARS

LA MI-CARÊME DES GOUJU

CONTE DU DIMANCHE

Quand Moll'Gouju, le fermier de la *Lopinière*, proposa à sa femme une excursion à Paris, la brave paysanne, qui n'avait jamais quitté ses montagnes du Gévaudan, fut tout effarouchée.

La perspective d'aller voir le carnaval parisien lui causa un invincible effroi. Mais Gouju lui exposa certains avantages au déplacement qui désidérait la fermière.

Elle finit par accepter, mais à regret, de se rendre dans la « ville de perdition. »

Gouju et sa femme débarquèrent donc à Paris, gare de Lyon, amenés par un de ces trains, dits de plaisir, qui méritèrent bien plutôt une qualification opposée, tant les malheureux voyageurs sont empilés dans les boîtes étroites et malsaines appelées compartiments.

Le fermier, inquiet comme s'il risquait une aventureuse expédition, ne cessa de rouler durant tout le trajet une paire d'yeux effarouchés, pour le plus grand divertissement des voyageurs. Une fois ses membres ferrés solidement campés sur le pavé de Paris, il se sentit plus à l'aise et respira bruyamment.

Puis sa large face rouge s'épanouit en un sourire béat, fendant sa bouche jusqu'aux oreilles et découvrant une mâchoire aux dents larges et noirâtres.

Devant une glace, Gouju s'arrêta, se mira avec complaisance, prit sa femme de refaire le nœud de sa cravate, — magnifique foulard d'un rouge sang de bœuf semé de fleurs jaunes, — pendant que lui-même, avec la manche de sa blouse, lustrait à rebrousse-poil un chapeau haut de forme à la mode d'il y a vingt ans.

La paysanne, toute alourie de se voir à Paris, se cramponnait au bras de son mari, en serrant sur sa poitrine un grand châle de cachemire bariolé de ramages multicolores où le vert dominait. Au bras, elle portait un panier à double couvercle, d'où s'échappait de temps à autre des gloussements bizarres.

— Mon Dieu ! exclama la bonne femme, y en a-t-il du monde ! C'est pis qu'à la foire !

— Ah ! bien ! répliqua Gouju, tu n'es point au bout ! Tu en verras bien d'autres à ce tantôt, sans compter la cavalcade !

— Oui, mais, pour l'instant, il s'agirait d'aller trouver Hortense.

— Le fait est que je commence à me sentir de l'appétit. Voyons, tu as l'adresse sur un chiffon de papier.

— Et la v'là ! Hortense Fédespigeon, ouvrière chez M. le comte de Pannevilie, rue du Lille. Où que c'est, ça, la rue de Lille ?..

Gouju se fit renseigner par un sergent de ville devant lequel il dressa son chapeau qu'il tenait pas chez. Par vrai, femme ?

— Sans doute, appuya l'interpellée. Mais que Monsieur fasse vite, car l'heure tourne et nous n'arrivons pas chez Hortense.

— C'est justement à ce sujet que je veux vous parler, reprit Marcel, sans tenez à voir les masques ?

— Oui, bien.

— Et à dîner chez le Président en échange de vos sous ?

— Encore plus !

— Dame... bien sûr ! puisque le Parisien de chez nous nous l'a dit ... et dans le chemin de fer, les autres aussi ont dit comme lui... Alors ?

— J'ai pas bien confiance.

— Pourquoi donc que tu as amené ta couple d'oies, alors ?

— Pour voir. Si c'était vrai, tiens ?...

Et les yeux de la paysanne brillèrent...

— Tu vois bien que tu comptes aussi dîner avec le Président, s'écria Gouju. Pour lors, ça n'a rien d'extraordinaire. Chez lui, il y a des salons très grands... On y peut tenir des cent et des mille ! Il est juste aussi qu'il faise une politesse à tous ceux qui lui font un petit cadeau... Une paire d'oies, ça vaut bien un dîner, pas vrai ?

— Sûr ! Des bêtes que j'aurais vendues au moins cent sous pièce au marché du chef-lieu !

Arrivé place St-Michel, le couple croisa un groupe d'étudiants.

— Oh ! voyez donc les déguisés ! s'écria un de ceux-ci en éclatant de rire. Sont-ils assez natures ! On les croirait vrais !

— Ou va bien voir ! renchérit un autre, en s'approchant de Gouju.

Et, l'interpellant sans façon :

— Hé ! l'homme ! cria-t-il, comment vont vos poules ?

Gouju s'arrêta, interloqué. Puis, retirant encore son chapeau avec une exquise urbanité :

— Faites excuse, dit-il, mes poules sont en bonne santé. J'ai point l'honneur de vous connaître à cette heure... mais je vous remercie tout de même...

Devant la face épanouie de Gouju, surmontée d'une tignasse bizarre, tous les étudiants s'abandonnèrent à une bruyante hilarité.

Mme Gouju fronça les sourcils, et tirant son mari par la manche :

— Viens-t'en, mon homme, dit-elle, c'est de mauvais farceurs qui veulent se gausser de nous !

— Messieurs, prononça dignement Gouju en reposant son chapeau sur son crâne, nous allons déjeuner chez notre cousine Hortense. Bien le bonjour. Serviteur....

Une vive clameur lui répondit et un étudiant se détacha du groupe :

— Marcel, lui avaient dit ses compagnons, un peu d'éloquence, mon ami. C'est ta partie, à toi, futur avocat de talent ; il s'agit de nous attacher ces croquants : pendant quelque temps, ils nous divertiront.

Marcel s'approcha donc de Gouju comme celui-ci reprenait sa marche, et il le salua très respectueusement, sans se départir d'un sérieux excessif.

— Pardonnez-moi, monsieur, dit-il, mais Mlle Hortense dont vous venez de parler est précisément une amie de ma tante, et comme vous ne me paraissez pas habitué à Paris, je me ferai un véritable plaisir, si vous le voulez bien, de vous conduire auprès d'elle.

A ces mots, le visage de Gouju s'illumina. Il ne douta nullement des paroles qu'on venait de lui dire.

— Mais, fit-il, ce ne n'est point abuser.

— Pas le moins du monde.

Et Marcel prit le bras du fermier. Les autres étudiants suivirent. Au bout de vingt pas à peine, le jeune homme savait tout ce qu'il lui était utile de connaître concernant Gouju et la cousine Hortense.

Plus familier alors, il tapa sur l'épaule du fermier :

— Ecoutez, lui dit-il, voulez-vous que je vous donne un avis ?

— Donnez toujours, répondit Gouju avec un gros rire. C'est des cadeaux qui ne coûtent pas cher. Par vrai, femme ?

— Eh bien, n'allez pas voir Hortense !

— Hon ?

— Je veux dire qu'au lieu de déjeuner chez elle, il vaut mieux lui rendre visite dans la soirée.

— Pourquoi ?

— Parce qu'il est tard et que vous manquerez le cortège.

— Quel cortège ?

— Celui des gars qui dînent chez le Président, parbleu !

— Ah ! on se met en... cortège, comme vous dites, pour ça ?

— Sans doute, et par ordre. A mille, on s'arrête : personne n'est plus reçu .. C'est pour ça qu'il importe d'arriver de bonne heure.

— Mais où ça ?

— A la place de la Concorde.

— Je ne sais point le chemin de cette place-là.

— Si vous voulez, nous vous y conduirons, mes amis et moi.

Gouju se gratta l'oreille droite.

— Qu'est-ce que tu en dis, femme ?

— Je dis que je voudrais voir Hortense. Mais je voudrais dîner aussi à la table du Président... Je lui apporte de si belles bêtes, à cet homme !

— Alors, reprit Marcel, suivez mon conseil.

Gouju se gratta l'oreille gauche.

Puis, brusquement décidé, comme un homme qui, pris entre deux dangers, choisit le moindre, il s'écria :

— Eh bien, allons !

Les étudiants emmenèrent le couple à leur table d'hôte où il fit sensation. Les jeunes gens payèrent le déjeuner, et Gouju offrit le café, le pousse-café, malgré les regards furibonds que lui lançait sa femme pour arrêter sa prodigalité.

Du reste, Gouju obtenait un nouveau succès de rire.

Sachant Paris peuplé de pick'pockets, surtout en temps de carnaval, Gouju avait renoncé prudemment à l'usage du porte-monnaie.

Son argent se trouvait tout bonnement serré dans un coin de son mouchoir, noué à triple nœud, lequel mouchoir était lui-même fixé à la poche par un cordon solide.

De cette façon, disait Gouju avec son rire épais, il sera bien finaud, celui-là qui pourra me voler !

Le couple, suivi des étudiants, quitta enfin le restaurant et gagna les Champs-Elysées sans incidents.

Vers le Cours-la-Reine, la foule devint compacte ; les étudiants joignirent des coudes, entraînant Gouju et sa femme, tous deux effarés.

Comme l'un d'eux était du comité d'organisation de la cavalcade, ils obtinrent ce qu'ils désiraient.

Après un débat de quelques minutes, la fermière, toujours munie de son panier, fut hissée dans le char qui suivait celui de la Reine des reines.

Une laveuse lui mit sur la tête une couronne de rose, et la malheureuse se mit à pousser des cris terribles.

Ce fut bien pis quand le char s'ébranla. Elle faillit perdre l'équilibre et dut se cramponner pour ne pas tomber. La foule la hua. Et Gouju, émerveillé, battait des mains, admirant, bouche bée.

— Alors, dit-il, tous ces gens-là seront chez le président ?

— Mais certainement.

Cependant la cavalcade se mettait en marche.

Mme Gouju commençant à s'habituer aux mouvements du char, se rendit compte tout à coup qu'on l'avait séparée de son mari.

Une double haie de grands soldats, aux casaques rouges et bleues, chamarrées de broderies, escortait le char, achevant d'inspirer l'effroi à la malheureuse dont les lamentations n'attendrissaient personne.

Comme elle ouvrait la bouche pour laisser échapper un véritable hurlement de détresse, une poignée de confetti adroitement envoyée dans ses rares gémissait en emplit la cavité et faillit étrangler la mère Gouju.

Vaincue, elle dut alors se taire, se bornant à tousser, à éternuer et à cracher, tandis que de chaque extrémité du panier qu'elle avait au bras, les oies, soulevant le couvercle, allongeaient leur cou et lançaient des appels stridents.

Ce tableau excita l'effervescence de la foule et confetti et serpentins se mirent à pleuvoir dru comme grêle.

C'était un délire, un triomphe. Mme Gouju avec ses oies était l'étoile du char !

Pendant ce temps, Gouju, se croyant en route pour l'Elysée, était juché sur le char des maraîchers. Il sourit, se trouvant là dans son élément.

En tête d'un groupe de jeunes gens qui représentaient des choux, des carottes, des navets, il se vit placé à la place d'honneur.

On le coiffa, par dessus son gibus, d'un gigantesque melon en carton sous lequel on le proclama roi de la culture maraîchère, gloire nouvelle dont il se montra très fier.

Ayant monté durant l'après-midi une face souriante à tous les curieux, il se trouva vers le soir assez fatigué. La poussière surtout l'avait incommodé et une soif ardente dévorait son palais.

Néanmoins, il attendait avec une patience grandissante le moment de se présenter devant le Président. Mais, ô stupéfaction ! après la distribution des récompenses, la cavalcade se disloqua.

Il crut devoir réclamer, exposant ses griefs.

On l'adressa à un beau monsieur culotté de velours bleu, au torse serré dans un pourpoint de satin écarlate et au chef couvert d'une toque blanche.

— C'est le Président ! lui souffla-t-on à l'oreille.

Saisi de respect, Gouju s'empressa d'ôter son chapeau. Du même coup il fit tomber son melon, qui roula à terre, et il fut décontenancé.

L'autre, qui avait le mot, joua son rôle consciencieusement. Et à Gouju qui balbutiait :

— M'sieur le Président, je suis venu... avec ma femme... nous sommes venus... pour... pour.. salut bien, M'sieur le Président...

— Je vous remercie, mon ami, répliqua-t-il, de votre politesse. Mais excusez moi de vous quitter ; il faut que j'amuse au dîner que j'offre à tous ceux qui m'ont offert un cadeau...

A ces mots, Gouju devint pourpre. Et, roulant son chapeau :

— Main, M'sieur le Président, moi aussi je comptais vous offrir.

— Quoi donc ?

— Vous n'avez pas rencontré ma femme, M'sieur le Président ?

— Votre femme ?

— Oui, avec les oies ?... C'est pour vous, les oies !... Elle ne vous les a point données ?...

— Je n'ai pas reçu d'oies.

— Main alors ma femme est perdue ! Où est ma femme ?

Le faux président abandonna Gouju à ses récriminations, et le fermier affolé alla diner avant de se mettre à la recherche de sa femme.

Il mangea et but copieusement, se fit ensuite indiquer le chemin de la rue de Lille chez bon nombre de marchands de vin, si bien qu'au milieu de la nuit, des agents le trouvaient profondément endormi sur un banc du boulevard Saint-Germain, Gouju alla au poste attendre le lever du jour.

En sortant, après avoir été nanti d'un bon procès verbal pour « ivresse publique et manifeste », il se trouva nez à nez avec Hortense et sa femme qui allaient précisément le réclamer à la police.

— Je veux partir tout de suite ! s'écria la fermière, ils sont tous fous à Paris ! Ils m'ont tremblaïée toute la journée et tout le monde se moquait de moi !...

La cuisinière grimaça un sourire, approuva ce projet et reconduisit le couple jusqu'à la gare. Là, Gouju s'aperçut que, si son mouchoir avait encore les trois nœuds de sûreté, il ne renfermait plus un centime.

Le paysan avait également perdu son coupon de retour et Hortense dut lui avancer des fonds.

La fermière prit place avec une réelle satisfaction dans le compartiment et après avoir glissé sous la banquette son panier vide : elle avait donné à Hortense les oies destinées au Président.

— C'est tout de même un drôle d'ami que l'ami *Cerbère*, conclut Gouju avec une ironique mélancolie. Il vous fait de sales farces ! Ainsi, cette cavalcade ! Nous avons couru après toute la journée, pas vrai, femme !... Eh bien, nous ne l'avons point seulement vue !...

Michel NOUR.

ODE AU SOLEIL

Source de vie et de lumière,
O toi, le plus puissant des dieux,
Quel verseau la joie à la terre
Et de splendeur revêts tes cieux !
Tu parais : l'humide et le coquette,
Le cèdre comme le brin d'herbe
S'inclinent sous ton sceptre d'or ;
Tu fais, en caressant la prairie,
Des même dons palpiter l'aile
Du rôdeur et du condor.

En chassant devant toi tes ombres,
Tu vois se hâter vers leurs trous
Tous les habitants des lieux sombres,
Vils crapauds, sinistres hiboux.
Chevalier du jour qui se lève,
Aux étincelles du glaive
Tout ce qui rampe meurt ou fuit ;
Sous tes étincelles enflammées
Expirent vapeurs et fumées,
Filles errantes de la Nuit.

Combe et vallon, plaine et colline,
Buissons, forêts, jardins en fleurs,
Tout se colore et s'illumine
A chacun de tes pas vainqueurs.
Et dans un dôme de Perles
L'âme joyeuse des prairies
Vibre à ton souffle ardent et pur.
Quand d'une goutte de rosée
Tu fais une perle irisée,
Où du ciel se mire l'azur.

Vers tes éternelles jeunesses,
Vers ton immuable beauté
Jaillit un hymne d'allégresse,
Par tous les échos répété.
Pâtre des êtres et des choses,
Sois béni dans l'éclat des roses,
Sois béni dans le fruit mûri,
Dans le lis qu'admire la fauvette,
Dans la grappe où tes rayons pétille,
Prince du firmament, soleil !

EMILE DE ROUSSEMARD.

M. le premier président DE GAFFORY

M. Ange de Gaffory appartenait à l'une des familles les plus illustres de la Corse ; il était né en 1832 ; son père voulut en faire un homme de loi comme lui. Après d'excellentes études au petit séminaire d'Ajaccio, au lycée de Bastia et à la faculté de droit d'Aix, il vint se faire inscrire, en 1857, au barreau de notre cour d'appel. Il avait trop de qui tenir pour tarder à s'y faire remarquer. Les affaires les plus importantes se déroulaient alors fréquemment devant la cour d'assises, il y fit ses premières armes, et révéla immédiatement les plus brillantes qualités de l'orateur, du dialecticien et du jurisconsulte.

Quelques mois après ses débuts, il entrait dans la magistrature comme juge suppléant près le siège de Bastia, et en 1859 était nommé substitut au tribunal de Corte.

Il passa là presque douze ans ; bien qu'il se plût beaucoup dans sa ville natale, il ne put supporter

l'oubli injustifié dont il était l'objet; en février 1870 il donna sa démission pour venir reprendre au milieu de ses anciens confrères sa robe d'avocat. Il fut accueilli avec tout l'empressement qu'il méritait, et prit place aux côtés des maîtres les plus éminents de cette époque. Pendant trois ans il fut un des avocats les plus occupés, mais au mois de mai 1873, il accepta le poste de procureur de la République à Bastia: trois ans après il était nommé conseiller à la Cour. Le temps perdu avait été rattrapé. Le Gouvernement voulut qu'il ne se souvint plus de l'injustice qu'il avait subie.

M. le conseiller de Gaffory fut immédiatement désigné pour présider les assises. Les années passées au barreau, son long séjour dans les parquets l'avaient bien préparé à cette fonction.

Sur son haut fauteuil, l'éminent magistrat qu'avait été son père y avait laissé le souvenir des plus rares qualités; il sut en tous points se montrer digne de lui, et on n'a pas encore oublié au Palais avec quelle habileté et quelle autorité il menait les débats, avec quelle connaissance des dossiers il procédait aux interrogatoires, avec quelle sagacité et quelle impartialité il résumait la discussion.

Il reçut la croix de chevalier de la Légion d'honneur et celle du Mérite agricole; le 1er août 1893, il fut appelé à la présidence de chambre; en mars 1902, atteint par la limite d'âge en pleine possession de toutes ses facultés physiques et intellectuelles, il fut admis à la retraite et nommé premier président honoraire.

Cette nomination était bien due à l'éminent magistrat qui pendant quarante-trois ans avait presque toujours été sur la brèche, à la chambre civile, à la chambre correctionnelle, à la cour d'assises. Elle récompensait une longue carrière, dignement parcourue, entièrement consacrée au service de la Justice: M. le premier président de Gaffory se retirait avec la satisfaction d'avoir toujours rempli son devoir.

L'homme privé valait le magistrat, mais il fut soumis à de rudes épreuves. La disparition prématurée d'une femme adorée, puis celle d'un fils unique, dont la brillante carrière ne pouvait que le porter aux sommets de la hiérarchie administrative, brisèrent son cœur, et il lui fallut toute sa force d'âme, toute la solidité de ses croyances religieuses, pour ne pas s'abîmer devant tous ses espoirs envolés et perdus. Les prévenantes attentions de ses filles et de ses petits-enfants contribuèrent à surmonter parfois une douleur qui l'a suivi jusqu'à la tombe.

M. le premier président de Gaffory consacra les loisirs de la retraite à mettre en ordre et à annoter de nombreux documents sur l'histoire de la Corse, qu'il tenait de sa famille, ainsi que ceux que lui avait légués son oncle, le colonel comte de Battafoco. Mais depuis quelque temps, il se trouvait aux prises avec les infirmités, et avait dû cesser tout travail. Ses enfants et petits-enfants redoublaient de soins pour le conserver à leur affection. Bientôt le mal empira, et la semaine dernière, le malade, sentant lui-même que son état s'aggravait, demanda les dernières consolations de la Religion. Mercredi il s'éteignait doucement, donnant comme dernier conseil aux siens l'exemple d'une mort chrétienne et résignée.

Nous prions Mme Joseph Orenga et M. Joseph Orenga, Mlle Anna de Gaffory, Mme Pierre de Gaffory, M. Xavier de Gaffory et leurs familles d'agréer l'expression de nos plus vives condoléances.

Syndicat des éleveurs

Les membres du Syndicat des éleveurs sont priés de se réunir dimanche, 6 courant, à 9 heures du matin, à la Mairie de Bastia.

Ordre du jour: Assurance mutuelle contre la mortalité du bétail. — Excursion à la coopérative laitière du Haut-Var. — Création d'une coopérative de vente du lait à Bastia.

Le Président, T. BALBI.

GRANDE RÉUNION PUBLIQUE

Aujourd'hui, à quatre heures de l'après-midi, dans le péristyle du Théâtre, sous les auspices de la section Bastiaise de l' « Union générale des Corses et des Amis de la Corse, » et conformément à la lettre circulaire du Comité Central, aura lieu une grande réunion publique.

M. Gaudin, maire de Bastia, a bien voulu accepter la présidence de cette réunion au cours de laquelle il prendra la parole sur deux des questions à l'ordre du jour.

Après lui M. Ginocomoni, avocat à la Cour d'appel, traitera des autres questions à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Hommage aux compatriotes victimes de la catastrophe du *Chanzy*.
2. Revision du régime douanier.
3. Revision du cahier des charges de la Compagnie Fraissinet.
4. Construction des chemins de fer de l'Ile par l'Etat, et exploitation par le personnel: employés et ouvriers.
5. Crédit de 12.000.000 pour l'assainissement des contrées malsaines.
6. Exploitation des richesses de l'Ile par des sociétés coopératives.

Les membres de la section de Bastia rappellent que, le même jour, dans toutes les localités où existent des sections de l'« Union générale, » aura lieu une pareille manifestation.

A Paris, dans la salle des fêtes du *Petit Journal*, la réunion sera présidée par M. Jean Richepin, de l'Académie française, avec le concours de MM. Etienne, vice-président de la Chambre des députés, Jacques Dhur, etc., etc.

Me Félix Decori et Jean Fontana, avocats à la Cour d'appel de Paris, prendront la parole sur l'ordre du jour.

La section de Bastia espère que la population de la Ville s'unira à elle dans cette manifestation en faveur de la Corse.

Union Générale des Corses et Amis de la Corse

POUR LA CORSE

Le comité central de l'Union générale des Corses et des Amis de la Corse a décidé qu'une grande manifestation générale aura lieu en faveur du relèvement de la Corse, le 6 mars prochain, à 8 heures et demie du soir dans toutes les localités, tant en France qu'à l'Etranger, où il existe des sections.

Les soixante-cinq sections, représentant 15.000 membres, se réuniront toutes à la même heure, à la même date et avec le même ordre du jour, pour manifester en faveur de l'Ile de Beauté.

Les sections de Paris se réuniront sous la présidence de M. Jean Richepin, de l'Académie Française, dans la grande salle des fêtes du *Petit Journal*, 21, rue Cadet, à 8 heures 1/2 du soir.

Prendront la parole: le vaillant écrivain Jacques Dhur, MM. Decori et Jean Fontana, avocats à la Cour d'Appel de Paris, Marchal, ancien député, Poli, du comité central, ainsi que d'autres personnalités politiques et littéraires.

Le conseil a décidé en même temps d'ouvrir une souscription au profit des familles des compatriotes qui ont péri dans la catastrophe du *Chanzy*; les versements seront publiés par la presse et devront être adressés à M. Rosa, secrétaire général de l'Union, 24 bis, rue Boulevard, à Paris.

Le Bureau:

Le Président, P. POLI. — *Le Secrétaire général*, A. ROSA.

Le Secrétaire-adjoint, P. MAYER. — *Le Trésorier*, J. DORIA.

Départ de M. le Préfet

M. Edmond Fabre, préfet de la Corse, a quitté Bastia, par le train de midi, rentrant à Ajaccio. Il a été salué à son départ par la plupart des hauts fonctionnaires de la ville et par un grand nombre d'hommes politiques.

M. le Préfet avait présidé, à 9 heures du matin, les opérations du conseil de revision à Pietranera.

Examens du C. A. P.

Sont admissibles aux épreuves orales et pratiques:

Instituteurs

MM.

Chabot Lucien, soldat au 16e, Bastia.
Leandri Joseph, instituteur, Sartene.
Lupi Dominique, instituteur, Propriano.
Simoni Jean-Baptiste, inst., Calcatello.
Salini César, inst., Logo di Sazza.
Santarelli Pierre-Marie, inst., Cargiaca.
Trojani Antoine, inst., Canari.
Lorenzini Pierre, inst., Lento.

Institutrices

Mlle Alessandri Maites, institutrice, Petroli (Coti Chiavari).
Mlle Bonetti Jeanne, inst., Muna (Murio).
Mlle Bonifacj Marie, inst., Groza.
Mme Castellani Hélène, inst., Ortale.
Mlle Ciamberli Emilie, inst., Appietto.
Mlle Cortegiani Marie, inst., Muracciole.
Mlle Coti Marie, inst., Borgo (Sotta).
Mlle Foata Marie, inst., Arriano.
Mlle Gaspari Marie, inst., Aregno
Mlle Leandri Catherine, inst., Serra di Fiumorbo.
Mme Massiani Cécile, inst., Pietralba.
Mlle Muracciole Loiuza, inst., San Giuliano.
Mme Negroni Marie, inst., Erone.
Mme Orsini Catherine, inst., Antisanti.
Mlle Paoli Marie, ins., Piedigriggio.
Mme Peretti Jeanninette, inst., Siamone.

La Commission de correction, qui se composait des inspecteurs primaires et des directeurs de l'Ecole normale des filles et garçons, était présidée par M. Six, vice-recteur.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 3 mars, à 6 h. 1/2

Les Cadets.	Soura.
Le Picador.	Signard.
Petite fleur.	G. Marie.
Gilette de Narbonne.	Audran.
Le Grognard.	Parès.

Le Chef de Musique, LAUBUS.

Cour d'Assises

Audience du 5 mars 1910

Présidence de M. Gabrielli, conseiller

Meurtre et complicité de ce crime

Interrogatoire

Cavigioli Pierre revendique pour lui seul la responsabilité du meurtre de Nea. S'il a tué celui-ci, c'est pour se défendre, et parce qu'il lui avait volé son porte-monnaie.

Cavigioli Jules et Orazzi nient entièrement les faits qui leur sont reprochés.

Les Témoins

Les témoins assignés n'ont pas assisté au drame. Leur déposition n'offre qu'un intérêt des plus vagues. Aucun d'eux n'était présent, quand Cavigioli Pierre a frappé Nea.

Réquisitoire

M. Angeli, avocat général, demande au Jury de retenir la responsabilité des trois accusés qui se sont réunis pour donner la mort à un malheureux pâtre. Leur système de défense est inadmissible. Ils ont donné la mort à Nea, pour satisfaire leurs instincts sanguinaires.

Les Plaidoiries

Me Broccini présente très habilement la défense d'Orazzi et de Jules Cavigioli. Le jeune et vaillant défenseur établit que l'accusation n'a apporté contre ses clients aucune preuve et sollicite leur acquittement dans une péroraison émouvante.

Me Sébastien de Casalta, avec son talent habituel, plaide pour Pierre Cavigioli qui a frappé pour repousser une agression et pour se défendre contre des malfaiteurs qui en voulaient à sa bourse et à sa vie.

LE VERDICT

Orazzi et Jules Cavigioli bénéficient d'un verdict de non culpabilité.

Reconnu coupable de meurtre provoqué, Cavigioli Pierre est condamné à 5 ans de prison et 10 ans d'interdiction de séjour.

OBSÈQUES DE M. le Premier Président de Gaffory

Samedi matin, à dix heures, un très nombreux cortège se formait devant la maison mortuaire et se dirigeait vers l'église Saint Jean-Baptiste. Tout le clergé de la ville et des environs y assistait.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. le premier président Collin, M. le premier président Levie-Ramolino, M. le premier président Grassi, M. le procureur général Jacomet.

Le deuil était conduit par M. Joseph Orenga, ancien président du tribunal de commerce; ses fils, MM. Louis, Angelo, Pierre et Charles Orenga; M. Xavier de Gaffory; MM. Cane, Poli, Fantauzzi et d'autres parents.

On remarquait dans le cortège MM. le président Jaeaux, le président Massei, les magistrats de la cour et des tribunaux; M. le Bâtonnier et les membres du barreau; MM. les avoués, greffiers, huissiers; M. le Général gouverneur, M. le Maire, et la plupart des autorités civiles et militaires, les Mutuelles de la ville, les nombreux amis de la famille.

Au milieu de l'église toute tendue de noir s'élevait un grand catafalque sur lequel a été placé le cercueil. Les dernières prières ont été accompagnées par les grandes orgues et chantées en faux bourdon par la maîtrise de la paroisse.

Nous renouvelons à la famille en deuil toutes nos condoléances.

CAPTURE DE BALANCELLES

Le garde-pêche *Golo*, en tournée d'inspection, était parti avant-hier de Bastia pour se rendre à Ajaccio, lorsque, à la hauteur du phare d'Alistro, on aperçut deux balancelles italiennes se livrant à la pêche dans les eaux françaises.

Surprises par l'arrivée inopinée du garde-pêche, les deux balancelles, établissant toute leur voilure, essayèrent de fuir mais, malheureusement pour elles la brise était molle, et le *Golo* arriva dessus avant qu'elles aient pu l'éviter. Soit pour donner de l'allège à leur navire, soit pour atténuer leur délit, soit encore pour rendre la prise moins importante, les patrons des deux balancelles firent jeter à la mer environ 400 kilos de poisson.

Prises à la remorque, les deux balancelles — *Mari* et *Padre e Figlio* — furent ramenées à Bastia et amarrées au Vieux-Port, où elles resteront sous bonne garde et débarrassées de leurs agrès ainsi que du gouvernail, jusqu'au jour où les autorités compétentes auront statué sur le délit.

Ajoutons qu'au moment de leur capture, les balancelles avaient à bord environ 400 kilos de poisson qui ont été livrés, une partie à la consommation, et le reste exploité vendredi par le courrier de Nice.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 5 mars

Thermomètre. — 7 heures du matin + 10° à midi 13°. + à 6 heures du soir + 10°. Maxima + 14°8 Minima + 9°6.

Baromètre. — 7 heures du matin, 767 mm. à midi, 768 mm., 6 heures du soir, 770 mm.

Vent. — Dans la matinée, Léger.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel: le matin, Découvert. l'après-midi, id.

Pharmacie

Pharmacie de garde aujourd'hui: M. Morucci, 22, Boulevard Paoli.

Chute accidentelle

Hier au soir, vers 10 heures, le nommé Orlanducci Ange, âgé de 20 ans, docker, descendait le petit escalier de la rue du Cirile, près le débit de tabacs Crucioni, lorsqu'il tomba si malheureusement qu'il se fouls le pied droit.

Immédiatement prévenus les brancardiers de l'Assistance publique, toujours prêts à faire leur devoir, se rendirent sur les lieux de l'accident et conduisirent Orlanducci à l'hôpital, où il fut admis d'urgence.

La foulure semble n'offrir qu'une gravité relative, nécessitant seulement quelques jours de repos.

Avis

Il a été perdu ou volé, au lieu dit Calajolo, territoire de Barbaggio, un bœuf noir et une vache alezan.

Prière de les rapporter contre récompense à M. Negri Nonce, cultivateur à Barbaggio.

ETAT CIVIL

Mariage.

Lot François et Deiana Pietrina, ménagère.

Naissance.

Costa Hélène, Barzoni Annita.

Décès.

Gaffory Ange-Michel, veuf, 78 ans, de Corte.
Parant Virginie, veuve, 84 ans, de Bastia.
Monti Sylvestre, marié, 58 ans, de Zuani.

Avis au Public

Les Commissionnaires agréés par la Compagnie des Chemins de fer, à Bastia, dans le but d'aider les voyageurs aux départs et aux arrivées des trains et des bateaux, ont l'honneur d'informer le public qu'ils mettent, à sa disposition, une Agence avec bureau situé rue de la Gare, 6, pour dépôt de bagages et renseignements.

Ils se chargent du transport des colis et de déménagements entre la gare, les bateaux, les hôtels et tous points de la ville et des environs, ainsi que des expéditions de marchandises pour l'intérieur de la Corse et le Continent, en grande et petite vitesse.

Ils déclinent toute responsabilité dans les irrégularités dont pourraient avoir à se plaindre Messieurs les Voyageurs de la part de commissionnaires ne faisant pas partie de l'Agence et qui ne pourraient leur présenter la carte d'identité avec le numéro d'ordre qui leur est délivré par la Compagnie du Chemin de fer.

MM. les Voyageurs trouveront les commissionnaires de l'Agence Bastiaise à tous les trains et bateaux.

Pour tous renseignements s'adresser au bureau, 6, rue de la Gare, Bastia.

Nouvelles Religieuses

ÉGLISE N.-D. DE LOURDES. — Dimanche le T. S. Sacrement sera solennellement exposé toute la journée dans l'église de Notre Dame de Lourdes de Capanelle.

ORATOIRE SAINT-CHARLES. — Dimanche, 6 mars, à 10 heures, aura lieu dans l'oratoire Saint Charles Borromée la bénédiction des deux chapelles que la confrérie de ce nom vient de faire restaurer complètement à neuf.

A 9 heures et demie, office de confrérie, à 10 heures bénédiction des chapelles, à 10 heures 1/4, messe avec chants suivie de la bénédiction du Très Saint Sacrement.

Attention!

LISEZ BIEN CECI:

Tout lecteur de ce journal qui voudra cette annonce et 2 fr. 50 en enverra pour frais d'envoi à la BANQUE MUTUELLE FRANÇAISE, 15, rue Turbigo, Paris, recevra DE SUITE ALLÉGRO A LOTS (Ville de Paris, Crédit Foncier, Banc Française et Coloniale participe gracieusement aux tirages des 1er et 15 avril 1910. Lots après tirage Gros lots 600.000, 500.000, 100.000 frs., etc.

MELROSE

RÉGÉNÉRATEUR favori des CHEVEUX

C'est une préparation sans égale pour rendre progressivement aux CHEVEUX GRIS leur COULEUR NATURELLE

Elle fortifie les cheveux et les empêche de blanchir. Elle les fait repousser en abondance et leur donne une souplesse qui les empêche de se casser ou de tomber. Elle enlève les pellicules et rend à la chevelure sa BEAUTÉ PRIMITIVE

Vente en flacons, 4 francs. Exped. 50, rue Etienne-Marcel, Paris.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

4 mars.	— 5 mars
Rentes de 3 0/0 ancien	98.97 — 98.97
de 3 0/0 amortis.	98 65 — 98.65
ex-coupon	

NOUVELLES JUDICIAIRES

Paris, 5 mars.

M. Cristofari est nommé greffier de la justice de paix du canton de Santo-Pietro di Tenda.

LE DIFFÉREND CECCALDI-DAUDÉ

Paris, 5 mars.

A la suite des incidents qui se sont produits à l'occasion du différend Daudé-Parat, les témoins de ce dernier, M. Ceccaldi, député de l'Aisne, et Coulon, rédacteur au *Rappel*, ont envoyé des témoins au sénateur de la Lozère.

Les témoins de M. Pascal Ceccaldi, MM. Durand, député de l'Aude, et Chaumet, député de la Gironde, ont eu ce soir une deuxième entrevue avec les témoins de M. Daudé, mais les quatre témoins n'ont pu se mettre d'accord.

Nouvelles Militaires

Réserve

Paris, 5 mars.

M. le lieutenant de réserve d'Istria, de l'artillerie coloniale, qui était affecté au 38e rég. d'artillerie, passe au 2e régiment de montagne.

L'HEUREUX GAGNANT DU GROS LOT de la Loterie des Millions

Paris, 5 mars.

L'heureux gagnant du gros lot de cinq cent mille francs de la Loterie des Œuvres de bienfaisance, dont le tirage a eu lieu le 28 février dernier, est M. Bombard, un modeste employé des Grands Magasins du Bon Marché.

Ce favorisé de la fortune, qui est entré aujourd'hui en possession de son demi-million, a pensé qu'il était préférable de vivre de ses rentes, que de continuer à occuper un modeste emploi. Aussi s'est-il empressé de donner sa démission.

Les Conférences DE LA « REVUE BLEUE »

M. Raymond Poincaré

Paris, 5 mars.

Un auditoire d'élite assistait aujourd'hui à la Conférence organisée par la *Revue-Bleue*.

M. Raymond Poincaré a prononcé un magistral discours en faveur de la Représentation proportionnelle.

Le sénateur de la Meuse a obtenu un succès considérable.

LES FÊTES DE MONACO

Le Représentant du Kaiser

Paris, 5 mars.

Les journaux annoncent que l'empereur d'Allemagne se fera représenter par un amiral aux fêtes organisées dans la principauté de Monaco pour l'inauguration du Musée océanographique.

On sait que M. Fallières sera représenté par M. Pichon, ministre des Affaires étrangères et par le vice-amiral commandant en chef l'escadre de la Méditerranée.

Cette inauguration est fixée au 29 de ce mois.

Les Morts du Jour

Madame Jeanne Marin

Paris, 5 mars.

Mme Jeanne Marin, une remarquable de talent, a succombé ce matin, à Cannes, à la maladie qui la minait depuis quelque temps.

Mme Jeanne Marin était née à Toulouse en 1854.

Tirages financiers

Ville de Paris 1898

Paris, 5 mars.

L'obligation portant le numéro 242 280 est sortie remboursable à *cent mille francs*.

L'obligation portant le numéro 47.065 est sortie remboursable à *cinquante mille francs*

Les obligations portant les numéros 287.122, 638 622 622 576 et 223 078 sont remboursables chacune à *dix mille francs*.

Foncières 1879

Les obligations portant les numéros 1 615.605 et 1.236 652 sont remboursables chacune à *cent mille francs*.

L'obligation portant le numéro 1.546.575 est sortie remboursable à *vingt-cinq mille francs*.

Les obligations portant les numéros 767.646 et 1.490.483 sont remboursables chacune à *dix mille francs*.

Foncières 1885

L'obligation portant le numéro 131 120 est sortie remboursable à *cent mille francs*.

L'obligation portant le numéro 305.846 est sortie remboursable à *vingt cinq mille francs*.

Foncières 1909

L'obligation portant le numéro 1.570.335 est sortie remboursable à *cinquante mille francs*.

L'obligation portant le numéro 791 227 est sortie remboursable à *dix mille francs*.

Les Accords FRANCO-MAROCAINS

Paris, 5 mars.

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, et El-Mokri, le représentant du Sultan du Maroc, ont signé, cet après-midi, les accords ratifiés par Moulay-Hafid

Les accords franco-marocains impliquent l'apurement des dettes du maghzen, les pouvoirs de signer l'emprunt, l'établissement du contrôle et le règlement de notre mission militaire.

TOULON

LES FRAUDES DANS LA MARINE

NOUVELLES ARRESTATIONS

Toulon, 5 mars.

L'émotion produite par cette affaire de fraudes dans l'arsenal est loin de se calmer.

Les enquêtes, les perquisitions et les arrestations continuent.

On marche de surprise en surprises.

L'arrestation de M. Chabré, pharmacien-droguiste, un des principaux fournisseurs de la Marine, et celle des commis de Marine Legoen, Cizeron et Garnier ont soulevé une bien vive émotion au sein de la population toulonnaise.

Et cette émotion ne fera que s'accentuer davantage, s'il est vrai que des arrestations vont être opérées dans le haut commerce toulonnais.

Les Déclarations du Sous-Secrétaire d'Etat

M. Chéron a fait aux journalistes, qui sont allés l'interviewer, les déclarations suivantes:

« J'ai fait une enquête édifiante

« Le service du contrôle, relatif aux entrées et sorties des matières de l'arsenal, est nul

« Lumière complète sera faite et nous ferons toutes les réformes nécessaires pour corriger tous les abus si enracinés qu'ils soient. »

LE DÉPART DE M. CHÉRON

M. Chéron, sous secrétaire d'Etat à la Marine, a quitté Toulon dans la soirée, par le rapide de la Côte d'Azur, rentrant à Paris.

M. Chéron est accompagné de M. Gambier, directeur de son Cabinet, et de M. Heonion, directeur de la Sûreté générale.

Le bruit court que des changements vont se produire dans le haut personnel des Constructions navales et dans tous les services administratifs de la Marine.

Réapparition de la « Justice »

L'ANCIEN JOURNAL DE M. CLÉMENCEAU

Paris, 5 mars.

L'ancien organe de M. Clémenceau, *La Justice*, a repris aujourd'hui sa publication, qui avait été interrompue depuis longtemps.

Le nouveau directeur politique est M. Hector Depasse, on attendant, dit on, le retour de l'ancien président du Conseil, qui accomplit actuellement un voyage d'études dans l'Argentine.

Il est à peu près certain qu'à son retour Georges Clémenceau prendra la direction de son ancien organe.

Chez les Armateurs de France

Paris, 5 mars.

Ainsi que nous l'avons annoncé hier dans nos télégrammes, le Comité de France s'est réuni aujourd'hui pour procéder à la nomination de son président.

M. Jules Charles Roux, président du Conseil d'administration de la Compagnie générale Transatlantique, a été élu président.

Le Comité des Armateurs de France ne pouvait faire un meilleur choix. M. Jules-Charles Roux, qui est une des plus hautes personnalités marseillaises, est un homme fort sympathique.

AVIS

M. ORESTE BIAGINI a l'honneur de prévenir Messieurs les Propriétaires, ainsi que les personnes ayant à construire ou réparer des immeubles, qu'ayant abandonné le commerce des vins, il a repris les *entreprises de travaux*.

Comme auparavant, il aura à cœur de ne livrer que des travaux soignés, et tous ceux qui lui ont commandé des ouvrages pourront témoigner de leur solidité et de leur exécution parfaite.

Il fournira, à titre gracieux, les plans et devis nécessaires, et les propriétaires ont tout à gagner à le consulter, car, par le fini de son travail et la modération de ses prix, ils seront sûrement satisfaits des propositions et facilités de paiement qu'il pourra leur faire.

Il garantit tous les travaux qui lui seront confiés.

S'adresser, comme auparavant, au numéro 5, *Avenue Carnot, à Bastia*.

Faillite DU TRIBUNAL DE COMMERCE de Bastia

Liquidation Judiciaire Jean Dias

Date de la réunion de vérification et affirmation de créances

Juge commissaire: M. Moiso.
Liquidateur: M. Graziani.

Les créanciers du sieur Dias sont invités à déposer leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau, soit au greffe du Tribunal, soit entre les mains du liquidateur, et à se présenter, le 18 mars 1910, à 9 heures du matin, en chambre du conseil du Tribunal, aux fins de vérification des créances.

Bastia, le 5 mars 1910.

MUTUELLE-PHOCÉENNE

Société d'Assurance Mutuelle sur la Vie
Entreprise privée
Autorisée au contrôle de l'Etat

Moyennant 3 ou 6 francs par mois, versés pendant 14 ans, on assure un capital, une dot, un héritage.

Cette épargne modique, forcée, donne non seulement les intérêts composés accumulés, mais le souscripteur sait d'avance à son avoir le montant des versements effectués par ceux qui cessent de verser ou qui meurent avec tous les intérêts de ces versements.

L'ouvrage est immense, incontestable.
Mères et pères de famille soucieux, soucieux et justes souscrire.

S'adresser pour échéances ou renseignements à

M. FRANÇOIS MAESTRACCI, Agréé, 12, rue Napoléon, Bastia.

N. B. — Gendarmes de contre-amiraux au cas de décès.

On demande des sous-agents et courtiers dans toutes les localités.

L'ART de GUÉRIR

VIENT DE PARAITRE le *Journal de Médecine* Française qui publie une importante étude par une nouvelle méthode qui guérit radicalement la Phthisie, nerveuse chez l'homme et la femme, la Neurasthénie, les maladies de l'Estomac, du Cœur, le Rhumatisme, la Goutte, les Névroses, etc. — Envoi gratuit du journal à toute personne qui en fera la demande à M. [illegible]

MAISON GHILINI

BASTIA. — 6, Boulevard Saint-Angelo, 6. — BASTIA

PATES ALIMENTAIRES. — USINE à VAPEUR

NOUILLETTES AUX ŒUFS (garanti)

VERMICELLES — MACARONI

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

RELIGIEUSE femme accept. 1er guér. cuite certain en 15j. Ecrire Maison Scaut, N° 218, Nantes.

Demandez les CIGARETTES ELEGANTES MATTEI à 0.50 le quart.

MALADIES DE LA FEMME
LE RETOUR D'AGE

JOUVENCE de l'Abbé Soury

Toutes les femmes connaissent les douleurs qui les menacent à l'époque du RETOUR D'AGE. Les symptômes sont bien connus. C'est d'abord une sensation d'anéantissement, de découragement que rien ne justifie, des bouffées de chaleur qui montent au visage pour faire place à une sueur froide qui tout le corps. Le cœur devient douloureux, les règles se font irrégulières ou trop abondantes et bientôt la femme la plus robuste ne trouve qu'infirmité et souffrance aux pires époques. C'est alors qu'il faut sans plus tarder faire une cure avec la

JOUVENCE de l'Abbé Soury

Nous ne connaissons de remède que toute femme qui atteint l'âge de retour, même celle qui n'éprouve aucun malaise, doit faire usage de la JOUVENCE de l'Abbé Soury à des intervalles réguliers, si elle veut éviter l'affreux soleil du sang au cerveau, la congestion, l'attaque d'apoplexie, la rupture d'anévrisme etc. qui en est la cause, la mort subite. Qu'elle n'oublie pas que la plupart de ces accidents pourraient se prévenir aux premiers symptômes inscrits et y développent les maladies les plus pénibles : Tumeurs, Cancers, Métrite, Fibrôme, Maux d'estomac, d'intestins, des Reins, etc.

La JOUVENCE se trouve dans toutes les Pharmacies. Le flacon 3f. 50 franco 4f. 40, les 2 fl. 7f. franco 8f. 40 ; les 3 fl. franco 10f. 50, adresser à Mag. DUMONTIER, phien, place de la Cathédrale, Rouen.

(Notice et renseignements confidentiels gratis).

BIEN EXIGER LA VÉRITABLE JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY
car elle seule peut vous guérir

JE DONNE 100.000fr.
Chauves!
si quelqu'un peut faire repousser un cheveu sur la calvitie d'une personne qui m'envoie pas la chute des cheveux ou sur le front sur les tempes les plus dégarnies en employant mon
Tonique Capillaire
Prix du flacon : 3 francs
Envoi franco contre mandat-poste
Ecrire à M. Ch. LEMOINE, 19, Rue Vivienne, PARIS

L'Indicateur OFFICIEL de la CORSE
Publication trimestrielle renfermant, malgré son prix modique, une documentation variée qui permet de renseigner complètement et d'intéresser tous les visiteurs ou les habitants de la Corse :
Des horaires, établis et revisés mensuellement, de toutes les MESSAGERIES & SERVICES des Cies de Navigation, Chemins de fer, Automobiles, Diligences, Courriers postaux, etc., desservant l'île.
Une CARTE SPÉCIALE dont les indications diverses et très abondantes lui valent la première et la clientèle.
Une NOTICE GÉOGRAPHIQUE assignant les particularités utiles à connaître de notre département insulaire.
Un DICTIONNAIRE DES COMMUNES joignant à une brève description des localités de très nombreux renseignements administratifs et pratiques, etc., etc.
Cet Indicateur, perfectionné à chaque édition trimestrielle, est vraiment un ouvrage à consulter et rendra de grands services à tous ceux qui s'intéressent à ce beau pays.
PRIX : 30 Cent. EN VENTE PARTOUT et chez l'Editeur, M. A. BLANCHI, Adj. Hôtel de Lorraine, Paris.

Installation à Gaz
Sous Cinq, ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia
Vente de bocs, verres et manchons
Appareils sur commande
Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti

Le Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER.
Imp. Ollagnier.

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
ET
APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES
REPRÉSENTANT
Pour BASTIA et CORTE
M. Paul GILORMINI
ALBERTINY ET Cie
NICE ET CANNES

Savon Le CHAT
Extra
Garanti Pur
Production
100.000 Kilogr. par Jour
La plus importante des Savonneries de l'Europe Continentale

Ne pas oublier que l'Amaro Mattei est utile pendant l'été et indispensable pendant l'hiver.

Demandez dans tous les Cafés LE CÉDRATINE de la Maison L.-N. MATTEI et Cie, l'liqueur très appréciée des gourmets.

GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA
Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse

Décidément, l'AMARO MATTEI est un véritable nectar. C'est encore le roi des apéritifs.

Si prenez l'Amaro et pur ses excellents le goût exalté qui répond à son, rendra le sang et donne au bien de la vie, et en conclut à vous l'un et elle.

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Mme L. N. MATTEI
à Bastia (Corse)
CHEVEUX sauvés Poudre Rabo

LA KABILINE
Véritable Teinture des Maures
LA KABILINE
Pour teindre seuls les Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Teint dans le monde entier
ESSAYEZ-EN!
Le Paquet : 40 Centimes.

Ne pas oublier que l'AMARO MATTEI est utile pendant l'été et indispensable pendant l'hiver.

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI
CORTE (Corse)
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs
GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Pour vos agrandissement adressez-vous en toute confiance à J. MORETTI à Corte.

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 66 LUNDI 7 MARS 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 2, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les manuscrits sont insérés d'urgence et repris aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (4e page), 0.75 — Divorces, 0.20 — Judiciaires, 0.20

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	un an.	6 mois.	3 mois.
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale un an. 24 fr. — le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Thomas d'Aquin Solell : (heure nationale)
Lever, 6 h. m. — Coucher, 5 h. 27 m.
Dernier quart, le 3 — Nouv. Lune, le 11
Fête de Demain : Saint Jean de Dieu.

6 MARS

LA SEMAINE PÊLE-MÊLE

Grande Semaine Agricole et Grande semaine des Contribuables. — Feu la Commission des Economies. — Les Ténors de l'Escroquerie.

Ce fut la Grande Semaine des bœufs et cochons gras. On les avait installés, pour leur faire plus d'honneur, dans le Grand Palais des Champs Elysées, et tout ce que Paris compte de gentes patriciennes défila devant leurs mufles et leurs trognes. M. *Fallières lui-même, accompagné* de M. Ruau, fut assez soucieux de ses devoirs envers l'Agriculture française, pour rendre à leurs grasses majestés du Concours agricole sa petite visite annuelle. Il l'a fait, dit-on, avec beaucoup de bonne grâce et de courtoisie : mais ce que la chronique ne dit pas, c'est en quels termes lui répondirent la vache et le « cher ange » qu'une royauté éphémère et douce prépare pour l'abattoir.

Et cette semaine fut aussi la Grande Semaine des contribuables.

Ceux-là ne sont ni primés ni classés par ordre d'emboapoint; ils ne seront pas davantage conduits à l'abattoir, heureusement, — nous savons, depuis La Fontaine, qu'il ne faut pas tuer la poule aux œufs d'or. Non, les contribuables seront simplement envoyés au bureau du percepteur, afin d'y payer, à eux tous ensemble, une petite centaine de millions de plus.

Rares sont ceux qui y échapperont! Etes-vous automobiliste? payez une taxe; fumeur? deux taxes! chasseur? trois taxes; commerçant? cinq taxes... Et si, malgré tout, quelqu'un de vos proches vous laisse, en mourant, ses économies, cela vous coûtera cher!

Heureusement, dites-vous, une consolation nous reste : c'est la Commission des Economies...

Eh! bien, non, la Commission des Economies n'est plus : elle est morte de mort naturelle, dans la quatrième année de son existence, et jamais elle ne fit tant parler d'elle que depuis qu'elle a cessé de vivre.

Son histoire vaut la peine d'être contée. Donc, au début de cette législature, les députés s'avisèrent de faire des économies. L'idée parut étrange, saugrenue, absurde, mais ses promoteurs étaient tenaces et ils obtinrent que l'on fît ce que l'on a *coutume de faire toutes les fois que* l'on ne veut aboutir à rien : on nomma une commission.

Cette commission fut composée de trente trois membres ; elle se baptisa pompeusement : « la Commission des Economies, » elle nomma un président, un vice-président, un secrétaire et plusieurs suppléants, mais elle n'économisa jamais rien, hélas!

Ce n'était pourtant pas la bonne volonté qui lui manquait. Plusieurs fois elle eut l'audace de réclamer que *l'on coupât certains crédits*, que l'on en supprimât certains autres. On s'esclaffa. Certains députés plaisants démontrèrent à la tribune que, bien loin de réduire les crédits en question, il fallait, au contraire, les augmenter, d'après ce principe que plus les crédits sont importants et plus ils contentent d'électeurs.

Bref, de guerre lasse, la Commission des Economies s'est laissé mourir. Jamais on ne dépensa tant d'argent que depuis sa création. N'exagérons donc point notre tristesse!

De Profundis! Priez pour elle!

Pour nous distraire de ces déboires ainsi que de ceux de Chantecler, nous avons eu le bonheur d'entendre les grands ténors de l'escroquerie : les Rochette et les Lemoine.

Rochette, le trop fameux banquier, plaide en appel devant le tribunal correctionnel de la Seine. C'est à tort, selon lui, que l'on a interrompu le cours de ses émissions : le Crédit *Minier était une affaire de tout repos*, et heureux les simples qui y ont apporté leur galette : le royaume des gogos leur appartient!

Quant au non moins fameux alchimiste Lemoine, son système de défense est peu différent. Il s'est fait remettre un million 600.000 francs par M. Vernher, pour fabriquer du diamant; or, il n'a pas fabriqué de diamant, mais M. Vernher a profité de la supercherie pour rattraper son argent en jouant à la Bourse. *Conclusion* : M. Vernher a eu de l'or au lieu de diamant; de quoi se plaint-il?

Décidément, les alchimistes sont aussi malins que les banquiers... Et ce n'est pas peu dire!

A. Capello.

LA PROBITÉ

Le champ d'orge

J'ai lu avec plaisir l'article où M. J.-P. Lucciardi revendique, pour un des nôtres, l'honneur d'un trait de probité rare cité par Bernardin de Saint-Pierre qui fait de son héros un Allemand. Je ne sais vraiment lequel a le plus de mérite, du vieillard probe ou de celui — et c'est un Corse — qui *se fait une gloire d'avoir* pour compatriote un homme vertueux et obscur.

J'ai longtemps cru — et j'en étais navré — que les Corses avaient depuis longtemps renoncé à s'enorgueillir des vertus de leurs ancêtres.

D'aucuns ont entrepris de faire connaître aux insulaires les hauts faits de leurs ancêtres guerriers ; M. Lucciardi a assumé la tâche plus modeste et cependant plus difficile de rendre l'hommage qui est dû à des vertus moins brillantes et, par cela même, plus rares. Il a lu, dans un vieux bouquin, cette histoire *vraie* qu'il nous donne en la commentant. Après la lecture de son article, le doute ne semble plus possible, sur l'authenticité des faits relatés par M. Benucci.

Mais — j'ouvre ici une parenthèse — *pourquoi* M. *Lucciardi a-t-*il choisi pour nous narrer cette histoire, le moment de l'ouverture de la période électorale?

Que diable vient faire la probité en ce moment où chacun fait profession de n'en pas avoir, et se prépare à glaner autant que possible sur le champ du voisin?

M. Lucciardi est-il assez naïf pour croire qu'on s'occupera de vertu à une époque où la principale consiste à savoir berner ses concitoyens.

Veut-il donner à nos politiciens le conseil dégoisé de ne pas être trop *habiles*?

Cette hypothèse me paraît la bonne et je m'y arrête.

Je me permettrai donc — ce, à l'usage des hommes politiques corses — de tirer la morale de cette histoire.

Je ne vous donnerai pas, ô grands et petits électeurs, le conseil de sacrifier votre champ pour sauver celui du voisin, mais je vous engagerai fort, pour le bon renom de l'île, à vous montrer dignes fils du vieillard du Nebbio, à ne point tant aimer à ce qu'on dise de vous : « C'est un malin... » Il est si beau qu'on dise d'un homme politique : « C'est un honnête homme. »

Peut-être M. Lucciardi n'y a-t-il pas mis autant de malice. Il me pardonnera cependant d'avoir interprété à ma façon cet article qui lui fait beaucoup d'honneur quel que soit le but qu'il poursuivait en l'écrivant.

Gex.

L'allocation journalière

de 0,75 centimes

Le Conseil départemental, chargé de statuer sur les demandes formées par les familles des jeunes gens présents sous les drapeaux en vue d'obtenir l'allocation journalière de 0,75 c., prévue par l'article 22 de la loi du 21 mars 1905, se réunira le lundi 7 mars courant, dans l'une des salles de la Préfecture.

CORTE

LE CONGRÈS DU Parti radical et radical-socialiste

Dimanche 27 février a eu lieu à Corte un grand congrès auquel ont pris part les délégués des Comités républicains radicaux et radicaux socialistes de l'arrondissement.

Le citoyen Scagliola, avocat à Corte, a pris la première la parole et a prononcé un discours très énergique.

« Nous venons de faire, a-t-il dit en commençant, un pas de géant.

« Notre vaillant arrondissement, dans un geste plein de hardiesse, a foulé aux pieds l'absurde politique de personnalités, politique d'avachissement, de couardises et de vilenies. »

Après avoir ensuite développé les grandes lignes du programme radical, le citoyen Scagliola a terminé en disant : « Notre geste marque une étape dans la marche de la politique corse. Une aurore nouvelle se lève. Saluons-la avec joie. »

Les paroles du citoyen Scagliola, vice-président du Comité de Corte, sont soulignées par les applaudissements unanimes.

Le citoyen Casalta, docteur en médecine, président du Comité du canton de Pietra di Verde, se lève alors, et dans une heureuse improvisation souvent interrompue par de frénétiques applaudissements, fait ressortir l'importance politique de ce premier groupement des républicains de l'arrondissement de Corte.

Le docteur Casalta, quand il arrive à examiner l'œuvre des députés sortants, s'exprime ainsi :

« Leur idéal consiste dans l'exploitation égoïste de cet envers bien fait et bien frotté. Leur programme tient en deux mots : celui de leur réélection.

« Il faut en finir une fois pour toutes avec cette politique de combinaisons louches.

« Le suffrage universel a l'impérieux devoir de répondre à l'attente du gouvernement républicain, les électeurs ne pays entre les mains d'élus sans conscience, sans compétence et sans mandat. C'est ce qui me représentant rien pourrait le cynisme et le mensonge jusqu'à se poser en défenseurs d'un régime qu'il exècrent puisqu'il a mis à

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

85. — Feuilleton du *Petit Bastiais*

LA MANDOLINISTE

de Pierre Dax

XIX

DEVANT LE MAIRE!

La faiblesse était extrême, mais les toniques n'étant pas ménagés, la convalescence arriva. Elle fut longue. La pauvre jeune fille avait été si éprouvée que tout son être vielemment atteint ne dut son rétablissement qu'aux incessantes attentions qu'on lui prodiguait. Ce fut même, malgré le deuil, une fête touchante le jour où, donnant la main à Alice, Hélène reprit sa place à la table de famille. Ce jour-là, le graveur fut aussi invité. De situation, le jeune homme n'en avait pas encore. Quand il s'en plaignait au docteur Digoin qu'il voyait de temps en temps, celui-ci avait toujours la même réponse aux lèvres :

— Ne vous hâtez pas trop, j'en connais une qui vous convaincrait, mais, il nous faut attendre jusqu'en mai...

— C'est long, monsieur, c'est long!

Chaque fois Raoul croisait la jeune homme par des courses ou des écritures qu'il lui payait généreusement. Un jour, affolé par cette situation dont son protecteur lui parlait sans lui donner d'éclaircissements, le graveur questionna timidement :

— Pourriez-vous me dire de quoi il s'agit, monsieur?

— Je le puis, mais j'aimerais mieux me taire jusqu'à voir.

— Elle ne dépend pas de vous seul, cette situation?

— Non, et c'est justement pour cela que j'attends une occasion favorable pour sonder le terrain.

— Ce n'est pas encore fait? demanda-t-il anxieux...

— Pas encore.

— Et si un autre prenait la place?

— *Tant* pis, répondit le docteur, sans se départir de sa réserve.

Toutes ces pensées excitaient le jeune homme, dont la pensée était loin de celle de Raoul Digoin. Et pourtant, souvent, pendant la maladie d'Hélène, le Berrichon s'était surpris des *congrues profanes* de la jeune fille quand leurs regards s'étaient rencontrés, et cela l'avait fait réfléchir. Etait-ce l'aurore d'un amour naissant? Il n'osait pas s'arrêter à cette idée. Il la chassait même. Mais il ressentit une grande joie quand il apprit que tout danger était conjuré. Les deux jeunes gens se virent plusieurs fois dans des rencontres que facilitaient M. Digoin et sa femme qui ne perdaient aucun de leurs mouvements. Troubles et rougeurs se communiquèrent; les deux cœurs s'épurent. Mais arrive. Par une journée splendide, une de ces journées qui *dégagent* sur l'esprit et font voir tout en rose, monsieur, madame Digoin, Alice, Hélène et le graveur prenaient à la gare de Lyon le train de neuf heures cinquante du matin.

— Papa, où allons-nous? demandait Alice à chaque instant.

— En voyage.

— Loin?

— Tu verras... tu verras...

Blanche, naturellement dans le secret, souriait devant l'air étonné d'Hélène, pas plus revu gnée qu'Alice. Au moment où Raoul Digoin s'occupa des billets, le graveur s'approcha de la jeune fille.

— Pourriez-vous me dire, mademoiselle, où nous allons? demanda-t-il.

Un éclat de rire joyeux, le premier depuis des mois, éclaira la douce figure pleine de délicatesses physiques, et Hélène répondit :

— Je suis comme vous, je n'en sais rien.

— Ne trouvez-vous pas que M. Digoin a l'air de traîner un complot?

— J'ai eu cette pensée.

— Le complot qui : on dirait qu'il lui tarde d'arriver au but.

— Madame Digoin est au courant.

— Vous pensez?

— Oui.

Les billets étaient pris.

— En route, mes enfants, dit M. Digoin, en plaçant les tickets dans la poche de son gilet.

Hélène et le graveur se regardèrent : l'un et l'autre avaient compté sur le petit morceau de carton pour être renseignés. C'est à Nemours qu'ils descendirent. Là, après être sortis de la gare, ils prirent à gauche une rue bordée de maisons entourées de jardins entourés par les grappes de tilleul. Une odeur suave embaumait l'air. Le ciel n'avait pas un nuage. Des senteurs de violettes se mêlaient aux parfums répandus dans l'air. C'était la vie. Monsieur Digoin s'arrêta devant un portail.

— C'est là, dit-il.

Il ouvrit et tous entrèrent dans un jardin dessiné à l'anglaise. Au milieu du jardin, les clochetons d'une délicieuse villa dominaient des pins sylvestres. Alice s'approcha d'Hélène.

C'est fermé, dit la mignonne, les portes, les persiennes, tout...

— Je crois bien, répondit Raoul, il doit en être ainsi, à moins que des voleurs y soient arrivés avant moi.

Ils entrèrent dans un salon meublé. Raoul en fit tous les honneurs. Il était content.

— Comprenez-vous, mon ami? demanda-t-il au graveur.

— Je ne comprends rien.

— Et toi, Mélanie?

Pourquoi telle question après la demande faite au jeune homme? Ses yeux devinrent roses comme les pétales des fleurs de pêcher.

— Ni moi non plus, dit-elle.

— Eh bien, fit Raoul, on n'est pas malin. Ici nous sommes à la villa des Roses, chez nous.

Par discrétion, personne ne dit mot.

— Ce n'est pas tout, continua-t-il heureux. Les coins et les recoins ont déjà eu ma visite, vous allez faire la vôtre et vous donnerez ensuite votre avis. Blanche, amie, par là, quelque chose pour nous rafraîchir?

Radieuse, la jeune femme, suivie d'Hélène, ouvrit dans le buffet de la salle à manger. Puis, verres, liqueurs en furent immédiatement sortis. A la santé de qui? demanda Raoul en levant son verre. Les lèvres du graveur auraient voulu répondre :

— A la santé de la convalescente.

— A la santé de la convalescente.

Mais contre-coups, il dit :

— A celle de la maîtresse de maison.

— Mais, pas du tout, fit Alice, maman va bien; c'est à celle d'Hélène qu'il faut boire.

Penchée sur son chaise, elle choqua le verre à la hauteur de celui de son ami en disant.

jour leur insuffisance et leur pharisaïsme.

« Mais ils ont beau ronger devant le pouvoir comme des lapins de l'ancien régime avec leur protestations de désœuvrement, rien ne saurait faire oublier qu'ils ont été les contempteurs inconsidérés de la République aux heures sombres de son histoire et qu'ils restent encore des adversaires enragés de la démocratie.

« Ouvrons-nous donc, établissons des programmes et désignons librement les hommes qu'il faut envoyer à la Chambre jusqu'à présent vide de la représentation insulaire.

« *Il faut répondre comme il convient au défi insolent lancé à l'opinion publique par la voix de la presse.*

« Il faut remettre le pays entre les mains de tous les citoyens, car nous voulons être régis par la loi et non pas par les caprices révoltants d'une demi douzaine d'arrivistes qui érigent l'iniquité en dogme et cultivent jalousement le népotisme parasitaire. »

M. Simon Luciani, directeur du *Corte-Journal*, qui prêndait la réunion, mettait aux voix la désignation d'un bureau de la fédération. A l'unanimité, on décide que le bureau du Comité de Corte est transformé en bureau de fédération et qu'il sera assisté comme membres actifs de :

MM. Giannettini, avocat, maire et conseiller général ; Manfredi, docteur, conseiller général ; Albertini, docteur, conseiller d'arrondissement ; Cesalta, docteur en médecine ; Poli, conseiller d'arrondissement ; Acquaviva, avocat.

Le bureau de la Fédération a tenu immédiatement sa première séance au cours de laquelle il a désigné à l'unanimité M. Louis Adriani, conseiller à la cour d'Appel, comme candidat du parti radical et radical-socialiste, aux prochaines élections législatives dans l'arrondissement de Corte.

On décide d'adresser immédiatement à M. Adriani le télégramme ci-après :

« Fédération républicaine radicale et radicale-socialiste constituée par délégués des 14 comités cantonaux arrondissement Corte, s'est réunie à Corte, aujourd'hui, en vue de désigner candidat élections législatives. La Fédération a l'unanimité a désigné le citoyen Louis Adriani. Fédération attend aujourd'hui même votre acceptation.

Vive la République.

Pour la Fédération :

Le Président,
SIMON LUCIANI.

M. Louis Adriani a répondu par le télégramme suivant :

M. Simon LUCIANI,
Corte.

« Sensiblement ému par désignation unanime fédération radicale socialiste, j'accepte avec enthousiasme être porte-drapeau parti républicain et remettre de grand cœur au cri de : « Vive la République Sociale. »

« ADRIANI. »

M. Adriani est donc candidat radical-socialiste à Corte, contre M. Antoine Gavini.

Conseil de Revision

MARS.

Campile, lundi 7, 3 h. s., Campile.
Borgo, mardi 8, 10 h. m., Casamozza-gare.
Pie ra di-Verde, mercredi 9, 3 h. 1/2 s., Bravona-halte.
Prunelli-di-Fiumorbo, jeudi 10, 2 h. 1/2 s., Mgharaccia.
Ghisoni, vendredi 11, 2 h. s., Ghisonaccia-gare.
Moita, samedi 12, 9 h. m., Casabianda.
Dimanche 13 mars. Repos à Corte.
O nessa, lundi 14, 4 h. 35 s., Gare-Soveria.
Saint-Laurent, mardi 15, 2 h. s., Canavaggia (maison Delfini).
Sermano, mercredi 16, 3 h. s., Sermano.
Piedicorte-di-Gaggio, jeudi 17, 2 h. 1/2 s. Pont de Piedicorte,
Castifao, vendredi 18, 2 h. s., Moltifao.
Lama, samedi 19, 9 h. m., Pietralba-gare.
Dimanche 20 mars. Repos à Ajaccio.
Ajaccio, lundi 21, 1 h. s., Ajaccio.
Bocognano, mardi 22, 2 h. s., Bocognano.
Venaco, mercredi 23, 10 h. 35 m., Venaco.
Corte, jeudi 24, 8 h. m., Corte.
Suspension des opérations du 25 au 28 mars inclusivement.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 2 mars 1910.

En sympathie avec Londres et New-York, notre marché accentue ses bonnes dispositions antérieures. La Rente Française reste à 99.17. Sauf le Turc et le Serbe plus faibles à 96.75 et à 85.15, les Fonds Etrangers sont en nouveaux progrès. Hausse des Sociétés de Crédit : Crédit Foncier 827, Crédit Lyonnais 1.488, Comptoir National d'Escompte 807, Société Générale 747.

Bonne tenue des valeurs industrielles. Sous 5 1/2. Les valeurs de transports sont en reprise. Nouvelle plus value des charbonnages russes et des titres aurifères : Rio 1.957.

Les 225 000 obligations de l'Emprunt Serbe à 4 1/2 0/0 or 1909 dont le placement a obtenu tout le succès qu'il était apte de prévoir, se négocient depuis le 1er mars à la Cote Officielle où elles sont recherchées à 454.

En Banque, la hausse s'accentue sur les valeurs coloniales congolaises. L'action Ekena Kadei Sangha progresse à 196 et la part à 65. L'action Mine Poké monte à 477 et la part à 63.

Au compliant la Mines Mercedes enregistre un bon courant d'affaires à 59 95.

L'obligation 5 0/0 or de la Cie Générale de Pernambuco s'avance à 461. L'obligation à 4 1/2 0/0 or du chemin de fer Grand Nord Central de Colombie est ferme à 424.50.

En outre de la ligne principale Rio Grand Océan Pacifique, la Cie Générale de l'Amérique Centrale a le privilège de constructeurs sur tout le territoire du Nicaragua tous les embranchements ou ramifications qu'elle jugera utile d'établir C'est dire que la Cie a, en fait, le monopole des chemins de fer au Nicaragua.

Chemins Français en avance principalement le Nord à 1.805.

Cour d'Assises

Audience d'aujourd hui :

Santini Paul François, cultivateur, demeurant à Guargualé, assassinat.

Ministère public : M. Angeli, avocat général.

Défenseur, Me de Caraffa.

JURISPRUDENCE PRATIQUE

COLIS AVARIÉS

Comment faut-il réclamer ?

Quand un destinataire reçoit un colis en retard ou en mauvais état, il arrive souvent qu'il ne sait comment s'y prendre pour réclamer et se faire indemniser par la compagnie de transport.

Faut-il refuser le colis, ou bien faut-il l'accepter sous réserves et comment faut-il formuler ces réserves ?

Dans la pratique, ne refusez jamais un colis avarié. En effet, en vertu de la jurisprudence sur ce point, la Cie se ressaisit du colis, le dépose dans ses magasins, et les frais de fourrière étant à la charge du destinataire, elle obtient très rapidement, pour s'en couvrir, que la vente du colis soit ordonnée en sa faveur, jusqu'à concurrence du prix du transport. Dans ces conditions, on n'obtient ni colis, ni indemnité, et l'on peut même être obligé à des frais supplémentaires.

Donc, il faut toujours accepter le colis, avec ou sans observations au livreur : cela n'a pas d'importance. En matière de réception de marchandises, il est établi que le fait d'avoir signé la feuille de livraison et réglé le prix de transport d'une expédition quelconque, ne dégage pas les Cies, contrairement à la croyance générale, de leur responsabilité.

L'article 105 du Code de Commerce, modifié par la loi du 11 avril 1888 stipule que « la réception des objets transportés et le paiement du prix du transport, éteignent toute action contre le voiturier pour avarie ou perte partielle si, dans les trois jours, non compris les jours fériés, qui suivent celui de cette réception et de ce paiement, le destinataire n'a pas notifié au voiturier, par acte d'huissier ou par lettre recommandée, sa réclamation motivée. »

Voilà qui est très clair. Si donc, en déballant un envoi, vous constatez une avarie, il suffit de prendre des témoins, puis laisser le colis en l'état, et faire une réclamation, par lettre recommandée, à la Compagnie. Celle-ci doit envoyer aussitôt un contrôleur pour constater l'état d'avarie et faire des offres pour les réparations du dommage.

N'oubliez pas toutefois que le délai pour cette réclamation est limité à trois jours, non compris le jour de la réception, ni les jours fériés.

GEORGES BONNEFOY.

PATE STEINER
Attire et TUE
RATS ET SOURIS

GRANDE RÉUNION PUBLIQUE

Répondant à l'appel lancé par le Comité central de « l'Union générale des Corses et Amis de la Corse, » la Section de Bastia donnait hier une réunion dans le péristyle du Théâtre, au cours de laquelle fut développé l'ordre du jour adressé à toutes les sections de France et élaboré par le Comité de Paris, ordre du jour que nous avons reproduit dans nos précédents numéros.

La population bastiaise, comprenant que le but de « l'Union générale des Corses et Amis de la Corse » n'est autre que le relèvement économique et moral de notre malheureux pays, éternel oublié, s'était portée en foule au théâtre, et ne ménagea pas ses bravos mérités aux divers orateurs qui firent passer dans l'âme des auditeurs le souffle patriotique qui les animait eux-mêmes.

Tour à tour, MM. Gaudin, maire de Bastia ; Giacomoni, avocat à la Cour d'appel, qui avait bien voulu accepter la mission de développer l'ordre du jour de la séance : enfin, M. Multedo, prirent la parole, et tinrent pendant deux heures l'assemblée sous le charme de leur facile et élégante éocution. Toute question politique avait été rigoureusement bannie de la discussion ,et tous apprécièrent la modération, la bonne tenue et le tact qu'assurèrent à la conférence ce caractère cordial et bien dans la note qui devait être le sien.

Pris par le temps nous nous bornons, pour aujourd'hui, à cette simple indication, réservant pour demain le compte rendu détaillé de cette séance qui marque la tendance. la première étape, devrions-nous dire, de notre pays vers ce mieux dont elle a tant besoin.

J. P.

Nécrologie

MADAME PARENT

Mme veuve Virginie Parent, née Tamburini, est décédée dans sa quatre-vingt quatrième année, entre les bras de ses neveux, qui pendant sa très longue maladie n'ont cessé de lui prodiguer leurs soins.

Veuve et sans enfants, Mme Parent avait reporté toute son affection sur ses neveux. Uniquement préoccupée de la sanctification de son âme, elle faisait partie de toutes les bonnes œuvres de la paroisse, et ne cessait d'exercer la charité, allant elle-même au devant des infortunes pour les soulager. Les pratiques religieuses remplissaient sa vie, et sa grande foi lui a fait supporter avec une complète résignation les souffrances dont son pauvre corps était accablé. La Sainte Mère de Dieu, pour laquelle elle avait une dévotion particulière, l'aura consolée dans ses derniers moments et lui aura ouvert les portes de la Céleste Sion.

L'absoute a été donnée en l'église Sainte-Marie, en présence d'une affluence d'amis.

Nous présentons à M. Jacques Tamburini et aux familles Mariani et non bien vives condoléances.

Chemins de fer

Association fraternelle des employés et ouvriers des Chemins de Fer Français.

Résultat au 24 février 1910 de la souscription organisée en Corse en faveur des agents de Chemins de fer victimes des inondations sur la France continentale :

Ponte-Leccia et communes de Moltifao 91 fr. 40 ; Calvi 61.60 ; Ile-Rousse ; 55.70 ; Direction et Services centraux de la Compagnie, à Bastia 37 fr. ; Bastia 35 fr. ; Barchetta 26 55 ; Novella 16 fr. ; Folelli 14 fr. ; Lumio 10.75 ; Pietralba 10 fr. ; Prunelo 9.25 ; Venaco 9.10 ; Casamozza 8 fr. ; San-Gavino 7 fr. ; Bocognano 6 fr. ; Ghisonaccia 5.50 ; Francardo 5.20 ; Soveria 5 fr. ; Corte 4.75 ; Carbuccia 4.50 ; Ucciani 3 fr. ; Caldaniccia 3 fr. ; Ajaccio 2.50 ; Furiani 2 25 ; Ponte-Nuovo 2.20 ; Biguglia 2 fr. ; Aleria 1.50 ; Vivario 1.25 ; Aliseto 1.25 ; Lopino 1 fr. ; Borgo 1 fr. ; Omessa 1 fr. ; Tattone 1 fr. ; Bonifacio 1 fr. ; Tavera 1 fr. ; Arena 1 fr. ; Tallone 1 fr. ; Palasca 1 fr. ; Regino 1 fr. ; Poggio 0,50 ; Puzzichello 0.50. — Total : 407 fr. 25.

Les organisateurs de la souscription apprécient hautement le concours gracieux qu'a bien voulu leur prêter la Presse insulaire remercient chaleureusement, par son organe, tous les généreux donateurs qui ont répondu à leur appel et les assurent de toute la reconnaissance de leurs camarades sinistrés.

SYNDICAT AGRICOLE DE LA CORSE

Les viticulteurs de l'arrondissement de Bastia sont informés qu'ils trouveront au siège de S. A. C. des greffons de vigne : *Chasselat-Dattier, de Beyrouth et Rosatri.*

Ces sarments sont envoyés à titre gracieux par la Cie du P.-L.-M. pour favoriser la culture et l'exportation des raisins de table.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 5 mars

Thermomètre. — 7 heures du matin + 10° à midi 13 . + à 6 heures du soir + 10°. Maxima + 14°2 Minima + 9°6.

Baromètre. — 7 heures du matin, 767 mm. à midi, 768 mm., 6 heures du soir, 770 mm.

Vent. — Dans la matinée, Léger.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Découvert.

l'après-midi, id.

Carnet mondain

On annonce le prochain mariage de Mlle Hélène Braccini, fille du colonel de cavalerie, avec M. le lieutenant Henri Geoffrey, de 21e de ligne.

Naissance

Nous apprenons avec un bien vif plaisir l'heureuse délivrance de Mme Costa, née Fabiani, femme du sympathique substitut du Procureur de la République, qui vient de donner le jour à une superbe fillette.

Mme Costa et son bébé qui a reçu le prénom d'Hélène) se portent à merveille.

Toutes nos félicitations à l'heureux père.

Dans les finances.

Sont nommés percepteurs : à Boissezon, 4e classe, M. Santini, percepteur de Grisolan ; — à Bédarieux, 1re classe, M. Conti, percepteur de Fleurie, 2e classe ; — à Aprémont, 2e classe, M. Giovansilli, percepteur de Landricourt.

Deuil

Nous apprenons avec un vif regret la mort de M. Jean Perros, officier mécanicien principal de 1re classe en retraite, chevalier de la légion d'honneur, décédé à Clermont l'Hérault.

Le regretté défunt était le beau-frère de notre excellent ami M. Jules Angerly, sous-économe au lycée, auquel nous adressons nos bien sincères condoléances en le priant de les transmettre à sa famille si cruellement éprouvée.

Etablissements pénitentiaires

M. Sartori Pascal est nommé dans le personnel de garde et de surveillance.

Récompenses honorifiques

La médaille d'honneur en bronze a été attribuée à MM. Exige Marie Dominique, gardien à la maison centrale de Lambèse, le 17 mai 1909, a été grièvement blessé en désarmant un détenu révolté ; Pinelli Antoine-François, inspecteur de police à Constantine, le 29 avril 1909, a arrêté un cheval emballé ; Volantini Jean, agent de police à Constantine, le 9 août 1909, a été grièvement blessé en voulant arrêter un malfaiteur dangereux.

Génie

Sont inscrits sur le tableau d'avancement pour une promotion de classe, MM. les adjudants d'administration du génie : Poli, 2e classe, à Bône ; Alfonsi, 3e classe, à Alger.

Nouvelles coloniales

Ont été promus dans le cadre permanent des douanes et régies de l'Indo-Chine :

Préposé de 1re classe, M. le préposé de 2e classe Migneori Pierre ; — de 2e classe, M. le préposé de 3e classe Mattei François ; — de 3e classe, MM. les préposés de 4e classe Morello François, Caille Jean, Carafini et Migneori ;

Au grade de commis de 4e classe, MM. les préposés de 2e classe et militaires classés Paoletti, Bernardini, Manfredi, Graziani.

M. Biancardini Louis, agent temporaire, titulaire du brevet de mécanicien de 2e classe, est nommé sous-chef mécanicien de 3e classe dans le cadre de la flottille.

Arrestation

Un quidam paisible déambulait placidement sur le boulevard Paoli, profitant lui aussi de la clémence du temps, lorsque soudainement un masque, derrière lequel se cachait le nommé L. F., de profession suffisamment définie, lui tomba dessus sans rime ni raison.

Trouvant plutôt brutale cette façon originale d'appeler sur son déguisement l'attention des passants, la police, fidèle gardienne du bon ordre, aidée par des militaires dévoués, emballa pour le poste ce distributeur de tabac à bon compte.

Le promeneur, battu et probablement pas content, n'a pas demandé son reste et demeure inconnu.

Journal de l'Université

Vient de paraître le n° 5 du *Journal de l'Université*, toujours si attrayant, avec le texte des belles conférences qui font accourir tout Paris dans la salle de la rue Saint-Georges. Voici les noms des conférenciers qui y ont parlé ces huit derniers jours : MM. Jean Richepin, Maurice Donnay, Henri Barboux, Albert Vandal, Raymond Poincaré, de l'Académie française. La semaine prochaine, on y entendra Paul Hervieu.

En vente partout : 60 centimes.

A louer

A Louer : Magasin et cave, Impasse Saint-Jean.

S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

BASTIA LA NUIT

Sous cette rubrique terrifiante, un confrère, toujours bien informé, racontait avec force détails que l'épouvante régnait samedi soir, vers 10 heures, sur nos boulevards. Un homme, disait-on, dans une tenue plutôt légère, s'enfuyait, hurlant au vent, en dépit de la température assez vive, poursuivi par deux autres individus littéralement affolés. Des appels sinistres, des cris au voleur ; à l'assassin ! répercutés par les échos d'alentour, répandaient une profonde terreur dans les paisibles demeures du boulevard Paoli. Des fenêtres claquaient, livrant passage à des têtes ahuries, aux yeux bouffis d'un sommeil brutalement interrompu. C'était le frisson ; c'était l'épouvante : Ber ...

Renseignements pris, il s'agissait du beau-père d'un de nos dakers les plus connus qui, à la suite de libations plus que copieuses, éprouvait le besoin de faire respirer à la fraîcheur de la nuit les vapeurs de l'alcool qui lui troublaient le cerveau...

Particuli montes.

Dépôt spécial
des Eaux Minérales Naturelles
DE LA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY
ET DES GRANDES SOURCES DE VALS
pour la Corse
BASTIA, 12, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies du foie, intestins, fièvres, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas, n'irritant pas.

Demander dans tous les cafés la *Quart Vichy Lardy* et *Lorbeau*

SOCIÉTÉ ANONYME
DU CYRNOS-PALACE
(Grand-Hôtel de Bastia)
Capital 400.000 francs

Statuts déposés
en l'étude de Me TOMMASI, notaire

Deuxième et dernière ÉMISSION de 400 actions nouvelles de 500 francs.

On verse les deux premiers quarts en souscrivant. Les autres quarts seront appelés au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

On souscrit à Bastia chez MM.
Gregori frères, banquiers.
A.-F. Fantauzzi, id.
Ch. Orengo, id.
Thiers frères, négociants.
Tommasi, notaire.

Notices publiées au Bulletin annexe du *Journal Officiel* :
1re notice, page 461 du n° 86, 29 juin 1909.
2e notice, page 987 du n° 44, 1er novembre 1909.

Avis au Public

Les Commissionnaires agréés par la Compagnie des Chemins de fer, à Bastia, dans le but d'aider les voyageurs aux départs et aux arrivées des trains et des bateaux, ont l'honneur d'informer le public qu'ils mettent, à sa disposition, une Agence avec bureau situé rue de la Gare, 6, pour dépôt de bagages et renseignements.

Ils se chargent du transport des colis et de déménagements entre la gare, les bateaux, les hôtels et tous points de la ville et des environs, ainsi que des expéditions de marchandises pour l'intérieur de la Corse et le Continent, en grande et petite vitesse.

Ils déclinent toute responsabilité dans les irrégularités dont pourraient avoir à se plaindre Messieurs les Voyageurs de la part de commissionnaires ne faisant pas partie de l'Agence et qui ne pourraient leur présenter la carte d'identité avec le numéro d'ordre qui leur est délivré par la Compagnie de Chemins de fer.

MM. les Voyageurs trouveront les commissionnaires de l'Agence Bastiaise à tous les trains et bateaux.

Pour tous renseignements s'adresser au bureau, 6, rue de la Gare, Bastia.

PATES ALIMENTAIRES
Raffinées — Supérieures — Extra
Usine à Vapeur

La MAISON GIRLONI, dont la réputation n'est plus à faire, vient de changer complètement son installation. Elle y a apporté tous les perfectionnements modernes.

Sa fabrication journalière dépasse aujourd'hui 2.000 kilogrammes.

Elle peut, actuellement, lutter avantageusement avec tous les produits similaires nous venant du Continent.

Ses pâtes supérieures et extra sont garanties pur blé dur.

On trouvera dans ses magasins, 6, Boulevard Saint Angelo, tous les genres de pâtes que l'on peut désirer.

MM. les Epiciers sont informés que la MAISON GIRLONI leur livrera, à domicile, des pâtes en caisses qui leur donneront pleine satisfaction comme prix et qualité.

Marque portant la Marque
« MAISON GIRLONI »

Avis aux Producteurs de Vins

Afin de faciliter l'exportation des vins de Corse sur le Continent Français, M. A. PADOVANI, agent maritime, à Bastia, vient d'établir des Tarifs à prix très réduits entre Bastia et les villes du réseau des Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée.

Dans ces Tarifs sont compris tous les frais de transport et de transit à Marseille, sauf les droits d'octroi et de Régie.

De Bastia à Paris :

Pour 1 bordelaise vin		250 k. fr.	16.75
» 2	»	500 k. »	32.75
» 4	»	1.000 k. »	61. »
» demi-muid »		600 k. »	33.75
» 2	»	1.200 k. »	64.85
» 4	»	2.400 k. »	127. »
» 6	»	3.600 k. »	189.25
» 8	»	4.800 k. »	251.45
» 10	»	6.000 k. »	313.65
» 20	»	12.000 k. »	598.05

Adresser les expéditions à M. A. Padovani, Gare Maritime, Bastia.

CAFÉ DES GOURMETS
UN DES PLUS CONFORTABLES DE BASTIA
Boulevard Paoli, 23

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00132

Elections Législatives

AJACCIO

La candidature Leandri

Paris, 6 mars.

Nous apprenons, de source certaine, que M. Antoine Leandri, docteur en droit, avocat à la cour d'appel de Paris, pose définitivement sa candidature dans l'arrondissement d'Ajaccio.

Sans rien renier de ses convictions politiques et religieuses, M. Antoine Leandri fera appel à tous les indépendants, en dehors de leurs opinions politiques, sur le terrain des revendications économiques de la Corse.

MARSEILLE

Réunion des Corses

Marseille, 6 mars.

Les membres de la Colonie Corse de Marseille, au nombre de 400 environ, se sont réunis, cet après midi, dans les salons de la Grande Brasserie Colbert, sous la présidence de M. Castelani.

Après avoir ouvert la séance, le président a donné la parole à M. Adolphe Landry, qui fait un exposé très complet de la situation économique de la Corse.

L'orateur, qui est candidat aux élections législatives dans l'arrondissement de Calvi, a développé ensuite son programme, qui a été approuvé par tous les Corses présents à cette réunion.

M. Adolphe Landry a été chaleureusement applaudi.

Nominations

Ville de Paris

Paris, 6 mars.

M. de Witte, adjudant commissionné au 163e rég. d'infanterie, est nommé peseur dans le service des perceptions municipales de l'approvisionnement de Paris.

DOUANES

M. Marcel Bodez, commis des douanes à Alger, le receveur du *Général Chanzy*, est nommé contrôleur-adjoint des douanes, de 3e classe, avec résidence au Havre.

A PARIS

Les Projets de Mgr Amette

Paris, 6 mars.

Mgr Amette, archevêque de Paris, étudie la création de cinquante églises nouvelles, à Paris.

Mgr Amette dispose déjà des fonds nécessaires.

ENTREVUE DE SOUVERAINS

Paris, 6 mars.

Les journaux de Vienne annoncent que le roi Edouard VII se rencontrera, en juin, à Mariembad, lors de sa cure, avec l'empereur d'Autriche, et très probablement avec l'empereur d'Allemagne.

Les organes autrichiens attachent une grande importance à cette entrevue.

ÉLECTIONS SENATORIALES

Gard

Paris, 6 mars.

Le collège sénatorial de ce département était convoqué aujourd'hui à l'effet d'élire un sénateur, en remplacement de M. Frédéric Deamons, républicain radical, décédé.

Trois candidats étaient en présence :

M. Doumergue, ministre de l'Instruction publique, député de la deuxième circonscription de Nimes ;

M. le docteur Colin, conservateur ;

M. le docteur Delon, socialiste unifié.

Cette élection n'a donné lieu qu'à un seul tour de scrutin. Voici les résultats :

Inscrits : 850
Votants : 833
Ont obtenu :
M. Doumergue, 501 voix.
M. Colin, 189 —
M. Delon, 135 —
Voix perdues, 8 —

M. Gaston Doumergue est élu au premier tour.

***

Au renouvellement de 1903, M. Deamons avait été réélu le premier de sa liste par 487 voix.

REIMS

La Représentation Proportionnelle

Paris, 6 mars.

Le groupe parlementaire de la réforme électorale a donné aujourd'hui, à Reims, une grande conférence sur la Représentation proportionnelle.

Dix orateurs ont pris la parole, au nombre desquels MM. Charles Benoist, député de Paris, président du groupe ; Benazet, député de Paris ; et Aubriot, avocat à la cour d'appel.

TOULON

LES FRAUDES DANS LA MARINE

LES PROJETS DE M. CHÉRON

Paris, 6 mars.

M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la Marine, qui est rentré en mairie à Paris, venant de Toulon, a déclaré qu'il allait réorganiser complètement la procédure des marchés de la Marine afin de mettre un terme, à l'avenir, à toutes les fraudes, à tous les abus.

La Liberté provisoire des Commerçants arrêtés

Toulon, 6 mars.

Le Maire de Toulon, le Président de la Chambre de Commerce et le Président du Syndicat des Industriels de Toulon, ont fait aujourd'hui une démarche collective auprès de M. le vice-amiral Jauréguiberry, préfet maritime, pour solliciter la mise en liberté provisoire sous caution des commerçants arrêtés.

L'amiral Jauréguiberry a exprimé à ces messieurs tous ses regrets de ne pouvoir faire droit à leur demande.

Nouvelles Maritimes

Inscription Maritime

Paris, 6 mars.

M. Rougnon de Mesnadier, administrateur général de l'Inscription maritime, est chargé de l'inspection générale des services de l'inscription maritime.

Les Elections Législatives

Un nouveau Désenchanté

Paris, 6 mars.

M. Prosper Chion-Ducollet, député radical dissident de la troisième circonscription de Grenoble, vient d'informer ses électeurs que, pour des raisons de santé il ne sollicitera pas le renouvellement de son mandat.

M. Chion-Ducollet est âgé de 61 ans ; il fut élu pour la première fois député en 1906.

EN ALLEMAGNE

Manifestations Socialistes *à Berlin*

Berlin, 6 mars.

Quatre manifestations socialistes ont eu lieu aujourd'hui, à Berlin.

La plus importante a été celle qui s'est rendue devant le Palais Royal, elle comprenait plus de trente mille manifestants.

Les forces de police mobilisée n'eurent pas à intervenir, car les manifestants se bornèrent à crier : Vive le suffrage universel ! »

Le temps étant superbe, une grande partie de la population berlinoise s'était portée au parc de Treptow, mais la manifestion projetée n'eut pas lieu.

AVIS DE DÉCÈS

M. Jean-Baptiste Mazzoni, et ses enfants ; M. Ange Pierre Mazzoni ; M. et Mme Louis Botta, née Mazzoni de Furiani ;

Les familles Lucciani, V. Orsini, de Furiani, Pierre Mazzoni, de Furiani, et Corazzi ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR SÉBASTIEN MAZZONI
retraité
décoré de la Médaille militaire

leur frère, et oncle germain, décédé à l'âge de 74 ans, et vous prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, 7 courant à 1 heure de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire boulevard Paoli, 40.

Selon la volonté du défunt, les obsèques auront lieu civilement.

La famille ne reçoit pas.

A vendre à prix réduit

Une Collection « Gazette du Palais, » reliée.

Un grand bureau ministre de 2m50.

S'adresser à François MAESTRACCI, Agriè,
12, Rue Napoléon, en Ville.

RHUM GRANDS MORNES

MARQUE MONDIALE de GET Frères des célèbres créateurs du PIPPERMINT.

Le *RHUM GRANDS MORNES* se vend avec garantie d'origine de l'ETAT et se recommande au corps médical tout entier pour sa finesse et sa vieillesse.

Maison fondée en 1796

F. CHARDON & Cie
Fabricants de Matériaux de Construction
Usines à FRANCARDO (Corse)
Magasins { Bastia, 2, Avenue Carnot.
de vente : { Corte, Nouvelle Traverse.

TUILERIE et BRIQUETERIE
mécaniques
Tuiles plates et rondes,
Briques pleines et creuses
Briques à pâtisseries en fer ;
CARREAUX, TUBETTES, TUYAUX
N. B. — Nos tuiles résistent à la gelée et à l'air salin des bords de la mer mieux que les tuiles marseillaises. Référence sur demande.

MANUFACTURE
DE CARREAUX MOSAÏQUES EN CIMENT
unis et à dessins
pour carrelages décoratifs et à bon marché de vestibules, appartements, magasins, églises, etc.
Envoi, sur demande, d'échantillons et prix

CHAUX GRASSE supérieure
Production : 4 tonnes par jour

SCIERIE À ÉCANIQUE de Bois
Planches, Voliges, Chevrons, Closet, Lattes

Grande Entrepôt de
CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES
Fers et Aciers en barres, plats, ronds, carrés
Fers à planchers I
TÔLE, PLOMB, en feuilles, tuyaux, gouttières

NOTA. — M. CHARDON, ancien entrepreneur, s'empresse de fournir tous renseignements techniques sur le choix et le mode d'emploi des matériaux.

Il possède une importante collection de modèles de villas, maisons de ville et de campagne, style moderne, que les clients peuvent consulter avec fruit.

A VENDRE
Château situé à Algajola
Arrondissement de Calvi
S'adresser à Me BATTESTINI, notaire à Calvi.

LA SAVONNERIE A MARSEILLE

Visite à l'usine de MM. A. RICHELME et Cie

12, rue Jacquand, MARSEILLE

Etablie à Marseille au XII[e] siècle, l'industrie de la Savonnerie y a pris, grâce à l'esprit d'initiative des fabricants, grâce aussi à la perfection des procédés employés et aux soins apportés dans le choix des matières premières utilisées, un énorme développement. On peut estimer à 150.000.000 de kilos la quantité de savon fabriqué annuellement à Marseille.

Parmi les fabricants, certains, comme MM. A. RICHELME et Cie ont acquis une réputation, une notoriété justement méritée. *Employant les meilleurs procédés de fabrication, n'utilisant que des huiles de premier choix*, ils ont véritablement atteint *la perfection*. Leur savon marque *la CIGALE* est le meilleur de tous les savons de ménage, aussi jouit-il, avec raison, de la faveur de tous les négociants et consommateurs avisés.

Ci-dessous nous donnons, en même temps que la reproduction de la marque déposée, *la CIGALE*, deux vues de l'importante usine où MM. A. Richelme et Cie fabriquent leurs savons.

Cette usine que vient de visiter M. BERNARDI, représentant à *Bastia*, est des plus intéressantes à voir. Sa salle des machines, celle de la fabrication où sont d'énormes chaudrons chauffés à la vapeur et cubant chacun plus de 30.000 litres, les salles où se coulent les savons, celle de l'emballage de dimensions imposantes, tout est parfaitement installé. Du reste, MM. les négociants épiciers, qui seraient désireux de la visiter, y trouveront toujours le meilleur accueil.

MARQUE DÉPOSÉE — LA CIGALE

NÉGOCIANTS MÉNAGÈRES

Veillez bien à ce que chaque barre, chaque morceau de savon que vous achetez, porte la marque ci-dessus, *la Cigale*.

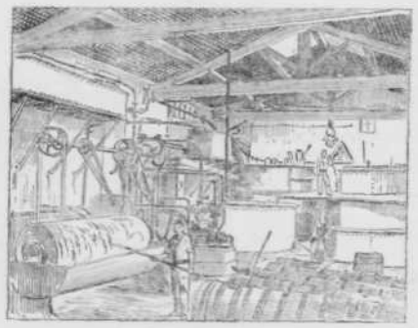

SALLE DE FABRICATION

SALLE DE L'EMBALLAGE (600 mètres de surface)

Le Savon *La Cigale* est *extra pur, garanti à 72 0/0 d'huile*. On ne peut pas faire de savon supérieur. Il est garanti *sans résine* et *sans aucune fraude*. Son prix n'est pas plus élevé que celui des autres savons et à cause de sa qualité, de ses propriétés, *il est d'un emploi économique. Il conserve le linge, l'essayer c'est l'adopter*.

Pour tous renseignements s'adresser à M. BERNARDI, représentant de commerce, à Bastia.

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES

ET

APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES

REPRÉSENTANT
Pour BASTIA et CORTE
M. Paul GILORMINI

ALBERTINY ET Cie

NICE ET CANNES

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 67 — MARDI 8 MARS 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 1, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. GIACOMONI, Directeur

Les annonces sont perçues d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (4e page), 0.75 — Divers, 0.20 — Judiciaire, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	3 fr.	5 fr.	10 fr.
Autres Départ.	4 »	7 »	12 »
Union postale ou Etats étrangers			16 »

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Jean de Dieu.
Soleil : (Heure nationale)
Lever, 5 h. m. 58 — Coucher, 5 h. 28 m.
Dernier quart., le 3 — Nouv., Lune, le 11
Fête de Demain : Ste Françoise Romaine.

7 MARS

VICTOIRE PACIFIQUE AU MAROC

Enfin, c'en est fait. Moulay-Hafid a cédé à l'ultimatum de la France ; il a signé l'accord qui va permettre de réparer les préjudices causés par l'action militaire, mais encore de mettre en valeur les richesses naturelles du Maroc. C'est, en somme, une conquête économique qui commence, ou plutôt qui se poursuit, avec méthode et sagesse.

Outre l'emprunt marocain qui sera contracté, un droit de 2 1/2 0/0 est actuellement prélevé sur toutes les marchandises étrangères qui entrent au Maroc, et le produit en est déposé à la Banque, où il forme un fonds qui dépasse aujourd'hui 3 millions, et qui sera employé aux premiers travaux publics.

C'est un ingénieur français, M. Porché, qui a été choisi pour diriger ces travaux. M. Porché a dressé un programme qu'il a d'abord fait accepter par le corps diplomatique ; puis il l'a présenté au Machzen. Le Sultan, enfin, après bien des hésitations et des atermoiements, vient de donner son acquiescement au programme.

Les travaux projetés ont surtout pour objet l'aménagement des huit ports ouverts au commerce européen, ce qui est juste, puisque c'est en somme le commerce européen qui en fait les frais : on construira des voies d'accès commodes à ces ports, on établira des feux pour en marquer l'entrée, on y fera des installations sanitaires, on y élèvera des magasins, des docks, on y améliorera les refuges pour les barcasses et on construira des phares qui rendront la côte moins dangereuse. L'ensemble de ces travaux est évalué à 5 millions. Dès la première année, on va en dépenser la moitié. Cette première série sera adjugée d'ici deux mois.

L'établissement du contrôle de la douane avait marqué le premier pas au Maroc dans la voie des réformes. L'organisation de la police des ports en a été un second. L'exécution de ces premiers travaux publics sera le troisième.

Ainsi s'accomplit peu à peu l'inévitable pénétration de l'influence européenne. Après le canon, c'est au commerce et à l'industrie à jalonner la route. Sans doute, il se produira encore quelques à-coups ; ce n'est pas du jour au lendemain qu'un pays aussi arriéré que le Maroc se laissera entraîner à nos mœurs, à notre civilisation, à notre compréhension de l'activité humaine sous toutes ses formes.

Mais le résultat final, qu'il soit plus ou moins lointain, ne saurait faire de doute. Au lieu d'avoir, à la frontière algérienne et comme enclavé dans notre empire colonial africain, un pays hostile, fermé et presque impénétrable, nous y verrons un pays prospère, en pleine transformation économique, et où nos nationaux auront su se tailler une bonne place. Un courant commercial s'établira de l'Est à l'Ouest, à mesure que les routes pénétreront vers l'intérieur, escaladeront les plateaux fertiles mais incultes, franchiront les torrents, créeront des débouchés aux productions.

Tout cela, en somme, c'est une victoire de plus, et une promesse de richesse pour l'avenir. Pour en arriver là, c'est la France qui a fait les premiers pas, c'est elle qui a consenti les plus lourds sacrifices. Jusqu'ici, elle a été à la peine et à l'honneur. Espérons qu'elle saura maintenant tirer sa large part du profit.

G. DES CHARMILLES.

Propos d'actualité

Liberté de la Presse

Depuis quelques jours, la liberté de la presse est sur la sellette. L'on se base sur deux décisions, l'une judiciaire, l'autre législative, pour déclarer qu'elle est menacée et pour proclamer la nécessité de la défendre.

Si nous en étions là, ce serait grave. La liberté de la presse est la première, la plus précieuse des prérogatives d'un pays libre. Mais voyons les faits.

Première décision. Hervé, notre antipatriote national, est condamné par le jury de la Seine, pour avoir imprimé, dans La Guerre Sociale, *que l'assassin Liabeuf avait fait preuve d'un courage admirable en tuant des agents de police. Il ajoutait même, en substance, que tout brave homme devrait en faire autant, car les agents de police sont d'infâmes brutes.*

Quatre ans de prison, pour avoir dit cela, c'est un peu cher, car je ne pense pas que beaucoup de gens aient pris au sérieux cette plaisanterie hervéiste. On laisse imprimer tous les jours que M. Fallières est un bandit et M. Briand un satyre ; ceci n'est pas, que je sache, beaucoup plus intelligent que cela.

Mais il n'en est pas moins vrai que toute liberté doit avoir des limites : c'est même la condition essentielle de l'existence de la liberté. Les prérogatives de la presse ne sauraient nullement être menacées de ce qu'un énergumène, qui a la manie de tout démolir, patrie, armée, justice ou police, a été condamné pour s'être fait l'apôtre de l'assassinat. Sans doute, les jurés ont eu la main lourde, mais, encore une fois, cela n'est une autre affaire, qui n'a rien à voir avec la liberté de la presse.

La deuxième décision a davantage de portée. La Chambre, dans la surprise d'un début de séance, a voté sans discussion, une proposition de loi tendant à interdire aux journaux toute publication ou photographie de faits ayant trait à des crimes réels ou imaginaires. Ainsi, on n'aurait plus le droit de reproduire les débats d'un procès, de relater les circonstances d'un assassinat, etc., sauf autorisation expresse du parquet.

Il est indéniable que quelques grands journaux parisiens sont allés un peu loin dans ce genre de littérature. A de certains jours, ils sont pleins, de la première à la dernière ligne, de détails plus ou moins horribles sur tous les crimes possibles et imaginables qui ont pu être commis la veille. La photographie des assassins et de leurs maîtresses s'étale en première page, et l'on croirait, à lire ces fouilles, que la France est un ignoble coupe-gorge. Cela est évidemment mauvais, et c'est avec raison que l'on s'est préoccupé, au Parlement, de restreindre cet abus. Mais l'abus seulement est un défaut, et nous avons la certitude que la proposition adoptée par la Chambre ne saurait être définitivement votée dans des termes aussi absolus.

A. Capello.

Commission Sanitaire de l'arrondissement de Bastia

Séance du mardi 1er mars

La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de M. le docteur Ramaroni, vice-président.

Etaient présents : MM. Zuccarelli, secrétaire, Dumestre, Gentil, Luciani et Raffini, membres titulaires ; MM. Benelli, directeur du bureau municipal d'hygiène, Dumas, médecin-major du 163e, et Villiers, médecin-chef de l'hôpital militaire, membres adjoints.

Absents : MM. Borelli-Desbarres, sous-préfet, Fantauzzi et Gandin, membres titulaires.

Le procès verbal de la dernière réunion est lu et adopté sans observations et la Commission aborde ensuite l'examen des différentes affaires inscrites à l'ordre du jour :

I. — Cas de fièvre de Malte, signalés à Furiani, la lait de chèvre considéré comme véhicule de cette maladie. Mesures à prendre.

Le rapporteur constate à ce que le lait de chèvres, vivant dans un milieu infecté ne soit pas utilisé pour l'alimentation de l'homme dont l'ingestion provoque la fièvre de Malte, maladie ayant à peu près les mêmes symptômes que ceux de la fièvre typhoïde. Il estime toutefois que le lait de chèvre ne devra être utilisé qu'après ébullition. Un membre de la Commission émet également l'avis qu'il soit en outre exercé une rigoureuse surveillance des étables et procédé à leur désinfection le plus souvent possible. Adopté.

II. — Plaintes au sujet des émanations provenant de l'égout-collecteur de la rue Campanari.

La Commission adopte les conclusions du rapporteur, tendant à ce que M. le Maire prescrive le plus souvent possible le nettoyage de cet égout-collecteur et que de fréquentes visites soient faites par la police afin de s'assurer de son entretien.

III. — Réponse du Directeur de la Santé en Corse, au vœu émis par la Commission sanitaire, tendant au rétablissement d'un médecin maritime au port de Bastia.

La Commission donne acte au Président de sa communication par laquelle le Directeur de la Santé estime inutile le rétablissement d'un médecin sanitaire maritime. La Commission maintient son vœu en priant M. le Préfet de la Corse de vouloir bien le transmettre à M. le Ministre de l'Intérieur ; la ville de Bastia se trouve en effet dans une situation toute spéciale à cause des relations qu'elle a avec l'étranger et souvent avec des ports contaminés.

IV. — Plainte des habitants du quartier du Nouveau-Port, contre l'état de malpropreté dans lequel se trouvent les terrains vagues situés dans ce quartier.

La Commission s'associe aux conclusions du rapporteur tendant à ce qu'il soit donné suite au vœu émis dans ses précédentes réunions relatif aux biens artificiels qui, contrairement aux affirmations des intéressés, continuent à servir de dépotoir et constituent un véritable foyer d'infection. Elle insiste vivement pour que la municipalité veuille bien installer au plus tôt des W. C. dans ce quartier et faire nettoyer de temps en temps, par le service de la voirie, les terrains vagues avoisinant les maisons du dit quartier. Adopté.

V. — Affaires diverses.

1° Le Président communique à la Commission le registre des maladies épidémiques déclarées à la Sous-Préfecture, qui est heureux de constater la diminution très sensible des épidémies qui s'est produite pendant le mois de février dernier au cours duquel on n'a eu à enregistrer que : 1 cas de fièvre typhoïde et pas de scarlatine.

2° Il donne, en outre, connaissance à la Commission qui constate avec plaisir les

---

2-54 — Feuilleton du PETIT BASTIAIS.

NOELLA

Grand Roman Inédit
PAR CHARLES MÉROUVEL

DEUXIÈME PARTIE

REVANCHE

XXVII
EN WAGON

C'était à la gare Montparnasse. Sept heures cinquante du matin. Le train de Bretagne allait partir. Deux hommes arrivèrent au dernier moment, un grand et un petit. Le grand, un colosse au visage couleur de suie, se précipita dans un wagon à couloir et déposa deux sacs de voyage dans le filet d'un compartiment où deux dames se trouvaient seules. Quelques secondes plus tard le petit, au moment où la locomotive sifflait, prit la place que le grand, son factotum, lui désignait, tandis que le maître allait se poster aux vasistas du couloir pour jouir du spectacle de la banlieue de Paris dont on allait sortir. C'est un spectacle qui ne vaut pas l'argent. Il est laid, franchement. Ces grandes villes, à part quelques quartiers superbes, n'ont que des horreurs à exhiber aux voyageurs qui y entrent ou qui en sortent. Le voyageur aux deux sacs, après avoir jeté un regard de connaisseur aux dames assises à l'autre extrémité de son compartiment, ouvrit un journal et se plongea dans une lecture qui ne parut pas l'intéresser autrement, car au bout d'une minute à peine il replia son journal, le mit sous la banquette et appela doucement, avec un accent exotique :

— Toby ?

Toby, qui contemplait à ce moment les fossés salement marécageux des fortifications, s'approcha aussitôt en disant :

— Monsieur le marquis ?

— A quelle heure serons-nous à Laval, mon ami ?

— A une heure dix, monsieur.

— Alors, où peut-on déjeuner, Toby.

— Dans le train, monsieur.

— Je n'aime pas ça, Toby. L'eau n'est pas assez abondante dans les cuisines et la vaisselle s'en ressent.

— Vous pouvez aussi déjeuner au buffet du Mans, monsieur. Vingt cinq minutes d'arrêt.

— Je préfère... Tu as étudié la question ?

— Oui, monsieur.

— Bon. Et pour la voiture ?

— Elle se trouvera à la gare. M. Collinet a envoyé une dépêche à Sablaines.

— Parfait. Comment s'appelle le régisseur ?

— Il n'y en a pas, monsieur... Le vrai régisseur, c'était M[r] Broussonet, le notaire.

Le garde principal est un homme âgé qui s'appelle Honoré Pimprez... Dans le pays, on dit M. Honoré...

— C'est bien, Toby ... Tu descendras un homme remarquable. Tu as la tête parfaitement organisée et une mémoire excellente, mais je te prie de ne pas m'appeler M. le marquis... Appelle-moi monsieur... Tu me feras plaisir.

Le train filait d'une belle vitesse. Il ne tarda pas à arriver à Versailles. Quelques voyageurs entrèrent dans le wagon, mais le compartiment des dames et de Jacques Rousset n'en reçut pas de nouveaux. Les deux dames étaient à peu près du même âge ; elles n'appartenaient plus à la première jeunesse, mais la femme n'a-t-elle pas avant de franchir le cap de la quarantaine, un aux environs de ce passage dangereux, une sorte d'été de la Saint-Martin, qui la rend plus attrayante que jamais. C'était le cas pour Marie-Anne. Jamais la Baronne de la marquise d'Oreille n'avait paru plus fraîche, plus appétissante. Quant à sa maîtresse, elle avait été formée d'une matière qui semblait insensible aux ravages du temps. D'ailleurs, que leur manquait-il pour se conserver ? Quels soucis, quels soins, quelles recherches et quel luxe ? Tout autour d'elles n'était qu'abondance, douceurs et délicatesses. Jacques Rousset songeait en regardant la marquise :

— Où a-t-elle aperçu ce visage ?

Marguerite Rouland se disait de son côté :

— Voilà une physionomie qui ne m'est pas inconnue.

Brusquement elle se souvint. C'était dans la salle d'attente de l'officine Vaudier et Brivard Lacoque qu'elle l'avait aperçue. Ce client du cabinet Vaudier lui avait même accordé un tour de faveur. Au moment où le train quittait Versailles, elle lui dit :

— Monsieur, le hasard nous met décidément en rapports l'un et l'autre.

Il s'approcha, se plaça en face de la marquise, et répliqua :

— C'est ce que je me disais à l'instant même. Je me souviens même parfaitement de votre nom, que j'ai entendu prononcer devant moi...

— Hier, monsieur ?

— Oui, madame, hier, et aussi dans un temps beaucoup plus éloigné...

— Quand donc ?

— Il y a une vingtaine d'années environ, en des circonstances particulièrement douloureuses pour moi... N'êtes vous pas madame la marquise d'Oreille ?

— En effet, monsieur.

Elle n'insista pas. Cependant sa curiosité était vivement excitée. Quelles étaient ces circonstances si pénibles dans lesquelles le nom d'Oreille avait été prononcé devant ce voyageur qui semblait dans une position enviable. Elle demanda :

— N'ai-je pas entendu dire tout à l'heure que vous alliez à Sablaines ?..

— En effet, madame.

— J'y vais moi-même.

Elle ajouta :

— Oh ! ce n'est pas Dieu, pour une raison qui ne devrait pas m'intéresser personnellement, et pour laquelle j'ai néanmoins l'intention de me livrer à certaines recherches...

La conversation tomba. L'express s'arrêtait à Rambouillet. Un officier monta dans le compartiment de Jacques. Il ouvrit, mais remarquant il allumait un cigare, il salua les deux dames et s'en alla le fumer dans le couloir. L'entretien put donc reprendre sans autre témoin que Marie-Anne, et pour mettre son maître à l'aise, Marguerite Rouland lui dit en montrant sa tenue de compagnie :

— Je n'ai pas de secrets pour elle.

Jacques Rousset contemplait avec une admiration mêlée d'étonnement cette femme charmante au visage ouvert, plein de franchise, et il se disait :

— C'est la marquise d'Oreille, la petite-fille de Renaud l'Africain ? Est-ce possible ?

Et, en effet, la veuve de la veille, ou plutôt cette sœur et les aveux de Jean Guénec l'avaient transformée. Elle entretenait un maître avec qui rien dont, quelque temps auparavant, elle avait pour. Pourquoi d'ailleurs ce sentiment eût pris d'un [illegible] sympathie pour cet étranger qui rien n'avait fait qu'entrevoir à peine quelques instants ?

[illegible]

...efforts faits par la police pour assurer le respect des prescriptions sur l'hygiène publique, du nombre des contraventions pour infractions aux lois et règlements sanitaires, données pendant le mois de février 1910, savoir :

Cours malpropres	84 contrav.
Fils d'ommoniures	40
Défaut de réparations d'égoûts	10
Ecuries mal entretenues	3
Poules errantes	6
Ecoulure de la voie publique	10
Balayage	2
Linge aux fenêtres	9

Faits divers :

1° Un membre de la Commission signale qu'au N° 11 de la rue Saint-Jean, sur la façade donnant vers la place du Marché, on voit à chacun des trois étages et dans l'angle situé entre cette maison et celle au N° 9 des latrines qui débouchent extérieurement à la hauteur des fenêtres et qui par leurs émanations gênent considérablement les locataires.

Il émet le vœu que la municipalité invite les propriétaires à remédier à ce grave inconvénient et exige d'eux l'établissement de W. C. conformément aux lois et règlements sanitaires. Adopté et transmis à M. le Maire de Bastia.

2° Un autre membre signale comme devant être surveillés les magasins, situés dans la rue dite Fraissinet occupés par des étrangers nomades qui, vivant là entassés, constituent un véritable danger au point de vue de la salubrité de l'habitat. Adopté et transmis à M. le Maire de Bastia.

3° Un membre émet enfin le vœu tendant à ce que la police ne cesse pas de dresser des contraventions contre les personnes qui persistent à exposer du linge aux fenêtres. Adopté et transmis à M. le Commissaire Central.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 4 heures et demie.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 8 mars, à 2 h. 1/2

Les Cadets.	Sours.
Le Pirador,	Signard.
Petite fleur,	G. Marie.
Gilette de Narbonne,	Audran.
Le Grognard,	Parès.

Le Chef de Musique, LAUBUS

Cour d'Assises

Audience du 7 mars 1910

Présidence de M. Gabrielli, conseiller

Assassinat

Santini, qui comparaît aujourd'hui devant le jury, est accusé d'avoir donné la mort au nommé Carreggi. D'après la prévention il aurait même prémédité son acte.

Santini est à peine âgé de 17 ans.

L'acte d'accusation résume ainsi les faits :

Acte d'accusation

Le 17 août 1909, vers deux heures de l'après-midi, à Guargaié, de nombreux jeunes gens et enfants se trouvaient réunis sur la petite place de la fontaine communale. Agostini Jean, âgé de 12 ans, que Santini Joseph ayant le même âge avait antérieurement battu, demanda à ce dernier s'il était encore disposé à se battre. Santini répondit négativement. Carreggi Pascoase intervint et dit à Agostini : « Attrappe-le donc ! » Santini répliqua : « Venez-y vous même ! » Et Carreggi lui donna deux légers coups de la main au sommet de la tête. Cela provoqua les pleurs de Santini. Les jeunes gens recommencèrent à lancer des pierres dans une rigole d'arrosage qui traversait la place de la fontaine et descendait des propriétés en aval de la place dont l'une appartenait aux parents de Santini Joseph. Celui-ci protesta, comme il l'avait déjà fait un instant avant, contre un pareil amusement. C'est alors que survint son frère, Santini Paul-François. Celui-ci fut vite mis au courant des incidents qui venaient en lieu et il déclara qu'il n'était pas disposé à laisser maltraiter son frère alors que celui-ci n'avait pas tort. Carreggi qui se sentit désigné, répondit : « Vous pouvez venir tous les deux ! » Santini Paul-François se dirigea alors vers le village d'où il revint peu après, armé d'un fusil. Il s'arrêta au pied d'un gros noyer dominant la fontaine appuya contre cet arbre l'arme qu'il portait et dont les chiens étaient relevés, puis engagea son frère Joseph à s'en aller, et s'assit sur le sol. Carreggi se mit à chasser la complainte du bandit Tramoni. Santini s'écria : « Qu'il me casse encore de dé-

...tourner l'eau de la grigiule ! » — « Et que ferais-tu ? » demanda Carreggi. « Essaye et tu verras. » — « Voudrais-tu me tuer ? » — « Je n'en sais rien, dit Santini, il y a longtemps que je l'ai sur l'estomac ». Carreggi s'avança alors vers son interlocuteur en l'invitant à descendre ou à aller plus loin. Santini lui cria : « N'approche pas ! » Comme il avançait toujours, Santini pressa la détente. Le premier coup raté il fit feu du second canon. Carreggi s'affaissa au bord du talus au moment même où il essayait de l'escalader. La mort avait été instantanée. Le projectile avait pénétré au côté droit du cou, traversé le cœur et était venu sortir au niveau du cinquième espace intercostal, à trois centimètres à gauche du mamelon gauche. Santini Paul-François avait immédiatement pris la fuite et ne s'est constitué prisonnier que le 11 octobre suivant. Il a reconnu l'exactitude des faits tels qu'ils se trouvent racontés par les témoins entendus et s'est borné à affirmer que revenant à la fontaine avec son fusil les chiens de cette arme n'étaient pas encore relevés.

M. Angeli, avocat général, occupe le siège du ministère public.

Me de Caraffa est assis au banc de la défense.

Interrogatoire

L'accusé Santini avoue avoir donné la mort à Carreggi. Celui-ci s'obstinait à s'avancer vers lui dans une attitude menaçante et quoiqu'il fut armé d'un fusil. Craignant pour ses jours, il a alors fait feu dans la direction de Carreggi qui est tombé mortellement frappé.

Les Témoins

Casanova Joseph. — Le jour du crime, avec Carreggi Pascace, Casanova Charles, Casanova Anselme, Leonetti Antoine, je suis allé à la fontaine publique où se trouvaient plusieurs jeunes gens, parmi lesquels Santini Joseph, Agostini Jean, Penacchioni Etienne et Carli Adolphe. Je m'amusais avec mes camarades à jeter des pierres dans le canal qui conduit le trop plein de la fontaine dans les jardins situés en bas.

Je vais vous dénoncer au garde champêtre, dit Santini Joseph. Est-ce à moi que tu t'adresses, répartit Carreggi. A toi comme aux autres, répondit Santini Joseph. A ce moment je suis allé boire et quand je suis revenu, Santini Joseph pleurait, Santini François, son frère, survenant, demanda pourquoi Joseph pleurait, puis tous deux s'éloignèrent. François ne tarda pas à revenir armé d'un fusil, et dit à Carreggi : détourne l'eau si tu as le courage. Que ferais-tu si je la détournais, répondit Carreggi.

Santini lui répondit : je t'ai sur l'estomac, et il s'avança vers Carreggi qui, par trois fois, le couchant en joue, lui dit : retourne. Il ne retourna point, Santini tira et Carreggi tomba.

Les autres témoins confirment la précédente déposition.

Réquisitoire

M. Angeli, avocat général, demande au jury de réprimer, comme il convient, un crime sans excuse. Tout au plus pourrait-il, dans son jeune âge, trouver une atténuation à son forfait.

Plaidoirie

Me de Caraffa présente la défense de Santini. Celui-ci a tué sur Carreggi qui marchait sur lui pour le désarmer, lui arracher son fusil et le retourner contre lui-même. Avant de tirer il a, à plusieurs reprises, sommé Carreggi de ne plus avancer sur lui. Rien ne pouvait arrêter Carreggi, décidé à faire un mauvais parti à l'accusé. Dans ces conditions l'éminent maître sollicite du jury un verdict d'acquittement.

LE VERDICT

Le jury retient la culpabilité de Santini, mais déclare qu'il a agi sans discernement.

En conséquence, la Cour ordonne qu'il sera enfermé dans une maison de correction jusqu'à sa majorité.

Audience d'aujourd'hui :

Raffalli Jean-Noël, marin, demeurant à Marseille, traitées d'anarchiste et anarchiste avec concomitance.

Ministère public, M. Mancini, substitut du procureur général.

Défenseurs. Me de Caraffa et Vittini.

Cette affaire occupera trois audiences.

Vitesse des Automobiles

Pour faire suite à notre précédente communication relative à la vitesse des automobiles, nous croyons devoir rappeler aux chauffeurs que la vitesse maxima permise en rase campagne, par le décret du 10 mars 1899, complété par celui du 10 septembre 1901, est de 30 kilomètres seulement et que la vitesse maxima permise par l'arrêté préfectoral du 22 mars 1901 au passage des ponts en fer et en bois et dans la traversée des villes et villages du département de la Corse, ne doit pas dépasser 6 kilomètres à l'heure.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 7 mars

Thermomètre.— 7 heures du matin + 10° 8 midi 14°. + à 6 heures du soir + 11°. Maxima + 16° Minima + 9°.

Baromètre.— 7 heures du matin, 772 mm. à midi, 772 mm., 6 heures du soir, 772 mm.

Vent. — Dans la matinée. Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Découvert.

l'après-midi, id.

Carnet mondain

La population de Pila-Canale avait littéralement envahi jeudi dernier la petite église de Saint-Pancrace. La joie animant tous les yeux, faisait sourire tous les visages ; la commune toute entière était en fête. Un mariage unissait, en effet, deux des familles les plus honorablement connues du canton.

M. Vincenti Jérôme, garde principal de la garde indigène de Hado-Chine, épousait Mlle Fanny Giovacchini, fille de l'instituteur en retraite et nièce de M. le capitaine Mattei, chevalier de la Légion d'honneur.

La jeune épouse, une brune adorable, toute gracieuse dans sa ravissante toilette virginale, fut conduite à l'autel par son père.

Les témoins étaient : pour le marié, MM. Cottoni Antoine et Colonna Antonne, propriétaires ; pour la mariée, MM. Mattei, capitaine en retraite et Bruni Sébastien, propriétaire.

Nous souhaitons aux jeunes époux tout le bonheur et toute la prospérité qu'ils méritent.

Postes et Télégraphes

Sont nommés facteurs surbubains des postes : à Magny en Vexin, M. Mascrani, soldat au 8e colonial ; à Evry-Petit Bourg, M. Raffalli, sapeur au régiment de sapeurs-pompiers ; à Chavery, M. Campinchi, ex soldat au 8e colonial.

Obsèques

A une heure de relevée, de nombreux retraités rendaient les derniers devoirs à leur excellent camarade et ami, M. Sébastien Mazzoni, décoré de la Médaille militaire, qui s'est éteint dans sa soixante quatorzième année.

Ce dévoué serviteur de la Patrie avait de beaux états de services ; en quittant l'armée il emportait l'estime de ses chefs et de ses camarades, et à Bastia, où il était venu s'établir après sa mise à la retraite, il se comptait que des sympathies, et une foule d'amis est suivi son convoi funèbre jusqu'au cimetière.

Nous présentons toutes nos condoléances à MM. Jean-Baptiste et Ange Pierre Mazzoni et à la famille Louis Botta, de Furiani.

Au Port

Entrée :

— Vap. « Golo, » cap. Carrière, venant de Livourne.

— Vap. « Numidia, » cap. Lusriol, venant de Marseille.

— Vap « Corsica, » cap. Olivieri, venant de Porto-Vecchio.

— Vap. ital « Palestina, » venant de Porto-Torrès

Sortie :

— Vap. « Corsica, » cap. Olivieri, parti pour Portovecchio.

— Vap. « Golo, » cap Carrière, parti pour Marseille.

— Vap. italien « Palestina, » parti pour Livourne.

Veillez sur votre Santé! Ayez toujours un Flacon d'Alcool de Menthe de Ricqlès

Maux de Tête de Cœur, d'Estomac. C'est aussi le Dentifrice le plus économique.

Son usage quotidien préserve de la Grippe et des Epidémies.

REFUSER LES IMITATIONS

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

PARIS

Union Générale des Corses et Amis de la Corse

UNE BELLE MANIFESTATION

en faveur

DE LA CORSE

Paris, 7 mars.

L'« Union générale des Corses et des Amis de la Corse » avait organisé, comme nous l'avions annoncé, une grande manifestation publique qui a eu lieu hier soir, dans la salle des fêtes du *Petit Journal*.

Plus de quinze cents personnes avaient répondu à l'appel du Comité Central de l'« Union des Corses et des Amis de la Corse. »

De nombreux orateurs ont pris la parole en faveur de notre pays.

Après que le citoyen Poli eut exposé les revendications de la Corse, M. Tournade, *député de Paris* a demandé la parole. Dans un discours très éloquent M. Tournade a affirmé le droit de la Corse à la bienveillance gouvernementale. Après les témoignages de sacrifices et de dévouement que les Corses ont donné en toutes circonstances à la Mère-Patrie, ils peuvent, à juste titre dit l'orateur faire appel à la sollicitude des pouvoirs publics.

Après lui M. Jean Fontana, avocat à la cour d'Appel de Paris, parle à son tour de l'« Union générale des Corses et des Amis de la Corse ». Il déclare que cette société est aujourd'hui une puissance avec laquelle il faudra désormais compter, grâce aux concours puissants des hautes personnalités qui se sont groupées autour de ses vaillantes fondatrices.

M. Jacques Dhur, le vaillant rédacteur du *Journal* prononce un éloge remarquable de « l'Ile de Beauté » qu'il a eu le plaisir de visiter il n'y a pas longtemps et qu'il a pu admirer. Il s'élève avec véhémence contre l'abandon dans lequel elle a été laissée jusqu'ici par les pouvoirs publics.

M. Marcel Sembat, député de Paris, demande ensuite la parole.

Avec son esprit habituel il prononce quelques paroles humoristiques qui provoquent des applaudissements enthousiastes.

Enfin, M. Richepin qui présidait la réunion, dans un langage imagé *terminé par une allocution admirable.* Il rappelle les origines grecques des Corses. Il rend hommage au rôle joué par la presse dans la lutte entreprise tout récemment pour la défense de l'Ile de Beauté il encourage les journalistes à continuer leurs nobles efforts pour essayer de réparer les erreurs et les injustices commises envers la Corse.

Cette péroraison éloquente est soulignée par les bravos unanimes.

L'ordre du jour présenté par le bureau est approuvé à l'unanimité.

On s'est séparé aux cris de : « Vive la Corse ! »

Belle journée pour l'avenir et la prospérité de l'Ile de Beauté.

SANTO-PIETRO-DI-TENDA

Election du Maire

Santo Pietro, 7 mars.

Le Conseil municipal était convoqué pour procéder à l'élection du maire, en remplacement de M. Leccardi, démissionnaire, nommé juge de paix à Brando

Au premier tour de scrutin M. Costa Pierre-Ange, ancien conseiller général, a été élu maire par six voix contre cinq données à M. Benelli Simon-Pierre.

LES FRAUDES DANS LA MARINE

UN AUTRE SCANDALE

Faux en écritures publiques

Toulon, 7 mars.

Les scandales des fraudes dans la Marine prennent de plus grandes proportions.

On a découvert, ce matin, un autre scandale. Plusieurs faux en écritures publiques ont été constatés.

LES PROJETS DE M. CHÉRON

M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la Marine, a décidé d'instituer, dans tous les ports de guerre, un service de répression des fraudes.

M. Chéron a déjà fait prélever de nombreux échantillons qui seront analysés, à Paris, par le Directeur du service des fraudes au ministère des finances.

L'ENQUÊTE

L'enquête sur les responsabilités des fraudes dans la Marine va se poursuivre dans les bureaux de l'Administration centrale au ministère de la Marine.

LE PARLEMENT

SENAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

PROJET DE LOI D'INTÉRÊT LOCAL

A l'ouverture de la séance, le Sénat vote sans débat les projets de loi, adoptés par la Chambre des députés, autorisant la perception d'une surtaxe sur l'alcool aux octrois de Carvillon, de Loperet et de Plan-de-Cuques.

RETRAITES OUVRIÈRES

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion en deuxième délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur les retraites ouvrières et paysannes.

Après les explications fournies par Ferdinand Dreyfus, rapporteur, le Sénat rejette divers contre-projets, et notamment ceux présentés par MM. Cocula, Emile Roy et Servant.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

LE ROI D'ANGLETERRE à Paris

Paris, 7 mars.

S. M. Edouard VII est arrivé cet après-midi, à Paris, dans le plus strict incognito.

Le roi d'Angleterre est descendu à l'Hôtel Bristol, où les appartements du premier étage lui avaient été réservés.

S. M. Edouard VII rendra visite ce soir au Président de la République.

La Balagne

Société Agricole Corse D'EXPORTATION

D'un acte sous seing privé, en date à Calvi du neuf février mil neuf cent dix, portant la mention : Enregistré à Calvi le dix-sept février mil neuf cent dix, folio 82, Reçu trois francs 75. Décimes compris.

Il appert que M. Denis Bodden, industriel, conseiller du commerce extérieur de la France, domicilié à Bruxelles, 82, Boulevard de Hainaut, a établi les statuts d'une société anonyme à capital variable, dénommée ci-après et entre lesdits lieu et qui suit :

Art. 1er. — Il est formé entre les souscrivants et tous ceux qui seront ultérieurement admis, une société anonyme à capital et personnel variables, qui sera régie par les lois du 24 juillet 1867, du 1er août 1893, du 16 novembre 1903 et par les présents statuts.

Art. 2. — La société prend la dénomination : *La Balagne* Société agricole Corse d'exportation.

Art. 3. — Le siège social est établi à Calenzana. Il pourra être transféré dans toute autre ville par une délibération de l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'administration pourra notifier des succursales à Calvi, Ile Rousse, Corbara, Region et partout où il le jugera utile.

Art. 4. — La société a pour objet :

1° L'achat aux producteurs de la Balagne de tous les produits agricoles.

2° La revente de ces produits, soit naturels, soit transformés, par la fabrication de conserves, confitures, fruits confits, vins, eaux-de-vie, etc.

3° La fabrication de tous les objets nécessaires à l'entreprise, imprimés, caisses, etc.

4° L'installation de comptoirs de vente en France et à l'Etranger.

5° Eventuellement l'achat de terres pour exploitations agricoles expérimentales et enfin tout ce qui pourrait contribuer au succès général de l'entreprise et au relèvement agricole de la Balagne.

Art. 5. — La durée de la Société est fixée à 99 années qui commenceront à courir le jour de sa constitution définitive. Elle pourra être prorogée pour une même durée, ou moindre, par décision de l'assemblée générale.

Art. 6. — Le capital social est fixé quant à présent à la somme de vingt mille six cents francs.

Art. 7. — Le capital social est divisé en huit cent vingt-quatre actions de vingt-cinq francs chacune.

Art. 8. — Le capital social pourra être augmenté par l'admission de nouveaux associés jusqu'à concurrence de deux cent mille francs en vue d'abattoirs frigorifiques et de tous autres travaux nécessaires à l'extension de la société, sur le bilan et sur les comptes présentés par le Conseil d'administration ; ils sont réélligibles à l'expiration de leurs fonctions. Pendant le trimestre qui précède l'époque fixée pour la réunion de l'assemblée générale, les commissaires ont le droit, toutes les fois qu'ils les jugent convenable, dans l'intérêt social de prendre communication des livres et d'examiner les opérations de la société ; ils peuvent en cas d'urgence convoquer l'assemblée générale ; ils peuvent assister aux séances du conseil d'administration où ils ont voix consultative et non délibérative. Ils ont droit également aux jetons de présence et participent dans les bénéfices au même titre que les administrateurs, suivant dispositions de l'article 28 ci-dessus. Ils peuvent agir ensemble ou, en cas d'empêchement de l'un d'eux, isolément.

Art. 40. — L'Assemblée générale régulièrement convoquée et constituée représentant l'universalité des actionnaires, ses délibérations prises conformément aux statuts et à la loi obligent tous les actionnaires, même les absents, les dissidents ou les incapables.

Art. 41. — L'Assemblée générale ordinaire doit être tenue chaque année, le premier lundi d'avril, au lieu indiqué dans les avis de convocation ; au cours, l'Assemblée générale peut être convoquée extraordinairement par le Conseil d'administration, ou, en cas d'urgence, par les commissaires, ou par vingt membres représentant au moins le cinquième du capital, qui devront faire connaître l'ordre du jour au président du Conseil d'administration au moins quarante jours à l'avance.

Art. 42. — Les convocations sont faites un mois au moins avant la date de réunion par un avis inséré dans un journal d'annonces légales du département. L'avis de convocation doit indiquer les jour, heure et lieu de réunion et sommairement l'objet de cette réunion.

Art. 43. — Chaque actionnaire dispose d'autant de voix qu'il possède d'actions, sans que cependant il puisse voter pour plus de un dixième de part émises ou un cinquième des parts représentées.

Art. 44. — Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire moyennant de lui donner procuration sur papier libre.

Art. 45. — Les Assemblées générales autre que celle ayant à statuer sur les cas prévus par les art. 31 et 32 ci-après, sont régulièrement constituées lorsqu'elle sont composées d'un nombre d'actionnaires représentant au moins le quart du capital social ; si cette condition n'est pas remplie, l'Assemblée générale est convoquée de nouveau dans les formes et délais prescrits à l'art. 42 ci-dessus. Dans cette seconde réunion les membres présents délibèrent valablement, quelque soit le nombre d'actions représentées, mais seulement sur les objets mis à l'ordre du jour de la première réunion.

Art. 46. — L'Assemblée générale ordinaire entend le rapport des administrateurs sur les affaires sociales et celui des commissaires sur la situation de la société, sur le bilan et sur les comptes présentés par les administrateurs ; elle nomme les administrateurs et les commissaires et prononce quand il y a lieu leur révocation ; elle entend, discute, approuve ou rejette les comptes ; elle fixe le dividende et le mode et les époques de paiement ; elle prononce souverainement dans la limite des statuts sur tous les intérêts de la société et confère au conseil d'administration, tous les pouvoirs supplémentaires reconnus utiles dans le cas où ceux à lui attribués ne seraient pas suffisants. L'Assemblée générale ordinaire fixe les jetons des présence alloués au conseil d'administration et aux commissaires ;

Art. 51. Les assemblées générales extraordinaires qui sont appelées à délibérer sur les objets indiqués à l'art. 32 ci-après ne sont régulièrement constituées que si elles réunissent au moins les deux tiers du capital social. Si les actionnaires ne réunissent pas ce nombre d'actions, le conseil convoquera une nouvelle assemblée dans les formes et délais prescrits à l'art. 42. Mais l'assemblée ne pourra délibérer que si la moitié au moins du capital est représenté.

Art. 52. — L'Assemblée générale extraordinaire peut, sur l'initiative du conseil d'administration, apporter aux statuts les modifications reconnues utiles et toutes celles qui pourraient être autorisées par des lois nouvelles. Elle peut notamment décider :

1° L'augmentation et la réduction du capital social, par toutes voies.

2° Son amortissement total ou partiel.

3° Sa création, en cas d'augmentation de capital, d'actions de diverses catégories.

4° La prorogation ou la dissolution anticipée de la société.

5° Sa fusion ou sa réunion avec d'autres sociétés.

Les modifications peuvent même porter sur l'objet de la société, mais sans pouvoir le changer complètement ni l'altérer dans son essence.

Art. 54. — Les copies ou extraits des procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par deux administrateurs.

Après la dissolution de la société et pendant la liquidation, les copies ou extraits sont certifiés par deux des liquidateurs ou par le liquidateur unique s'il n'y en a qu'un.

Art. 55. — L'année sociale commence le 1er janvier pour finir le 31 décembre. Par exception, le premier exercice comprendra le temps à courir du jour de la constitution définitive de la société jusqu'au 31 décembre 1910.

Art. 57. — Les produits annuels, après déduction de toutes les charges sociales et des frais généraux, constituent les bénéfices. Dans les charges sociales devra être comprise la somme que le Conseil d'administration jugera utile de prélever pour les amortissements annuels de toute nature.

Art. 58. — Sur les bénéfices nets, ainsi établis à chaque inventaire, il est d'abord prélevé :

1° 5 0/0 pour constituer le fonds de réserve légale.

2° Somme suffisante pour payer aux actionnaires un intérêt de 5 0/0 sur le montant libéré des actions, mais sans toutefois que les actionnaires soient fondés, si les bénéfices d'une année ne permettaient pas cette distribution, totale ou partielle, à réclamer la différence sur les bénéfices des années suivantes.

3° Une somme pour constituer un fonds de réserve de prévoyance si le Conseil d'administration le juge opportun. Le surplus est réparti dans les proportions suivantes : 15 0/0 au Conseil d'administration et aux commissaires, 15 0/0 au personnel : employés et ouvriers, au prorata des salaires touchés pendant l'année, 35 0/0 pour le dividende aux actions, 35 0/0 pour ristourne aux producteurs et acheteurs possédant au moins une action de la société : moitié aux propriétaires de la Balagne au prorata des sommes touchées pour livraison de produits agricoles à la société, l'autre moitié aux acheteurs, au prorata de leurs achats, sans pourtant que cette ristourne puisse dépasser dix pour cent. Le solde, le cas échéant, aurait versé à la réserve de prévoyance.

Art. 59. — Le Conseil d'administration aura la libre disposition du fonds de prévoyance pour parer aux dépenses imprévues.

Art. 61. — Lorsque le fonds de réserve légale aura atteint le dixième du capital social, il cessera d'être obligatoire.

Art. 64. — En cas de perte de la moitié du capital social, les administrateurs doivent convoquer l'Assemblée générale de tous les actionnaires à l'effet de décider s'il y a lieu de continuer la société ou de prononcer la dissolution. A défaut de convocation par le Conseil d'administration quatre commissaires sont tenus de réunir l'assemblée. Dans ce même cas, tout actionnaire peut, sans attendre cette convocation, demander en justice la dissolution de la société.

Art. 66. — Dans aucun cas de dissolution de la société, il ne peut être apposé de scellés, ni être provoqué d'autres inventaires que ceux faits en conformité des statuts.

Art. 67. — A l'expiration de la société ou en cas de dissolution anticipée, l'Assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs.

Art. 71. — Toutes les contestations qui pourront s'élever pendant le cours de la société ou lors de sa liquidation, soit entre les actionnaires, la société, les administrateurs ou les commissaires, soit entre les actionnaires eux-mêmes, relativement aux affaires sociales, seront soumises aux tribunaux compétents de Calvi.

Tout actionnaire qui veut provoquer une contestation de cette nature doit faire élection de domicile à Calvi, s'il n'est domicilié dans l'arrondissement.

A défaut d'élection de domicile, cette élection a lieu de plein droit au parquet de M. le Procureur de la République près le tribunal civil de Calvi.

Art. 74. — Pour faire publier les présents statuts et les actes qui en seront la suite, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition ou d'un extrait des dits actes.

Dont acte sous seing privé fait en double original, à Calvi, le neuf février mil neuf cent dix.

Pour extrait :

Denis BODDEN

D'un acte reçu par Me Battestini César-François, notaire à Calvi, (Corse), soussigné, le neuf février mil neuf cent dix, portant cette mention : « Enregistré à Calvi, le dix-sept février mil neuf cent dix, folio 81, case 10. Reçu total onze francs vingt-cinq centimes. signé : R. Fury, » il résulte que M. Bodden Denis, industriel, conseiller du commerce extérieur de la France à Bruxelles, y domicilié, 82, boulevard de Hainaut, a déclaré que le capital en numéraire de la Société dont il est fondateur a été intégralement souscrit et que chaque souscripteur a versé en espèces une somme égale au dixième du montant des actions par lui souscrites.

Une pièce contenant la liste des souscripteurs et l'état des versements effectués a été annexée à la dite déclaration.

Pour extrait :

C.-F. BATTESTINI.

Du procès-verbal de l'assemblée constitutive en date du 09 neuf février mil neuf cent dix, il appert que l'assemblée constitutive, après en avoir pris connaissance, a reconnu la sincérité de la déclaration de souscription et de versement faite par le fondateur aux termes de l'acte ci-dessus ; qu'elle a nommé pour composer le premier conseil d'administration :

MM.

1° Bodden Denis, industriel, conseiller du commerce extérieur de la France, demeurant à Bruxelles (Belgique), 82, boulevard du Hainaut.

2° Colombini Simon, propriétaire, à Ville di Pirano.

3° Colonna de Leca Marc-Antoine, propriétaire à Lumio.

4° Costa Barthélemy, médecin à Cassano.

5° Luzy Pierre, propriétaire à Speloncato.

6° Maestrani Antoine-François, propriétaire à Zilia

7° Marcelli Pie-Louis, propriétaire à Aregno.

8° Marini François, propriétaire à Calenzana.

9° Pasquinelli François-Joseph, propriétaire à Calvi.

Qui ont accepté ces fonctions ;

Qu'elle a nommé comme commissaire de surveillance pour le premier exercice, M. Fabiani Raoul, avocat à Calvi, lequel a accepté ces fonctions ;

Qu'elle a approuvé les statuts et déclaré définitivement constituée la société « la Balagne. »

Pour extrait :

D. BODDEN.

Une expédition des statuts, de l'acte de déclaration de souscription et de versement et de l'état y annexé et une copie de l'assemblée générale constitutive ont été déposés aux greffes du tribunal de commerce de l'Ile-Rousse, le 7 mars mil neuf cent dix et de la justice de paix du canton de Calenzana, le 7 mars mil neuf cent dix.

Pour mention :

Raoul FABIANI.

SOCIETES & SYNDICATS

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Ce soir, à 8 heures et demie, assemblée générale ordinaire.

Ordre du jour : Revision des statuts. — Questions diverses.

Le Président, T. BALBI.

L'AVENIR DU PROLÉTARIAT. — Ce soir, de 8 à 9 heures, perception de la cotisation du mois courant.

ETAT CIVIL

Naissances

Valdrichi Fernande. — Pollici Marie-Rose.

Décès

Mazzoni Sébastien, célibataire, 74 ans, de Furiani.

Salvatelli Victoire, 11 mois, de Bastia.

Madame Southwell ;

Madame Selle Edith Southwell ;

Les familles Southwell, Bousfield et Benham,

Ont la douleur de faire part du décès de

MONSIEUR ARTHUR CASTELL SOUTHWELL

Vice-Consul d'Angleterre

leur époux, père, frère et beau-frère, décédé à Ile-Rousse, le 6 mars.

L'enterrement aura lieu à Ile-Rousse, le 8 courant, à 3 heures de l'après-midi.

Il n'y aura pas de lettres de faire part.

Nouvelle Société Navale de l'Ouest

Agent en Corse :

PIERRE VINCENTELLI

31 Rue de l'Opéra, Bastia

Service régulier entre la Corse la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

Frêts avantageux

Le vapeur *Saint-Thomas* partira de Bastia le 19 mars à destination de l'Algérie, Rouen, le Havre et Anvers.

AVIS

M. ORESTE BIAGINI a l'honneur de prévenir Messieurs les Propriétaires, ainsi que les personnes ayant à construire ou réparer des immeubles, qu'ayant abandonné le commerce des vins, il a repris les entreprises de travaux.

Comme auparavant, il aura à cœur de ne livrer que des travaux soignés, et tous ceux qui lui ont commandé des ouvrages pourront témoigner de leur solidité et de leur exécution parfaite.

Il fournira, à titre gracieux, les plans et devis nécessaires, et les propriétaires ont tout à gagner à le consulter, car, par le fini de son travail et la modération de ses prix, ils seront sûrement satisfaits des propositions et facilités de paiement qu'il pourra leur faire.

Il garantit tous les travaux qui lui seront confiés.

S'adresser, comme auparavant, au numéro 5, Avenue Carnot, à Bastia.

GRANDS MAGASINS DU
LOUVRE
PARIS — *Les plus vastes et les plus beaux du Monde* — *Maison de confiance fondée depuis plus d'un demi-siècle.* — PARIS

SAISON D'ÉTÉ

Les *Grands Magasins du Louvre* prient les Dames qui n'auraient pas reçu le superbe Catalogue des Hautes Nouveautés Parisiennes pour la Saison d'Eté, d'en faire la demande pour le recevoir par retour du courrier.

Envoi franco sur demande de nos collections complètes d'échantillons de tous les tissus et tous les articles de Modes, Trousseaux, Ameublements.

Toutes les commandes de 25 francs et au-dessus, sont expédiées *franco de port, dans toute la Corse jusqu'au port de débarquement ou jusqu'à la gare la plus rapprochée du destinataire.*

Les articles d'ameublement, literie et les objets lourds ou encombrants sont expédiés francs de port jusqu'au port de débarquement.

JE DONNE 100.000fr.
Chauves! à qui prouvera que le célèbre Rêve capillaire du dermatologiste F. OLBE n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne les fait pas repousser à tout âge sur les têtes les plus chauves et dans leur essence primitive.
Pour recevoir gratuitement son 20e flacon (valeur de la maison), écrire avec les plus grands détails à OLBE, 20, Rue des Martyrs, 20, PARIS.

FOX-LAND RHUM
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
Fers à barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

HACHETTE & Cie 79, Bd Saint-Germain Paris
PARAÎT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS
Jardins & Basses-Cours
3 Fr. PAR AN — LE NUMÉRO 15 CENTIMES.
ABONNEMENT REMBOURSÉ PAR UNE SUPERBE PRIME.
BON POUR UN ABONNEMENT D'ESSAI DE 3 MOIS
à *Jardins & Basses-Cours*
Au prix exceptionnel de 1 fr. (Etranger, 1 fr. 25)
Adresser ce Coupon avec le montant, à MM. HACHETTE et Cie, 79, Bd St-Germain, Paris

Le Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER.
Imp. Ollagnier.

LA FORTUNE EST AVEUGLE
Tout le monde peut recevoir sa bienfaisante visite.
LOTS VILLE DE PARIS
Autorisés par les lois des 21 juillet 1881, 8 juillet 1905, 4 janvier 1908, 29 juin 1910, dotés de primes gagnables par la Ville de Paris.
22 Tirages par An
Prochains Tirages
25 MARS
5 AVRIL
22 AVRIL
25 MAI, 5 JUIN
4 lots de 200.000f
18 lots de 100.000f
8 lots de 50.000f
46 lots de 10.000f
et 832 Lots de 1.000 à 25.000 francs
soit un total de
4 millions 346.000f de Lots
Syndicat Commercial en participation, 5 ans.
POUR 5 FRANCS Versement unique
On reçoit 100 Numéros
LOTS VILLE DE PARIS
Pour recevoir les 100 Numéros *franco domicile*, il suffit d'envoyer un mandat-poste ou bon de poste de 5 francs à Monsieur le Directeur de la Banque Mobilière de Crédit, 5, Rue de Chantilly, à Paris (9e Arrondt).
LISTES GRATUITES APRÈS TIRAGES — SÉCURITÉ ABSOLUE
TITRES A LA LIBRE VÉRIFICATION DES INTÉRESSÉS.
On accepte les ordres contre remboursement de 5 fr. 60
VOUS — DERNIER APPEL

ECZEMAS, DARTRES.
Souffrez-vous de démangeaisons, avez-vous des boutons, des rougeurs ou affection de la peau, n'hésitez pas à employer l'EAU PRÉCIEUSE DE PENSIER. C'est le remède idéal, unique au monde; qui réussit où tous les autres ont échoué.
Comme je vous l'ai déjà annoncé, votre EAU PRÉCIEUSE m'a rendu l'espoir que j'avais perdu depuis longtemps. Atteinte d'eczémas à une jambe depuis douze ans, je me soignais sans résultat, lorsque j'ai appris les propriétés de votre EAU PRÉCIEUSE. Aux premiers pansements, le mal diminua et après l'emploi de quelques flacons j'étais complètement guérie.
Je vous remercie et vous adresse toute ma reconnaissance.
JEUNE MAGNES, *à St Julien-en-Born (Landes)*
Envoi franco contre mandat poste de 3 fr. 60 adressé à la Pharmacie Dupeuier 57, rue du Bac, à Rouen et toutes pharmacies.
Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 10, boulevard du Palais, et à Ajaccio Pharmacie Gardelani.

Après vos Repas
BUVEZ
La Cédratine
Liqueur extra-fine

L'Indicateur OFFICIEL de la CORSE
Publication périodique, entièrement inédite, mise sous presse tous les trimestres, contenant les noms, professions et adresses de tous les habitants de la Corse.
Des RÉCLAMES sur les COMMUNES (noms et adresses de tous les habitants) des RÉCLAMES sur les CANTONS (noms, professions et adresses de tous les habitants) des RÉCLAMES GÉOGRAPHIQUES avec indications utiles à connaître du département (ressources, etc.).
Une CARTE SPÉCIALE (tirée en couleurs) des circonscriptions électorales et des communes du département (ressources, etc.).
Des NOTICES GÉOGRAPHIQUES accompagnent chacune des communes (ressources, etc.).
Des renseignements utiles à connaître du département (ressources, etc.).
Des renseignements sur les communes (noms et adresses de tous les habitants) des RÉCLAMES sur les CANTONS (noms, professions et adresses de tous les habitants) des RÉCLAMES GÉOGRAPHIQUES avec indications utiles à connaître du département (ressources, etc.).
Des renseignements administratifs et pratiques, etc., etc.
Un Indicateur perfectionné à chaque édition.
Un Indicateur perfectionné à chaque édition.
Des renseignements utiles à connaître du département (ressources, etc.).
Des renseignements sur les communes (noms et adresses de tous les habitants) des RÉCLAMES sur les CANTONS (noms, professions et adresses de tous les habitants) des RÉCLAMES GÉOGRAPHIQUES avec indications utiles à connaître du département (ressources, etc.).
Des renseignements administratifs et pratiques, etc., etc.
Un Indicateur perfectionné à chaque édition.
Un Indicateur perfectionné à chaque édition.
LA REVUE PRATIQUE AVANT TOUT
PRIX : 30 Cent. EN VENTE PARTOUT
Envoi d'un Spécimen : 0 fr. 25

Quiconque possède 5 ARES DE TERRE a intérêt et profit à lire
LA VIE A LA CAMPAGNE
LA REVUE PRATIQUE AVANT TOUT
Des TRAVAUX — Des PRODUITS — Des PLAISIRS — de la Campagne
En Vente Partout et chez HACHETTE et Cie, PARIS
Envoi d'un Spécimen : 0 fr. 25

Installation à Gaz
Sous Cloches, ex-ozoniseur du Gaz
Bastia, 18, Boulevard Paoli, 18, Bastia
Vente de becs, verres et manchons
Appareils sur commande
Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti
OUTILS

Maux de Dents guéris radicalement par 5 Boulettes Dentaires
de A. FOURGEAUD, Pharmacien, à Périgueux
Dépôt : Pharmacie Luigi à Bastia, Rue Droite à Corte, Pasteur rue 9 Pile-Bastia, Terminus, Cours Napoléon, à Ajaccio
Demandez les CIGARETTES ANTÉ MATTEI, à 0,30 le paquet.
Ne pas oublier que l'Amaro Mattei est utile pendant l'été et indispensable pendant l'hiver.

GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA
Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse
¡Décidément, l'AMARO MATTEI est un véritable nectar. C'est encore le roi des apéritifs.

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA
de L. N. MATTEI
Apéritif
TONIQUE
Délicieux
Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons

LA KABILINE
Véritable Teinture des Hérédos
LA KABILINE
Pour rendre forts ses Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN !
Le Paquet : 40 Centimes
Ne pas oublier que l'AMARO MATTEI est utile pendant l'été et indispensable pendant l'hiver.

CHEVEUX SAUVÉS par Pierre Hahn

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI
CORTE (Corse)
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs
GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Pour vos agrandissements adressez-vous en toute confiance à J. MORETTI, Corte (Corse)

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 68 — MERCREDI 9 MARS 1910

00135

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 2, Boulevard de Paoli, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus. Tarif des Annonces et Réclames : Faits divers, 1 fr. — Réclames 1re page, 0.75 — Diverses, 0.50 — Judiciaires, 0.30

ABONNEMENT (Payable d'avance)
Un an 24 fr. — Six mois 12 fr. — Trois mois 6 fr. — Trois months in advance Francs 6 — Un an 24 — Six mois 12 — Un mois 2 fr. — Le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

La Conférence de Dimanche

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

Union Générale des Corses et Amis de la Corse

LA CONFÉRENCE
AU THEATRE MUNICIPAL

Lorsque, il y a un an, quelques-uns de nos compatriotes habitant Paris, émus de la situation faite à notre malheureux pays, se réunirent, pleins de cette foi ardente qui fait les apôtres, dans le but de tenter en faveur de la Corse un grand mouvement de relèvement moral, ils étaient loin de se douter que l'anniversaire de leur généreuse tentative serait applaudi par 15.000 fervents adeptes de leurs idées, vivant tous au même point, le relèvement de l'Ile de Beauté.

Les noms les plus connus dans la politique, le journalisme, la haute finance, la magistrature, les intelligences les plus généreuses, les personnalités les plus marquantes apportèrent à cette œuvre de haute justice le concours puissant de leur influence, le secours précieux de leurs voix autorisées. Avec l'aide de toutes ces bonnes volontés, « l'Union des Corses et Amis de la Corse » avait pris corps : le but à atteindre était élaboré, et, de tout cœur, on se mettait courageusement à la besogne pour le faire aboutir.

La journée de dimanche fut la manifestation grandiose, le criterium indiscutable de ce que peuvent les volontés mises au service d'une cause juste entre toutes.

Dans chaque ville de France où « l'Union des Corses et Amis de la Corse » compte des sections, des meetings en faveur du relèvement matériel et moral de l'Ile oublié ont été organisés. Dans chaque coin de la France, des voix chaudes, vibrant à l'unisson des sentiments intimes de tous, firent entendre le cri de révolte d'un pays qui pourtant a acheté, au prix du sang de ses enfants, le titre glorieux de Français; des orateurs aux élans généreux exquissèrent à grands traits, fortement accentués, la ligne de conduite à suivre pour aboutir à un résultat qui, en somme, doit être naturel : Donner à la Corse ses vrais droits de département français.

Bastia, centre commercial et intellectuel de l'Ile, devait marcher sur les pas de ses sœurs continentales. Bastia devait montrer que, fidèle conservatrice des traditions d'un passé glorieux, elle ne devait pas, qu'elle ne pouvait pas rester indifférente à cette manifestation symbolisant les revendications, en tous points légitimes, de tout un pays. Notre vaillante population, poussée par le même élan de sympathie qui vibre au cœur de nos compatriotes habitant le Continent, a fait son devoir, tout son devoir, en venant en foule à la réunion publique tenue dimanche, et au cours de laquelle devaient être développées des questions qui sont pour la Corse d'un intérêt vital.

Dès quatre heures, le péristyle de notre théâtre était bondé, et M. Cammaletti, un modeste mais très énergique et très dévoué citoyen, *ouvre la séance*, et aux acclamations de l'auditoire, forme le bureau du meeting. Prennent place à la tribune : MM. Gaudin, maire, président, Valentini, avocat-conseil de « l'Union des Corses, » Sisco, secrétaire général de la même association ; assesseurs enfin, *Gaudin Alexandre*, avocat à la Cour, secrétaire.

Sitôt la séance ouverte, M. Sisco, secrétaire général de « l'Union des Corses, » à qui la parole est immédiatement donnée, prononce d'une voix ferme un discours admirable *quant au fond et impeccable quant à la forme.*

Des applaudissements nourris saluent la péroraison du discours de notre excellent ami, J.-B. Sisco, et, à son tour, M. le maire Gaudin se lève, et au milieu de l'attention la plus soutenue prononce le discours suivant :

Messieurs et chers amis,

Laissez-moi, tout d'abord, vous remercier de l'honneur que vous avez bien voulu me faire en me choisissant comme président de cette réunion organisée par les soins de l' « *Union des Corses et Amis de la Corse,* » qui s'intéresse depuis quelque temps au relèvement économique de notre pays.

Qu'on en convienne, l'élan actuel en faveur de la Corse ne tardera pas à produire les meilleurs effets ; mais une condition est indispensable pour mener à bonne fin tant d'efforts de la part de nos zélés compatriotes qui sont à la tête de ce mouvement : il faut que nous coopérions avec eux à cette œuvre de relèvement et de réorganisation.

Rien de plus juste, à mon avis, que cette coopération de tous les intéressés, qui sommes nous tous, et sans laquelle il nous serait difficile d'obtenir quelque chose de solide et de durable.

Je fais donc appel à tous ceux qui comprennent l'importance de cette œuvre de reconstitution et fais des vœux pour la réalisation d'un but éminemment social.

Je ne vous dissimule pas cependant que dans cette lutte que nous allons entreprendre beaucoup de difficultés surgiront ; mais c'est précisément pour cela que cette œuvre a droit à toute notre sollicitude et à notre appui.

Et tandis que je vous parle, je sens un grand besoin d'adresser un adieu aux victimes du *Général Chanzy* et un regret à tant de familles qui ont été si durement éprouvées. Encore un malheur qui a tout particulièrement frappé notre cher pays, et s'il nous est impossible de remédier à tant de maux, il est de notre devoir de chercher à les atténuer dans une large mesure. Une cotisation de 400 fr. a été versée dans ce but, mais il me semble que nous pourrions faire davantage.

Et je crois que c'est là un nouveau motif de consolider cette union que je vous ai demandée tout à l'heure, union qui répondra efficacement au but que nous nous proposons et faciliter, dans une large mesure, la tâche que se sont imposés ceux qui travaillent au relèvement de la Corse.

Unissons-nous donc à ce mouvement fraternel et patriotique des Corses et Amis de la Corse, de sorte que nous pouvions voir un jour mener à bonne fin ce qui a si bien commencé.

La sensation produite par le discours du premier magistrat de Bastia fut profonde, et les applaudissements ne lui firent pas ménagés.

Après avoir à son tour adressé le juste tribut de ses regrets aux familles des malheureuses victimes de la catastrophe du *Chanzy*, Me Giacomoni entre de plein pied dans le vif du sujet, et dans un langage châtié, et dans lequel avec une force d'argumentation réellement remarquable s'associait, la logique la plus absolue, aborde, *article par article, l'ordre du jour* de « l'Union générale des Corses et Amis de la Corse, » qui, on le sait, devait être traité à la même heure dans toutes les villes de France possédant un Comité local pour le relèvement économique de la Petite Patrie.

Avec une habileté dont on ne saurait trop lui être reconnaissant, le brillant conférencier évita de faire intervenir toute question politique, tour de force réellement appréciable, car chaque partie de l'ordre du jour offrait une incursion plus ou moins approfondie dans ce domaine que l'on s'était délibérément formée. Les sujets traités pouvaient être tout naturellement mis en regard de l'attitude des pouvoirs publics vis-à-vis du pauvre département que M. Clémenceau, lui-même, avait vu, sans qu'une seule voix se fut élevée pour protester, le spirituel à-propos de qualifier de déchu. Le premier point que traite notre excellent confrère M. Giacomoni — *allias* Jean de la Coletta — est le projet des C. F. D. tendant à compléter le tronçon ferré qui relie Ghisonaccia à Bonifacio. Deux voux sont émis, dit le conférencier, l'exploitation par l'Etat, l'exploitation par l'industrie privée avec participation ouvrière. L'orateur préconise le deuxième mode qui, ajoute-t-il, laisserait aux terrains expropriés leur valeur effective, et assurerait un tracé sinon mieux compris, du moins plus pratique.

Aux applaudissements frénétiques de l'assistance, il rappelle que, seul, de tous les représentants des pouvoirs publics, qui, fait unique dans les annales sociales, avaient laissé face à face les grévistes avec les patrons seul, dis-je, ou presque seul, M. le maire Gaudin avait, pendant la première grève, spontanément offert sa médiation et rempli son devoir, tout son devoir d'homme public...

Passant ensuite aux Services maritimes postaux, le conférencier déclare que l'on est forcé de s'incliner devant le fait accompli. Le traité passé entre l'Etat et la Compagnie Fraissinet maintient à cette dernière l'exclusivité des services postaux entre la Corse et le Continent jusqu'en 1921 ; *mais, ajoute-t-il,* on pourrait obtenir de la Compagnie Fraissinet certaines concessions qui, bien comprises, apporteraient un soulagement réel à notre pays et faciliteraient les transactions commerciales.

S'appuyant sur la campagne de presse menée par notre grand confrère Jacques Dhur, du *Journal* — un ami de la Corse *celui-là* — et le rapport de l'un de nos plus éminents compatriotes, M. Patrimonio, président du Tribunal du Havre, l'orateur entame la question douanière. N'est-il pas lamentable, en effet, que les produits exportés de Corse sur le continent *français* soient frappés de droits de douane réellement exhorbitants ce qui enlève à notre pays une source importante de revenus et atrophie le commerce et l'industrie locaux déjà si peu importants. En émettant le vœu que la Corse soit mise au point de vue *du régime douanier*, sur le pied des nations *étrangères* les plus favorisées, c'est-à-dire en lui appliquant la taxe *minimum*, ce n'est pas demander aux Pouvoirs Publics une bien grande faveur. « L'Union générale des Corses » devra *s'employer activement* à ce que le Gouvernement prenne en considération ce vœu d'une importance capitale pour la vitalité du commerce insulaire.

Tout aussi capitale est la question de l'assainissement de la plaine *orientale*, et là-dessus, le *rapport* de M. Patrimonio vient une seconde fois fortifier l'argumentation du conférencier. Le dessèchement des marais, la mise en valeur de ces terrains qui faisaient jadis de l'antique *Corsica* le grenier de Rome, exigeraient une dépense de 12 millions de francs, et le Gouvernement, ma foi, se fait plus que *tirer l'oreille*. Si c'était pour favoriser Madagascar ou toute autre colonie lointaine encore, mais la Corse ? Fi donc ! nous sommes trop près de la métropole et l'on *ne à songe* nous que pour augmenter les impôts. Voici pourquoi l'assainissement de la plaine orientale ne pourra jamais être que l'œuvre de l'industrie privée. Voici pourquoi il s'agirait d'amener des capitalistes sérieux à se rendre bien compte que le dessèchement des marais, le comblement des étangs et la mise en valeur des terrains si propres à toute culture, seraient pour des capitalistes avisés une source de revenus très appréciable.

La question des coopératives est, enfin, l'objet de la conférence organisée par « l'Union, » en basant sur le geste de M. Boden, conseiller du commerce extérieur en Belgique, l'orateur fait ressortir les avantages que les producteurs peuvent avoir à coordonner leurs efforts pour aboutir à un écoulement rationnel autant que rémunérateur de leurs produits. Les coopératives fondées à Calenzana et à l'Ile-Rousse peuvent et doivent servir de point de départ à l'extension du principe de la coopération se ramifiant ainsi à l'achat de tous les produits du sol ; revente de ces produits, soit naturels, soit transformés (confitures, conserves, etc.) ; installations de coopératives ouvrières, achat de terres pour exploitation des primeurs, encouragement à l'élevage.

Puis, dans une splendide péroraison, Me Giacomoni fait des vœux pour que le succès couronne l'œuvre de « l'Union des Corses et Amis de la Corse, » qui arrivera, si elle persiste dans la voie qu'elle s'est tracée, à tirer, enfin, notre pays du marasme dans lequel l'a plongé l'oubli systématique des Pouvoirs Publics.

Ce discours fréquemment haché par les applaudissements de l'assistance de plus en plus compacte, produisit une profonde impression sur l'esprit des auditeurs qui se rendaient bien compte combien peu la Corse est considérée par nos dirigeants comme faisant partie intégrante de la France.

La parole est enfin donnée à M. Multedo qui, à son tour, adresse un hommage ému aux victimes du *Chanzy*, fait le procès des chefs de la C. F. D., au sujet des grévistes révoqués, effleure successivement toutes les questions inscrites à l'ordre du jour, et souhaite que « l'Union des Corses et Amis de la Corse » arrive bientôt à ce relèvement économique et moral qu'elle s'est donnée la mission de faire aboutir.

Le jeune et fougueux orateur est longuement applaudi.

Sur la proposition de M. Gaudin, une quête faite au profit des familles des sinistrés du *Général Chanzy* rapporta 38 fr. 05.

La réunion prit fin après la mise aux voix d'un ordre du jour voté par acclamations, chacun emportant dans son âme la conviction que, encouragée comme elle le mérite, « l'Union générale des Corses et Amis de la Corse méwera à bien l'œuvre qu'elle a entreprise et qui l'honore à juste titre.

JÉRÔME POGGI.

Discours de M. J.-B. Sisco

Mesdames, Messieurs,
Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu accepter la présidence de notre réunion. Le Comité de la Section Bastiaise vous remercie de ce bon geste tout portant à croire que vous témoignez en effet le vif désir de voir enfin se réaliser la véritable entente sur les deux terrains de l'Action Gouvernementale et Privée, prévues dans nos statuts.

Depuis l'arrivée de l'éminent écrivain du *Journal* J. Dhur, qui a eu levé fièrement à Paris le drapeau national de nos revendications matérielles, le Comité de la Section Bastiaise ayant à se préoccuper d'augmenter le nombre des adhérents n'a pu, avant ce jour, vous convoquer en assemblée générale.

Il n'en avait pas non plus le droit, tant que le Comité-Directeur ne le lui ordonnait, et c'est à la suite d'une lettre circulaire contenant un ordre du jour général, dont la Presse locale vous a donné la teneur, que 65 Sections formées, soit 15,000 membres, se réunissent en soir comme la nôtre, à la même heure.

Elles se réunissent libres des succès obtenus malgré les difficultés des débuts, encouragées par la phalange d'élite que, à Paris, veille à la progression constante de ces Sections, mais aussi avec le devoir impérieux de saluer la mémoire des compatriotes, des amis connus et inconnus, que les ouragans français ravent du *Général Chanzy*, de la Compagnie Transatlantique, ont trouvé au milieu des flots d'une terrible tempête une mort affreuse, soudaine dans le sein de la mer et un cri unique de douloureux « pitié.

Au fond de l'immense cimetière liquide il reste des existences qui auraient pu être

utiles à leur Pays, les éléments furieux de la nature en ont établi bêtas ! autrement.

L'Union générale des Corses s'associe instinctivement aux désirs des familles de ces victimes dont plusieurs partirent avec l'ardeur de mettre au service du devoir social toute leur énergie et toute leur capacité.

Elle saura donner aux sauvés et aux orphelins, son appui, dévouement matériel et moral, puisqu'elle a pour but tout ce qui se rattache aux œuvres de travail social et de philanthropie.

Nous devons témoigner ici toute notre reconnaissance aux bons Français de France qui se sont faits inscrire à notre Union, notamment M. Seigher, directeur général des Compagnies d'assurances Mutuelles du Mans, qui a accepté d'être membre d'honneur de la Section Bastiaise, ainsi qu'à de nombreuses personnalités du monde financier et industriel de notre ville, qui figurent au nombre des adhérents.

Il sera discuté dans cette enceinte, sur les aptitudes compétentes, au point de vue national et légal en ce qui concerne les grandes difficultés commerciales avec les tarifs des Compagnies concessionnaires qui font rage à l'Etranger : La Corse est par nos rails, traitée sur le même pied et parfois même bien traitée que la nation étrangère la moins favorisée.

Les justes critiques feront sourire les sceptiques du particularisme ou réfractaires de tout progrès, dans un pauvre département français, et ayant entre besoin, pareil que plus près de la Métropole il a des droits acquis à tous les points de vue, sur tout notre possession si lointaine soit-elle, où nos frères Corses constatent la progression continuelle des travaux dûs à l'initiative administrative et privée.

On dira qu'on pourrait aussi le veut bien, a saisir la plaine orientale, nous avez l'argent du Trésor National, qui n'en aura jamais assez pour parer aux besoins de la Patrie, des retraites ouvrières, des Colonies, des calamités publiques etc., mais par la seule autorisation décrétée en faveur de puissantes Sociétés financières auxquelles l'Etat garantirait l'intérêt des Actions afin de faire des travaux d'allusion et de plantations dans ce petit pays si fertile que M. Lairolle avec son aimable conviction, comparé à un vaste jouit d'énergies, de bonnes volontés.

Cette volonté insulaire, presque indomptable, malgré qu'on dise à tort que nous sommes réfractaires aux groupements mutualistes ou autres, n'est depuis longtemps inconnue et aujourd'hui qu'à la tête de l'admirable action privée de notre Union se trouve M. Bobbien, conseiller du Commerce Extérieur de France en Belgique, vous aurez à donner l'exemple étonnant d'une belle participation aux travaux de coopératives anonymes, valant ceux des Congrès, coopératives qui seules, nous nous le soutenir, apporteront à l'île négligée, le bien-être général.

Les deux premières suffiront, nous pensons, à donner aux propriétaires exportateurs de la Balagne et de Corvsone, des résultats surprenants, au point que d'autres capitalistes n'hésiteront pas à venir chez nous pour seconder les efforts des chefs du mouvement à la tête desquels se trouve M. Denis Bodden, conseiller du Commerce Extérieur de France en Belgique.

Vous aurez sous peu l'occasion d'entendre et d'applaudir cet homme d'action qui unit à ses paroles des actes positifs desquels il ne réclamera peut être aucune récompense.

Mais voilà un fait déjà accompli, il nous reste encore beaucoup de marge dans le domaine des exploitations diverses, et de temps qu'en Balagne, à Corvsone, on produira, il sera établi à Bastia, nous en avons la promesse, un vaste entrepôt général de produits dont on surveillera l'expédition ou la vente. En outre avec nos commissions d'études nous nous occuperons des écoles professionnelles, des fêtes notamment, des expositions etc., montrant qu'en effet la prospérité d'un pays ne se décrète qu'avec les associations de l'initiative privée.

Notre Union s'efforcera de réaliser avec l'aide des capitalistes intéressés dans nos coopératives de mener à bien ce relèvement économique si urgent, qui fera de Cyrnos une perle incomparable.

Je remercie l'auditoire si nombreux qui a bien voulu m'écouter avec bienveillance, et crie : « Vive la France, Vive la Corse, Vive l'« Union Générale des Corses et Amis de la Corse ».

Ordre du Jour

Voici le texte de l'ordre du jour qui a été voté par acclamations à l'issue de la conférence :

Les citoyens bastiais, ayant répondu, au nombre de plus de 600, à l'appel de la section bastiaise de l'« Union générale des Corses et Amis de la Corse », approuvent, à tous points, le programme et les moyens d'action de l'Union Générale, qui tendent au seul relèvement économique et moral de la Corse.

Remercient les orateurs qui ont bien voulu développer ce programme ; déclarent s'associer à leur manière de voir et expriment, enfin, que le Comité Central s'attache à obtenir, sans délai, la réintégration des employés de la Compagnie des Chemins de fer révoqués à la suite de la dernière grève.

Votes de nos Députés

Scrutin sur la mise à l'ordre du jour de la séance de jeudi des propositions sur les lois scolaires.

Nombre de votants . .	524
Majorité absolue . . .	263
Pour l'adoption . . .	373
Contre	151

La Chambre des députés a adopté.

Ont voté pour, MM. Farinole, Gavini, Pietrangeli, Susini.

N'a pas pris part au vote, M. Balesi, dont l'élection est soumise à l'enquête.

Cour d'Assises

Audience du 8 mars 1910

Présidence de M. Gabriolli, conseiller

Tentative d'assassinat

et

Assassinat avec concomitance.

Notre journal a longuement relaté le drame qui s'est déroulé à Meria au mois d'août dernier et qui a coûté l'existence à une pauvre femme.

L'accusé Raffaelli qui comparaît devant le jury a à répondre : 1° d'avoir donné la mort à la nommée Natalini Annonciade ; 2° d'avoir tenté de donner la mort à M. Antonetti Mathieu.

L'acte d'accusation expose ainsi les faits :

Acte d'accusation

Après la mort du sieur Raffaelli Jean-Michel, décédé à Meria le 25 août 1906, ses enfants décidèrent de procéder amiablement au partage de sa succession. Trois d'entre eux, Jean-Noël, Joseph et Mathieu, qui se trouvaient sur le Continent, chargèrent un moyen d'une procuration générale régulière le sieur Antonetti Mathieu, de Meria, de les représenter dans toutes les opérations que cette formalité nécessiterait. Mais de ce pouvoir Antonetti procéda avec le concours des sieurs Orsini Roch et Bernardini Philippe au lotissement des biens de la succession.

Après la signature de l'acte de partage reçu par M. Tomasi, notaire à Luri, il prélevait sur la part attribuée à Jean-Noël et avec l'autorisation de celui-ci, quelques parcelles de terre qu'il donna à la dame Colonna en paiement d'une dette contractée par le père Raffaelli envers cette dernière. Il vendit en outre sous parts de remise au sieur Calvani Jacques deux autres petites parcelles d'une valeur de 60 francs environ, dont il retint le prix pour se couvrir des avances qu'il avait faites à l'occasion du partage. Raffaelli Jean-Noël se montra pas satisfait de ces deux dernières opérations. Il se rendit à Meria le 19 août 1909 et deux jours après son arrivée il mettait Calvani en demeure d'abandonner la propriété qui lui avait été vendue par Antonetti. Il manifestait en même temps avec diverses personnes son vif mécontentement envers ce dernier qu'il accusait de lui avoir ravi l'honneur et une partie de sa fortune.

Le 26 août dans l'après-midi il se rendit à la marine de Meria en compagnie de son prévôt Raffaelli Paul-Marie et Morazzani Jean qui lui avaient offert la place dans leur voiture. Vers 5 heures du soir, sans attendre si personne ses compagnons de voyage, il rentrait seul à pied au village en passant par un chemin de traverse. Au lieu de se rendre directement chez lui, il s'arrêta à la maison de Raffaelli Paul-Marie d'où l'on découvre sur un long parcours la route qui conduit à Meria et que devait suivre Antonetti Mathieu pour rentrer de sa propriété dite « Soveria », où il s'était rendu le matin comme d'habitude. Antonetti se tarda pas à apparaître au tournant de la route monté sur un âne et précédé de sa domestique Natalini Annonciade qui portait un fagot de bois sur la tête suivait une autre bête chargée de légumes. Dès qu'il le découvrit, Raffaelli se porta vivement à sa rencontre, et en arrivant près de lui, il lui cria le revolver au poing : « O mascare ! o ladro ! il faut que tu meures ! » Annonciade Natalini se débarrassa promptement de son fardeau et essaya d'empêcher Raffaelli de mettre sa menace à exécution. Raffaelli la repoussa et fit feu trois fois consécutivement dans la direction d'Antonetti. Celui-ci avait eu le temps après la première détonation de descendre de son âne et n'ayant pas été atteint par les projectiles avait pris la fuite. Raffaelli le poursuivit, le rejoignit, le renversa sur le bord de la route, et après avoir vainement essayé de décharger son revolver sur lui, le frappa à coups de crosse et à coups de pieds et les occasionna de nombreuses blessures à la tête et sur tout le corps, malgré l'intervention de nombreuses personnes accourues au bruit des détonations. Si Antonetti avait pu échapper à une mort certaine, grâce à l'attitude courageuse de sa domestique, celle-ci devait payer de sa vie son acte de dévouement.

L'un des projectiles de l'arme de Raffaelli l'avait atteinte au sternum et avait ensuite pénétré dans la cage thoracique à hauteur de la région médiane de la clavicule gauche pour aller se loger dans l'omoplate. Elle a succombé le 2 septembre suivant à une névrite du plexus brachial accompagnée de pleurésie à gauche. Raffaelli qui s'est immédiatement constitué prisonnier a prétendu qu'il n'a tiré sur Antonetti que parce que celui-ci après l'avoir grièvement injurié avait voulu le frapper avec une serpe. Ces allégations sont en contradiction formelle avec les éléments de la procédure.

M. Mancini, substitut du Procureur général, occupe le siège du Ministère public.

Me de Caraffa et Vittini sont assis au banc de la défense.

Interrogatoire

Antonetti, dit l'accusé, m'a spolié. Abusant d'une procuration que je lui avais donnée, il a vendu les biens à son profit. Quand je l'ai rencontré le 26 août j'ai voulu lui demander des explications, mais il a couru sur moi une serpe à la main. J'ai tiré pour me défendre un premier coup de revolver qui a atteint la bonne d'Antonetti mortellement. J'ai tiré deux autres coups, sans l'atteindre, sur Antonetti, qui avait pris la fuite et quand je l'eus rejoint, je reconnais l'avoir frappé sur la tête avec la crosse de mon revolver et à l'aide de coups de pieds et de poings.

Après l'interrogatoire, Me H. de Montera se constitue partie au procès au nom de Pierre Natalini, frère d'Annonciade Natalini.

Les Témoins

M. le docteur Zuccarelli a visité M. Antonetti blessé, et pratiqué l'autopsie du cadavre de la malheureuse Natalini.

Antonetti portait des blessures sur tout le corps et particulièrement sur la tête. Quant à la dame Natalini, elle avait été atteinte par un projectile d'arme à feu qui après avoir frappé le menton avait pénétré à la hauteur de la clavicule gauche. Elle portait aussi au visage et sur le nez des traces de violences.

Antonetti Mathieu. — Le 26 août je rentrais de ma propriété Soveria monté sur un âne. Ma bonne, Natalini Annonciade m'accompagnait. Elle marchait à pied. Arrivé devant le tombeau de ma famille j'ai vu surgir soudain Raffaelli qui s'est avancé sur nous le revolver au poing en proférant des injures. « Ne tire pas, ne tire pas » s'écria ma bonne, mais Raffaelli déchargeait sur elle un coup de revolver qui l'atteignait mortellement. Je descendis alors de mon âne et pris la fuite poursuivi par Raffaelli qui déchargeait sur moi sans m'atteindre deux autres coups de revolver. Quand il m'eut rejoint, me renversa à terre me frappa cruellement avec la crosse de son revolver, puis à coups de pieds et à coups de poing. Je me relevais. Il me frappa encore. Il essaya même de tirer encore sur moi avec son arme, mais celle-ci ne partit pas. Il n'est pas exact que j'ai abusé d'une procuration à moi donnée par l'accusé pour gérer les intérêts de celui-ci.

M. l'abbé Antonetti. — Le soir du crime la malheureuse Natalini Annonciade m'a déclaré que Raffaelli, qui attendait leur passage, avait tiré un premier coup sur elle, deux autres sur mon frère.

Me Moretti se constitue partie civile au nom d'Antonetti Mathieu.

Giuseppi Maria, 18 ans. — Le 26 août, je revenais au village monté sur un mulet. Devant moi marchaient Antonetti et sa bonne Natalini. A un moment donné j'ai vu Raffaelli s'avancer vers Antonetti et Natalini le revolver à la main et faire feu. Au bruit des détonations mon mulet s'est cabré. J'ai été renversé et je n'ai plus rien vu.

L'audience est suspendue levée et renvoyée en continuation à demain.

Nouvelles Religieuses

ORATOIRE DE LA CONCEPTION. — Jeudi, 10 courant, commencera, dans le dit oratoire, la neuvaine de Patriarche Saint-Joseph.

Le matin : messe à 9 heures ; le soir : Salut à 5 heures.

Gazette Ajaccienne

(De notre correspondant particulier)

L'arrivée du « Duncan »

Notre service d'information, toujours rapidement et exactement renseigné, nous avait permis d'annoncer, il y a quelques jours, — et nous l'avons fait seul — l'arrivée dans notre port, du croiseur anglais, Duncan.

Le croiseur *Duncan* est arrivé comme nous l'avions annoncé, lundi matin à 8 heures et demie à Ajaccio.

La musique du bord a joué la « Marseillaise » et le chant anglais a salué la terre de 21 coups de canon.

La citadelle a immédiatement répondu au salut, en même temps que la défense mobile.

Le Commandant de la Marine s'est rendu, à bord, pour saluer le contre-amiral Collingham, aussitôt après l'arrivée.

Le *Duncan*, nous l'avons dit jauge 19.000 tonnes

Il repartira mercredi.

Nécrologie

Encore une vieille figure ajaccienne qui vient de disparaître : M. Pierre Poggi, doyen du Conseil Municipal, s'est éteint samedi, doucement, sans heurts et sans souffrance, unanimement regretté par notre population, qui s'était habituée à voir dans ses rues, ce bon vieillard, sympathique que tous connaissaient et que tous estimaient.

Ses obsèques ont été célébrées dimanche.

Toute la ville, on peut l'écrire, suivait le cortège, que précédait la musique municipale.

Le Conseil municipal, en corps, conduisait le deuil avec la famille.

M. *Pagliani Conti, maire de la ville*, a dit quelques mots d'adieu, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire, faute de place.

Nous présentons, à la famille, nos sincères compliments de condoléances.

Discussion sanglante

A la suite d'une discussion survenue dans l'après-midi d'avant-hier entre sujets italiens, dans une cave de la rue Napoléon, le nommé Papi Marius a porté un violent coup de bouteille sur la tête du nommé Fagnoni Jean, 71 ans.

La victime a été assez grièvement atteinte sur l'occiput.

Conduite à la pharmacie Marti, elle y a reçu les soins du docteur Guérin.

Papi a été arrêté.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 8 mars

Thermomètre. — 7 heures du matin + 11° à midi 15 . + 6 heures du soir + 10 8. Maxima + 17° Minima + 9°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 771 mm. à midi, 773 mm., 6 heures du soir, 772 mm. Vent. — Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Découvert.

l'après-midi, id.

Service funèbre

Un service funèbre sera célébré aujourd'hui, en l'église Saint-Jean, à neuf heures du matin, pour le repos de l'âme de Mgr Rigo.

Un généreux donateur

M. le Maire de Bastia a été informé par M. Giordani, notaire, que Monseigneur Viale a, par testament authentique, légué à l'Hospice Civil de Bastia une somme de cinq mille francs, nette de tous droits.

Nous avons pu savoir que Mgr Viale a, en outre, légué mille francs au Bon Pasteur, et mille francs à l'Asile des Vieillards.

Préfecture de la Seine

M. Michali Dominique, adjudant au 21e, est nommé garde dans le service des cimetières de Paris.

Messe de deuil

Une assistance nombreuse se pressait à l'église de Capannelle, à la messe de sortie de deuil dite pour le repos de l'âme de l'infortuné novice Sauveur Salvo, disparu dans le naufrage du « Général Chanzy »

Vendredi, un service religieux a été célébré à la cathédrale de Marseille, sur la demande de Mme Perni, pour son époux le maître d'équipage Jean-Etienne Parni, et son neveu Sauveur Salvo.

Nous nous unissons aux amis de M. François Salvo et de ses enfants et de Mme Parni pour leur exprimer toutes nos condoléances.

Carnet mondain

Nous apprenons le prochain mariage de M. le lieutenant Jean-Charles Ferracci, du 3e régiment d'infanterie coloniale, avec Mlle Renée-Léonie Mastaï.

Médaille des Douanes

Nous apprenons avec plaisir que, sur la proposition du Ministre des Colonies, la Médaille des Douanes a été décernée à notre compatriote, M. Casanova Dominique-Augustin brigadier des Douanes à Madagascar.

Toutes nos félicitations

Sardines et Anchois

Toute la semaine dernière les pêcheurs bastiais ont en vain armé leurs bateaux pour la pêche aux anchois et sardines : pas de ces excellents poissons ; mais dans la nuit de samedi la pêche a été très abondante, et dimanche matin, tous les patrons pêcheurs avaient leur bonne part de sardines ; d'aucuns en ont rapporté plus de cinq cents kilos.

Cette bonne pêche est malheureusement venue en dimanche ; aussi, malgré la modicité du prix, 00 et 50 centimes le kilo, la vente n'a pas donné de bons résultats et il a fallu réserver la plus grande partie de cette belle pêche pour la saumure.

Dans la nuit de dimanche, la pêche n'a pas été aussi bonne, mais a tout de même produit quelques centaines de kilos de sardines. Il y avait aussi quelques anchois, beaux, mais en faible quantité.

Mardi matin, pêche tellement abondante qu'à la première heure, on a vendu les sardines 40 centimes le kilo. Si cela continue, l'hiver prochain, les sardines salées ne seront pas chères.

Avis

Achat de grignons d'olives à 24 francs la tonne rendue franco dans n'importe quelle gare du réseau.

S'adresser à M. Lacchetti, Nouveau-Port, Bastia.

A vendre

Une custode, en bois sculpté, avec dorures, renfermant un Enfant Jésus.

S'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

A louer

A Louer : Magasin et cave, Impasse Saint-Jean.

S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

Aux Pères de Famille

Avant de souscrire une part d'Epargne à une société quelconque, demander la notice de « L'Union des Prévoyants » dont le siège social est à Paris, 24, rue Drouot, qui, avec les mêmes cotisations que vous aurez à verser une autre société, constituera à votre épouse ou à vous-même, une pension de retraite ou plus d'un important capital qui vous permettra d'habiter ou de doter un enfant, de constituer un cautionnement en cas de besoin ou de construire une maison d'habitation. (Versement 3 ou 6 francs par mois pendant 12 années seulement).

S'adresser à M. GELORMINI F. J., lieutenant de réserve, chevalier de la Légion d'honneur, Agent général pour la Corse, 3, rue du Cap, Bastia.

Des agents sont demandés dans toutes les localités du Département où la Société n'est pas encore représentée.

ETAT CIVIL

Naissances.

Venturini Anne Marie. — Casoni Anne-Emilie. — Fattini Louis-Jacques.

Décès.

Luccioni Cécile-Esther, veuve, 82 ans, de Bisinchi.

Carbelia Victor-Napoléon, 3 mois, de Bastia.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

	7 mars.	8 mars
Rentes de 3 0/0 anciens	99.00	99.00
3 0/0 nouveaux	98.75	98.65

ex coupon

Mérite Agricole

Paris, 8 mars.

Sont nommés dans l'ordre du Mérite agricole :

Au grade d'Officier

M. Luiggi, maire d'Alzajola ;

M. Matteï, maire de Vescovato.

Au grade de Chevalier

M. Alessandri, conseiller d'arrondissement d'Ajaccio ;

M. Georgetti, propriétaire, Corte ;

M. Nobbia, agriculteur, Sartène ;

M. Ottobrini, agriculteur, Corte ;

M. Sammarcelli, agriculteur, Cardo ;

M. Sanetti, maire de Canaro ;

M. Stefanchini, suppléant de la justice de paix du canton de Sari-d'Orcino ;

Tusoli, agriculteur à Sisco ;

Vinconti, juge de paix de Belgodere ;

Vivicorsi, propriétaire à Corte.

Nouvelles Maritimes

Comptabilité-matières

Paris, 8 mars.

Sont nommés dans le personnel de la Comptabilité matières de la Marine :

au grade de commis de première classe, à Rochefort, M. Arano.

Au grade de commis de 2e classe à Lorient, M. Beariot.

TOULON

RÉUNION DES CORSES

Toulon, 8 mars.

Les membres de la Colonie Corse de Toulon se sont réunis cet après-midi, au nombre de plus de cinq cents, dans les vastes salons du Grand Café de la Rotonde, sous la présidence de M. Bertoni.

Aussitôt la séance ouverte, le président donne la parole à M. Landry, candidat à la députation dans l'arrondissement de Calvi, qui expose son programme.

M. Landry fait ensuite une longue conférence sur la situation économique de la Corse.

Avant de lever la séance, les électeurs Corses qui assistaient à cette réunion ont voté un ordre du jour approuvant à l'unanimité les vues du conférencier et lui exprimant leur cordiale sympathie.

LYON

Union Générale des Corses et Amis de la Corse

(Section Lyonnaise)

Lyon, 8 mars.

La Section Lyonnaise de l'« Union générale des Corses et Amis de la Corse » organise, pour vendredi prochain, une grande conférence sur la Corse, artistique et littéraire.

Cette réunion aura lieu sous la présidence d'honneur de M. Edouard Herriot, maire de Lyon, dont on connaît les sentiments sympathiques pour la Corse.

Arrestation DE M. VICTOR DUEZ

Liquidateur des Biens des Congrégations dissoutes

Vive émotion au Palais

Paris, 8 mars.

Des inspecteurs de la Sûreté se sont présentés ce matin chez M. Duez, un des liquidateurs des biens des Congrégations dissoutes, et lui ont annoncé qu'ils avaient l'ordre du parquet de la Seine de procéder à son arrestation.

M. Duez ne fit aucune opposition, et suivit les inspecteurs de la Sûreté qui le conduisirent, en automobile, au Palais.

M. Duez est accusé d'avoir détourné des sommes importantes.

L'arrestation de M. Duez a produit une bien vive émotion dans le monde judiciaire et politique.

A l'Instruction

Cinq millions de détournements

M. Duez a subi aujourd'hui un premier interrogatoire.

Le grand liquidateur des biens des congrégations dissoutes a reconnu que les sommes qu'il a détournées s'élèvent à plus de cinq millions de francs.

MARSEILLE

Les Victimes du « Chanzy »

Marseille, 8 mars.

Les victimes identifiées de la catastrophe du *Général Chanzy* arrivèrent à Marseille, vendredi prochain, sur le paquebot *Calvados* de la Compagnie générale Transatlantique.

Les funérailles, qui seront faites aux frais de la Ville, sont fixées à samedi, à 2 heures de relevée.

LE PASSAGE DE M. CHÉRON

Une scandaleuse affaire

Marseille, 8 mars.

M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la Marine, a profité de son passage à Marseille, pour prendre quelques renseignements au sujet d'une scandaleuse affaire.

M. Chéron a prescrit une enquête très sévère sur cette extraordinaire histoire du marché passé entre un propriétaire des environs de Marseille et le conseil d'administration de la « Maison du Marin. »

Un terrain, qu'on aurait pu avoir pour moins de cent mille francs, a été payé 532.000 francs.

UN ATTENTAT A LA GUADELOUPE

Paris, 8 mars.

Le Ministre des Colonies a communiqué à la Presse le télégramme qu'il a reçu aujourd'hui, au sujet de la tentative de meurtre commise sur M. Henry, secrétaire général du Gouverneur de la Guadeloupe, pendant qu'il était assis sous la véranda de son hôtel à La Basse-Terre.

Les deux balles de fusil reçues par la victime ont été extraites ; aussi la dépêche annonce que l'état de M. Henry est assez satisfaisant.

LE ROI D'ANGLETERRE à Paris

Paris, 8 mars.

S. M. Edouard VII a assisté hier soir à la représentation de *Chantecler*.

L'œuvre de Rostand a beaucoup intéressé le roi.

A L'ÉLYSÉE

S. M. Edouard VII a rendu visite, dans l'après-midi, au Président de la République.

Les honneurs militaires ont été rendus au Roi d'Angleterre dans la cour d'honneur de l'Elysée, où il a été reçu par M. Mollard, introducteur des ambassadeurs.

Après s'être entretenu une demi-heure environ avec M. Fallières le roi Edouard VII a quitté l'Elysée, avec le même cérémonial qu'à l'arrivée, et est rentré à l'Hôtel Bristol, où il a reçu, à 5 heures du soir, la visite du Président de la République.

S. M. Edouard VII partira demain matin pour Biarritz.

EN ALLEMAGNE

Manifestations Socialistes

Bagarres Sanglantes

Berlin, 8 mars.

Des dépêches privées annoncent que les manifestations ont recommencé hier, dans la soirée.

On prétend que c'est la police berlinoise qui a provoqué ces sanglantes manifestations.

Près de cent mille manifestants se dirigeaient, en criant : « Vive le Suffrage universel ! » vers le grand parc de Treptow, lorsqu'ils furent brutalement dispersés par la police.

De nombreuses bagarres éclatèrent au cours desquelles des centaines de personnes furent blessées, parmi lesquelles une grande quantité de femmes.

Un enfant de six ans fut écrasé sous les pieds des chevaux de la troupe.

Un député socialiste reçut un coup de sabre sur la tête.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Présidence de M. Dubost

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

RETRAITES OUVRIÈRES

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion en deuxième délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur les retraites ouvrières et paysannes.

Article 2

La discussion s'ouvre sur l'article 2.

Après un long discours de M. Antoine Perrier, sénateur de la Savoie, l'article 2 est mis aux voix et adopté.

Articles 3

Le Sénat passe ensuite à la discussion de l'article 3.

M. Touron soutient son amendement relatif aux versements obligatoires par jour.

Après le discours du sénateur de l'Aisne, l'article 3 est adopté.

Le Sénat réserve son vote sur l'amendement Touron pour la fin de la discussion du projet de loi.

La séance demain.

AVIS DE DÉCÈS

Mme Veuve Prinetti, née Bertocchini ; Mme Pierre-Paul Monti, née Prunetti ; M. Pierre Paul Monti et Mlle Louise Monti ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME VEUVE JEANNE BATTESTI

NÉE PRINETTI

leur fille, sœur, belle-sœur et tante germaine, décédée à Bastia, le 6 mars, munie des Sacrements de l'Eglise.

La levée du corps aura lieu jeudi, 10, à 2 heures du matin, 9, boulevard du Palais.

L'inhumation aura lieu à Furiani.

PATES ALIMENTAIRES

Raffinées — Supérieures — Extra

Usine à Vapeur

La MAISON GHILINI, dont la réputation n'est plus à faire, vient de changer complètement son installation. Elle y a apporté tous les perfectionnements modernes.

Sa fabrication journalière dépasse aujourd'hui 2.000 kilogrammes.

Elle peut, actuellement, lutter avantageusement avec tous les produits similaires nous venant du Continent.

Ses pâtes supérieures et extra sont garanties pur blé dur.

On trouvera dans ses magasins, 6, Boulevard Saint Angelo, tous les genres de pâtes que l'on peut désirer.

MM. les Epiciers sont informés que la MAISON GHILINI leur livrera, à domicile, des pâtes en caisses qui leur donneront pleine satisfaction comme prix et qualité.

Exigez partout la Marque « MAISON GHILINI »

F. CHARDON & Cie

Fabricants de Matériaux de Construction

Usines à Francardo (Corse)

Magasins { Bastia, 2, Avenue Carnot.
de vente : { Corte, Nouvelle Traverse.

TUILERIE et BRIQUETERIE mécaniques

Tuiles plates et rondes,

Briques pleines et creuses

Briques à planchers en fer I

CARREAUX, TOMETTES, TUYAUX

N. B. — Nos tuiles résistent à la gelée à l'air salin des bords de la mer mieux que les tuiles marseillaises. *Référence sur demande.*

MANUFACTURE

DE CARREAUX MOSAÏQUES ET CIMENT unis et à dessins

pour carrelages décoratifs et à bon marché de vestibules, appartements, magasins, églises, etc.

Envoi, sur demande, d'échantillons et prix

Chaux Grasse supérieure

Production : 4 tonnes par jour

Scierie Mécanique de Bois

Planches, Voliges, Chevrons, Lisses, Lattes

Grands Entrepôts de CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES

Fers et Aciers en barres, plats, ronds, carrés

Fers à planchers I

ZINC, PLOMB, en feuilles, tuyaux, gouttières

Nota. — M. CHARDON, ancien entrepreneur, s'empressera de fournir tous renseignements techniques sur le choix et le mode d'emploi des matériaux.

Il possède une importante collection de modèles de villas, maisons de ville et de campagne, style moderne, que les clients pourront consulter avec fruit.

CAFÉ DES GOURMETS

UN DES PLUS CONFORTABLES DE BASTIA

Boulevard Paoli, 23

00136 *Avis au Public*

Les Commissionnaires agréés par la Compagnie des Chemins de fer, à Bastia, dans le but d'aider les voyageurs aux départs et aux arrivées des trains et des bateaux, ont l'honneur d'informer le public qu'ils mettent, à sa disposition, une Agence avec bureau situé rue de la Gare, 6, pour dépôt de bagages et renseignements.

Ils se chargent du transport des colis et de déménagements entre la gare, les bateaux, les hôtels et tous points de la ville et des environs, ainsi que des expéditions de marchandises pour l'intérieur de la Corse et le Continent, en grande et petite vitesse.

Ils déclinent toute responsabilité dans les irrégularités dont pourraient avoir à se plaindre Messieurs les Voyageurs de la part de commissionnaires ne faisant pas partie de l'Agence et qui ne pourraient leur présenter la carte d'identité avec le numéro d'ordre qui leur est délivré par la Compagnie de Chemins de fer.

MM. les Voyageurs trouveront les commissionnaires de l'Agence Bastiaise à tous les trains et bateaux.

Pour tous renseignements s'adresser au bureau, 6, rue de la Gare, Bastia.

RHUM GRANDS MORNES

MARQUE MONDIALE du *GET Frères* des célèbres rivesteurs du *PIPPERMINT*.

Le *RHUM GRANDS MORNES* se vend avec garantie d'origine de l'ETAT et se recommande au corps médical tout entier pour sa finesse et sa vieillesse.

Maison fondée en 1796

Nouvelle Société Navale de l'Ouest

Agent en Corse :

PIERRE VINCENTELLI

31 Rue de l'Opéra. Bastia

Service régulier entre la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

Prêts avantageux

Le vapeur *Saint-Thomas* partira de Bastia le 13 mars à destination de l'Algérie, Rouen, le Havre et Anvers.

LABORATOIRE SPÉCIAL

d'Analyses

Chimiques, Médicales et Bactériologiques

P.-A. QUILICI

Pharmacien-Chimiste

Successeur de TELLIER

10, *Boulevard du Palais*, Bastia

Stérilisation des instruments et objets de pansements

Médicaments de 1er choix

Demenagements

pour tous les pays

Dépôt de cadres

pour mobilier

Prix très modérés

A. PADOVANI, 7, route du Cap, Bastia

Nous cherchons pour la Corse une bonne maison comme
REPRÉSENTANT
de nos
machines à coudre
« HELVETIA »
qui sont favorablement connues dans le pays depuis de longues années. Offres de maisons bien fondées pour pouvoir faire le commerce de mach. à coudre à leur propre compte à la *Fabrique Suisse de mach. à coudre, Lucerne.* H 4067 Lz.

Installation à Gaz
Tous Chauffe-eau de Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia
Vente de tous tuyaux et raccords
Appareils sur commande
Abonnement pour l'entretien de 6 mètres : — Travail soigné et garanti

Le Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER.
Imp. Ollagnier.

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers à barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1

Le Guide des Convenances
par LISELOTTE
LE GUIDE DES CONVENANCES
PRONONCER SON ... Pages
Le Mariage ... 3 à 40
Le Bonheur ... 40 à 47
L'Enfance ... 47 à 74
Le Mariage, la Naissance, le Baptême, la Communion, les Noces d'argent ... 74 à 140
Le Jeune Ménage ... 140 à 170
La Maîtresse de Maison ... 170 à 190
Les Cadeaux ... 190 à 194
Les Réceptions ... 194 à 205
La Vie en société ... 205 à 220
Les Présentations de Visite ... 220 à 230
La Correspondance ... 230 à 270
Les Fiançailles ... 270 à 280
Les Visites nombreuses ... 280 à 290
Les Relations de Voisins à Autres ... 290 à 300
Les Devoirs réciproques de la vie ... 300 à 310
Les Deuils ... 310 à 320
Au point de vue PARTICULIER ... 3 à 320
Au point de vue GÉNÉRAL ... 3 à 320
Table alphabétique et analytique ... 321 à 336
Librairie, 7, rue Saint-Sulpice, PARIS. — Imprimerie Lahure, 9, rue de Fleurus, PARIS.
Envoi franco contre 1 fr. 50 mandat-poste ou timbres-poste.

POUR POUDRE LES POULES
2.500 OEUFS par an pour 25 poules
NOTICE gratis et franco
Le Moniteur de la Mode
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX D'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
ÉDITIONS : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les N° 2 et 4
3 MOIS : 5 fr. 50 — UN AN : 20 francs
ADM. GUEBAUD, frères, 2, r. des 4-Septembre

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES
REPRÉSENTANT
Pour BASTIA et CORTE
M. Paul GILORMINI
ALBERTINY ET Cie
NICE ET CANNES

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
ET
APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

Maux de Dents guéris radicalement par Goutte Bontaires
de A. POURCHEAUD, Pharmacien, à Périgueux
Dépôt : Pharmacien Luigi à Bastia, Matraili à Corte, Pedevani à l'Ile-Rousse, Stefanini, Cours Napoléon, à Ajaccio.
Demandez les CIGARETTES ELEGANTES MATTEI, le paquet 0,30

GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA
Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse
Décidément, l'AMARO MATTEI est un véritable nectar. C'est encore le roi des apéritifs.

Vin du CAP CORSE
QUINQUINA
de L. N. MATTEI
Apéritif
TONIQUE
Délicieux
Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons

LA KABILINE
Véritable Teinture des Harems
LA KABILINE
Pour teindre toute sorte d'étoffes
LA KABILINE
Adoptée par les Parisiennes élégantes
LA KABILINE
Connue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN !
Le Paquet : 40 Centimes
CHEVEUX Sauvés par Hahn
Ne pas oublier que l'AMARO MATTEI est, pendant l'été le plus rafraîchissant

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI
CORTE (Corse)
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs
GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Pour vos agrandissement adressez-vous en toute confiance à J. MORETTI, Corte

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 69 — JEUDI 10 MARS 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont perçues d'avance et reçues aux bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames 3e page, 0.75 — Divorces, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)
Corse ... 30 fr. 15 fr. 8 fr. | Union postale et autres pays : 40 par an etc.
Autres Départ. ... 22 » 12 » 6 »
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Les Quarante martyrs.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 5 h. m. 53 — Coucher, 5 h. 31 m.
Dernier quart., le 3 — Nouv. Lune, le 11
Fête de Demain : Précieux Sang.

8 MARS

SUR LE TERRAIN ÉLECTORAL

Dans quelques semaines, électeurs et candidats vont se retrouver face à face.

En d'autres pays, en cette Allemagne qui se plaît à se représenter elle-même comme le foyer de la civilisation moderne, le peuple lutte en vain pour obtenir le suffrage universel : le gouvernement impérial lui répond par des charges de cavalerie. Chez nous, en France, nous avons connu les mêmes luttes au siècle dernier : nos pères de 1848 ont versé leur sang pour conquérir le droit de vote, et nous avons aujourd'hui la fierté d'être véritablement les maîtres de nos destinées politiques.

Ce geste du citoyen, quel qu'il soit : millionnaire ou misérable, paysan ou hobereau, patron ou manœuvre, ce geste de déposer un bulletin de son choix dans l'urne électorale a été bien décrié, bien honni ; on a essayé de le discréditer en disant qu'il n'était ni libre, ni sincère ; mais chaque jour, à mesure que l'ignorance recule et disparaît, l'indépendance morale et politique de tous s'affirme davantage.

Ce n'est pas en inscrivant : *Liberté, Egalité, Fraternité*, en lettres majuscules sur le fronton des monuments publics, que la Révolution a fait d'un seul coup, les hommes libres, égaux et fraternels, mais c'est en inculquant lentement, dans l'âme des générations nouvelles, ces principes si longtemps méconnus, c'est en les introduisant, avec l'éducation civique, dans les programmes des écoles primaires, c'est en les faisant passer dans les mœurs républicaines qu'elle les a rendus inséparables de la mentalité française, qu'elle en a fait les prérogatives essentielles du citoyen français.

Ces trois principes, qui n'étaient que des mots, presque des hypothèses, aux yeux de la masse ignorante de jadis, sont devenus des sentiments ancrés au cœur de la Nation. Peu à peu, les générations, conscientes de leurs droits, se sont accoutumées à les revendiquer, à les manifester au moyen du bulletin de vote. *Des mœurs, les principes ont passé dans la législation*, car c'est encore le suffrage national qui choisit les législateurs, leur dicte ses volontés, et, en définitive, fait lui-même ses lois.

Sans doute, les imperfections sont multiples encore. Le mode de votation peut être amélioré et le scrutin élargi. Mais ce n'en est pas moins l'un des plus grandioses spectacles des temps modernes que celui d'une nation tout entière allant aux urnes.

Ce droit de vote, nous allons en user une fois de plus, dans quelques jours. Déjà la lutte s'ébauche ; toutes les opinions, toutes les convictions s'apprêtent à se tailler la plus large place possible dans la représentation nationale. Quoi qu'il en soit, il est un résultat qui ne peut être mis en doute, c'est que cette consultation sera un nouveau triomphe pour la République.

D'ailleurs, aujourd'hui, la République n'est plus ouvertement combattue que par une infime minorité. S'il existe des divergences de partis, c'est à l'intérieur du camp républicain qu'elles se manifestent : *l'idée républicaine n'est plus discutée, mais seulement le meilleur moyen de la réaliser, et sur ce terrain, la réaction est loin d'avoir désarmé.*

Contre ses détracteurs, ce régime a pour lui tout un passé de progrès et de labeur. Proclamée au lendemain de nos désastres, la République a assumé la lourde tâche de refaire la France forte et prospère, de lui redonner une place honorable dans le monde et de la mettre à même de défendre son indépendance menacée. Ce fut l'œuvre d'hier.

Durant trente années, avec un patient et tenace acharnement, il a fallu réorganiser l'armée, créer l'instruction publique, parachever les grands travaux publics, fournir au pays des moyens d'activité, protéger le commerce, l'industrie, l'agriculture... A ce vaste programme est venu s'ajouter surtout depuis quelques années, le souci des réformes sociales, c'est-à-dire l'amélioration du sort des travailleurs eux-mêmes.

Toute la dernière législature s'est efforcée vers ce but. A ceux qui lui reprocheraient son inaction, il suffirait de répondre par l'énumération de l'œuvre législative des quatre dernières années.

Citons seulement les principales étapes parcourues. Dans le domaine politique, affirmation de l'indépendance de la France vis-à-vis de tous les dogmes, par la séparation des Eglises et de l'Etat ; à l'extérieur, affermissement de nos accords et de nos alliances ; victoires diplomatiques ou militaires de la France en Orient et au Maroc.

Dans le domaine de la défense nationale, réorganisation et augmentation de l'artillerie ; amélioration de l'ordinaire et de l'hygiène à la caserne ; poursuite des fraudes et dilapidations tant dans l'armée que dans la marine.

Dans le domaine économique, protection du travail national par la revision des tarifs douaniers.

Dans le domaine agricole, extension de la coopération et du crédit agricole, organisation du service des épizooties, lois du homestead et des habitations rurales à bon marché.

Enfin, dans le domaine social, réglementation des conditions du travail et du repos, lois d'assistance, loi des retraites ouvrières et paysannes.

A la prochaine législature, il appartiendra de poursuivre cette œuvre, en allégeant les charges fiscales des humbles et en les répartissant proportionnellement à la fortune publique, en s'efforçant dans tous les domaines de faire disparaître l'inégalité, l'ignorance et la misère.

Il y a à peine un siècle, sous la Restauration, quand les pauvres venaient hurler la faim sous les fenêtres des préfectures, et que l'on osait réclamer pour eux des crédits nationaux, des hospices, des dépôts de mendicité, le gouvernement royal répondait, conseillé par les noblesses de terroir qui déjà avaient oublié la leçon de 1789-1793 : « Les pauvres sont les représentants immédiats de Jésus-Christ sur la terre, et les déranger dans leur état de mendicité constitue un sacrilège ! » (Cité par *Mme de Rémusat*, dans ses Mémoires).

A ceux qui vantent encore les beautés de ces régimes du passé, et qui protestent contre les millions consacrés par l'Etat à la prévoyance, à l'assistance, aux retraites des travailleurs, les républicains de 1910 répondront par des réformes sociales et encore des réformes sociales, afin de réaliser toujours plus de justice, toujours plus d'égalité, toujours plus de bien-être pour le peuple.

C. DES CORDELIERS

Propos d'actualité

Premiers Beaux Jours

Enfin, voici les premiers beaux jours, la première caresse des rayons printaniers !

Soudain, comme par l'effet d'une baguette magique, la nature tressaille et s'éveille, et l'humanité se reprend à sourire. Le monde, ainsi que l'a dit Musset, n'est-il pas un éternel enfant ? Mars, moitié maussade, moitié ensoleillé, est son image naturelle :

C'est en première larme et son premier sourire.

Bah ! le temps des larmes est passé. Hier, le ciel était gris et terne, il neigeait, il pleuvait, les rivières ravageaient la campagne, la tristesse engluait toutes choses ; hier on grelottait entre les murs humides des villes ou dans la boue des champs, et l'on était tenté de maudire, avec Schopenhauer, ce globe inclément où l'homme, pauvre roseau, n'a été doué de pensée que pour mieux connaître l'immensité de son malheur.

Mais voici le Renouveau ! Le soleil dore et magnifie tout ; le mistral tranquillisant son aile mouillée et lasse, et le voilà ragaillardi. Les premières fleurs entrouvrent timidement leurs corolles ; les branches des bois sont encore nues, mais la sève qui tressaille sous l'écorce assouplit les rameaux et fait poindre les premiers bourgeons.

C'est la saison heureuse où s'envolaient tristesses et désespoirs lentement accumulés durant l'hiver ; c'est la fête du printemps, la fête de la joie, la fête de l'amour ! Les hirondelles arrivant à tire d'ailes pour y prendre part, en poussant de grands cris stridents. La brise secoue les dernières feuilles sèches des chênes.

Adieu les inquiétudes des jours moroses ! Il a suffi d'un rayon de soleil pour faire renaître l'espoir au cœur des hommes !

Et la ruche bourdonnante se remet au travail avec plus d'ardeur ; l'on entend retentir l'innombrable chanson du labour et de la joie : la vague humaine roule, s'élève, s'apaise, recommence. Prêtez l'oreille : vous croyez entendre un râle d'agonie, des cris de souffrance. Non : c'est la chanson joyeuse de la vie, où tout se mêle, se heurte, s'allie, cliquetis d'armes, tintements d'or, bruits des marteaux sur les enclumes et chants des laboureurs... Et quand la brume s'est dissipée, quand le clair soleil des mers se met de la partie, cette immense clameur devient l'harmonie universelle.

Où donc la joie printanière pourrait-elle s'épanouir mieux qu'en ce pays de France, jardin de la planète, qui attire et retient l'étranger par la douce intimité de son accueil, par la grâce et la charme du plus aimable décor de vie heureuse, par la richesse de ses cités, et, plus encore, par l'esprit et le cœur de ses fils ?

Qu'ils soient Celtes, Gaulois ou Francs, qu'importe ! Ils sont la France enthousiaste, idéaliste, laborieuse, belle jusqu'en ses défauts.

C'est la fourmi qui thésaurise jusqu'à devenir le banquier de l'Europe, et c'est aussi la cigale qui chante la joie de vivre, sous son ciel clément, sur son sol fertile, et qui sait exalter le bonheur pour moi. J'ai été frappée dans ce que j'ai eu de plus cher. J'expie cruellement la vengeance qui a été le but constant de ma vie. Il m'est impossible de supporter le mépris que des gens qui ont intérêt à me perdre encouragent contre moi. Vos vues sont de ma personne. Je suis trop sous le coup de la méfiance pour essayer de lutter. Jamais je n'avais connu l'amour vrai. A l'heure où il ne plaît dans ma vie, la mort, comme une faucille, est venue en moissonner le cours.

Je quitte la France. Où vais-je ? Je n'en sais rien. Mais je ne veux pas que ma présence soit un opprobre pour ceux dont le souvenir ne m'a jamais retenue sur la pente infime où j'ai glissé d'une façon vertigineuse, fors la jeune fille douce, dévouée, généreuse que je n'ai jamais été. Tu verras la première à jouer du bonheur que laissent à l'âme les sentiments honnêtes et loyaux. La conception du mal rêvée, la licéité accomplie, l'iniquité consommée ne sont rien à côté des tortures du remords. C'est une morsure que rien ne guérit. Ne te lève jamais à des actions viles. Ton sommeil serait hanté : tu verrais des spectres comme j'en vois ; des morts sinistres m'entourent à tes oreilles. Ce n'est pas une vie que je mène ; c'est une galère. Je vais tenir avoir le regretter, mais je ne l'ai pas. Peut être viendra-t-il. C'est la seule chose qui pourrait m'arriver d'heureux. Tu l'as voulu ce n'est rien. J'ai été frappée dans celui que

---

86. — FEUILLETON DU *Petit Bastiais*

LA MANDOLINISTE

de Pierre Dax

XIX

DEVANT LE MAIRE !

— Eh bien, à votre santé à tous deux... Les verres furent heurtés.

— Et, maintenant, proposa Raoul Bergeir, impatient à l'inspection... Blanche, chargez-vous de Mélanie... Monsieur, va me suivre...

Ce que l'un et l'autre, Hélène et le graveur, entendirent alors, les jeta dans un trouble extrême. Ils n'y attendaient si peu. Madame et M. Dignin leur proposaient une union.

— Certes, répondit la jeune homme, franchement, si elle voulait.

Puis, la pensée angoissante, lui enserrer là :

— Mais je n'ai rien !...

— Qu'à cela ne tienne, mon ami. Vous avez d'abord une demeure trouvée : c'est le pavillon dépendant de la villa, où je vais vous conduire... Vous y aurez une installation votre vie durant... Cela vous va-t-il ?...

— Je n'ai rien fait pour mériter cela.

— Vous trouvez ? Madame Dignin et moi, sommes d'un avis différent. Toi, vous vivrez tranquille, et, si vous voulez accepter les fonctions de régisseur, vous me rendrez service. En me rendant acquéreur de cette habitation, je devenais aussi propriétaire de plusieurs immeubles qui nécessitent une gérance dont je ne puis me charger avec mon cabinet.

— Monsieur, monsieur, jamais je ne vous en serai assez reconnaissant... Je vous en prie, plaidez pour moi, auprès de mademoiselle Hélène. Si elle voulait !

— Attendez, faites un tour par là, je vais rejoindre ces dames.

Raoul fit volte-face et alla au-devant de Blanche et d'Hélène qui n'avait pu maîtriser son émotion. Avec des mots infiniment doux, la jeune femme lui avait fait part du projet conçu par son mari. D'abord, il y avait eu comme un tumulte dans son cerveau. Tous les événements de sa vie, ou plutôt de la vie de sa mère, bantaient son front. Blanche le comprit.

— Hélène, lui dit-elle, dans la proposition que nous vous faisons vous n'avez à consulter qu'une chose, vos goûts ; vous n'avez qu'à consulter votre cœur.

Ennui, la jeune fille ne répondit pas.

— Mon mari a apprécié ce jeune homme ; il croit que vous pouvez être heureuse avec lui... Vous réfléchirez, vous aurez connaître de le voir quelquefois avant de donner une réponse.

M. Dignin était là.

— Eh bien, l'idée est-elle mauvaise ? demanda-t-il gaiement.

Hélène sourit, troublée.

— C'est pas tout, nous allons les laisser causer ensemble, dit-il à sa femme, ils s'entendront et nous communiquerons ensuite ce que leur cœur leur dictera.

C'est ce qui fut fait. Que se dirent-ils tous deux dans leur premier tête à tête ? Pas grand'chose, sans doute. Ils causèrent de mille riens insignifiants, mais ces riens prenaient une valeur à leurs yeux : ils cachaient la chanson berceuse de leur amour. Le visage d'Hélène semblait répandre des sourires tout autour d'elle, et dans ses yeux rayonnants, on devinait l'âme candide dont l'ardeur était prête à s'ouvrir à l'affection. De temps en temps, toujours sous l'action de la pensée elle éprouvait une contraction douloureuse, mais la présence du jeune homme chassait la tristesse, et les rêves brutalement attachés, renaissent. Quelques jours plus tard, le futur régisseur de la villa des Roses donnait à sa fiancée le premier baiser d'amoureux.

. . . . . .

Avant le mariage qui se fit à Nemours où la mignonne Alice fut d'honneur, Raoul eut de longues conversations avec le fiancé. D'après leurs recherches, ils soupçonnèrent que l'acte volé par l'assurance n'était bien celui de la mauvaise de jeune homme. Celui-ci jura de ne jamais reparaître à la future petite femme le souvenir de Marie Lenoir. C'était un homme de cœur qui avait souffert, il tiendrait parole. Comme nous avons pu le penser par l'achat des Roses, Blanche était devenue l'héritière de son père. Le valet de chambre de Nérouhal avait réclamé la somme de cinq mille francs d'économies, confiées à son maître : les cinq mille francs dont Joséphine avait disposé. Dans l'absence des titres, Raoul comprit que la femme perfide avait marqué son passage dans la maison par un nouveau vol. Il retabourra généreusement. En effet, la présence de Joséphine n'avait été qu'un passage. Tous ses plans échafaudés par la mort, un seul parti lui restait à prendre. Fuir ! Terrassée par l'amère réalité elle s'apprêta, comme souvenir du mort, quelques objets précieux lui ayant appartenu et, avant de quitter pour toujours l'appartement où elle avait vécu longtemps, elle écrivit :

« Ma chère Mélanie,

« D'après ce que j'ai entendu autour de moi dans les jours de malheur que je viens de traverser, j'ai compris que tu avais trouvé un refuge dans la maison où je l'adresse ces lignes. Les vives discussions que nous avons eues ensemble n'empêcheront pas ton cœur de te demander quelquefois ce que celle dont tu as partagé la vie. Je veux te le dire. En quittant l'appartement que nous occupions, j'emprunte écrire à un but que je poursuivais depuis longtemps. C'est été

tout ce qu'il y a de meilleur en cette humanité dont elle est l'arbitre de paix, le foyer d'art, l'éternelle et généreuse créatrice de noblesse et de beauté.

A. Capelle.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 10 mars, à 2 h. 1/2

Saint Lointan,	Boring.
Coquette,	C. Habans.
Valse des Officiers,	De Beaufort
Le Petit Duc,	Lecoq.
La Belle Meunière,	Parès

Le Chef de Musique, LAUBUS.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

SANTO-PIETRO DI TENDA. — M. Casta, qui a été élu maire par 6 voix contre 5 données à M. Bonelli, a donné aussitôt après sa démission.

M. Pinelli, adjoint municipal, est encore chargé d'assurer le service, et le conseil municipal va être convoqué incessamment pour procéder à l'élection de son maire.

LURI. — M. Cardera, agent-voyer cantonal à Luri, est appelé en la même qualité à Muraio, en remplacement de M. Canazzi, agent-voyer cantonal, nommé à Luri.

PORTOVECCHIO. — Le brick-goélette *Marie-Louise-Elisabeth*, du port de Marseille, qui avait pris à Portovecchio un chargement de liège en balles, était entré en relâche dans le port de Cette à cause du mauvais temps. Dans la nuit du 5 mars, le feu s'est déclaré à bord. Malgré la promptitude avec laquelle ont été organisés les secours, il a fallu plus de trois heures pour maîtriser l'incendie. Un tiers de la cargaison est perdu et le navire a énormément souffert.

SAN-GAVINO. — Le conseil d'Etat a rejeté la requête de M. Mattei contre les opérations électorales qui ont eu lieu le 4 juillet 1909, dans la commune de San-Gavino di Tenda.

OLIVESE. — M. Fostelli Jean-Dominique est nommé débitant de poudres à feu et de tabacs de la régie, à Olivese.

Le notaire de Tenda ses concitoyens qui ne s'étaient jamais adressés vainement à lui, soit pour quelque service, soit pour des

NOCARD. — Il a été procédé dimanche, 6 courant, à l'élection du maire et de l'adjoint dans la commune de Nocario, à la suite de l'élection annulée par défaut d'âge du jeune maire Battesti, et de Battesti Jean-Thomas, adjoint municipal.

Voici les résultats de cette élection :

M. Marcelli Ange-Félix, propriétaire, a été élu maire, M. Stefani Ours-François, négociant, a été élu adjoint.

Le maire et l'adjoint, représentant la liste du jeune Battesti, étudiant en médecine à Paris.

PIETRA. — M. Castelli Ignace, ancien négociant et propriétaire, vient de s'éteindre à Pietra di Verde, à l'âge de 78 ans.

Cet homme de bien jouissait dans sa commune et dans toute la région de Verde,

---

j'ai aimé trop tard. La frontière sera désormais entre toi et moi. A quoi bon rester ici, puisque je ne peux même pas voir son visage ?

» Ta sœur,

» Marie Lenoir. »

Cette lettre était arrivée à l'adresse de la jeune fille pendant sa maladie et Raoul l'ayant mise sous clef, n'y avait plus pensé depuis. C'est hasard qu'il la trouva la veille du mariage de Mélanie. — Pourvu qu'il n'y ait rien dedans pour l'attrister, se disait-il.

Il la lui donna à un moment où il la trouva seule, s'excusant du retard. Elle lut et versa d'abondantes larmes. Clément souffrit la trouva dans cet état.

— Vous devez tout savoir, lui dit-elle, tenez.

Elle lui tendit la feuille. Il refusa d'en prendre connaissance et lui ouvrit ses bras. Un bonheur suraigu tout l'être d'Hélène et noya son cœur. La fille ancienne sur l'épaule de son fiancé, elle écoutait les douces choses dont il la berçait. Longtemps ainsi ils restèrent attachés dans leur amour. La tempête naît, ils étaient unis.

FIN.

conseils, car M. Castelli n'était pas seulement un travailleur infatigable, mais aussi un homme de grand bon sens, de sorte qu'il avait su, par son savoir et par son travail opiniâtre, se créer une situation des plus enviables ce qui lui avait permis, bien souvent, d'obliger ses amis.

Aussi sa mort sera vivement ressentie, nous n'en doutons pas, pour tous ceux qui l'avaient approché, et particulièrement par sa famille qu'il affectionnait beaucoup et que malgré son grand âge, il continuait toujours à guider dans ses entreprises et ses affaires.

Son enterrement a eu lieu au milieu d'une affluence considérable de personnes accourues de tous les points des cinq cantons de Verde, de Mutta et d'Alesani.

Pour y cette marque de sympathie atténuer la douleur de la famille à laquelle nous adressons nos plus sincères condoléances.

SARROLA. — M. Fabiani Jérôme est nommé garde-champêtre de la commune de Sarrola-Carcopino.

SANTA-SEVERA. — Le 3 courant eut eu lieu les obsèques de l'infortuné Crescioni François, cantonnier sur la route nationale N° 198, ravi à l'affection des siens à l'âge de 56 ans, après une courte maladie.

La population de Luri s'est portée en foule pour accompagner à sa dernière demeure l'homme de bien qui avait toujours une bonne parole pour ceux qui le rencontraient sur son travail.

Ses fils et filles perdent en lui leur seul soutien, car, il y a à peine neuf ans, ils avaient eu la douleur de perdre leur mère.

Nous présentons à la famille Crescioni, nos plus sincères condoléances.

Gazette Judiciaire

Tribunal Correctionnel

Présidence de M. Massei, président.

Affaire Renucci François, opposition à jugement par défaut, le condamnant à un mois de prison et 100 francs d'amende.

Après plaidoirie de Me Scamparci, le tribunal réduit à 10 francs d'amende la peine infligée à Renucci.

Albertini Joseph, de Rogliano, pour outrages à un garde-champêtre et dévastations de récoltes, 16 et 1 francs d'amende.

Défenseur, Me Valentini.

Baldassari Boniface, coups et blessures et port d'armes prohibées, 1 mois de prison, après plaidoirie de Me Brozzini.

Tramoni Jean, de San Gavino di Tenda, coups et blessures volontaires, 10 jours de prison, après plaidoirie de Me Ramelli.

Venchioli et Piazzoli, coups et blessures et port d'armes prohibées.

Venchioli acquitté après plaidoirie de Me Gaudiu.

Piazzoli est condamné à 40 jours de prison, après plaidoirie de Me Ramelli.

L'allocation journalière
de 0,75 centimes

Le Conseil départemental, chargé de statuer sur les demandes formées par les familles des jeunes gens présents sous les drapeaux en vue d'obtenir l'allocation journalière de 0,75 c., prévue par l'article 23 de la loi du 21 mars 1905, se réunira le lundi 7 mars courant, dans l'une des salles de la Préfecture.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 5 mars 1910.

Le mouvement de hausse que nous avons signalé hier s'est accentué et généralisé aujourd'hui. Notre Rente s'inscrit à 99.90. A la suite du Turc et du Serbe, les Fonds Etrangers sont en reprise. Etablissements de Crédit en excellente allure. Crédit Foncier 825, Crédit Lyonnais 1.429, Comptoir National d'Escompte 809. La Société Générale, dont l'assemblée générale ordinaire est fixée au 24 mars, est recherchée à 727.

Les valeurs de traction, les charbonnages russes et les titres ouvrières réalisent de nouveaux progrès. Rio 1.967.

En Banque, la Jagersfontein soutenue se reprise à 232. Nouvelle et sensible plus-value de la Nouvelle-Calédonie à 96.75 ; la Dresde tion estime, d'après les résultats déjà obtenus, que *les 10 000 hectares qu'elle se propose de planter en coton pourraient* produire dès la seconde année 5.000 tonnes de coton représentant un bénéfice de 3.000.000 de frs.

Au compliant, la Precious progresse à 12.50.

En coupon de 12.50, l'obligation 5 0/0 or du Port de Bahia s'avance à 467 50. L'obligation 5 0/0 du Chemin de Fer Saint-Louis à *Sait Francisco* est demandée à 487.

Les obligations à 12 0/0 or Ire hypothèque de la Brazil Railway Cy montent à 871. En décembre 1909, les recettes de la Sorocabana Railway, une des lignes affermées de la Brazil, ont atteint 2.094.800 frs contre 2.041.125 frs au décembre 1908.

Nos chemins de fer sont fermes.

Cour d'Assises

Audience du 9 mars 1910

Présidence de M. Gabrielli, conseiller

Tentative d'assassinat
ET
Assassinat avec concomitance.

L'audience est ouverte à midi et demie. L'audition des témoins continue.

Les Témoins

Lunardi, maçon, à Moria. — Le 26 août, vers 5 heures et demie, je travaillais à Moria, à la construction d'un escalier pour le compte de M. Gregory. J'ai vu soudain passer devant nous, en coup de vent, l'accusé et quelques minutes après j'entendais trois détonations ; étant accourus j'ai vu l'accusé frappant Antonetti Mathieu qu'il avait renversé. A un moment donné, l'accusé ayant lâché prise, je relevais Antonetti, mais l'accusé se retourna vers lui en criant : « Tu n'es pas encore mort. » Il lui braqua son pistolet sur la poitrine, tira, mais le coup ne partit pas. Effrayé, je me réfugiais derrière un mur. De nouveau, l'accusé renversa Antonetti qu'il frappa à coups de pied et de poing et avec la crosse de son revolver.

Angeli Anna. — J'étais avec mon mari devant notre maison en train de dételer une bête de somme, quand soudain nous avons vu l'accusé Raffaelli passer devant nous, renverser au poing et marchant d'un pas précipité. Quelques minutes après, nous avons entendu des coups de revolver.

Bernardini et Orsini. — Ont servi d'experts pour l'évaluation des biens de la succession Raffaelli. A leur avis, Raffaelli Jean, l'accusé, a été désavantagé au profit de son frère Mathieu. Bernardini, qui a assisté à la scène du crime, affirme avoir vu l'accusé tirer 3 coups de revolver dans la direction d'Antonetti.

Raffaelli Dévote. — A vu l'accusé surgir soudain devant Antonetti et tirer dans sa direction des coups de revolver.

Marchini Françoise, témoin à décharge. — Le lendemain du crime Raffaelli Dévote m'a dit qu'elle n'avait rien vu. Quelques jours plus tard, elle m'a dit qu'elle avait tout vu et qu'elle allait être assignée comme témoin.

Rappelée à la barre, Raffaelli Dévote me avoir eu cette conversation avec le témoin Marchini Françoise qui persiste dans son affirmation.

Réquisitoire

M. Marcini, substitut du ministère public, soutient l'accusation. L'éminent organe du ministère public demande au Jury de réprimer avec la dernière énergie le double attentat dont l'accusé Raffaelli s'est rendu coupable.

La Partie Civile

Me Hyacinthe de Montera qui s'est constitué partie civile au nom de la famille Natalini, supplie le Jury de frapper sans pitié le lâche qui a tiré sur une femme et s'est acharné sur un vieillard sexagénaire.

Après la plaidoirie de Me de Montera, l'audience est renvoyée en continuation à demain à midi et demie.

La Vie Heureuse

Chantecler, le *Chantecler* qui triomphe aujourd'hui, son auteur et ses interprètes puis un curieux rappel des portraits que les poètes de jadis traçaient avant M. Rostand de l'oiseau symbolique et décoratif par excellence : le Coq ; d'intéressants détails, révélés par le Vicomte de Reiset, sur les plus célèbres mariages morganatiques dont le dernier — celui du roi Léopold de Belgique — est on si retentissant éclat ; mainte aperçus tarifiants ou pittoresques de Paris inondé ; un amusant tableau de la part prise dans *les élections* par les femmes anglaises ; un poignant *résumé* de l'enquête menée par l'Office du travail sur les conditions d'existence des ouvrières en lingerie ; le plus beau chapitre de l'ouvrage passionnant que le Marquis de Ségur consacre au couchant de la Monarchie ; une jolie analyse des raisons qui donnent à « l'humana » la cour d'une jeune fille ; d'admirables photographies montrant la physionomie si particulière de *Plougastel où* tous les lundis de l'année sont mariés le même jour ; une jolie nouvelle de M. E. Rey, lauréat du « Prix des Quarante Cinq » ; l'histoire des lettres, récemment publiées, écrites par Mussot à Mme Aimée d'Alton ; une vivante évocation du Salon de Mme de Caillavet, où fréquentèrent tous les « noms » de la littérature contemporaine ; un harmonieux portrait de Lady Stewart Richardson qui vient de créer une école de danse et de culture physique ; une manière sévère d'images montrant nos « frères inférieurs » revêtus de nos vêtements et donnant notre amusante caricature,... tels sont les principaux attraits — mais non point tous ! — du numéro de Février de la *Vie Heureuse*.

GASTRITE

et toutes affections de l'Estomac, du Foie et des Reins.

MIGRAINES

débilité nerveuse provenant des Maux d'Estomac,

INSOMNIES

et Palpitations de Cœur.

CONSTIPATION,

TOUTES SONT GUÉRIES PAR

LA TISANE AMÉRICAINE DES SHAKERS.

En vente dans toutes les pharmacies. Demander à M. Dain-Fleyen, pharmacien à Lille, qui a introduit en France la Tisane Américaine des Shakers, son brochure gratuite sur les maladies et le moyen de les guérir.

Gazette Ajaccienne

(De notre correspondant particulier)

Nos Hivernants

Sont arrivés :

MM. Adam, Henry Coodour, Jean Tavernier, le lieutenant-colonel P. Robinson, James Charleroth, Mme et M. Joseph Frehter, Mme et M. G. Brissac, Docteur et Mme Ch. Wulff, M. Alfred Batin et famille, M. et Mme, La Poppe.

Accident

Ce matin, un jeune bébé de trois ans, le nommé Raoul Nicolai, tomba accidentellement, en s'amusant, dans une des chambres de son domicile, 3, place des Palmiers.

La tête du bébé alla frapper contre une encoignure de commode, ce qui lui fit une *blessure assez grave, au-dessus de l'œil droit.*

Il a reçu des soins à la pharmacie Garçain.

Nos hôtes

Sont arrivés : M. et Mme De Nunzio, venant de Rome ; M. et Mme Sitral ; Mlle Elise Benke ; Mme et M. Paul Eberstadt, ingénieur, de Bruxelles.

Un peu sympathique coquin

Ce matin, à 6 heures et demie, le nommé Pompeani Paul, 17 ans, à tiré, sans raison et sans aucune provocation, un coup de revolver sur le nommé Lotti Joseph, âgé de 27 ans, concierge de l'Hôtel Suisse, qui heureusement n'a pas été atteint.

Sur le quai, où a lieu cette tentative de meurtre, aucun témoin, si ce n'est un hivernant allemand qui venait d'arriver et qui recevait la balle.

On voit d'ici l'émotion que de tels faits répandent dans la colonie étrangère et on ne s'étonnera pas, après cela, si l'acte de ce peu sympathique coquin fait dauber sur notre pauvre pays.

En tout cas, Pompeani est arrêté et nous *espérons que le parquet d'Ajaccio* le gardera à sa disposition et que prochainement le tribunal infligera à cet individu, d'ailleurs coutumier du fait, une peine sévère qu'il n'aura pas volée.

Etat-Civil

NAISSANCES

Casquer Gaston-Eugène-François-Marie. — Pin Rove.

DÉCÈS

Mulini Jacques, 7 ans.
Fabiani Anne-Catherine, veuve Bartoli, 80 ans.
Carboni Louis, maçon, 82 ans.
Gaban Jeanne-Marie, religieuse, 55 ans.
Luciani François-Félix, professeur, 78 ans.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 9 mars

Thermomètre. — 7 heures du matin + 10° à midi 15 ; + 4 6 heures du soir + 11°. Maxima + 15 2 Minima + 9°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 772 mm., à midi, 772 mm., 6 heures du soir, 772 mm.

Vent. — Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Découvert.

L'après-midi, id.

Infanterie coloniale

Sont promus dans l'infanterie coloniale : à l'emploi d'*adjudant*, le sergent-major Ambrosini François, de 8e ; — à l'emploi de sergent-major, le sergent Carlotti Louis, du 3e tirailleurs malgaches ; — au grade de sergent, les caporaux Laurelli Jules-Antoine, du bat. de l'Afrique occidentale, Rossi Antoine-Joseph, du 1er tirailleurs malgaches, Matteï Ange-Mathieu, du 11e, Crescioni Moïse-Marius, des secrétaires d'état-major.

Dans les prisons

Les promotions suivantes ont été faites dans le personnel des gardiens ordinaires des prisons de la Corse : sont élevés à la 1re classe, 1.600 fr., MM. Mariani, à Ajaccio, Pellissier, Franceschi, à Bastia, Barbagelata, à Sartène ; — à la 2e classe, 1.500 fr., MM. Piccini, Valentini, à Bastia ; — à la 3e classe, 1.400 fr., M. Robione, à Sartène.

M. Casro, gardien chef à Sartène, est élevé à la 1re classe, 1.800 francs.

Pilules Suisses

Envoyez 1 fr. 50 à P. Giessel, pharmacien, 28, rue de Grammont Paris, et vous recevrez franco, avec un almanach gratis, une boîte de Pilules Suisses, le meilleur remède contre les maux d'estomac et la constipation.

Nouvelles maritimes

M. Pruneta Pierre-Paul, quartier-maître des équipages de la flotte, qui figure en tête de la liste d'admissibilité, est nommé commis de 4e classe de l'inscription maritime à Pasillac.

Avis

Achat de grignons d'olives à 24 francs la tonne rendue franco dans n'importe quelle gare du réseau.

S'adresser à M. Lucchetti, Nouvean-Port, Bastia.

A vendre

Une cassolle, en bois sculpté, avec dorures, renfermant un Enfant Jésus.

S'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

Nouvelles Religieuses

EGLISE DE NOTRE-DAME DE LOURDES (Capanelles). — Aujourd'hui, ouverture de la neuvaine de Saint-Joseph dont les exercices auront lieu tous les soirs à 4 heures et demie.

ORATOIRE DE LA CONCEPTION. — Jeudi, 10 courant, commencera, dans le dit oratoire, la neuvaine du Patriarche Saint-Joseph.

Le matin : messe à 9 heures ; le soir : Salut à 5 heures.

SOCIETES & SYNDICATS

SYNDICAT DES OUVRIERS MENUISIERS ET ÉBÉNISTES. — Les membres du dit Syndicat sont priés d'assister à la réunion extraordinaire qui aura lieu ce soir, à 8 heures, à la Bourse du Travail.

Le Secrétaire, Astaria.

ETAT CIVIL

Mariages.

Par, Georges, charretier, et Franceschi Marie Antoinette, ménagère.

Morelli Dominique, surveillant militaire, et Castelani Françoise-Elisabeth, institutrice.

Décès.

Reine Benoît, marié, 62 ans, de Bastia.
Battesti Jeanne, veuve, 56 ans, de Canari.

LA HERNIE

et les déplacements des organes

Tous ceux qui sont atteints de Hernies, Efforts, Descentes, Maladies du Ventre, etc., *sont intéressés* avant de se soigner et de se *procurer un appareil capable* de les soulager et de les guérir, à lire très attentivement un remarquable ouvrage de 150 pages et 200 gravures, le TRAITÉ de la HERNIE, par S. CLAVERIE, spécialiste herniaire, dans lequel la « *Vérité sur la Hernie* » est dévoilée.

Bien un but humanitaire, cette magnifique Brochure illustrée est adressée gratuitement à tous nos lecteurs.

Les personnes qui souffrent doivent donc *se faire la demande aujourd'hui même* à M. S. CLAVERIE, 234, Faubourg Saint-Martin, à Paris, qui la leur adressera par la Poste, avec toute la discrétion désirable.

AVIS

M. ORESTE BIAGINI a l'honneur de prévenir Messieurs les Propriétaires, ainsi que les personnes ayant à construire ou réparer des immeubles, qu'ayant abandonné le commerce des vins, il a repris *les entreprises de travaux*.

Comme auparavant, il aura à cœur de ne livrer que des travaux soignés, et tous ceux qui lui ont commandé des ouvrages pourront témoigner de leur solidité et de leur exécution parfaite.

Il fournira, à titre gracieux, les plans et devis nécessaires, et les propriétaires ont tout à gagner à le consulter, car, par le fini de son travail et la modération de ses prix, ils seront sûrement satisfaits des propositions et facilités de paiement qu'il pourra leur faire.

Il garantit tous les travaux qui lui seront confiés.

S'adresser, comme auparavant, au numéro 5, *Avenue Carnot, à Bastia*.

Avis au Public

Les Commissionnaires agréées par la Compagnie des Chemins de fer, à Bastia, dans le but d'aider les voyageurs aux départs et aux arrivées des trains et des bateaux, ont l'honneur d'informer le public qu'ils mettent, à sa disposition, une Agence avec bureau situé rue de la Gare, 6, pour dépôt de bagages et renseignements.

Ils se chargent du transport des colis et de déménagements entre la gare, les bateaux, et divers et tous points de la ville et des environs, ainsi que des expéditions de marchandises pour l'intérieur de la Corse et le Continent, en grande et petite vitesse.

Ils déclinent toute responsabilité dans les irrégularités dont pourraient avoir à se plaindre Messieurs les Voyageurs de la part de Commissionnaires ne faisant pas partie de l'Agence et qui ne pourraient leur présenter la carte d'identité avec le numéro d'ordre qui leur est délivré par la Compagnie des Chemins de fer.

MM. les Voyageurs trouveront les commissionnaires de l'Agence Bastiaise à tous les trains et bateaux.

Pour tous renseignements s'adresser au bureau, 6, rue de la Gare, Bastia.

Nouvelle Société Navale de l'Ouest

Agent en Corse :

PIERRE VINCENTELLI

11, Rue de l'Opéra, Bastia

Service régulier entre la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

Prix avantageux

Le vapeur *Saint-Thomas* partira Bastia le 19 mars à destination d'Alger, Rouen, le Havre et Anvers.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00138

BOURSE DE PARIS

8 mars. — 9 mars

Rentes de 3 0/0 uniem 91,00 — 99.00
de 3 0/0 amortis. 96 05 — 96.80
ex coupon

CALVI

Arrivée
DU NOUVEAU SOUS-PRÉFET

Calvi, 9 mars.

M. Vernin, le nouveau sous-préfet, est arrivé ce soir par le paquebot de Nice, en compagnie de Mme et de Mlle Vernin.

Il a été reçu à son débarquement par les autorités de la ville.

Le nouveau Sous-Préfet prendra, à partir de demain, la direction de son service.

A bord du même paquebot se trouvait M. Adolphe Landry, candidat aux élections législatives dans l'arrondissement de Calvi, qui était attendu par ses partisans.

Nouvelles Militaires

Artillerie

Paris, 9 mars.

M. le sous-lieutenant Brabant, du 46e rég. d'artillerie, passe avec son grade au 2e rég. de montagne, à Bastia.

Mme STEINHEIL

Paris, 9 mars.

Mme Steinheil a passé la journée d'hier, à Paris.

Sa fille n'a pas voulu avoir d'entretien avec elle.

Le bruit court que la Veuve du peintre de l'impasse Ronsin fera bientôt ses débuts dans un théâtre de Londres.

Conseil des Ministres

Paris, 9 mars.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

L'arrestation de Duez

Le Garde des Sceaux expose longuement les faits qui motivèrent l'arrestation du liquidateur Duez.

M. Barthou fait ensuite adopter par le Conseil les modifications qu'il veut introduire dans le contrôle des *opérations des liquidateurs*.

L'état de M. Henri

Le Ministre des Colonies entretient le Conseil de l'attentat de la Guadeloupe et communique le dernier télégramme annonçant que l'état du blessé est très satisfaisant.

Le Conseil décide de nommer M. Henri, secrétaire général de 1re classe de la Guadeloupe.

Les Fraudes dans la Marine

M. Chéron rend compte de son voyage à Toulon et à Marseille, ainsi que des fraudes à l'arsenal et de l'histoire de « la Maison du Marin. »

Affaires courantes

Les ministres se sont ensuite occupés de l'expédition des affaires courantes.

TOULON

LES FRAUDES DANS LA MARINE

Les Fraudes de bois

Toulon, 9 mars.

Le Conseil de guerre maritime s'est réuni ce matin à 9 heures, sous la présidence de M. le capitaine de vaisseau Ylier.

M. Trebuchet, fournisseur de la Marine, était accusé d'avoir frauduleusement livré des bois qu'il avait faites à l'Arsenal

Les débats se sont terminés à 4 heures 30 du soir par l'acquittement de M. Trébuchet.

Arrestations Sensationnelles

Certains journaux annoncent que M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, aurait déclaré à certaines personnes de son entourage que des arrestations sensationnelles sont imminentes, et que les fonctionnaires compromis ressortent de son département.

Un Scandale Judiciaire

Les Biens des Congrégations

Les détournements DU LIQUIDATEUR DUEZ

Paris, 9 mars.

Relevé, depuis le 1er avril 1909, de ses fonctions de liquidateur des biens des congrégations dissoutes, et remplacé par M. Desbeaumarchais, Duez avait été mis en demeure de rendre compte de sa gestion.

Devant l'insistance du Ministre de la Justice, après tous les atermoiements, il fut obligé de reconnaître qu'il ne pouvait justifier sa gestion, parce qu'il avait détourné plus de cinq millions, qu'il avait perdus dans des opérations de Bourse.

Déclarations de M. Combes

M. Combes, ancien président du Conseil, s'est rendu aujourd'hui à la réunion de la commission d'enquête sur la liquidation des biens des Congrégations dissoutes.

M. Combes a déclaré qu'il n'avait jamais cessé de demander des sanctions.

M. BRIAND INTERVIEWÉ

M. le président du Conseil, interviewé sur l'incident Duez, s'est exprimé en ces termes :

« Etant Garde des sceaux, j'ai signalé les actes du liquidateur Duez comme nécessitant une surveillance.

« Depuis que je suis président du Conseil, j'ai laissé la Justice suivre son cours.

« Certains pourront se réjouir de ce qui arrive, soit ; mais le Pays comprendra que nous voulons la justice égale pour tous, et que nous l'appliquons sans haine contre qui conque. »

Perquisition et Saisies

Dimanche a eu lieu la perquisition ordonnée par M. Bonnet, juge d'instruction, dans les bureaux de la liquidation Duez.

Les scellés ont été apposés sur les portes de ces bureaux.

Le juge a procédé à une perquisition minutieuse au domicile particulier de Duez et dans ses bureaux.

Tous les papiers seront saisis.

Le Coffre-fort de Duez

M. Barthelot, commissaire aux délégations judiciaires, s'est rendu aujourd'hui au Comptoir National d'Escompte, et a apposé les scellés sur le coffre-fort loué par Duez.

LES DÉTOURNEMENTS
dépassent
DIX MILLIONS

D'après une vérification rapide de certains dossiers, on estime que les détournements du liquidateur Duez s'élèvent à plus de dix millions.

Une première enquête a démontré que Duez avait perdu des sommes importantes à la Bourse, et qu'il avait acheté, en outre, un certain nombre d'immeubles à des prix très élevés, aux environs de Paris.

Il a été constaté également que ce liquidateur encaissait des sommes considérables, provenant de la vente des immeubles des Congrégations dissoutes, et qu'il avait soin de ne pas porter ces sommes en recettes sur ses livres de comptabilité.

Enfin on a trouvé des traces de nombreux chantages exercés autour de la liquidation Duez.

On a retrouvé plusieurs rapports officiels, adressés au Président de la République par M. Briand, ministre de la Justice, dans lesquels le Garde des Sceaux contestait le système de la liquidation des biens des congrégations et réclamait la lumière sur les opérations du liquidateur.

Une Interpellation probable

Le bruit court que M. Le Provost de Launay, sénateur conservateur des Côtes-du-Nord, a l'intention de déposer une demande d'interpellation au Garde des Sceaux.

On ajoute même que M. Le Provost de Launay serait décidé à dénoncer un autre liquidateur compromis.

LES COMMENTAIRES DE LA PRESSE

La plupart des journaux du Bloc félicitent le Gouvernement de n'avoir pas hésité à faire son devoir, en ordonnant la mise en arrestation du liquidateur Duez.

L'Aurore, le *Radical*, et la *Lanterne* font remarquer que le gouvernement républicain seul se montre à la scandale.

L'*Echo de Paris* et l'*Eclair* estiment que le procès Duez sera celui de toute une politique, de toute une morale.

La *République Française*, le *Gaulois* et la *Libre Parole* louent le Ministre de la Justice d'avoir ordonné cette arrestation.

« En ce qui concerne les Congrégations dépouillées, il leur importe peu de savoir, où va leur argent. »

AU PALAIS

Au Palais, où on ne parle que de l'arrestation du liquidateur Duez, on dit que le Garde des Sceaux aurait dû prendre, depuis longtemps, cette mesure, car il ne pouvait complètement ignorer et les dépenses exagérées que faisait Duez, et aussi quelques pertes importantes faites à la Bourse, mais il espérait sans doute qu'il aurait pu justifier sa gestion et éviter un scandale.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Vérifications des Pouvoirs

Le Sénat valide sans débat les opérations électorales dans le département de la Meuse.

M. Develle est admis.

RETRAITES OUVRIÈRES

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion en deuxième délibération *sur la proposition de loi, adoptée* par la Chambre des députés, sur les retraites ouvrières et paysannes.

Articles 1 à 10

Après une longue discussion les articles 1 à 5 sont mis aux voix et adoptés.

L'article 6 est renvoyé à la Commission.

Les articles 7, 8, 9 et 10 sont mis aux voix et adoptés.

Séance vendredi.

Dépôt spécial
des Eaux Minérales Naturelles
DE LA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY ET DES GRANDES SOURCES DE VALS pour la Corse
BASTIA, 13, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies de foie, intestins, fièvres, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas, s'irritant pas.

Demander dans tous les cafés le *Quart Vichy Lardy et Larbaud.*

F. CHARDON & C

Fabricants de Matériaux de Construction

Usines à Francardo (Corse)

Magasins { Bastia, 2, Avenue Carnot. de vente : { Corte, Nouvelle Traverse.

TUILERIE et BRIQUETERIE mécaniques

Tuiles plates et rondes,

Briques pleines et creuses

Briques à planchers en fer

CARREAUX, TOMETTES, TUYAUX

N. B. — Nos tuiles résistent à la gelée à l'air salin des bords de la mer mieux que les tuiles marseillaises. Références sur demande.

MANUFACTURE

DE CARREAUX MOSAÏQUES EN CIMENT

unis et à dessins

pour carrelages décoratifs et à bon marché de vestibules, appartements, magasins, églises, etc.

Essais, sur demande, d'échantillons et prix

CHAUX GRASSE supérieure

Production : 4 tonnes par jour

SCIERIE MÉCANIQUE de Bois

Planche s, Rabiens, Cerceaux, Limons, Lattes

Grands Entrepôts de CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES

Fers et Aciers en barres, plats, ronds, carrés

Fers à planchers I

TUILES, PLOMB, en feuilles, tuyaux, gouttières

NOTA. — M. CHARDON, ancien entrepreneur, s'empresse de fournir tous renseignements techniques sur le choix et le mode d'emploi des matériaux.

Il possède une importante collection de modèles de villas, maisons de ville et de campagne, style moderne, que les clients peuvent consulter avec fruit.

DÉPARTEMENT DE LA CORSE

OCTROI D'ILE-ROUSSE

Il sera procédé le quinze mars mil neuf cent dix, à trois heures de relevée, à la Mairie d'Ile-Rousse, par le Sous-Préfet de Calvi, ou son délégué, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, à titre de bail à ferme, des droits de l'Octroi Municipal de la dite Ville, pour trois ans et neuf mois, qui commenceront le premier avril mil neuf cent dix et finiront le trente-un décembre mil neuf cent treize.

Les droits sont établis sur les boissons et liquides, comestibles, fourrages, combustibles, matériaux et objets divers.

La mise à prix est fixée à dix mille francs par an. . . . . 10,000 fr

On n'admettra aux enchères que des personnes d'une *moralité, d'une solvabilité* et d'une capacité reconnues, et qui, après s'être fait inscrire sur le cahier des candidats, auront obtenu du Maire, quinze jours au moins avant l'adjudication, un certificat d'admission, sauf le recours au Préfet.

Aucune personne attachée à l'administration des Contributions indirectes, aux administrations civiles, aux Tribunaux ou ayant une surveillance ou juridiction quelconque sur l'administration de l'Octroi, ne pourra, sous peine de résiliation de bail sans indemnité et de tous dommages-intérêts, être ni adjudicataire ni associée de l'adjudicataire.

Ne pourront être admis aux enchères ceux qui font commerce de quelques-uns des objets compris au tarif.

Le cahier des charges, clauses et conditions de l'adjudication est déposé au secrétariat de la Mairie, où il en sera donné connaissance à toutes les personnes qui s'y présenteront ; il leur sera également fourni tous les renseignements qu'elles pourront désirer, tant sur le montant des produits que sur la nature, le nombre et la qualité des objets qui ont été imposés depuis l'établissement de l'octroi.

Fait en Mairie d'Ile-Rousse, le quinze décembre 1909.

Le Maire,
F. VALERY.

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA
Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse

VIN DU CAP CORSE AU QUINQUINA
APÉRITIF TONIQUE & FORTIFIANT

La Maison L.-N. MATTEI & Cie de Bastia, met en garde les nombreux consommateurs de l'inimitable:
"VIN DU CAP CORSE"
AU QUINQUINA
dont la réputation est devenue universelle, contre des **contrefaçons** *que certains fabricants débitent sous le même nom.*
Dans l'intérêt de leur santé ils doivent se méfier des **contrefacteurs** *qui s'autorisent illégalement des mêmes dénominations pour présenter comme une nouveauté ce qui n'est qu'une mauvaise et dangereuse imitation.*
On ne contrefait que ce qui est supérieur, mais quoi que l'on fasse
Le VIN DU CAP MATTEI, qui est appelé à détrôner tous les vins similaires, reste inimitable.
DEMANDEZ PARTOUT
UN VIN DU CAP MATTEI

L'Indicateur OFFICIEL de la CORSE

BON pour un ABONNEMENT D'ESSAI DE 3 MOIS
à Jardins & Basses-Cours
Au prix exceptionnel de 1 fr. (Etranger, 1 fr. 25)
Adresser ce Coupon avec le montant, à MM. HACHETTE et Cie, 79, Bd St-Germain, Paris

Le Moniteur de la Mode
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT:
PLUS DE PATRONS NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
UN AN : 16 francs — SIX MOIS : 8 francs
ÉTRANGER : 20 francs — UN AN : 32 francs
SIX MOIS : 16 francs
Le numéro : 50 centimes
Le numéro spécimen sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande.
ADMINISTRATION : 29, rue de Châteaudun, PARIS

Grand Cinéma
Bar Cinéma, ce service de Bar, 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia
TABLE DE BOIS, TOILES ET MARBRES
Appareils sur commande
Le Directeur-gérant
J. B. ORLANDINI
Imp. Ollagnier.

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES
REPRÉSENTANT
Pour BASTIA et CORTE
M. Paul GILORMINI
ALBERTINY ET Cie
NICE ET CANNES

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 70 — VENDREDI 11 MARS 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. ORLANDINI, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (4e page), 0.75 — Divers, 0.20 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Union	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Tarif postal en dehors de l'Union Postale: 4 francs par an.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

00139
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Mars à Aujourd'hui : Précieux Sang.
Soleil : (Heure nationale)
Lever, 5 h. m. 54 — Coucher, 5 h. 28 m.
Dernier quart., le 2 — Nouv. Lune, le 11
Prix du Demain : Saint Grégoire, pape.

10 MARS

Choses d'Alsace

Une manifestation caractéristique de la lutte qui se poursuit sans trêve en Alsace-Lorraine entre la population indigène invinciblement attachée à ses traditions nationales et à la culture française et les immigrés allemands en rage impuissante de germanisation, s'est produite autour de la personnalité de l'abbé Wetterlé, depuis douze ans député au Reichstag pour la circonscription de Ribeauvillé, et depuis neuf ans, représentant des mêmes électeurs à la Délégation d'Alsace-Lorraine. Ajoutons que l'abbé Wetterlé, après avoir repris, avec ses amis, en 1893, le vieux *Journal de Colmar*, en a fait, ces temps derniers, le *Nouvelliste d'Alsace-Lorraine*, un journal alerte, où il exerce son esprit bien français, aiguisé d'une pointe de malice alsacienne, avec tant de succès que l'agrandissement de la petite feuille s'est imposé.

Pour une polémique de presse où il avait couvert de ridicule un cuistre immigré, directeur du collège de Colmar et ennemi personnel de la langue française, le rédacteur en chef du *Nouvelliste d'Alsace Lorraine* fut récemment condamné à deux mois de prison. Quand il sortit de sa geôle de la *Ilexirchs Geforengnis* après avoir, suivant sa volonté, subi jour pour jour sa peine et au régime commun, ce fut aux acclamations de cinq mille personnes. L'allégresse était dans les rues de Colmar, et quand le prisonnier, très pâle, reçut d'une main tremblante d'émotion la gerbe de fleurs aux couleurs de l'Alsace, rouge et blanc, des acclamations enthousiastes le saluèrent, qui étaient bien faites pour le récompenser de son énergique dévouement à la cause nationale.

La presse pangermaniste des deux côtés du Rhin fut exaspérée de cette démonstration patriotique, mais la haine qu'elle a vouée au député de Ribeauvillé eut sa scandaleuse explosion quand on apprit de quelle délicate attention celui-ci avait été l'objet, pendant son emprisonnement, de la part de la femme du stathalter d'Alsace-Lorraine, comte Wedel. Après les bals qu'elle donne chaque hiver à la Lieutenance impériale de Strasbourg, la comtesse a l'habitude d'envoyer aux personnes reçues chez elle, qui n'ont pu répondre à son invitation, leur part des accessoires du cotillon qui ont été distribués. Parmi ces personnes figure l'abbé Wetterlé à titre de membre de la Délégation. Cette année, la comtesse Wedel a envoyé à l'adresse de la mère du député alsacien, un porte-allumettes au chiffre de celui-ci, et, pour elle-même, un manche d'ombrelle en argent. L'envoi était accompagné d'une lettre écrite en français où l'expéditrice regrettait l'absence de M. Wetterlé à son dernier bal.

La *Strasbourger Post* s'est déclarée indignée de cette attitude. « L'activité de M. Wetterlé, écrivait-elle, est de telle sorte qu'on ne souhaite pas le voir l'objet de marques d'attention particulière et de bienveillance venant du palais du stathalter ; » et le *Mercure de Souabe* écrivit que « si de pareilles choses sont vraies, il est parfaitement inutile de s'étonner de l'outrecuidance de l'abbé francisant. »

Sous ce titre : *Une nouvelle muflerie*, le *Nouvelliste d'Alsace-Lorraine* faisait paraître cette verte réponse : « La *Strasbourger Post* de ce matin mentionne, avec les commentaires malveillants qu'on peut supposer, l'envoi par Mme la comtesse de Wedel de deux objets de cotillon à l'adresse de M. Wetterlé. Nous ne pouvons que regretter ce nouveau manque de tact de notre collègue libéral. Ce n'est point par la faute de M. Wetterlé que le fait — qui n'a rien d'anormal puisque tous les invités du bals du stathalter sont gratifiés de ces souvenirs — a été connu, et nous savons que notre directeur a vivement regretté tout le bruit fait autour de cet incident. Une fois de plus nous voyons la muflerie de certains de nos germanisateurs à l'œuvre. Ces gens-là ne respectent rien, pas même les délicatesses d'une femme qui pourtant a su si bien employer sa haute situation pour atténuer de graves malestendus. »

Les « germanisateurs » n'en continuèrent pas moins leur campagne qui tend par tous les moyens à discréditer le stathalter pour arriver à le faire remplacer par un fonctionnaire de « la manière forte, » instrument de leur haine. Ils trouvèrent d'ailleurs les plus complaisants échos dans la presse pangermaniste d'outre-Rhin.

On a fait un crime à la comtesse de Wedel de n'être pas allemande, d'être suédoise, descendante de l'ancienne famille écossaise des Hamilton ; de se faire faire des cartes de visite en français ; de faire, dans ses fêtes, réciter ou chanter des morceaux en français, et enfin d'avoir accepté le patronage d'une fête de bienfaisance en faveur des inondés de la Seine, donnée au théâtre municipal avec le concours de Mme Marguerite Carré, de l'*Opéra-Comique*.

La voilà bien, dans tout son épanouissement, la « *muflerie* » pangermaniste dénoncée par l'abbé Wetterlé! Hâtons-nous d'ajouter que pas plus auprès du Chancelier d'Allemagne que dans l'entourage de l'Empereur cette grossière campagne n'est approuvée.

Voici, dans tous les cas, que le député de Ribeauvillé, sans l'avoir voulu, ni cherché, ni peut-être espéré, devient un chef nouveau d'un parti qui fut lent à se constituer, parce qu'on a longtemps hésité, comme toujours, à rompre avec les formations anciennes : le parti de l'autonomie, ou plus radicalement de la république d'Alsace-Lorraine, rentrant à ce titre dans la Confédération de l'Empire d'Allemagne, comme y sont incorporées les républiques hanséatiques de Brême, Hambourg et Lubeck.

Depuis près de 40 ans, il n'a plus été question de déchirer le fameux « carte au liséré vert » qui servit, le 26 février 1871, à tracer la nouvelle frontière de la France et de l'Allemagne. Nous ne pouvons savoir mauvais gré aux Alsaciens-Lorrains de ne pas vouloir continuer à se plier au régime d'exception de terre d'Empire sous le joug duquel les avait soumis la main de fer de Bismarck. Ils gardent au fond du cœur une tendresse inaltérable pour leur ancienne patrie, mais cela n'arrange rien, et les nouvelles générations demandent à vivre d'une vie normale. « Voilà 40 ans que nous vivons en état de siège, de fait ; il faut en finir, disent-elles à l'Allemagne. Donnez-nous notre autonomie : vous ne pourrez qu'y gagner. » Mais là se pose une question de forme. L'Alsace-Lorraine, devenue autonome, le sera-t-elle dans la forme gouvernementale des autres Etats de l'Allemagne confédérée qui ont des rois, des grands-ducs héréditaires ? C'est ce que refusent, dès à présent, les initiateurs du grand parti alsacien-lorrain, dont l'abbé Wetterlé devient le chef.

MARCEL FRANCE.

Bibliothèque et Musée

Depuis que la Bibliothèque municipale a été installée dans les dépendances du Théâtre, le nombre des lecteurs a sensiblement augmenté, et, d'autre part, plusieurs de ses concitoyens ont eu la généreuse pensée de faire des dons. C'est ainsi que pendant l'année 1909, le nombre des volumes a subi une augmentation de plus de 2.500.

C'est le don de MM Luciani frères surtout qui a enrichi le fonds municipal ; mais il convient aussi de citer parmi les donateurs, MM Augustin Domi, le pharmacien Ramarosi, Romagnoli, horloger, Vincenti, l'abbé Peretti, Mgr Girolami-Cortona, le docteur Ramaroni, Louis Colonna, le chanoine Letteron, le mécanicien principal Leca, le chanoine-archiprêtre Carta, Jean-Charles Benedetti, Pinna, Pierre Peccia, etc.

Comme les années précédentes, les envois du Gouvernement ont été assez importants. Quant aux acquisitions, elles ont été forcément restreintes, étant donné la faible crédit qui y est affecté.

Plusieurs personnes ont annoncé à M. le chanoine Letteron l'envoi d'ouvrages, et si ce mouvement en faveur de la Bibliothèque municipale continue à s'affirmer, elle ne tardera pas à compter une quarantaine de mille volumes. Nous enregistrons avec plaisir l'intérêt marqué qui se manifeste pour notre Bibliothèque, et adressons nos remerciements aux généreux donateurs.

Grâce à la pieté filiale de Mme Pietri de Caraffa, la Bibliothèque possède un beau et frappant portrait de son éminent père, l'érudit bibliothécaire baron Philippe de Caraffa.

La collection des procès-verbaux du Conseil général qui commence en 1838 s'est augmentée de quelques volumes, mais il manque toujours plusieurs rapports et procès-verbaux. C'est surtout la période des années 1870 à 1880 qu'il serait urgent de compléter, et dans ce but nous faisons un pressant appel à tous ceux qui posséderaient quelques-unes de ces brochures, pour qu'ils veuillent bien en faire don à la Ville, en les adressant à M. le Maire, ou à M. le chanoine Letteron, bibliothécaire.

***

Le Rosée a également reçu quelques dons. Citons parmi les donateurs : MM Luciani, Leca, Romagnoli, Suzzoni, Augustin Domi, Pierre Rossi, Jean-Baptiste Bourgerie, le chanoine Casanova, avocat Valentini, T. et S. de Corsilia, Airola, Gavalli, comte Valery, Mme de Castel, etc.

Beaucoup de nos compatriotes possèdent des objets précieux pour la Corse, un point de vue historique, anthropologique, scientifique, etc , dont ils ne font aucun cas, et qui un jour ou l'autre disparaissent, on ne sait comment, soit abandonnés dans quelque coin de la cave ou des greniers, soit raflés par quelque habile brocanteur, comme il en arrive assez souvent dans l'île. Les objets qu'ils emportent, sans valeur intrinsèque pour la plupart, sont cependant recherchés par les collectionneurs, et sont perdus pour la Corse. Si on avait eu l'idée de les déposer au Musée, où tout est placé maintenant dans des vitrines fermées, ils ne disparaîtraient pas et pourraient servir aux chercheurs et aux érudits.

Lire à la troisième page
« NOS TÉLÉGRAMMES »

265 . — Feuilleton du PETIT BASTIAIS.

NOELLA

Grand Roman Inédit
PAR CHARLES MÉROUVEL

DEUXIÈME PARTIE

SEULE !

XXVII

EN WAGON

Pourquoi lui-même se sentait-il attiré vers cette grande et belle marquise, comme si tous deux, elle et lui, ils devaient coopérer à une même œuvre, être réunis par quelque événement providentiel. Il dit :

— Je m'appelle, madame la marquise — car il faut bien que je me présente moi-même puisque je n'ai personne pour me rendre ce grand service — Jacques Rousset, marquis de Villas.

— N'êtes-vous pas l'acquéreur de Sainmont ?

— En effet.

— J'avais entendu prononcer votre nom.

— Par qui ?

— Par le baron de Breux, votre voisin.

— Vous le connaissez ?

— Depuis longtemps.

Il y eut un silence au bout duquel la marquise répliqua sèchement :

— M. de Breux était un camarade de mon mari au collège et au régiment .. Moi, je n'ai jamais eu la moindre sympathie pour lui ..

La conversation fut interrompue de nouveau, et lorsque le train quitta Maintenon, Rousset dit en souriant :

— Tenez, je veux vous conter une curieuse histoire, la mienne.

Brusquement il demanda :

— Savez-vous l'espagnol ?

— Très bien.

— Comme ça se trouve. Personne ne surprendra nos secrets.

Il expliqua rapidement son départ de France, vingt ans plus tôt, à la suite d'un grand chagrin, l'enlèvement d'une femme adorée — sa situation précaire après une jeunesse de pauvre, d'orpheline sans ressources et sans parents, l'amitié du marquis de Villas pour lui, un mari dans un âge très avancé et son testament. Il conclut :

— Et voilà comment moi, un pauvre diable, battu par tous les mauvais vents de l'adversité, bourgeonne malgré mes efforts pour sortir d'embarras. J'ai été quitté par une femme que j'adorais, parce qu'elle ne pouvait supporter la gêne dont je ne pouvais la sortir et que je n'avais d'ailleurs jamais réalisé son rêve ; comment aussi l'inconstante fortune m'a ramené de mes chagrins, comment elle a fait du chantre de l'église Saint-Séverin, de l'expéditionnaire de la maison Berthandier frères....

— Je les connais.

— Du figurant de Cluny, un marquis possesseur d'un des grands noms de l'Espagne, dont je ne tire pas vanité, du reste ; comment je suis à la tête d'une fortune colossale, dont je ferai profiter tous ceux que j'aime et qui m'entourent....

Il ajouta :

Et, cependant, je ne serai vraiment heureux que le jour où j'aurai retrouvé l'enfant, une grande fille aujourd'hui, que, par vengeance, dans un jour de colère folle, j'ai enlevé à la malheureuse qui m'avait trahi...

— Son nom ?

— Hélène Ambert.

Marguerite Rostand regardait avec une sorte de tendresse et de douce compassion ce compagnon que le hasard plaçait auprès d'elle, et qui poursuivait le même but, qui formait les mêmes projets et s'acharnait à la recherche de la même fugitive. C'était le mari de cette Hélène qui se mourait de chagrin à la villa des Glycines. C'était le malheureux que le désespoir de son abandon avait contraint à s'expatrier. Elle lui demanda :

— Vous connaissez l'amant de votre femme ?

— Je ne le connais pas, mais je connais son nom.

Il dit lentement :

— C'est M. André d'Orville, votre mari, madame la marquise !

Elle reprit au bout d'un instant :

— Vous le haïssez ?

Il secoua la tête.

— Jadis, dit-il, j'ai eu des mouvements de rage et de haine. J'ai maudit celui qui m'avait outragé sans me connaître parce que je souffrais cruellement, je puis le dire. Aujourd'hui, je ne songe qu'à Noëlla... Elle seule m'occupe... C'est la seule créature de Dieu pour laquelle je me sens une tendresse si profonde que je donnerais tout pour elle, afin de racheter, fût-ce au prix de mon sang, chacune des larmes qu'elle a dû verser dans son enfance abandonnée ! Je me maudis que mon crime, mais pouvais-je prévoir qu'il aurait d'aussi funestes conséquences ?

Il raconta à la marquise la mort de Marthe Leroc, une jeune fille exquise, d'un angélique dévouement, la disparition de l'enfant qui lui avait été confiée, et la fin soudaine de son bourreau, Carlo Benzoni, dans les montagnes de l'Engadine.

— Celui-là a rendu ses comptes, dit-il. Quant à Noëlla, je sais où qu'elle est...

Il ajouta joyeusement :

— Je sais certain même que chaque minute de ce voyage me rapproche d'elle.

Au mois, Marguerite Rostand et Jacques Rousset étaient devenus des amis. Elle admirait la franchise, la sagacité, la douceur de cet être si énergique qui lui disait :

— Maintenant, je ne hais personne ; je n'ai qu'une pensée, celle de l'enfant dont j'ai fait le malheur sans le vouloir et que j'aime autant que si elle était de mon sang, ma propre fille ! Pour les autres, que Dieu les juge ! S'ils ont commis des fautes, ils les ont terriblement expiées.

A Laval, elle n'ignorait encore des détails de la vie de son compagnon...Elle connaissait toute son histoire. Qu'avait-il à cacher de sa vie ? Elle connaissait seule celle du marquis de Villas, du vrai, comme disait Jacques Rousset en souriant, de ce grand d'Espagne qui avait fait de ce pauvre garçon contraint si longtemps de gagner son pain quotidien par des travaux ingrats et mal payés, son élève, son disciple et son successeur, qui l'avait façonné de ses mains, transformé à son image, et, content de son œuvre, n'en était allé dans l'autre monde en lui laissant une fortune qui en faisait un des princes de son temps. Et quand, à Laval, Jacques Rousset lui offrit des places dans la victoria qui l'attendait, elle accepta en lui disant avec un sourire :

— Mais avec plaisir, mon ami.

La liaison était faite et ne devait plus se rompre. Pendant l'étape de dix lieues à parcourir de Laval à Noblaires leur amitié simplement grandit encore. Elle avait grandi comme ces graines que ne lève qu'après l'orage et qu'on peut voir se développer en quelques heures. Marguerite [illegible] vivement intéressée par les [illegible] elle songeait si elle [illegible] à ces aventures de romans psychologiques, franc et loyal.

LES LISTES ÉLECTORALES

La confection des listes électorales, actuellement en cours, déjoute avec quel mépris de la loi plusieurs de nos municipalités procèdent à cette confection.

Il nous revient, en effet, que dans des communes dont nous ne voulons pas faire mention pour le moment, nous réservant de les désigner ultérieurement, les listes contiennent à l'infini des noms d'individus qui jamais n'ont mis les pieds dans ces communes et qui, tous, sont inscrits là où ils résident et où ils prennent toujours part au vote.

Il appartient à nos magistrats cantonaux, actuellement saisis sur appel, de mettre fin à une telle situation. Qu'on y prenne bien garde. Bon nombre des conflits sanglants qui se sont produits dans nos communes rurales ont eu pour cause l'altération des listes électorales.

Il n'est rien qui irrite nos populations, et à juste titre d'ailleurs, autant que l'intervention de gens qui accourent au jour du scrutin pour faire pencher la balance en faveur d'un parti et qui, tous, nous le répétons, sont étrangers à la commune où ils viennent faire la loi et procurer ainsi au parti, que ces escadrons volants honorent de leur choix, une majorité frelatée.

Empêcher les inscriptions multiples, en faire table rase, tel est le devoir de nos magistrats cantonaux. Ainsi le veut la loi, ainsi le prescrivent arrêts sur arrêts. S'il en était autrement, c'est à bon droit que l'on pourrait dire que la loi est lettre morte dans notre malheureux pays.

Union Générale des Corses et Amis de la Corse

Une Réunion à Paris

La réunion organisée par l'Union Générale des Corses et Amis de la Corse qui a eu lieu dans la Salle des Fêtes du *Petit Journal*, a été une imposante manifestation en faveur de la Corse.

Plus de deux cents personnes étaient présentes quand M. Jean Richepin, de l'Académie française, a pris place au fauteuil de la présidence, entouré de MM. Poli, président de l'Union ; notre confrère Jacques Dhur, MM. Tournade et Sembat, députés, etc.

M. Poli, président de l'Union, prenant le premier la parole, a demandé en termes énergiques :

Que la Corse opprimée ne soit plus une exception douloureuse parmi les départements français ; qu'une campagne, soutenue par une solidarité parfaite de tous les Corses, assure le prompt relèvement moral et matériel de cette « Ile de Beauté ».

Que le régime douanier qui date de 1818 et qui n'a jamais été revisé soit mis en harmonie avec le progrès commercial actuel et ne soit plus un obstacle au développement de l'île.

L'amélioration des services maritimes chargés du transport des voyageurs.

Que des crédits nécessaires soient votés pour l'assainissement de toutes les contrées malsaines et l'adduction d'eau potable.

La construction par l'Etat et l'exploitation par le personnel associé de toutes les lignes de chemins de fer nécessaires au développement et à la prospérité de la Corse, et enfin et surtout le respect des forêts et le reboisement obligatoire des terrains impropres à la culture.

Cet exposé terminé, M. Poli remercia toute la Presse de l'appui qu'elle avait apporté en attirant l'attention des pouvoirs publics sur le sort injuste de la Corse.

M. Tournade, succédant à M. Poli, s'est élevé contre l'injustice pratiquée par la métropole à l'égard de ce département qu'elle traite en colonie lointaine, à qui elle fait payer des droits d'entrée comme s'il s'agissait de produits étrangers.

M. Fontana, avocat corse, a conseillé alors à ses compatriotes de se livrer davantage au travail manuel.

Notre confrère Jacques Dhur a ensuite pris la parole et, en termes vigoureux et colorés, il a plaidé à son tour la cause de la Corse. Il a rappelé ses voyages dans l'île et dit l'impression de tristesse que lui avait laissée la vue de tant de sites merveilleux servant d'abri à tant de misère.

« Je suis allé voir les Corses, a-t-il dit, comme je vais vers toutes les injustices, et je vous ai dit, à cette époque, qu'il n'y a que l'union qui vous permettra, comme un levier, de soulever la montagne des iniquités qui vous écrasent. Car la justice, en Corse, a deux visages, l'un souriant pour les puissants, et l'autre menaçant pour les humbles ou ceux qui ne s'abaissent pas. Votre cause est celle de la France tout entière. »

Après ce vibrant plaidoyer salué par les applaudissements de l'assistance, M. Sembat a déclaré que l'avenir de la Corse est dans le tourisme.

M. Jean Richepin, enfin, s'est levé et a remercié les Corses de l'honneur qu'ils lui avaient fait en le nommant président d'honneur de cette réunion.

« Nous ferons tous nos efforts, a-t-il dit, pour qu'on sache la beauté de votre pays, qui sera bientôt sa richesse. Je parle plus en poète qu'en économiste ; aussi j'ai senti la Corse comme on sent un bouquet. J'ai bu son vin et mangé sa « polenta ».

» Bien que cheminau, je ne suis pas allé en Corse, car je n'ai jamais suivi de routes qui m'y menassent. Pourtant j'aime la Corse, le pays de « mon cousin l'artilleur » qui n'était pas seulement un grand guerrier, mais un des grands civilisateurs de la Méditerranée. »

Et le poète rappelle comment la civilisation, venue d'Athènes, s'est implantée en Corse en passant par Rome.

Après les condoléances émues adressées aux parents des victimes du *Général-Chanzy*, l'ordre du jour exposé par les divers orateurs a été voté à l'unanimité.

(*Le Petit Journal*).

TOULON

Une Fête dans les P. T. T.

Hier soir, dans les salons de l'ancien Café du commerce, les membres du Cercle des P. T. T. ont donné une soirée qui a obtenu un succès complet.

Dès 9 heures du soir, les invités se présentent en grand nombre au seuil de la salle de concert où ils sont reçus très aimablement par les membres du bureau, c'est-à-dire par MM. Massoni, président ; Brun, vice-président ; Poncey, secrétaire ; Séguin, trésorier, et par le si obligeant commis principal M. Fabre, qui est le président d'honneur de la fête. Les principaux employés de l'administration toulonnaise avaient honoré cette fête de leur présence. Elle débuta par une première partie de concert — le piano d'accompagnement était tenu par le réputé professeur Bench — et au cours de laquelle on apprécia vivement la fine musicalité du quintette Poirson ; l'excellente diction de MM. d'Armand et Capelle, dans quelques morceaux de déclamation ; la voix très expressive de M. Manche dans « Manon, » ainsi que celle de Mlle Claire X..., dans des airs choisis de « Mignon » et de « Werther, » et celle aussi de Mlle Eugénie F..., dans un morceau très goûté de la « Juive. »

Mentionnons spécialement le vif succès qu'a obtenu M. Haugard, dont la prononciation si pure et l'accent si distingué ont fait merveille dans divers monologues.

Ce sont les mêmes expressions dont il faut se servir pour louer le talent de diseuse et de chanteur de M. Bonneval et le jeu si gracieux et si parfait des jeunes mandolinistes, Jeanne et Antoine Massoni, dans « Flots du Danube. »

A l'issue de la première partie, une réception eut lieu au cours de laquelle on vida une coupe de champagne. M. Massoni, président du Cercle, a prononcé une très délicate allocution ; il a été véritablement trop aimable à l'égard de la presse, et c'est ce que notre collaborateur lui a fait remarquer et lui répondant pour le remercier au nom de vous ses confrères. M. le docteur Manoël, président des Enfants du Gard, a prononcé aussi quelques mots bien sentis.

Dans la deuxième partie, Mme Landeroin fit valoir ses bonnes qualités vocales, dans un air de « Samson et Dalila. » On entendit ensuite, non sans plaisir, MM. Pisarello et Brun, et la séance fut achevée par les « tours » pleins d'illusions de M. Berry, prestidigitateur.

Vers minuit, une sauterie fut organisée à laquelle prirent part un essaim de gracieuses demoiselles — fleurs exquises et vivantes — qui évoluèrent jusqu'à une heure très avancée de la nuit.

Nous félicitons toutes nos félicitations à ces messieurs des P. T. T.

(*République du Var*).

Cour d'Assises

Audience du 10 mars 1910

Présidence de M. Gabrielli, conseiller

Tentative d'assassinat

ET

Assassinat avec concomitance.

La Partie Civile

Me Moretti est chargé des intérêts d'Antonetti. Le bâtonnier de l'ordre des avocats lare son client des calomnies que l'accusé a porté contre lui en désespoir de cause.

Les Plaidoiries

Me Vittini plaide le premier pour Raffaelli. Après avoir habilement discuté les faits de la cause, il sollicite du jury un verdict d'acquittement en faveur de Raffaelli qui sera en même temps un verdict de flétrissure pour Antonetti.

Me de Caraffa se joint à son confrère pour demander la mise en liberté de Raffaelli dont les coups ont involontairement atteint Ancenade Natalini et qui n'a tiré sur Antonetti que parce que celui-ci, qui l'avait ruiné, marchait sur lui armé d'une serpe.

LE VERDICT

Reconnu coupable de meurtre provoqué, Raffaelli est condamné à cinq ans de prison et dix ans d'interdiction de séjour et à payer à Antonetti un franc à titre de dommages-intérêts.

Me H. de Montera dépose des conclusions tendant à ce qu'il plaise à la Cour condamner Raffaelli à payer à Pierre Natalini la somme de dix mille francs à titre de dommages-intérêts.

L'heure étant très tardive, la discussion civile est renvoyée à une audience ultérieure.

Audience d'aujourd'hui :

Schlommer Anita, veuve Mariotte, née à Brest, demeurant en dernier lieu à Corte, tentative d'assassinat et port d'arme prohibée.

Ministère public : M. Angeli, avocat général.

Défenseurs, Mes de Montera et de Corsi. Cette affaire occupera deux audiences.

L'Hécatombe des Jeunes Filles

Rien n'est changé et le public peut toujours s'écrier : « Hélas ! que j'en ai vu mourir de jeunes filles. »

Il faut à la mort son hécatombe annuelle de ces frêles et jolies créatures, et c'est la chlorose, cette terrible maladie, qui est chargée de fournir cette hécatombe.

La chlorose, c'est ce dépérissement qui envahit les jeunes filles dès l'âge de la formation, leur prend tout leur sang, les fait traîner quelques années, et enfin les lauche avant qu'elles aient pu atteindre les vingt printemps. Cruelle maladie qui torture lentement, mais sans relâche, et qui semble attendre, miner doucement, pour laisser place à des alternatives d'espoir et de désespérance et faire en sorte que le chagrin des parents soit plus grand, parce qu'elle prendra les enfants plus âgés.

Eh bien ! mères de famille, dites-vous bien qu'on peut éviter la chlorose, et que, pour si terrible qu'elle soit, elle n'en est pas moins parfaitement guérissable. Il est indispensable, toutefois, d'être prévoyantes, vigilantes, persévérantes, et d'avoir à votre disposition un bon remède.

Il faut être prévoyantes, c'est-à-dire qu'il faut penser qu'à l'âge de la croissance votre enfant, comme tous les autres enfants, mera ses forces et qu'elle arrivera, si vous n'y prenez pas garde, à l'époque de la formation dans un état de faiblesse avancé, alors qu'elle devrait y parvenir avec des réserves de forces.

Il faut être vigilantes et persévérantes parce que si vous avez amené votre enfant à l'âge de la formation avec des forces suffisantes, tout danger ne sera pas passé pour cela. Le moment critique de la vie, avec ses exigences, demandera que le sang soit toujours aussi pur, aussi abondant. Vous devrez veiller à cela pendant plusieurs années et ne cesser d'intervenir que lorsque tout l'organisme ne sera fait au régime de force et de régularité. Alors la jeune fille sera prête à devenir femme.

Pour la conduire jusque-là, pour remédier à la faiblesse inévitable, maintenir cet organisme fragile en état de résistance, pour donner au sang la pureté et la richesse constantes, les Pilules Pink vous seront nécessaires ; elles vous seront indispensables.

Les Pilules Pink donnent en effet, pour ainsi dire, du sang aux chaque dose, et vous pouvez donc donner à votre enfant, dont vous pilent vous affige, à votre enfant dont vous dites vous-même : « Mais elle n'a pas de sang, » une dose ou plusieurs doses de sang, de sang riche et pur.

Tout le monde répète ce dicton : « Le sang c'est la vie. » Lorsque vous pensez de votre enfant : « Elle n'a pas de sang, » cela équivaut à dire : « Elle n'a pas de vie, » et lorsque vous donnez une Pilule Pink à votre fillette débilée, vous lui donnez une dose de sang, une dose de vie.

Cette facilité de donner à volonté, au moment critique, une dose de sang, une dose de vie à l'organisme désemparé, vous fera comprendre toute l'importance des Pilules Pink dans le traitement de l'anémie et de la chlorose.

Depuis 15 ans, que de guérisons de jeunes filles chlorotiques grâce aux Pilules Pink. Combien de femmes qui ont, fillettes, pris les Pilules Pink, ont eu en se mirant dans leur glace et en y constatant leur bonne mine, un souvenir ému pour la petite boîte de Pilules Pink de jadis, la petite boîte qui portait et porte toujours ces cinq mots qui en disent long : Pilules Pink pour Personnes pâles.

Les Pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : Phie Gahin, 23, rue Balle, Paris, 3 fr. 50 la boîte, 17 fr. 50 les 6 boîtes, franco.

CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

En raison des nouvelles conditions d'âge fixées par la loi du 11 janvier 1910 pour l'admission des candidats à l'examen du certificat d'études primaires, le ministre de l'instruction publique a décidé, par mesure transitoire, qu'il serait tenu, au mois d'octobre 1910, une session extraordinaire ouverte à tous les candidats ayant atteint l'âge de douze ans au 1er octobre, qu'ils se destinent ou non à pénétrer dans les écoles primaires supérieures.

Gazette Judiciaire

Tribunal Correctionnel

Présidence de M. Massei, président.

Il y a quelques jours, le garde-côte *Goto* capturait des balancelles italiennes en train de pêcher dans les eaux françaises.

Les nommés Villani Josué et Antoni Joseph qui les montaient, ont été, après plaidoirie de Me de Carbuccia, condamnés à 100 francs d'amende.

Le tribunal a par le même jugement ordonné la confiscation des engins de pêche saisis à bord et déclaré le sieur Labrano Joseph, armateur des balancelles, civilement responsable des condamnations pécuniaires prononcées contre les hommes de son équipage.

Dame Fiorini, épouse Dalessio, qui a frappé son mari avec un parapluie est condamnée à 9fr jours de prison avec sursis.

Défenseur, Me Bronzini.

La prévention qui pèse sur le nommé Federici est des plus graves. Une nuit il se serait introduit à bord d'un voilier ancré dans notre port et après avoir étourdi le mousse, d'un violent coup de poing sur la nuque et menacé le matelot de garde d'un couteau, il aurait pénétré dans la cabine du capitaine et dévalisé un tiroir après avoir fait sauter la serrure.

Le prévenu nie énergiquement les faits qui lui sont reprochés et soutient qu'il est victime d'un complot ourdi contre lui par l'équipage du bord.

Le tribunal, après plaidoirie de Me H. de Montera, défenseur de Federici, a acquitté purement et simplement celui-ci.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 10 mars

Thermomètre. — 7 heures du matin + 10° à midi 15°. + à 6 heures du soir + 13°. Maxima + 15° Minima + 9°3.

Baromètre. — 7 heures du matin, 772 mm. à midi, 772 mm., 6 heures du soir, 771 mm. Vent. — Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Découvert.

l'après-midi, q. q. nuages.

Mutualité scolaire

Les récompenses honorifiques suivantes ont été décernées aux instituteurs d'Algérie, pour services rendus à la mutualité scolaire :

Médaille d'argent. — MM. Fiori Laurent et Canavaggia Antoine, directeurs d'école à Bône ;

Mention honorable. — Mlle Arrighi Marie, à Dely-Ibrahim ; Mme Zanuttoni Annie, Mouti Thérèse, Canavaggio Julie, adjointes à Philippeville ; MM. Quilici Antoine-François, adjoint à Aïn-Beïda ; Salini François, adjoint à Bône.

Décorations coloniales

M. le lieutenant Prosperi, du 1er rég. de tirailleurs tonkinois, a été nommé chevalier de l'ordre du Dragon de l'Annam.

Nouvelles maritimes

M. Baldassari, maître mécanicien sur le « *J. les Ferry* », est déclaré admissible à subir les épreuves du 2e degré du concours pour l'emploi d'adjoint de 2e classe des travaux hydrauliques.

Récompenses honorifiques

Une médaille d'honneur en bronze a été décernée à Mme Lota Marie-Magdeleine, ouvrière couturière de 1re classe à l'hôpital militaire de Bastia. 31 ans de services.

Douanes

M. Filippi Jean-Pierre, est nommé préposé des douanes dans la direction d'Epinal.

Préfecture de la Seine

M. Cacciagorra Ange-Félix, sergent rengagé au 4e colonial, est nommé poseur dans le service des perceptions municipales de l'approvisionnement de Paris.

Au Port

Entrées :

Vap. anglais « Vito, » cap. Lawton, venant de Gênes.

— Vap. « Golo, » cap. Carrière, venant de Marseille.

— Vap. « Numidia, » cap. Lauriol, venant de Livourne.

Sorties :

Vap. anglais « Vito, » cap. Lawton, parti pour Marseille.

— Vap. « Golo, » cap. Carrière, parti pour Livourne.

— Vap. « Numidia, » cap. Lauriol, parti pour Marseille.

A louer

A Louer : Magasin et cave, Impasse Saint-Jean.

S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

Avis

Achat de grignons d'olives à 24 francs la tonne rendus franco dans n'importe quelle gare du réseau.

S'adresser à M. Lucchetti, Nouvean-Port, Bastia.

A vendre

Une custode, en bois sculpté, avec dorures, renfermant un Enfant Jésus.

S'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

Le Meilleur, le plus agréable purgatif

THE BLAIZE PÈRE

REMPLACE LAXATIF PAR EXCELLENCE

Il sera de vente...

SOCIETES & SYNDICATS

UNION GÉNÉRALE DES SOUS OFFICIERS. — Dimanche, 43e courant, à 8 heures et demie du matin, assemblée générale à la Mairie.

Ordre du jour : Compte rendu de la situation financière de la Société. — Paiement des cotisations. — Réception de nouveaux adhérents. — Questions diverses.

Le Président, Scamponi.

RETOUR D'AGE

Le suivre médical ordonne généralement l'Elixir de Virginie Nyrdahl contre les accidents du retour d'âge tels que : hémorragies, congestions, vertiges, étouffements, palpitations, gastralgies, troubles digestifs et nerveux.

Le médicament, par son action sur le système veineux, est également souverain contre les varices, les hémorroïdes et la phlébite. Essai gratuit de la bouteille expérimentale contre timbre : Produits Nyrdahl, 20, rue de La Rochefoucauld, Paris.

Tout Elixir, soi-disant de Virginie, ne portant pas la signature de générale Nyrdahl, est une imitation ou une contrefaçon.

VOULEZ VOUS CONSTITUER UNE DOT A VOTRE PETITE FILLE ? Quelle maman pourrait résister à cette proposition ? Et comme il lui est facile de satisfaire son désir !

Il suffit de s'adresser à une de nos anciennes Compagnies françaises d'assurances sur la Vie et d'y souscrire un contrat d'assurance dotale. La dot rêvée est ainsi assurée dès le paiement de la première prime.

Renseignements au siège de la Compagnie, 33, rue Lafayette, et chez ses agents généraux.

PATES ALIMENTAIRES

Raffinées — Supérieures — Extra

Usine à Vapeur

La MAISON GHILINI, dont la réputation n'est plus à faire, vient de changer complètement son installation. Elle y a apporté tous les perfectionnements modernes.

Sa fabrication journalière dépasse aujourd'hui 2.000 kilogrammes.

Elle peut, actuellement, lutter avantageusement avec tous les produits similaires nous venant du Continent.

Ses pâtes supérieures et extra sont garanties pur blé dur.

On trouvera dans ses magasins, 6, Boulevard Saint Angelo, tous les genres de pâtes que l'on peut désirer.

MM. les Epiciers sont informés que la MAISON GHILINI leur livrera, à domicile, des pâtes en choses qui leur donneront pleine satisfaction comme prix et qualité.

Exigez partout la Marque « MAISON GHILINI »

Le Vin du Cap Mattei, préparé d'après la formule de M. L.-N. MATTEI, chevalier de la Légion d'honneur, commandeur du Mérite agricole, est un *Vin apéritif, tonique, réconfortant et fortifiant* dont l'éloge n'est plus à faire.

Le Vin du Cap Mattei est connu de tous dans le monde entier ; son succès est dû à sa supériorité incontestable sur tous les produits similaires, et sa vogue se mesure à la quantité des imitations que cette marque a suscitées.

Le Vin du Cap Mattei a fait naître de nombreuses concurrences déloyales, et en raison de toutes ces contrefaçons il est indispensable, aujourd'hui, de s'assurer de l'authenticité du produit avant d'en faire usage, en vérifiant l'étiquette, le bouchon estampillé et le timbre de garantie dans lequel la carte du « Cap Corse » est reproduite, timbre intimitable qui a été créé afin que tout acheteur puisse, au premier examen, reconnaître si on lui sert réellement le

Vin du Cap Corse
au quinquina Mattei

N. B. — Ce fut la Société L. N. Mattei et Cie qui, la première, eut l'idée de lancer dans le commerce un Vin apéritif, tonique et fortifiant auquel elle donna la dénomination qui précède. Et pour faire bien sienne cette marque, la *Société L. N. Mattei et Cie* la déposa conformément à la loi, le 10 août 1909, si ce dépôt fut reproduit dans le *Journal Officiel* du 19 janvier 1901.

Tout contrefacteur sera poursuivi rigoureusement.

CABINET
François Maestracci
Agréé au Tribunal de Commerce
13, rue Napoléon, au 2e, Bastia

On demande à acheter des appartements grands et petits

Réclamer dans nos bureaux le prospectus de la

Mutuelle Phocéenne

Dépôt de fabriques
de PAPIERS DE PLIAGE
2, Rue Neuve St Roch

Demenagements
pour tous les pays
Dépôt de cadres
pour mobilier
Prix très modérés
A. PADOVANI, 7, route du Cap, Bastia.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00140

BOURSE DE PARIS

9 mars. — 10 mars.

3 0/0 ancien	99.00	99.00
3 0/0 amortis	98 80	98.97
	ex-coupon	

Les Elections Législatives en Corse

La Neutralité Gouvernementale

Paris, 10 mars.

Nous apprenons, de source certaine, que M. Briand, président du Conseil, ministre de l'Intérieur, a promis à de hautes personnalités politiques qu'une neutralité stricte et absolue, serait observée en Corse à l'occasion des élections législatives.

Des ordres en conséquence vont être donnés au représentant du Gouvernement en Corse.

AJACCIO

Imposante Manifestation

Un regrettable incident

Ajaccio, 10 mars.

A la suite d'un entrefilet paru dans le *Combat* de ce jour, une manifestation imposante a eu lieu ce soir, à 9 heures.

***

Voici comment est relaté dans le *Combat*, l'incident qui a donné lieu à cette manifestation :

« Un bien regrettable incident s'est produit avant-hier matin, à 8 heures et demie.

» Une compagnie du 163e défilait sur la place du Casone ; des civils assistaient en spectateurs à ce défilé exécuté avec entrain par nos braves pioniers.

« A un moment donné, le chef de bataillon, faisant allusion aux civils, s'écria : « Toujours dans les jambes ces sales Corses. »

***

Plus de deux mille personnes sont allées manifester ce soir sous les fenêtres de ce chef de bataillon.

Des bagarres se sont produites ; des coups de revolver ont été tirés ; un homme a été blessé légèrement ; plusieurs personnes ont reçu des contusions.

Les manifestants se sont ensuite dirigés vers la Préfecture, dont ils ont envahi les jardins, demandant à être entendus par le Préfet de la Corse.

M. Edmond Fabre a consenti à recevoir une délégation.

Cette délégation, composée de MM. Paul Valot, Bonardetti, Salini, etc., a fait savoir à M. le Préfet que la foule protestait contre les paroles injurieuses proférées contre les Corses par le chef de bataillon du 163e.

M. le Préfet a répondu à la délégation qu'il regrettait beaucoup cet incident, et que le Chef de bataillon lui même regrettait énormément son écart de langage.

M. le Préfet a ajouté que l'autorité militaire était saisie de cet incident, il n'avait pas à intervenir.

Les délégués ont remercié M. le Préfet d'avoir bien voulu les recevoir, puis se sont retirés.

Ils ont essayé, en retournant auprès des manifestants, de rendre compte de leur mission, mais il ne leur a pas été possible de se faire entendre. Les manifestants criaient qu'ils voulaient voir M. le Préfet.

Enfin, après de longues protestations, les manifestants ont quitté le palais Lantivy et ont fait le tour de la ville.

La manifestation n'a pris fin que vers 11 heures du soir.

ASSISTANCE PUBLIQUE

Paris, 10 mars.

M. Maglioli, commis à l'inspection de l'Assistance publique en Corse, est inscrit sur le tableau d'aptitude pour le grade de sous inspecteur.

Nouvelles Maritimes

Paris, 10 mars.

M. Bastelica, mécanicien en chef de la marine, est promu au grade de mécanicien inspecteur de 2e classe.

Pour nos Sous-Marins

Paris, 10 mars.

L'*Eclair* annonce qu'à l'arsenal de Cherbourg, on vient d'expérimenter avec succès un nouveau procédé secret de sauvetage des sous-marins.

MORT DE M. PORIQUET

Doyen du Sénat

Paris, 10 mars.

On annonce la mort de M. Charles Poriquet, sénateur conservateur de l'Orne, officier de la Légion d'honneur et de l'Instruction publique, décédé à l'âge de 94 ans.

M. Poriquet était le doyen du Sénat

Ancien préfet de l'Empire, il fut élu pour la première fois sénateur en 1874 et fut toujours réélu.

Un Scandale Judiciaire

Les Biens des Congrégations

Les détournements DU LIQUIDATEUR DUEZ

Paris, 10 mars.

Il est très probable, d'après la déclaration de M. Edmond Perrier, rapporteur de la Commission d'enquête sur la liquidation des biens des congrégations au Sénat, que le passif du liquidateur Duez dépasse dix millions.

La Commission a décidé de rechercher toutes les responsabilités.

Débat Parlementaire

Le bruit court que le Président du Conseil soulèvera un débat devant le Parlement, afin de faire connaître au grand jour l'attitude du Gouvernement.

Perquisitions et Saisies

Des perquisitions ont été faites aujourd'hui au domicile particulier de M. Duez et dans les bureaux des liquidateurs.

Toute la correspondance, ainsi que la comptabilité ont été saisies.

AU MAROC

NOS AVANT-POSTES

attaqués dans la Chaouïa

Paris, 10 mars.

Les avant-postes de la colonne mobile, qui opère actuellement dans la Chaouïa, ont été attaqués la nuit dernière par un millier de Zenata.

L'ennemi a été repoussé avec des pertes assez importantes.

De notre côté, nous n'avons à enregistrer aucune perte.

LE BUDGET NAVAL de l'Angleterre

Paris, 10 mars.

Le prochain budget naval de l'Angleterre atteindra un milliard.

Il comprendra notamment la construction de 5 Dreadnoutls, cinq croiseurs protégés, vingt contre-torpilleurs, un certain nombre de sous-marins et deux grands docks flottants.

Le personnel de la flotte sera augmenté de 3.000 hommes.

SENAT

Présidence de M. Dubost

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Eloge funèbre

A l'ouverture de la séance, le président annonce, en termes émus, la mort du Doyen de la Haute Assemblée, et fait un éloge remarquable de M. Poriquet.

Il propose ensuite de lever la séance en signe de deuil.

La séance est levée pendant un quart d'heure.

Reprise de la séance

LES TARIFS DOUANIERS

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant revision des tarifs douaniers.

Un seul orateur occupe la tribune pendant toute la séance, qui est levée à 6 heures du soir, et renvoyée à demain.

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve Paulin Olella ; M. et Mme Randolphe Rasmussen, comptable et leur fille ; M. Antoine Rasmussen ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

JEAN MARIE-FRANÇOIS OLELLA

leur fils, frère, beau-frère, oncle et cousin, décédé à l'âge de 6 ans

L'enterrement aura lieu aujourd'hui vendredi, à 4 heures de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, route du Cap, 1.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

CAFÉ DES GOURMETS

UN DES PLUS CONFORTABLES DE BASTIA

Boulevard Paoli, 23

Avis au Public

Les Commissionnaires agréés par la Compagnie des Chemins de fer, à Bastia, dans le but d'aider les voyageurs aux départs et aux arrivées des trains et des bateaux, ont l'honneur d'informer le public qu'ils mettent, à sa disposition, une Agence avec bureau situé rue de la Gare, 6, pour dépôt de bagages et renseignements.

Ils se chargent du transport des colis et des déménagements entre la gare, les bateaux, les hôtels et tous points de la ville et des environs, ainsi que des expéditions de marchandises pour l'intérieur de la Corse et le Continent, en grande et petite vitesse.

Ils déclinent toute responsabilité dans les irrégularités dont pourraient avoir à se plaindre Messieurs les Voyageurs de la part de commissionnaires ne faisant pas partie de l'Agence et qui ne pourraient leur présenter la carte d'identité avec le numéro d'ordre qui leur est délivré par la Compagnie de Chemins de fer.

MM. les Voyageurs trouveront les commissionnaires de l'Agence Bastiaise à tous les trains et bateaux.

(Pour tous renseignements s'adresser au bureau, 6, rue de la Gare, Bastia.

F. CHARDON & Cie

Fabricants de Matériaux de Construction

Usines à Francardo (Corse)

Magasins : Bastia, 2, Avenue Carnot.
de vente : Corte, Nouvelle Traverse.

TUILERIE et BRIQUETERIE mécaniques

Tuiles plates et rondes,

Briques pleines et creuses

Briques à pinceaux en fer I

CARREAUX, TOMETTES, TUYAUX

N. B. — Nos tuiles résistent à la gelée à l'air salin des bords de la mer mieux que les tuiles marseillaises. Référence sur demande.

MANUFACTURE

DE CARREAUX MOSAÏQUES EN CIMENT

unis et à dessins

pour carrelages décoratifs et à bon marché de vestibules, appartements, magasins, églises, etc.

Envoi, sur demande, d'échantillons et prix

CHAUX GRASSE supérieure

Production : 4 tonnes par jour

SCIERIE MÉCANIQUE de Bois

Planche 1, Bardeau, Chevrons, Liteaux, Lattes

Grands Entrepôts de CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES

Fers et Aciers en barres, plats, ronds, carrés

Fers à planchers I

ZINC, PLOMB, en feuilles, tuyaux, gouttières

NOTA. — M. CHARDON, ancien entrepreneur, s'empressera de fournir tous renseignements techniques sur le choix et le mode d'emploi des matériaux.

Il possède une importante collection de modèles de villas, maisons de ville et de campagne, style moderne, que les clients pourront consulter avec fruit.

Nouvelle Société Navale de l'Ouest

Agent en Corse :

PIERRE VINCENTELLI

23, Rue de l'Ostra, Bastia

Service régulier entre la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

Frêts avantageux

Le vapeur *Saint-Thomas* partira de Bastia le 12 mars à destination de l'Algérie, Rouen, le Havre et Anvers.

BIJOUTERIE-HORLOGERIE

DANESI Fils

16, Boulevard Paoli, BASTIA

M. DANESI a l'honneur d'informer sa nombreuse Clientèle qu'il se charge de toutes réparations de Montres et Pendules (*mouvements les plus compliqués*).

M. DANESI, faisant lui-même toutes les réparations, est certain de livrer un travail soigné et garanti. Prix réduits.

LUNETTERIE de 1er CHOIX

CONSOMMATEURS

Ne buvez que le

VIN DU CAP CORSE

au quinquina MATTEI

Apéritif tonique et fortifiant

Dans l'intérêt de votre santé, *refusez toute imitation.*

Exigez la vraie marque préparée d'après la formule L. N. MATTEI, Chevalier de la Légion d'honneur, Commandeur du Mérite agricole.

APRÈS VOS REPAS

PRENEZ UN VERRE DE

CEDRATINE

Liqueur extra-fine

Digestive et rafraichissante

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 71 — SAMEDI 12 MARS 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont perçues d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 F. — Réclames 3e page, 0.75 — Diverses, 0.20 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	25 »	12 »	6 »

Un numéro arriéré ne pourra être fourni le jour de sa date.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Grégoire, pape.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 5 h. m. 32 — Coucher, 5 h. 33 m.
Premier quart.. le 17 — Pleine Lune, le 25
Fête de Demain : *Pascal.*

11 MARS

LES ÉCOLES DE PLEIN AIR

L'idée de faire profiter les enfants déshérités des grandes villes de l'air vivifiant de la campagne n'est point une idée nouvelle, et Jean-Jacques Rousseau écrivait dans l'*Emile*, il y a 150 ans, les lignes suivantes où il montre une véritable prescience : « C'est surtout dans les premières années de la vie que l'air agit sur la constitution des enfants : dans une peau délicate et molle il pénètre par tous les pores, il affecte puissamment ces corps naissants : il leur laisse des impressions qui ne s'effacent plus. Les villes sont le gouffre de l'espèce humaine ; au bout de quelques générations les races humaines périssent et dégénèrent. Il faut les renouveler et c'est toujours la campagne qui fournit à ce renouvellement. Envoyez donc vos enfants au milieu des champs se renouveler pour ainsi dire eux-mêmes et reprendre la vigueur qu'on perd dans l'air malsain des lieux trop peuplés. »

Quelle divination ! à une époque où l'hygiène n'existait pour ainsi dire point !

C'est sans doute en s'inspirant de ces lignes que le Conventionnel *Portier*, en 1795, proposait la création d'une œuvre destinée à envoyer les enfants pauvres à la campagne.

Un siècle plus tard, le pasteur *Lorriaux* créait en France *L'Œuvre des petits Parisiens en Auvergne*, le *Rayon de Soleil*.

De tous côtés ces œuvres se sont multipliées, et plus de trente mille enfants ont été envoyés, l'an dernier, pendant quatre semaines environ, à la campagne, ou à la montagne ou à la mer, soit par les soins de la municipalité, soit par des sociétés particulières.

Ces œuvres répondent à une nécessité sociale réelle et qui intéresse l'avenir même de notre pays. L'enfant des villes, s'il appartient à une classe peu fortunée, vit dans un logement malsain, peu ensoleillé, où l'air lui manque : il est de plus, mal nourri, mal vêtu... bref, il est une proie toute désignée aux infections et en particulier à la tuberculose.

Aussi, d'une enquête poursuivie pendant trois ans, dans les milieux scolaires de Paris, le professeur Grancher concluait que 15 pour 0/0 environ des élèves des écoles communales étaient atteints d'une forme commençante de tuberculose.

Comment lutter contre cette prédisposition ? Comment vaincre cette évolution au début ?

Nul moyen n'est plus actif, plus efficace qu'un séjour prolongé au grand air, au soleil, réalisé dans des conditions suffisantes.

Tous les savants modernes ont répété après *Michelet* : « De toutes les fleurs, la fleur humaine est celle qui a le plus besoin de soleil. » Ils ont montré l'influence destructive de la lumière, du soleil, sur les bacilles pathogènes et ceux de la tuberculose spécialement.

Pour réaliser cette cure de plein d'air et de lumière, le professeur Grancher proposait : 1° le dépistage de la maladie dès sa toute première période par des examens minutieux et périodiques ; 2° l'envoi des enfants à la campagne.

Cette seconde prescription peut s'exécuter de deux façons :

Soit en mettant l'enfant dont la tuberculose est encore fermée et n'est par conséquent pas contagieuse dans des familles à la campagne. A cette façon d'agir on objecte la possibilité d'une évolution subite, rendant l'enfant contagieux, dangereux pour l'entourage.

Soit en le plaçant dans un sanatorium-école où il continuerait ses études sous la surveillance d'un médecin qui réglerait la nourriture, le travail, l'exercice, etc.

Deux écoles suburbaines, une de filles et une de garçons, suffiraient auprès des grandes villes.

A l'étranger, surtout en Allemagne, de nombreuses créations analogues existent.

A Lyon, M. Herriot, le maire, présentait en 1907 au Conseil municipal un rapport sur cette question, et il exposait de façon magistrale l'intérêt et la haute portée sociale des écoles de plein air. Il demandait l'affectation de la magnifique propriété municipale du Vernay à une fondation de ce genre. Il serait à souhaiter que beaucoup de grandes villes puissent imiter ce bel exemple.

Docteur VIGNARD.

Propos d'actualité

Gros Lots

Je ne sais pas comment il reste encore des pauvres ; du train dont nous allons, il sera bientôt aussi banal d'être millionnaire que d'avoir la boutonnière fleurie de l'une de nos cinquante décorations nationales.

Depuis quelques années, en effet, il ne se passe pas de semaine sans que nous trouvions dans les feuilles publiques, avec le petit frisson d'envie que vous pensez, une information qui nous apprend qu'un brave père de famille ou qu'une honorable cuisinière vient de gagner le gros lot de la dernière loterie — car il est entendu que c'est toujours la dernière.

Or, le gros lot, à notre époque où tout augmente, ce n'est plus comme jadis un quarteron de billets bleus ; c'est le million ou sa moitié, ce qui prouve que les finances françaises se soutiennent assez bien, puisqu'elles fournissent ainsi du numéraire à sacs que vaux-tu.

La dernière édition de la scène date d'hier et elle est touchante comme ses devancières. M. Bombard est un modeste employé de magasin qui, à l'instar du père Bidard de la chanson, n'avait qu'un billet, qu'un seul billet, mais qui fut, mieux que lui, favorisé par la chance, puisqu'il n'a pas gagné un pivmot, mais cinq cent mille francs, ce qui va lui permettre de s'en offrir un certain nombre.

Au premier instant, qu'a fait notre heureux homme ? Il a donné sa démission de vendeur au maushair, afin de montrer sans doute à ses chefs qu'un demi-millionnaire avait mieux à faire qu'aunser la toile. Mais, au second instant, il a rectifié la gaffe et repris tranquillement sa place au rayon, pour prouver cette fois qu'il ne manquait ni de sagesse ni de prudence.

En vérité, je vous le dis, M. Bombard est aussi raisonnable que chançard. Il a, sans doute, entendu conter l'histoire d'heureux gagnants de son genre dont le gain s'est fondu en quelques années en spéculations suivantes dont ils n'avaient point l'habitude et vers lesquelles ils s'étaient laissés guider par les aigrefins à l'affût de ces fortunes inattendues.

Peut-être même a-t-il lu le livre de cette quintinière à laquelle un million était tombé de la loterie de la Presse et qui édifia le public sur les tentatives auxquelles sont en butte les gens dotés de telles aubaines.

Certes, beaucoup ne se laissent pas faire, mais pas mal aussi manquent de sang-froid, et dame ! il est souvent trop tard pour se reprendre.

J'en ai connu, pour ma part, un certain nombre de ces veinards qui, sitôt en possession du magot, ont tout fait pour le dissiper au plus vite, comme si un coup de folie leur traversait la cervelle. Tantôt, celui-ci trouvant que les revenus des fonds d'Etat étaient insuffisants fondait complaisamment l'oreille aux bonimants de banquiers véreux ; tantôt celui-là montait, sur les excellents conseils qu'on devine, une industrie où l'argent fondait comme au vreau-t ; tantôt une autre épousait quelque bellâtre qui la rossait et la ruinait.

Notre gagnant d'aujourd'hui craint peut-être la contagion et peut-être attend-il que soit passée la période fâcheuse propice aux imprudences. Son geste est d'un sage et, pour sa rareté, il mérite d'être applaudi.

POL HARDUIN.

QUESTIONS AGRICOLES

Au Syndicat d'Elevage

Une nouvelle Société d'Assurances mutuelles contre la mortalité du bétail.

Dimanche matin, les propriétaires-éleveurs des environs de Bastia se réunissaient, sous la présidence de M. T. Balbi, pour examiner un certain nombre de questions concernant l'élevage du bétail et le perfectionnement à introduire dans cette branche de l'industrie agricole.

Conformément aux statuts adoptés, le bureau de la Société d'Assurances mutuelles contre la mortalité du bétail a été maintenu. Ce bureau est composé de MM. Balbi Toussaint, Balbi Ange, Lazarotti, Giorgi, Lorenzi Antoine-Sébastien.

L'assemblée a ensuite procédé à la nomination des délégués chargés dans chaque localité de représenter la Société. Ont été désignés : pour Cardo, MM. Benedetti Pascal et Casanova Joseph ; pour Pietranera, MM. Anziani Antoine et Marcaggi P.-Paul ; pour San Martino, M. Casanova Séraphin et un autre délégué à désigner ; pour Bastia, les Membres du bureau.

On sait, en effet, que la nouvelle Caisse d'assurances qui vient d'être constituée s'étend aux localités de Cardo, San-Martino, Pietranera, Furiani et Bastia. Les propriétaires inscrits sont déjà très nombreux et tout laisse prévoir que de nouvelles adhésions se produiront dès que la Société sera en plein fonctionnement.

Aussitôt après cette délibération, M. Balbi donne la parole à M. Donati, secrétaire général du S. A. C., qui félicite les membres du Syndicat des éleveurs de la facilité avec laquelle ils ont pu constituer la nouvelle caisse d'assurances contre la mortalité des bovidés. Il rappelle les difficultés rencontrées par MM. Gunitella, Casanova et lui-même, lors de la création de la première caisse de prévoyance, et il se réjouit de l'évolution qui s'est produite dans l'es-

---

296 — Feuilleton du PETIT BASTIAIS.

NOELLA

Grand Roman Inédit
PAR CHARLES MÉROUVEL

DEUXIÈME PARTIE

SECRET !

XXVII

EN WAGON

Elle ne pouvait douter que cet homme qui lui disait : — Je suis passé souvent devant votre hôtel de la rue Vaneau la rage dans le cœur... ne montât sa propre histoire et celle de son grand-père bien qu'il n'y fît aucune allusion. Comment l'eût-il ignorée ? Par suite de quel phénomène cet enfant du peuple, ce mari, éperdument amoureux de sa femme, trompé par elle dans un scandale retentissant dont il connaissait l'auteur, n'avait-il pas appris que le marquis d'Orville, le séducteur triomphant, tenait sa fortune de l'héritière des millions de Michel Restaud, Restaud l'assassiné ?

Alors elle voulut lutter de franchise avec cet honnête homme qui n'avait sur la conscience qu'une haute excuse par la passion, par les ressentiments d'une trahison dont il subissait la peine imméritée, qu'un acte de représailles et de châtiment dont il ne pouvait prévoir les fatales conséquences, et qui empirait tout ce qu'il possédait de force et d'intelligence à la réparation du mal dont il avait été la cause involontaire. Seule avec lui dans sa victoria, tandis que Marie-Anne et Toby les suivaient dans celle qu'elle avait commandée à Laval, elle lui raconta sa jeunesse si triste malgré sa grande fortune, sa faiblesse, l'histoire de ce Jean Gudoce ignorant de son origine, qui avait déserté l'hôtel de la rue Vaneau parce qu'il refusait de profiter des millions dont il connaissait la source, son entrée à l'étude Delacour et à la maison de la rue Louis-le-Grand où des circonstances fortuites avaient conduit Speranza dont il n'était épris. Elle lui expliqua son mariage, l'ignorance où son père et son tuteur, qu'elle aimait de toutes ses forces, l'avaient entretenue des accusations portées contre son grand-père au sujet de l'assassinat du prince d'Heuby, et sa rupture avec son mari à la suite de la révélation de l'infâme qui pesait sur elle d'un poids écrasant. Et enfin la liaison du marquis avec Hélène Ambert, liaison qui durait encore et qui allait sans doute se terminer par la mort de cette coupable et malheureuse femme. Elle ne lui cacha rien de ses secrets, gagnée par l'irrésistible confiance que son compagnon de voyage avait su lui inspirer.

Comment ce résultat s'était-il produit en si peu de temps ? L'amitié ne saurait-elle naître aussi vite que l'amour et une rencontre de quelques instants ne suffit-elle pas pour engager l'avenir de deux existences ? Lorsque à cinq heures la marquise d'Orville et Jacques Rousset franchirent la grille du parc de Sablaines, l'alliance était conclue. Personne au monde, pas même sa dévouée Marie-Anne, sa confidente, ne connaissait mieux l'histoire de Marguerite Restaud, ses espérances, ses projets pour l'avenir que la châtelaine de Sablaines. La marquise de son côté n'ignorait aucun des desseins ou des sentiments de son compagnon devenu son hôte. Ensemble, ils parcoururent les appartements de ce grand château dont le nouveau propriétaire n'avait vu que l'extérieur et le vestibule. Son acquisition n'avait été pour lui d'abord qu'une affaire sans importance. Ce n'était que la veille de l'adjudication, à la suite de sa conversation avec le clerc de Laval et des détails qu'il lui avait donnés sur la prodigue de la cantonne de Vrast qu'il s'était décidé à ne pas laisser passer ce domaine en d'autres mains. Il venait d'entrer dans la chambre de Speranza lorsqu'il s'arrêta tout à coup. Le premier objet qui frappait ses yeux était une harpe. C'était celle que la comtesse avait donnée à l'enfant ramenée avec elle. Marguerite Restaud lui demanda :

— Qu'avez-vous donc ?

Une émotion profonde lui étreignait la poitrine. Cette harpe, de même que la révélation spontanée de Brossard-Lamagne, n'était-elle pas la preuve presque formelle, indiscutable, que cette Speranza était bien l'enfant dont il avait cherché la trace d'un bout à l'autre de l'Italie ? De moins n'avait-il pas mille raisons de le croire ? Jean Gudoce et M. Bertin avaient parlé à la marquise de Suzanne Bérouil, l'ancienne femme de chambre de madame de Fruzé. Jacques Rousset et Marguerite couraient souvent chez elle. Elle était assise dans un grand fauteuil de paille, devant son feu, un fond duquel deux bûches achevaient de se consumer dans la cendre. La pauvre vieille était triste. La disparition de Speranza, l'incertitude où elle était de son avenir, ses regrets de sa défiante maîtresse avec laquelle elle avait vécu si longtemps, la plongeaient dans une morne mélancolie. A l'aspect de la belle dame qui entrait chez elle et du gros homme au visage débonnaire et souriant qui la suivait, elle se leva en demandant de sa voix cassée :

— Ne seriez-vous point le nouveau propriétaire de Sablaines.

— Lui-même, ma pauvre Suzanne, dit Jacques Rousset avec sa bonne grâce qui lui gagnait tous les cœurs. Madame la marquise d'Orville et moi, nous venons vous chercher. Vous allez reprendre votre place et votre chambre au château...

— Vraiment !

— Tout de suite.

— Mais je ne suis plus bonne à rien.

Rousset dit gaiement :

— Raison de plus. On ne met pas de vieux serviteurs sur les chemins. La comtesse avait une grande amitié pour vous...

— Bêta ! oui.

— Mais elle ne vous a rien laissé ?

— Non.

— Pas une petite rente, pas quelques billets de mille ?

La brave vieille explique :

— Excusez donc, mon bon monsieur... ce n'est pas sa faute, allez !

— Comment ?

— Vous le savez bien... Dans le pays on parle du papier qui serpente disparu...

Elle s'interrompit :

— Prenez donc des sièges, je vous prie. Je n'en ai pourtant pas de bien confortables à vous offrir...

— Ça ne fait rien, dit joyeusement le châtelain de Sablaines, j'en ai vu de pires que ceux-là.

La marquise examinait ce pauvre logis de paysan, tout modeste, propre pourtant et très habitable, avec sa grande cheminée, ses poutres noircies et ses meubles de campagne et elle se disait :

— C'est là qu'elle était... Où est-elle aujourd'hui ?

Elle demanda :

— Vous avez eu une jeune fille ; n'y a pas longtemps ?

— En effet... Elle est partie il y a deux ans...

prit des éleveurs de Bastia et des localités environnantes.

Il dit qu'une troisième forme d'association, préconisée par M. Lairolle, au cours de ses conférences en Corse, reste à créer, c'est une coopérative pour la vente du lait, et composée des membres du Syndicat des éleveurs. Il rappelle les chiffres cités par M. Lairolle mettant en évidence les progrès réalisés dans la région du Haut-Var par la coopérative de Guillaume, et il invite les promoteurs des institutions récemment créées à se joindre à l'excursion organisée par le Syndicat agricole de la Corse dans les Alpes-Maritimes pour aller étudier sur place le fonctionnement des coopératives vinicoles, oléicoles et laitières.

Avant de terminer, M. Donati appelle l'attention des éleveurs sur des essais comparatifs d'alimentation de vaches laitières, effectués à la vacherie de M. Balbi avec des châtaignes concassées, de la graine de sorgo à balai, et de la repasse. Les laits provenant de ces divers aliments seront analysés par M. Gentil et les résultats de ces expériences seront portés, par la voie du Bulletin du S. A. C., à la connaissance de tous les éleveurs de Bastia et des environs.

Ce que disent les Journaux

L'ARRESTATION DU LIQUIDATEUR DUEZ

La Lanterne :

« La République est un gouvernement de pleine lumière et de haute probité ; à l'inverse des régimes passés qui étouffaient tout ce qui pouvait les gêner et qui cependant ont connu tant de scandales, ce régime ne protège pas les coquins. Et, puisque voilà l'affaire des congrégations remise sur le tapis, nous espérons bien que l'enquête fera connaître dans tous leurs détails les opérations qui ont été faites sur les biens des congrégations, notamment par les congrégations elles-mêmes et par leurs amis. Les citoyens vont demander qu'enfin toute la lumière, toute la demandons aussi. »

L'Aurore :

« Le Gouvernement qui fermerait les yeux à nue Gouvernement coupable. Est-ce le cas ? Rien loin de là. Dès que les irrégularités ont été découvertes la police a été mise en action ; désormais, elle va suivre son cours. D'autres gouvernements, en de semblables circonstances, à la veille d'élections générales, eussent peut-être attendu avant de sévir ; la République ne connaît pas ces méthodes tortueuses, elle agit au grand jour ; quel que soit le coupable et quelle que soit la victime, elle ne connaît que le devoir. »

La Petite République :

« Depuis que la Commission d'enquête sénatoriale avait commencé ses travaux, depuis que le gouvernement, par l'organe de M. Aristide Briand, alors Garde des Sceaux dans le cabinet Clémenceau, avait affirmé son intention de contrôler et de vérifier sévèrement les comptes des liquidateurs, il ne se passait presque pas de jour sans qu'on lise, dans les journaux d'opposition, que tout cela n'était que poudre aux yeux, les républicains s'entendant comme larrons en foire à se partager gouvernementalement les dépouilles des congrégations. L'arrestation de M. Duez constitue la plus victorieuse réponse à ces calomnies ; le public verra qu'on n'hésite pas à porter la fer rouge sur la plaie et à prévenir par là même tout foyer d'infection ouvert. »

L'Action :

« Il n'est toujours trouvé, derrière tous les grands mouvements de l'esprit humain, des bandes organisées pour trafiquer du sacrifice des héros ; le Christianisme lui-même, après avoir illuminé le monde d'une haute flamme rénovatrice, n'a-t-il pas fini par servir le champ d'opérations aux empereurs de Byzance ? Que tels ou tels liquidateurs aient voulu s'enrichir du bien même des pauvres qu'ils avaient la charge d'administrer, cela ne saurait déshonorer ni la République, ni la libre-pensée. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, 7 mars 1910.

Sauf sur les Fonds d'Etat qui supportent des réalisations, le marché a certes gardé bonnes dispositions antérieures. Notre Rente est calme à 99.15. Excellente tenue par continuation des Sociétés de Crédit. Le Crédit Foncier passe à 821 ; dans sa séance du 3 mars, le Conseil a autorisé pour 4.7 7.000 frs de prêts nouveaux.

Fermeté des valeurs industrielles. Nouvelle reprise du groupe traction. Charbonnages russes et titres coprifères calmes : Rio 1.960.

Parmi les valeurs territoriales, la Mazagraedes pourrait son mouvement en avant à 29 francs.

Au comptant en Banque, l'obligation 5 1/2 0/0 or du Chemin de Fer Grand Nord Central de Colombie reste en bonne tendance à 421. La Cie a pris possession de 20.000 hectares de terrains qui lui sont concédés pour la première section de ligne déjà livrée au trafic.

Demandes suivies à 458 en obligations 5 0/0 or de la Cie Générale de Pernambuco ; les garanties des obligations représentent une valeur de 45 millions pour un emprunt n'atteignant que 6.500.000 frs.

Les actions de la Cie des Bedevances Pétrolifères Industrielles et Minières, introduites aujourd'hui à 180 se sont avancées à 182.50 La Banque de Prague s'est engagée à rechercher pour cette Société des Redevances de Pétrole, à lui lui offrir après étude, à les surveiller et à s'occuper elle-même de la vente de la production revenant à la Société.

Quelle que soit la branche industrielle ou commerciale, qu'elle agisse par elle-même, par des filiales ou par rétrocession, on peut dire que la Compagnie Générale de l'Amérique Centrale reste la maîtresse incontestable de la mise en valeur du riche pays du Nicaragua.

Grands Chemins Français calmes.

Pour les Victimes du « Chanzy »

La somme de mille cinq cent trente six francs vingt centimes, (1536,20) produit de la souscription en faveur des familles des victimes du naufrage du *Général Chanzy*, a été versée entre les mains de M. Bernard, administrateur de l'Inscription Maritime.

Le Comité remercie les personnes qui ont bien voulu contribuer à cette œuvre de charité.

Gazette de la Balagne

(De notre Correspondant particulier)

Remerciements

Les membres du Comité des filles de Calvi adressent leurs très vifs remerciements à la population Calvaise, *au beau sexe surtout*, qui a bien voulu prêter tout son concours à l'occasion de la soirée de bienfaisance, organisée au profit des victimes des inondations de la Seine et de celles du *Général-Chanzy*.

Carnet mondain

Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de la charmante mademoiselle Flore Marcotorchino, la fille de M. Marcotorchino, propriétaire à Calvi, si avantageusement connu, avec notre ami M. Philippe *Confortio, sergent-major à Nancy.*

Nous présentons nos meilleurs vœux de bonheur aux futurs époux.

Cercle littéraire

MM. les membres du Cercle Littéraire de Calvi sont priés de vouloir bien assister à la réunion qui aura lieu dimanche 13 courant, à 4 heures de l'après-midi, au siège de l'association, « Café de l'Avenir ».

Ordre du jour :

Nomination du bureau. — Affaires diverses.

Mérite agricole

C'est avec le plus vif plaisir que nous avons relevé dans la liste des nouveaux Officiers du Mérite Agricole le nom de M. Manetti, propriétaire et maire de Zilia.

Nous sommes heureux d'adresser à notre sympathique concitoyen nos plus chaleureuses félicitations pour sa nomination méritée dont il vient d'être l'objet.

Ligue Nationale contre l'Alcoolisme

Les membres de la Ligue Nationale contre l'Alcoolisme sont invités à assister aux réunions organisées par la section bastiaise aujourd'hui et demain, au local de la Chambre Nouvelle, 4, rue de l'Intendance.

Aujourd'hui samedi, à 8 heures et demie du soir : Conférence. (Les militaires de la garnison sont tout particulièrement invités à cette réunion).

Dimanche, 13 mars, à 2 heures de l'après-midi, assemblée générale de la section bastiaise.

Ordre du jour : Allocutions diverses. — Rapports du secrétaire général et du trésorier.

Les membres des sections calvaises sont spécialement invités à cette séance.

Cour d'Assises

Audience du 11 mars 1910

Présidence de M. Gabrielli, conseiller

AFFAIRE PASSIONNELLE

Une ancienne maîtresse tire sur un capitaine qu'elle accuse de l'avoir séduite.

Tentative d'assassinat et port d'arme prohibé

Anita Schlemmer, qui comparaît aujourd'hui devant le jury, est la veuve d'un capitaine d'infanterie, M. Mariotte. Elle est âgée de 42 ans, mais paraît beaucoup plus jeune.

L'accusée est vêtue avec élégance. Toilette noire et chapeau blanc surmonté d'une aigrette. Elle parle avec une très grande volubilité et s'exprime avec vivacité. Il y a cinq ans, elle devint la maîtresse du capitaine Sacquet qu'elle suivit de garnison en garnison, exigeant qu'il l'épousât. En dernier lieu, M. le capitaine Sacquet fut envoyé à Corte. Elle l'y rejoint bientôt et un soir elle tira, sur lui, un coup de revolver.

L'acte d'accusation résume ainsi les faits :

Acte d'accusation

Dans le courant du mois de mars 1905, à Brest, la dame Schlemmer Anna-Marie, veuve Mariotte, qui après la mort de son premier mari avait installé un magasin de soldes en appartements, 92, rue de Paris, fit la connaissance du sieur Sacquet Louis-Auguste, alors lieutenant d'infanterie Coloniale dans cette ville, et des relations intimes ne tardèrent pas à s'établir entre eux. Le lieutenant Sacquet qui avait toujours considéré ces relations comme essentiellement passagères, voulut y mettre un terme au bout de quelques mois, mais il se heurta à la résistance de sa maîtresse qui invoquant de prétendus engagements contractés vis-à-vis d'elle en vue d'un mariage. Néanmoins, M. Sacquet ayant été promu au grade de capitaine en juillet 1906, et n'ayant laissé subsister aucune illusion dans l'esprit de sa maîtresse, celle-ci n'hésita pas à entrer en pourparlers de mariage avec un autre officier. Mais ce dernier ne tarda pas à renoncer à ce projet et l'union n'eut pas lieu. A partir de ce moment, la dame Schlemmer recommença à poursuivre de ses obsessions le capitaine Sacquet ; afin de s'y soustraire, celui-ci avait obtenu, de par voie de permutation, d'être envoyé à Carcassone comme capitaine d'infanterie de ligne. La dame Sacquet y arriva presque en même temps que lui et le suivit successivement à Castelnaudary, à Albi, et plus tard en Corse. Elle voulut généralement s'installer dans un logement situé en face de la demeure du capitaine ou de l'hôtel où celui-ci prenait pension, et épiant tous ses mouvements, elle n'hésitait pas à le suivre dans la rue, à l'interpeller, à provoquer du scandale et essayait même de le discréditer en affirmant à tout venant qu'après l'avoir trompée par de fallacieuses promesses, il l'avait complètement ruinée.

En avril 1908, comme le capitaine Sacquet s'était rendu en congé de convalescence auprès de sa famille dans son pays d'origine, la dame Schlemmer l'y suivit et continua à s'imposer à son attention. Excédé par cette attitude, poussé à bout par le scandale provoqué, le capitaine exerça sur elle des violences à la suite desquelles il fut condamné à 16 francs d'amende avec application de la loi de sursis. A la suite de cette affaire M. Sacquet fut envoyé en Corse, en garnison à Bastia. Son ancienne maîtresse y débarquait quelques jours après lui et le suivit un mois plus tard à Bonifacio où avait été envoyé le bataillon de Bastia.

En décembre 1908, elle quitta la Corse, se rendit à Paris, puis à Châlons-sur-Saône, mais après une absence de 10 mois environ elle revint à Ajaccio à la fin du mois de septembre 1909, et le 28 de ce même mois elle arrivait à Corte où se trouvait alors en garnison le capitaine Sacquet. Le soir même de son arrivée, elle se présenta à lui dans le vestibule de l'hôtel fréquenté par le capitaine et lui fit comprendre qu'elle était disposée à agir s'il ne changeait pas d'attitude envers elle.

Le 15 octobre suivant, vers 7 heures du soir, elle se trouvait à l'intérieur de l'épicerie Brunet, elle vit passer le capitaine Sacquet un pli à la main vers le bureau de poste. Elle traversa aussitôt la Cours et vint se poster au haut de l'impasse qui sépare le bureau de poste de l'imprimerie Lorenzi. Lorsque le capitaine de retour passa devant elle, elle l'interpella, et comme celui-ci s'éloignait rapidement elle fit feu sur lui par derrière et à bout portant. Atteint à la région dorsale gauche à cinq centimètres au-dessus de la pointe de l'omoplate, le projectile dévia dans son trajet, il n'avait heureusement pas pénétré profondément dans la cage thoracique et la blessure entraîna seulement une incapacité de travail de 15 jours.

La dame Schlemmer se rendit aussitôt à la caserne de gendarmerie, remit l'arme dont elle avait fait usage et prétendit n'avoir fait feu sur sa victime que parce que cette dernière interpellée par elle, lui avait lancé un regard ironique et moqueur. Traduite à raison de ces faits devant le tribunal correctionnel de Corte, le 2 décembre 1909, la dame Schlemmer souleva l'exception d'incompétence.

Le 27 janvier 1910, la Cour de Cassation rendait un arrêt de règlement de juges et renvoyait l'affaire devant la Chambre des mises en accusation de la Cour de Bastia.

M. Angeli, avocat général, occupe le siège du ministère public.

Me de Montera et de Corsi prennent place à la barre.

Interrogatoire

L'accusée fait connaître qu'après la mort de son mari, le capitaine Mariotte, elle avait installé à Brest un commerce de soldes, c'est dans cette ville qu'elle connut M. Sacquet. Celui-ci, alors lieutenant d'infanterie de marine, la demanda en mariage. Devenue sa fiancée, elle l'autorisait à venir tous les jours passer la soirée chez elle. C'était un jeu dangereux. Elle ne tardait pas, en effet, à devenir la maîtresse du lieutenant Sacquet qui déclarait qu'il ne pouvait l'épouser que lorsqu'il serait nommé capitaine. A un moment donné elle fut enceinte des œuvres de son amant, mais avorta au troisième mois de sa grossesse à la suite d'un acte de violence qu'il exerça sur elle. Nommé capitaine, le lieutenant Sacquet oublia ses promesses. Il voulut se séparer d'elle, mais elle s'attacha à ses pas, le suivit de garnison en garnison. M. Sacquet, qui était en permission dans un village, l'assaillit dans la rue, la battit cruellement et fut, pour ce fait, condamné correctionnellement. Depuis cette date, elle marchait armée d'un revolver. Quand M. Sacquet fut nommé au 163e d'infanterie, résidant en Corse, elle le suivit encore. C'est ainsi que successivement elle s'installa à Bastia, à Ajaccio, à Bonifacio et, en dernier lieu, à Corte. Dans cette dernière ville, un soir, vers 7 heures, elle vit M. Sacquet revenant de la poste, elle l'interpella, mais passa devant elle d'un air méprisant. Alors, non pour le tuer mais pour l'effrayer, elle tira un coup de revolver.

Les Témoins

M. le capitaine Sacquet fait connaître que quand il était lieutenant à Brest, il fit la connaissance de l'accusée qui, un jour, l'appella de sa fenêtre. Il monta chez elle dans un moment de désœuvrement. Il y revint d'autres fois et des relations intimes ne tardèrent pas à s'établir entre Mme Mariotte et lui. Sa maîtresse ne pouvait se méprendre sur ses intentions, car jamais il n'avait promis de l'épouser. Voyant cependant que cette femme était dangereuse par ses prétentions, il voulut rompre. Mais n'y réussit point. Cette femme s'acharna à sa poursuite, le relança dans toutes les garnisons, causant du scandale autour de lui, organisant un véritable chantage, persistant à vouloir pénétrer dans sa chambre malgré lui. Elle répandait sur son compte toutes sortes de calomnies. Vainement il saisit de plaintes ses chefs, la police, les parquets. Rien n'y fit. Son ancienne maîtresse le dénonça au Ministre. Il voulut partir pour le Maroc mais il en fut empêché. En Corse, où il fut nommé, sa maîtresse le relança et, un soir, à Corte, elle lui tira, par derrière, un coup de revolver qui l'atteignit à l'épaule gauche. La balle n'a jamais pu être extraite.

M. le capitaine Sacquet parle, avec émotion, contre les infamies que l'accusée a répandu sur son compte.

Me de Carafla se constitue partie civile au procès au nom du capitaine Sacquet.

M. le docteur Dembski a donné ses soins à M. le capitaine Sacquet qui a été blessé par un projectile d'arme à feu. La balle a pénétré à la hauteur de l'omoplate suivant une direction d'arrière en avant.

M. le docteur Zoccarelli a procédé à l'examen radiographique de la blessure du capitaine Sacquet, et a constaté que le projectile s'est localisé près de l'omoplate.

L'audience est renvoyée en continuation à demain, à midi et demie.

Assurance Mutuelle
CONTRE LA MORTALITÉ DES BRÈBIS
de Bastia et de Borgo

Les membres de l'Assurance Mutuelle contre la mortalité des brebis de Bastia et de Borgo sont priés de se réunir dimanche, 13 du courant *au lago*, maison Gavini.

Objet de la réunion : Paiement des primes pour l'année 1909.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 11 mars

Thermomètre.—7 heures du matin + 14° à midi 15 . + 6 heures du soir + 12 5. Maxima + 15 5 Minima + 10°.

Baromètre.—7 heures du matin, 774 mm. à midi, 771 mm., 6 heures du soir, 770 mm.

Vent. — Dans la matinée, S. E.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Découvert.

l'après-midi, q. q. nuages.

Dans les Consulats

M. Pozzi, élève-consul au cabinet du ministre des affaires étrangères, est nommé consul suppléant.

M. Marinacce-Cavallacce, consul à Calix, est nommé consul à Khackoff.

M. Lecq, vice-consul de 1re classe, chargé de la chancellerie à Naples, est nommé au vice-consulat du Caglliari.

M. Pils, consul de 2e classe, attaché commercial en Extrême-Orient, est promu à la 1re classe.

Décès

Mme Olotta, veuve du regretté commis principal des douanes Paulin Olotta, vient de perdre son fils, Jean-Marie-François, décédé dans sa sixième année. L'existence de ce petit enfant si délicat n'avait été prolongée que grâce aux soins incessants de sa tendre mère, aujourd'hui si cruellement éprouvée.

Les obsèques ont été faites à la chapelle de N. D. de Lourdes en présence d'une foule de parents et d'amis.

Nous nous associons à la douleur des familles Olotta et Rasmussen et leur présentons nos condoléances.

Ministère des colonies

Sont inscrits sur le tableau d'avancement du personnel de l'administration centrale du ministère des colonies :

pour chef de bureau de 3e classe, M. Chichard Emile, sous-chef de bureau de 1re classe ; — pour rédacteur de 2e classe, M. Ginchard Edouard, rédacteur de 3e classe hors cadres ; — pour rédacteur de 3e classe, M. Costa-Lamio Lucien, rédacteur de 4e classe ; — pour expéditionnaire de 4e classe, M. Giocanti François, expéditionnaire de 5e classe.

ETAT CIVIL

Naissances

Moranchini Jean-Baptiste. — Zanardi Jacqueline. — Ball Anna-Gabrielle.

Décès

Alessandri Thérèse, mariée, 64 ans, de Morato.

Olotta Jean-Marie-François, 6 ans, de Bastia.

Pancrazi Catherine, 6 mois, de Bastia.

Vente de Fourrages

Luzerne 1re coupe, bonne qualité, à onze francs les cent kilos sur wagon, gare Folelli.

S'adresser à M. PETRONELLI, propriétaire, à Folelli, par Castellare-di-Casinca.

SAINT-FLORENT

M. SCOTTO, patron-pêcheur, a l'honneur de prévenir les amateurs qu'il vend des filets pour la pêche à la traîne de 8 mètres de longueur, à 12 francs.

SOCIETES & SYNDICATS

DOTATION DE LA JEUNESSE DE FRANCE. — Dimanche 13 courant, de 9 à 11 heures à la Mairie, recouvrement des cotisations et réception des nouveaux adhérents.

UNION GÉNÉRALE DES SOUS-OFFICIERS. — Dimanche, 13 courant, à 8 heures et demie du matin, assemblée générale à la Mairie.

Ordre du jour : Compte rendu de la situation financière de la Société. — Paiement des cotisations. — Réception de nouveaux adhérents. — Questions diverses.

Le Président, Scampucci.

SOCIÉTÉ DES MÉDAILLÉS MILITAIRES. — Les membres de la dite société sont priés de se réunir dimanche, 13 courant, à la Mairie à 9 heures du matin.

Ordre du jour : Nomination du vice-président. — Versement des cotisations. — Réception de nouveaux adhérents. — Questions diverses.

La Présidente, Morucci.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00142

BOURSE DE PARIS

10 mars. — 11 mars

Rente 3 0/0 amort . 97.00 — 99.40

Rente 3 0/0 perpétuelle . 98.97 — 98.95

ex coupon

Les Elections Législatives en Corse

Arrondissement de Bastia

Nous recevons de M. Joseph Ajaccio, avocat, candidat aux prochaines élections législatives dans l'arrondissement de Bastia, le télégramme suivant :

Paris, 11 mars.

Directeur du *Petit Bastiais*,

« Après différentes interventions personnalités politiques ministère intérieur, avons reçu promesse formelle que neutralité la plus absolue serait observée dans l'arrondissement de Bastia ; ordres donnés en conséquence »

Joseph AJACCIO.

TOULON

LES FRAUDES DANS LA MARINE

Quatre nouvelles arrestations

Toulon, 11 mars.

Quatre ouvriers de l'arsenal maritime ont avoué qu'ils avaient facilité les opérations du fournisseur Jaubert-Baloy, qui est actuellement sous les verrous.

Ces ouvriers ont été mis en état d'arrestation, puis, après un premier interrogatoire, ils ont été laissés en liberté provisoire, à cause de leurs charges de famille.

Des perquisitions ont été faites au domicile de ces ouvriers.

Nouvelles Maritimes

Promotions

Paris, 11 mars.

Le capitaine de frégate Hanon est promu au grade de capitaine de vaisseau.

Sont promus au grade de capitaine de frégate :

MM. les lieutenants de vaisseau de Cacqueray, Hoé et Gaspin.

Sont promus au grade de lieutenant de vaisseau :

MM. les enseignes Blanchet, Golot, Cosme, Dumanoir, Perrette, Obyrne, Guéric.

LES DUELS DU DÉPUTÉ CHIESA

La Rencontre

AVEC LE GÉNÉRAL FOCIA DI CASSATO

Rome, 11 mars.

Il a mis de son premier duel avec le général Prudente, le député républicain, M. Chiesa, vient de se battre avec le général Focia di Cassato.

Ce duel a eu lieu également au sabre.

A la 2e reprise, le général di Cassato a été blessé à la figure.

Les deux adversaires se sont réconciliés sur le terrain.

LA FILLE de l'adjudant Vincenot

Paris, 11 mars.

Sur l'intervention du Ministre de la Justice, la fille de l'adjudant Vincenot, l'une des victimes de la catastrophe du dirigeable *République*, sera admise dans la Maison d'éducation de la Légion d'honneur.

On Scandale Judiciaire

Les Biens des Congrégations

Les détournements DU LIQUIDATEUR DUEZ

LES AVEUX

Paris, 11 mars.

Au cours de son interrogatoire, le liquidateur Duez a avoué qu'il détournait des sommes depuis dix ans.

En 1900, il avait déjà détourné 500.000 francs à M. Imbert, administrateur judiciaire, dont il était secrétaire, et auquel il succéda en 1901.

La Culpabilité des Magistrats

Pour s'excuser, l'honorable Duez a déclaré que les législateurs et les magistrats ayant toujours laissé sans contrôle les opérations des liquidateurs, il avait été encouragé dans ces dilapidations, ainsi facilitées par les faiblesses de ceux qui auraient dû les surveiller.

Les folies de Duez

Duez jouit à la Bourse, faisait des opérations de toute nature et tenait un grand train de maison.

Il avait, en outre, plusieurs maîtresses ; il commandita même de 300 000 francs l'une d'elles qui ouvrit un couvent d'un genre tout spécial, et qui n'avait rien de religieux.

Les Perquisitions

Les perquisitions qui ont été faites à son domicile particulier, 15, rue Gabriel, à Chevreuse ; dans ses bureaux, 17, rue Bonaparte, et chez ses nombreuses maîtresses ont amené des découvertes édifiantes, des correspondances extraordinaires, un certain nombre de valeurs, et des bijoux de prix.

Les perquisitions faites au domicile d'un agent d'affaires, ami personnel de Duez, amena la saisie de plus de trois cents pièces, d'une importance assez considérable.

Les Compromissions

Le bruit court au Palais que plusieurs magistrats se trouveraient compromis dans cette scandaleuse affaire, et seraient poursuivis pour complicité.

A la Commission Sénatoriale

La Commission sénatoriale d'enquête sur la liquidation des biens des congréganistes dissoutes s'est réunie ce matin, sous la présidence de M. Combes.

Après avoir pris connaissance de la lettre adressée par M. Ménage, la Commission a confirmé les dispositions à faire prendre par les Ministres de la Justice et des Finances pour la surveillance des opérations des liquidateurs.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. BERTEAUX

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LES PROJETS SCOLAIRES

L'ordre du jour appelle la discussion en première délibération

1° du projet de loi portant modifications à l'article 14 de la loi du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire obligatoire.

2° sur le projet de loi concernant la responsabilité des membres de l'enseignement public pour fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

3° sur la proposition de loi de M. Ferdinand Buisson et plusieurs de ses collègues relative au déplacement d'office des instituteurs.

M. Pugliesi-Conti

député de Paris, monte à la tribune.

Le brillant orateur prononce un discours remarquable, qui est un véritable réquisitoire, et un réquisitoire très énergique contre les projets de M. Doumergue.

« Vous avez dépouillé, dit-il au Gouvernement, l'Eglise catholique de ses derniers biens, et vous allez maintenant, au coin d'une discussion improvisée et hative, anéantir les derniers vestiges de la liberté de l'enseignement.

« Vous persévérez ainsi dans la voie des attentats contre le droit et la justice, comme vous avez agi de même au moment de l'affaire Dreyfus, et lors de la dévolution des biens ecclésiastiques.

« Persévérez dans votre œuvre néfaste, le Pays vous jugera. »

(Applaudissements sur divers bancs).

M. Gailhard-Bancel

député de l'Ardèche, monte à son tour à la tribune.

L'orateur attaque vigoureusement les projets du Ministre de l'Instruction publique, qui sont injustes et tyranniques pour les instituteurs libres.

« Le Pays, dit l'orateur, n'acceptera pas la lutte contre les pères de famille. La liberté de conscience doit être sauvegardée.

« Rien n'arrêtera les Catholiques, lorsqu'il s'agira de défendre la foi de leurs enfants. Ce sera la guerre civile. »

M. Allard

député du Var, invective l'orateur lorsqu'il descend de la tribune ; plusieurs députés radicaux imitent son exemple, mais le président se montre et lève la séance.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. BRISSON

Avant la séance

La foule des grands jours occupe toutes les tribunes ; il n'y a plus une seule place d'inoccupée, lorsque M. Brisson ouvre la séance.

Comme toujours l'élément féminin domine.

M. Georges Berry et Jaurès compulsent d'énormes dossiers relatifs aux détournements de Duez et aux opérations des liquidateurs.

La Séance

La séance est ouverte à 2 h. 30.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance du matin, qui est adopté.

INTERPELLATIONS *sur les* détournements Duez

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations de MM. Jaurès et Georges Berry sur les détournements Duez.

M. Jaurès

monte à la tribune. Un silence profond règne dans la salle.

Le député du Tarn, en pleine possession de sa belle éloquence, commence par réclamer une lumière complète sur ce scandale judiciaire

Il réclame, en outre, des sanctions, afin d'empêcher le retour de pareils scandales.

« Depuis trop longtemps, dit M. Jaurès, les pupilles, les mineurs et les commerçants en détresse sont livrés à des hommes de proie.

« Par qui, dit-il en regardant le banc des membres du Gouvernement, furent-ils choisis, désignés et maintenus les trois grands liquidateurs qui tirent dans leurs mains des millions ? »

M. Briand

interrompt l'orateur en lui disant : « Je vous donnerai toutes les explications, tous les éclaircissements. »

M. Jaurès

continue son réquisitoire.

« Il y a de très graves responsabilités, dit en terminant M. Georges Berry, le Gouvernement voudra bien nous les faire connaître, lui qui protège Duez. »

Le leader du parti socialiste unifié entre dans les détails des agissements de l'honnête Duez.

« La France, dit-il en terminant, est un pays d'honnêtes gens, où la probité est maintenant désorganisée, tandis que l'improbité est solidement organisée.

« Il serait bien temps de changer ».

M. Georges Berry

député de la Seine, attaque à son tour le Gouvernement, et n'épargne pas le Parlement.

« Les Congrégations, dit l'orateur, ont été spoliées par le Parlement, ses délégués spolient les Congréganistes, c'est dans l'ordre des choses.

Le Président du Conseil

monte à la tribune, et répond aux deux interpellateurs.

Un peu nerveux au début, M. Briand redevient calme et déclare qu'il parlera avec le seul souci de la vérité.

L'orateur expose un à un tous ses actes comme ministre de la Justice, au sujet des liquidations des biens des congrégations et relativement aux agissements du sieur Duez.

« Lorsque j'ai eu la preuve certaine des détournements de ce liquidateur, déclare M. Briand, j'ai ordonné son arrestation au nom du gouvernement d'honnêtes gens, dont je suis le Chef.

« La Justice, dit en terminant le président du Conseil, fera son devoir jusqu'au bout ; tous les culpabilités à tous les degrés, seront frappées.

« La Justice seule nous dira au profit de qui et pour quelles raisons certaines adjudications d'immeubles des congrégations furent faussées.

« Messieurs, justice complète sera faite, je vous le promets. »

(Applaudissements).

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

SÉNAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

LES TARIFS DOUANIERS

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant revision des tarifs douaniers.

M. Méline

ancien président du Conseil, monte à la tribune.

Le sénateur des Vosges prononce un discours très éloquent et très documenté sur la question économique.

L'orateur constate que la situation économique de la France est bonne, et que les nouveaux tarifs douaniers, proposés par le Gouvernement, sont acceptables.

M. Vigar

sénateur du Loiret, succède à la tribune à M. Méline.

L'ancien ministre de l'Agriculture déclare que les nouveaux tarifs douaniers ne lèseront aucun intérêt légitime ne dobora, et ne paralyseront pas notre commerce extérieur.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

Nouvelle Société Navale de l'Ouest

Agent en Corse :

PIERRE VINCENTELLI

11 Rue de l'Opéra, Bastia

Service régulier entre la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

Frêts avantageux

Le vapeur *Saint Thomas* partira de Bastia le 19 mars à destination de l'Algérie, Rouen, le Havre et Anvers.

Dépôt spécial
des Eaux Minérales Naturelles
DE LA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY
ET DES GRANDES SOURCES DE VALS
pour la Corse
BASTIA, 13, rue Napoléon

Vichy Lardy. —Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies de foie, intestins, fièvre, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas l'estomac.

Demander dans tous les cafés le *Quart Vichy Lardy et Larbaud*

PLANTATIONS ET RHUMERIES AGRICOLES
Antillennes
RHUM GRANDS MORNES
GETS OLO RHUM
PUR SUR NATURE. VIEUX
RHUM GRANDS MORNES
Fleurs exquises, Parfum naturel, Goût de Antilles.
Exiger les Contre-façons. — Exiger la bouteille triangulaire.
Importateurs Exclusifs pour la Corse : MM. GUY Frères, Importateurs à PIETRANERA.
Maison Fondée en 1789

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et roudes. — Carreaux. — Tous les — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

GRAND BAR SOAVI
Cours Sébastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA
Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse

ULCÈRES VARIQUEUX
Soulagement immédiat et guérison rapide par l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER
Des milliers de malades atteints de plaies, ulcères, eczémas, boutons, dartres, gangrènes, sont guéris sous les yeux par cet admirable remède.
M. Dupessier, pharmacien à Rouen:
Après avoir entendu parler avantageusement de l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER, j'ai voulu me rendre compte de sa valeur. J'ai fait un [illegible] EAU PRÉCIEUSE sur plusieurs malades atteints de plaies d'estomac, varices et j'en ai obtenu les meilleurs résultats. C'est [illegible]
Docteur CAPE... E - Paris.
L'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER se trouve dans [illegible]; le Bastia, 1, r. St. Demander brochure illustrée. Dépôt général: Pharmacie Depensier, 17, rue du Dare-Rouen.
Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 16, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Guidicelli.

Installation à Gaz
Jean Cinti, ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia
Tuyaux de sous, verres et manchons
Appareils sur commande
Abonnements pour l'entretien de l'éclairage: — Travail soigné et garanti

L'Indicateur OFFICIEL de la CORSE
Publication commerciale contenant, malgré son prix modique, une documentation variée qui permet de transporter complètement et d'intéresser tous les visiteurs ou les habitants de la Corse:
Des Horaires, mis au courant journellement, de tous les NAVIRES à VAPEURS des Cies de Navigation, Chemins de fer, Automobiles, Diligences, Chasse-marées, etc. desservant l'île.
Une CARTE SPÉCIALE dont les itinéraires divers et très clairement tout traités le problème et le résolvent.
Des NOTICES GÉOGRAPHIQUES classant les particularités utiles à connaître de notre département insulaire.
Un DICTIONNAIRE très complet [illegible] à une brève description des localités de cette montagneuse région [illegible] et pratiques, etc., etc.
Cet indicateur, tarifé [illegible] vendu [illegible] [illegible] en vente dans tous les bureaux de tabac qui [illegible] [illegible] [illegible]

suivants, les membres du bureau de la Section de Bastia :

Chers Amis,

Le jour où j'ai donné mon adhésion à l'Union Générale, j'assurais le camarade Cannalletti de mon dévouement à notre association et je l'autorisais à faire appel, aussi souvent qu'il l'aurait jugé utile, à ma modeste collaboration.

Je l'offrais d'autant plus volontiers que je compte, au Comité Central, parmi les membres fondateurs et honoraires et parmi les délégués de sections, des amitiés que je voyais le moyen de resserrer.

Sans doute est-ce à ces amitiés que je dois l'honneur inattendu, que me fait aujourd'hui le Comité Central, de me désigner pour présider à vos travaux et à ceux des autres Sections de la Corse.

La circonstance et les services rendus à l'Union Générale auraient dû faire reporter ce choix sur l'un d'entre vous. Vous avez tous été à la peine ; vous avez tous rivalisé de zèle et l'on n'a eu qu'à se louer de vos travaux. On a trouvé sans doute votre collaboration trop précieuse, et pour laisser chacun de vous à un poste qu'il a si bien tenu jusqu'à ce jour, l'on a jugé que mon modeste concours aurait mieux appuyé votre action en s'exerçant comme en marge de vos travaux et en s'étendant sur les Sections que nous avons pour mission de faire prospérer ou de fonder.

Ai-je besoin de vous dire que j'apporterai à seconder vos efforts, toute l'énergie et tout le dévouement que je pourrai puiser dans mes convictions que vous connaissez bien, puisque je ne compte, parmi vous, que des amis dans l'amour, qui nous est commun, pour notre petite patrie, et dans la foi, que nous avons tous, en nos relèvement, par l'union de tous ses enfants.

Notre Union compte déjà des milliers d'adhérents ; nous comptons en faire, sous peu, le groupement le plus considérable, parce qu'il réunira l'élite des enfants de Cyrnos, et le plus fécond en résultats, parce que son action, de par ses statuts, doit aboutir au développement économique, intellectuel et moral de notre département, et doit ainsi s'exercer dans tous les domaines de l'activité et de la pensée, toujours pour le plus grand bien de la Corse.

M. Patrimonio adresse, à son tour, ses félicitations au délégué général et, sous la forme de la plus aimable des causeries, il traite, en présence du bureau de la Section de Bastia, toutes les questions qui passionnent, à juste titre, tous les membres de l'Union Générale. M. Patrimonio a mis, dans le développement des questions traitées, toute la chaleur de ses convictions.

En fils passionné de la Corse il a tout étudié et tout approfondi de ce qui peut aider au relèvement de l'île natale.

Le Comité de Bastia qui a fait sténographier la brillante causerie du l'éminent président d'honneur se fera un devoir d'en faire publier le compte-rendu par les journaux locaux.

Le Comité croit utile d'informer les personnes désireuses de collaborer à l'œuvre de l'Union Générale qu'il a loué un local spécial, situé rue de la Gare, N° 1, au 1er.

Les communications et les adhésions y seront reçues tous les jours, de préférence les dimanches et jours fériés, de 9 heures à midi et de 2 heures à 4 heures du soir.

Les communications écrites pourront être déposées dans la boîte aux lettres de l'Union Générale.

Pour le Comité et par ordre :

Le Président, CANNALLETTI. — *Le Secrétaire,* SIMON.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 13 mars, à 2 h. 1/2

Les Cadets de Russie,	Selivinck.
La Source,	Delibes.
Madame de Rubens,	Wettge.
La Mascotte,	Audran.
La Chanson des Nids, fantaisie	
polka pour 2 clarinettes,	Rust.

Le Chef de Musique, LAUBUS.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 7 mars 1910.

Bien que ne frémant pas aux plus hauts cours, le marché reste bonne tendance. Sauf notre 3 0/0 en recul à 99.05, les Fonds d'Etats sont très fermes on en nouvelle avance comme l'Extérieure à 91.20, le Portugais à 66.60 et les Russes. Parmi les Sociétés de Crédit, le Crédit Foncier est recherché à 820. Le Crédit Lyonnais passe à 1.415 ; son bilan au 31 janvier fait ressortir que, pendant ce mois, les ressources nouvelles mises à la disposition de la Société se sont élevées à 112 millions et demi. La Société Générale s'avance à 727 et le Comptoir National d'Escompte à 840.

Aujourd'hui sera close la souscription aux obligations de l'Emprunt Roumain à 0/0 or 1910. Cet Emprunt, amortissable en 40 ans, est exempt de tout impôt roumain présent ou futur. Le prix de l'obligation est fixé à 487.50 par titre de 500 frs, ce qui représente à ce taux du 4.27 0/0.

Valeurs industrielles, irrégulières. Suez 3.120. Les valeurs de transports pourvivent leur mouvement de reprise. Charbonnages russes plus faibles. Léger tassement des cuprifères : Rio 1.950.

Au comptant officiel, Banque Hypothécaire Franco Argentine progresse à 457.50.

En Banque, les valeurs sangolaises ont toujours un marché des plus actifs : action Ekata, 210 ; part 70.

La Mossamedes est l'objet d'un bon courant d'affaires entre 28 et 29 frs. Il est question de son introduction sur le marché de Londres.

Parmi les valeurs diverses, l'action Application Electrique se consolide à 129. La Precious est ferme à 12.50.

L'obligation 5 0/0 de 100 dollars de la Cie du Chemin de Fer Saint Louis à San Francisco est demandée à 487.50.

Chemins de Fer sous grand changements.

L'INCIDENT D'AJACCIO

Bastia, 11 mars.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

Je n'ai pas l'intention d'excuser le chef de bataillon qui a prononcé les mots regrettables qui ont provoqué la manifestation d'hier soir. Mais je crois devoir faire remarquer que cet officier supérieur est moins coupable que l'Administration de la Guerre. En effet, au ministère de la Guerre on a toujours considéré les garnisons de la Corse comme les plus désagréables, et depuis quelque temps, on a renchéri, ce sont des garnisons de punition, où l'on envoie les officiers à la suite d'incidents ou de peccadilles ou même de simples dénonciations : la Corse est devenue un lieu d'expiation, le purgatoire de l'armée.

Bonnes conditions, quoi d'étonnant que des officiers détestent la Corse, et par conséquent les Corses, et qu'un jour, en un moment d'énervement ou d'oubli, ils laissent sortir de leur bouche ce qu'on leur a fait entrer dans le cœur.

Je ne sais si l'officier supérieur dont il s'agit a été envoyé en Corse pour y expier quelque faute, mais il connaît la situation faite par le ministère à plusieurs de ses camarades, tel il a porté son ressentiment contre le pays et ses habitants.

Si l'officier est fautif, il sera naturellement puni, mais, à mon avis, le ministère de la Guerre est plus fautif que lui, et c'est à la tribune du Parlement que les représentants de la Corse devraient demander des explications, et obtenir que notre département cesse d'être considéré comme un lieu d'exil.

Agréez, etc.

Un Bastiais.

Cour d'Assises

Présidence de M. Gabrielli, *conseiller*

AFFAIRE PASSIONNELLE

Une ancienne maîtresse tire sur un capitaine qu'elle accuse de l'avoir séduite.

Tentative d'assassinat et port d'arme prohibé

M. le sous-lieutenant Brisson déclare avoir reconnu l'accusée à Bastia, Bonifacio et Corte.

A Corte, un jour l'accusée lui a causé. Il se trouvait seul dans la salle à manger de l'hôtel Paoli. Mme Mariotte lui a demandé s'il se rappelait l'avoir connue à Bonifacio, et il a répondu : « Non. »

L'accusée conteste énergiquement certaines des affirmations du témoin.

Elle déclare que le lieutenant Brisson l'a traitée de « chiffon », en passant près d'elle.

MM. les percepteurs Case et Leca, M. Lucciani, les soldats Philipp, Depais et Falge assistaient à l'attentat. Ils ont vu Mme Mariotte aborder le capitaine Sacquet et l'interpeller. Celui-ci a continué sa route, mais à peine avait-il fait quelques pas que l'accusée lui tirait par derrière un coup de revolver.

Les soldats Philipp et Depais prétendent même qu'après avoir tiré sur le capitaine Sacquet, Mme Mariotte éclata de rire.

Audience du 12 mars 1910

La vaste salle de la cour d'assises offrait aujourd'hui l'aspect d'une grande première ; tous les points de l'hémicycle derrière la cour, derrière le jury, derrière le siège du ministère, jusqu'à derrière la sellette étaient occupés par tout ce que Bastia compte de dames élégantes et jeunes, curieuses d'assister à la lutte oratoire qui devait être l'épilogue de ce long roman d'amour — à coup de poings — et terminé à coup de revolver.

Dès le début de l'audience, M. l'avocat général donne lecture de la déposition de M. Gerani, propriétaire du Café-concert-cercle-militaire de Corte, déposition qui n'apporte aucun fait nouveau, sinon une très ironique réflexion de Mme de Montera et l'on passe tout de suite après aux plaidoiries.

Il a été, il faut le reconnaître, rarement donné d'assister à une telle oratoire aussi intéressante, cependant nous pouvons dire que nous sommes gâtés à ce point de vue.

La Partie Civile

Me de Caraffa, représentant le capitaine Sacquet, entreprend de relever la personnalité de son client.

Dans un réquisitoire d'une éloquence rare, mais rare aussi comme sévérité, il appelle sur la tête de l'accusée, les foudres de la justice. Tout en reconnaissant à cette dernière que jusqu'à ce jour sa moralité est à l'abri de toute critique, tout en rendant hommage à ses qualités de travailleuse il fulmine contre l'insondable ténacité qu'elle avait mise à poursuivre son amant dans toutes les villes où il avait tenu garnison : Brest, Carcassonne, Castelnaudary, Albi, Bastia, Bonifacio, Corte. Il essaye d'établir que le capitaine ne s'était nullement engagé à épouser la femme dont il était devenu l'amant, et fait le tableau réellement émouvant de toutes les tribulations que son client eut à subir de la part de son amante que le vaillant orateur qualifie de femme « Colante. » Il justifie ensuite l'attitude du capitaine Sacquet à l'égard de l'accusée, attitude ou plutôt geste qui se traduisit par une comparution en police correctionnelle et une condamnation à 16 francs d'amende, avec application de la loi de sursis et 50 francs de dommage intérêts.

Arrivant à la scène de l'attentat Me de Caraffa s'attache à démontrer que l'accusée exaspérée de l'attitude de son amant avait voulu lui donner la mort en lui tirant dans le dos un coup de revolver dont la balle l'atteignat en dessous de l'omoplate [d'où elle n'a pu être extraite. Quoique, grâce à sa vigoureuse constitution, le capitaine ait pu 3 jours après l'attentat reprendre son service, l'organe de la partie civile démontre, en s'appuyant sur la déclaration du docteur Zoccarelli que ce corps dur existant sous l'omoplate de la victime est une menace de mort continuelle, inévitable épée de Damoclès suspendue sur la tête du capitaine Sacquet.

Dans une brillante péroraison, Me de Caraffa conjure MM. les Jurés de faire acte de justice et demande l'application de la loi.

Me de Caraffa a parlé 2 heures et demie.

Réquisitoire

C'est au milieu de l'impression produite par le discours de Me de Caraffa que M. Angeli, avocat général, se lève au nom de la vindicte publique. Il déclare avant tout que le réquisitoire si complet de son éloquent prédécesseur a considérablement simplifié sa tâche et que s'il prend la parole, c'est uniquement pour préciser certains points de droit sur lesquels il convient d'insister en tant que organe du ministère public.

Avec la grande habileté qu'on lui connaît, et cette ténuité d'argumentation qui fait de M. l'avocat général un logicien aussi redoutable qu'éloquent, l'honorable organe du ministère public, résumant en un faisceau compact toutes les charges de l'accusation, établit la tentative d'assassinat avec les circonstances aggravantes de la préméditation et du guet-apens.

MM. les Jurés frapperont l'auteur de l'attentat qui, le 15 octobre, jeta l'effroi dans la petite ville de Corte, car s'ils la remettaient en liberté, elle serait une persécution vivante pour le capitaine Sacquet et ils auront à coeur de prémunir cet officier contre les attentats qui pourraient subvenir, l'accusée ayant laissé entrevoir à certains témoins qu'elle ne se laisserait jamais tant que son amant ne serait pas venu à résipiscence.

Donc, MM. les Jurés feront justice et toute justice.

Les Plaidoiries

Me Patrice de Corsi, qui fait aujourd'hui ses débuts en cour d'assises, commence, d'une voix que l'émotion voile légèrement, par remercier la Cour de la bienveillance qu'elle a bien voulu lui manifester, à lui, timide débutant, dans l'épineuse carrière du barreau, et demande l'indulgence pour le « trac » inhérent à toute initiation.

Puis, ses organes raffermis, Me de Corsi entreprend de démolir tous les arguments de l'accusation. La ruineire que l'accusation s'est complue à faire gravir au capitaine Sacquet n'est-ce pas sa malheureuse cliente qui l'a gravi. Mme Mariotte appartient à une très honorable famille. Elle avait vécu jusqu'à son mariage dans un bien-être relatif et son éducation avait été soignée, puis survint le mort de son mari, capitaine en retraite, dont pendant douze ans, elle s'était faite la sœur de charité affectueuse et dévouée.

Dans une péroraison émouvante, le jeune et brillant défenseur, adjure le jury de faire œuvre de haute justice en rendant un verdict d'acquittement.

M. le Président, s'adressant au jeune défenseur, prononce l'allocution suivante :

Je suis toujours très heureux d'applaudir aux succès obtenus par les jeunes défenseurs qui viennent s'essayer aux luttes de la barre, mais il m'est plus particulièrement agréable de le faire, aujourd'hui, pour le descendant d'une famille à laquelle je suis uni par les liens de la parenté et d'une vieille amitié.

Le nom que vous portez rappelle celui de votre oncle, tant regretté, le sénateur Patrice de Corsi, un des chefs les plus autorisés du parti républicain, dont la mémoire est encore présente à l'esprit de tous, et qui a joué un rôle considérable dans notre pays. Vous deviez vous montrer digne de lui et de Philippe de Corsi, votre père, magistrat cantonal des meilleurs, et des plus appréciés, trop tôt enlevé à l'affection de ses enfants, qui eut, dans des temps très difficiles, à côté de son oncle Patrice, le courage de payer de sa liberté ses convictions politiques et son esprit d'indépendance.

Dès votre jeune âge, vous avez compris qu'il vous fallait marcher sur leurs traces et, après de brillantes études, vous êtes venu vous faire inscrire à notre barreau. Les succès que vous avez remportés, au tribunal, et devant la Cour d'appel, faisaient présager à vos nombreux amis un excellent début en cour d'assises. Ils ne se sont pas trompés et vous méritez d'être complimenté.

Le talent dont vous avez fait preuve, en examinant une affaire très délicate, indique que vous saurez occuper une des premières places dans la carrière que vous avez choisie. Elle offre, je dois le dire, de sérieuses difficultés. Vous les surmonterez. J'en suis certain, par votre intelligence et votre travail. Vous vous inspirerez, d'ailleurs, de l'exemple du brillant avocat sous les auspices duquel vous vous présentez et vous ferez honneur à votre famille et à votre tante Mme Virginie de Corsi-Campana, qui peut être justement fière de la belle plaidoirie que vous venez de prononcer.

Recevez, mon cher maître, les compliments de la Cour et mes affectueuses félicitations.

Après avoir souhaité la bienvenue à son confrère et ami, Me Patrice de Corsi, Me de Montera présente à son tour la défense de l'accusée.

MM. les Jurés feront œuvre de justice et d'humanité en prononçant l'acquittement de sa cliente.

LE VERDICT

Trois minutes, montre en main, de délibération et le jury rapporte un verdict négatif, décision qui, malgré l'exhortation du président des assises, souleva une tempête de bravos. Ces mêmes bravos escortent Mme Mariotte jusqu'au bas du perron du palais de justice où la foule assemblée lui fait une véritable ovation.

VOULEZ-VOUS CONSTITUER UNE DOT A VOTRE PETITE FILLE ? Quelle maman pourrait résister à cette proposition ? Et comme il lui est facile de satisfaire son désir !

Il suffit de s'adresser à une de nos anciennes Compagnies françaises d'assurances sur la Vie et d'y souscrire un contrat d'assurance dotale. La dot rêvée est ainsi assurée dès le paiement de la première prime.

Aucune Société ne donne plus de sécurité qu'elle. La Compagnie LE PHÉNIX (Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat) qui existe depuis soixante-cinq ans.

Renseignements au siège de la Compagnie, 33, rue Lafayette, et chez ses agents généraux.

SYNDICAT AGRICOLE DE LA CORSE

Les viticulteurs trouveront au siège du Syndical des boutures (greffons) de raisins de table provenant d'un nouvel envoi de M. Michalet, inspecteur commercial de P. L. M.

MUSIQUE MUNICIPALE D'AJACCIO

Place du Diamant

Programme du 13 mars, à 3 heures

Peter Benoît, marche,	Degrez.
Le Pré aux Clercs, ouv.,	Hérold.
Aïda fant.,	Verdi.
Miss Helyett, fantaisie,	Audran.
Elle et Lui, polka,	Strobl.

Le Chef de Musique, TIBERI.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 12 mars

Thermomètre. — 7 heures du matin + 11° à midi 15 . + à 6 heures du soir + 13°. Maxima + 15 Minima + 10°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 708 mm., à midi, 708 mm., 6 heures du soir, 708 mm. Vent. — Dans la matinée, N. E.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, couvert, l'après-midi, pluvieux.

Carnet mondain

Hier matin a été célébré, en l'église Saint-Jean, le mariage de M. Dominique Morelli, un jeune et sympathique fonctionnaire colonial, avec Mlle Françoise Castellani, la charmante fille de M. Jean-Mathieu Castellani.

C'est M. l'archiprêtre Casanova qui a béni cette union et rappelé en termes choisis aux époux les devoirs du sacrement de mariage.

Les témoins de Mlle Castellani étaient MM. Grimaldi, maire et conseiller général de Pietralba, et Castellani, sous-officier de cavalerie ; ceux de M. Morelli, MM. François Bertoli, maître d'hôtel, et Mazzoni, retraité.

Après la cérémonie religieuse on s'est rendu à l'hôtel Colombani où a été servi un très délicat déjeuner. Dans l'après-midi, une sauterie a été organisée, et a duré avec entrain jusqu'au soir.

Nous offrons aux jeunes époux nos meilleurs souhaits de bonheur et de prospérité.

Avis

Aujourd'hui, vers 5 heures, à Saint-Jean, à l'issue des vêpres et du sermon, une quête sera faite au profit de l'Œuvre du Cercle Catholique d'ouvriers par Mmes Fontaine, Ogliastro, Olivari.

Pharmacie

Pharmacie de garde aujourd'hui : M. Morucci, place d'Armes.

Au Port

Entrées :

— Vap. « Cyrnos, » cap. Santini, venant de Macinaggio.

— Vap. anglais « Thirimère, » cap. Cammeron, venant de Marseille.

— Brick goélette ital. « Barbaro, » cap. Pisani, venant de Palerme.

Sorties :

Vap. anglais « Thirimère, » cap. Cammeron, parti pour Valence.

— Brick goélette française « François-Joseph, cap. Giuliani, parti pour Cannes.

Ligue Nationale contre l'Alcoolisme

Les membres de la Ligue Nationale contre l'Alcoolisme (section bastiaise et sections cadettes) et les amis de la L. sont invités à assister à l'assemblée générale de la section bastiaise, aujourd'hui dimanche, à 2 heures de l'après-midi, au local de la Chambre Musicale, 4, rue de l'Intendance.

Ordre du jour : Allocutions diverses. — Rapport du secrétaire général. — Rapport du trésorier. — Questions diverses.

Les Dames sont invitées.

SOCIETES A SYNDICATS

SOCIÉTÉ DES MÉDAILLÉS MILITAIRES. — Les membres de la dite société sont priés de se réunir dimanche, 13 courant, à la Mairie à 9 heures du matin.

Ordre du jour : Nomination du vice-président. — Versement des cotisations. — Réception de nouveaux adhérents. — Questions diverses.

La Président, MORENAS.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00144

BOURSE DE PARIS

11 mars. — 12 mars

Rente 3 0/0 amort. . 97.10 — 99.15

Ie 3 0/0 amortie . 98.95 — 99.00

au comptant

LES RÉSERVISTES

ET

Les Elections Législatives

Paris, 12 mars.

En raison des élections législatives qui sont définitivement fixées au 24 avril prochain, aucune convocation de réservistes et de territoriaux n'aura lieu du *1er avril au 15 mai.*

Les réservistes ou territoriaux, qui auraient déjà reçu leur convocation, doivent la considérer comme nulle et non avenue.

M. BRIAND à Saint-Chamond

Paris, 12 mars.

M. Aristide Briand présidera du Conseil, se rendra le 10 avril, à Saint-Chamond, où il prononcera un grand discours politique.

Un grand banquet lui sera offert par les Comités socialistes et radicaux de la Loire.

MARSEILLE

Obsèques des Victimes du « Général Chanzy »

Marseille, 12 mars.

A partir de 11 heures du matin, les rues et boulevards que doit traverser le cortège étaient déjà occupés par la foule des curieux.

Grâce à un service d'ordre, parfaitement organisé, la circulation n'a pas été interrompue.

Les familles des victimes, qui ont été ramenées dans la nuit par le *Calvados*, prennent place, à partir de midi, sous les hangars de la Compagnie générale Transatlantique, transformés en chapelle ardente.

A 2 heures et demie précises le cortège s'est mis en marche dans l'ordre suivant :

Gendarmes à cheval ;
Gardiens de la paix ;
Musique du 141e de ligne ;
Délégations diverses ;
Les pompiers ;
Les porteurs de couronnes ;
Les corbeaux ;
Les familles des victimes ;
M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la Marine, ayant à sa droite le Préfet des Bouches-du-Rhône et à sa gauche le Maire de Marseille.
M. J. Charles Roux, président du Conseil d'administration de la Compagnie Transatlantique et le haut personnel de cette Compagnie.
Les principales autorités civiles, militaires et maritimes.
Les délégations.
Les parents et amis des victimes.

Le cortège a traversé le Boulevard des Dames, les rues de la République, Cannebière et Noailles, les boulevards Dugommier et d'Athènes pour se rendre à la gare Saint Charles, où les discours ont été prononcés.

M. Allard, maire de Marseille, a parlé le premier.

Après lui, M. J. Charles Roux ; le président du Conseil général ; le représentant des Inscrits maritimes ; le Sous-secrétaire d'Etat à la Marine.

Après le discours de M. Chéron, les corbeilles ont été déposées à la gare Saint-Charles, d'où il devront transportés au pays natal des victimes.

Le corps du commandant Cayol a été inhumé à Marseille.

La cérémonie des obsèques a été imposante. Comme toujours du reste la population Marseillaise n'a rien négligé pour rendre un dernier et éclatant hommage aux malheureuses victimes de cette terrible catastrophe.

Un Scandale Judiciaire

Les Biens des Congrégations

Les détournements DU LIQUIDATEUR DUEZ

Un Second Panama

Paris, 12 mars.

D'après l'examen de certains dossiers qui ont été saisis au domicile du liquidateur Duez il paraît que l'on se trouverait en présence d'un second panama.

Le nombre de personnes compromises dans cette scandaleuse affaire serait considérable.

Arrestation Importante

Des inspecteurs de la Sureté, sont arrivés hier soir à Nevers, venant de Paris, et ont procédé ce matin à l'arrestation de Francis Martin, dit Goutier, ancien fondé de pouvoirs du liquidateur Duez.

On a saisi au domicile de ce Goutier une correspondance volumineuse et un carnet de chèques.

Francis Martin a été transféré immédiatement à Paris, où il a été écroué au Dépôt.

Perquisitions et Saisies

M. Berthelot, commissaire aux délégations judiciaires, a été rendu aujourd'hui dans un appartement, occupé secrètement par le liquidateur Duez, dans la rue Visconti.

M. Berthelot a saisi dix voitures, une quantité de dossiers, et des documents importants.

Grand Débat Parlementaire

UN COUP DE TONNERRE

Paris, 12 mars.

La questure de la Chambre a été envahie aujourd'hui par les demandes de cartes d'entrée pour la séance de lundi.

Le bruit court que cette séance réserve une grande surprise, un véritables coup de tonnerre.

L'assassinat du Brasseur Duringer

Paris, 12 mars.

Les débats de l'assassinat de M. Emile Duringer, brasseur à Poutiry, se sont terminés aujourd'hui devant la cour d'assises du Morbihan.

Le verdict du jury a été négatif sur toutes les questions.

Marcel Lebrigand, répétiteur au lycée de Rennes, âgé de 20 ans, contumace-germain de la femme de la victime, qui était accusé de cet assassinat, a été mis immédiatement en liberté.

L'auditoire a accueilli par des applaudissements frénétiques le prononcé du jugement.

LES GRÈVES

Un Incendie à l'Usine de Chambon-Feugerolles

Paris, 12 mars.

Les ouvriers de l'usine du Chambon-Feugerolles, où a éclaté depuis longtemps un conflit, surexcités de ne pouvoir obtenir satisfaction, ont mis le feu à un pavillon appartenant au patron.

Les pompiers et les dragons accoururent sur les lieux de l'incendie, mais ils furent arrêtés dans leur marche par une barricade formée de troncs d'arbres.

Enfin, après de vains efforts, la route fut dégagée ; les pompiers purent passer, mais trop tard ; le feu avait fait son œuvre, le pavillon était réduit en cendres.

Plusieurs arrestations ont été opérées.

ETAT CIVIL

Naissances

Forêt Marie-Angèle-Anna. — Histori Madeleine Léonie-Adèle.

SAINT-FLORENT

M. SCOTTO, patron pêcheur, a l'honneur de prévenir les amateurs qu'il vend des filets pour la pêche à la traîne de 8 mètres de longueur, à 12 francs.

ÉPILEPSIE

Solution créée par l'Antiépileptique de Liège de toutes les maladies nerveuses, et particulièrement de l'épilepsie, répute la plus rebelle, incurable. Le bouteille contenant le traitement et de la méthode nécessaire pour guérir est envoyée franco à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie à M. TAVIAUX, Pharm. à Liège (Belgique).

LABORATOIRE SPÉCIAL d'Analyses

Chimiques, Médicales et Bactériologiques

P.-A. QUILICI

PHARMACIEN-CHIMISTE

SUCCESSEUR DE THILLIET

10, *Boulevard du Palais, Bastia*

Stérilisation des instruments et objets de pansement

Médicaments de 1er choix

PÂTE STEINER

Autre et VIF

PATE ET SOURIS

AVIS

M. ORESTE BIAGINI a l'honneur de prévenir Messieurs les Propriétaires, ainsi que les personnes ayant à construire ou réparer des immeubles, qu'ayant abandonné le commerce des vins, il a repris les *entreprises de travaux.*

Comme auparavant, il aura à cœur de ne livrer que des travaux soignés, et tous ceux qui lui ont commandé des ouvrages pourront témoigner de leur solidité et de leur exécution parfaite.

Il fournira, à titre gracieux, les plans et devis nécessaires, et les propriétaires ont tout à gagner à le consulter, car, par le fini de son travail et la modération de ses prix, ils seront pleinement satisfaits des propositions et facilités de paiement qu'il pourra leur faire.

Il garantit tous les travaux qui lui seront confiés.

S'adresser, comme auparavant, au numéro 5, *Avenue Carnot, à Bastia.*

F. CHARDON & Cie

Fabricants de Matériaux de Construction

Usines à FRANCARDO (Corse)

Magasins : { BASTIA, 7, Avenue Carnot, de santé ; 1 CORTE, Nouvelle Traverse.

TUILERIE et BRIQUETERIE mécaniques

Tuiles plates et rondes,

Briques pleines et creuses

Briques à planchers en fer I

CARREAUX, TOMETTES, TUYAUX

N. B. — Nos tuiles résistent à la gelée et à l'air salin des bords de la mer mieux que les tuiles marseillaises. Référence sur demande.

MANUFACTURE DE CARREAUX MOSAÏQUES EN CIMENT unis et dessins pour carrelages décoratifs et à bon marché de vestibules, appartements, magasins, églises, etc.

Envois, sur demande, d'échantillons et prix

CHAUX GRASSE supérieure

Production : 4 tonnes par jour

SCIERIE MÉCANIQUE de Bois

Planche 1, Rabiots, Chevrons, Lisses, Lattes

Grands Entrepôts de CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES

Fers et Aciers en barres, plats, ronds, carrés

Fers à planchers I

ZINC, PLOMB, en feuilles, tuyaux, gouttières

NOTA. — M. CHARDON, ancien entrepreneur, s'empressera de fournir tous renseignements techniques sur le choix et le mode d'emploi des matériaux.

Il possède une importante collection de modèles de villas, maisons de ville et de campagne, style moderne, que les clients peuvent consulter avec fruit.

Nouvelle Société Navale de l'Ouest

Agent en Corse :

PIERRE VINCENTELLI

12 Rue de l'Opéra, Bastia

Service régulier entre la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

Frets avantageux

Le vapeur *Saint-Thomas* partira de Bastia le 19 mars à destination de l'Algérie, Rouen, le Havre et Anvers.

CAFÉ DES GOURMETS

UN DES PLUS CONFORTABLES DE BASTIA

Boulevard Paoli, 23

MELROSE

RÉGÉNÉRATEUR

favori des

CHEVEUX

Ne manque jamais de rendre progressivement aux CHEVEUX GRIS leur

COULEUR NATURELLE

Il fortifie et fait pousser les cheveux en abondance et leur donne une souplesse qui les empêche de se casser ou de tomber.

Il enlève les pellicules et rend à la chevelure sa BEAUTÉ PRIMITIVE.

MAISON GHILINI

BASTIA. — 6, Boulevard Saint-Angelo, 6. — BASTIA

PATES ALIMENTAIRES. — USINE à VAPEUR

NOUILLETTES AUX OEUFS (garanties

VERMICELLES — MACARONI

Nous cherchons pour la Corse une bonne maison comme
REPRÉSENTANT
de nos
machines à coudre
« HELVETIA »
qui sont favorablement connues dans le pays depuis de longues années. Offres de maisons bien fondées pour pouvoir faire le commerce de mach. à coudre à leur propre compte à la *Fabrique Suisse de mach. à coudre, Lucerne.* H 4087 La.

Savon Le CHAT
Extra
Garanti Pur
Production
100.000 Kilogr.
par Jour
La plus importante des Savonneries de l'Europe Continentale

CHEVEUX SAUVÉS Dr Pierre Hahn

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers à barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA
Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse

ULCÈRES VARIQUEUX
Soulagement immédiat et guérison rapide par l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER. Des milliers de malades atteints de plaies, dartres, eczémas, brûlures, démangeaisons, sont guéris tous les jours par cet admirable remède.
M. Dispensier, pharmacien à Rouen.
Après avoir annoncé perdre avantageusement de l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER, j'ai voulu me rendre compte de sa valeur, j'ai donc mis la votre EAU PRÉCIEUSE sur plusieurs malades atteints de plaies d'ancienne nature et j'en ai obtenu les meilleurs résultats. C'est une excellente préparation.
Docteur CAPELLE à Paris.
L'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER se trouve dans les pharmacies ; le flacon 3 fr 50. Demander brochure illustrée. Dépôt général : Pharmacie Dupasquier, 57, rue du Bac, Rouen.
Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 18, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Guiderdoni.

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
ET
APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

Installation à Gaz
Usine Claire-ouverte du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia
Vente de gaz, verres et manchons
Appareils sur commande
Abonnements pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti
HOUTIL
Le Directeur-gérant
J. B. GILLAGNIER
Imp. Gillagnier

JE DONNE 100.000fr.
Chauvesi
à qui prouvera que la célèbre Eau capillaire du dermatologiste *P. OLIER* n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne les fait pas repousser à tout âge sur les têtes les plus chauves et dans leur année primitive.
DEMANDE MALADES
mêmes réputés incurables — PAIEMENT APRÈS GUÉRISON.
Guérison rapide et sûre sans drogues, sans opérations, par la *MÉDECINE NATURELLE*, discrétion, radicalisme, sûreté, pleine, agréable, et que chacun peut suivre chez soi, — de toutes les maladies organiques ou chroniques les plus graves, les plus anciennes, telles que : Tuberculose, Maladies de Poitrine, Asthme, Rein, Foie, Vessie, Estomac, Peau, Intestins, Anémie, Rhumatismes, Goutte, Gravelle, Vices du Sang, Nerfs, Impuissance, Neurasthénie, Paralysie, etc.
50.000 MALADES SAUVÉS depuis 4 ANS. — GUÉRISON de 80 %. — AMÉLIORATION TOUJOURS.
Pour recevoir consultation gratuite sous pli fermé, écrire avec grande discrétion en toute confiance à Docteur Pierre, 8, Rue Pierre-Picard, 8, Paris (XVIIIe Arr.), Paris.

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Mme L. N. MATTEI
à Bastia (Corse)

Vient de paraître :
L'AGENDA GALLIA
PRATIQUE — ÉLÉGANT — SOLIDE
Le Mieux Documenté
Son Format : 15×15, reliure toile verte
Son nombre de Pages : 400 (Une par Jour)
Ses Renseignements : P.A.B.C. des Affaires
Sa Prime : Une Carte des Chemins de Fer
PRIX : 2 FR. 75
Chez tous les Libraires
HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

Le meilleur Cigare à 10 centimes
Demandez le CIGARE MATTEI

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES
REPRÉSENTANT
Pour BASTIA et CORTE
M. Paul GILORMINI
ALBERTINY ET Cie
NICE ET CANNES

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI
CORTE (Corse)
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs
GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Pour vos agrandissement adressez-vous en toute confiance à J. MORETTI, Corte (Corse)

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 73 — LUNDI 14 MARS 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 1, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. GILLAGNIER, Directeur
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus. Les annonces sont payées d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)
Corse, un an 20 fr., 6 mois 10 fr., 3 mois 5 fr. — Union postale un an 22 fr., 6 mois 12 fr., 3 mois 6 fr. — Union postale un an 32 fr. le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

00145
BIBLIOTHÈQUE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Sainte Mathilde
Soleil : (heure nationale)
Lever, 5 h. m. 48 — Coucher, 5 h. 35 m.
Premier quart., le 17 — Pleine Lune, le 25
Fête de Demain : Saint Zacharie.

13 MARS

ARGUMENTS ÉLECTORAUX

Quelques députés, appartenant à divers partis, et ayant acquis la certitude qu'ils ne seraient pas réélus, ont résolu de s'en aller. Tout comme le renard de la fable, ils trouvent maintenant que les raisins parlementaires sont trop verts, et, pour que nul n'en ignore, ils font claquer les portes et écrivent, dans les journaux, des testaments politiques où ils énumèrent abondamment les griefs qu'ils font à ce régime.

Tour à tour, M. Gauthier de Clagny, M. Lasies, M. Labori — et il y en aura d'autres — quittent le tablier et donnent leurs huit jours ; ils n'en veulent plus !

Leurs raisons, ou plutôt leurs prétextes, se ressemblent jusqu'à se confondre. D'abord, c'est la forme du scrutin qui ne vaut rien. Cela se conçoit sans peine : le scrutin serait meilleur s'il laissait à ces messieurs l'espoir d'être réélus.

Mais passons. « La vie politique, dit M. Labori, n'est qu'un perpétuel compromis entre deux puissances de surenchère ou de corruption : la démagogie et l'argent. Par surcroît, la politique d'arrondissement commande toute l'existence d'un député. Le représentant d'une circonscription ne peut pas se désintéresser des droits et des besoins de ses électeurs. Mais il y a une contradiction essentielle entre le mandat de représentant de la nation et celui de représentant d'un arrondissement. L'un doit être le contrôleur du gouvernement, l'autre n'obtiendra rien qu'en devenant directement ou indirectement son serviteur... »

Comme remède, M. Labori préconise, en première ligne, l'établissement du scrutin de liste avec représentation proportionnelle. Voilà qui est bientôt dit. Mais quels sont ceux qui, de bonne foi, admettront qu'un changement de scrutin rendra immédiatement les hommes meilleurs ?

Admettons un moment que la représentation proportionnelle fleurisse dans nos campagnes électorales : ses fruits ne seront pas plus savoureux, puisque les candidats — et les programmes — demeureront les mêmes.

D'après les calculs de M. A. Cans, rapporteur au Congrès de Nantes, si l'on applique la représentation proportionnelle aux élections de 1906, les socialistes unifiés perdent 10 sièges, les républicains de gauche (depuis les socialistes indépendants jusqu'à l'alliance républicaine) en perdent 66 ; par contre, les progressistes gagnent 17 sièges et les réactionnaires en gagnent 60. En somme, la représentation proportionnelle se résume à un recul sensible de tous les partis vers la droite. Nous reviendrons à dix années en arrière. Mais encore une fois, est-ce cela qui empêchera les électeurs de vouloir des routes, des clochers, des subventions, des palmes, des faveurs... et de les demander à leur député ? Nullement.

Il y aura toujours, en opposition, des intérêts généraux et des intérêts privés, et ce serait vraiment demander, aux électeurs aussi bien qu'aux élus, une sagesse au-delà des forces humaines, que d'exiger qu'ils sacrifient toujours les seconds aux premiers.

Il y a à faire, dans cet ordre d'idées, toute une éducation civique du citoyen. Mais cette éducation, n'est-ce pas un peu le rôle du parlementaire de l'accomplir ? Ceux qui s'en vont se plaignent qu'il n'y a plus, dans le domaine politique, « ni probité, ni sincérité, ni libéralisme. » C'était donc précisément le moment de rester, pour défendre et faire triompher cette probité, cette sincérité, ce libéralisme dont ils s'octroient le monopole. Pourquoi s'en vont-ils ?

« Au Parlement, dit encore M. Labori, les hommes de bonne volonté et de pensée droite s'épuisent en vains efforts... Le travail parlementaire se fait sans règle, sans ordre. » Tout cela parce qu'il « n'y a pas d'opposition suffisamment constituée. » Pas d'opposition ! Qu'on tel reproche paraît étrange, quand on voit les discussions s'éterniser, les réformes n'avancer qu'avec une lenteur désespérante parce qu'elles donnent lieu à des critiques, à des tournois oratoires qui n'en finissent plus !

Le pour et le contre ne sont-ils pas suffisamment débattus, lorsque, par exemple, la loi de l'impôt sur le revenu a tenu soixante séances à la Chambre, lorsque le budget de 1910 tient l'affiche quatre mois, lorsque les retraites ouvrières, au Sénat, ont pris quarante séances ?

La vérité est que le Parlement aurait fort à faire pour contenter tout le monde, surtout à la veille des élections. Tout devient alors matière à critique. Les retraites ouvrières seront votées ? On accuse le gouvernement de s'être taillé hâtivement une réclame électorale. Ne le seront-elles pas ? On l'accusera d'impuissance et d'impéritie. Aux yeux des uns, les retraites coûtent trop cher ; aux yeux des autres, elles sont insuffisantes ! Peut-on rêver un plus large exercice de la liberté et du droit de critique ?

Ce n'est pas à dire que tout soit parfait dans notre système parlementaire. Afin d'affranchir le député des contingences locales, il y a une très sérieuse réforme de décentralisation à accomplir. Le département, l'arrondissement étouffent dans les limites étroites que leur a assignées la Convention : il faudra élargir leurs cadres, grouper les départements par régions ayant des intérêts distincts et des moyens de communication faciles.

Comme corollaire, la décentralisation des pouvoirs s'impose : donner à la commune, à l'arrondissement, à la région une certaine autonomie pour leurs affaires locales ; que chaque assemblée élue vote son budget, et que le Conseil municipal ait la libre disposition du sien, sans être astreint à demander l'autorisation au préfet, au sous-préfet et au ministre pour construire un abreuvoir ou faire quelconque les murs de la mairie.

Mais, cette réforme administrative, ce n'est pas en jetant le manche après la cognée et en claquant les portes qu'on la rendra possible. C'est à tort aussi bien que l'on déclarerait le Parlement actuel incapable de l'entreprendre. Il y a six mois, la Chambre a voté, à une forte majorité, un ordre du jour invitant le gouvernement à prendre l'initiative de cette réforme, et M. Briand l'a inscrite dans son programme. Ce sera l'œuvre immédiate de la prochaine législature.

C. DES CORDELIÈRES.

Propos d'actualité

La Taxe des Lettres

C'est une surprise. Parmi la débandade des impôts nouveaux qui se sont abattus cette année sur le contribuable, le ministre des Postes a glissé, sans tambour ni trompette, un tout petit projet qui sera agréablement accueilli par tout le monde : c'est la réduction de la taxe des lettres.

Le port de la lettre ordinaire continuera à coûter dix centimes, mais le poids maximum, qui était de 15 grammes, sera porté à 20 grammes. Cet avantage, qui a l'air insignifiant, créera cependant beaucoup de commodités au public. Que de fois, surtout dans le commerce, les affaires, on est contraint d'envoyer, sous enveloppe fermée, des plis pesant 30 ou 40 grammes ; il faut alors affranchir à autant de fois dix centimes qu'il y a de fois 15 grammes, et cela finit par devenir onéreux.

D'après la nouvelle taxe proposée par M. Millerand et adoptée par la Chambre, la lettre cachetée ne paiera plus que 10 centimes jusqu'à 20 gr., 15 centimes jusqu'à 50 grammes, et 20 centimes jusqu'à 100 grammes. C'est-à-dire qu'une lettre qu'il faudrait aujourd'hui affranchir à 0 fr. 30 ne paiera plus que 0 fr. 15 ; une autre qu'il faudrait affranchir à 0,70 ne paiera plus que 0 fr. 20. La différence, comme on le voit, est appréciable.

En 1878, au moment où l'affranchissement des lettres coûtait 25 centimes par 15 grammes, le produit brut des correspondances postales était de 120 millions de francs. Immédiatement après la réduction à 15 centimes, ce produit tomba à 102 millions, mais deux ans plus tard, en 1881, le chiffre de 1878 fut retrouvé et bientôt dépassé.

En 1905, à la veille de la réduction de la taxe postale à 10 centimes, le produit brut était de 250 millions ; en 1906, il baissait de 21 millions et en 1907 de 12 millions. Enfin, le dernier rapport du ministre des travaux publics fait ressortir que le produit de la taxe des correspondances postales de 1905 a été récupéré vers la fin de 1908 ; mais si l'on considère seulement le produit des lettres fermées, il faudra encore quatre ou cinq ans pour retrouver le produit de 1905.

Evidemment, la nouvelle réduction n'est pas faite pour avancer l'échéance. Mais le point de vue fiscal n'est pas le seul intéressant en la matière, il faut aussi considérer l'intérêt des particuliers, et éviter que le bénéfice du budget gêne outre mesure les transactions en général.

D'ailleurs, il est à présumer que la réforme actuelle ne se répercutera que d'une façon insignifiante sur les recettes du budget, car, si la taxe est moindre, le nombre des lettres augmentera, et beaucoup de plis qui sont envoyés aujourd'hui comme papiers d'affaires le seront sous plis fermés : le résultat sera le même — ou à peu près — pour le fisc, tandis que les particuliers auront une commodité de plus pour leurs échanges épistolaires.

Souhaitons que le Sénat, au moment du vote de la loi de finances, approuve, comme vient de le faire la Chambre, l'intéressante réforme de M. Millerand.

Henri BRUMONT.

LA CORSE
à l'Opéra-Comique

Lonne ! Tel est le titre d'une des plus intéressantes nouvelles qu'ait écrites Emmanuel Arène, sur un sujet Corse, naturellement.

M. Georges Montorgueil a tiré parti de cette nouvelle pour la création d'un drame lyrique en collaboration avec M. Samuel Rousseau, le compositeur tant apprécié qui s'est chargé de la partie musicale de l'œuvre.

Depuis longtemps cet opéra-comique était prêt à affronter les feux de la rampe. Diverses circonstances en ont malencontreusement retardé l'apparition.

Après Emmanuel Arène, M. Samuel Rousseau est décédé lui aussi. Et il n'a pu jouir du triomphe de sa partition que le public vient d'applaudir, l'autre jour, sur la scène de ce beau théâtre subventionné.

Les décors brossés par Jusseaume expriment excellemment, paraît-il, la nature tourmentée et sublime des paysages corses.

Union Générale des Corses et Amis de la Corse
Section de Rouen

La section de Rouen de l' « Union générale des Corses et des amis de la Corse » a tenu une réunion au cours de laquelle, après un hommage rendu à la mémoire des victimes du naufrage du *Général-Chanzy*, parmi lesquelles se trouvaient 33 officiers et marins, leurs compatriotes, un ordre du jour a été voté à l'unanimité visant les obstacles d'ordre administratif qui s'opposent à la renaissance agricole, industrielle et commerciale de l'île :

1° Assainissement des régions insalubres où la mortalité a atteint le tiers des habitants ;

2° Revision du régime douanier qui oppose une barrière impénétrable aux marchandises dans la métropole ;

3° Revision du cahier des charges de la Compagnie Transinsulaire, par ses agissements, a accaparé, en fait, le monopole des transports maritimes et tient à sa merci le commerce de l'île ;

4° Extension du réseau des voies ferrées en vue de réaliser le mouvement de pénétration des diverses régions isolées entre elles par la configuration orographique de l'île, et permettre aux contrées les moins prospères de se développer au contact des centres plus favorisés.

A l'issue de la réunion une souscription a été ouverte en faveur des familles des victimes du *Général-Chanzy*.

Pour les Naufragés

« Général Chanzy. »

Dieu n'a pas également disposé du sort des hommes. Aux uns, il a donné l'opulence et le bonheur, aux autres la misère et la souffrance. Il a confié à ceux-là le secret de la félicité, il les a dotés d'une arme qui les garde de tous les maux, il leur a ouvert enfin les portes de cet Elysée terrestre où le plaisir fleurit comme délicieusement la pureté de l'âme. Ceux-ci, il les a livrés dès le début à un adversaire brutal et invincible, la misère. Il a bercé les autres d'illusions et d'espoir, leur a fait voir un avenir rose, puis il les a brisés comme verre en les abandonnant à la triste réalité, en les laissant se heurter tout seuls à l'adversité.

La vie humaine n'est, à vrai dire, qu'un mélange bizarre d'existences diversement tronquées et la création est de la part de Dieu une horrible partie de cartes, dans laquelle nous servons d'enjeu. Mais ceux-là sont les plus à plaindre, qui rêvent gloire et richesse et qui trouvent à mi-chemin des courroux divers qui les pulvérisent. L'ange de l'Espérance leur apparaît avec une auréole chatoyante ; ils y courent, ils l'approchent et ne trouvent plus que le spectre monstre et cruel de la Mort.

Que pensez-vous de ces victimes du devoir, qui, pleins de confiance dans l'avenir, affrontent vaillamment le danger et la lutte, puis succombent sous les coups du malheur ? Quant à moi, j'admire leur conduite et je plains leur destinée. Ce sont les sentiments que je consacre à ces pauvres matelots qui partis souriants et rêveurs se sont engloutis dans l'abîme des flots qui roulent encore leurs pauvres corps sans sépulture. Hier à peine ils quittaient émus et fiers leurs tranquilles foyers ; ils se serraient des douceurs d'une mère ; ils donnaient une chaude caresse..... dernière hélas ! à leurs frères et sœurs, à leurs vieux parents. Pleins de douces et grandes visions, ils allaient sacrifier leur liberté et leurs services à cette autre Mère qui mène l'homme, par le même chemin, à la gloire ou à la Mort. « Nous partons matelots, avaient ils dit, vous nous reverrez capitaines..... » Trop d'optimisme ne devait rien servir. On ne les revit plus.

Livrés en plein mer à la fureur de l'ouragan, ils avaient vu crouler d'un coup leur immense édifice de rêves et d'espoir. Ils se voyaient, pauvres fêtus de paille, en lutte acharnée avec la puissante capricieuse des flots. Combat bien inégal, hélas ! où la vaillance du soldat demeure vaine, où la valeur du chef s'éclipse devant l'impitoyable des lames. Gentilles Néréides, pourquoi n'êtes-vous plus ? Votre dévouement aurait été l'espoir de nombreuses familles. Auriez-vous jugé les hommes indignes de votre protection ?

Que sont-ils devenus tous ces guerriers, tous ces fils, tous ces frères, tous ces pères d'hier ? Qui le sait ? Dieu peut-être seul-il du ciel leurs corps mutilés repoussé sur un lit de varech, d'algues et de goémons ? Parfois un faible reflet d'espoir brille dans les cœurs endoloris des parents : « Sommes-nous sûrs qu'ils sont morts ? » Hélas ! ils ne le sont que trop. La rage des flots est impitoyable et les Néréides ont vécu.

Plusieurs ces pauvres malheureux qui n'ont ni linceuls, ni croix, ni mausolées. Vous, frères, femmes et mères, ne croyez plus à cette perplexité qui vous mine et vous brise. Votre deuil est immense ; pleurez, nous vous secourons. Prier, rendez un solennel tribut de regrets et d'amour aux exilés de notre monde, puis réagissez ; la résignation est une vertu.

A votre douleur, nous apporterons nos

consolations divines, le seul baume pouvant être efficace.

Et vous, malheureux naufragés, brutalement plongés dans les liquides catacombes, soyez heureux dans l'autre monde, puisque le nôtre a été si néfaste. La Mort n'est qu'un rêve, elle n'est qu'une solution de continuité d'après les phénomènes de la vie. Demeurez donc en paix dans la sphère des héros où vous venez d'entrer. Votre souvenir sera pieusement gardé dans nos cœurs endeuillés et vos noms seront invoqués chaque soir dans le cercle sous l'âtre hospitalier. Nous implorerons alors le Dieu des pardons de vous rendre le bonheur qu'il vous a refusé parmi nous.

MAX.

Calvi, le 25 février 1910.

BONIFACIO

SÉANCE RÉCRÉATIVE

donnée au profit des Sinistrés de Paris
par le Détachement du 163e d'Infanterie

L'armée, que l'on a vue au premier rang quand on a demandé des gens de cœur pour se risquer à d'émouvants sauvetages, se dépense à nouveau pour atténuer maintenant la détresse de ceux qu'elle vient d'arracher au trépas.

Dimanche dernier, c'était la garnison de Bonifacio qui donnait, sous la présidence de M. le commandant Fraçois et de M. le Maire, une représentation artistique au profit des Sinistrés de la banlieue parisienne.

Chansonnettes comiques et tendres mélodies, pantomime, comédie, projections lumineuses, rien ne manquait au programme ; un programme d'ailleurs soigneusement choisi, et qui pouvait être entendu des oreilles les plus effarouchables.. Et Dieu sait si l'on est facilement effarouchable à Bonifacio, quand on a charge d'âmes surtout !

Il serait trop long de faire la part de chacun dans le succès de cette éblouissante matinée ; je préfère vous donner textuellement le programme.

PROGRAMME

PREMIÈRE PARTIE

Corso Blanc (polka),	Orchestre.
Et le était souriante,	Damilan.
Pardon d'enfant,	Manfredi.
Chanson vécue,	Dubon.
Gloire aux Soldats de France,	Bertrand.
Quand l'amour chante,	Maguan.
Le Rétempteur,	Cap[ne] Castié.
L'Existence (Monologue),	Icard.
L'Honneur,	Espanet.
Sentinelles, veillez,	Valentin.
Eclat de rire (polka),	Orchestre.

L'Amour du Drapeau

Pantomime en 1 tableau, de Grillères

DISTRIBUTION

Fritz, sergent, fils de Kromtz,	Grillères.
Kromtz,	Manfredi.
Officier français,	Tartarini.
— prussien,	Parente.

(La scène se passe en Alsace en 1870).

DEUXIÈME PARTIE

Le Retour à la vie (valse), Orchestre.

ASILE DE NUIT

Comédie en un acte, de Max Maurey

DISTRIBUTION

Rondin, directeur,	Bouri.
Haps,	Cap[ne] Castié.
Ma Soupe,	Gay.
Royal Station (Marche),	Orchestre.
Partenza,	Magnan.
Leçon de Mazurka,	Damilan.
Madame, ce n'est plus vous,	Espanet.
Sentinelle perdue,	Bertrand.
C'est à la France,	Cap[ne] Castié.
Ma Mietie,	Dubon.
Cœur d'enfant,	Manfredi.
Engagé,	Gay.
Le Petit Caporal,	Icard.
Elle avait seize ans,	Dubon.
Chère adorée,	Espanet.
François les Bas Bleus	Orchestre.

Le piano sera tenu par le sergent Paul.

MOTS HISTORIQUES

(*Vues Lumineuses*)

Au début de la séance, M. le lieutenant Bédours nous a dit le charmant à-propos que voici :

A-PROPOS

Laissez-moi regarder ! — Parfait ! — Très bien ainsi !
Vous êtes accourus pour verser votre obole
Aussi joyeusement qu'en une farandole ;
Au nom des sinistrés de la Seine, merci !

L'on a vu de tout temps des haines éternelles
S'apaiser tout à coup devant ces deuils géants ;
Les hommes ne sont pas, après tout, si méchants,
Leurs mains savent se tendre, à nouveau fraternelles.

Et lorsque nous voyons des peuples étrangers,
Tous indistinctement, blancs, noirs, rouges et jaunes,
Venir d'un même élan apporter leurs aumônes,
Nous n'avions pas le droit, nous premiers affligés,

Nous, rameau généreux d'une si noble tige,
Nous que l'on a connus de toute éternité
Comme un peuple ardemment épris de charité,
D'oublier que bon sang et que noblesse oblige.

Oh ! ce fut un sinistre immense ! Mais passons,
N'allons pas évoquer ces heures d'épouvante ;
La charité française est toujours souriante,
En France, tout d'ailleurs, finit par des chansons...

Car le geste vaut mieux que le taux de l'aumône ;
Le petit sou, auréolé de grâce et d'art,
Sera mieux accueilli que l'orgueilleux dollar.
« La façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne. »

Inutile d'ajouter que la population bonifacienne s'était empressée d'accourir à cette matinée. Nous avons admiré tout à loisir de gracieuses toilettes et de charmants minois. Bref, la fête eût été complète si quelques personnes, très rares d'ailleurs, trop préoccupées d'une vague question de préséances, n'avaient pas oublié que, lorsqu'il s'agit d'une œuvre de charité, chacun doit y aller de son obole et de sa bonne grâce, et laisser dormir jusqu'au lendemain les petits froissements d'amour-propre et les petites rancunes particulières... Mais rassurez-vous : seul le chroniqueur a l'œil suffisamment malicieux pour s'en être aperçu, tant il y a eu d'entrain et de franche gaieté pendant ces quatre heures... Et la recette ne s'en est pas moins élevée à la somme de 625 francs. Cela ne vous étonnera pas, quand je vous aurai dit qu'on avait choisi, pour tenir leurs aumônières à la générosité des spectateurs,.. mais au fait dois-je vous le dire ? ne blessons pas la modestie de ces charmantes quêteuses, contentons-nous de leur exprimer toute notre reconnaissance pour leur concours gracieux et dévoué.

Un Curieux.

Cour d'Assises

Présidence de M. Gabrielli, *conseiller*

Audience du 12 mars 1910

Le compte-rendu de la plaidoirie de Me de Montera, défenseur de la dame Anita Shlemmer, veuve Marsitte, nous était parvenu à une heure trop tardive, nous n'avons pu le faire paraître dans notre numéro d'hier. Nous nous empressons de le publier aujourd'hui.

La parole est à Me de Montera.

Souriant, notre excellent ami se lève à son tour et, tout d'abord, souhaite la bienvenue à son confrère et ami, Me Patrice de Corsi ; puis, changeant subitement de ton, et de cette voix nonchalante qui le rendrait redoutable, il reprend l'historique de l'affaire.

Ce n'est pas le capitaine Sacquet qui a séduit Mme Mariotte, c'est elle, au contraire, qui l'a débauché, que dis-je débauché, violé, littéralement violé, et pour un capitaine de l'armée française, c'est un rôle ingrat que de jouer les Joseph, surtout lorsqu'on ne se sent pas la force de laisser le manteau symbolique entre les mains d'une moderne Putiphar.

Avec une ironie cinglante, l'éminent maître discute les déclarations du capitaine Sacquet qui, lorsqu'il n'était encore que simple lieutenant d'infanterie coloniale, abusa de la veuve d'un camarade, en lui promettant de l'épouser quand il serait promu capitaine. Le troisième galon vint à son temps, mais l'idée du mariage avait disparu de l'esprit de capitaine. C'est alors que commences cette chasse, cette poursuite de ville en ville, de garnison en garnison, cette suite ininterrompue de scènes, d'injures et de brutalités inouïes.

Rien n'est négligé pour faire lâcher prise à cette malheureuse qui, pour suivre l'homme qu'elle aimait, n'avait pas hésité à hasarder son fond de commerce qui lui procurait une existence modeste mais tranquille. Ni les injures, ni les violences, ni les mauvais traitements ne la rebutent ; son volage et fugitif amant lance contre elle et ses parents et ses inférieurs et les sbires de toutes les villes où il tient garnison, notamment l'inflexible commissaire d'Allé, qui menace Mme Mariotte de la mettre en carte. Ici le brillant défenseur a un superbe élan d'indignation pour flétrir les procédés de ce magistrat.

Toutes ces rancunes, toutes ces amertumes exaspèrent la malheureuse qui, le soir du 15 octobre, souffletée d'une dernière injure, d'un suprême mépris, tire un coup de revolver sur son amant.

MM. les Jurés acquittèrent cette malheureuse victime de son amour ; ils pensèrent à son honneur perdu, à son existence sans but, à sa vie brisée, ils l'acquittèrent parce qu'elle a souffert toutes les affres d'une torture morale sans nom, toutes les privations d'une misère noire profonde dans laquelle son amour l'avait plongée.

Un tonnerre d'applaudissements souligna cette splendide plaidoirie.

Nous adressons nos respectueux remerciements à M. le Président des Assises pour la bienveillance avec laquelle il a bien voulu réserver une place dans l'hémicycle aux chroniqueurs locaux.

J. P-I

Audience d'aujourd hui :

Gindrelli Joseph-Mathieu, Ambroni Antoine-Philippe, Vesperini Jean-Baptiste, Pieri Pierre Félix, Albertini Jean-Joseph, Proppo Nicolas, tous cultivateurs, de meurtre à Rapaggio, meurtre et complicité de ce crime pour les quatre premiers, tentative de meurtre et complicité de ce crime pour les deux derniers.

Ministère public, M. Mancini, substitut du procureur général.

Défenseurs : Mes de Carolis, Moretti, de Monti-Rossi, de Montera et de Mari.

Cette affaire occupera quatre audiences.

MISE AU POINT

M. le Lieutenant Brisson, dans l'émotion éprouvée en compassionnant pour la première fois devant une Cour d'assises, a prononcé des mots qui pourraient être considérés comme désobligeants pour les habitants de Bonifacio.

Nous tenons à déclarer que M. Brisson a regretté ces propos, et qu'il n'a jamais eu l'intention de froisser la population bonifacienne.

Il nous a lui-même spontanément et loyalement fait cette rectification, et nous sommes heureux de rendre publiquement hommage à la courtoisie habituelle de cet officier, qui est un garçon très correct, ayant pour la Corse une véritable admiration qu'il n'a, du reste, jamais cachée.

Nous avons jugé nécessaire d'écrire ces lignes pour détruire la mauvaise impression que certains de nos amis avaient éprouvée, en ce qui concerne cet officier, au cours des débats de l'affaire passionnelle que le jury vient de juger.

A.-J. DE LA COLLETTA.

Nécrologie

M. ARTHUR CASTELL SOUTHWELL

M. Arthur Castell Southwell vient de succomber à la longue maladie qui depuis plusieurs mois l'éloignait des affaires et tenait sa famille en larmes. L'état était grave, mais on espérait toujours que son énergie et sa bonne constitution en auraient raison. C'est en vain que l'on avait fait appel aux sommités médicales, et que Madame et Mlle Southwell ne reculaient devant aucune fatigue, devant aucune prévenance dans l'espoir de prolonger les jours de leur si cher malade. Il avait voulu être transporté aux environs de l'Ile-Rousse, où se trouve une de ses importantes exploitations minières, et c'est là qu'il est mort, conservant jusqu'à la fin la plénitude de son intelligence, et résigné, malgré toute l'appréhension angoissante de quitter la chère et dévouée compagne de sa vie, son unique et bien-aimée fille.

M. Southwell était parmi nous depuis longtemps, et avait presque acquis le droit de cité. Il s'était vite mis au courant de la situation de notre pays et avait compris tout ce qu'on pouvait en tirer. Grâce à son initiative, des débouchés ont été ouverts à plusieurs de nos produits, cédrats, acide gallique, marbres, etc., avec divers ports de l'Angleterre, de la Hollande et de la Belgique, et c'est ainsi que plusieurs fois par semaine les bateaux de puissantes compagnies font escale dans notre port, y déchargent et chargent des marchandises.

Il avait même trouvé le moyen de créer une concurrence à la Compagnie Fraissinet ; lorsqu'il crut atteindre ce but si avantageux pour le commerce bastiais, il se heurta à l'entente établie entre les diverses compagnies de navigation marseillaises, et son beau projet tomba.

M. Southwell, appréciant la valeur de nos divers produits, s'établissait à les faire connaître à l'étranger particulièrement en Angleterre et en Amérique, et s'il n'a pas toujours réussi, ce n'est pas faute de démarches et de peines, bien qu'il ne se laissât pas facilement arrêter par les difficultés. Son esprit d'initiative le portait à s'occuper de tout : d'affaires de mines, de charbons, d'exportation de produits. Certainement, on se rencontrera à Bastia de la disparition de cet homme d'une haute valeur commerciale et industrielle.

Il représentait, en qualité de vice-consul, le gouvernement de l'Angleterre, et ses compatriotes pouvaient compter sur le meilleur accueil et sur le plus grand empressement à leur être utile.

On ne sera pas étonné que M. Arthur Southwell laisse de grands regrets dans notre ville, et nous nous faisons l'interprète de nos compatriotes en offrant à Mme Southwell et à Mlle Edith Southwell l'expression de nos respectueuses condoléances et de nos douloureuses sympathies.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

BONIFACIO. — Dans la matinée d'hier un jeune enfant se noyait dans l'onde transparente du port de Bonifacio lorsque un grand coup de mistral le jeta à l'eau.

Le sous-brigadier des douanes Stefanini, plongeant aussitôt tout habillé, réussit à le sauver d'une mort certaine.

Nous joignons nos félicitations à celles que de nombreux témoins de ce sauvetage ont adressées au sous-brigadier Stefanini et nous souhaitons qu'il reçoive la juste récompense de son dévouement. — EZA.

LUMIO. — Hier, anniversaire de la catastrophe du *Général Chanzy*, a été célébré dans l'église paroissiale de Lumio, un service funèbre pour le repos de l'âme de six de nos concitoyens choisis entre les meilleurs et les plus vigoureux : les deux Grimaldi, superbes gaillards dans toute la force de leurs trente ans ; Moretti Ignace que pleurent sept frères et une jeune veuve enceinte avec une fillette de deux ans sur les bras ; Paita Antoine, qu'une veuve éplorée, entourée de deux orphelins âgés respectueusement de dix-huit et un mois, pleurent à leur foyer solitaire ; Moretti Dominique, dans l'épanouissement de ses vingt ans, qui laisse une vieille mère plus que septuagénaire, et qui les jambes brisées, les reins cassés, attend vainement, triste et abandonnée, le retour du Benjamin, brutalement ravi ; Marchetti Antoine Louis, seul et unique soutient d'une mère et d'une sœur infirme à qui l'administration tatillonne, a refusé la modique allocation mensuelle de 5 francs sous prétexte qu'elle était âgée de moins de 15 ans. Oh ! sainte économie, que de déni de justice on commet en ton nom.

Toute la population s'était pressée en foule, autour des parents éplorés, la confrérie de Saint-Antoine, en grand complet, bannière en tête, avait tenu à donner par sa présence des preuves non équivoques de sa douloureuse.

Malgré les nombreux travaux de la campagne en cette saison, malgré la cueillette des olives, hommes et femmes avaient répondu à l'appel d'une municipalité toujours soucieuse du bon renom de sa commune.

Dormez en paix, nobles victimes du travail, votre souvenir se perpétuera parmi nous de génération en génération, et, quand la tempête magnanime viendra frapper les murs brillants de nos artigues demeurer-, nous songerons que si nos pères savaient braver la mort pour la défense du sol natal, nous leur fils, nous savons l'affronter quand il s'agit de donner à nos familles le pain quotidien.

GALLONE.

SARTENE. — M. Baloni, agent-voyer surnuméraire à Sartène, est nommé, sur place, agent-voyer auxiliaire de 2e classe.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 8 mars 1910.

L'entrain fait toujours défaut, mais la fermeté domine dans l'ensemble. Notre Rente est en légère reprise à 96.10. Sauf le Turc à 95.95 et les Emprunts Russes soutenus, les Fonds Etrangers supportent des réalisations. Le groupe des Sociétés de Crédit a gardé une bonne animation : Crédit Foncier 820, Crédit Lyonnais 1.431, Société Générale 727. Le Comptoir National d'Escompte se traite à 812 : ses actionnaires sont convoqués en assemblée ordinaire le mardi 5 avril, à 4 heures, à la Salle des Agriculteurs rue d'Athènes.

C'est jusqu'à ce jour 8 mars que sont reçues les demandes de souscription aux obligations de l'Emprunt Roumain 4 0/0 amortissable au prix de 457.50.

Peu de changements en valeurs industrielles Suez 5.400. Bonne tenue par continuation de la plupart des valeurs de traction. Charbonnages russes calmes. Les titres aurifères sont dans leurs cours de la veille : Rio 1.958.

Les obligations à 1/2 0/0 sur de l'Emprunt Serbe 1900 sont demandées à 453.

Parmi les valeurs diamantifères, la Jagersfontein est en reprise à 224.

Au comptant en Banque, l'action de la Cie des Restaurants Périvillières, Industrielles et Minières progresse à 185.

L'obligation 5 0/0 or Port de Bahia consolide son avance précédente à 518.

Nous apprenons la mise en vente à dater d'aujourd'hui de 96.120 actions de 250 frs privilégiées 5 0/0 série B de la Société Toulousaine du Bazacle. Cette affaire qui résulte de la fusion de deux Sociétés anciennes, continue l'exploitation de la Société Toulousaine d'Electricité dans la Ville de Toulouse.

Les chemins de fer restent calmes.

Gazette Ajaccienne

(*De notre correspondant particulier*)

Nomination de facteurs ruraux

M. Battini Toussaint, ancien militaire à Ocana, est nommé, au titre de la loi du 21 mars 1905, facteur rural n° 1 à Castello-di-Rostino, en remplacement du sieur Sabiani.

M. Savignoni Ange-Tom-aint, ancien militaire, à Pietra-di-Verde, est nommé, au titre de la loi du 21 mars 1905, facteur local à Ghisoni, en remplacement du sieur Principiali, démissionnaire.

M. Luciani Jules-Mathieu, ancien militaire à Pinduotte, est nommé, au titre de la loi du 21 mars 1905, facteur rural n° 1, à Scata, en remplacement de sieur Sebastiani.

M Sebastiani Thomas, facteur rural à Scata, est nommé facteur rural n° 2 à La Porta, en remplacement du sieur Felidori.

M. Guerardi Innocent-Hector Sambocaccio, facteur rural à Zuevso, est nommé acteur rural n°2 à Scata, en remplacement du sieur Rusterucci.

M. Graziani Ange, ex-gendarme demeurant à San Martino, est nommé au titre de la loi du 21 mars 19 5, facteur rural n° 2 à Zicavo, en remplacement du sieur Guerardi.

M. Camili Jean, ancien militaire, à Cristinacce, est nommé au titre de la loi du 21 mars 1905, facteur rural n° 1, à Campile, en remplacement du sieur Comiti, retraité.

M. Astiani Marc, facteur rural n° 2, à Pruneli-di-Fiumorbo, est nommé facteur rural n° 1, à Erbalunga, en remplacement de M. Luciani, retraité.

M. Bertomieni François-Antoine, ancien militaire, à Bisinchi, est nommé au titre de la loi du 21 mars 1905, facteur rural n° 2, à Pruneli-di-Fiumorbo, en remplacement du sieur Bastiani.

A Saint-Charles

Depuis de longues années deux des chapelles latérales de l'oratoire Saint Charles se trouvaient dans un délabrement des plus regrettables et ne servaient plus au culte. L'officialité actuelle à la tête de laquelle a été placé M. François Mariani et les honorables protecteurs de l'oratoire ont pensé avec raison qu'il fallait remédier à cet état de choses. Grâce à une très prudente administration et à des quêtes, ils sont parvenus à réaliser la somme nécessaire pour la réfection des deux chapelles, et dimanche a eu lieu la cérémonie de la bénédiction.

Elle a été présidée par M. l'archiprêtre Casanova. Après la bénédiction des chapelles retaurées, M. le Curé a prononcé une remarquable allocution sur la nécessité d'assister le plus souvent possible à la Sainte Messe. La messe a été célébrée à l'une de ces chapelles et a été suivie de la bénédiction du T. S. Sacrement. L'assistance était très nombreuse ; pendant la messe des chants ont été exécutés par un ensemble de demoiselles. La statue de la Sainte-Vierge avait été exposée.

A Saint-Jean

Le R. P. Bigué, prédicateur du Carême, fera, à partir d'aujourd'hui lundi, des conférences à Saint-Jean, à 8 heures du soir, jusqu'à vendredi inclusivement.

Objets trouvés

Il a été déposé dans les bureaux du *Petit Bastiais* un chapelet avec médaille.

— Il a été déposé également une fourrure par les jeunes Padovani Paul et Pantozzi Joseph, élèves de la classe de 6e du lycée de Bastia.

Avis

A louer un assez vaste magasin, boulevard de Toga, n° 1, avec watercloset, plancher neuf, en parfait état, pouvant servir de café boulangerie ou magasin de dépôt.

S'adresser à Dominique Mattei aîné, négociant, 13, Place St-Nicolas, Bastia.

BISCUITERIE DE CORSE
BASTIA
PATES ALIMENTAIRES
Raffinées — Supérieures — Extra
Usine à Vapeur
LA MAISON GHILINI, dont la réputation n'est plus à faire, vient de changer complètement son installation. Elle y a apporté tous les perfectionnements modernes.
Sa fabrication journalière dépasse aujourd'hui 2.000 kilogrammes.
Elle peut, actuellement, lutter avantageusement avec tous les produits similaires nous venant du Continent.
Ses pâtes supérieures et extra sont garanties pur blé dur.
On trouvera dans ses magasins, 6, Boulevard Saint-Angelo, tous les genres de pâtes que l'on peut désirer.
MM. les Epiciers sont informés que la MAISON GHILINI leur livrera, à domicile, des pâtes en caisses qui leur donneront pleine satisfaction comme prix et qualité.
Exigez partout la Marque
« MAISON GHILINI »

Vente de Fourrages

Luzerne 1re coupe, bonne qualité, à onze francs les cent kilos sur wagon, gare Feliili.

S'adresser à M. PETRONELLI, propriétaire, à Feliili, par Castellare-di-Casinca.

Veillez sur votre Santé!
Ayez toujours
un Flacon
d'Alcool de Menthe
de
Ricqlès
Maux de Tête
de Cœur, d'Estomac. C'est aussi le
Dentifrice le plus économique.
Son usage quotidien préserve de la
Grippe et des Epidémies.
REFUSER LES IMITATIONS

DERNIÈRES NOUVELLES

00146 Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

M. FALLIÈRES aux Courses d'Auteuil

Paris, 13 mars.

Le Président de la République, accompagné de plusieurs membres du Gouvernement, assistait aujourd'hui aux Courses d'Auteuil, qui avaient été organisées au bénéfice des victimes des inondations.

Nouvelles Maritimes

AVARIE

au cuirassé « Charlemagne »

Paris, 13 mars.

Le Ministre de la Marine a été avisé télégraphiquement que le cuirassé *Charlemagne* a perdu une ancre, au moment où il prenait son mouillage dans le port de Québéron.

Le croiseur « Friant »

Le Ministre de la Marine a été également informé que le croiseur *Friant* est arrivé à la Pointe-à-Pitre.

Matelots Voleurs à bord du « Borda »

Brest, 13 mars.

Quatre matelots ont été surpris au moment où ils étaient en train de dévaliser le coffre des élèves officiers, embarqués sur le vaisseau-école *Borda*.

Ces matelots ont été débarqués et écroués à la prison maritime.

Le Scandale des Liquidations

Les détournements DU LIQUIDATEUR DUEZ

Les Notes Mystérieuses

Paris, 13 mars.

M. Monier, procureur de la République de la Seine, et M. Albanel, juge d'instruction, ont essayé aujourd'hui d'éclaircir les notes mystérieuses relevées sur le carnet de notes, qui a été saisi au domicile secret de M. Duez.

Ce carnet contient une liste de cent cinquante personnes et de plusieurs journaux que l'habile liquidateur subventionnait, afin qu'ils ne se mêlassent pas de ses affaires ou pour rémunérer leurs équivoques concours.

Le Panama de M. Duez

« Cette affaire sent bien le Panama, disait aujourd'hui M. Maurice Barrès, député de la Seine, au correspondant parisien du *Petit Bastiais*.

L'éminent Académicien a grandement raison.

En effet, la plupart des personnes subventionnées par M. Duez figurent sur le fameux carnet sous des noms d'emprunt.

L'habile escroc refuse de livrer le nom de cette correspondance chiffrée,

La Presse Gouvernementale

Les journaux gouvernementaux laissent entendre que les Congrégations n'ont pas à se plaindre de M. Duez ; elles ont, à ce que ces journaux affirment, largement profité des faiblesses de ce liquidateur aussi bien dans les opérations judiciaires que dans les adjudications des biens.

Confrontation de Duez avec M. Imbert

M. Albanel, juge d'instruction, a confronté aujourd'hui l'ex liquidateur avec M. Imbert, administrateur judiciaire.

On se rappelle que M. Duez, dans son premier interrogatoire, avait fait au magistrat instructeur ce stupéfiant aveu :

« Je n'ai jamais cessé d'être en déficit ! Bien avant ma nomination d'administrateur judiciaire, alors que je n'étais que le secrétaire de M. Imbert, dont je devais devenir le successeur, j'avais dû déjà faire face aux premières portes que je fis en Bourse, et c'est de ce moment que datent mes premiers détournements.

« La somme détournée en 1901 n'était que de 500.000 francs. »

Malgré cette déclaration de M. Duez, déclaration qu'il répète aujourd'hui en présence de M. Imbert, ce dernier affirme que M. Duez n'a pu commettre ce détournement, parce que, sans cesse d'être démenti, il peut affirmer qu'il a toujours tenu sérieusement sa comptabilité.

Cette confrontation a été d'un comique achevé ; on entendait d'un côté M. Duez affirmant avoir volé 500 000 francs à M. Imbert ; de l'autre côté on, entendait M. Imbert soutenant qu'il n'avait pas pu être volé.

Interrogatoire de Martin

Après cette confrontation, M. Albanel a procédé à l'interrogatoire d'identité de M. Francis Martin, dit Gauthier, ex-fondé de pouvoirs de Duez.

Cet inculpé, arrêté hier matin à Nevers, proteste énergiquement d'avoir détourné des dossiers appartenant à M. Duez, au nom duquel il opéra toujours très loyalement.

Perquisitions et Saisies

Les perquisitions qui ont été faites dans une ville, occupée secrètement par ce Francis Martin, ont amené la saisie d'un certain nombre de dossiers relatifs aux congrégations dissoutes.

VOL AVEC EFFRACTION

à bord du « Casabianca »

Toulon, 13 mars.

Un vol de plusieurs armes d'ordonnance a été commis, avec effraction, à bord du contre-torpilleur *Casabianca*.

A la suite de cette constatation une information judiciaire est ouverte.

Les auteurs de ce vol demeurent inconnus.

MORT DE Mme POBIQUET

Paris, 13 mars.

On annonce la mort de Mme Pobiquet, veuve du doyen d'âge du Sénat, qui est mort jeudi dernier, à l'âge de 94 ans, et dont les obsèques seront célébrées demain matin.

Mme Pobiquet n'a survécu que deux jours à son mari.

Nouvelle Société Navale de l'Ouest
Agent en Corse :
PIERRE VINCENTELLI
12, Rue de l'Union, Bastia
Service régulier entre
la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée
Frêts avantageux
Le vapeur *Saint-Thomas* partira de Bastia le 19 mars à destination de l'Algérie, Rouen, le Havre et Anvers.

RHUM GRANDS MORNES
GET'S OLD RUM
MARQUE MONDIALE des *GET Frères* des célèbres inventeurs du *PIPPERMINT*.
Le *RHUM GRANDS MORNES* se vend avec garantie d'origine de l'ETAT et se recommande au corps médical tout entier pour sa finesse et sa vieillesse.
Maison fondée en 1796

SOCIÉTÉ ANONYME
DU CYRNOS-PALACE
(*Grand-Hôtel de Bastia*)
Capital 400.000 francs
Statuts déposés
en l'étude de Me TOMMASI, notaire
Deuxième et dernière ÉMISSION de 400 actions nouvelles de 500 francs.
On verse les deux premiers quarts en souscrivant. Les autres quarts seront appelés au fur et à mesure de l'avancement des travaux.
On souscrit à Bastia chez MM.
Gregori frères, banquiers.
A.-F. Fantauzzi, id.
Ch. Ornego, id.
Thiers frères, négociants.
Tommasi, notaire.
Notices publiées au Bulletin annexe du *Journal Officiel* :
1re notice, page 464 du n° 26, 29 juin 1908.
2e notice, page 887 du n° 44, 1er novembre 1909.

A vendre à prix réduit
Une Collection « Gazette du Palais, » reliée.
Une grand bureau ministre à 250.
S'adresser à François MARCHACCI, Agréé,
12, Rue Napoléon, en ville.

Nous cherchons pour la Corse une bonne maison comme

REPRÉSENTANT

de nos machines à coudre

« HELVETIA »

qui sont favorablement connues dans le pays depuis de longues années. Offres de maisons bien fondées pour pouvoir faire le commerce de mach. à coudre à leur propre compte à la *Fabrique Suisse de mach. à coudre, Lucerne.* H 1087 Lz.

Savon Le CHAT

Extra Garanti Pur *Production* 100.000 kilogr. par Jour

La plus importante des Savonneries de l'Europe Continentale

NEVEUX Succ. SAUVES Parfum. Habo

RHUM FOX-LAND

Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

GRAND BAR SOAVI

Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA

Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable

CAFÉ-EXPRESS

et l'exquis

CHOCOLAT-EXPRESS

à 20 centimes la tasse

ULCÈRES VARIQUEUX

Soulagement immédiat et guérison rapide par l'EAU PRÉCIEUSE DÉPENSIER. Des milliers de malades atteints de plaies, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, sont guéris sans les aux par cet unique remède. M. Dépensier, pharmacien à Rouen.

Après avoir entendu parler avantageusement de l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER, j'ai voulu me rendre compte de sa valeur. J'en ai fait la vive EAU PRÉCIEUSE sur plusieurs malades atteints de plaies d'ancienne, variées et j'en ai obtenu les meilleurs résultats. C'est une excellente préparation. Docteur CAPELLE à Paris.

L'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER se trouve dans les pharmacies ; le flacon, 2.fr 50. Demander brochure illustrée. Dépôt général : Pharmacie Dépensier, 57, rue du Bac, Rouen.

Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 10, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Guiseppi.

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES

ET

APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

Installation à Gaz

Jean Cinti, ex-ouvrier de Gaz Bastia, 12, Boulevard Paoli, 13, Bastia

Puits de bois, verres et manchons *Appareils sur commande*

Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti

OUTILS pour AGRICULTEURS, VIGNERONS, PARFUMEURS, DISTILLATEURS, DÉBOISEURS

Tarifs illustrés franco. Demandez-le

LA SOCIÉTÉ LYONNAISE

Le Directeur-gérant

J. B. ORLANDINI.

Imp. Olagnier.

JE DONNE 100.000fr.

Chauves! à qui prouvera que la célèbre Sève capillaire du dermatologiste F. OLRÉ n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne les fait pas repousser à tout âge sur les têtes les plus chauves et dans leur nuance primitive.

Pour recevoir gratuitement une pl. fiole (cause de la Méthode), écrire avec ou sans grande timbres à 10 cent. à F. OLRÉ, 19, Rue des Martyrs, 19, PARIS.

DEMANDE MALADES

même réputés incurables — PAIEMENT APRÈS GUÉRISON.

Guérison rapide et sûre sans drogues, sans opérations, par la *MÉDECINE NATURELLE, électricité, radiations, sels, plantes, hypnose,* et que chacun peut suivre chez soi, — de toutes les maladies organiques ou chroniques les plus graves, les plus anciennes, telles que : Tuberculoses, Maladies de Poitrine, Asthme, Rein, Foie, Vessie, Estomac, Peau, Intestins, Anémie, Rhumatismes, Goutte, Gravelle, Vices du Sang, Nerfs, Impuissance, Neurasthénie, Paralysie, etc.

90.000 MALADES SAUVÉS depuis 4 ANS. — GUÉRISON 92 %. — AMÉLIORATION TOUJOURS. Pour recevoir consultation gratuite sous pli fermé, écrire avec grands détails au Docteur Marcel Hallopeau ou à Médecine Naturelle, 3, Passy Mansion, 17, rue Mesnil, Paris.

Vient de paraître :

L'AGENDA GALLIA

PRATIQUE ELÉGANT SOLIDE

Le Mieux Documenté

Son Format : 35×13, reliure toile verte *Son nombre de Pages :* 430 (Une par Jour) *Ses Renseignements :* l'A.B.C. des Affaires *Sa Prime :* Une Carte des Chemins de Fer

PRIX : 2 FR. 75

Chez tous les Libraires

HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

Le meilleur Cigare à 10 centimes est le CIGARE MATTEI

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES

REPRÉSENTANT Pour BASTIA et CORTE M. Paul GILORMINI

ALBERTINY ET Cie

NICE ET CANNES

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI

CORTE (Corse)

Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs

GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS

VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Pour vos agrandissement adressez-vous en toute confiance à J. MORETTI Corte (Corse)

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 74 MARDI 15 MARS 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les abonnements aux journaux d'Algérie et Tunisie aux Bureaux du Journal.

Petit Format, 1 fr. — Moyen (4e page), 0.75 — Détaché, 0.20 — Judiciaire, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

Corse..... 3 mois 1 fr. — 6 mois 2 fr. — 1 an 3 fr.

Algérie-Tunisie..... 3 mois 2 fr. — 6 mois 3 fr. — 1 an 6 fr.

Union postale et autres pays, le port en sus

On ne répond pas des manuscrits déposés

00147

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Zacharie.

Soleil : (heure nationale)

Lever, 5 h. m. 46 — Coucher, 5 h. 36 m.

Premier quart., le 17 — Pleine Lune, le 25

Fête de Demain : Saint Libérat.

14 MARS

LES FRAUDES DE LA MARINE

Comment on vole l'Etat

La race des fraudeurs est éternelle. Depuis deux ans, il ne se passe pas de mois, de semaine, sans que l'on annonce, ici ou là, la découverte de quelque malversation au détriment de l'Etat.

Tantôt ce sont des denrées avariées qui sont livrées à l'armée ; tantôt des munitions défectueuses, des fournitures frauduées pour la Marine. Les arsenaux, les prisons, les forts, les casernes, les hôpitaux, tout y a passé ; et en vain l'on aurait pu croire que la leçon serait profitable, que les *punitions exemplaires infligées* sur divers points de la France arrêteraient enfin les fraudeurs. Il n'en est rien ; les trucs employés par les fraudeurs de Brest, de Cherbourg, de Reims ou de Verrins étaient éventés, percés à jour, condamnés, mais les fournisseurs de Toulon et d'ailleurs continuaient, avec une audace cynique, à en user et à s'enrichir.

Le pot aux roses qui vient d'être découvert à Toulon prend les proportions d'une gigantesque escroquerie. Les fournisseurs prévaricateurs avaient dans la place des complices parmi le haut et bas personnel et parmi les *fonctionnaires* ; et cela durait depuis des années, depuis toujours, sur une grande échelle, à tel point que l'on en vient à se demander si les *complicités* ne sont pas plus étendues encore qu'on ne pense, et s'il ne faut pas en accuser l'administration elle-même, dont l'organisation défectueuse a favorisé les dilapidations.

On ne se fait pas idée des intrigues, des compromissions, des trafics louches, et honteux, des marchandages qui se pratiquent autour des fournitures militaires.

Dans ce malheureux arsenal de Toulon, que tant d'accidents ont rendu tristement célèbre, la fraude atteint la hauteur d'une institution. De *simples commis, tonneurs de registres*, qui sont surtout des faussaires expérimentés, ont, avec une désinvolture déconcertante, pillé les deniers de l'Etat, de complicité avec des fournisseurs sans scrupules, gros brasseurs d'affaires, pour lesquels le procédé importe peu pourvu que leur caisse s'emplisse.

Les moyens employés sont multiples et ingénieux. Voici, par exemple, le coup des « bulletins de sortie ». Un fournisseur livre des marchandises à l'Arsenal. Mais il peut arriver que, dès que ces marchandises sont entrées et prises en charge, elles soient reconnues impropres, ou en trop grande quantité ; on restitue alors au fournisseur le supplément ou la partie impropre, et pour cela, on établit un bulletin de sortie, ou *laisser-passer, qui, pour plus de garantie*, est signé, vérifié par plusieurs fonctionnaires.

Or, il a été fait une consommation énorme de ces bulletins de sortie. Des marchandises payées étaient rendues au fournisseur qui les livrait une seconde, et souvent une troisième fois. Les formalités de l'estampille, de la signature, de la vérification étaient parfaitement illusoires : certains fonctionnaires avaient à donner, de ce chef, plus de cinquante mille signatures par mois, c'est dire qu'ils signaient les yeux fermés, sans savoir le plus souvent de quoi il s'agissait.

Au besoin, pour aller plus vite, des commis subalternes signaient eux-mêmes, pour les commis principaux, pour les sous-directeurs, pour *les directeurs* pour les *contrôleurs*, pour les inspecteurs, etc., etc. Ah ! les signatures ne manquaient pas ! Il n'y avait qu'un petit défaut : c'est qu'elles étaient falsifiées.

Certains fournisseurs, les gros, les riches, ceux en qui l'on avait toute confiance, et qui sont aujourd'hui sous les verrous, avaient ainsi livré à l'arsenal des tonnes de peinture, des millions de balais, des myriamètres de fil de fer... mais c'était toujours la même commande qui faisait la navette.

D'autres pratiquent sur une moins *grande échelle*. Il y a, dit M. Gervais, le truc du surpoids, d'une semaine à l'autre. Sous prétexte de ne pas vider la moitié d'un sac en trop, le préposé du fournisseur engage l'agent à la réception à accepter ce surpoids, sous la réserve qu'il en sera tenu compte la semaine suivante. Mais comme ce ne sera pas le même agent de semaine, le fournisseur comptera en plus deux ou trois sacs : ce qu'il voudra.

Il y a le coup des sacs. Si l'agent ne fait pas attention, le préposé du fournisseur « oubliera » la tare des sacs.

Pour les pesées de paille, de foin, d'avoine, c'est une autre affaire : le moindre coup de pouce sur le couteau des quintaux, à la bascule, pendant que l'agent de l'Etat a l'attention *détournée*, fait une *différence* considérable.

Ou bien encore on ajoute subrepticement quelques grains de plomb dans le plateau, ou l'on enlève les plombs volants, ou, au moment de faire la pesée des voitures, on fait mettre, comme par hasard, les pieds de derrière des chevaux sur le plateau.. Tout cela n'a l'air de rien, mais répété à chaque pesée, et tout le long de l'année, c'est tout de même un joli bénéfice pour le marchand.

Il est indéniable qu'en tout ceci, l'administration a sa grosse part de torts. On accepte des fournisseurs qui font des rabais si considérables qu'ils ne peuvent qu'y perdre ; et cependant ils font fortune ! Il faut donc qu'ils trichent, c'est l'évidence même. Pourquoi n'avoir pas sévi plus tôt ?

Quoi qu'il en soit, M. Chéron est décidé, cette fois, à aller jusqu'au bout, à découvrir toutes les compromissions, à punir exemplairement tous les coupables. Cela ne sera pas suffisant ; il faudra ensuite modifier les règlements, les procédés administratifs, les contrôles, la surveillance qui ont été impuissants à empêcher le vol organisé.

Ce n'est pas seulement une question de probité ou d'honneur : c'est la défense nationale qui est en jeu.

Il ne faut pas qu'au jour du danger, après avoir consacré tant de millions à l'armée et à la marine, nous soyons exposés à trouver des fournitures inutilisables et des magasins vides. Tolérer ou laisser impuni le jeu des trafiqueurs et des escrocs qui remplacent le fer par la tôle, l'acier par le zinc, l'avoine par du sable, ce serait ruiner la confiance du pays, préparer des catastrophes nationales et des deuils publics.

Il faut que cela cesse.

HENRI BOUSCAT

LA CORSE *à l'Opéra-Comique*

LEONE

Emmanuel Arène connaissait à fond la Corse, il en décrivait en de brillantes nouvelles les mœurs comme les paysages ; de son *Dernier bandit*, un lettré parfait, M. Georges Montorgueil, a tiré un opéra-comique en quatre actes dont le principal défaut est précisément d'être en quatre actes.

On souhaiterait plus courte cette histoire de brigands. Sans doute la forme en est irréprochable, et le poète, tout en écrivant de bons vers, s'est préoccupé de fournir au *compositeur des occasions de musique*, mais s'il eût serré davantage il aurait mieux servi son collaborateur et soi-même, il eût évité des longueurs qui finissent par lasser l'attention et contrarier la volonté que l'on aurait de rendre un complet hommage à l'œuvre de deux auteurs d'un talent pur et élevé.

Leone est un bandit dont le sergent aux voltigeurs Negroni a tué le frère ; sa bellesœur, Diana, l'a déterminé à la vendetta et il a gagné le maquis. Traqué par les soldats, il va être pris ; son jeune fils lui offre un asile, c'est Milia, la fille du sergent Negroni.

Leone devient amoureux de Milia, il ne peut donc plus tuer son père, et cela exaspère Diana qui, pour détourner de lui la jeune fille, déclare faussement qu'elle est la maîtresse du bandit.

Désolée, Milia se laisse marier à Pieri, mais pendant la fête des noces Leone survient furieux, il révèle le mensonge, frappe de son stylet Pieri et enlève Milia. Les soldats ont été prévenus. Leone s'ouvrirait peut-être au milieu d'eux un passage sanglant ; celui qui les commande est Negroni, le père de Milia, il se rend.

Dans le jardinet du poste de garde, où il est enfermé, pâle et se mourant de chagrin, la jeune fille sommeille ; le nom de Leone s'échappe à tout moment de ses lèvres. Sa nourrice Catarina, qui, la veille, conseille au père qui pleure de lui permettre de voir celui qu'elle adore ; l'amour fait des miracles ; le vieux soldat amène lui-même son prisonnier, et l'âme de l'enfant s'exhale au moins dans un sourire de bonheur.

Quant à Leone, rien ne lui est plus, il refuse de s'évader et tend ses poignets aux menottes.

Samuel Rousseau, dont la mort fut prématurée, écrivit d'admirable musique d'église, et l'*Opéra représenta* de lui une œuvre plus qu'estimable, *la Cloche du Rhin*, dont le poème mystique lui convenait à merveille.

Elève du grand César Franck, il avait hérité de lui son impeccable correction, sa science profonde de l'harmonie, son dévouement absolu à la clarté française. Leone est une œuvre du style le plus noble, mélodique, instrumentée de main de maître ; on y trouve des pages inspirées et lumineuses avec des parties d'inspiration dramatique, mais il y faudrait plus de vérité et de pittoresque ; la couleur locale y est à peine indiquée et le troisième acte, celui des réminiscences, n'est guère réjouissant.

Quoi qu'il en soit, la partition de Samuel Rousseau fait infiniment regretter que son auteur ne soit plus là pour écrire encore.

(Petit Journal).

Lire à la troisième page « NOS TÉLÉGRAMMES »

268 . — Feuilleton du PETIT BASTIAIS.

NOELLA

Grand Roman Inédit par CHARLES MÉROUVEL

DEUXIÈME PARTIE

SUITE

XXVII

EN WAGON

Elle ajouta :

— Elle avait alors une douzaine d'années. Madame l'a ramenée avec nous en France. Elle lui a donné une institutrice et ne l'a plus quittée. Elle me disait souvent :

« Suzanne, c'est le rayon du soleil de la maison et la fleur de ma vieillesse. » Elle l'aimait autant que si elle eût été sa propre fille.

Roncset s'absorbait dans sa joie. Un bon génie l'avait amené à Soldaisac. Il savait ce qu'il voulait savoir. Elle vivait ! Elle était grande et belle. Elle méritait d'être aimée. La main de Dieu l'avait protégée. Il demanda, presque machinalement, comme dans un rêve :

— Où est-elle ?

Que de fois il se l'était demandé à lui-même !

— Partie.

— Au couvent, sans doute ? Elle l'avait annoncé à ses amis de Paris.

Suzanne dit :

— Oui, mais je ne sais pas encore dans lequel. Seulement, elle m'a promis de m'écrire.

— Qui la conseillait ?

— Un vénérable prêtre de Laval. Je sais qu'elle l'a vu à son retour de Paris... D'ailleurs, elle avait dû lui écrire.

— Il s'appelle ?

— L'abbé de Frémont.

— Vous dites à Laval ?

Elle s'inclina. La marquise se rappelait la lettre de Speranza à Jean Gohnec. Ne lui disait-elle pas : « Dans six mois, j'écrirai à madame d'Orville... Je veux que vous réfléchissiez et je veux réfléchir moi même. Mon existence a été si tourmentée que peut-être je préférerai la paix du cloître, si monotone et si triste qu'elle puisse être, aux incertitudes et aux orages de la vie du monde. »

Si ce n'étaient pas là des paroles, du moins c'en était le sens. Roncset ne voulait pas attendre si longtemps. Il avait hâte de se trouver en face de Noëlla pour la voir et l'entendre, pour lui faire sa propre confession, s'accuser lui même, et lui dire enfin :

— Tes malheurs sont finis. Le temps des épreuves est passé.

Il aurait voulu courir auprès de l'abbé de Frémont pour lui expliquer la situation, le supplier de l'aider à ramener à ceux qui l'aimaient cette jeune fille *destinée* à un si brillant avenir. Quel sacrifice lui coûterait pour obtenir son assistance ? Quelles aumônes ne s'imposerait-il pas ? Le marquis de Villas, l'homme dont les ordres lui étaient sacrés, ne l'avait-il pas chargé de remettre à cette Noëlla une fortune comme récompense des maux qu'elle avait endurés ? Et d'ailleurs quelle valeur avait à ses yeux le tas d'or qu'une volonté puissante avait fait tomber entre ses mains ?

Quel meilleur emploi pouvait-il en faire que de le répandre au bienfaits sur les pauvres qui en avaient besoin ? Quel besoin pour lui de posséder une opulence si colossale quand ses rêves les plus ambitieux se bornaient à donner une situation indépendante et une de ces sinécures avec lesquelles on assure le bien-être et la liberté de ceux qui nous sont chers ? Il l'avait dit à cette Marguerite qui l'écoutait avec ravissement comme si ces principes, loyalement exposés par son compagnon, eussent été une leçon pour elle. Quant à son cœur, il était fermé à jamais. L'amour de sa jeunesse lui avait été fatal. Il concentrerait ses affections sur la tête de cette Noëlla et s'efforcerait de faire des heureux autour de lui. Une bonne et solide amitié, c'était tout ce qu'il désirait désormais. Toutes ces réflexions s'agitaient en lui la durée d'un éclair. Suzanne lui dit :

— Monsieur, voilà l'heure du dîner. On vous réclame.

En effet, la cloche du château sonnait pour la seconde fois. Une voiture s'arrêta à la porte de la maisonnette de la vieille femme. Roncset contraignit Suzanne à venir représenter sa place et l'emmena avec lui et la marquise d'Orville. Le lendemain matin, à son réveil, Marguerite eut auprès de son lit sa fidèle Bretonne qui lui dit un billet à la main :

— Tenez, c'est de M. de Villas.

— Où est-il ?

— Parti au point du jour. Lisez.

Son hôte lui disait ceci :

« Chère madame,

» J'ai réfléchi toute la nuit. Comme conséquence, je me vois dit que, faute d'une minute, on peut perdre une bataille. Je pars donc pour m'occuper de notre grande et unique affaire. Mais je ne vais qu'à Laval. Je serai de retour pour le dîner. Restez avec mon quelques jours, je vous en supplie. Demain, nous visiterons le château de fond en comble. Qui sait ce que nous y trouverons ? Nous n'avons plus qu'un pas à faire pour mener nos entreprises à bonne fin. Nous toucherons au port et nous ferons deux heureux, celui que nous aimez pardessus tout et celle qui désormais sera mon unique amour. Ayez confiance ! A ce soir. Respectueusement vôtre.

» Jacques ROUSSET »

Elle resta. Il rentra, en effet, le jour même, vers cinq heures. Il semblait déçu, consterné. La marquise l'attendait. Elle lut sur son visage la désillusion qu'il venait d'éprouver. Toutefois, il la rassura.

— Rien de perdu, dit-il. J'ai marché d'un train d'enfer, il faut être humain même avec les bêtes. J'ai été presque cruel. A dix heures j'étais à Laval. Je suis arrivé dans une rue étroite, près de la cathédrale. Un convoi sortait d'un ancien logis de forme assez curieuse. C'était la maison qu'on venait de m'indiquer comme étant celle de l'abbé de Frémont. Il était mort. On allait l'inhumer. Je descends de voiture et j'envoie mon postillon à l'hôtel. Que faire ? Je suis le conseil et j'entre à la cathédrale. Elle était bondée de monde. Les prêtres étaient nombreux... J'entends le panégyrique du défunt. Je cause avec quelques voisins. On me fait son éloge.

— Un saint, monsieur, un homme qui consacrait sa fortune au soulagement des pauvres...

Un autre me dit :

— Une grande perte pour la ville... Il était riche et ne gardait rien pour lui. Fils littéralement dévoué. Mes qui arrivais, l'esprit au repos, comptant sur une révélation de l'abbé, dès que je lui aurais exposé l'histoire de cette malheureuse enfant, je me trouvais assis désappointé que le cherchais d'or qui croit saisir la main sur un fond d'une ténèbre lourde et qui ne trouve devant lui que le vide et le néant.

(A suivre).

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 15 mars, à 2 h. 1/2

Les Cadets de Russie,	Saltwick
La Source,	Delibes.
Madone de Rubens,	Wotge.
La Recette,	Aubran.
La Chanson des Nids, fantaisie	
polka pour 2 clarinettes,	Bosk.

Le Chef de Musique, LAURIS.

Nous recevons de nos abonnés de l'intérieur ces réclamations fréquentes au sujet de l'irrégularité dans la réception du *Petit Bastiais*.

Nous prions M. le Directeur des Postes de vouloir bien donner des ordres en conséquence, afin que le service postal soit assuré d'une façon convenable.

Cour d'Assises

Présidence de M. Gabrielli, conseiller

Audience du 14 mars 1910

L'AFFAIRE DE RAPAGGIO

Le jury a eu à juger aujourd hui une bagarre sanglante qui s'est déroulée l'année dernière à Rapaggio. Elle a eu pour cause une question électorale et a fait deux victimes dont l'une est morte, et l'autre a été grièvement blessée. Elle amène sur la sellette six accusés.

L'acte d'accusation résume ainsi les faits :

Acte d'accusation

Le 9 mars 1909, Albertini Pierre-Xavier et son oncle Anziani Etienne, tous deux domiciliés à Valle d'Alesani, s'étaient rendus à la justice de paix de Piedicroce, où ils avaient soutenu leur appel contre une décision de la Commission municipale de lacommune de Rapaggio, qui avait ordonné leur radiation, et avaient réclamé leur réinscription sur la liste électorale de cette commune. Après l'audience ils étaient rentrés à Rapaggio en compagnie du maire Chipponi Ange-Antoine, chez lequel ils dînèrent. Ils allèrent ensuite rendre visite à un de leur parent malade et rentrèrent chez le maire pour prendre congé et partir pour Valle d'Alesani. Entre temps, un groupe de manifestants était venu chanter sous les fenêtres de la maison Chipponi des chansons plus ou moins vexatoires. Quand le calme parut rétabli, Albertini et Anziani sortirent et firent presque aussitôt la rencontre d'Albertini Joseph, neveu germain d'Albertini Pierre-Xavier, et de Preppo Nicolas qui se joignirent à eux. Ils venaient d'arriver à hauteur de la maison Giudicelli François, lorsqu'une altercation se produisit entre eux et un des adversaires du maire Chipponi, qui chantaient des chansons politiques et au nombre desquels se trouvaient Giudicelli Joseph-Mathieu, Pieri Pierre-Félix, Ambrosi Antoine et Vesperini Jean-Baptiste. De nombreux coups de feu ne tardèrent pas à être tirés se succédant à court intervalle. Pieri, Ambrosi et Vesperini prirent aussitôt la fuite. De leur côté, Preppo et Albertini Joseph imitaient leur exemple, et ce dernier abandonnait sur les lieux son chapeau que la nommée Ambrosi Catherine ramassait et remettait le lendemain à la gendarmerie.

Albertini Pierre-Xavier avait essuyé cinq coups de feu, provenant d'armes différentes, qui l'avaient atteint au cou, à la poitrine, au sommet du sternum, au pied droit et au bras gauche. Quoique grièvement blessé au poignet droit et au foie il put se traîner jusqu'à la maison du maire, à 70 mètres de distance, où il reçut les premiers soins. Il y déclara spontanément aux personnes présentes qu'il venait d'être blessé par Giudicelli, Pieri et Ambrosi. Albertini Pierre-Xavier a succombé le 22 mars suivant aux suites de ses blessures. De son côté Giudicelli Joseph-Mathieu avait quatre blessures par arme à feu dont une au ventre et trois à la cuisse gauche. Il s'efforça de regagner sa demeure, mais il s'affaissa devant la porte de la maison Cristofari où on le transporta presque aussitôt. Il déclara le lendemain à la gendarmerie qu'Albertini Joseph avait été sur lui le premier coup de revolver qui l'avait atteint ; l'obscurité et qu'il n'avait pas pu reconnaître les auteurs de ses blessures à la jambe gauche. Giudicelli a succédé à ses blessures.

Trois jours après l'affaire, le 12 mars, un traité de paix intervenait entre les parties à la suite duquel les deux blessés attestaient par écrit qu'ils avaient seuls échangé des coups de feu et qu'ils devaient par suite assumer l'entière responsabilité de ce drame sanglant.

Ce traité conclu à un moment où l'on espérait que les deux blessés auraient survécu, ne faillit pas à être rompu. Le 25 mars, Albertini Pierre-Xavier, se sentant mourir, désigna entre ses gendarmes qui le gardaient à vue Giudicelli Pierre et Antoni comme ayant fait feu sur lui. Il demanda, en outre, à ce que son corps fut, après sa mort, autopsié par un médecin de Corté. Le 24 Giudicelli désigna à son tour un magistrat instructeur comme les auteurs de ses blessures, Albertini Pierre-Xavier, son neveu Albertini Joseph et Preppo Nicolas, ajoutant qu'il n'avait signé la paix que dans un but d'apaisement général. En dehors des accusations formelles des blessés la culpabilité des divers accusés résulte de leur présence avouée sur les lieux du crime, de leur fuite immédiate et du nombre considérable de coups de feu qui ont été tirés. Au surplus, Albertini Joseph a le soir même du crime, déclaré avec Crescinesi François-Antoine, qu'il avait tiré quatre coups de feu sur Giudicelli Joseph-Mathieu, et il a renouvelé le même aveu dans un mémoire par lui adressé le 7 mai 1909, au parquet de Corte. Preppo a vainement prétendu n'être trouvé à son domicile. Ses allégations ont été démenties par les déclarations répétées de sa propre femme, desquelles il résulte qu'il n'a pas passé la nuit à la maison. Et d'autre part les témoins Albertini Benoîte, Albertini Anna, Giudicelli Letizia, Pieri Sébastienne et Vesperini Marie-Françoise, l'ont vu partir seulement après que toutes les détonations avaient retenti. Enfin, la présence sur les lieux des accusés Pieri, Ambrosi et Vesperini est attestée par Giudicelli Joseph-Mathieu lui même qui reconnaît avoir organisé avec eux, une contre manifestation politique et s'être trouvé en leur compagnie dans un même groupe, au moment des coups de feu. Anziani Etienne et les deux Albertini affirment en outre que tous trois ont fait usage de leurs armes.

M. Mancini, substitut du procureur général, occupe le siège du ministère public.

Me de Caraffa, Moretti, de Montera, de Rocchi Rossi et de Mari prennent place au banc de la défense.

Les interrogatoires

Albertini reconnaît être l'auteur des quatre coups de feu qui ont atteint Giudicelli. Il a tiré sur celui-ci qui, avec ses trois complices, venait d'abattre à coups de fusil et à coups de revolver son oncle, sur lequel on s'acharnait quand il était à terre. Lui-même a eu ses vêtements traversés par des balles. Alors, pour défendre sa vie et celle de son oncle, déjà mortellement blessé, il a, à l'aide de son revolver, fait feu sur Giudicelli qui était armé d'un fusil dont il venait de faire usage contre son oncle et lui.

Preppo déclare qu'il est absolument étranger à cette affaire. Il n'avait pas d'armes.

Giudicelli a tiré deux coups de fusil sur l'infortuné Albertini, mais c'était pour repousser l'agression de celui-ci et des siens. Lui-même, au moment où il a fait usage de son arme, était gravement blessé.

Pieri Antoine et Vesperini nient toute participation au crime.

Les témoins est renvoyée en continuation à demain à midi et demi.

Cette affaire durera quatre jours.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 9 mars 1910.

Marché toujours très calme mais ferme quand même malgré le manque d'affaire. La Rente Française gagne 5 centimes à 96.15. Parmi les Fonds Etrangers, le Turc qui passe à 96.20 et le Serbe à 96.20 se font remarquer par leur bonne allure. L'Extérieur se retrouve à 97 fr. Emprunts Russes dans leurs prix de la veille. Nos Grandes Institutions de Crédit ne se départent pas de leur fermeté : on négocie le Crédit Foncier à 870, le Crédit Lyonnais à 1.631, le Comptoir National d'Escompte à 818 et la Société Générale à 726.

Valeurs industrielles peu actives, Suez 5.005. Charbonnages russes mieux disposés. Les valeurs de transports sont diversement traitées. Le Rio gagne une légère fraction à 1.961.

En Banque, la Roumanie est bien tenue à 27.50. Depuis quelques jours elle se négocie à la Bourse de Lyon où elle donne lieu à des échanges suivis.

L'action Applications Electriques finit en nouvelle avance à 189.

Au groupe des obligations, celle du Chemin de fer de la Côte Orientale du Mexique, dont l'amortissement qui commence en 1911 est assuré par un fonds d'amortissement annuel de 1 0/0, est ferme à 450.

Bonne allure à 424 des obligations 5 1/2 0/0 or Grand Nord Central de Colombie.

On recherche à 461 les obligations 4 1/2 0/0 or 1re hypothèque de la Brazil Railway Cy.

Pour mettre en valeur les concessions si importantes qu'elle a groupées au Nicaragua, la Cie Générale de l'Amérique Centrale vient d'émettre, dès la première heure, la possibilité d'importer de la main-d'œuvre. Une clause formelle des traités autorise spécialement la Cie à importer pour elle et ses filiales d'exploitation autant de Chinois qu'il sera nécessaire. Cette autorisation absolument exceptionnelle, est des plus précieuses pour la Compagnie.

Nos chemins de fer varient peu.

Les Pilleurs d'Eglises

L'église Saint-Jean cambriolée

MM. les cambrioleurs, qui ne respectent plus rien, avaient jeté dimanche nuit leur dévolu sur la Paroisse de Saint Jean-Baptiste. Libres-penseurs sans doute — et conséquemment esprits forts — ils s'étaient dit que c'était jouer un bon tour à ces Curés, dont ils mangent un morceau tous les matins, entre le vin blanc et le tord-boyaux, et compléteraient à leur manière, l'œuvre de la Séparation, que de soulager la paroisse de Saint-Jean des maigres aumônes que les fidèles, restés fidèles, ont conservé la pieuse habitude de prélever sur leur budget domestique pour l'entretien de la paroisse.

Ce cambriolage, d'un genre tout nouveau pour Bastia, a été accompli avec une audace, une sûreté de main, nous pourrions même dire avec une vertuosité qui dénote chez ces augustes gentlemens une grande force d'habitude, jointe à une parfaite connaissance de la partie ; à n'en point douter ce sont des professionnels du sol avec effraction.

Les cambrioleurs — d'après le travail opéré ils devaient être trois ou quatre — ont pénétré dans l'église par la porte du presbytère, sûrement laissée ouverte par la domestique de M. le curé Casanova qui rentre chez elle tous les soirs, vers dix heures. Cette dernière ayant négligé de décrocher le pêne de la serrure qui ne s'ouvre qu'au moyen d'un passe-partout, et la porte du presbytère n'étant plus fermée qu'au loquet, MM. les chevaliers de la pince ont pu, sans encombre, et tout naturellement atteindre la petite porte qui fait communiquer la sacristie faisant face au marché, avec le couloir du presbytère :

Un simple coup de ciseau à froid fit sauter la gache fixée à la porte vermoulue ; ils étaient dans la place.

Le tronc placé derrière le maître-autel et dans lequel l'on verse, par une sorte d'entonnoir, le produit des quêtes faites pendant les messes, fut très habilement attaqué, le premier sans doute. Les singuliers et nocturnes visiteurs, après avoir pratiqué une ouverture dans la maçonnerie, faite de briques pleines, reliées entre elles par du ciment très friable — ce qui rendait leur travail facile autant que silencieux — ont brisé une faible planchette formant l'un des côtés du tronc et firent main basse sur la forte somme.

D'après les renseignements qui nous ont été fournis, on évalue à cinq ou six francs seulement le produit de cette première opération, car il est d'usage de vider, tous les samedis soir, le tronc du maître-autel. C'est le cas de dire que les voleurs ont été volés.

Les troncs aux chapelles de Saint-Louis de Gonzague, de Notre Dame du Mont Carmel, de Saint-Pascal et, enfin, celui plus difficile à démolir, puisque il est entièrement en marbre, celui pour les âmes du Purgatoire, furent très proprement attaqués, défoncés et vidés, surtout le dernier duquel la petite porte en fer forgé fut très habilement excavée avec ses gonds parfaitement intacts. On avait même essayé de fracturer ou démurer deux petits coffres de fer — système coffre-fort — mais ceux-ci résistèrent et les cambrioleurs durent se contenter de leur maigre butin que l'on évalue, en tout, à une trentaine de francs. Franchement, ce n'est pas la peine de risquer 20 ans de bagne pour si peu de chose.

Ajoutons que le tiroir-caisse de la grande armoire de la sacristie, qui renfermait environ un millier de francs, n'a pas été touché.

Inutile d'ajouter que les cambrioleurs ont pu travailler à leur aise, sans être le moins du monde inquiétés. Des voisins prétendent bien avoir entendu dans la nuit — il pouvait être trois heures du matin — certains bruits insolites ; mais ils pensèrent que c'étaient des voisins attardés rejoignant leur demeure, ne pouvant se faire à l'idée que l'on cambriolait l'église Saint-Jean-Baptiste.

La police, bien entendu, a ouvert une enquête qui, espérons-le, aboutira à faire expédier sous d'autres cieux ces nobles chevaliers de la nuit, parfaitement dépaysés dans une ville aussi tranquille que notre chère Bastia.

JÉRÔME POGGI.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 14 mars

Thermomètre. — 7 heures du matin + 11° à midi 13°. + à 6 heures du soir + 14°5. Maxima + 14° Minima + 10°5.

Baromètre. — 7 heures du matin, 765 mm. à midi, 766 mm., 6 heures du soir, 766 mm.

Vent. — Dans la matinée, S. E.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, pluvieux.

l'après-midi, id.

Courrier en retard

Le paquebot *postal* de la Compagnie Fraissinet est arrivé hier matin de Marseille avec *deux heures de retard*.

A l'arrivée

Le baron Pierre de Crawhez, le grand automobiliste qui le premier fit les cent kilomètres dans l'heure. C'est le baron de Crawhez qui, durant douze ans, introduisit l'automobile dans le sud algérien.

Il est accompagné par notre distingué compatriote Louis Capazza qui s'est chargé de lui montrer les beaux sites de la Corse.

Deuil

M. François Lanzi, négociant et banquier à Ajaccio, et Mme François Lanzi née Caginacci, actuellement à Nice, viennent d'avoir la douleur de perdre leur petite Marie-Madeleine, très charmante enfant de trois ans.

Les obsèques ont eu lieu en l'église Notre-Dame. De nombreux amis et compatriotes ont tenu à témoigner à la famille en cette triste circonstance, leur sympathie et la vive part qu'ils prenaient à leur grand malheur.

Le corps a été déposé dans un caveau et sera transporté plus tard à Ajaccio dans le tombeau de la famille Lanzi.

Ce deuil atteint aussi Mme Veuve Paul Caginacci les familles Lanzi, Caginacci, Katyé, Versini et Riccieri, auxquelles nous adressons nos bien sincères condoléances.

Distinction honorifique

C'est avec un grand plaisir que nous venons d'apprendre que Mme Albertini, née Orsini, femme du lieutenant de douanes de Gabbi, vient de recevoir la rosette d'officier du Nichan Iftikar. Cette décoration ne pouvait être mieux placée que sur la poitrine de cette noble et vaillante femme qui a toujours suivi son mari dans tous les postes où ses fonctions l'ont appelé. Presque toujours dans le sud et isolée de tout centre d'habitation, elle a payé de sa personne en soulageant toutes les misères qu'elle rencontrait, aussi bien auprès des européens que des indigènes. Partout où elle est passée, son nom est synonyme de sœur de charité, et de longtemps elle ne sera pas oubliée. Qu'elle nous permette de lui adresser, dans ce journal, nos très respectueuses félicitations.

Idylle et... prostitution

Deux couples de tourtereaux étaient occupés, dans un garni de notre ville, à déguster joyeusement un succulent bifteck, entouré de frites bien rissolées, lorsque, telle la statue du commandeur, la Sûreté fit irruption dans la pièce et, au nom de la loi, ainsi qu'un verre d'un mauvais d'accès de M. le Juge d'instruction d'Ajaccio mit la nommé A. J., employé de commerce, en état d'arrestation pour détournement de mineure, et la jeunette C. R., tous deux d'Ajaccio.

Depuis quelques jours déjà, les amours avaient constaté les évolutions de deux gentilles tourterelles aux allures plutôt folâtres, qui, après avoir passé la soirée dans divers établissements de notre ville, en compagnie de quelques aimables fêtards, allaient rejoindre leurs protecteurs attitrés. Peut-être même avait-on eu l'idée de conduire ces derniers s'expliquer au poste, mais ces jeunes gens savaient trop bien nager entre deux eaux, et, naturellement glissants, ils avaient toujours passé entre les mailles de notre police. Un télégramme à l'officielle couleur jaune vint mettre un terme aux hésitations de la Sûreté qui cueillit, ainsi que nous l'avons déjà dit, nos deux amoureux et les déféra au Parquet. Non content d'avoir enlevé la petite C. R., le peu scrupuleux A. avait forcé sa tendre maîtresse à grossir le bataillon de Cithère, se laissant aller ainsi à une douce et fructueuse quiétude.

Il est maintenu en état d'arrestation, quant à sa mie, *hélas!* elle fut relâchée, mais avec invitation instante à retourner chez sa maman.

A louer

A Louer : Magasin et cave, Impasse Saint-Jean.

S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

ETAT CIVIL

Mariages.

Dominici Joseph et Ladret Marie-Joséphine.

Azzeo Augustin et Laborde Rose.

Cavaldini Don-Joseph et Leuzzi Anne-Marie.

Naissances.

Albertini Jean. — Graziani Ange-Pierre. — Rutili Joseph.

Décès.

Bernardini Antoine, 2 mois, de Bastia.

Luciani Louis, 1 mois, de Bastia.

Avis au Public

Les Commissionnaires agréés par la Compagnie des Chemins de fer, à Bastia, dans le but d'aider les voyageurs aux départs et aux arrivées des trains et des bateaux, ont l'honneur d'informer le public qu'ils mettent, à sa disposition, une Agence avec bureau situé rue de la Gare, 6, pour dépôt de bagages et renseignements.

Ils se chargent du transport des colis et de déménagements entre la gare, les bateaux, les hôtels et tous points de la ville et des environs, ainsi que des expéditions de marchandises pour l'intérieur de la Corse et le Continent, en grande et petite vitesse.

Ils déclinent toute responsabilité dans les irrégularités dont pourraient avoir à se plaindre Messieurs les Voyageurs de la part de commissionnaires ne faisant pas partie de l'Agence et qui ne pourraient leur présenter la carte d'identité avec le numéro d'ordre qui leur est délivré par la Compagnie des Chemins de fer.

MM. les Voyageurs trouveront les commissionnaires de l'Agence Bastiaise à tous les trains et bateaux.

Pour tous renseignements s'adresser au bureau, 6, rue de la Gare, Bastia.

AVIS

M. ORESTE BIAGINI a l'honneur de prévenir Messieurs les Propriétaires, ainsi que les personnes ayant à construire ou réparer des immeubles, qu'ayant abandonné le commerce des vins, il a repris les *entreprises de travaux*.

Comme auparavant, il aura à cœur de ne livrer que des travaux soignés, et tous ceux qui lui en commandé des ouvrages pourront témoigner de leur solidité et de leur exécution parfaite.

Il fournira, à titre gracieux, les plans et devis nécessaires, et les propriétaires ont tout à gagner à le consulter, car, par le fini de son travail et la modération de ses prix, ils seront sûrement satisfaits des propositions et facilités de paiement qu'il pourra leur faire.

Il garantit tous les travaux qui lui seront confiés.

S'adresser, comme auparavant, au numéro 5, *Avenue Carnot, à Bastia*.

SAINT-FLORENT

M. SCOTTO, patron-pêcheur, a l'honneur de prévenir les amateurs qu'il vend des filets pour la pêche à la traîne de 8 mètres de longueur, à 15 francs.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du Petit Bastiais 00148

COURSE DE PARIS

12 mars. — 14 mars

Rentes 3 0/0 ancien . 99.15 — 99.17

— 3 0/0 amortis . 99.00 — 98.90

ex coupon

Nouvelles Universitaires

BOURSES

Paris, 14 mars.

Mlle Filippi, dont le père est cocher, à Bastia, obtient une demi-bourse d'entretien au cours complémentaire de jeunes filles de Bastia.

Mlle Gasseo, dont la mère est veuve, à Bastia, obtient également une demi-bourse d'entretien au cours complémentaire de jeunes filles de Bastia.

Mlle Padovani, dont le père est cultivateur à Bastia, obtient une demi-bourse au cours secondaire de jeunes filles d'Ajaccio.

Conseil des Ministres

Paris, 14 mars.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se réuniront demain matin, à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Entrevues de Souverains

Paris, 14 mars.

Les journaux annoncent que le roi d'Espagne se rendra dans quelques jours à Saint-Sébastien, où il aura une entrevue avec le roi d'Angleterre, actuellement à Biarritz.

D'autre part, le *Corriere della Sera* de Milan, annonce que S. M. Edouard VII se rencontrera fin avril avec le roi d'Italie, au cours de sa croisière dans la Méditerranée.

Le Scandale des Liquidations

Les détournements du LIQUIDATEUR DUEZ

L'adjudication de la Grande Chartreuse

Paris, 14 mars.

Cette affaire va soulever de nombreux incidents et donnera lieu à des procès retentissants.

Le grand distillateur, M. Mernier, qui fut victime du procès que lui intenta le liquidateur Lecouturier, relativement à l'adjudication de la marque de la *Grande Chartreuse*, annonce qu'il se réserve d'intenter ultérieurement un procès à M. Lecouturier, dont l'attitude louche a été dénoncée vendredi dernier, à la tribune de la Chambre, par M. Jaurès, député du Tarn.

Perquisitions et Saisies

M. Berthelot, commissaire aux délégations judiciaires, a opéré aujourd'hui une perquisition chez M. Coutal, avocat-généraliste.

Le magistrat a saisi une vingtaine de dossiers relatifs à l'affaire Duez, mais intéressant surtout la liquidation des biens ayant appartenu aux Congrégations.

Tous les dossiers et les pièces saisis ont été apportés aussitôt dans le cabinet de M. Albanel, juge d'instruction.

Le magistrat instructeur, en classant les dossiers saisis chez M. Martin, ex-employé de M. Duez, avait relevé sur une chemise le nom de M. Coutal, le généalogiste bien connu, dont les bureaux sont situés 21, boulevard Saint-Germain.

Nouvelle arrestation

Le bruit court qu'une nouvelle arrestation va avoir lieu dans la soirée, ou très probablement demain matin.

Cette arrestation aurait été décidée à la suite d'un entretien du magistrat instructeur avec M. Hamard, chef de la Sûreté.

Les opérations de Duez

Toutes les liquidations confiées à Duez, qui viennent d'être examinées par le Parquet, sont entachées de fraudes ou de collusions.

Duez avait traité en sous main avec des compères qui ont installé dans les établissements congréganistes des commerces de rapport, et jusqu'à des entreprises cinématographiques. Il a passé des baux de 35 ans, dont la résiliation s'impose.

Tout bénéficiaire de vente ou de bail servait à Duez des intérêts annuels formidables.

Les rêves de Duez

L'ex-liquidateur rêvait de transformer les anciennes maisons congréganistes en music halls, établissements de jeux, de plaisir, etc.

On croit qu'il sera facile de découvrir les noms de certains impressarii dans la correspondance à clef du carnet de Duez.

Vérifications des Comptes

Des inspecteurs des finances vont être désignés pour examiner les comptes de Duez, et aussi ceux de Lecouturier, concernant la vente de la marque de la *Grande Chartreuse* et autres liquidations, dont la commission d'enquête du Sénat s'est émue à juste raison.

LES GRÈVES

La Dynamite au Chambon Feugerolles

Paris, 14 mars.

Les esprits continuent à être très surexcités, et les pires désordres sont à craindre.

Deux carrosches de dynamite ont fait explosion contre la maison de M. Raulet, auquel les grévistes attribuent la prolongation de la grève.

Il paraît même que des grévistes avaient commencé à mettre le feu à l'usine de ce patron peu commode.

Grande Manifestation *à Saint-Chamond*

Le bruit court que les grévistes ont l'intention de se rendre à Saint-Chamond, lors de l'arrivée du Président du Conseil, s'ils n'ont pas obtenu satisfaction avant cette époque.

Ces grévistes se livreraient à une bruyante manifestation au moment du banquet qui sera offert à M. Briand.

AU MAROC

UNE HARKA de 4.000 hommes

Casablanca, 14 mars.

Le bruit court que les tribus des Zaers et des Zemmour se sont révoltées et vont fermer une harka de 4000 hommes.

Le général Moinier, commandant les troupes débarquées à Casablanca, vient de donner les ordres nécessaires, afin d'être prêt à toute éventualité.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Avant la séance

Bien avant l'ouverture de la séance les tribunes et les galeries du public regorgent de monde. Impossible à la dernière heure d'y trouver une place.

La tribune diplomatique est au complet.

Tous les ministres sont à leur banc. MM. Briand, Millerand et Barthou sont très entourés.

Séance publique

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h. 30.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance de vendredi, qui est adopté.

M. Barthou termine son long discours en disant que toutes les responsabilités seront poursuivies et que tous les coupables seront frappés.

M. Paul Beauregard

député de la Seine, constate que le Gouvernement, que soutenait le Bloc, trompe étrangement le Pays avec la fable du fameux Millierd des Congrégations.

La responsabilité du Gouvernement est très grande dans cette scandaleuse affaire.

M. Labori

député de Seine-et-Marne, reconnaît que la Garde des sceaux vient de prononcer un remarquable discours, mais il a eu soin de ne pas traiter la question qui préoccupe avant tout le Pays et le Parlement.

« La Justice paraît être gangrenée a déclaré M. Barthou, mais pourquoi l'est-elle ?

» N'est-ce pas l'action gouvernementale qui a introduit cette gangrène dans la magistrature ?

» Pourquoi a-t-il fallu le scandale de Duez pour donner l'éveil au Gouvernement sur cette danse des millions ?

Comment donc le Gouvernement accomplissait-il son devoir de contrôle ? »

S'adressant à la majorité républicaine, le député de Seine-et-Marne s'exprime en ces termes :

« Vous ne devez pas sortir d'ici en couvrant les hauteurs, les hésitations du pouvoir exécutif.

» La bonne volonté des Gouvernants ne suffit pas. Le Pays ne comprendrait pas que de pareilles erreurs se renouvellent. »

M. Prache

député de la Seine, monte à son tour à la tribune.

Il affirme que les biens des Congrégations dissoutes ont été livrés au pillage, et que le Gouvernement est seul responsable de ce pillage, si la Justice n'a pas fait son devoir.

malversations dont se seraient rendus coupables certains liquidateurs des congrégations.

M. Millerand

ministre des Travaux publics, qui fut l'avocat des liquidateurs incriminés, monte à la tribune !

L'orateur commence par répondre aux interpellations des interpellateurs de la dernière séance, MM. Jaurès et Georges Berry.

Après avoir fourni les explications nécessaires, et justifié sa conduite comme avocat dans les diverses affaires de liquidations des congrégations, M. Millerand termine son discours en disant « Mon honorabilité reste au-dessus de toutes les calomnies. »

M. Barthou

succède à la tribune à M. Millerand.

Le Garde des sceaux déclare que MM. Mange et Locouturier furent nommés liquidateurs sur la proposition du procureur de la République de la Seine, en vertu des instructions de la Chancellerie.

« Je n'en sais pas davantage. »

(Ces dernières paroles du ministre de la Justice provoquèrent de bruyantes exclamations sur tous les bancs).

M. Barthou reconnaît que les honoraires des liquidateurs furent exagérés, mais ce n'est pas sa faute.

L'orateur ajoute que M. Briand, alors qu'il était ministre de la Justice, avait dénoncé ces abus, mais les choses restèrent en l'état.

« Il est permis de se demander, déclare M. Barthou, s'il n'y a pas une véritable gangrène dans notre organisation judiciaire, et si ce n'est pas urgent d'y porter le fer rouge. »

(Applaudissement prolongé).

Le Garde des sceaux explique ensuite l'affaire de la Grande Chartreuse et la vente de sa marque de fabrication.

Il reconnaît que de graves responsabilités de certains tribunaux sont engagées dans cette escroquerie de l'adjudication.

M. Barthou termine son long discours en disant que toutes les responsabilités seront poursuivies et que tous les coupables seront frappés.

M Paul Beauregard

député de la Seine, constate que le Gouvernement, que soutenait le Bloc, trompe étrangement le Pays avec la fable du fameux Millierd des Congrégations.

La responsabilité du Gouvernement est très grande dans cette scandaleuse affaire.

M. Labori

député de Seine-et-Marne, reconnaît que la Garde des sceaux vient de prononcer un remarquable discours, mais il a eu soin de ne pas traiter la question qui préoccupe avant tout le Pays et le Parlement.

« La Justice paraît être gangrenée a déclaré M. Barthou, mais pourquoi l'est-elle ?

» N'est-ce pas l'action gouvernementale qui a introduit cette gangrène dans la magistrature ?

» Pourquoi a-t-il fallu le scandale de Duez pour donner l'éveil au Gouvernement sur cette danse des millions ?

Comment donc le Gouvernement accomplissait-il son devoir de contrôle ? »

S'adressant à la majorité républicaine, le député de Seine-et-Marne s'exprime en ces termes :

« Vous ne devez pas sortir d'ici en couvrant les hauteurs, les hésitations du pouvoir exécutif.

» La bonne volonté des Gouvernants ne suffit pas. Le Pays ne comprendrait pas que de pareilles erreurs se renouvellent. »

M. Prache

député de la Seine, monte à son tour à la tribune.

Il affirme que les biens des Congrégations dissoutes ont été livrés au pillage, et que le Gouvernement est seul responsable de ce pillage, si la Justice n'a pas fait son devoir.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

SENAT

Séance du matin

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LES TARIFS DOUANIERS

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, portant revision du tarif général des douanes.

M. Darbot

sénateur de la Haute-Marne, prononce un long discours.

L'orateur estime que ce projet de loi est dangereux pour les consommateurs.

Il démontre ensuite que quelques producteurs seuls bénéficieraient de cette révision.

M. Flandin

demande, comme représentant d'une Colonie, de ne pas soumettre les Colonies au régime très rigoureux prévu dans la loi actuelle.

La discussion générale est close.

La séance est ensuite levée et renvoyée à cet après midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. DUBOST

RETRAITES OUVRIÈRES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion en 2e délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur les retraites ouvrières et paysannes.

Articles 13 et 14

La discussion reprend sur l'article 13 qui autorise l'acquisition des biens immobiliers insaisissables sur le capital des retraites.

Après un court débat cet article est adopté.

Le reste de la séance est consacré à la discussion de l'article 14 qui est finalement mis aux voix et adopté.

Séance demain matin.

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve Chardon, née Costelli ; M. Ange Benedetti, sous-préfet de Mirande, et Mme Benedetti, née Chardon ; Mlle Andrée Benedetti ; M. Tony Benedetti ; Mme veuve Moulet, née Chardon et ses enfants ; Mme veuve Vincentelli, née Chardon ; Mme veuve Chardon et ses enfants ; M. Antoine Pellini ;

Ont l'honneur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR FRANÇOIS CHARDON

Ingénieur-Industriel

leur époux, père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère et oncle, décédé à Corte le 13 mars, muni des Sacrements de l'Eglise.

Les obsèques ont eu lieu à Corte le 14 mars, à 10 heures du matin.

Nouvelle Société Navale de l'Ouest

Agent en Corse :

PIERRE VINCENTELLI

12 Rue de l'Opéra, Bastia

Services réguliers entre la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

Frêts espagnols

Le vapeur *Saint-Thomas* partira de Bastia le 19 mars à destination de l'Algérie, Rouen, le Havre et Anvers.

Nous cherchons pour la Corse une bonne maison comme
REPRÉSENTANT
de nos
machines à coudre
« HELVETIA »
qui sont favorablement connues dans le pays depuis de longues années. Offres de maisons bien fondées pour pouvoir faire le commerce de mach. à coudre à leur propre compte à la *Fabrique Suisse de mach. à coudre, Lucerne.*
H 1087 Lz.

Savon Le CHAT
Extra
Garanti Pur
Production
100.000 Kilogr.
par Jour
La plus importante des Savonneries de l'Europe Continentale

CHEVEUX ... Rabo

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers à barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

GRAND BAR SOAVI
cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA
Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse

MAUX DE JAMBES
Nous voudrions persuader les malheureux atteints de Plaies variqueuses, Dartres, Eczémas, Clous, Furoncles, Démangeaisons ou de toute autre Maladie de la Peau que l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER est le remède incomparable, qui soulage dès la première application et guérit radicalement.
M. Depensier, Pharmacien à Rouen.
Marseille, le 20 Novembre 1896.
Votre Eau Précieuse Depensier a très bien réussi dans les cas où je l'ai employée.
Docteur CHATELAIN.
L'Eau Précieuse Depensier se trouve dans toutes les pharmacies ; le Flacon 3 fr. 50. Pour recevoir franco adresser mandat-poste à Pharmacie Depensier, 47, rue de Sèze, à Rouen.
Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 30, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Centrale.

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
ET
APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

Instruction à Gaz
Jean Chas. ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 12, Boulevard Paoli, 12, Bastia
Vente de bocs, verres et manchons
Appareils sur commande
S'abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti

Le Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER.
Imp. Ollagnier.

JE DONNE 100.000fr.
Chauves !
à qui prouvera que la célèbre Eève capillaire du dermologiste F. OLRÉ n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne les fait pas repousser à tout âge sur les têtes les plus chauves et dans leur nuance primitive.
DEMANDE MALADES
même réputés incurables — PAIEMENT APRÈS GUÉRISON.
Guérison rapide et sûre sans drogues, sans opérations, par la *MÉDECINE NATURELLE*, électricité, radiations, ses, plantes, hygiène, et que chacun peut suivre chez soi. — de toutes les maladies organiques ou chroniques les plus graves, les plus anciennes, telles que : Tuberculose, Maladies de Poitrine, Asthme, Bain, Foie, Vessie, Estomac, Peau, Intestins, Anémie, Rhumatisme, Goutte, Gravelle, Vices du Sang, Nerfs, Impuissance, Neurasthénie, Paralysie, etc.
50.000 MALADES SAUVÉS depuis 6 ANS. — GUÉRISON 85 %. — AMÉLIORATION TOUJOURS.
Pour recevoir consultation gratuite sous pli fermé écrire avec grande franchise au Docteur Rabbath, 8, Rue de Richelieu, 17, rue... PARIS

Vient de paraître :
L'AGENDA GALLIA
PRATIQUE — ELEGANT — SOLIDE
Le Mieux Documenté
Son Format : 15×15, reliure toile verte
Son nombre de Pages : 400 (Une par Jour)
Ses Renseignements : P.A.B.C. des Affaires
Sa Prime : Une Carte des Chemins de Fer
PRIX : 2 FR. 75
Chez tous les Libraires
HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Mme L. R. MATTEI
à Bastia (Corse)

Le meilleur Cigare à 10 centimes
se trouve à la CIGARE MATTEI

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES
REPRÉSENTANT
Pour BASTIA et CORTE
M. Paul GILORMINI
ALBERTINY ET Cie
NICE ET CANNES

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI
CORTE (Corse)
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs
GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Pour vos agrandissement adressez-vous en toute confiance à J. MORETTI, Corte (Corse)

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 75 — MERCREDI 16 MARS 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 2, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)
Corse ... 6 m. 10 fr. 1 an 18 fr.
Autres Départ. 6 m. 12 fr. 1 an 22 fr.
Union postale et autres Pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Libérat.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 5 h. m. 45 — Coucher, 5 h. 37 m.
Premier quart., le 17 — Pleine Lune, le 25
Fête de Demain : Saint Patrice.

15 MARS

LA CRISE DE L'APPRENTISSAGE

Le problème de l'apprentissage est une de ces questions sociales qui surgissent tous les jours plus nombreuses et plus inquiétantes. Il n'est, d'ailleurs, pas nouveau, mais il se pose actuellement avec une acuité particulière et suscite même une véritable alarme. Il date, en réalité, de la Révolution, et, à parler exactement, de la suppression des maîtrises.

Du jour que la Constituante a supprimé les corporations ouvrières, l'apprentissage est allé périclitant et, avec lui, la main-d'œuvre. *Un seul homme, à cette époque où les fous vendaient parfois la sagesse, devina le futur péril. Cet homme, ce fut Marat !* On ne sera pas peu surpris, relisant *l'Ami du Peuple*, d'y trouver des polémiques qui ressemblent à des prédictions et dans lesquelles Marat dénonçait l'anarchie qui allait naître sous le nom de liberté du travail. Favorable aux jurandes, il conseillait de déraciner les abus sans frapper l'institution. Et la preuve qu'il fut perspicace c'est que, moins d'un siècle plus tard, les anciennes corporations devaient ressusciter sous le nom de syndicats. *Mais dans l'intervalle* l'apprentissage est mort, dont les corporations assuraient la tradition et dont les syndicats ne semblent pas disposés, du moins jusqu'ici, à se préoccuper.

Cependant, les syndicats ouvriers, créés et mis au monde pour « l'étude et la défense des intérêts corporatifs, » auraient peut-être un rôle à remplir à son endroit ; dans l'intérêt de nos industries nationales, *dans l'intérêt des ouvriers* eux-mêmes, cette question de l'apprentissage devrait les passionner, car il n'en est pas qui entre plus directement dans leurs attributions.

Il y a en France des millions de travailleurs dans toutes les branches de l'activité nationale industrielle et commerciale et, dans cette grande armée, une équipe particulière d'un million, ou plus exactement de 950.000 jeunes gens et jeunes filles âgés de moins de 18 ans. Combien y en a-t-il, parmi eux, qui aient reçu, au sortir de l'école primaire, un enseignement *professionnel* ? Il est *facile* de s'en rendre compte en additionnant le nombre des élèves des différentes écoles d'ordre supérieur, moyen ou primaire, où cet enseignement est donné.

L'enseignement professionnel supérieur est constitué par l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures, le Conservatoire des Arts et Métiers, les Ecoles nationales d'Arts et Métiers, les Ecoles supérieures de Commerce et l'Ecole des Hautes Etudes commerciales, ci : 3.500 élèves.

L'enseignement professionnel moyen est donné dans nos écoles *d'Armentières, de Nantes, de Vierzon*, de Voiron, nos écoles d'horlogerie de Cluzes et de Besançon et nos treize écoles professionnelles de garçons et de filles de la Ville de Paris, ci : 3.116 élèves

Quant à l'enseignement primaire professionnel, il réunit dans 53 écoles pratiques de commerce et d'industrie, *créées* par la loi du 26 janvier 1892, 10 600 élèves.

C'est donc 16 916 élèves que nos écoles publiques spéciales préparent à devenir, suivant les termes *mêmes de la loi précitée, des* « ouvriers habiles et instruits. »

Ajoutez à ces chiffres celui des élèves d'un certain nombre d'établissements privés, très bien organisés et outillés, et nous aurons un total de 20.000 jeunes gens et jeunes filles, qui reçoivent annuellement en France un enseignement *professionnel sérieux*. C'est 2 0/0 : 20.000 sur 950 000 ! Les autres qui représentent 98 0/0 ne sont *préparés à rien ! Voilà le fait brutal* avec lequel se trouvent aux prises l'industrie et le commerce français.

Que voulez-vous que deviennent ces jeunes garçons, ces jeunes filles qui, au sortir de l'école primaire, ne trouvant pas occupation utile pour leurs dix doigts, sont abandonnés à eux-mêmes et courent les rues pendant que leurs parents peinent à pourvoir à la subsistance de la famille ? Plus l'atelier est déserté, plus la prison s'emplit et, le métier d'apache et de cambrioleur ayant un recrutement beaucoup plus facile que l'atelier et le magasin, la rue est l'école professionnelle la plus fréquentée.

Le mal est devenu tel que les pouvoirs publics devaient nécessairement s'en émouvoir, ils ont même mis beaucoup de temps à en être frappés. Mais quel remède à un problème si complexe ? Le *ministère du Commerce et de l'Industrie* estime que le développement de l'enseignement technique, pas assez pris au sérieux jusqu'ici, peut être de nature à améliorer une situation qui ne saurait se prolonger sans danger. *Malheureusement* on peut craindre que ce ne soit là qu'un palliatif qui atténuera un peu la crise sans y mettre fin. Combien, quelques efforts que l'on fasse, resteront exposés à tous les périls, à toutes les tentations, livrés à l'oisiveté ou bien asservis à quelque tâche grossière, continueront à y prendre le dégoût de tout ce qui fait la noblesse et la perfection d'un atelier !

Il faut trouver mieux que ce simple développement promis. Certes, la tâche est délicate, car de quelque côté qu'on se tourne, on ne rencontre que des difficultés.

D'autre part, la situation fâcheuse ne prendra fin que lorsqu'une législation nouvelle permettra de faire que la présence de l'enfant dans l'atelier ne constitue *pas un assujettissement* dans le travail du personnel adulte.

Notre industrie est accablée de charges ; *si, à force de merveilles* d'ingéniosité, elle parvient à garder sur les marchés étrangers une clientèle, on a le sentiment très net que les moindres augmentations de prix de revient risqueraient de la lui faire perdre au détriment de l'immense population ouvrière qui vit grâce à nos exportations.

L'unification, par exemple, de la journée de travail à dix heures ou l'interdiction du travail de nuit seraient ces mesures simplistes dont il faut éminemment se méfier, et qu'il ne faudra jamais adopter que lorsqu'elles deviendront « internationales. » Mais, à cette internationalisation de la durée du travail, nos divers ministres du Commerce *se sont vainement* employés depuis dix ans : parlant à nos concurrents directs, les Belges, les Allemands, *ils ont parlé à des sourds qui ne veulent rien entendre* et qui profitent âprement de toutes les élévations de prix de main-d'œuvre qui se produisent chez nous pour nous supplanter auprès de notre clientèle par le bon marché, sinon par le fini et la valeur intrinsèque de leurs articles.

RENÉ SABATIER.

UNE ÉVASION

M. Jules Claretie raconte dans les *Annales*, comment Got parvint à s'évader de Paris *sous la Commune* :

Ah ! ce triste soir de janvier ! Ce vaste salon tout doré du Grand-Hôtel, mal éclairé par des lampes à huile ou à pétrole ! Ces rares spectateurs venus là pour écouter un conférencier dont la pensée était si loin, si loin de cette salle et des comédiens ou des chanteurs qui, certains que la capitulation rendrait la soirée impossible, n'étaient pas venus, sans même s'assurer !

Got, du moins, était là. Got et peut-être (je ne m'en souviens plus) un ou deux autres. Mais Got seul, et c'était assez. Il fut, ce soir-là, admirable. Je ne trouve pas d'autre mot. Admirable comme talent, comme homme, comme citoyen (car, avec des larmes dans la voix, il récita des tambeaux de ses rôles) ; il choisit, dans les poésies qu'il savait, celles qui contenaient pour les pauvres vaincus quelque atome d'espérance. Il fit rire, — déclarant que le rire français était, lui aussi, comme un appel de clairon qui, un jour prochain (prochain !), sonnerait la diane, la charge et la revanche ; il fit pleurer, il arracha ces quelques Parisiens navrés aux angoisses du lendemain, au désespoir de la défaite. Il joua vingt rôles en un soir, et, sous ces vingt aspects, il fut supérieur, extraordinaire, comme éperonné par la colère. Je ne l'ai jamais vu plus grand artiste.

C'est qu'il y avait une conviction chez ce comédien, qui déclarait à M. Thierry que, si les Prussiens entraient dans Paris — on ne savait pas encore les conditions de la capitulation — exigeaient que la Comédie-Française restât ouverte, il ne jouerait pas, il se refuserait à paraître devant eux, dût-il être emprisonné et même fusillé. De ce passé douloureux, les *Mémoires* de Got nous apporteront un écho, sans nul doute. Je connais un chapitre au moins de ce livre : c'est le *Journal* du comédien pendant la Commune et ses aventures dans Paris lorsqu'il s'agit pour lui de sortir des fortifications pour se rendre à Londres, où il était affiché. Rien de plus alerte et de plus vivant que ces pages. C'est la bonne humeur dans le péril, la gouaillerie en plein danger, une sorte de chapitre de *Gil Blas*, ou, plutôt, c'est un épisode de la vie du créateur de Giboyer, se heurtant à un Giboyer en chair et en os commandant la perte où le comédien au mention bleu est poussé et pris pour un prêtre. La joue rose d'Edmond Got lui donnait, en effet, l'aspect ecclésiastique. Mais il se nomme. Le personnage qui l'interroge le reconnaît, lui rappelle Giboyer, lui dit qu'il est lui-même Giboyer, « socialiste jusqu'aux moelles, » comme le héros d'Augier, et rêvant de refaire le monde assez mal fait. Il lui raconte sa vie, ses luttes, ses misères. Il dit son monologue amer devant le comédien qui l'écoute.

— O saboutage ! s'écrie Got, qui ne souvient à son tour qu'il ajoué Scapin, et qui, par quelques trouvailles de mots amusants et de gestes drôles, désarme le « tout-puissant de quatre jours, » comme dit Figaro, qui tient en main sa vie !...

C'est dit, l'acteur a fait rire son juge : il obtient un sauf-conduit. Il est sauvé. Adieu,

---

269 . — Feuilleton du PETIT BASTIAIS.

NOELLA

Grand Roman Inédit par CHARLES MÉROUVEL

DEUXIÈME PARTIE

SECRET

XXVII

EN WAGON

Heureusement, à l'hôtel où j'allai déjeuner, vers midi, je retrouvai mon clerc de notaire qui m'avait si bien renseigné la veille de l'adjudication de Sublaines sur le petit notaire Brissonnet et le baron de Breux. Je me plaçai à côté de lui et je lui demandai des renseignements sur l'abbé de Frémont en lui disant que j'étais venu le consulter pour une jeune fille qui voulait entrer au couvent. Comme les autres, il se répandit en éloges sur le défunt.

— Un homme de bien, me dit-il. Il a des parentes qui sont religieuses. Il sera envoyé certainement votre jeune fille dans un des couvents où elles sont. Si vous voulez m'accorder quelques jours, je vous donnerai des renseignements précis. Justement, on liquidera la succession à l'étude.

Je le quittai un peu rassuré, mais déçu. Je croyais toucher à la victoire et nous n'en sommes encore qu'aux débuts de la campagne... Oh ! marquise, que de déboires dans la vie ! Et conclut :

— Demain, nous nous occuperons du notaire et de son testament... Le clerc m'en a dit deux mots... Il prétend qu'il devait y en avoir un... J'ai commandé des ouvriers... Je démolirai cette baraque, s'il le faut.

Le soir il causa longuement avec la marquise.

— Voyez-vous, lui dit-il, il faut faire ses affaires soi-même. Si je n'étais pas revenu en France, jamais on n'aurait retrouvé cette pauvre Noëlla... C'était le principe du marquis de Villas. Il visitait lui-même toutes ses terres jusqu'à l'âge le plus avancé... On peut presque dire qu'il est mort à cheval... Quand il aspirait l'air par des espaces énormes que nous parcourions, escortés d'un régiment de gardes, il devenait un autre homme et reprenait une nouvelle vigueur. Ce n'est que là-bas qu'on voit de si grandes choses et des natures aussi énergiques... Je ferai comme lui... D'ailleurs, c'était sa volonté.

Lorsqu'ils se quittèrent, à une heure avancée, elle, charmée de la verve et du bon sens de son nouvel ami, lui, pris d'une sorte de tendresse pour cette femme, dans le cœur de laquelle il découvrait des trésors de délicatesse et de générosité, il se répéta :

— Oui, je jetterai plutôt cette bicoque par terre que d'en laisser un noir sans le visiter...

Le bâtard devait le servir à souhait.

XXVIII

UNE VIEILLE HISTOIRE

Un homme qui n'était pas tranquille, c'était le petit notaire de Sublaines. Depuis qu'il avait encaissé, comme les Judas Iscariote, les trente deniers de la trahison, il n'avait pas eu une minute de repos. Il est vrai que ces trente deniers constituaient une somme respectable. Comme le savetier de La Fontaine, il pouvait se plaindre de l'embarras des richesses. Les sept cent mille francs environ qui lui restaient comme bénéfice net de son affaire avec l'estimable baron Hubert de Breux étaient pour lui une cause perpétuelle de tourments et de soucis. Les conserver dans sa cassette, c'était s'exposer à un cambriolage, d'autant plus facile chez lui qu'il n'avait rien de l'homme de guerre et ne se sentait pas en état de lutter contre des brigands masqués ou non qui auraient jugé à propos d'entreprendre le pillage de son domicile. Les déposer dans une banque, c'était mettre les tiers dans la confidence d'une fortune aussi rapide qu'inexplicable.

En présence des bruits qui courtaient dans le pays, c'était donner une base aux soupçons, une force aux propos malveillants contre lui... Il était donc perplexe.

Malgré les remontrances de son esprit, il ne savait quelle ligne de conduite adopter, de même que, malgré son âpreté au gain et son amour de l'argent, il maudissait le corrupteur qui était venu le tenter avec l'offre d'une fortune aussi compromettante. Il aurait voulu être à cent lieues de la Mayenne, dans une contrée lointaine, pour y changer de nom et commencer une existence nouvelle. Là, du moins, il pourrait dormir en paix à l'abri des regards de ses anciens clients qui lui semblaient avisés et sarcastiques. Mais il avait une chaîne au pied. Avant de s'expatrier en emportant son trésor, il lui fallait se défaire de l'étude qui le clouait au sol du bourg, comme le gravier de son ex-ami Roland l'attachait au rivage. Or, aucun acquéreur ne se présentait. Le lendemain du retour de Jacques Rousset à Sublaines, il se tenait sur sa porte vers huit heures du matin, lorsque son clerc à toutes mains, le jeune Léonard, passa près de lui, une boîte de foin à la main, pour le bidet du maître. Le notaire lui demanda :

— Le nouveau propriétaire du château est arrivé ?

— Oui, m'sieu.

— Depuis quand ?

— Depuis deux jours... Hier il est allé à Laval.

— Quel air a-t-il ?

— Toujours le même... l'air d'un brave homme.

— Il l'a parlé ?

— Oui, patron. Il m'a demandé : — Il va bien notre Brissonnet ?..

— Tu as répondu ?

— Oui, m'sieu... Il se porte comme un charme.

— Et lui, qu'est-ce qu'il a dit ?

— Allons, tant mieux, mon ami.

Alors il m'a demandé s'il n'y avait pas un charpentier dans le pays... Je lui ai indiqué Raoul... Et il s'en est allé du côté de la maison de la vieille Suzanne où peut-être chez le charpentier... C'était le chemin. M. Brissonnet reprit :

— Est-ce qu'on ne dit pas que Suzanne est rentrée au château ?

— Oui, patron... Même qu'elle a son ancienne chambre.

Soupçons vagues sans nul doute, mais qui, à force de venir comme une balle. Il était sans soucis, lui ! Il n'avait pas une somme gênante de sept cent mille francs à garder dans sa cassette et sa conscience était en repos. Le notaire était presque tenté de l'envier. Plus que jamais il se voulait tourmenté par de mauvais scrupules, flairait un danger, redoutait un de ces accidents qui font crouler les échafaudages les mieux construits. Ses pressentiments n'étaient pas sans fondement.

Jacques Rousset, le nouveau maître de Sublaines, poursuivait son idée avec la ténacité du limier collé à la voie du cerf ou du sanglier qu'il veut rejoindre. Depuis au même instant M. Brissonnet le vit passer à travers champs dans la direction de la maison de Suzanne.

Paris ! Et en route pour Londres, où l'on va, maintenant, sauver la Comédie.

JULES CLARETIE,
de l'Académie française.

L'INCIDENT D'AJACCIO

M. Dominique Pugliesi-Conti, maire de la Ville d'Ajaccio, a adressé à la population Ajaccienne l'appel suivant :

Mes chers Concitoyens,

De très regrettables incidents ont surgi dans notre Ville la plus vive des protestations.

Notre patriotisme cruellement offensé a reçu la juste réparation qui lui était due.

Est-il besoin de proclamer aujourd'hui que l'opinion saisissante a retrouvé son calme habituel.

Nous ne le croyons pas. Chacun ne saurait, en effet, se méprendre sur les sentiments de la population ajaccienne, essentiellement chevaleresque et digne, qui se doit à elle-même, à sa réputation de correction et de large hospitalité autant qu'à son loyalisme patriotique, de s'en tenir à d'équitables satisfactions.

Les mauvais citoyens, qui à la faveur de l'exaltation populaire voudraient étendre et élargir les dernières manifestations pour assouvir d'inavouables rancunes personnelles, tomberaient sous les coups les vils instituteurs de notre race et les grossiers iconoclastes qui plaisantent lourdement de la sonorité de nos noms Corses — si ardemment français !

La brave population ajaccienne saura énergiquement répudier ces fauteurs de troubles et ces professionnels du désordre.

PUGLIESI CONTI,
Maire d'Ajaccio.

A la suite d'un entrefilet paru dans le *Combat* du 12 mars, M Paul Valot a adressé au directeur de ce journal la lettre suivante :

M. le Directeur du *Combat*,

Vos rédacteurs, qui trop souvent oublient qu'ils sont fonctionnaires pour être journalistes, pratiquent, avec un informateur d'occasion, le journalisme à rebours. Les on-dit pour eux, sont des exactitudes.

Ne voilà-t-il pas qu'ils accusent la délégation reçue par M. le Préfet de la Corse de n'en être pas une ?

Rétablissons les faits, s'il vous plaît.

Avec MM. Salini et Benedetti, pour éviter un malheur devant la maison Tavera, nous avions jugé prudent d'amener une diversion dans la foule, en l'entraînant du côté de la Préfecture.

Là, on réclama le Préfet, mais M. Fabre ne voulut pas se montrer à la foule, ne consentant qu'à recevoir une délégation.

M. le Chef de Cabinet me prévint de cette décision et j'en avisai immédiatement mes amis.

Interroger la foule était chose impossible, mais une partie des manifestants qui entouraient MM. Benedetti et Salini acceptèrent le principe de la délégation, et nous montâmes chez M. Fabre, qui, à mon avis du moins, nous donna satisfaction.

La foule, j'en suis certain, se serait montrée elle aussi subjuguée, si quelques agitateurs ne nous avaient empêché de parler.

La délégation en était donc une, MM. les journalistes du *Combat*, et, seuls, vous semblez l'ignorer, je le comprends presque, car la prochaine fois, lorsque vous serez à nos côtés, nous aurons soin de vous demander de nous accompagner.

Vous éviterez ainsi de nous accuser bien légèrement d'avoir escamoté le titre de délégués. Nous nous en serions volontiers passés, je vous l'assure, et vous seuls pouvez en douter.

PAUL VALOT.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

FURIANI. — Hier toute la population de Furiani se portait au devant du cercueil contenant les restes mortels de Mme veuve Jeanne Battesti née Pruneta, décédée à Bastia, après une courte maladie.

A la levée du corps qui a été faite à Bastia, le deuil était conduit par le beau-frère, M. Pierre-Paul Monti, lieutenant au 11ème territorial, chevalier de la Légion d'honneur, et président de la Section bastiaise de la Jeunesse de France.

De nombreux amis ont escorté le cortège funèbre de cette femme de bien.

Le service religieux a été célébré à Furiani.

Nous présentons à Mme Pruneta, à M. Monti et à sa famille l'expression de nos vifs regrets.

ERSA. — Il nous semblait impossible que notre paroisse, où l'élément marin constitue la presque totalité de la population, put rester étrangère à l'heureuse initiative des nombreuses paroisses de la Corse et du Continent qui ont voulu célébrer un service funèbre en mémoire des victimes du *Général Chanzy*. Nous nous y attendions d'autant plus que deux de nos concitoyens ont trouvé une mort affreuse dans cette terrible catastrophe. Le jeune lieutenant Antoine Carlini, officier de grand avenir, était né à Ersa en 1880. Le matelot Gall Dominique était arrivé de cette paroisse. Il venait de passer un mois auprès de sa vieille mère, quant au télégramme le rappela à Marseille pour embarquer à bord du *Général Chanzy*, qui, deux jours après, devait lui servir de cercueil au fond de l'immense cimetière liquide.

La bonne et religieuse population d'Ersa a répondu avec empressement à l'invitation de son jeune pasteur. L'élite de la paroisse s'était unie aux familles des marins en grand complet.

Le R.P. Gaetan Vincentini, avec sa maestria accoutumée, tenait les orgues, cependant que l'abbé Agostini, curé de Saint-André, exécutait les chants liturgiques en compagnie d'autres amateurs de bonne volonté. Cette pieuse cérémonie a ému les assistants jusqu'aux larmes. — TESTIS.

PROPRIANO. — M. Marquet, receveur des douanes à Propriano, est nommé contrôleur à Belle.

SANTO-PIETRO. — M. Cristofari Pierre-Mathieu est nommé greffier de la justice de paix de Santo-Pietro, en remplacement de M. Alessandri, démissionnaire.

RUTALI. — Le conseil d'Etat, faisant droit à la requête qui lui a été adressée par M. Albertini, a annulé les opérations électorales qui ont eu lieu le 3 mai, dans la commune de Rutali.

SAINT-ANTOINE DE SISCO. — Jeudi dernier, un service funèbre a été célébré en l'église paroissiale de St-Antoine de Sisco, pour le repos de l'âme des malheureux naufragés du *Général Chanzy*. Le Syndic des gens de mer de Portocolo, les membres des Conseils municipal et paroissial et les membres de l'Enseignement ont eu à cœur de rehausser de leur présence la cérémonie funèbre. Avant de donner l'absoute, M. le curé Morazzani-Perfetti a, avec des accents émus parlé de la terrible catastrophe et remercié les nombreux assistants de s'être unis autour de lui dans une même pensée de piété, de charité et de patriotisme pour adresser aux malheureux défunts un suprême hommage de prières et à leurs parents affligés une marque de douloureuse sympathie.

MACINAGGIO. — M. Cristiani, receveur des douanes à Macinaggio, est nommé en la même qualité à Ile-Rousse, en remplacement de M. Carboni, désigné pour le bureau de Propriano.

ANTISANTI. — Par décret du 5 janvier, sont attribués à la commune d'Antisanti, à défaut de bureau de bienfaisance, les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église d'Antisanti et actuellement placés sous séquestre, la présente attribution faite sous la double condition, 1° d'affecter tous les revenus ou produits des dits biens au service des secours de bienfaisance, 2° d'exécuter les charges maintenues par la liste publiée au Journal officiel du 5 mai 1909.

Est exceptée de la présente attribution le bien ci-après désigné : enclos dit de l'église, qui a fait retour à l'Etat.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 10 mars 1910.

Marché irrégulier aujourd'hui : ferme sur les Fonds d'Etats et les Sociétés de Crédit, plus faible sur les valeurs industrielles et de traction et sur les valeurs caoutchoutières, à la suite de nombreuses réalisations. La Rente Française est lourde à 99.10.

C'est le 17 courant qu'aura lieu par les soins du Crédit Mobilier Français la souscription aux 200 000 obligations de l'Empereur Fédéral Brésilien, dont le produit est destiné à la construction de chemins de fer fédéraux. Ces obligations de 500 frs, du type A 6 0/0, seront offertes à 447.50.

Valeurs diamantifères actives : la Jagersfontein s'inscrit en bonne tendance à 233.

Au groupe minier, l'action de la Cie des Radeviennes Pétrolifères, Industrielles et Minières a été demandée à 172.

La Piastre s'échange à 14.75.

Fermeté à 98'.50 de l'obligation 5 0/0 Saint-Louis à San-Francisco.

Les actions privilégiées de 250 frs 5 0/0 série B de la Société Toulousaine du Bazacle, dont le placement au pair vient de commencer, sont très recherchées, non seulement dans la région de Toulouse, mais dans toute la France, où elles sont mises en souscription aux guichets des banquiers, membres du Syndicat des Banques de Province. Elles constituent en effet un placement intéressant.

Nos Grands Chemins Français sont bien tenus, principalement le Nord.

Chemins de fer

Un éboulement à Francardo

Le train parti de Bastia à midi a été arrêté par un éboulement important au delà de Francardo, aux environs du pont du Golo ; plus de 50 mètres cubes de roche et de terre s'étaient détachés du flanc de la montagne ; il fallut presque trois heures d'efforts sous la pluie, aux agents du train et de la ligne, pour enlever cet obstacle.

Partout les rivières sont démesurément grossies par les pluies qui tombent en abondance dans le centre de l'Ile et sur le littoral.

Cour d'Assises

Présidence de M. Gabrielli, conseiller

Audience du 15 mars 1910

L'AFFAIRE DE RAPAGGIO

Les Témoins

M. le docteur Dembilli de Corte a relevé sur la personne de l'un des accusés, Giudicelli, quatre blessures par arme à feu. Ces blessures ont toutes la même origine et ont été faites par un projectile de petit calibre.

L'autopsie du corps de l'infortuné Albertini Pierre Xavier a révélé l'existence de cinq blessures par arme à feu. Les projectiles, qui ont frappé Albertini, proviennent d'au moins deux armes de calibre différent.

M. le docteur Zuccarelli, chargé d'examiner Giudicelli, confirme les constatations de M. le docteur Dembilli. Un des projectiles, qui a atteint Giudicelli, n'a pu être extrait ; il est allé se loger à la région abdominale.

Divers autres témoins sont entendus et parmi eux, plusieurs parents des accusés qui, étant reprochés par les honorables défenseurs, ne sont pas entendus sous la foi du serment, mais, à titre de simples renseignements.

Ces témoins racontent la scène du meurtre d'une façon différente. Tous, d'ailleurs, assez éloigné du lieu du crime, ne peuvent, étant donné l'obscurité qui régnait au moment des faits dont ils déposent n'apporter que des détails assez imprécis.

L'audience est levée à 7 heures et renvoyée en continuation à demain à midi et demie.

Gazette de la Balagne

(De notre Correspondant particulier)

Meurtre

Dimanche vers 6 heures du soir, sur la place publique de Calteri, à la suite d'une discussion, le nommé Olivieri Pascal, 59 ans, [illegible] a donné volontairement la mort à l'aide d'un instrument tranchant à son neveu Olivieri Antoine, 31 ans, du même lieu, qui a été atteint au cou et en arrière de la clavicule droite.

Le meurtrier est en fuite.

Commission des Prisons

La Commission de surveillance de la Maison d'arrêt de Calvi se réunira le 17 courant, à 10 heures du matin, à l'effet de donner son avis sur une demande de libération conditionnelle.

Félicitations

Nous apprenons avec plaisir que M. Magnini, commis d'inspection de l'Assistance publique à Ajaccio, est inscrit sur le tableau d'avancement pour l'emploi de sous-inspecteur.

Nous sommes heureux d'adresser à notre cher ami nos meilleures félicitations, tout en regrettant son départ.

Le temps qu'il fait

Du vent, de la pluie. Pas très belle la journée d'aujourd'hui. Il a venté toute la journée. Le ciel était couvert et nous avons eu des intermittences de pluie durant toute l'après-midi.

Espérons que cela ne durera pas longtemps.

Cercle littéraire

Les membres du Cercle Littéraire de Calvi, par suite de difficultés imprévues, se sont trouvés dans la rigoureuse obligation de renvoyer au 20 mars prochain la réunion du dimanche.

Objet : Elections pour la nomination du bureau.

Nos cochers

Certains cochers de notre ville ne veulent décidément pas comprendre qu'il est interdit de laisser leurs bêtes à toute allure quand ils traversent la ville.

La police ne devrait-elle pas mettre un terme à cet état de choses ?

Elle respire la santé grâce aux Pilules Pink

C'est à l'usage des Pilules Pink que beaucoup de jeunes filles doivent leur bel aspect de santé. Elle ont un teint resplendissant qui indique que leur sang est riche et pur, des couleurs vives aux joues et aux lèvres, des yeux brillants et vifs. Elles respirent la santé, suivant l'expression populaire.

Mlle JEANNE WAGNER
(Cl. Pierre Petit.)

C'est à l'usage des Pilules Pink que Mlle Jeanne Wagner, âgée de 17 ans, demeurant à Paris, 34, rue Vitu, doit de respirer la santé. Cependant, ainsi qu'on va le lire, il n'y a pas longtemps encore elle était souffreteuse, pâle et anémiée. Les parents de cette jeune fille nous ont écrit : « Notre fille, depuis l'âge de la croissance, était restée très malade. Sa formation avait été très longue, très difficile, et depuis cette époque elle était restée faible, abourdie, somnolente. Elle était continuellement pâle, avait fréquemment des saignements de nez et des névralgies. Elle dépérissait et nous pouvons dire qu'elle n'a repris la régularité attendue et la bonne santé désirée que lorsqu'elle a eu fait usage des Pilules Pink pendant quelques temps. Depuis cette cure, elle se porte à merveille. »

Mme Guillaume, de Dornes (Doubs), écrit aussi : « J'ai le grand plaisir de vous informer que ma fille Alice a été très bien guérie par les Pilules Pink. Cette pauvre enfant, tourmentée par l'âge, était dans un état de santé déplorable. L'usage des Pilules Pink a tout remis en ordre et de plus ma fille est devenue bien plus forte ; elle a bien meilleure mine maintenant. »

Les Pilules Pink guérissent l'anémie, la faiblesse générale, les maux d'estomac, migraines, névralgies, neurasthénie.

Elles sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie A. Gablin, 23, rue Bailly, Paris, 3 fr. 50 la boîte, 17 fr. 50 les 6 boîtes, franco.

Necrologie

Jeudi, 24 février, s'éteignait à Cervione, pays d'exil pour lui, M. Augusta Palazzi, ancien percepteur dont la mort à l'aide d'un instrument tranchant a son nom Olivieri Antoine, 31 ans, du même lieu, qui a été atteint au cou et en arrière de la clavicule droite.

Le meurtrier est en fuite.

Commission des Prisons

La Commission de surveillance de la Maison d'arrêt de Calvi se réunira le 17 courant, à 10 heures du matin, à l'effet de donner son avis sur une demande de libération conditionnelle.

Félicitations

Nous apprenons avec plaisir que M. Magnini, commis d'inspection de l'Assistance publique à Ajaccio, est inscrit sur le tableau d'avancement pour l'emploi de sous-inspecteur.

A elles si douloureusement éprouvées s'adressent nos plus douloureuses condoléances, et au bien cher disparu notre inaltérable et plus doux souvenir.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 15 mars

Thermomètre. — 7 heures du matin + 12° à midi 12°. + à 6 heures du soir + 11°. Maxima + 13°7 Minima + 9°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 764 mm. à midi, 763 mm., 6 heures du soir, 763 mm.

Vent. — Dans la matinée, S. E.
Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, pluvieux.
l'après-midi, id.

Audition musicale

La seconde audition musicale des élèves de Mlles Agostini aura lieu jeudi, 17 mars, à 2 heures et demie.

Comité Central des Fêtes

MM. les membres du Comité sont priés de vouloir bien assister à la réunion qui aura lieu ce soir, dans le local de l'Assistance publique.

Nécrologie

Le télégraphe nous a apporté une bien triste nouvelle. M. Regulus Aymo, officier d'administration, du service des subsistances militaires du cadre auxiliaire, est décédé subitement à Bayonne, des suites d'une péritonite. Nature franche et sympatique il comptait de nombreux amis. C'était le fils du regretté, M. Aymo Roger, contrôleur principal des douanes.

Nous adressons nos condoléances émues à sa jeune Veuve, à sa sœur désolée, les capitaines Aymo résidant à Montpellier.

Nos condoléances s'adressent également aux familles Linginieur, Vergen-Trey, Chéron, Maroni, Pietri, Mourglia et Aymo, si cruellement atteintes dans cette circonstance.

Convocation

L'assemblée Générale Annuelle de la Société scolaire de Bustia aura lieu demain, jeudi, 17 mars courant, à l'Ecole de la Place Saint-Nicolas.

Les Sociétaires âgés de plus de 16 ans peuvent y assister et prendre part au vote. Les autres peuvent être remplacés par leurs parents, qui ont tout intérêt à prendre part aux délibérations de l'assemblée.

Groupe d'actions sociales

Ce soir, à 8 heures, réunion au local habituel, rue de la Paroisse, 5.

Prière d'être exact.

Au Port

Entrées :

— Vap. « Golo, » cap. Carrière, venant de Livourne.

— Vap. « Numidia, » cap. Lauriol, venant de Marseille.

— Vap. italien, « Cipro, » venant de Porto-Torres.

Sorties :

— Vap. italien « Cipro, » parti pour Livourne.

— Vap. « Golo, » cap. Carrière, parti pour Marseille.

— Vap. « Numidia, » cap. Lauriol, parti pour Livourne.

Perdu

Il a été perdu sur la Place du Marché un porte-monnaie renfermant une trentaine de francs environ.

Prière de le rapporter aux bureaux du *Petit Bastiais* contre bonne récompense.

— Il a été perdu, entre le Palais de Justice et la Boulangerie, un mouchoir de poche brodé avec le nom Anita.

Prière de le rapporter aux bureaux du *Petit Bastiais*.

Nouvelles Religieuses

A LA MISÉRICORDE. — Les exercices annuels préparatoires à la communion pascale commenceront aujourd'hui mercredi, dans la chapelle de la Miséricorde, à 8 heures du soir et se termineront le mercredi de la Semaine Sainte.

Le R. P. Bigné, prédicateur du Carême à Saint-Jean, prononcera, chaque soir, l'allocution d'usage.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00150

BOURSE DE PARIS

14 mars. — 15 mars
Rente 3 0/0 ancien . 97.47 — 99.97
— 3 0/0 amortis . 98.90 — 98.80
au comptant

Nouvelles Militaires

Prise de Commandement du général Picquart

Paris, 15 mars.

Le général Picquart, ancien ministre de la Guerre, qui devait prendre aujourd'hui le commandement du 2e corps d'armée, a fait prévenir hier les autorités qu'il ne pourra faire son entrée officielle à Amiens que le 21 de ce mois.

AU CONGRÈS RADICAL de Nogent

Discussion violente

Paris, 15 mars.

A la réunion du Congrès radical-socialiste de Nogent-sur Seine, une violente discussion a éclaté entre M. Segaud, juge d'instruction dans cette ville, et M. Bachimont, député.

Au cours de cette discussion, M. Segaud a porté un violent coup de poing à la figure du député de la circonscription.

LES FRAUDES DANS LA MARINE

Condamnation d'un Fournisseur

Paris, 15 mars.

Le tribunal maritime de Lorient, vient de condamner à cinq cents francs d'amende un fournisseur de la Marine, le charcutier Penard qui était poursuivi pour fraudes alimentaires.

LORIENT

Les Suites d'une Discussion

Un Artilleur tué

Lorient, 15 mars.

A la suite d'une discussion sur des questions politiques, le canonnier Voisin, de l'artillerie coloniale, a porté un violent coup de baïonnette à un de ses camarades, le canonnier Morello, qui a été atteint au cœur et tombé raide mort.

Conseil des Ministres

Paris, 15 mars.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Le Scandale des Liquidations

Presque toute la séance a été consacrée à la discussion de la scandaleuse affaire des liquidations.

Les décisions qui ont été prises n'ont pas été communiquées à la presse.

La Situation Parlementaire

Le Gouvernement a arrêté en entre l'attitude qu'il devait prendre au cours de la séance de la Chambre, et discuté les réponses qu'il convenait de faire aux interpellateurs.

Affaires courantes

Les ministres se sont ensuite occupés de l'expédition des affaires courantes.

Le Scandale des Liquidations

Les détournements DU LIQUIDATEUR DUEZ

Réunion Secrète des Liquidateurs

Paris, 15 mars.

Les liquidateurs des biens des Congrégations dissoutes, qui se trouvent actuellement à Paris, ont tenu une réunion secrète pour aviser à la situation.

LES DÉBATS D'HIER et la Presse

Les journaux, parus ce matin, sont unanimes à constater l'indécision et l'inquiétude de la Chambre au cours des débats qui se sont déroulés hier.

Les organes de l'opposition estiment que le gâchis est complet.

Les journaux socialistes pensent que la majorité radicale fera son devoir en renversant des ministres incapables et responsables de la gabegie dénoncée par le Garde des sceaux.

L'*Aurore* affirme que l'ex-liquidateur Duez, en compagnie de sa femme et d'une de ses nombreuses maîtresses, a obtenu une audience de Saint-Père, en 1895, et que les histoires des Congréganistes firent les frais de l'entretien.

Les journaux du soir mettent en doute cette information.

NOMBREUX PROCÈS

Le bruit court que plusieurs commerçants, lésés par les opérations de l'ex-liquidateur Duez, veulent intenter des procès avec l'appui de Syndicats industriels puissants.

On assure même que plusieurs victimes de Duez se porteront partie civile.

Arrestation Prochaine

On annonce l'arrestation prochaine d'un autre liquidateur.

La Sûreté générale aurait reçu déjà les ordres nécessaires pour opérer cette arrestation.

PLAINTES NOMBREUSES

Une fortune de dix millions

Les plaintes, adressées au Parquet contre les opérations délictueuses de l'ex liquidateur Duez augmentent tous les jours.

Parmi ces nombreuses plaintes signalons celle de la Veuve d'un riche collectionneur dont la fortune, qui dépassait dix millions, s'est évanouie entre les mains de Duez.

L'AUTONOMIE de l'Alsace-Lorraine

Berlin, 15 mars.

Le Grand Chancelier de l'Empire a annoncé hier au Reichstag, au cours d'une interpellation, le prochain dépôt d'un projet de loi élargissant l'autonomie de l'Alsace-Lorraine.

Le *Lokal Anzeiger* affirme que ce projet de loi accordera le suffrage universel en Alsace-Lorraine et que le quatrième fils du Kaiser serait nommé Statholter à vie.

Tirages financiers

Ville de Paris 1865

Paris, 15 mars.

L'obligation portant le numéro 385.453 est sortie remboursable à *cent cinquante mille francs.*

L'obligation portant le numéro 439 368 est sortie remboursable à *cinquante mille francs.*

Obligations Suez

L'obligation portant le numéro 269 523 est sortie remboursable à *cent cinquante mille francs.*

Les obligations portant les numéros 73 633 et 25 921 sont remboursables chacune à *vingt cinq mille francs.*

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Avant la séance

Même foule qu'hier dans les tribunes et les galeries.

Tous les ministres sont à leur banc. M. Briand paraît très nerveux.

Les journalistes potinent ferme dans les couloirs.

Séance publique

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h. 30.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance du vendredi, qui est adopté.

INTERPELLATIONS

sur

Le Scandale des Liquidations

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations :

1° de M. Jaurès sur les opérations des liquidateurs ;

2° de M. Georges Berry sur les malversations dont se seraient rendus coupables certains liquidateurs des congrégations.

M. Richard Willm

député socialiste de la Seine, monte à la tribune.

Le fougueux orateur, dès les premiers mots de son discours, met immédiatement les pieds dans le plat.

« Depuis longtemps, déclare M. Willm, les liquidateurs des biens des Congrégations dissoutes, étaient surnommés au Palais de Justice la *bande à Mandrin.*

« Il serait temps, ajoute-t-il, de nettoyer ces cavernes, où se cachent des hommes peu probes, que le Garde des sceaux appelait hier les *bandits de la procédure.* »

M. Willm blâme, en outre, les experts qui, « sans pièces justificatives, couvraient sans hésiter les liquidateurs, ces hommes de proie dont les entrailles sont financières mais non humaines. »

« Nous assistons, dit en terminant le député socialiste de la quatrième circonscription de Saint Denis, à l'abaissement moral de notre Pays.

« Des sanctions très sévères s'imposent, si vous ne voulez pas que le Régime actuel sombre dans la fange dans la corruption, dans la honte. »

M. Allemane

député socialiste unifié du 11e arrondissement de Paris, monte à son tour à la tribune.

Nos moins énergiquement, mais accompagné d'une mimique pittoresque, cet autre orateur révolutionnaire dresse un réquisitoire formidable « contre cette magistrature qu'un Garde des sceaux a osé déclarer qu'il ne pouvait nettoyer, parce qu'il aurait trop à faire. »

« C'est votre système, c'est votre politique qui font la crapule de l'heure actuelle, s'écrie solennellement en terminant le député socialiste unifié. »

M. Allemane invite le gouvernement à faire coffrer tous les liquidateurs

M. Jaurès

monte de nouveau à la tribune.

Le leader du parti socialiste unifié précise certains faits relatifs à l'adjudication de la vente de la marque de la Grande Chartreuse.

L'orateur donne lecture de plusieurs documents qui montrent à quel point cette opération fut entachée de fraudes, et de quelle façon M. Lecouturier se trouva mêlé à cette grande escroquerie.

Les Ordres du Jour

La discussion étant close, le président donne lecture des ordres du jour qui ont été déposés.

Ordre du jour Berry

Le président consulte la Chambre sur la priorité à accorder à l'ordre du jour déposé par M. Georges Berry.

Cette priorité est repoussée par *396 voix contre 177.*

Ordre du jour de confiance

Le président met ensuite aux voix l'ordre du jour de MM. Emile Chevet Zévaès, qui est accepté par le Gouvernement.

Le scrutin est ouvert sur la première partie qui est ainsi conçue :

La Chambre flétrissant les agissements scandaleux de certains liquidateurs....

Cette première partie est adoptée à l'unanimité.

Le président met ensuite aux voix la deuxième partie, qui est ainsi conçue :

... et confiante dans le Gouvernement pour rechercher toutes les responsabilités et assurer la punition de tous les coupables, passe à l'ordre du jour.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Nombre des votants	413
Majorité absolue	212
Pour l'adoption	343
Contre	80

La deuxième partie de cet ordre du jour est votée par 26d voix de majorité.

L'ensemble de l'ordre du jour de MM. Chéron et Zévaès est ensuite mis aux voix et adopté par mains levées.

SENAT

Séance du matin

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 9 heures

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LES TARIFS DOUANIERS

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, portant revision du tarif général des douanes.

L'oléiculture

Le rapporteur examine le chapitre relatif aux droits sur l'oléiculture.

MM. Maurice Rouvier, Louis Martin et Maurice Faure se succèdent à la tribune.

Ces trois orateurs défendent énergiquement l'oléiculture, cette industrie si riche autrefois, mais aujourd'hui ruinée par la fraude et la concurrence étrangère.

M. Ruau

ministre de l'Agriculture, monte à la tribune.

L'orateur promet une protection efficace, mais il déclare qu'il lui est matériellement impossible d'élever le droit protecteur, sans nuire aux intérêts du commerce.

Cependant, afin de venir en aide aux oléiculteurs, le Ministre déclare qu'il va étudier le système des primes.

Après le discours du Ministre de l'Agriculture, la suite de la discussion est renvoyée à demain.

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve Auguste Palazzi, née Battistini ; Mlle Toussainde Palazzi ; M. et Mme d'Ornano, née Palazzi ; M. Jean-Baptiste Palazzi, capitaine adjudant-major au 153e d'infanterie à Toul, et Mme J. B. Palazzi ; Mme veuve Pierre Palazzi, de Corte ; MM. Battistini, de Sisco ; Mme veuve Massei, née Battistini ;

Les familles Pietrantoni, Costa-Marini, de Matra, de Montera, Rotali et Benedetti ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSEIGNEUR AUGUSTE PALAZZI
Ancien Percepteur

leur époux, père, frère, beau-frère et oncle germain, décédé à Cerbère (Pyrénées-Orientales), le 24 février 1910, à l'âge de 75 ans, muni des Sacrements de l'Eglise.

Priez pour lui !

M. Antoine Dulesi ; M. Dominique Piaggi ; M. et Mme Roch Piaggi et leurs enfants ; Mme Julien Lota, née Piaggi, M. Julien Lota et leurs enfants ; M. et Mme Isidore Piagg et leurs enfants ; M. et Mme Casimir Piagg et leurs enfants ; M. et Mme Augustin Dulesi et leurs enfants ; M. et Mme Jean Dulesi ; Mme veuve Capponi, née Dulesi, et sa fille ; Mlle Marie Dulesi ; M. et Mme Pierre Dulesi ; M. et Mme Attelli, née Dulesi, et leur fille ;

Les familles Agostini, Canoni, Leca, Filio, Fasci, Biaggini, Casoni, Taddei, Orengo, Sisco, Mignoni, Alessandri, Orengo, Lota, Bergamo, Gualtella, Rostini, Vella, Cardi, de Mari, Dulesi, Corsiola, Bernardi, Vidali, Braccini, Rossi, de Matra, Lemoine, Monti, Verrura, Stagnara Gandolfi et Colisti,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME ORDONCE DULESI
Née PIAGGI

leur épouse, fille, sœur, belle-sœur, tante, nièce et aïeule, décédée à Pino, le 15 mars 1910.

Un avis ultérieur fera connaître la date et l'heure des obsèques.

MESDAMES

Vente de Fourrages

Louerne 1re coupe, bonne qualité, à onze francs les cent kilos sur wagon, gare Folelli.

S'adresser à M. PETRONELLI, propriétaire, à Folelli, par Castellare di Casinca.

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA
Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse

ECZEMAS, DARTRES.
Souffrez-vous de démangeaisons, avez-vous des boutons, des rougeurs qui provoquent une irritation de la peau, n'hésitez pas à employer l'EAU PRÉCIEUSE DE PENSIEN. C'est la remède idéal, unique au monde, qui vaincu où tous les autres ont échoué.
Comme je vous l'ai déjà annoncé, votre EAU PRÉCIEUSE m'a rendu l'espoir que j'avais perdu depuis longtemps. Atteinte d'eczémas à une jambe depuis douze ans, j'ai soigné sans résultat, lorsque j'ai acheté les propriétés de votre EAU PRÉCIEUSE. Aux premiers pansements, le mal diminua et après l'emploi de quelques flacons j'obtins complètement guérie.
Je vous remercie et vous adresse toute ma reconnaissance.
JUSTIN MAGNES, à St Julien en Born (Landes)
Envoi franco contre mandat poste de 5 fr. 50 adressé à la Pharmacie Dagenolet 87, rue du Pas, à Rouen et toutes pharmacies.
Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 12, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Gudet.

HACHETTE & Cie 79, Bd Saint-Germain, Paris
PAYANT LE 3 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS
Jardins & Basses-Cours
3 Fr. PAR AN
LE NUMÉRO: 15 CENTIMES.
REMBOURSÉ PAR UNE SUPERBE PRIME.
BON pour UN ABONNEMENT D'ESSAI de 3 MOIS à Jardins & Basses-Cours au prix exceptionnel de 1 fr. (Etranger, 1 fr. 25)
Adresser ce Coupon avec le montant, à MM. HACHETTE et Cie, 79, Bd St-Germain, Paris

LA FORTUNE EST AVEUGLE
Tout le monde peut recevoir sa bienfaisante visite.
LOTS VILLE DE PARIS
Autorisés par les lois des 21 juillet 1871, 30 juillet 1875, 8 janvier 1886, 15 juin 1892, dont le fonctionnement est garanti par la Ville de Paris.
22 Tirages par An
Prochains Tirages
25 MARS
5 AVRIL
22 AVRIL
25 MAI, 5 JUIN
4 lots de 200.000f
18 lots de 100.000f
8 lots de 50.000f
46 lots de 10.000f
et 632 Lots de 1.000 à 25.000 francs
soit un total de 4 millions 346.000f de Lots
Syndicat Commercial en participation, 8 rue...
POUR 5 FRANCS
Versement initial
On reçoit 100 Numéros
LOTS VILLE DE PARIS
Pour recevoir les 100 Numéros franco domicile, il suffit d'envoyer un mandat-poste ou bon de poste de 5 francs à Monsieur le Directeur de la Banque Mobilière de Crédit, 5, Rue de Chantilly, à Paris (9e Arrond.).
LISTES GRATUITES APRÈS TIRAGES — SÉCURITÉ ABSOLUE
TITRES A LA LIBRE VÉRIFICATION DES INTÉRESSÉS.
On accepte les ordres contre remboursement 5 fr. 60
VOUS DERNIER APPEL

VIN DU CAP CORSE au QUINQUINA
APÉRITIF TONIQUE & FORTIFIANT

La Maison L.-N. MATTEI & Cie de Bastia, met en garde les nombreux consommateurs de l'inimitable:
"VIN DU CAP CORSE"
AU QUINQUINA
dont la réputation est devenue universelle, contre des contrefaçons que certains fabricants débitent sous le même nom.
Dans l'intérêt de leur santé ils doivent se méfier des contrefacteurs qui s'autorisent illégalement des mêmes dénominations pour présenter comme une nouveauté ce qui n'est qu'une mauvaise et dangereuse imitation.
On ne contrefait que ce qui est supérieur, mais quoi que l'on fasse
Le VIN DU CAP MATTEI, qui est appelé à détrôner tous les vins similaires, reste inimitable.
DEMANDEZ PARTOUT
UN VIN DU CAP MATTEI

Installation à Gaz
Jean Cini, ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 12, Boulevard Paoli, 13, Bastia
Vente de becs, verres et manchons
Appareils sur commande
Abonnement pour l'entretien de l'éclairage: — Travail soigné et garanti

L'Indicateur OFFICIEL de la CORSE
Publication primordiale renfermant, malgré son prix modique, tous renseignements variés qui peuvent être nécessaires à tous les habitants de la Corse:
Des Adresses, utiles et surtout nouveaux, de tous les NOTABLES à DÉFAUT des Cte de Navigation, Chemins de fer, Automobiles, Diligences, Téléphones publics, etc., etc., etc.
Une CARTE SPÉCIALE dans les industries connues et très nombreuses sont reliées à chacune de ces villes.
Des NOTICES GÉOGRAPHIQUES consignant les particularités utiles à connaître de toutes les localités importantes.
Un DICTIONNAIRE PAR COMMUNES donnant à une courte description des habitants de chaque commune renseignements administratifs et statistiques, etc., etc.
Cet Indicateur, périodiquement à chaque édition, est mis à jour avec soin et rendra de grands services à tous ceux qui s'intéressent à ce beau pays.
PRIX: 30 Cent. EN VENTE PARTOUT
et chez l'éditeur H. GUILLOT, 52, Rue St-Lazare, Paris.

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT:
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX D'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS: 4 francs — UN AN: 16 francs
EDITION D: contenant pour Etranger autorisés et ex-Zones, Alsace-Lorraine, Algérie, Tunisie, Turquie, Grèce, Egypte, Syrie, Palestine, Mésopotamie, Perse, Arabie, Abyssinie, Indes, Chine, Japon, Océanie, Australie, Nouvelle-Zélande, Amérique, Afrique, Asie, Europe

sonores sirènes d'automobiles pour faire au docteur Kaffort et à ses dignes acolytes la plus belle conduite de Grenoble qui se soit jamais vue sur le territoire de la libre Amérique.

Jérôme POGGI.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 15 mars, à 2 h. 1/2

Les Cadets.	Soura.
Le Picador,	Signard.
Petite fleur,	G. Marie.
Gilette de Narbonne,	Autran.
Le Grognard.	Parès.

Le Chef de Musique, LAUBUS

Autour de la Comète

Les astronomes, les mathématiciens, les savants, tous ces humains en somme qui entretiennent des relations avec les astres, laissent parfois, pêle-mêle, *x*, *sinus*, *cosinus*, *azimuts* et théodolites, « pour se mêler un peu de ce qu'on fait chez nous ».

Leurs crânes osseux et chauves qui semblaient imperméables aux choses de ce monde, se laissent alors traverser par des idées légères à la comique. Ils tournent vers le commun des mortels leurs faces soucieuses et sombres, et clairement avec un sérieux qui n'admet pas de doute, la disparition totale des êtres animés ou la destruction de notre planète par le choc effroyable d'un de ces monstres erratiques qui paissent dans l'espace... Puis leurs fronts aux plis revêches se déridant et ils assistent radieux à notre paisible effarement. Charmante et géniale récréation !!

Tantôt nous mourrons de soif : toutes les sources subitement se tariront ; les fontaines, les rivières, la mer verront leurs eaux se sublimer en un clin d'œil et... !!!

Tantôt c'est le soleil qui (à la plus capricieux des êtres !) éteignant tout à coup ses 100 octillions de bougies, nous plongera dans la plus parfaite obscurité, agrémenté d'une température telle qu'aucun être vivant ne pourra subsister !

Une autre fois c'est la comète Biela, qui devant couper l'orbite terrestre, s'avisera d'arriver au passage à niveau à l'instant où la terre se trouvera ; d'où terrible collision lourde de conséquences pour notre misérable habitat... Et pour rendre la chose plus horrifiante on nous fixe des dates.

Pour le 18 mai prochain, (pour le 18 mai mil neuf cent dix, entendez-vous) on nous annonce la venue d'une bruyante et incommode visiteuse : la comète de Halley.

Cet astre empanaché viendra tirer la terre de son sommeil millénaire et nous enverra rouler, poussière impondérable, dans les espaces sidéraux. S'il faut en croire ces pessimistes, la comète court sur nous avec une vitesse de 150,000 kilomètres à l'heure (excusez du peu !), et elle a mis pour la circonstance nos quelque de deux millions de kilomètres (elle ne se mouche pas du pied la comète de Halley !).

Mes connaissances en astronomie sont plutôt aventureuses, aussi, je ne me propose pas de sier hardiment la venue de la visiteuse. J'aurais l'air d'un corbeau qui abat des noix ; je crois au contraire qu'elle viendra, ses habitudes d'ailleurs sont trop régulières pour qu'on en doute : C'est une de ces comètes à orbite elliptique et par conséquent à retour périodique. — Aperçue par Alpian en 1531, puis par Kepler en 1607, elle fut étudiée par son parrain en 1682. — L'astronome anglais Halley lui découvrit des tendances à retour régulier tous les 75 ou 76 ans, (il faut faire la part du caprice). Depuis, les faits ont toujours corroboré les observations de Halley ; on l'a revue successivement en 1759, en 1835 et... on la reverra en 1910. C'est tout naturel.

Mais ce que je ne puis me résoudre à croire c'est qu'elle viendra cette fois-ci, par un chemin de travers, anéantir nos espérances et nos projets d'avenir.

Les [illegible] sont toutefois une restriction (qui n'est guère plus rassurante pour nous à la vérité). La comète consentira peut-être à commuer notre peine et au lieu d'exécuter en entier ses projets destructeurs, elle se contentera de nous caresser de son extrémité caudale, (sachez que cette queue n'est autre chose qu'un brouillard composé de gaz asphyxiant, d'un effet foudroyant). Cette vague catalytique, enveloppant instantanément toute la terre, endormirait d'un sommeil éternel faune et flore des continents et des mers, et ce en quelques secondes de temps ! !

Bref ! d'une façon comme de l'autre, nous ne mangerons pas de cerises.

Cette deuxième hypothèse est chère aux astronomes, aux mathématiciens et aux savants, elle leur laisse entrevoir à travers le brouillard toxique, la possibilité d'une renommée future. Les gaz délétères n'ayant aucune action sur la matière inerte, les archives et les cerveaux subsisteront, et la terre se repeuplant dans un avenir plus ou moins lointain, il se trouvera des Champollions pour déchiffrer leurs hiéroglyphes et reconstruire leur gloire anéantie par la cyanogène ! !

Nous ne pouvons, pauvres profanes, que nous résigner et attendre la date fatale

Espérons cependant que la comète du 18 mai ne sera pas plus cruelle que les autres pour notre déesse humanité, et qu'elle se contentera de nous asphyxier, balayés et sauvés, en nous montrant de loin, de bien loin, son magnifique panache polychrome et changeant.

LETIN DE FOSSIANA.

Le Port des Lettres

Le vote des articles 67 à 71 de la loi de finances vient apporter quelques modifications aux frais d'affranchissements postaux.

Ainsi, c'est à 50 grammes, au lieu de 3, qu'est portée la limite de poids des lettres portant le timbre de 10 centimes.

De 20 à 50 grammes, on paiera 15 centimes ; 20 centimes de au-dessus de 50 grammes jusqu'à 100. A partir de ce chiffre, chaque fraction supplémentaire de 50 grammes subira une surtaxe de 5 centimes.

Pour l'étranger, le port à payer sera de 25 centimes, pour 20 grammes, au lieu de 15 ; au-dessus de 20 grammes, chaque 20 grammes donneront lieu à un excédent de taxe de 15 centimes.

Ainsi, grâce à cette réduction de tarif, une lettre dont le port coûte aujourd'hui 40 centimes se paiera que 20 centimes ; celle dont le port coûte 70 centimes ne paiera que 25 centimes ; celle coûtant 1 fr. 10 ne paiera que 40 centimes ; celle de 2 fr. 40 ne paiera que 50 centimes ; celle de 3 fr. 70 ne paiera que 75 centimes ; celle de 4 fr. 70 ne paiera que 85 centimes ; enfin celle 5 fr. 70 ne paiera que 1 franc.

Nous aurons, de plus, à bref délai, suivant l'engagement ferme pris par le ministre des postes, la carte postale à cinq centimes.

Mérite Agricole

Ont été nommés chevaliers de l'ordre du Mérite agricole.

MM. Franchi Jules, agriculteur à Biast, bonne tenue d'un important domaine, 17 ans de pratique.

Lanfranchi Ange-François-Scipion, agriculteur-viticulteur à Rou-Thélis, améliorations foncières et culturales, 15 ans de pratique.

Moretti Antoine-Dominique, cultivateur à Lucciana, mise en valeur de terrains incultes, reconstitution de vignobles, 20 a ns de pratique.

Pronelli Charles, propriétaire-viticulteur à Sauli-Abras, vice-président du comité agricole et président de la caisse locale, 20 ans de pratique.

Piazza Henri, chef du service des contributions diverses à Tunis, études sur la circulation des alcools, et la répression des falsifications de denrées alimentaires, 25 ans de services.

Pietra Paul-Victor, avocat et propriétaire à Tunis, études sur les cultures fruitières et forestières.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 10 mars 1910.

Les titres cupnifères exceptés, les différents compartiments de la Cote conservent ou accentuent leurs bonnes dispositions antérieures. Rente Française 99.12.

L'Assemblée Générale ordinaire de la Société Centrale des Banques de Province a eu lieu le 7 courant sous la Présidence de M. Achille Adam, Président du Conseil. Après avoir approuvé les comptes de l'exercice 1909, elle a fixé, sur les bénéfices distribuables de 389.065.75, le dividende à 20 0/0, comme l'an dernier, soit 250 frs nets par action de 5.000 frs libérée du quart. Les réserves, tant légales que spéciales, atteignent 500.000 frs, c'est-à-dire presque le double du capital versé. L'Ancien Conseil d'Administration, dont le mandat était à renouveler, a été renommé à l'unanimité, en outre l'Assemblée a approuvé la nomination de trois nouveaux administrateurs.

L'assemblée ordinaire a été suivie immédiatement d'une assemblée extraordinaire qui a reconnu sincère et véritable l'augmentation du capital de 445.000 frs par l'émission de 89 nouvelles actions. Rappelons que l'augmentation de ce capital implique exclusivement l'accroissement du nombre des banquiers adhérant au Syndicat des Banques de Province qui réunit actuellement 400 maisons, plus de 600 guichets répartis en France, Algérie, Maroc, et dont l'ensemble du capital représente plus de Quinze Cents Millions de Francs.

Recettes nettes de la Cie de Tramways, Eclairage et Force à Rio de Janeiro, en janvier 1910 : francs 1.519.737 contre francs 1.124.852 en janvier 1909. Le coefficient d'exploitation qui était 62.30 0/0 en janvier 1909 a pu être abaissé à 54.14 0/0 en janvier 1910.

Peu de changements sur les actions de nos Grands Réseaux.

Cour d'Assises

Présidence de M. Gabrielli, conseiller

Audience du 16 mars 1910

L'AFFAIRE DE RAPAGGIO

Les Témoins

M. le desservant Giudicelli. — J'étais chez moi, le soir du drame sanglant, en train d'écrire une lettre, avec quelques amis. Soudain j'entendis un coup bientôt suivi de deux autres ; puis Pieri Ange-Marie, vient nous annoncer qu'il y avait un homme mort.

Gendarme Lallemand. — Albertini Pierre-Xavier, se sentant mourir, nous a déclaré qu'il voulait que son corps fut autopsié après sa mort, afin de prouver qu'il avait été frappé par des projectiles de différents calibres et provenant d'armes différentes.

Réquisitoire

M. Mancini, substitut du Procureur Général, prononce un très remarquable réquisitoire. Il est temps de mettre un terme à ces bagarres sanglantes qui, pendant la période électorale, désolent un pays.

L'éminent organe du ministère public sollicite un verdict de culpabilité contre tous les accusés.

Les Pilleurs d'Eglises

Nous recevons la lettre suivante que notre impartialité nous fait un devoir de publier.

Bastia, le 15 mars 1910.

Monsieur Jérôme Poggi.

Votre article paru dans le *Petit Bastiais* du 15 courant, sous la rubrique ci-dessus, aurait révélé l'homme probe et religieux si vous aviez pu vous passer d'y faire paraître ces huit mots : *« Libres penseurs sans doute — et conséquemment esprits forts. »*

Il ressort d'après vous qu'il faut être libres penseurs pour être voleurs d'église. Permettez-moi, M. Poggi de vous, démontrer le contraire.

Les vrais libres penseurs, les esprits forts qui n'admettent que la vérité et la raison, se gardent bien de fréquenter les églises, les confessionaux et autres lieux afin d'assouvir leurs passions.

Ne cherchez les auteurs des méfaits que dans les esprits faibles.

Un membre de la Libre Pensée de Bastia,

D. F. ORTOMANI.

Et voilà pourquoi votre fille est muette !...

Nous devons à la vérité de reconnaître loyalement que nous n'avons jamais songé un seul instant que M. Ottomani, quoique libre-penseur et esprit fort, faisait partie de la bande d'honnêtes citoyens qui a cambriolé l'église de [illegible] Jean-Baptiste.

Dont acte.

JÉRÔME POGGI.

Conseil de Revision

MARS.

Sdtice, mardi 29, 10 h. 1/2 m., Cté de Tartavelle (Mun. cant.)

Rostolica, mercredi 30, 9 h. m., Cauro.

Zicavo, jeudi 31, 2 h. s., Bains de Cuttoli.

AVRIL.

Ste-Marie-Sichè, vendredi 1er, 8 h. m., Ste-Marie-Sichè.

Sartène-Carcopino, samedi 2, midi 1/2., Café de Sartène.

Suspension des opérations du 3 au 10 avril inclusivement

Marcaglia, lundi 11, 8 h. s., Marcaglia.

La Porta, mardi 12, 11 h. m., La Porta.

Pietricaggio, mercredi, 13, 10 h. s., Grosjolo.

Valle-d'Alesani, jeudi 14, 11 h. m., Valle-d'Alesani.

Cervione, vendredi 15, 8 h. m., Cervione.

Suspension des opérations du 16 avril au 22 mai inclusivement.

Le 22 mai. Départ par le train de midi pour Calvi.

NAPOLÉON DISAIT

"Une armée marche sur son estomac." Il voulait dire par là que des hommes mal nourris n'ont pas la force de marcher. Tout le monde sait cela. Ceux qui, hommes et femmes, se nourrissent mal n'ont pas la force de travailler, et même de s'aimer et d'être heureux. Rachez aussi que mal digérer signifie mal se nourrir. Plus de la moitié des gens qui sont de suite fatigués, que la vie dégoûte, qui accomplissent péniblement leurs occupations journalières, redeviennent au contraire des jeunes gens forts et s'aiment avec une bonne digestion en prenant la Tisane Américaine des Shakers, le meilleur des toniques composé d'herbes et de racines. Faites en l'essai. Demandez à M. Forvan, pharmacien à Lille, sa brochure gratuite.

LA TISANE AMÉRICAINE DES SHAKERS

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 16 mars

Thermomètre. — 7 heures du matin + 10 ; à midi 16. + 4 6 heures du soir + 11°. Maxima + 17 5 Minima + 10°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 767 mm. à midi, 767 mm.. 6 heures du soir, 767 mm. Vent. — Dans la matinée, calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, découvert.

l'après-midi, id.

Assistance publique

Sont inscrits sur le tableau d'avancement pour le grade de sous-inspecteur de l'Assistance publique, MM. les commis d'inspection reconnus aptes à cet emploi à la session d'examen de 1908 : Maglioli, à Ajaccio ; Santini, à Lille.

Audition musicale

La seconde audition musicale des élèves de Mlles Agostini aura lieu jeudi, 17 mars, à 2 heures et demie.

Convocation

L'assemblée Générale Annuelle de la Société scolaire de Bastia aura lieu demain, jeudi, 17 mars courant, à l'Ecole de la Place Saint-Nicolas

Les Sociétaires âgés de plus de 16 ans peuvent y assister et prendre part au vote. Les autres peuvent être remplacés par leurs parents, qui ont tout intérêt à prendre part aux délibérations de l'assemblée.

Récompenses honorifiques

La médaille d'honneur du travail a été décernée à M. Rossi Jean-Paul, comptable dans la maison Blanchard, à Philippeville.

Troupes coloniales

Sont inscrits sur le tableau d'avancement dans l'infanterie coloniale : pour le grade de colonel, M. le lieutenant-colonel Colonna d'Istria ; — pour lieutenant-colonel, MM. les chefs de bataillon Anselli et Ilonifacy ; — pour chef de bataillon, M. le capitaine Colonna de Leca ; — dans l'artillerie : pour colonel, M. le lieutenant-colonel Bonacorsi.

Réunion électorale

Les membres de la Jeunesse Plébiscitaire et les électeurs Bastiais sont cordialement priés d'assister à la réunion électorale qui aura lieue samedi, 19 courant, à 8 heures du soir, au siège social, Boulevard du Cardo, 2.

M. Jean Eros fera connaître l'attitude de la Jeunesse Plébiscitaire en vue des élections législatives.

Coups de revolver

Les nommés Rinieri Noël et Dalessio Christophe faisaient, mardi soir, une partie de billard dans un café situé sur la Promenade des Quais à l'enseigne : « Au rendez-vous des Pêcheurs ». Rinieri perdit, paya et sortit de l'établissement, avec la tranquillité de perdant qui a fait son devoir.

Il n'en était pas ainsi, malheureusement. Revenu, après dîner, dans ce même établissement, Rinieri apprit, avec stupéfaction, que son partenaire ne s'était pas contenté de la consommation qui était l'enjeu normal de la partie de billard faite une heure avant, mais qu'il s'en était octroyé une seconde, que le patron de l'établissement devait réclamer à Rinieri. Protestations de ce dernier et refus net d'acquitter ce qu'il estimait ne pas devoir.

Hier, vers deux heures de l'après-midi, Rinieri et Dalessio se rencontrèrent dans l'impasse qui longe le mur du square Carnot et une discussion plétôt vive s'engagea immédiatement. Estimant, sans doute, que, dans ces sortes d'affaires, les meilleurs arguments sont les arguments frappants, Dalessio décocha à Rinieri le coup de tête traditionnel qui envoya ce dernier prendre contact avec la boue du chemin. Rinieri, ne voulant pas être en reste, sortit à son tour, son revolver et le déchargea, par trois fois, dans la direction de Dalessio, qui, heureusement, ne fut pas atteint...

La police prévenue, se saisit de Rinieri, qui avait eu le temps, néanmoins, de jeter son arme à la mer, et l'enferma au violon municipal.

Rinieri sera déféré au Parquet.

Prisons

M. Olivesi Jérôme, candidat classé, est nommé gardien de maison d'arrêt.

Avis

Vente de meubles et objets mobiliers, rue des Terrasses, n° 10, au 2e, tous les jours de 8 à 8 heures et demie et de 1 heure à 2 heures.

Perdu

Perdu de Capanelle à Pietranera un chapelet en améthyste.

Le rapporter contre récompense au bureau du *Petit Bastiais*.

Avis

A louer un assez vaste magasin, boulevard de Togo, n° 1, avec watercloset, plancher neuf, en parfait état, pouvant servir de café boulangerie ou magasin du dépôt.

S'adresser à Dominique Mattei aîné, négociant, 13, Place St-Nicolas, Bastia.

ETAT CIVIL

Décès.

Marchetti Joseph-Antoine, marié, 76 ans, de Bastia.

Barretapiana Marie, veuve, 69 ans, de Saint Florent.

Dépôt spécial

des Eaux Minérales Naturelles

DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY ET DES GRANDES SOURCES DE VALS pour la Corse

BASTIA, 12, *rue Napoléon*

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies de foie, intestins, fièvre, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas, n'irritant pas.

Demander dans tous les cafés le *Quart Vichy Lardy* et Lorbeau

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00152

BOURSE DE PARIS

15 mars. — 16 mars

Rentes de 3 00 anciens . 91.07 — 90.30

» 3 00 nouvelles . 90.80 — 90.80

ex coup-n

NICE

Arrivée de M. le Préfet de la Corse

Nice, 16 mars.

M. Edmond Fabre, préfet de la Corse, est arrivé ce matin à Nice, venant de Calvi.

M. le Préfet se rend à Paris où il a été appelé par M. Briand, président du Conseil, ministre de l'Intérieur.

LA DATE des Elections Législatives

Paris, 16 mars.

Le bruit court aujourd'hui dans les milieux politiques que le Gouvernement a résolu de changer la date des élections législatives, à cause des lenteurs des travaux parlementaires.

Le premier tour de scrutin, qui devait avoir lieu le 24 avril prochain, serait fixé au dimanche 8 mai.

Nouvelles Militaires

Etat-major général

Paris, 16 mars.

Par décret présidentiel, en date du 16 mars, rendu sur la proposition du Ministre de la Guerre, sont promus ou nommés dans la première section du cadre de l'état-major général de l'armée, savoir :

1re au grade de général de division

MM. les généraux de brigade :

Brun-Lenom de Lamazé, commandant par intérim la 13e division d'infanterie ;

Defforge, commandant la 78e brigade d'infanterie ;

Mollard, commandant la 28e brigade d'infanterie ;

Brochin, commandant la 36e brigade d'infanterie.

2e au grade de général de brigade

MM. les Colonels :

de Villemejane, breveté, hors cadres, chef d'état-major du 2e corps d'armée ;

Barel, breveté, commandant le 61e rég. d'infanterie ;

Dereux, directeur du génie, à Tunis ;

Mazel, breveté, commandant l'école d'application de cavalerie ;

Ebener, breveté, chef de cabinet du ministre de la Guerre ;

Bajolle, commandant le 37e rég. d'infanterie ;

Verreaux, breveté, commandant le 101e rég. d'infanterie ;

Le général Lecomte, commandant la 23e brigade d'infanterie, est nommé gouverneur de Verdun.

Infanterie

M. le sous lieutenant Brisson, du 163e, est promu au grade de lieutenant, et maintenu au corps.

Armée territoriale

MM. Alphizzi et Arrighi lieutenants de réserve au régiment de Corse, passent avec leur grade au 116e rég. territorial.

Réserve

Sont classés au 7e rég. d'artillerie à pied, batterie de la Corse :

M. le lieutenant Deyglun ;

MM. les sous-lieutenants Borzi, Coeffier et Perrochia, du 15e bataillon d'artillerie à pied.

LE PRÉSIDENT du Conseil Municipal de Paris

Paris, 16 mars.

Les membres du Conseil municipal de Paris se sont réunis aujourd'hui pour procéder à l'élection du bureau.

M. Ernest Caron, libéral, a été réélu président du Conseil municipal de Paris, par 39 voix contre 36 au candidat radical

Nouvelles Maritimes

Défense mobile

Paris, 16 mars.

M. l'enseigne de vaisseau Devillard, est désigné pour embarquer à bord du contre-torpilleur *Epée*, de la Défense mobile de la Corse.

Cet officier rejoindra son poste par le paquebot partant de Marseille pour Ajaccio le 29 mars courant.

Commandements à la mer

M. le capitaine de vaisseau Guepratte est nommé au commandement du croiseur-cuirassé *Edgar Quinet*.

M. le capitaine de frégate Salvin est nommé au commandement de la première flottille de sous-marins de 1000 tx.

La Séance D'HIER et la Presse

Paris, 16 mars.

Le sentiment général qui se manifeste, après les débats d'hier à la Chambre, est que le Président du Conseil est sorti grandi de la discussion, mais la situation de MM. Millerand et Barthou n'est quelque peu amoindrie. Ils ont du plomb dans l'aile.

M. Briand a prouvé qu'il a agi, comme ministre de la Justice, contre certaines opérations des liquidateurs, dès qu'il fut mis au courant de leurs procédés. Il ne pouvait le faire avant.

Le Gouvernement ne peut pas non plus faire opérer des arrestations au hasard ; il lui faut des preuves.

Ces déclarations de M. Briand ont produit la meilleure impression.

Quant à M. Barthou, il a bien rectifié la déclaration qu'il fit la veille à la Chambre en disant que le mot « gangrène » ne s'appliquait pas à la magistrature, mais à l'organisation des administrateurs judiciaires.

Cette rectification du Garde des sceaux n'a pas été acceptée par la majorité de l'Assemblée, qui a accueilli les dernières paroles du ministre par un tumulte significatif.

Enfin M. Millerand, l'ancien avocat des liquidateurs sous les verrous, a été violemment pris à partie par M. Binet.

M. Binet, après avoir insinué au président du Conseil de lâcher M. Millerand, comme un arbre se sépare d'une branche qui est mauvaise, attaqua directement le Ministre des Travaux publics en lui reprochant les honoraires extraordinaires qu'il touche comme avocat des liquidateurs.

M. Millerand a répliqué à M. Binet en lui disant que « les injures dont il me couvrait ses accusations, il les méprisait, mais l'impression générale a été mauvaise.

Toute la presse s'associe unanimement à la flétrissure jetée sur les agissements des liquidateurs malhonnêtes.

Les journaux gouvernementaux sont unanimes à constater que l'honneur de la victoire revient surtout au président du Conseil, dont les censures de l'opposition reconnaissent l'habileté.

L'Eclair dit que M. Briand a obtenu un succès personnel aux dépens de MM. Millerand et Barthou.

D'après le même journal, le ministère n'est pas mort, mais se trouve fortement ébranlé.

L'Humanité estime que les explications du Gouvernement forent un trompe l'œil suffisant pour la majorité parlementaire, mais qu'elles ne contenteront pas le Pays qui a soif de Justice.

Le *Rappel* et l'*Action* espèrent que les actes nécessaires suivront les résolutions prises.

La *Lanterne* et le *Radical* est contiens que la leçon de ce grand scandale profitera au parti républicain, maintenant suffisamment armé contre les hommes de proie qui essayèrent de salir l'œuvre démocratique.

Le Vote DE NOS DÉPUTÉS

MM. Fercioli, Gavini, Pierangeli et Santelli ont voté *pour* l'ordre du jour de confiance au Gouvernement.

(*MM Gavini, Pierangeli et Santelli font cependant leur tournée électorale en Corse*)

M. Balesi, député de Sartène, soumis à l'enquête, n'a pas pris part au vote.

Le Scandale des Liquidations

Les détournements DU LIQUIDATEUR DUEZ

Duez en Cour d'assises

Paris, 16 mars.

Les journaux annoncent que l'ex-liquidateur Duez, sera traduit devant la Cour d'assises de la Seine sous l'inculpation de faux et usage de faux.

L'enquête judiciaire

L'enquête judiciaire, à laquelle il a été procédé, est parvenu à établir que les pertes subies par Duez à la Bourse ne dépassaient pas un million.

Les Millions cachés

De minutieuses recherches sont faites maintenant pour déterrer la cachette, où se trouvent les autres millions détournés par l'ex-liquidateur.

Nouvelle arrestation

M. Hamard, chef de la Sûreté, a procédé ce matin à l'arrestation de M. Poitel, notaire accusé d'avoir détourné 30 000 francs à Duez.

Ce Poitel est accusé d'avoir détourné 30 000 francs à Duez.

Le Dessaisissement des Liquidateurs

Le projet de loi de dessaisissement des liquidateurs, déposé hier sur le bureau de la Chambre par M. Maurice Raynaud, député de la Charente, sera voté sans difficultés.

AU LUXEMBOURG

VIF INCIDENT dans les Couloirs

MM. Vallé, Combes et Briand

Paris, 16 mars.

Pendant que le Sénat discutait le projet de loi sur les retraites ouvrières, un vif incident se produisait dans les couloirs entre MM. Combes, Vallé et Briand.

MM. Combes et Vallé reprochèrent au président du Conseil de garder M. Barthou qui a toujours trahi le parti républicain.

M. Vallé a ajouté que dans les explications qu'il vient de donner au Sénat, M. Barthou a dégagé seulement la responsabilité de M. Monis. « Je suis cependant, moi aussi, ancien Garde des sceaux ; c'est pourquoi M. Barthou aurait dû également me mettre hors de cause, relativement à la responsabilité de la nomination des liquidateurs.

« Ainsi je vais interpeller, car je ne puis me rester ainsi suspendu par un Barthou ! »

— M. Combes, appuyant M. Vallé, ajouta : « Nous interpellerons sans retard. »

— M. Briand se contente de leur répondre très froidement : « Faites ce que vous voudrez ; j'ai la prétention de prédire au gouvernement respectable et républicain.

« Je n'ai pas l'habitude aux plus de 18 jour consécutifs. »

Fort heureusement, M. Léon Bourgeois intervint et réussit à mettre fin à cet incident.

M. Vallé a cependant annoncé à M. Briand qu'il poserait demain une question à M. Barthou au sujet des responsabilités sur la nomination du liquidateur judiciaire Lecourtier.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Séance du matin

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Rectification de M. Barthou

Dès l'ouverture de la séance, le Ministre de la Justice monte à la tribune et déclare que M. Monis, étant Garde des Sceaux, fut complètement étranger à la nomination de M. Menage, comme liquidateur.

M. Monis

sénateur de la Gironde, remercie M. Barthou de cette rectification, et déclare qu'il consent à retirer son interpellation jusqu'à la discussion de l'amendement de M. Poulle, relatif à la surveillance et au contrôle des liquidations des biens des Congrégations dissoutes.

RETRAITES OUVRIÈRES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion en 2e délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur les retraites ouvrières et paysannes.

La discussion reprend sur l'article 20.

Après les discours de MM. Bouvier et du Ministre des finances, le Sénat adopte successivement tous les articles jusqu'au chapitre 36 qui est réservé.

Séance demain.

L'AUTONOMIE de l'Alsace-Lorraine

Berlin, 16 mars.

Le Reichstag a voté la résolution tendant à élever l'Alsace-Lorraine en Etat confédéré.

Il a adopté ensuite, mais à une faible majorité, la résolution déposée par M. Grœber, suivant laquelle la représentation en Alsace-Lorraine devra, à l'avenir, donner du suffrage universel, égal, direct et secret, avec le système de la représentation proportionnelle.

PÂTES ALIMENTAIRES

Raffinées — Supérieures — Extra

Usine à Vapeur

La MAISON GHILINI, dont la réputation n'est plus à faire, vient de changer complètement son installation. Elle y a apporté tous les perfectionnements modernes.

Sa fabrication journalière dépasse aujourd'hui 2.000 kilogrammes.

Elle peut, actuellement, lutter avantageusement avec tous les produits similaires nous venant du Continent.

Ses pâtes supérieures et extra sont garanties pur œuf dur.

On trouvera dans ses magasins, 6, Boulevard Saint Angelo, tous les genres de pâtes que l'on peut désirer.

Mm. les Epiciers sont informés que la MAISON GHILINI leur livrera, à domicile, des pâtes en caisses qui leur donneront pleine satisfaction comme prix et qualité.

Exiger partout la Marque « MAISON GHILINI »

Nouvelle Société Navale de l'Ouest

Agent en Corse :

PIERRE VINCENTELLI

11 Rue [illegible] Ogliastro, Bastia

Service régulier entre la Corse la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

Frêts avantageux

Le vapeur *Saint-Thomas* partira de Bastia le 19 mars à destination de l'Algérie, Rouen, le Havre et Anvers.

CAFÉ DES GOURMETS

UN DES PLUS CONFORTABLES DE BASTIA

Boulevard Paoli, 32

Séance du soir

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

Nous cherchons pour la Corse une bonne maison comme
REPRÉSENTANT
de nos
machines à coudre
« HELVETIA »
qui sont favorablement connues dans le pays depuis de longues années. Offres de maisons bien fondées pour pouvoir faire le commerce de mach. à coudre à leur propre compte à la *Fabrique Suisse de mach. à coudre, Lucerne.*
H 4087 Lz.

Installation à Gaz
Jean Cinti, ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 12, Boulevard Paoli, 13, Bastia
Vente de becs, tuyaux et manchons
Appareils sur commande
Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti

Le Directeur-gérant
J. B. ORLANDINI.

Imp. Ollagnier.

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers à barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA
Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse

ULCÈRES VARIQUEUX
Soulagement immédiat et guérison rapide par l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER. Des milliers de malades atteints de plaies, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, sont guéris sous les yeux par cet unique remède.
M. Depensier, pharmacien à Rouen.
Après avoir essayé partout avantageusement de l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER, j'ai voulu me rendre compte de sa valeur. J'ai en conséquence votre EAU PRÉCIEUSE sur plusieurs malades atteints de plaies d'ancienne, variées et j'ai, ci-contre les meilleurs résultats. C'est une excellente préparation.
Docteur CAPELLE à Paris.
L'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER se trouve dans les pharmacies ; le flacon, 2.50. Demander brochure illustrée. Dépôt général : Pharmacie Depensier, 87, rue du Bac, Rouen.
Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 16, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Guiderboni.

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA
de L. N. MATTEI
Apéritif
TONIQUE
Délicieux
Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons

Guide des Convenances
par LISELOTTE
LE GUIDE DES CONVENANCES
VENTE A LA CAISSE
Pages
Le Mariage, la Toilette, la Conversation, la Table, la Correspondance, les Visites, les Cartes, les Bals, les Concerts, les Théâtres, les Réceptions, les Fiançailles, le Deuil, la Vie au dehors, la Politesse du temps, la Correspondance, les Relations mondaines, les Soirées intimes, les Usages de famille à table au dessert, les Usages concernant de la vie, les Mots

Quiconque possède 5 ARES DE TERRE
a intérêt et profit à lire
LA VIE A LA CAMPAGNE
LA REVUE PRATIQUE AVANT TOUT
Des TRAVAUX, Des PRODUITS, Des PLAISIRS de la Campagne
En Vente Partout et chez HACHETTE et Cie, PARIS
Extrait d'un Spécimen : 0 fr. 25

Maux de Dents
guéris radicalement par Boulettes Dentaires
de A. FOURQUEAUX, Pharmacien, à Périgueux
Exiger sur chaque flacon le timbre-poste
Dépôt : Pharmacie Luigi à Bastia, Rafaelli à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Scarpa, à Calvi, Conze Napoléon, à Ajaccio.

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Mme L. N. MATTEI
à Bastia (Corse)

CHEVEUX Isolde Kreutzer sauvés par Pétrole Hahn

LES MALADIES DE LA FEMME
LA MÉTRITE
Ce sont les fleurs blanches de mérite
JOUVENCE de l'Abbé Soury
JOUVENCE de l'Abbé Soury guérit toujours, mais à la condition qu'on en fasse usage pendant un temps suffisant.
Le FLACON de l'Abbé Soury (guérit toujours),

il est un des trois délégués français au Comité permanent international des Chambres de Commerce ; dès lors de sa fondation à Liége, en 1905, il a été, depuis, réélu à Milan en 1906 et à Prague en 1907.

Nous connaissons son énergie et sa ténacité ; les délégués ne pouvaient confier le drapeau de la République en de meilleures mains.

M. Donarin, qui présidait la réunion, après avoir déclaré qu'il ne pouvait, pour des raisons intimes, se présenter comme candidat, a levé la séance en adressant un chaleureux appel au délégué pour qu'il défendent vaillamment cette candidature si bien accueillie.

(*Le Progrès du Nord*).

Au Secours de la Corse

Depuis que le Comité central de l'Union générale des Corses et des Amis de la Corse a bien voulu me ranger parmi ses membres d'honneur, je n'avais pas encore eu l'occasion de lui manifester personnellement l'intérêt que je porte à l'œuvre généreuse et utile à laquelle je le remercie de m'avoir associé. Aussi ai-je été tout heureux, dimanche dernier, de pouvoir assister à la belle manifestation organisée par l'Union dans la salle des fêtes du *Petit Journal*, sous la présidence du grand poète Jean Richepin.

Je ne veux pas refaire ici le compte rendu de cette réunion dont nul déjà parlé nos confrères quotidiens. Mais je veux au moins dire ma joie de voir des hommes réunis et ardents grouper autour d'eux tant de bonnes volontés, d'énergies et de talents pour tenter de remédier à la déplorable situation matérielle et morale de l'Ile de Beauté, avec laquelle ma Provence a de si fréquents rapports. Provençal ayant vécu en Corse et y ayant conservé des amitiés précieuses, on n'est pas sans émotion que je me suis retrouvé, dimanche, parmi les représentants à Paris de cette race probe et loyale.

C'est de tout cœur que j'ai applaudi notre vaillant président Poli, les députés Tournade et Sembat, Jacques Dhur, Fontana, Marchal, le maître Richepin, et n'est en toute sympathie que je souhaite à l'Union la réussite de ses nobles efforts.

ADRIEN FRESSART.

M. Adrien Fressart, directeur du *Provençal de Paris*, est loin d'être un inconnu dans notre île. Il y compte, il le sait, des affections sincères et de chaudes sympathies. Aussi sommes-nous heureux de le voir s'associer à la campagne entreprise en faveur de l'île oubliée, de mettre au service des intérêts Corses son journal, si répandu parmi les originaires et habitants du Midi, et c'est pourquoi nous lui adressons avec joie l'expression de nos remerciements affectueux, de même que les remerciements unanimes du Comité de la section bastiaise de l'Union générale des Corses et Amis de la Corse.

E. B.

Cour d'Assises

Présidence de M. Gabrielli, conseiller

Audience du 17 mars 1910

L'AFFAIRE DE RAPAGGIO

Les Plaidoiries

Successivement MM. de Monti-Rossi, de Mari, Moretti, de Montera et de Carafla présentent avec autant d'habileté que d'éloquence la défense de leurs clients respectifs dont ils sollicitent l'acquittement.

LE VERDICT

Le verdict du Jury étant négatif, tous les accusés sont acquittés.

Audience d'aujourd'hui :

Pina Paul, buveur, et Gatta Antoine, jardinier, sujets suédois, demeurant à Bastia, meurtre et complicité de ce crime.

Ministère public : M. Angeli, avocat général.

Défenseurs : Me de Montera, Scamparini et Fernand Mattei.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 14 mars 1910.

Marché toujours en excellente tendance sans que les cours s'éloignent toutefois de ceux pratiqués la veille. Notre Rente reprend à 99.17. Fermeté des Fonds Etrangers. Parmi les Sociétés de Crédit, le Crédit Foncier cote 820, le Crédit Lyonnais 1.432, le Comptoir National d'Escompte 808 et la Société Générale 727.

On annonce pour le 22 courant la souscription à 17.500 obligations 5 0/0 de 500 fr. de l'Etat de Rio Grande do Nord. Cet emprunt a pour objet les travaux nécessaires à la navigation sur le fleuve du Potengy, l'établissement d'un réseau d'égouts et diverses entreprises d'utilité publique. Les demandes sont reçues à la Banque Commerciale et Industrielle, rue de Chichy, au prix de 462.50.

En Banque, la Mossamedes est l'objet d'échanges suivis à 11.50.

Au comptant la Prezioza se maintient facilement à 11 50.

L'action Applications Electriques consolide son avance précédente à 129.

La Société Toulousaine du Bazacle, dont les actions privilégiées de 5 0/0 sont actuellement offertes au pair de 258 frs, vient d'être constituée au capital de 9.150.000 fr, mais c'est, en réalité, une affaire ancienne et depuis longtemps prospère qui est reprise sous une nouvelle forme.

Bonne tenue à 424 de l'obligation 5 1/2 0/0 du Chemin de Fer Grand Nord Central de Colombie : on confirme que le trafic dont bénéficie la première section récemment ouverte a pris une extension qui dépasse les prévisions.

L'obligation 5 0/0 or tre hypothèque du chemin de fer de la Côte Orientale de l'Uruguay est ferme à 458. La longueur totale du réseau devant être de 113 kilomètres, la garantie du gouvernement se trafnira par une annuité de 494.375 fr.

Grands Chemins Français en légère avance. Nord 1.903 ; Lyon 1.356.

PILLARDS D'ÉGLISES

La police n'était pas restée inactive depuis le vol de l'église Saint-Jean, et hier, dans la journée, elle a mis en arrestation deux jeunes gens sur lesquels s'étaient portés ses soupçons et qu'elle filait de près.

Il paraît que les deux individus ont fait quelques dépenses dans les buvettes et restaurants, un peu hors de proportion de leurs moyens, et partout ils ont payé en billon.

Interrogés sur la provenance de cette quantité un peu anormale de billon, ils n'ont voulu fournir aucune explication.

Ils ont été gardés à la disposition de M. le procureur de la République.

Dans le commentaire de la lettre de M. Ottomani, notre spirituel collaborateur a simplement cité une phrase du *Médecin malgré lui*, de Molière.

Nos lecteurs, en lisant la dite citation, ont parfaitement compris qu'il n'était fait aucune allusion à la fille de M. Ottomani, qui n'a que faire dans cette histoire.

COMMISSION de Statistique Agricole

DES DEUX CANTONS DE BASTIA

La Commission cantonale réorganisée de statistique agricole s'est réunie le jeudi, 10 courant à 10 heures du matin, dans la salle de la justice de paix de Bastia, sur la convocation et sous la présidence de M. Bordeaux-Desbarres, sous-préfet.

Etaient présents : MM. Rabbi, Belgodère, de Gentile, Donati, Flach, Raffini, de Sanson et le Chef de brigade de gendarmerie ;

Absents : MM. de Rosavia, Franzini et Gaudin ;

Etaient excusés de ne pouvoir assister à la séance MM. de Carafla, Grassi et Ramelli.

La Président donne lecture : 1° de sa arrêtés préfectoraux des 22 avril 1903 et 3 février 1910, nommant les divers membres de la Commission qui sont immédiatement installés dans leurs fonctions ; 2° du décret du Président de la République en date du 27 août 1902, relatif aux attributions des Commissions cantonales ; 3° du rapport adressé à M. le Président de la République par le Ministre de l'agriculture sur le rôle des dites commissions.

Conformément à l'art. 18 du décret précité, il est ensuite procédé à l'élection du vice-président et du secrétaire, MM. Flach et Rallo sont élus par acclamation.

M. le Professeur départemental donne alors lecture des questionnaires communaux. La Commission statue sur les chiffres proposés et arrête les résultats définitifs.

La Commission étant saisie de une qu'un exemplaire du N° 11 du Recueil des actes administratifs du département de la Corse relatif au fonctionnement des commissions cantonales soit envoyé à chacun de ses membres. Elle décide que conformément à l'article 23 du décret de 1903 les questionnaires communaux devront être remis à son secrétaire avant le 30 novembre de chaque année, et fixe conformément à l'art. 24 du même décret ses réunions annuelles au cours de la première quinzaine de décembre.

Nécrologie

M. François Chardon

Il y a quelques semaines, M. François Chardon, en se rendant à ses usines de Francardo, fit une chute de voiture très malheureuse. On espéra tout d'abord qu'avec beaucoup de soins on aurait pu parvenir à la guérison, mais ces jours derniers les médecins constatèrent des lésions internes alarmantes. En effet, l'agonie commença bientôt, et dimanche il s'éteignait à Corte, où il avait été transporté après l'accident, entre les bras de sa femme et de ses enfants, Madame Benedetti et M. Ange Benedetti, sous-préfet de Mirande, et de ses neveux.

M. Chardon était entré tout jeune dans l'administration des ponts et chaussées ; conducteur très apprécié de ses chefs, s'étant déjà fait connaître par des travaux importants, il se sentit à l'étroit dans ce service, et demanda un congé pour entreprendre de grandes affaires industrielles et commerciales. L'avenir lui donna raison, et il ne pouvait en être autrement avec l'étendue de ses connaissances techniques, son infatigable activité, son esprit d'initiative.

Il contribua à l'organisation des Magasins généraux de Bastia, fonda l'usine d'acide gallique de Barchetta, s'occupa de diverses entreprises de travaux, et en dernier lieu avait créé de toutes pièces ces vastes établissements de Francardo qui devaient non seulement augmenter considérablement sa fortune, mais enrichir toute la région, en y faisant un nombre très élevé d'employés et ouvriers, et mettant en production toutes les ressources naturelles d'une bonne partie de l'arrondissement de Corte.

Le succès venait de couronner ses efforts ; les produits de Francardo commençaient avantageusement ceux des plus renommées fabriques du continent français dont toute l'île était tributaire, tandis que grâce à l'outillage perfectionné installé par le très regretté M. Chardon, presque tous les dépôts de la Corse s'approvisionnent à Francardo.

Bien que l'œuvre de M. François Chardon soit définitivement assise, la disparition de ce travailleur infatigable est une grande perte non seulement pour sa chère famille, mais aussi pour toute cette contrée où son patriotisme bien entendu et son initiative avaient répandu l'aisance.

Ce qu'était un pareil homme dans les affaires on pouvait donner dans la famille que le plus tendre et le plus affectueux des époux et des pères, de même qu'il était le plus sûr des amis et le meilleur des patrons pour tous ceux qu'il employait. Aussi laisse-t-il après lui les regrets les plus sincères.

Les obsèques ont eu lieu à Corte, au milieu d'une affluence énorme d'amis de Corte, de Bastia, d' Omessa et des environs.

Nous avons remarqué dans le cortège toutes les personnalités de l'arrondissement de Bastia et de Corte.

Deux discours ont été prononcés, l'un par M. Marcaggi au nom des ouvriers employés de l'Usine, et l'autre, par M. Raffaelli, au nom de ses amis d'Omessa.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de Corte dans le caveau particulier de la famille Chardon.

Nous prions Mme Chardon, Mme Benedetti et M le sous-préfet Benedetti, les familles Monlali, Vincentelli, Chardon, Pelliza, d'agréer notre grande part de regrets et nos bien sincères condoléances.

Correspondance

Chacun sait que le Père Donat Agostini, franciscain vient d'être condamné par la Cour d'Appel de notre ville, à une amende de 400 francs pour délit de Congrégation.

Or, un individu se sert adroitement de cette circonstance pour extorquer de l'argent.

Voici le moyen qu'il a employé et avec lequel il a extorqué la somme de 30 francs à Madame X.

Il a fait présenter à cette dame une lettre ainsi conçue :

Bastia, 28 février.

A Madame X.

Vous l'avez su, chère Madame, permettez-moi que nous vous appellions comme cela, que j'ai été condamné à cent francs d'amende.

Aujourd'hui et demain je suis prié de payer cette amende. Priée s'il vous plaît, ce qui serait faire une bonne œuvre, de mettre une part de 20 ou 30 fr. Prière de remettre la somme s'il vous plaît au porteur de la lettre.

C'est, chère Madame, dans la force majeure que je vous demande cette minime somme. Envoyez-moi cette somme immédiatement s'il vous plaît.

Recevez mes salutations sincères en N. S. J. C.

R. P. Donat.

A-t-il présenté de semblables lettres à d'autres personnes ?

Le Père Donat prévient les personnes de sa connaissance de se méfier.

Gazette Ajaccienne

(*De notre correspondant particulier*)

Nominations

M. Agostini Jean-Marie, est nommé débitant de tabacs de la régie et de poudres à feu à Bastia.

M. Bollini Jules, de Carbuccia, est nommé garde forestier communal à Murzo.

Nos Hivernants

Sont arrivés à Ajaccio :

M. et Mme Raynaud ; M. Oscar Ludvig ; M. Berg ann Hayser ; M. et Elis Gorlach ; Mme H. Boffier ; M. et Mme Weber ; M. et Mme Richter ; Mlle Greimer ; Baron et Baronne de Crawhut.

Conseil départemental d'hygiène

Le Conseil départemental d'hygiène se réunira mardi à 3 heures de l'après-midi, dans une des salles de la préfecture.

Accident

Le nommé Vergni Pierre, âgé de 80 ans, sujet italien, mendiant, est tombé, hier, accidentellement à la mer, devant le marché aux poissons.

Il a été tiré sain et sauf de l'eau, par le matelot des douanes Laurenti, aidé du débardeur Ristori Benoît.

Chemins de fer

Par suite de l'éboulement qui s'est produit hier, sur la ligne centrale du chemin de fer, au kilomètre 59800, le train qui était parti de Bastia à midi, n'est arrivé à Ajaccio qu'après dix heures du soir.

Etat-Civil

NAISSANCES

Moracchini Jean-Baptiste. — Ramaroni Jean-Baptiste. — Chiocca Annello-Antoine. — Furchi Pierre-Bombert.

DÉCÈS

Veuve Medici Marie-Françoise, 84 ans.

Caviglioli Marie-Toussainte, 34 ans, couturière.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 17 mars

Thermomètre. — 7 heures du matin + 10°5 à midi 15°. + à 6 heures du soir + 11°. Maxima + 15°2 Minima + 10°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 767 mm. à midi, 767 mm., 6 heures du soir, 765 mm. Vent. — Dans la matinée, calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, découvert.

l'après-midi, id.

Ecole de guerre

MM. les capitaines Ciambelli, du 1er rég. de zouaves, et Lucciani, du 80e d'infanterie, ont satisfait aux examens d'admission à l'école supérieure de guerre, en 1910.

Légion d'honneur

M. Rossi, commis de comptabilité principal au ministère de la guerre, est inscrit sur le tableau de concours pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur.

Nouvelles militaires

M. Leghini, capitaine d'habillement au 24e, passe au 100e.

M. Simbaldi, lieutenant au 130e, passe au 121e.

Au Port

Entrées :

— Vap. « Numidia, » cap. Lauriol, venant de Livourne.

— Vap. « Golo, » cap. Carrière, venant de Marseille.

— Vap. français « St-Thomas, » venant de Barcelone.

— Vap. allemand « Capri, » cap. Kokbock, venant de Livourne.

Sorties :

— Vap. « Numidia, » cap. Lauriol, parti pour Marseille.

— Vap. « Golo, » cap. Carrière, parti pour Livourne.

— Brick goélette ital. « Barbaro, » cap. Pisani, parti pour Palerme.

Avis

Achat de grignons d'olives à 24 francs la tonne rendue franco dans n'importe quelle gare du réseau.

S'adresser à M. Lucchetti, Nouveau-Port, Bastia.

Réunion électorale

Les membres de la Jeunesse Plébiscitaire et les électeurs Bastiais sont cordialement priés d'assister à la réunion électorale qui sera tenue samedi, 19 courant, à 8 heures du soir, au siège social, Boulevard de Cardo, 2

M. Jean Ersa fera connaître l'attitude de la Jeunesse Plébiscitaire en vue des élections législatives.

HÉMORROIDES

Peu de personnes ignorent quelle triste infirmité occasionnent les hémorroïdes, car c'est une des affections les plus répandues ; mais comme on n'aime pas à parler de ce genre de souffrance, même à son médecin, on sait beaucoup moins qu'il existe un médicament, l'Elixir de Virginie Nyrdahl, qui les fait disparaître sans aucun danger. On n'a qu'à écrire : Produits Nyrdahl, 20, rue de la Rochefoucauld, Paris, pour recevoir franco la brochure explicative. On verra combien il est facile de se débarrasser de la maladie la plus pénible et la plus douloureuse. Le flacon : 4 fr. 80, franco.

Méfiez-vous des imitations ! Il n'existe qu'un seul Elixir de Virginie : Exiger la Signature de garantie Nyrdahl.

F. CHARDON & Cie

Fabricants de Matériaux de Construction

Usines à FRANCARDO (Corse)

Magasins { BASTIA, 2, Avenue Carnot. de vente : { CORTE, Nouvelle Traverse.

TUILERIE et BRIQUETERIE mécaniques

Tuiles plates et rondes.

Briques pleines et creuses

Briques à planchers en fer I CARREAUX, TOMETTES, TUYAUX

N. B. — Nos tuiles résistent à la gelée à l'air salin des bords de la mer mieux que les tuiles marseillaises. Référence sur demande.

MANUFACTURE

DE CARREAUX HYDRAULIQUES EN CIMENT unis et à dessins

pour carrelages décoratifs et à bon marché de vestibules, appartements, magasins, églises, etc.

Envoi, sur demande, d'échantillons et prix

CHAUX GRASSE supérieure

Production : 4 tonnes par jour

SCIERIE MÉCANIQUE de Bois

Planche s, Rainures, Chevrons, Lisses, Lattes

Grande Entrepôt de CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES

Fers et Aciers en barres ; plats, ronds, carrés

Fers à planchers I

BIDE, PLOMB, en feuilles, tuyaux, gouttières

NOTA. — Un ingénieur fournira tous les renseignements techniques sur le choix et le mode d'emploi des matériaux.

La Maison possède une importante collection de modèles de villas, maisons de ville et de campagne, style moderne, qui les clients pourront consulter avec fruit.

Vente de Fourrages

Luzerne 1ère coupe, bonne qualité, à onze francs les cent kilos sur wagon, gare Folelli.

S'adresser à M. PETRONELLI, propriétaire, à Folelli, par Castellare-di-Casinca.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00154

BOURSE DE PARIS

16 mars. — 17 mars

Rente 3 0/0 amort. . 99.30 — 99.40

Rente 3 0/0 amortis. . 98.80 — 98 75

au comptant

CABLES TÉLÉPHONIQUES

Paris, 17 mars.

D'après des renseignements puisés à l'Administration centrale des Postes et Télégraphes, il est à peu près certain que, dans le courant du mois prochain, deux nouveaux cables téléphoniques relieront la France à l'Angleterre.

NOUVEL ACCORD RUSSO-JAPONAIS

Paris, 17 mars.

Les journaux autrichiens et allemands annoncent qu'un nouvel accord entre la Russie et le Japon aurait été signé hier.

Ces journaux ajoutent que cet accord a tout le caractère d'une véritable alliance.

Le Scandale des Liquidations

AUTRE ARRESTATION

Paris, 17 mars.

L'agence Fournier annonce l'arrestation à Rennes d'un religieux porteur d'un certain nombre de documents relatifs à l'affaire Duez.

Les Millions disparus

A la suite de la déposition accablante de son beau frère ; à la suite également du très habile interrogatoire du magistrat instructeur, l'ex-liquidateur Duez a demandé quarante-huit heures de réflexion à M. Albanel, juge d'instruction, avant de lui dévoiler où passèrent les millions disparus.

On s'attend à des aveux extraordinaires.

VENISE

LE PROCÈS DE LA FEMME FATALE

Incidents d'audience

Venise, 17 mars.

L'interrogatoire de la comtesse Tarnowska a été repris hier.

L'accusée ne cesse de soulever des incidents d'audience qui vont faire traîner les débats en longueur.

L'accusée pleure souvent, rit parfois et prend la plupart du temps un air tragique, lorsqu'elle essaye de se défendre des crimes qui lui sont reprochés.

L'incident ne cesse, dans son interrogatoire, d'accuser Prilukow, son co-accusé, qui reste indifférent à tout ce qui se dit autour de lui.

La comtesse Tarnowska a déclaré, plusieurs fois, que c'est Prilukow qui a pris l'initiative de l'assassinat du comte Kamarowski.

BREST

Vol d'une Mitrailleuse

Brest, 17 mars.

Le soldat armurier Lagouffe vient d'être arrêté comme complice du vol d'une mitrailleuse à la Manufacture de Châtellerault.

Cette mitrailleuse a été vendue à une puissance étrangère.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance de vendredi, qui est adopté.

MM. Viviani, le général Brun, Pichon et Renault sont seuls au banc du Gouvernement.

La Corruption Electorale

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant revision du tarif général des douanes.

La discussion reprend sur les tarifs relatifs aux soufres.

Plusieurs orateurs défilent à la tribune.

Une très longue discussion s'engage entr'eux, puis finalement le chapitre relatif aux soufres est disjoint.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à midi.

Séance de l'après-midi

Avant la séance

Jamais on n'avait vu pareille affluence au Sénat ; les galeries et tribunes du public sont bondées.

Nombreux sont les députés qui occupent la place qui leur sont réservées.

La tribune diplomatique est un grand comble.

Au banc du gouvernement on remarque MM. Briand, Barthou, Millerand, Cochery, Tremblet, Serrant et Chéron.

Séance publique

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Interpellation Vallé

Dès l'ouverture de la séance, M. Vallé, ancien Garde des Sceaux, escalade rageusement la tribune et demande à interpeller le Ministre de la Justice au sujet des responsabilités sur la nomination du liquidateur judiciaire Decosterier.

M Barthou

déclare qu'il accepte la discussion immédiate.

M. Vallé

a la parole.

Immédiatement l'ancien Garde des sceaux prend à partie M. Barthou.

L'orateur se demande pourquoi le Ministre de la Justice ayant mis M. Monis hors de cause, relativement à la nomination des liquidateurs des biens des Congrégations dissoutes, n'a pas agi de la même façon à son égard.

L'orateur rappelle ensuite dans quelles conditions loyales il fit exécuter par Decosterier la liquidation des Congrégations.

M. Dolabaye

sénateur du Maine-et-Loire, s'écrie de son banc : « Une loi de brigands. »

Le Président

rappelle à l'ordre M. Dolabaye.

M. Vallé

continue son discours.

Il soutient que M. Barthou aurait agi de la même façon que lui.

« Mon républicanisme, ajoute M. Vallé, est incontestable.

« J'ai été rapporteur de la loi de Séparation.

« J'ai été rapporteur de l'affaire de Panama...

La Censure

A cette déclaration, M. Dolabaye ne peut s'empêcher de crier à M. Vallé : « Vous êtes un Panamiste. »

Le président prie M. Dolabaye de retirer ces mots ; le sénateur du Maine-et-Loire s'y refusant, le président propose au Sénat de frapper M. Dolabaye de la censure.

La censure est votée.

M. Vallé

termine enfin son discours, en s'injurant M. Barthou de venir s'expliquer et de dire loyalement et carrément son sentiment à l'égard de M. Vallé, ancien ministre de la Justice.

(Ces dernières paroles du sénateur de la Marne provoquent une certaine sensation dans la salle.)

Le Garde des sceaux

visiblement ému, monte à la tribune.

M. Barthou commence ainsi son discours :

« Je n'ai rien dit, au cours de la dernière séance de la Chambre, qui puisse éveiller les susceptibilités de M. Vallé, ancien Garde des sceaux, au ministère inexpugnable et, à l'indépendance duquel je suis très heureux de rendre ici un hommage mérité. »

(Cette déclaration de M. Barthou laisse le Sénat entièrement froid ; pas un mot, pas un bruit n'est entendu.)

M. Le Provost de Launay

accède à la tribune au ministre de la Justice

Le sénateur des Côtes-du-Nord commence par citer des faits scandaleux à l'actif de liquidateurs, contre lesquels il réclame des sanctions très sévères au nom de la morale, au nom de l'honnêteté.

L'orateur fait ensuite allusion à certaines compromissions qui seront dévoilées, il l'espère du moins.

M. Le Provost de Launay parle, en terminant, des complaisances et des faiblesses de la Magistrature à l'égard de tous ces liquidateurs opérant en faveur d'une politique tyrannique

M. Brisud

monte à la tribune, après une courte réplique de M. Vallé.

Le président du Conseil, bien maître de lui, commence ainsi son discours :

« Le plus puissant des liquidateurs étant aujourd'hui en prison, cela prouve bien que le Gouvernement ne recule pas devant son devoir

« Lorsque les preuves seront faites contre les autres liquidateurs, ceux-ci suivront le même chemin.

« En attendant ces preuves, il est donc inutile d'élever tant d'accusations »

Dans un langage très noble, le président du Conseil démontre ensuite que le gouvernement de la République est au-dessus de cet accident d'un voleur qui s'est introduit dans l'application de la Loi laïque.

La péroraison du discours de M. Briand est chaleureusement applaudi.

Le Vote

La discussion étant close, le président met aux voix l'ordre du jour de confiance, demandé par le Gouvernement.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Nombre des votants . .	274
Majorité absolue . . .	138
Pour l'adoption . .	261
Contre.	13

L'ordre du jour de confiance est voté par 248 voix de majorité.

(Applaudissements prolongés).

Séance demain.

SÉNAT

Séance du matin

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LES TARIFS DOUANIERS

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, portant revision du tarif général des douanes.

La discussion reprend sur les tarifs relatifs aux soufres.

Plusieurs orateurs défilent à la tribune.

Une très longue discussion s'engage entr'eux, puis finalement le chapitre relatif aux soufres est disjoint.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à midi.

Remerciements

Madame Southwell, Mlle Edith Southwell ont été profondément touchées du grand témoignage de sympathie qu'elles ont reçu à l'occasion de la mort de leur bien regretté époux et père. Elles prient tous leurs amis de vouloir bien agréer l'expression de leur profonde reconnaissance.

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve Marie-Françoise Simoni, née Potentini ; M. et Mme Dominique Potentini et leur enfant, de Marseille ; M. et Mme Jean Potentini, de Marseille ; M. et Mme Alexandre Grassi et leurs enfants, de Marseille ; Mme veuve Antonetti, née Simoni, de Sorio, et ses neveux ; MM. Pierre et Jules Simoni de Buenos Ayres (Amérique) ; Mme veuve Luciani, de Bastia, et la famille Giuliani, de Barrettali ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR JULES-MATHIEU SIMONI

Propriétaire

décédé à Bastia, le 17 mars 1910, et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui vendredi, à 10 heures du matin.

On se réunira à la maison mortuaire, 17, rue de l'Opéra.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

La famille ne reçoit pas.

(BOGLIANO)

Mlle Félicité Bastiani, de Bogliano ; Mme veuve Joséphine Bastiani, née Gabriel, ses enfants, petits-enfants et arrière petits-enfants, de Bastia ;

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

MADEMOISELLE CATHERINE BASTIANI

leur sœur, belle-sœur, tante germaine et tante, décédée à Bogliano, le 13 mars 1910, munie des Sacrements de l'Eglise.

Les obsèques ont eu lieu à Bogliano.

Un De Profundis !

PATES ALIMENTAIRES

Raffinées — Supérieures — Extra

Usine à Vapeur

La MAISON GHILINI, dont la réputation n'est plus à faire, vient de changer complètement son installation. Elle y a apporté tous les perfectionnements modernes.

Sa fabrication journalière dépasse aujourd'hui 2.000 kilogrammes.

Elle peut, actuellement, lutter avantageusement avec tous les produits similaires nous venant du Continent.

Ses pâtes supérieures et extra sont garanties pur blé dur.

On trouvera dans ses magasins, 6, Boulevard Saint Angelo, tous les genres de pâtes que l'on peut désirer.

Si MM. les Epiciers sont informés que la MAISON GHILINI leur livrera, à domicile, des pâtes en cartons qui leur donneront pleine satisfaction comme prix et qualité.

Exigez partout la Marque « MAISON GHILINI »

MESDAMES

Dépôt spécial des Eaux Minérales Naturelles DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY ET DES GRANDES SOURCES DE VALS pour la Corse

BASTIA, 12, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies du foie, intestins, fièvre, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, se fatiguant pas, n'irritant pas.

Demander dans tous les cafés le Quart Vichy Lardy et Lorbaud

Nouvelle Société Navale de l'Ouest

Agent en Corse :

PIERRE VINCENTELLI

11, Rue de l'Union, Bastia

Service régulier entre la Corse la France, la Belgique la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

Prix avantageux

Le vapeur *Saint-Thomas* partira de Bastia le 19 mars à destination de l'Algérie, Rouen, le Havre et Anvers.

Déménagements pour tous les pays

Dépôt de cadres pour mobilier

Prix très modérés

A. PADOVANI, 7, route du Cap, Bastia.

CONSOMMATEURS

Ne buvez que le

VIN DU CAP CORSE

au quinquina **MATTEI**

Apéritif tonique et fortifiant

Dans l'intérêt de votre santé, *refusez toute imitation.*

Exigez la vraie marque préparée d'après la formule L. N. MATTEI, Chevalier de la Légion d'honneur, Commandeur du Mérite agricole.

APRÈS VOS REPAS

PRENEZ UN VERRE DE

CEDRATINE

Liqueur extra-fine

Digestive et rafraîchissante

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 78 — SAMEDI 19 MARS 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 2, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

ABONNEMENT (Payable d'avance)
Union... 20 fr. 10 fr. 5 fr.
Autres Départ. 22 » 11 » 6 »
Un numéro pour deux mois d'été : 1 fr.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Joseph.
Soleil : (Heure nationale)
Lever, 5 h. m. 42 — Coucher, 5 h. 39 m.
Premier quart... le 17 — Pleine Lune, le 25
Fête de Demain : *Rogations.*

18 MARS

La Revue Française, une des plus importantes publications hebdomadaires illustrées, publie dans son dernier numéro un article sensationnel sur la princesse Clémentine de Belgique.

Notre excellent confrère a bien voulu non seulement nous autoriser à reproduire l'article de M. René d'Anjou, mais nous a même communiqué les clichés du prince Victor-Napoléon et de la princesse Clémentine. Nous remercions bien sincèrement pour nos lecteurs la Direction de la *Revue Française*.

Dans ce même numéro, la *Revue* publie des articles de MM. René Bazin et Paul Hervieu, de l'Académie française, Redier, Paul Furet, Gauthier-Fernières, de Maisonneuve, Adrienne Cambry, Elisabeth Régnier, Desbordes-Valmore, Delphieu, de Wœt, etc., et de belles illustrations.

LA PRINCESSE CLÉMENTINE DE BELGIQUE

**Un jour, la princesse Clémentine se promenait aux environs de Laeken et était descendue un instant de la petite voiture qu'elle conduisait elle-même, pour cueillir une gerbe de fleurs sauvages. Rêveuse, peu attirée au foyer désorganisé, la jeune fille se plaisait ainsi à errer, avec un groom pour toute escorte. Elle faisait une abondante récolte qu'elle*

LE PRINCE VICTOR NAPOLÉON

LA PRINCESSE CLÉMENTINE DE BELGIQUE

disposait ensuite à profusion dans son appartement particulier.

Au tournant d'un sentier, elle effleura d'une branche parfumée un promeneur solitaire et leva sur lui des yeux surpris. Les deux regards se croisèrent... Lui, salua très bas ; elle, remonta toute rose sur son siège. Une idylle était née, elle devait grandir...

La princesse Clémentine naquit en juillet 1872. Elle fut surnommée par son père : « La petite Reine, » *parce qu'elle était sa compagne préférée*, ayant quitté, pour aller vers lui, sa mère dont le cœur était assez ferme. La reine Marie-Henriette, très sportwoman, avait une véritable passion pour les chevaux ; elle les dressait elle-même au manège et employait parfois, vis-à-vis de sa fille, des procédés un peu rudes. On raconte qu'une fois la jeune fille aurait reçu l'atteinte de la « chambrière » que maniait sa mère. Cependant elle aimait cette mère malheureuse, isolée, peut-être incomprise. Revenant un jour d'une longue villégiature dans le Midi, elle fit un crochet pour venir à portée de la résidence de la reine et l'embrasser en passant. Celle-ci, au reçu du télégramme annonçant la venue de sa fille, s'était fait conduire à la station d'arrêt et attendait sur le quai.

— *Cousous*, dit-elle froidement, *après un léger baiser.*

Clémentine raconte sa vie de voyageuse ; puis, comme le train allait repartir :

— Continuez votre voyage, ordonna la reine, nous n'avons plus rien à nous dire.

La jeune fille obéit et pleura à chaudes larmes jusqu'à son arrivée près du roi. Celui-là non plus n'était pas un modèle de douceur paternelle, et à bien des reprises, celle qui cependant était la « benjamine, » éprouva de cruelles humiliations.

Une après-midi d'automne, le père et la fille, attirés par une température idéale, avaient eu la même pensée d'une flânerie sous les beaux ombrages, ils se croisèrent. Hélas ! le roi n'était pas seul, et Clémentine passa sans saluer.

Plus tard, le roi reprocha vivement ce manque d'égard à la princesse qui, ne pouvant s'expliquer, s'enfuit sous la menace d'un geste...

Clémentine se réfugie dans la meilleure des consolations pour un cœur blessé ; elle s'occupe de bonnes œuvres et elle s'occupe d'art. Elle apprécie vivement la musique de Wagner ; elle va l'entendre, derrière une loge grillée, incognito. Revenue chez elle, *sa mémoire reproduit et* varie les airs entendus ; souvent elle achève la nuit en mélodieuses harmonies. Comme sa pauvre tante Charlotte, qu'on entend encore chanter d'une voix chevrotante derrière les hauts murs du parc de Bouchout, la jeune fille revit un souvenir..., un drame qui brisa cruellement son premier rêve d'amour. Une étrange fatalité s'acharne, dirait-on, à noyer dans le sang les tendresses des filles de Léopold. On se rappelle la mystérieuse catastrophe qui rayа de la vie le prince Beaudoin, cousin des princesses, et dont la mort tragique ne fut pas plus clairement expliquée que celle de Rodolff d'Autriche.

La princesse Clémentine aime beaucoup, l'hiver, la Côte-d'Azur : le reste de l'année, elle mène à Laeken une existence paisible, entourée d'amies fidèles et dévouées, parmi lesquelles on peut citer : la marquise de Sassoy, Miles du Roy de Blicquy, de Bassompierre. Ce groupe est jeune, et de joyeux amusements l'entraînent quelquefois. Voici une petite anecdote racontée par Freddy, qui en fut témoin. C'était à une bataille de fleurs : la princesse et ses amies s'en donnaient à cœur joie et épuisaient vite toutes leurs provisions. Or, *un officier d'ordonnance* arrache, dans l'empartement de la lutte, sa cocarde blanche de membre du jury et la lance de telle façon qu'elle alla s'accrocher au milieu du dos d'une dame en splendide toilette et de superbe allure, laquelle ne se douta jamais des rires inextinguibles qu'excita son passage.

L'ironie est aussi maniée avec un art raffiné dans cette société princière. Un matin d'hiver, Mlle de B... arpentait l'avenue de Mycsse, attendant la princesse qui était entrée un moment chez l'impératrice Charlotte. Un officier pressé passe à côté d'elle et son sabre accroche la jupe de la promeneuse. Il s'excuse, mais ne reçoit que cette réponse :

— Inutile de vous excuser, Monsieur, le sabre d'un officier belge n'a jamais fait de mal à personne.

La princesse Clémentine aime *beaucoup ses charmants petits cousins* ; elle accorde une préférence à la petite Maria-José et aime à la promener dans sa charrette anglaise.

A présent, elle ne croise plus le prince français qui osa lui avouer dans un regard son admiration, il y a cinq ans ; mais elle lui permet de se présenter à ses réceptions tout intimes.

La France et la Belgique sont deux nations amies : beaucoup d'alliances entre Belges et Parisiennes resserrent encore ces liens sympathiques. Plusieurs salons belges s'ouvrent, accueillants et gais, devant notre société. On bridge, on joue la comédie, on fraternise. Citons parmi les plus appréciés, les réceptions d'une suprême élégance, de la comtesse de Verbrugge, de Mme T'Kint, de Mme Leghait. Le mariage qui se prépare ne fera que rendre plus forte encore et plus durable l'amitié des deux pays.

René d'ANJOU.

---

272 — Feuilleton du PETIT BASTIAIS.

NOELLA

Grand Roman Inédit
par CHARLES MÉROUVEL

DEUXIÈME PARTIE

HEURE !

XXVIII

UNE VIEILLE HISTOIRE

« Ce testament a été remis en dépôt dans l'étude de Me Brissonnet. Je l'ai rédigé en double pour le cas où, par suite d'accident quelconque ou d'un cas fortuit, l'exemplaire déposé chez mon notaire viendrait à disparaître. Je le confirme au besoin dans toutes ses dispositions. »

Tout y était, la date, la signature. Aucune contestation ne pouvait donc s'élever. Roussel lisait à demi voix les phrases si nettes par lesquelles la comtesse instituait pour sa légataire universelle la jeune fille ramenée d'Italie, par elle, et qui portait le nom de Speranza. Rien de plus clair que ses volontés dernières. Le baron de Brécy avait trouvé le moyen de les rendre illusoires. De concert avec le notaire, il les avait fait disparaître. Et maintenant qu'il avait fait main basse sur les valeurs, sur la maison de la rue Malaine, sur les terres de la Rousse et de Normandie, vendues par lui, il se disait avec confiance :

— Tout est à moi.

Quelle illusion ! Raoul triomphait. Il s'écria :

— Je suis assez content d'avoir réussi... Je ne veux rien. Jamais je n'ai été si heureux... Cette chère demoiselle sera vengée. Oh ! les gredins !...

Il s'arrêta à Roussel :

— Et maintenant que dois-je faire ?

— Garder le silence, jusqu'à nouvel ordre.

Les Raoul étaient de vieux sang français, braves, honnêtes et sûrs. Il dit seulement :

— C'est bien, comptez sur moi. Je suis aussi heureux que vous de ce que je vienne de voir. Où est notre pauvre demoiselle ?

— Dans un couvent ; nous saurons lequel, quand il nous faudra les visiter tous d'un bout à l'autre du pays.

Roussel affirma :

— Je vous la ramènerai si elle ira vous remercier elle-même. *Pour moi, je ne vous* oublierai pas. Vous êtes chasseur, Raoul ?

— Un peu, fit le charpentier, souriant.

— Droit de chasse et de pêche, à vie. Vous l'avez bien gagné, et toute notre amitié. Les mains se serrèrent, cordialement. Raoul s'en alla. En passant devant la maison du notaire, il fut arrêté par Me Brissonnet qui lui dit, en le dévisageant à la dérobée, narquoisement :

— Eh bien ! vous avez fait connaissance avec le nouveau maître du domaine ?

— Mais oui.

— Qu'en pensez vous ?

— Un brave homme, tout rond.

— Il veut faire des travaux ?

— Pas pour le moment... Voilà l'hiver qui vient à grands pas... mais au printemps il y aura du changement. On dit que vous voulez vendre votre étude et vous en aller...

— Peut-être.

— Pas possible... Vous êtes si bien chez nous... Vous vous y plaisez !...

Le notaire soupira :

— C'est vrai... Je ne suis pas encore parti. Je verrai.

— Faut nous voir, maître Brissonnet. Vous aurez encore de bonnes affaires avec le monsieur du château... La maison ne vous était pas mauvaise... A la revoir !...

Raoul parti, le petit homme de plus en plus hilare, mécontent de lui-même et des autres, pensa :

— Qu'est-ce qu'il a donc, le charpentier ?... Il est aussi gai que s'il venait de faire un héritage... Je pourrais croire qu'il se moque de moi.

Et réagissant contre lui-même :

— Après tout, c'est sans doute moi qui vois les choses de travers.

Il rentra mécontent dans son cabinet, passa une journée exécrable, seul, sans visites et sans clients, comprenant que le vide se faisait de plus en plus autour de lui et qu'il avait perdu l'estime de ses voisins. Et toujours ces sept cent mille francs qui le tourmentaient ! Il était tenté de les maudire ou de les enfouir à tout jamais dans un trou où ils demeureraient invisibles. Mais où ? Il les quitta cependant vers trois heures et s'en alla errer dans le bois des Charmettes en reconnaissant à l'écart de ne pas quitter son étude et de ne laisser entrer dans qui vive dans son cabinet. Dès qu'il fut dehors, il se dit :

— Je crois que ce trésor me rendra fou.

Décidément il n'était pas l'étoffe d'un malfaiteur de large envergure, comme le baron de Brécy, par exemple, qui possédait un estomac capable de digérer les forfaits les plus exécrables sans sécheresse. Il s'en voulait de se vouloir comme d'une tare volontaire. Les bois, par cette fin d'automne, étaient d'une beauté rare. Il s'en désagrégeait un charme mélancolique. C'est l'époque où les peintres y trouvent tant de motifs de paysages aux nuances exécutées et vibrantes. Les bruyères elles-mêmes parsemées de taillis étaient d'un mauve exquis ; l'eau des étangs reflétait de grands arbres aux bois roussâtres et le bleu d'un ciel pur à peine voilé de nuages transparents et fluides. Jadis il se plaisait dans ces solitudes où la comtesse de Frasi lui accordait tous les droits que Jacques Roussel venait de concéder au brave Raoul et qui le consolaient de tout. Il regrettait cette époque déjà lointaine où les aiguillons de l'ambition et de la cupidité ne lui avaient pas encore piqué les chairs.

Mais le sort en était jeté. Il fallait marcher en avant, sortir de l'impasse où il s'était engagé. Il se promena longtemps à travers ces bois qui auraient dû appartenir à sa victime, autour des métairies dont les fermiers, si respectueux jadis pour lui, le saluèrent à peine, et il voulut rentrer au bourg en traversant le parc. De loin, il entrevit la façade du château, les fenêtres où tant de fois il avait aperçu se courant visages de la jeune fille qu'il avait si odieusement dépouillée, et il se dirigeait vers la grille du parc, lorsqu'au carrefour de deux allées en croix, il se trouva face à face avec l'acquéreur du château et la dame inconnue dont il était accompagné. Il fut pris d'une tentation de s'esquiver. Il n'était plus temps. Jacques Roussel lui criait, très courtoisement :

— Ah ! c'est vous, cher maître ! Il s'inclina, Roussel reprit :

— Je sais allé chez vous. Votre clerc m'a dit que vous étiez en promenade. Faites-moi donc le plaisir d'entrer un instant.

Il présenta le notaire.

— Maître Brissonnet... Madame la marquise d'Oreille...

En même temps, il désignait du doigt le vestibule du château. Mr Il n'insista d'autre...

74 Indiqué.

Ce que disent les Journaux

LE SCANDALE DES LIQUIDATIONS

La République Française :

« Le vote de la Chambre, dit M. Latapie, ne pouvait être autrement qu'il a été :

» L'histoire du guillotiné par persuasion est restée l'amusante fantaisie d'un conteur outrancier. On n'a jamais vu un accusé contraindre lui-même les hommes de justice, mettre la tête dans la lunette et tirer le cordon s'il vous plaît. Voilà pourtant ce que paraissent attendre les orateurs qui invitent la majorité à constater et à déplorer les résultats de sa politique. La majorité a trouvé bien plus commode de ne rien dire du passé et de faire des vœux, des vœux bien sentis, pour l'avenir. »

Le Gaulois :

« *On attend le gendarme, dit* M. Dermoulins :

» A l'heure actuelle, la concorde ne règne pas au Palais-Bourbon, les loups se mangent entre eux ; ne troublons pas leur repas ! Comme l'a dit M. Gauthier (de Clagny), si ceux qui ont dépouillé les autres se disputent les produits des vols commis en commun, nous ne voulons pas prendre parti pour les uns contre les autres ; mais, les mettant tous dans le même sac, nous attendons l'intervention de la police. C'est pourquoi nous détournons notre attention du Palais Bourbon, nous tendons l'oreille pour percevoir, au bruit de boîtes, » et nous interrogeons l'horizon dans l'espoir de voir apparaître le gendarme. »

L'Eclair :

Parlant des réparations nécessaires, M. *Ernest Judet* s'exprime *ainsi* :

« Cette victoire définitivement acquise aux dépens des voleurs et à la confusion des politiciens complices est encore toute morale ; mais les condamnations pénales sont inévitables. Que pouvions-nous désirer de plus si quelle magnifique campagne pour une opposition organisée ? Tâchons au moins de profiter de nos chances ! »

L'Action :

« Pour M. Henry Bérenger, l'honneur de cette route et dure journée revient sans conteste à M. Briand, qui fit preuve d'un absolu sang-froid politique et d'une impressionnante élévation de caractère. L'homme d'Etat pressentait et tenace qui sut déjà mener à bien la loi de Séparation et celle plus délicate encore de la Dévolution des biens, se doit à lui-même de reviser et de réparer à l'avantage de la *République* les fautes et les imprévoyances glissées dans les premières lois plus anciennes sur les associations et les congrégations. »

L'Echo de Paris :

M. Garapon tire cette conclusion de la séance d'hier :

« Les bandits de la procédure, comme les appelle M. Barthou, ne pourront plus voler dans l'avenir. En revanche, on ne les inquiétera pas pour ce qu'ils ont volé dans le passé, car tous pensez bien que l'ordre du jour voté hier est une pure plaisanterie à cet égard. Seuls les congréganistes déjà dépouillés une première fois risquent de l'être une seconde par la revision des jugements d'accord. »

Paris-Journal :

M. *Gérault-Richard* admoneste les interpellateurs sur le mode ironique :

« C'est la journée de Ponce Pilate. Tous les orateurs, qu'ils viennent de droite ou de l'extrême-gauche, ont développé ce thème : Nous ne sommes à aucun degré responsables du scandale des liquidations, nous nous en lavons les mains ; que la honte répandue retombe sur le parti radical. Et les pauvres radicaux de sourire le dos nous l'avons. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, 15 mars 1910.

La réponse des primes ne donne pas grande animation à notre marché qui n'en reste pas moins très ferme en sympathie avec Londres. Les Fonds d'Etats varient peu : Rente Française 99.12, Turc 96.40, Serbe 90.30, Russe 1900, 99.45. Société de Crédit très soutenues. Le Crédit Foncier s'établit à 818. Le Crédit Lyonnais fait 1.438, le Comptoir National d'Escompte 809 et la Société Générale 727.

Le Nouvel Emprunt Brésilien dont la souscription a lieu le 17 courant sous les auspices du Crédit Mobilier Français est demandé avec 2.50 de prime.

Les valeurs industrielles et de traction font bonne contenance. Sucre 6.460. Valeurs métallurgiques et charbonnages russes calmes. Titres cuprifères plus lourds. Rio 1.933.

L'animation reste toujours très grande sur les valeurs congolaises : action Sangha 240, Part 99 ; Ekela 215. Part 61 ; M'poko 205, Part 66 frs 50.

Parmi les valeurs diamantifères, la Jagerstein s'avance à 235.50. La production pendant les cinq premiers mois de l'exercice en cours s'élève à 296.261 carats.

Négociations suivies sur la Messamedes aux environs de 27 frs.

L'action Applications Electriques reste ferme à 120.

On demande à 466.50 l'obligation 5 0/0 or du Port de Bahia ; la nouvelle drague *peut effectuer par heure 700 mètres cubes* de remblai à une hauteur de 5 mètres au-dessous de l'eau.

L'obligation à 4 1/2 0/0 or très hypothéqué de la Brazil Railway Cy se traite couramment à 461.

Chemins Français plus faibles.

Cour d'Assises

Présidence de M. Gabrielli, *conseiller*

Audience du 18 mars 1910

Le Drame de la Rue Droite

Meurtre
et complicité de ce crime

Nos lecteurs se souviennent encore très certainement des drames qui, au mois d'octobre dernier, ensanglantèrent ce coin du vieux Bastia, le paisible quartier *du Gherraghia Diritta.*

A la suite d'une querelle qui s'était élevée entre plusieurs Sardes, clients habituels d'une cantine de la même rue, et un groupe de jeunes gens de notre ville qui s'amusaient à narguer ces Italiens en tirant contre la porte de leur cabaret, des pierres et des pétards, un coup de feu partit de l'intérieur de l'établissement atteignant mortellement le jeune Vincent Forestieri.

Les représailles ne se firent pas attendre et le surlendemain de cette affaire, un jeune Sarde était assassiné à son tour, sans que les coupables aient pu être retrouvés.

Quant à la première affaire, elle amène sur la sellette les deux patrons de la cantine, Pinna Paolo, trente-cinq ans, et Gatta Antonio, quarante-trois ans, natifs tous deux de Sorso, en Sardaigne.

Pinna, arrêté le soir même du crime sur la dénonciation de deux témoins du drame, a toujours nié énergiquement, se prétendant victime d'une basse vengeance de la part de ses accusateurs.

Vingt jours plus tard, le sieur Gatta qui avait d'abord pris la fuite, se constitua prisonnier et s'avoua comme seul auteur de l'homicide, en dépit des deux jeunes gens qui persistaient à accuser Pinna.

L'acte d'accusation expose ainsi les faits :

Acte d'accusation

Le 16 octobre 1909, vers 10 heures du soir à Bastia, un certain nombre d'individus d'origine sarde chantaient à pleine voix et jouaient de l'accordéon dans une cantine située Rue Droite, N° 2, et tenue par leurs compatriotes Pinna Paul et Gatta Antoine associés entre eux.

Un groupe de jeunes gens, dont l'identité n'a pu être établie, et dont paraît avoir fait partie Forestieri Vincent, lança quelques pétards dans la direction de la cantine dans le but de faire cesser le tapage. Pinna et Gatta accueillirent fort mal cette manifestation bruyante qu'un témoin a pourtant qualifiée d'enfantillage et sortirent de leur barrette. Pinna avait l'intention d'aller prévenir la police, mais il renonça à faire cette démarche sur le conseil qui lui en fut donné. Gatta alla directement à son domicile chercher un pistolet et revint avec cette arme, de la poudre et du plomb. Il fut bientôt rejoint par Pinna ; quelques instants plus tard, comme Forestieri Vincent précédé de ses camarades Argenti Michel et Leonici Jean passait devant la cantine, Pinna à qui Gatta venait de passer son pistolet, s'avança sur le seuil de la porte et fit feu sur lui à bout portant.

Atteint à la région frontale par deux projectiles, qui après avoir traversé la masse cérébrale étaient venus se perdre dans la région occipitale, Forestieri tomba foudroyé. Pinna reforma aussitôt la porte de la cantine et prit la fuite avec Gatta et les autres consommateurs en sautant par la fenêtre qui s'ouvre sur la rue du Nouveau-Marché. Formellement désigné à la police dès la première heure par Argenti et Leonici, qui ont toujours persisté à l'accuser avec la plus grande énergie, Pinna fut arrêté le soir même à son domicile.

Il prétend être complètement étranger à l'assassinat de Forestieri, tué d'après lui à un moment où il n'était pas dans sa cantine. Cette version formellement démentie par les déclarations d'Argenti et de Leonici est également contestée aux affirmations du témoin Pisani Salvatore, domestique de Pinna et habitant avec lui. Gatta qui avait pris la fuite aussitôt après le crime, s'est constitué prisonnier le 31 octobre entre les mains de la gendarmerie et a déclaré qu'ayant braqué son pistolet sur Forestieri au moment où celui-ci avec d'autres jeunes gens menaçait de faire irruption dans la buvette, le coup était parti accidentellement. *L'information a démontré au contraire* que si Gatta est allé chercher un revolver et en a armé en connaissance de cause le bras de Pinna, c'est bien ce dernier qui a donné la mort à Forestieri Vincent.

M. Angeli, avocat général, occupe le siège du ministère public.

Au banc de la défense sont assis Mes Fernand Mattei, Sampucci et de Montera.

Me de Caraffa se constitue partie civile au nom de la famille de la victime.

Les Interrogatoires

Pinna, au cours de son interrogatoire nie énergiquement être l'auteur du coup de feu qui atteignit Forestieri. Il n'était pas dans sa cantine au moment du meurtre. Il s'était mis à la recherche d'agents de police pour se plaindre des agissements d'un certain nombre d'individus qui tiraient des coups de revolver contre la porte de son cabaret.

En revenant, il a trouvé devant son établissement le cadavre d'un homme. Il ignore l'auteur de ce crime auquel il n'a nullement participé. Les nommés Argenti et Leonici l'accusent par animosité. Ils lui en veulent parce qu'à un moment donné Pinna les a expulsés de sa cantine et leur a défendu de reparaître chez lui.

Gatta, interrogé à son tour, avoue sa culpabilité. En butte aux menaces d'une bande de jeunes gens sans aveu qui faisaient pleuvoir contre la porte de la cantine une grêle de coups de pierre et de coups de revolver, et comme à un moment donné ces gens-là menaçaient d'envahir le cabaret, il a voulu les expulser en les menaçant d'un pistolet. Le coup est parti involontairement. Ceux qui accusent Pinna ne disent pas la vérité.

La procession sortira de l'Oratoire, à 2 heures.

Le soir, à 7 heures, bénédiction et baiser de la Sainte Relique.

Un Cauchemar de Neurasthénique

Elle bondit du haut d'une falaise

Les pauvres neurasthéniques n'ont de repos ni le jour ni la nuit. Après avoir été torturés durant le jour par toutes leurs misères, avoir souffert du mal de tête ou casqué qui leur est spécial, des craintes et même des terreurs qui les assaillent partout, chez eux aussi bien que dans la rue, ils ne peuvent goûter du repos la nuit, leur sommeil est peuplé de visions terrifiantes, de cauchemars douloureux. Il est à noter que, ralfaiblissement douloureux, toujours le même et qui apparaît dès que le sommeil a formé leurs yeux.

Voici un exemple que nous trouvons dans une lettre de Mme Brouchard, de Paris, lettre où elle a le plaisir de nous annoncer sa guérison, obtenue grâce au traitement des Pilules Pink. Mme Brouchard, qui habite Paris, 21, rue Cambronne, écrit :

« A la suite d'un grand chagrin, mon caractère s'était assombri et, peu à peu, j'étais devenue neurasthénique. Mon état général était devenu très mauvais, j'étais faible, je digérais mal, j'étais continuellement oppressée. Un mal de tête me torturait tout le jour. La nuit je ne pouvais presque pas dormir, et quand je parvenais à m'endormir, j'avais le cauchemar, toujours le même : je tombais d'une falaise très haute, dans les flots de la mer. J'avais continuellement un bruit agaçant dans les oreilles et fréquemment des éblouissements et des vertiges. Je ne pouvais supporter personne autour de moi. Après avoir essayé sans succès plusieurs traitements, j'ai pris les Pilules Pink. On m'avait dit qu'elles étaient bonnes pour les nerfs. L'état de mon système nerveux a été, en effet, rapidement amélioré et j'ai été enfin, après avoir persévéré dans le traitement, débarrassée de ma neurasthénie. »

Les Pilules Pink sont un puissant régénérateur du sang, un parfait tonique du système nerveux.

Elles sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie A. Gablin, 23, rue Rolli, Paris, 3 fr. 50 la boîte, 17 fr. 50 les 6 boîtes, franco.

Gazette de la Balagne

(De notre Correspondant particulier)

Rue du Calello

Nous appelons l'attention de la police sur l'état de malpropreté repoussante dans laquelle est laissée, depuis quelque temps, la rue du Calello.

Avis à MM. les Voyageurs

Un service journalier de voiture est établi entre Calvi et Colenzana, à des prix réduits, et correspondant aux arrivées et aux départs des trains.

Comité des Fêtes

MM. les membres du Comité sont priés de vouloir bien assister à la réunion qui aura lieu samedi, à 8 heures du soir, au local habituel de leurs séances.

Objet perdu

Une montre en or portant les initiales M. M.

Prière de la rapporter, contre bonne récompense, au bureau du Cercle Littéraire de Calvi.

Le temps qu'il fait

Depuis hier à midi, la pluie tombait à flots et un sont terrible empêchait presque la circulation dans les rues.

Ce matin le vent s'est calmé, mais la température reste froide.

A vendre

Machine à écrire valeur 180 francs, vendue pour 90 francs.

S'adresser au Correspondant Particulier du *Petit Bastiais* à Calvi.

LES PILLARDS D'ÉGLISES

Un bon coup de filet

Deux Arrestations

Nous avions annoncé dans notre numéro d'hier que la brigade de sûreté, sous l'active et intelligente direction du brigadier Ottavy, avait procédé à l'arrestation de deux individus, soupçonnés d'être les auteurs du vol de l'église Saint-Jean.

Après une habile enquête menée par notre nouveau commissaire de police, M. Glabek, il a été établi que les nommés Ariotti Joseph et Maria Antoine sont bien les auteurs de cet audacieux cambriolage.

Ces deux repris de justice ont été mis à la disposition de M. le Procureur de la République, qui les a fait écrouer à la maison d'arrêt.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 18 mars

Thermomètre. — 7 heures du matin + 12° à midi 15°6. + à 6 heures du soir + 12°. Maxima + 16°8 Minima + 11°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 762 mm. à midi, 761 mm., 6 heures du soir, 758 mm.

Vent. — Dans la matinée, léger.

Dans l'après-midi, calme

Etat du ciel : le matin, q. q. nuages.

l'après-midi, id.

Manufactures de l'Etat

M. Vecchini Jean est déclaré admis aux emplois de 1re série, à la suite du Concours de 1910.

Obsèques

A dix heures ont eu lieu les obsèques de M. Jules-Mathieu Simoni, propriétaire, décédé dans la journée de jeudi, après une assez longue maladie, au cours de laquelle sa chère compagne a déployé un dévouement inlassable.

Le défunt appartenait à une honorable famille du Nebbio, et s'était fixé dans notre ville depuis quelque temps.

De nombreux amis ont accompagné sa dépouille mortelle jusqu'à l'église Saint-Jean où a été donnée l'absoute.

Nous présentons à Mme veuve Simoni née Potentini, aux familles Potentini, Grossi, Marietti et Simoni, toutes nos condoléances.

Pour les Lieux-Saints

Dimanche 20 courant, à Saint-Jean, à l'issue des Vêpres qui commenceront à 4 heures et du Sermon, une quête sera faite au profit des Lieux-Saints, par Mmes Jules Raymond et Bagnoli-Franceschi, Mlles Mathilde Marati et Antonia Leca.

Prisons

M. Olivesi Jérôme, candidat classé, est nommé gardien de maison d'arrêt.

Une Bonne Affaire

L'Union des Prévoyants de France et des Colonies est la seule Société de Prévoyance existant en France, qui en 18 ans, par versements de 3 ou 6 francs par mois pendant 12 ans seulement, constitue à ses adhérents, un capital important en même temps qu'une pension de retraite.

La confiance que les personnes économes lui témoignent et son succès toujours croissant proviennent de ce que, contrairement à toutes les Sociétés d'assurances ou à forme analogue, elle fait des avances aux souscripteurs qui en font la demande, en leur remboursant, en cas de besoin, les cotisations qu'ils ont versées, augmentées des intérêts, et que, avec les primes de réversibilité, que les autres Sociétés appellent prime de contre assurance, elle forme une caisse de retraite qui lui permet d'allouer à chaque sociétaire une pension viagère de plus de 100 frs par livret, alors que les primes de contre assurance versées par les mentionnées des autres Sociétés sont perdues pour eux.

Pour recevoir franco, notices et renseignements s'adresser à M. GELORMINI F. J., lieutenant de réserve, chevalier de la Légion d'honneur, Agent général pour la Corse, 3, rue du Cap, Bastia.

Des agents sont demandés dans toutes les localités du Département où la Société n'est pas encore représentée.

SOCIETES & SYNDICATS

DOTATION DE LA JEUNESSE DE FRANCE. — L'assemblée générale annuelle aura lieu dimanche 20 courant, à 2 heures, à la Mairie.

Ordre du jour : Lecture des rapports administratifs et financiers. — Examen des vœux. — Election du Conseil d'administration. — Renouvellement partiel du Comité de la Section de Bastia.

En vertu des statuts, chaque part donne droit à une voix ; le vote par correspondance est admis.

Le Comité invite tous les sociétaires à assister ou se faire représenter à cette assemblée afin d'approuver ou repousser les importantes questions qui leur seront soumises.

Le Président, P.-P. Monti.

AMICALE DES RETRAITES DE LA GENDARMERIE. — Les membres de cette Amicale sont priés de vouloir bien se réunir dimanche 20 courant à 2 heures de l'après midi à la mairie.

Ordre du jour : Communication et approbation de documents importants.

BAS DAMES

AVIS DE DÉCÈS

M. Antoine Dulesi ; M. Dominique Piaggi ; M. et Mme Roch Piaggi et leurs enfants ; Mme Julien Lota, née Piaggi, M. Julien Lota et leurs enfants ; M. et Mme Isidore Piaggi et leurs enfants ; M. et Mme Casimir Piaggi et leurs enfants ; M. et Mme Augustin Dulesi et leurs enfants ; M. et Mme Jean Dulesi ; Mme veuve Cappuri, née Dulesi, et sa fille ; Mlle Marie Dulesi ; M. et Mme Pierre Dulesi ; M. et Mme Attelli, *née Dulesi*, et leur fille ;

Les familles Agostini, Cosseo Leca, Filin, Fanti, Buggini, Cisoni, Taddei, Oronga, Sisco, Mignoni, Alessandri, Orongo, Lota, Bergasso, Gentella, Rontini, Villa, Cardi, de Mari, Dulesi, Corsoni, Bartoli, Vidali, Brazzini, Rossi, de Matra, Lorenzi, Monti, Vormera, Stagnara Gandolfi et Caliuli,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME ORDICE DULESI
Née PIAGGI

leur épouse, fille, sœur, belle sœur, tante, cousine et alliée, décédée à Pino, le 15 mars 1910.

Les obsèques auront lieu aujourd'hui samedi, *à 10 heures* du matin.

On se réunira au hangar Fraisinaut.

Mme Jean Marcelli ; Mme Jacques Mattei, née Marcelli, M. Jacques Mattei, receveur des postes et télégraphes à Oletta ; Mlles Lucie, Marcelle et Marie-Madeleine Mattei ; M. Jean Georges Mattei ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME MARIE MAROSELLI
Née CAILLE

leur épouse, mère, belle-mère et grand'mère, décédée à Bastia, le 16 mars 1910, à l'âge de 68 ans.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Mme et M. Joseph Rosi, maître-maçon, et leurs enfants ; M. et Mme Pierre Rosi ; Mme et M. Noël Rosi, chauffeur, et leurs enfants, de Marseille ; M. Florindo Citti ; M. et Mme Nicolas Citti ; M. et Mme Golfredo Citti ; M. et Mme Louis Citti ; M. et Mme Sébastien Tiberi et leurs enfants ; Mme Veuve Tiberi Madeleine et ses enfants ; Mme Veuve Tiberi Sabatine et ses enfants ; M. et Mme Giudicelli Dominique-Jean et leurs enfants ; Mme et M. Casalloni, retraité, et leurs enfants ;

Les familles Giudicelli, Giorgi, Calendini, Tiberi, Mozzichini (de Verdinari), Degli-Esposti, Citti, Stellini ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

MONSIEUR ROSI DOMINIQUE

leur fils, frère, beau-frère, neveu, petit fils, cousin et allié, décédé à Bastia, le 16 mars 1910, à l'âge de 18 ans.

Les obsèques auront lieu aujourd'hui 19 courant, à 3 heures et demie de relevée.

On se réunira, place Favalelli, n° 6.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00156

BOURSE DE PARIS

17 mars. — 18 mars

Rentes de 3 00 anciens . 94.20 — 94.20
Id. 3 0/0 amortis . 98.75 — 98.65

L'élection de Sartene

Le Procès-Verbal
de la Commission d'Enquête

Validation de l'élection de M. Balesi

Paris, 18 mars.

La Commission d'enquête parlementaire sur les opérations électorales dans l'arrondissement de Sartene s'est réunie aujourd'hui, sous la présidence de M. Lenoir.

Elle a longuement discuté les conclusions du rapport que M. Dalimier doit présenter, en son nom, à la Chambre.

N'ayant relevé aucun fait, aucun acte de pression imputables à M. le docteur Balesi, et vu la proximité des élections générales, la Commission s'est prononcée à l'unanimité pour la validation de cette élection.

La Commission a donné néanmoins mandat au rapporteur de blâmer énergiquement certains procédés, dont la Préfecture de la Corse, sous l'administration de M. le préfet Chalsif, a usé à l'occasion de cette élection.

Elle a chargé notamment M. Dalimier de signaler au Gouvernement la nécessité d'épurer le personnel administratif insulaire, en recrutant désormais les fonctionnaires de tous ordres sur le Continent.

Nouvelles Militaires

Gendarmerie

Paris, 18 mars.

Le brigadier de gendarmerie Lambert, à Ajaccio, est nommé maréchal des logis à Sainte Lucie-de-Tallano.

Le gendarme Cazzilles, à Bastia, est nommé brigadier, à Pianotoli.

Le brigadier Duchesne est envoyé de Pianotoli à Ajaccio.

PALMES ACADEMIQUES

Paris, 18 mars.

Sont nommés officiers de l'Instruction publique :

M. le général Leddet, gouverneur de la Corse, à Bastia ;

M. le docteur Gudris, médecin à Ajaccio ;

M. Venturini, conseiller municipal à Marzolo.

Sont nommés officiers d'Académie : MM.

Berardi, maire d'Oriporio ;

Campocasso, receveur des postes et télégraphes, à Saint Florent ;

Giudicelli, maire d'Omi et Cappella ;

Leandri, maire de Nova ;

Giustiniani, ancien sous-chef du cabinet du Préfet de la Corse, à Ajaccio ;

Leandri, huissier en retraite, à Volpajola ;

Peraldi, propriétaire à Venzolasca ;

Poggi Valère, commis des ponts et chaussées, à Bastia ;

Mme Pali-Verdini, professeur de musique, à Ajaccio ;

Luciani, propriétaire, à Venzolasca ;

Vernier de Marcelli, avoué, à Bastia ;

Kiarider, employé aux Grands Magasins du Louvre, de Bonifacio.

MÉDAILLES D'HONNEUR

Marine Marchande

Paris, 18 mars.

Des médailles d'honneur ont été décernées aux officiers et marins de la marine marchande, dont les noms suivent :

Bianchi, Buonavita et Liparelli, capitaines au long cours ;

Buonavita, Gaïli, Marcantoni, Marcantoni, *Marcotorchino et autres*, capitaines au cabotage ;

Antoni, Antonorsi, Bartoli Dominique, Bartoli Toussaint, Bastiani, Berlingeri, Carabini, Carli, Cervoni, Franceschi Joseph, Franceschi François, Franceschi Nonce, Frizzi, Giannino Jean, Gianno Sauveur, Giudicelli, Graziani, Gregory Ciccioni, Lota, Luigi, Mamberti, Marcantonetti, Marcotorchino Antoine, Marcotorchino Nicolas, Mattei Ange, Mattei Toussaint, Mezzana, Morganti, Nivaggioni, Omi, Orsini Christophe, Orsini François, Palmieri, Salvinci, Santelli, Simonpietri, Solotti et Trama, matelots ;

Sisco et Tomasi, capitaines au cabotage, inscrits à Bastia ;

Acarli, Appietto, Chirardi, capitaines au cabotage ;

Bartoli, Negri, Savona, Sollacaro, matelots inscrits à Ajaccio.

LA DATE des Elections Législatives

Paris, 18 mars.

Les trois groupes de la Chambre : le groupe radical socialiste, la gauche radicale et la gauche démocratique ont fait aujourd'hui une démarche collective auprès du Président du Conseil pour l'engager à maintenir la date du 24 avril pour le premier tour de scrutin.

M. Briand a promis aux membres de ces trois groupes parlementaires de leur donner satisfaction, à la condition que les travaux parlementaires soient achevés en temps opportun.

Les Morts du Jour

Le général Akermann

Paris, 18 mars.

On annonce la mort du général de brigade Akermann, du cadre de réserve, officier de la Légion d'honneur.

Cet officier général avait passé, en 1908, l'inspection générale de la Légion de la Corse ; il a laissé un ordre général dans lequel les gendarmes Corses sont considérés comme de mauvais serviteurs.

Les Sénateurs et Députés de la Corse n'ont pas jugé à propos de prononcer après du ministre de la Guerre.

Monseigneur Labeuche

On annonce également la mort de Mgr Labeuche, évêque de Belley, qui a succombé aux suites d'une pleurésie.

NANCY

L'Amicale des Instituteurs CONTRE Mgr Turinaz

Nancy, 18 mars.

Le tribunal civil de Nancy a rendu aujourd'hui son jugement dans le procès des Amicales d'Instituteurs contre Mgr Turinaz.

Le tribunal a acquitté l'archevêque de Nancy, déclarant non recevable l'action des Amicales.

MONTCEAU-LES-MINES

Un Coup de Grisou

Trois Victimes

Paris, 18 mars.

Une explosion de grisou s'est produite dans un puits à Montceau-les-Mines.

Trois ouvriers ont été tués ; l'un est âgé de 48 ans et père de quatre enfants ; les deux autres sont à peine âgés de 20 ans.

Le Scandale des Liquidations

A l'Instruction

Déclaration de Madame Duez

Paris, 18 mars.

La femme de l'ex-liquidateur a été interrogée aujourd'hui par M. Albanel.

Mme Duez a déclaré au magistrat instructeur qu'elle ignorait entièrement les opérations auxquelles se livrait son mari.

Le frère de Mme Duez

M. Albanel a fait subir au beau-frère de Duez un nouvel interrogatoire.

Cette déposition terminée, il a confronté Duez avec son beau frère. Des paroles très vives ont été échangées.

Interrogatoire de Martin-Gauthier

François Martin, dit Gauthier, employé de Duez, a subi aujourd'hui un interrogatoire, qui a commencé à midi et ne s'est terminé qu'à sept heures du soir.

Le prévenu s'est vanté au cours de son interrogatoire d'avoir su parfaitement organiser les liquidations de biens des Congrégations.

Il a déclaré en outre qu'il a réussi à réaliser de grands bénéfices sur les achats de terrains, vendus d'une façon loyale et régulière, lorsqu'il n'était plus au service de Duez, qui se comporta très mal à son égard.

M. BRIAND et les Biens des Congrégations

Le président du Conseil a été entendu aujourd'hui par la commission de la Réforme judiciaire de la Chambre, présidée par M. Poreh.

M. Briand a accepté le texte de la proposition de M. Raynaud, tendant à transmettre immédiatement les liquidations des Congrégations à l'administration des Domaines.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance de vendredi, qui est adopté.

La Corruption Electorale

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, modifié par le Sénat, tendant à réprimer la corruption électorale.

La discussion reprend sur l'article 1er, du texte du Sénat.

MM. Lafies, Jules Roche, le général Pedoya, Charles Benoist, Zevaès, Malvoie Leroy défilent à la tribune.

Après la discours du Président du Conseil, la discussion est close.

Le président met aux voix l'article 1er qui est adopté, sans aucune modification, par 318 voix contre 463.

Séance lundi.

SÉNAT

Séance du matin

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LES TARIFS DOUANIERS

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, portant revision du tarif général des douanes.

La discussion a été consacrée à l'adoption de huit chapitres.

Petites exploitations rurales

Avant de lever la séance, le Sénat adopte sans débat la projet de loi constituant le crédit agricole à long terme en vue de faciliter l'acquisition, la transformation et la reconstitution des petites exploitations rurales.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Après une discussion des plus animées, le Sénat adopte une troisième d'article du projet de loi portant revision du tarif général des douanes.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Veillez sur votre Santé ! Ayez toujours un Flacon d'Alcool de Menthe de Ricqlès
Maux de Tête, de Cœur, d'Estomac. C'est aussi le Dentifrice le plus économique.
Pour éviter toutes Grippes et les Epidémies.
REFUSER LES IMITATIONS

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers à barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA
Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse

ECZEMAS, DARTRES.
Souffrez-vous de démangeaisons, avez-vous des boutons, des rougeurs ou éruptions de la peau, n'hésitez pas à employer l'EAU PRÉCIEUSE DE VENSIER. C'est le remède idéal, unique au monde, qui vient à bout de tous les autres et de tous.
Comme je vous l'ai dit plus haut, votre EAU PRÉCIEUSE m'a rendu l'espoir que j'avais perdu depuis longtemps. Atteinte d'eczéma à une jambe depuis douze ans, une souffrance sans pareille, lorsque j'ai appris les propriétés de votre EAU PRÉCIEUSE. Aux premières pansements le mal diminua et après l'emploi de quelques flacons j'étais complètement guérie.
Je suis reconnaissante et vous adresse toute ma reconnaissance.
JUSTINE MAGNES à St Julien-en-Born (Landes)
Envoi franco contre mandat poste de 5 fr. 50 adressé à la Pharmacie Reynaud 17, rue du Bac, à Bordeaux (plusieurs remarquables).
Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 10, boulevard du Palais et à Ajaccio, Pharmacie Guidicelli.

Installation à Gaz
Jean Cinti, ex-ouvrier de Gaz
Bastia, 12, Boulevard Paoli, 12, Bastia
Vente de becs, verres et manchons
Appareils sur commande
Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti

L'Indicateur OFFICIEL de la CORSE
Publication commerciale exclusivement, malgré son titre modeste, une documentation variée qui intéresse le voyageur autant que l'industriel et l'agriculteur dans les différentes régions de la Corse.
Des horaires, mis à jour chaque mois, de tous les bateaux à vapeur et services d'autocars, Automobiles, Diligences, Chemins de fer, Aéroplanes, etc., concernant l'île.
Une CARTE SPÉCIALE, dont les indications diverses et très intéressantes font valoir la précision et la clarté.
Des NOTICES GÉOGRAPHIQUES consignant les particularités utiles à connaître de chaque département insulaire.
Un DICTIONNAIRE DES COMMUNES joignant à une brève description de chacune d'elles, le nombre de ses habitants, renseignements administratifs et pratiques, etc., etc.
Cet indicateur, particulièrement à chaque édition entièrement mis à jour, vous donnera une somme de renseignements très précieux et très variés, indispensables à tous ceux qui s'intéressent à ce beau pays.
PRIX : 30 Cent. EN VENTE PARTOUT et chez l'éditeur, 6 et 8, rue St-Louis, 6 et 8, Bastia

En Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER.
Imp. Ollagnier.

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
ET
APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES
REPRÉSENTANT
Pour BASTIA et CORTE
M. Paul GILORMINI
ALBERTINY ET Cie
NICE
ET
CANNES

LA KABILINE
Véritable Teinture des Ménages
LA KABILINE
Pour rendre neufs vos Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Teint dans la marche entière
ESSAYEZ-EN !
Le Paquet : 40 Centimes

Vient de paraître :
L'AGENDA GALLIA
PRATIQUE ELEGANT SOLIDE
Le Mieux Documenté
Son Format : 16×11, relié toile verte
Son nombre de Pages : 600 (Une par Jour)
Ses Renseignements : P.L.M.-des Affaires
Sa Prime : Une Carte des Chemins de Fer
PRIX : 2 FR. 75
Chez tous les Libraires
HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

Décidément, l'AMARO MATTEI est un véritable nectar. C'est encore le roi des apéritifs.

Vin du CAP CORSE QUINQUINA de L. H. MATTEI
Apéritif TONIQUE Délicieux Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons
OUTILS

JE DONNE 100.000 fr.
Chauves !
à qui prouvera que la célèbre Lévy capillaire du dermatologiste F. OLLÉ n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne les fait pas repousser à tout âge sur les têtes les plus chauves et dans leur nudité primitive.
Pour recevoir gratuitement sous pli fermé l'exposé de la Méthode, écrire avec timbre pour réponse à M. le docteur en Laboratoire OLLÉ 10 bis, Rue Montpensier, Paris (1er).

DEMANDE MALADES
même réputés incurables — PAIEMENT APRÈS GUÉRISON.
Guérison rapide et sûre sans drogues, sans opérations, par la MÉDECINE NATURELLE, électricité, radiothérie, eau, plantes, hypnose, et que chacun peut suivre chez soi, — de toutes les maladies organiques ou chroniques les plus graves, les plus anciennes. Telles que : Tuberculose, Maladies de Poitrine, Asthme, Rein, Foie, Vessie, Estomac, Peau, Intestins, Anémie, Rhumatisme, Goutte, Gravelle, Vices du Sang, Nerfs, Impuissance, Neurasthénie, Paralysie, etc.
DR DOM MALADES SAUVÉS depuis 4 ANS. — GUÉRISON ET +), — AMÉLIORATION TOUJOURS.
Pour recevoir consultation gratuite sous pli fermé, écrire avec grande détaille au Docteur DOMETTI Médecin de la Médecine Naturelle, 8, Place Bellecour, LYON (Rhône). Paris

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI
CORTE (Corse)
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs
GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Pour vos agrandissement adressez-vous en toute confiance à J. MORETTI Corte (Corse)

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 79
DIMANCHE 20 MARS 1910

00157

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard de Paoli, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

ABONNEMENT (Payable d'avance)
Corse : un an 20 fr. — 6 mois 10 fr. — 3 mois 5 fr.
Autres Départements : 28 » — 12 » — 6 »
Union postale : un an 32 fr.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Remords.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 5 h. m. 39 — Coucher, 5 h. 42 m.
Premier quart, le 17 — Pleine Lune, le 25
Fête de Demain : Saint Benoît.

19 MARS

EN ITALIE

Saint-Pierre de Rome

Il faut aller à Saint Pierre de Rome un après-midi de Semaine Sainte, lorsque vers les coupoles de la basilique montent les supplications du *Miserere*.

Le Borgo Nuovo, le Borgo-Vecchio, le Borgo-San-Spirito et les ruelles de la Cité Léonine déversent, sur la place du Vatican, une foule pressée.

Les races sont mêlées; les nationalités les plus diverses se coudoient; votre voisin est Espagnol, votre voisine Anglaise : ceux qui vous précèdent viennent des rives du Volga et ceux qui vous suivent de la Prusse Rhénane.

De longues théories de séminaristes se hâtent; leurs ceintures ou leurs habits de couleur les font reconnaître : voici les Belges, les Portugais, les Italiens, les Ecossais vêtus de violet, les Hongrois et les Allemands que le peuple romain appelle *gambari cotti* (1), à cause de leur soutane écarlate, les Ruthènes bleus et les Français corrects avec leur manteau de cérémonie.

Auprès d'eux, des Augustins, des Jésuites, des Capucins, des Pères blancs, des prêtres grecs ou maronites, des clercs roumains ou japonais, et, parmi les pèlerins, des Fils du Ciel aux grandes nattes tombantes, des Tahitiens, des Hindous et des Serbes en costume national...

Sur la place dominée par l'obélisque fameux que Caligula fit transporter d'Héliopolis et que le pape Sixte V érigea en cet endroit, sous les voûtes de la magnifique colonnade, les langages mêlent les finales sonores de leurs mots et, dans le même lieu où les esclaves de Rome, tirés aux bêtes, lançaient vers le ciel leurs imprécations en cent dialectes divers, les fidèles parlent aujourd'hui de piété et d'art dans tous les idiomes.

Saint-Pierre est, plus que jamais, pendant la Semaine Sainte, l'église du monde entier, et pourrait porter sur son fronton, ainsi que l'a dit Bouget, les paroles de la bulle papale : « Nous entendons que cet édifice sublime, consacré par nous à Saint Pierre, ne soit ni notre sanctuaire propre, ni le sanctuaire de quelqu'un en particulier, mais un temple commun à toutes les nations chrétiennes. »

En haut des gradins, sous le portique majestueux que Constantin et Charlemagne gardent, la basilique ouvre ses cinq portes, dont une, la « porte sainte » reste murée jusqu'au retour des années jubilaires.

L'entrée principale, ou « porte d'argent, » a des bas reliefs de Filarète et de Simon Donatello. C'est près de cette entrée que se trouve la dalle ronde de porphyre rouge sur laquelle les empereurs se plaçaient autrefois, pour être couronnés par le Pape.

Charlemagne s'y agenouilla.

De nos jours, le touriste, la foule, et la plus humble femme y peut achever en paix sa prière.

Parmi les divers sentiments que l'on éprouve sous les nefs de Saint-Pierre, il en est un qu'il est curieux de noter.

On sait, d'avance, d'après les récits et les guides, que l'on entre dans la plus grande basilique de la terre; que l'architecture en est grandiose; que le génie d'un Bramante, d'un Raphaël, d'un Michel-Ange a présidé à la construction des voûtes colossales, à l'érection de la coupole cyclopéenne. Des chiffres étonnants traversent la mémoire, l'esprit, l'imagination travaillent, amplifient encore ce qui est déjà surhumain. Il en résulte une légère déception, l'église réelle apparaissant moins vaste que l'église rêvée.

Hâtons-nous de dire que cette impression est des plus passagères. On a compté sans la merveilleuse harmonie de l'édifice dont les diverses parties ne s'écrasent point, mais au contraire se complètent avec un art et une science qui n'ont jamais pu être égalés.

Nous ajouterons même, que l'on revient si bien sur cette impression première que, à chaque nouvelle visite, Saint-Pierre paraît plus imposant et permet d'admirer encore des beautés insoupçonnées.

La basilique actuelle, reconstruite par Nicolas V, Jules II et leurs successeurs, consacrée par Urbain VIII, s'élève sur l'emplacement de l'ancienne église bâtie par Constantin.

Ce fut la tradition pieuse qui guida l'empereur. Il voulut que sur un sol souillé par les jeux du cirque de Nérou et si longtemps arrosé par le sang des martyrs, un sanctuaire de paix s'élevât. L'ombre des voûtes, le silence des nefs, les prières des fidèles, lui parurent la plus durable des protestations contre l'orgie passée, et il lui sembla que seul, le chant des cantiques pouvait faire oublier les rugissements des lions dans l'arène et les clameurs d'une foule plus altérée de sang que les fauves des rivages.

Plusieurs fois remanié, le plan de Saint-Pierre de Rome affecte la forme d'une croix latine. La perspective de la grande nef est coupée, vers l'abside, par un baldaquin de bronze dont la hauteur est, dit-on, celle du palais Farnese. Quatre colonnes torses soutiennent le dais au-dessus de l'autel pontifical. Un lierre d'or les enlace; des abeilles dilignetes se posent sur le marbre de chaque piédestal, double symbole de l'activité spirituelle de l'Eglise et de sa fidélité à des dogmes divins.

Directement, sous l'autel, se trouve le tombeau de l'Apôtre Pierre.

A cette même place, voilà plus de dix-neuf siècles, la tête d'un pauvre pêcheur de Galilée tombait, avec ignominie, dans la poussière du stade. La dernière prière du martyr fut étouffée par les cris de joie d'un peuple barbare, et l'on crut que son souvenir était à jamais perdu !

Mais ce pêcheur du lac de Tibériade était surtout un pêcheur d'hommes. Les âmes se laissaient prendre aux doux filets de sa doctrine, et son enseignement, qui du Christ venait, retournait au Christ avec l'âme des martyrs, après avoir remué le monde.

A toute heure, autour de ce tombeau, brûlent quatre-vingt-quinze lampes. Perdue dans l'immensité de l'église, leur lueur se joue, faiblement, sur les alhâtres, les lapis-lazuli de la Confession. Parfois, cependant, elle semble arracher à sa méditation éternelle le Pontife de marbre (1) qui prie, dans l'ombre, agenouillé devant le tombeau de l'Apôtre; on dirait, alors, que les lèvres closes s'ouvrent pour psalmodier une hymne et que la main s'élève, d'un geste lent, pour bénir.

Auprès du premier Chef des chrétiens, bien des Papes reposent. Les nefs latérales sont de vastes nécropoles où se lisent des noms chers à l'Histoire religieuse et profane : Léon XII, Christine de Suède, Innocent XII, Mathilde de Toscane, Grégoire XIV, Clément XIII, Sixte IV, Jules II...

De la puissante famille des « della Rovere, » Jules II, après avoir uni, sous son pontificat, l'arbre symbolique de ses ancêtres au laurier vigoureux de l'Art, voulut que sa mort même servît à la gloire des artistes.

Il ordonna à Michel-Ange de lui élever un tombeau, unique dans les fastes de la sculpture et de l'architecture.

Cette sépulture papale ne reçut qu'un commencement d'exécution qui nous valut, cependant, la célèbre statue de Moïse.

Le désir de Jules II ne fut donc pas réalisé et ses cendres ne reposent sous le bronze du « Pollajolo » que mêlées à d'autres cendres !..

Parmi les Papes et les personnages historiques inhumés à Saint-Pierre, on peut citer encore : Saint Grégoire-le Grand, Saint Grégoire de Nazianze, Saint Jean-Chrysostome, Adrien IV, Boniface VIII, Nicolas V, Pie VII, l'empereur Othon I, Palestrina, Marie Sobieska, les Stuarts, Jacques III, Charles-Edouard, Henri cardinal d'York...

Cette nomenclature est, on le comprend, fort incomplète; il faudrait des volumes si, — donnant quelques détails sur la basilique, — on voulait parler de tous les morts illustres sur qui l'ombre des nefs répand son calme mystérieux et doux. La description même de l'église demanderait à elle seule un gros in-folio.

Une des particularités des églises de Rome est le manque presque absolu de chaises et de bancs. Saint-Pierre du Vatican suit plus rigoureusement que toute autre église la règle générale.

Les étrangers s'en étonnent; quelques dévots s'en plaignent : mais les artistes prétendent que rien ne dépare, ainsi, l'harmonieuse majesté de l'église. Ceux qui ont assisté aux cérémonies de la Semaine Sainte, aux canonisations : ceux qui ont entendu le bruit que font les pas de 40 à 50.000 fidèles, ceux-là sont aussi de l'avis des artistes.

Ce bruit, pareil au murmure confus de la mer, fait résonner Saint-Pierre comme une immense conque marine. A peine supportable pour les personnes pieuses, il serait intolérable même aux simples curieux, si le frottement des chaises contre le pavé de marbre venait s'y mêler.

Avec le manque de chaises et de bancs, une autre particularité frappe le touriste : Saint Pierre de Rome ne possède pas ou presque pas de tableaux à l'huile. Toutes les grandes compositions, qui ornent ses nombreuses chapelles, sont des mosaïques aussi parfaites que les originaux peints que l'on contemple à la Pinacothèque du Vatican ou dans l'église de Sainte-Marie-des-Anges. Les plus admirées sont : La « Communion de Saint Jérôme » d'après le tableau du Dominiquin; le martyre de Saint Erasme d'après Poussin; « Saint Michel vainqueur de Satan » d'après le Guide : la « Transfiguration » d'après Raphaël : la « Sainte Cécilia » d'après Lanfranco...

L'autel de l'abside ne possède ni tableau, ni mosaïque. On y conserve pieusement le siège pontifical du Premier des Apôtres.

Fait d'un bois grossier, il a survécu aux persécutions dévastatrices et aux incendies fréquents qui faisaient, de la Cité des Césars, un monceau de cendres et de ruines.

Les trônes de porphyre et de marbre rares qui devaient défier les siècles ne sont plus que des fragments tombés au hasard, ils ont disparu dans les tourmentes qui emportaient les palais comme des feuilles d'automne, et dissipaient la gloire des princes comme la fumée d'un encens !

Les empereurs romains possédaient le monde; la mort même leur donnait l'Olympe. Pierre, le pêcheur, était pauvre parmi les pauvres. Cependant, son humble chaire a résisté à la chûte des empires, et un signe de sa main, au nom du Christ, a chassé les dieux !

La chaire de bronze qui renferme la précieuse relique, ainsi que les quatre statues de même métal qui soutiennent cette chaire, sont du Bernin. On découvre facilement le symbole de cette œuvre, les quatre statues étant celles des Pères de l'Eglise : Saint-Athanase, Saint Ambroise, Saint Augustin, Saint Jean-Chrysostome.

Dominant l'autel, la foule des fidèles, ils semblent, ainsi placés, converser avec la statue de Saint-Pierre qui se voit près de la Confession.

On sait que cette statue a un pied usé par les baisers des croyants. De savants archéologues — épris de l'antiquité romaine dont ils s'obstinent à rencontrer partout des vestiges — affirment qu'elle fut autrefois l'image de Jupiter; mais, comme toujours, d'autres savants, non moins archéologues, émettent un avis différent. Au fond, qu'importe ! ce n'est point à l'image que va notre vénération, et nos prières ne s'arrêtent pas aux sommets des coupoles !

Il faudrait encore dire bien des choses sur la première des basiliques chrétiennes; peut-être jugerait-on la description trop détaillée et trop longue. Comment, pourtant, ne pas se souvenir du riche trésor de la sacristie, de ses tableaux de Cimbue, de ses anges peints par Melozzo-da-Forli ? Comment, surtout, avant de sortir de l'église, ne pas s'arrêter un instant devant la colonne du Temple de Jérusalem. Le Christ, dit la tradition, s'y appuyait souvent lorsqu'il discutait avec les Docteurs de la Loi ou qu'il parlait au peuple assemblé.

Cette colonne, presque cachée par une grille en fer, se voit dans la chapelle « della Pietà » (1), en face d'un grand sarcophage de porphyre rouge, servant actuellement de fonts baptismaux, sarcophage qui, pendant des centaines d'années, renferma, au Castello-Sant'Angelo les cendres de l'empereur Adrien.

Ainsi, bien des choses mêlées à l'histoire du monde ont été, par les hasards des siècles, apportées à Saint-Pierre.

Il en est qui viennent de la terre des Pharaons; d'autres ont vu les splendeurs de la Rome antique, d'autres ont connu les cieux éclatants de Judée. Il semble qu'une force attractive les ait réunis sur ce sol baigné par le sang des martyrs et que chaque époque, chaque empire, ait voulu participer à l'embellissement de cette église qui appartient à l'Univers et où l'Univers vient prier.

PICCOLINA.

(1) Statue célèbre de Michel-Ange.

(1) Pape Pie VI, par Canova, 1822.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 20 mars, à 2 h. 1/2

L'Audacieux,	Leroux.
Sélection sur Jocelyn,	Godard.
Morêna,	Lacôme.
Le Cœur et la Main,	Lecoq.
Princesse Olga,	J. Parès.

Le Chef de Musique, LAUBES.

Les Balancelles Italiennes

Au Directeur du Petit Bastiais

Le tribunal correctionnel, dans une de ses dernières audiences, a eu à juger les patrons des balancelles italiennes surprises, la semaine dernière, par le garde-pêche, en flagrant délit de pêche dans les eaux françaises, par le travers d'Alistro.

Les patrons ont été condamnés à cent francs d'amende chacun; en outre, le tribunal a ordonné la confiscation des engins de pêche saisis à bord des deux balancelles.

Le tribunal a fait son devoir. Seulement il est regrettable de constater que la pénalité encourue par les délinquants est tout-à-fait insignifiante. Il serait donc urgent de modifier la loi, afin d'augmenter considérablement les pénalités, ou de faire une chasse plus régulière aux pêcheurs transalpins.

Il faut remarquer que la confiscation des filets donne lieu, le plus souvent, à une petite comédie.

L'administration de la marine fait vendre les filets saisis aux enchères. Or, il paraît que l'armateur italien s'arrange, presque toujours, à les faire adjuger à un complice au plus bas prix, faute de quoi ces sortes de filets ne peuvent pas toujours être utilisés par les pêcheurs français.

La perte des filets dont la valeur est assez importante ne réduit donc à peu de chose. Et à ce propos, je rapporterai le propos d'un pêcheur, auquel il y a quelques années, il s'entretenait avec un de ses camarades de sa mésaventure, et auquel faisait re-

marquer qu'à ses yeux, les pêcheurs italiens risquaient beaucoup trop en s'aventurant ainsi dans les eaux françaises, puisque, tout compté, l'armateur y était pour une somme assez ronde.

— Peuh ! fit le patron, une bonne semaine sur les côtes de Corse nous délivre et au delà de ces pertes.

Il faut aussi considérer que plusieurs coupes de balancelles italiennes se livrent continuellement à des incursions dans les eaux françaises et parfois avec des engins prohibés. Cependant, la dernière capture remonte à deux ans, au mois de mars 1908. Ce n'est donc pas la répression actuelle qui peut arrêter les pêcheurs étrangers : ils peuvent se dire qu'ils jouissent de l'impunité : une capture chaque deux ans ! ..

Il importe donc que le garde-pêche garde effectivement la pêche française, et que la législation soit modifiée en augmentant la pénalité, afin d'arrêter les délictueuses incursions de nos chers voisins.

UN PÊCHEUR.

Cour d'Assises

Présidence de M. Gabrielli, conseiller

Audience du 19 mars 1910

Le Drame de la Rue Droite

Meurtre
et complicité de ce crime

Les Témoins

L'audition des témoins continue.

M. Robert de Moroni, propriétaire, qui emploie Gafia en qualité d'ouvrier agricole, donne des renseignements relatifs à la moralité de cet accusé qu'il présente aux jurés comme un parfait honnête homme, d'un caractère très doux.

Les témoins Paniaggi et Cardi confirment les renseignements de bonne moralité en faveur de Gafia et Pinna.

La Partie Civile

Me de Caraffa, dans une magistrale plaidoirie, demande justice au nom de la famille du malheureux Forestieri, assassiné lâchement par ces bouviers sardes qu'il n'avait nullement provoqués. L'éminent maître sollicite un verdict sans faiblesse.

Réquisitoire

M. Angeli, avocat général, établit la culpabilité de Pinna qui est l'auteur de l'homicide. Quant à Gafia il n'a joué qu'un rôle de complice en fournissant un pistolet à son compatriote. L'éloquent organe du Ministère public conclut à une condamnation sévère envers les deux accusés.

Les Plaidoiries

Me Fernand Mattei, au cours d'une énergique plaidoirie, combat l'accusation. Les charges relevées contre Pinna sont dérisoires. C'est du roman-feuilleton. Le jury ne saurait braver les risques d'une erreur judiciaire, en bannissant cet homme de la société.

Me Scamparci fait à son tour bonne justice des griefs reprochés à Pinna et démontre que l'alibi invoqué par l'accusé est indiscutable. Les témoins sardes n'ont aucun intérêt à accabler l'un plutôt que l'autre de leurs compatriotes.

Me H. de Montera présente la défense de Gafia qui, très loyalement, revendique la responsabilité d'un meurtre faussement imputé à Pinna. Gafia, infâme, terroriste, imposé par de jeunes garnements, s'est cru en état de légitime défense.

Me de Montera pose au Jury la question subsidiaire de la provocation.

LE VERDICT

Le verdict étant négatif en ce qui concerne Pinna, celui-ci est mis en liberté immédiate.

Gafia, reconnu coupable de meurtre prémédité, est condamné à cinq ans d'emprisonnement et dix ans d'interdiction de séjour.

La session est close.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

VEZZANI. — Par arrêté préfectoral du 9 mars 1910, M. Guerrini Joseph-Marie, instituteur, a été nommé délégué de l'administration près la Commission cantonale d'assistance de Vezzani, en remplacement de M. Grazietti Gustave.

CAMPI. — M. Peretti Jean-François a été nommé garde-champêtre de la commune de Campi, en remplacement de M. Maurizi, démissionnaire.

ZIGLIARA. — Par décret du 7 février, une section de la commune de Zigliara a été détachée de celle-ci et réunie à la commune de Rogliano. Les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Zigliara et actuellement placés sous séquestre, la présente attribution faite sous la double condition, 1° d'affecter tous les revenus ou produits des dits biens au service des secours de bienfaisance, 2° d'exécuter les charges imposées par la loi publiée au Journal officiel du 5 mai 1909.

Est excepté de la présente attribution une terre San Sebastiano, qui a fait retour à l'Etat.

POPOLASCA. — MM. Costa Mathieu et Costa François, de Pero, sont nommés membres du bureau d'assistance de la commune de Popolasca, en remplacement de MM. Colonna Pierre-Marie, décédé, et Agostini Barthélemy, démissionnaire.

CORTE

Les Obsèques de M. Chardon

Discours prononcé par M. Raffaelli, lieutenant de réserve, sur la tombe de M. François Chardon.

Mesdames, Messieurs,

C'est au nom de toute la population d'Omessa en pleurs que je remplis un bien douloureux devoir en disant le suprême adieu à M. Chardon, notre meilleur ami et dont l'affection nous était chère.

Enfant adoptif de notre village, nous voyions tous en lui et à juste titre un fils de ses œuvres, qui avait grandi par son travail.

Aussi, la Corse entière pleure maintenant avec nous le Philanthrope auquel le plus brillant avenir était réservé.

Il n'avait rien fait pour que la fatalité s'abattît si sourdement sur sa tête et que l'implacable destin vienne frapper son dernier coup en l'arrachant à la tendresse de sa femme et de ses enfants qui versent aujourd'hui leurs larmes les plus amères.

Mon cœur se serre devant ce coup impréva u et brutal ; la terrible faucheuse a moissonné une existence précieuse qui hélas ! par une cruelle ironie du sort, courait vers cet abîme mystérieux et redoutable qui engloutit les joies, les rêves dorés et les projets enchanteurs.

Rien ne faisait prévoir la soudaine disparition de cet homme de bien, et les regrets qu'il laisse à tous ceux qui l'ont connu sont encore augmentés par la brusque cruauté du coup qui l'a frappé.

Bonté douce et profonde, générosité et dévouement sans bornes, voilà les qualités qui lui ouvraient tous les cœurs.

Vous parlerais-je de sa franchise, qualité précieuse qui révélait le fond d'une conscience absolument honnête ; doué d'un caractère ferme et réfléchi, il prenait les résolutions les plus viriles.

Votre image restera toujours vivace parmi nous et, dans l'acharnement du combat qu'est la vie, nous nous rappellerons votre souvenir.

Dormez en paix, cher M. Chardon, et recevez au bord de cette tombe le suprême adieu de vos amis qui ne vous oublieront jamais.

Gazette Ajaccienne

(De notre correspondant particulier)

Nominations

M. Toresi, ex-brigadier de l'Inspection des Douanes de Bastia, a été nommé receveur-buraliste à Macinaggio.

La fête de la Ville

La fête de la Madonnaru, patronne de notre ville, a été célébrée avec le même éclat que les années précédentes.

Le matin, grande messe, avec le concours de la musique municipale. Le soir, la procession a parcouru les rues de la ville. Le Conseil municipal suivait en corps.

Les pauvres ont eu leur part. On a profité de cette fête pour leur distribuer une somme de 1000 francs, legs du prince Wyttie Bonaparte.

Bulletin de Naissance

M. Richard, le sympathique inspecteur des C. F. D. est depuis quelques jours l'heureux père d'un gros garçon qui a reçu les prénoms de Roger Julien.

La mère et l'enfant se portent bien.

Toutes nos félicitations au papa.

La Saint-Joseph

Beaucoup de monde hier, sur la route de Saint-Joseph, qui mène à la petite chapelle de ce nom.

Comme chaque année, la nombreux fidèles sont venus en pèlerinage.

Musique Municipale d'Ajaccio

Place du Diamant

Programme du 20 mars, à 3 heures

Le Lilois, pas redoublé,	Leroux.
Le Réveil du Printemps, ouv.,	Hilgers.
La Bénédictine, valse,	Petit.
Les Cloches de Corneville, fant.,	Planquette
Les Rameaux,	Faure.

Le Chef de Musique, TIBERI

Nécrologie

MADAME DULESI

Mme Ordiée Dulesi née Piaggi, très fatiguée par une maladie du cœur, avait cru devoir aller demander aux sommités médicales de Pise un allégement à ses souffrances. Dimanche elle s'embarquait pour Livourne ; lundi on recevait la triste nouvelle de sa mort.

Mme Dulesi était une femme intelligente et active, très connue dans notre ville ; elle tenait depuis fort longtemps un important commerce de mercerie dans la rue Napoléon ; elle était aussi au courant des affaires que son mari ; le choix de ses assortiments, l'affabilité de ses manières lui attiraient une très sérieuse clientèle. Elle était pour son vieux père, privé depuis longtemps de l'usage de la vue, d'une sollicitude constante, des plus affectueuses prévenances, et pour son mari, la plus douce des compagnes. Pour ces deux hommes la perte est irréparable, et on comprend leur immense douleur.

Sa dépouille mortelle a été ramenée vendredi par le paquebot de la Compagnie Fraissinet accompagnée par son infortuné mari et son frère, M. Casimir Piaggi ; elle a été déposée dans l'un des hangars de la Compagnie transformé en chapelle ardente. Le cortège s'est formé là et s'est dirigé vers l'église Saint-Jean.

Plusieurs belles couronnes avaient été offertes par des parents ; une entr'autres, très grande, recouvrait tout le cercueil.

Les cordons du poêle étaient tenus par des associées de la Garde d'honneur.

Le deuil était conduit par M. Dulesi, MM. Isidore et Casimir Piaggi, Dulesi et d'autres parents qu'entouraient une foule d'amis.

L'inhumation a été faite dans le caveau de la famille.

Nos adressons à M. Antoine Dulesi, à M. Dominique Piaggi, à MM. Piaggi frères, en particulier à notre excellent confrère M. Casimir Piaggi, et à leurs familles, nos bien sincères condoléances.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 16 mars 1910.

En sympathie avec Londres, notre marché est très bien disposé : Fonds d'Etats calmes : Rente Française 98.37, ex-coupon. Hausse du Crédit Lyonnais à 1.434. Bonne tenue de la Banque Hypothécaire Franco-Argentine à 661.

En Banque l'obligation 5 1/2 0/0 or Grand Nord Central de Colombie est demandé 444.

Les actions privilégiées H de la Tonkinoise du Bazacle reçoivent le meilleur accueil du public auquel elles sont offertes au pair (250 fr.) par les Banquiers membres du Syndicat des Banques de Province. Les recettes de 1909 ayorent largement leur intérêt à 5 0/0.

Le crédit incontesté dont jouit dans le public notre Cie d'Assurances sur la Vie, la Cie d'*Assurances Générales* de la Rue Richelieu, s'est traduit en 1909, avons-nous dit, par la souscription de 96 millions d'assurances nouvelles et par la constitution de plus de cinq millions de Rentes Viagères. L'assemblée générale annuelle est fixée au 13 avril prochain et le rapport du Conseil d'Administration nous fournira à cette date de plus amples détails sur les résultats de l'exercice 1909. Mais, dès à présent, nous pouvons affirmer que cet exercice marque, pour cette Cie, un nouveau pas dans la voie du succès, non seulement au point de vue de l'importance des opérations réalisées mais encore au point de vue de la correction des affaires et d'économie dans la gestion des intérêts qui lui sont confiés et qui la rendent comme solidité et comme sécurité sans contexte la première du monde.

Chemins Français bien tenus.

Le Meilleur, le plus agréable purgatif
THE BLAIZE PÈRE
CHOCOLAT LAXATIF SAN EXCELLENCE
Dans la bouche.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 19 mars

Thermomètre. — 7 heures du matin + 12° à midi 16°. + à 6 heures du soir + 12°. Maxima + 16 à Minima + 10°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 756 mm. à midi, 754 mm., 6 heures du soir, 753 mm.

Vent. — Dans la matinée, léger.

Dans l'après-midi, calme

Etat du ciel : le matin, q. q. nuages.

l'après-midi, Couvert.

Cérémonie militaire

M. le colonel Brandeaux, commandant le 163e reg. d'infanterie, ayant terminé son inspection des détachements, les drapeaux du 163e et du 365e qui avaient été déposés provisoirement chez M. le lieutenant-colonel Cainot, ont été portés hier à 3 heures, avec le cérémonial habituel, au domicile du colonel, villa Bronzini.

Pharmacie

Pharmacie de garde aujourd'hui : M. Raunaroni, 5, Bd du Palais.

Obsèques

M. le maître-maçon Pierre Rosi, si avantageusement connu à Bastia, qui a perdu, il n'y a pas deux mois, un magnifique garçon de dix-huit ans, vient d'être nouvellement éprouvé par la mort d'un garçonnet de douze ans, à l'œil vif et alerte, ravi à son affection après quelques jours de maladie.

Les obsèques du jeune Dominique Rosi ont eu lieu à trois heures, en présence d'une foule nombreuse d'amis qui avaient tenu à s'associer à la douleur de cette famille si durement éprouvée.

Nous prenons part au deuil de M. et Mme Joseph Rosi et de leurs enfants et leur exprimons toutes nos condoléances.

Pour les Lieux-Saints

Dimanche 20 courant, à Saint-Jean, à l'issue des Vêpres qui commenceront à 4 heures et du Sermon, une quête sera faite au profit des Lieux-Saints, par Mmes Jules Reymond et Bagnoli-Franceschi, Mlles Mathilde Murati et Antonia Leca.

Ça continue

Mieux que cela : cela finit par devenir banal, un cambriolage à Bastia, et, depuis quelques temps, chaque jour nous fournit le sujet d'un fait-divers qui, franchement, cesse d'être sensationnel.

Après la maison Pecunia, c'est le magasin Castagnoli ; après le magasin Castagnoli, c'est l'église Saint Jean-Baptiste — soyons prudents. — après l'église Saint Jean-Baptiste, c'est la pâtisserie Lacciardi, Cours Docteur Pavale, qui, la nuit dernière, fut copieusement explorée par vos apaches-cambrioleurs.

Désireux, sans doute, de fêter la Saint Joseph, et, probablement, désargentés comme le Christ de Bayonne, les cambrioleurs qui, depuis quelques temps, mettent Bastia en coupe réglée, sans que, à son tour, la police puisse leur fi ler la patte, pénétrèrent dans la pâtisserie de M. Lacciardi par une fenêtre donnant dans la rue du Bon-Pasteur. Ils firent main-basse sur les douceurs étalées devant eux, non sans emporter quelques bouteilles de fines liqueurs pour faire passer les gâteaux, quelques fois indigestes, quoique sucrés.

Les cambrioleurs deviennent gourmets et fins-bouches : c'est au progrès. Espérons que notre police recevra quelques fines mouches qui feront bientôt connaître à ces amateurs de bonnes choses la différence qui existe entre le régime du bagne et les gâteaux d'autrui.

Pilules Suisses

Idéal ! Mont-de-Marsan (Gers), 28 mars 09. J'ai le grand plaisir de vous annoncer les bons résultats obtenus par l'emploi des Pilules Suisses. C'est le remède idéal contre tous les désordres de l'estomac. Louis BARRÈRE. (Sig. lég.) 1 fr. 50 la boîte.

Objet trouvé

Il a été déposé dans les bureaux du *Petit Bastiais* une pèlerine d'enfant qui a été trouvée sur la place Saint-Nicolas par les jeunes Fantroni Léon, Casanelli Louis et Castagnetti Sauveur, élèves du lycée de Bastia.

Vandalisme

Un acte de vandalisme est toujours stupide ; mais le fait d'avoir détruit, en partie, le soubassement de pierres qui doit servir à fixer la grille destinée à encercler notre kiosque de la Place Saint-Nicolas, est particulièrement idiot.

Souhaitons que l'on retrouve les intelligents auteurs de cette belle action qui n'empêchera pas, cependant, le kiosque d'être dès demain, entouré d'une grille fort coquette.

Avis

Le nommé Mattei Alexandre, demeurant à Ile-Rousse, se reconnaîtra plus, à partir de ce jour, les dettes que pourra contracter sa femme Virginie Mattei, née Lunardi.

Avis

A louer un assez vaste magasin, boulevard de Togo, n° 1, avec water-closet, plancher neuf, en parfait état, pouvant servir de café, boulangerie ou magasin du dépôt.

S'adresser à Dominique Mattei aîné, négociant, 13, Place St-Nicolas, Bastia.

UN HONNEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies du tapotrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor Hugo, Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées

MODERN' CORDONNERIE

CHAUSSURES DE LUXE ET EN TOUS GENRES

Grand choix pour Hommes
Dames, Enfants, Fillettes

POLACCI et ROGIALLI

9, Boulevard du Palais, BASTIA.

Tous les articles sortant de la *Modern' Cordonnerie* sont le produit d'une sélection sévère et choisis parmi les modèles les plus demandés.

En les adoptant, nos clients sont sûrs d'avoir les articles du jour, et à qualité égale, la concurrence est impossible.

Facilités de payement aux fonctionnaires

Atelier spécial de réparations

Nouvelle Société Navale del Ouest

Agent en Corse :
PIERRE VINCENTELLI
11, Rue du Théâtre, Bastia

Service régulier entre
la Corse la France, la Belgique,
la Hollande, le Portugal,
l'Algérie, le Maroc,
l'Espagne et la Méditerranée

Frets avantageux

Le vapeur *Saint-Thomas* partira de Bastia le 19 mars à destination de l'Algérie, Rouen, le Havre et Anvers

MELROSE

RÉGÉNÉRATEUR fait pousser des CHEVEUX

C'est une préparation sans égale pour rendre progressivement aux CHEVEUX GRIS leur COULEUR NATURELLE

Elle fortifie les cheveux et les empêche de blanchir.

Elle les fait repousser en abondance et leur donne une souplesse qui les empêche de se casser ou de tomber.

Elle enlève les pellicules et rend à la chevelure sa BEAUTÉ PRIMITIVE

Dans les Salons, et Parfs, Dépôt : 39, rue Etienne-Marcel, Paris.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

	18 mars.	19 mars
Rente 3 0/0 ancien	99.20	99.30
Rente 3 0/0 amortis	98.65	98 80

ex-coupon

Nouvelles Militaires

Etat-major général

Paris, 19 mars.

Le général de brigade Straffarello est nommé membre du comité technique du génie.

∴

Les généraux de brigade Ebener, Marel, Villemejane, Verraux, Dervaux et Dulestrac, récemment promus, sont maintenus, à titre définitif, dans leurs commandements actuels.

∴

Le général de division Beaudenom de Lamaze est maintenu, à titre définitif, au commandement de la 29e division d'infanterie.

∴

Le général d'Amade est nommé au commandement de la 9e division d'infanterie.

Le général Brochain est nommé au commandement de la 26e division d'infanterie.

Le général Oudard est nommé au commandement de la division d'Alger.

Le général de brigade Rulloy est nommé au commandement par intérim de la 36e division d'infanterie.

∴

Le général Bouchard est nommé au commandement de la 59e brigade d'infanterie

Le général Isnard, de la 72e brigade.

Le général Verrico, de la 80e.

Le général Estève, de la 35e.

Le général Bajvet de la 78e.

∴

Le colonel Rabier est nommé au commandement, par intérim, de la 31e brigade d'infanterie ;

Le colonel Laithier, de la 23e brigade ;

Le colonel Belin, de la 15e brigade ;

Le colonel Blech, ancien chef d'état-major du Gouvernement de la Corse, est nommé au commandement par intérim de la 27e brigade d'infanterie.

M. ROOSEVELT

Paris, 19 mars.

Les journaux annoncent que M. Roosevelt, ancien président de la République des Etats-Unis, arrivera à Paris, dans la deuxième quinzaine d'avril.

Nouvelles Maritimes

Service de Santé

Paris, 15 mars.

M. Conteaud, médecin-chef de 1re classe de la Marine, est promu au grade de médecin-général de 2e classe.

Conseil des Ministres

Paris, 19 mars.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

La date des Elections

Après une longue discussion le Gouvernement fixe, d'une manière définitive, au dimanche 24 avril les élections pour le renouvellement de la Chambre des députés.

Le deuxième tour de scrutin est fixé au dimanche 8 mai.

Les troubles de la Guadeloupe

Le Ministre des Colonies communique au Conseil les télégrammes du Gouverneur de la Guadeloupe relatifs aux troubles qui viennent d'éclater à nouveau.

Travaux Parlementaires

Le Conseil examine les différentes questions qui doivent être discutées par la Chambre avant la fin de la législature.

L'entente douanière

Le Conseil s'est entretenu des négociations, actuellement engagées avec le gouvernement des Etats-Unis, au sujet du tarif douanier.

Affaires courantes

Les ministres se sont ensuite occupés de l'expédition des affaires courantes.

AU JAPON

Désastre Maritime

800 Morts

Tokio, 19 mars.

Les journaux annoncent qu'une cinquantaine de bateaux de pêche se sont perdus sur la côte orientale, à la suite d'une tempête très violente qui sévissait dans ces parages.

Le nombre des morts s'élèverait à plus de 800.

L'Entente Douanière Franco-Américaine

Paris, 19 mars.

L'entente douanière franco-américaine sera, très probablement signée dans la journée de lundi prochain.

Il est presque certain que le tarif minimum sera appliqué des deux côtés.

LE « MATIN »

intente un procès

AU « JOURNAL »

Paris, 19 mars.

On annonce que le *Matin* intente un procès au *Journal* qui, depuis plusieurs jours, associe aux affaires louches de l'adjudication de la Grande Chartreuse le *Matin* ou des personnes touchant à la direction actuelle de cet organe.

Le *Matin* demande 500.000 fr. de dommages intérêts.

Le Scandale des Liquidations

Confrontation

Paris, 19 mars.

M. le juge d'instruction Albanel a interrogé cet après-midi Mme Varinot, une amie de Mme Poirier, la maîtresse attitrée de Duez.

Après cet interrogatoire, le magistrat instructeur a confronté ce témoin avec l'ex liquidateur.

Duez a affirmé avoir versé entre les mains de Mme Varinot une somme de quatre-vingt mille francs et une autre de trente mille pour faire cesser une campagne de chantage, dirigée contre lui par deux journalistes qui entretenaient avec cette dame des relations intimes.

D'après les journaux du soir, c'est Adrien Papillaud, ancien rédacteur à la *Libre Parole*, aujourd'hui décédé, que Duez accuse de lui avoir soutiré la somme de quatre vingt mille francs.

Les Morts du Jour

Léon Bernard

Paris, 19 mars.

On annonce la mort du brillant écrivain Léon Bernard Derosne.

Nouveaux Troubles à la Pointe-à-Pitre

Morts et Blessés

Paris, 19 mars.

De nouveaux troubles viennent d'éclater à la Guadeloupe, à la suite des arrestations des fauteurs des troubles précédents.

Les parents et les camarades des personnes arrêtées se sont révoltés et sont entrés en collision avec la troupe qui voulait les empêcher de se livrer à des manifestations bruyantes, au bourg de la Capesterre, bien connu également sous le nom de « le Marigot, » et très renommé pour ses sucreries.

Les manifestants ont lancé de grosses pierres contre la troupe qui a été obligée de faire usage de ses armes.

On compte des morts et des blessés de part et d'autre.

L'Entente Austro-Russe

Paris, 19 mars.

Les journaux de Vienne annoncent que l'entente entre l'Autriche et la Russie est complète sur toutes les questions politiques courantes.

Le texte officiel sera communiqué, mardi prochain, aux représentants des puissances étrangères.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Séance du matin

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Le Budget

A l'ouverture de la séance, M. Gauthier, rapporteur général du budget pour l'exercice 1910, dépose son rapport sur le bureau du Sénat.

LES TARIFS DOUANIERS

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, portant revision du tarif général des douanes.

La discussion reprend sur les articles relatifs aux viandes de conserves.

Après les discours de MM. Garnac, Boudenoot, Waddington, Touron et du ministre du Commerce, le Sénat adopte sans aucune modification les articles relatifs aux viandes de conserves, aux suifs, aux saindoux, aux verreries et aux fils de coton par.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

RETRAITES OUVRIÈRES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion en 2e délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur les retraites ouvrières et paysannes.

La discussion reprend sur l'article 36.

Après les discours de MM. Ribot, Cavinet, du ministre des Finances, de M. Monis, et du ministre du Travail, les paragraphes 4, 5, 6 et 7 sont mis aux voix et adoptés.

Le paragraphe 7 est ainsi conçu :

« Le capital, constitué de l'allocation, est versé au compte du bénéficiaire à la caisse des retraites pour la vieillesse.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

F. CHARDON & Cie

Fabricants de Matériaux de Construction

Usines à FRANCARDO (Corse)

Magasins { BASTIA, 2, Avenue Carnot, de vente : { CORTE, Nouvelle Traverse.

TUILERIE et BRIQUETERIE mécaniques

Tuiles plates et rondes,
Briques pleines et creuses
Briques à planchers en fer I
CARREAUX, TOMETTES, TUYAUX

N. B. — Nos tuiles résistent à la gelée et à l'air salin des bords de la mer mieux que les tuiles marseillaises. Référence sur demande.

MANUFACTURE
DE CARREAUX MOSAÏQUES EN CIMENT
unis et à dessins
pour carrelages décoratifs et à bon marché de vestibules, appartements, magasins, églises, etc.
Envoi, sur demande, d'échantillons et prix

CHAUX GRASSE supérieure
Production : 4 tonnes par jour

SCIERIE MÉCANIQUE de Bois
Planches, Madriers, Chevrons, Liteaux, Lattes

Grands Entrepôts de
CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES
Fers et Aciers en barres, plats, ronds, carrés

Fers à planchers I
ZINC, PLOMB, en feuilles, tuyaux, gouttières

NOTA. — Un ingénieur fournira tous renseignements techniques sur le choix et le mode d'emploi des matériaux.

La Maison possède une importante collection de modèles de villas, maisons de ville et de campagne, style moderne, que les clients pourront consulter avec fruit.

MESDAMES

MAISON GHILINI

BASTIA. — 6, Boulevard Saint-Angelo, 6. — BASTIA

PATES ALIMENTAIRES. — USINE à VAPEUR

NOUILLETTES AUX ŒUFS (garanties

VERMICELLES — MACARONI

Savon Le CHAT

Extra Garanti Pur
Production 100.000 Kilogr. par Jour
La plus importante des Savonneries de l'Europe Continentale

Installation à Gaz

Jean Cimi, ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 12, Boulevard Paoli, 12, Bastia

Vente de bocs, verres et manchons
Appareils sur commande

Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti

OUTILS pour AMATEURS et les PROFESSIONNELS
MENUISIERS, CHARPENTIERS pour DÉBOUCHAGE
Rabots, Bouvets, TOUPIES, Tarauds, Filières, Etaux, Scies à Métaux, Limes, Burins, Marteaux, Pointes, Vis, Clous, Boulons, Ecrous, Rondelles, Crochets, Pentures, Verrous, Cadenas, Serrures, Poignées, Charnières, Gonds, Targettes, Loquets, Espagnolettes, Crémones, Fiches, Paumelles

dit, il alla s'établir à Ota, où habitent encore ses descendants.

Il va sans dire que Paoli refusa les offres de son cher compère. Ce refus motivé est consigné dans un document célèbre qui fut applaudi par tous les cabinets de l'Europe, à l'exception de ceux de France et d'Espagne.

GHIOLAMI-CORTONA.

LA PLUIE A PROPRIANO

Que d'eau ! que d'eau ! claironnait, tout dernièrement, dans le « Carnet Sauvage, » le spirituel M. Henri Maret, faisant allusion aux terribles ravages causés par les débordements de maintes rivières en France.

Nous nous réjouissons en Corse, et principalement dans l'arrondissement de Sartène si pauvre et si délaissé, de ce que les grandes torrentielles du Continent n'étaient point arrivées jusqu'à nous. Malheureusement aujourd'hui, il n'en est plus ainsi.

Depuis deux jours, l'eau coule en si grande abondance, que l'on attend avec impatience la fin de ce véritable déluge.

A Propriano, particulièrement, l'eau tombant à verse, sans discontinuer, forme des torrents si impétueux et partant si dévastateurs, que bon nombre d'habitants sont déjà éprouvés par le terrible fléau.

Les plaines de Baracci et de Tavaria sont sous l'eau et la vallée qui s'étend le long de la route « Santa Giulia » et le « Frousteri », est actuellement dans un état pitoyable. Toute la culture, déjà en fleurs, de ces magnifiques jardins, a été emportée par la fourmente qui s'est abattue avec une foudroyante rapidité.

Les dégâts s'élèvent à plusieurs milliers de francs.

Le plus cruellement atteint par ces ravages est un brave jardinier du nom de Jean-Baptiste Fratacci.

Son immense jardin, en effet, hier encore tout fleuri, n'est plus ce soir qu'un vaste torrent, qui ayant emporté cette nuit toute la culture maraîchère, ne roule presque plus rien dans sa course vertigineuse, sinon qu'une eau noirâtre où flottent de temps à autres des débris de figuier, d'amandier, etc.

Va-t-on maintenant, abandonner ce brave citoyen à ses maigres ressources ? Malgré sa prévoyance et son ardent amour au travail, il lui est impossible de subvenir à ses besoins. Tout ce qui constituait son « gagne-pain » a été détruit. Père de quatre enfants, c'est pour son foyer le dénuement et la misère.

Est-il permis à un entrepreneur comme lui d'élever la voix et d'appeler l'attention des Pouvoirs Publics sur cette situation déplorable ?

Le chiffre des dégâts est un peu trop fort pour qu'on puisse le dédommager intégralement de ses pertes, mais ne peut-on arriver au plus pressé ? Aujourd'hui c'est le jardin qui a succombé sous la poussée du torrent dévastateur, demain ce pourrait être la famille accablée à ... et ce serait un crime d'oublier.

Que Messieurs les « pouvant faire » n'oublient point donc cette terrible situation en venant en aide à ces braves gens voués dès à présent à la privation des ressources nécessaires à la vie, et ils auront bien mérité de la vaillante population Propriananise.

D'avance et du fond du cœur, nous leur disons merci.

Veuillez agréer, etc.

Un Cultivateur.

Propriano, le 16 mars 1910.

Union Générale des Corses et Amis de la Corse

(Section de l'Ile-Rousse)

Dimanche soir, à sept heures et demie, à eu lieu dans la salle de la Mairie, la réunion organisée par l'Union Générale des Corses et Amis de la Corse, sous la présidence du pharmacien A. Pasteraud, assisté de MM. J. Thomas Bregante, le sympathique adjoint au maire de l'Ile-Rousse, et de M. S. Marchetti, le si dévoué mutualiste de Marseille.

A sept heures et demie précises le Président prend la parole :

« Messieurs et chers Camarades,

» Je vous remercie d'avoir bien voulu répondre à mon appel en venant tour à la réunion de ce soir qui doit avoir lieu dans toutes la France, les Colonies et même à l'Etranger où nous avons des Sections de l'Union Générale des Corses et Amis de la Corse ; la réunion de ce soir a pour but de provoquer une grande manifestation générale pour y traiter des questions vitales pour notre chère Corse.

Il serait criminel de rester indifférents au bel élan donné par la Section de Paris, qui sera présidée ce soir par M. Jean Richepin, de l'Académie Française, assisté de M. Etienne, ancien Ministre, Vice-Président de la Chambre, et de M. Jacques Dhur, qui a déjà tant fait pour l'Ile de Beauté. Par la réunion de ce soir nous devons prouver nous aussi notre entier dévouement à la cause de « Pro Patria » et montrer à ses illustres Amis combien nous leur sommes reconnaissants en apportant nous aussi notre petite pierre à l'édifice qu'ils sont en train d'ériger.

Je crois être l'interprète de tous en envoyant un souvenir ému aux malheureuses victimes de la catastrophe du Général Casanova où nous avons perdu tant de compatriotes.

L'ordre du jour porte : Région Bonifacienne ; nous faisons des vœux pour que la Métropole nous octroye certains privilèges pour nos données, privilèges qu'elle devrait à notre pauvreté.

2. Compagnie Transinsulaire. Il serait à souhaiter que les pouvoirs publics ne lui permissent plus de nous faire payer si chers nos voyages et nos transports.

3. Il serait aussi à désirer que ces mêmes pouvoirs publics conservassent dans le budget les 12 000 000 prévus à l'assainissement de la Côte Orientale.

4. Que l'Etat voulût bien activer la construction des lignes ferrées et leur achèvement et en céder l'exploitation au personnel des employés et aux ouvriers qui y ont contribué. Ce serait justice en donnant satisfaction à la classe si intéressante des Travailleurs.

5. En terminant, Messieurs et chers Camarades, faisons des vœux pour que des Sociétés Coopératives se forment en Corse pour y exploiter les richesses du sol.

Espérons donc que la réunion générale de ce soir ouvrira une nouvelle ère de prospérité et de richesse pour notre chère Corse. »

Merci au vaillant *Petit Bastiais* pour le précieux concours qu'il porte aux Corses toutes les fois qu'on fait appel à sa solidarité.

X.

LAMA

M. Ange Beveraggi

Samedi dernier, vers trois heures de l'après-midi, un odieux attentat à la vie humaine mettait en émoi le paisible village de Lama.

M. Beveraggi Ange venait d'accompagner M. le juge de paix Matteï jusqu'à la sortie du bourg. En revenant sur ses pas, il tombait sous les balles d'un individu posté sur son chemin, à une centaine de mètres de l'église.

L'assassin a agi avec une rare atrocité. Après avoir déchargé les deux canons de son fusil sur le malheureux Beveraggi passant près de lui, et l'avoir étendu foudroyé à ses pieds, il lui a donné le coup de grâce, comme au peloton d'exécution, en lui envoyant dans la tête, à bout portant, pour le lui fracasser, un troisième projectile.

Le prétexte qui aurait armé le bras du meurtrier serait des plus futiles.

Nous laissons le soin à la justice dont c'est le droit et le devoir de poursuivre le criminel et d'accomplir la haute tâche qui lui incombe, par les moyens dont elle dispose. Nous exprimons seulement le vœu qu'elle agisse promptement et vigoureusement, afin de rendre aux laborieuses populations du canton de Lama le calme dont elles ont tant besoin à la suite de l'émotion soulevée par cet horrible assassinat.

La figure de M. Beveraggi Ange était bien connue dans tout notre arrondissement.

Après avoir servi pendant plus de quinze ans dans l'armée de terre, il était rentré au milieu des siens avec le grade d'adjudant et décoré de la médaille militaire, emblème de bons et loyaux services. L'armée était restée son idole. Sous-lieutenant, puis lieutenant de la territoriale, il avait occupé pendant longtemps l'emploi de porte-drapeau du 116e. Partout où il était passé, il avait su gagner vite et bien l'estime et la confiance de ses chefs. Ses camarades l'avaient élu maire et conseiller d'arrondissement quelque temps après sa rentrée au pays natal.

Il était le meilleur garçon du monde. Loyal, bon, serviable, incapable de faire le moindre mal, toujours de bonne humeur, il était la providence de tous ses parents ou amis qui se trouvaient dans l'embarras, et si seulement ceux qu'il a le plus obligés voulaient se faire justiciers, le sort du meurtrier n'aurait rien d'enviable !

M. Beveraggi descendait d'une lignée de braves et honnêtes gens dans la plus noble acception du mot. Qui ne se souvient de Titus Beveraggi, son oncle, le greffier, et de Pierre Beveraggi, son père, cet homme si joyeux et si bon ? Leurs noms sont synonymes de droiture, de bonté et d'urbanité. Les habitants de Lama conserveront d'eux le plus touchant souvenir, et leurs mânes ont tressailli sans doute d'horreur devant le fin tragique et immérité de leur rejeton.

Dans la solitude du maquis, nous voulons croire que l'assassin doit être épouvanté lui-même de son affreux forfait, en songeant dans quelle famille il a semé le deuil et la consternation.

Les obsèques de Beveraggi ont eu lieu lundi matin au milieu d'une affluence considérable. Malgré le mauvais temps, tout le village de Lama et une bonne partie des villages voisins y assistaient en proie à la plus grande affliction.

Le deuil était conduit par M. Clementi, greffier de paix, son beau-frère, et M. le capitaine Petrignani, son cousin, accourus de Bastia à la première nouvelle. Nous leur adressons ainsi qu'à la veuve et à la sœur éplorées nos plus sincères compliments de condoléances. A celles-ci, nous ne dirons pas : Consolez-vous ! Une pareille infortune est inconsolable. Nous leur dirons simplement : Soyez fortes, soyez à hauteur des circonstances et pensez que la douloureuse sympathie dont vous êtes enveloppées est la meilleure preuve de la réprobation unanime qu'a soulevé l'acte sauvage dont vous demeurerez désormais les innocentes victimes.

Réjouissez-vous donc et prenez garde ! Réjouissez-vous parce que la mauvaise saison est terminée. Prenez garde parce que au printemps, l'organisme a besoin d'un tonique, d'un léger stimulant : les Pilules Pink sont le meilleur tonique. Au début du printemps, on se sent faible — les Pilules Pink donnent des forces. On manque d'appétit — les Pilules Pink développent l'appétit. L'estomac est affaibli et les digestions se font mal — les Pilules Pink fortifient l'estomac et favorisent les digestions. Enfin, c'est au printemps que nos humeurs, mises en mouvement, cherchent à sortir par la peau, nous causent les éruptions, les rougeurs, les disgracieux furoncles — les Pilules Pink purifient le sang. Elles activent le fonctionnement des organes éliminateurs ; les impuretés du sang sont ainsi éliminées par les voies naturelles et ne cherchent pas à sortir par la peau. Le traitement des Pilules Pink constitue la meilleure cure du printemps que vous puissiez entreprendre. Vous en serez certainement satisfaits.

On trouve les Pilules Pink dans toutes les pharmacies et au dépôt : pharmacie Gobbin, 23, rue Balbi, Paris, 3 fr. 50 la boîte, 17 fr. 50 les 6 boîtes, francs.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 17 mars 1910.

L'élévation, par la Banque d'Angleterre, de son escompte à 4 0/0, exerce une influence défavorable sur notre place. Toutefois, les moins-values sont peu importantes. Si la Rente Française perd 10 centimes à 98.37, les autres Fonds d'Etats varient peu. L'Extérieur même progresse à 97.30. Parmi les Sociétés de Crédit très fermes, signalons la hausse du Crédit Lyonnais à 1.138.

Les obligations de l'Etat de Rio Grande du Nord que la Banque Commerciale et Industrielle offre au public le 22 courant au prix de 482.50 possèdent outre la garantie générale de l'Etat, des garanties spéciales affectées 1° sur le droit d'exportation du sel ; 2° sur les taxes à instituer sur les égouts et sur la navigation fluviale.

Valeurs industrielles calmes. Un peu de lourdeur sur le groupe traction. Charbonnages restent hésitants. Le Rio à 1.339 reprend une partie du terrain regagné hier.

En Banque, l'action Jagersfontein est en excellente tendance à 835.50.

On recherche à 464.50 l'obligation 5 0/0 or du Port de Bahia.

Demandes suivies à 501 en obligations à 4 0/0 or tre hypothécaire de la Brazil Railway Cy.

Le placement des actions de la Cie Générale de l'Amérique Centrale se poursuit dans de bonnes conditions. Dès la première année, le défrichement fournira des bois précieux pour l'exportation et l'exploitation des essences caoutchoutières sauvages assurera des produits fort importants. Les plantations de bananiers et caféiers suivront immédiatement.

Nos chemins de fer varient peu.

Mérite Agricole

Sont nommés dans l'ordre du Mérite agricole,

au grade d'Officier,

MM.

Luigi Joseph-Marie, agriculteur, maire d'Algajola, chevalier de 1900.

Matteï Claude-François, maire de Vescovato, chevalier de 1903.

au grade de Chevalier,

Alexandri Dominique, conseiller d'arrondissement à Evisa, importantes plantations d'oliviers et de châtaigniers, 20 ans de pratique.

Angelini François-Mathieu, publiciste à Paris, 15 ans de pratique.

Raimbaldi Jérôme, négociant à Saint-Nazaire, secrétaire trésorier de la société des mœurs de Saint-Nazaire, 35 ans de pratique.

Cecoldi Joseph-Marie, chef de dépôt à Paris, 15 ans pratique.

Gambottini Pierre-Dominique, capitaine au 60e, conférences agricoles.

Giorgetti Charles, propriétaire à Corte, améliorations dans les procédés de vinification, 16 ans de pratique.

Nebbia Simon, agriculteur à Sartene, reconstitution de vignobles 40 ans de pratique.

Ottobrini Lucien, agriculteur à Corte, amélioration dans les procédés de vinification, greffage de plants américains, 40 ans de pratique agricole.

Sammattei Antoine, agriculteur à Carbi, 20 ans de pratique.

Sanviti Ange-Marie, maire à Canro, reconstitution de vignobles, 25 ans de pratique agricole et forestière.

Stefanini François de feu Augustin, propriétaire, juge suppléant à Sari d'Orcino, importantes plantations d'arbres fruitiers et de vignes américaines, 40 ans de pratique agricole.

Gazette Ajaccienne

(De notre correspondant particulier)

Le Bal du Commerce

Le Syndicat des employés de commerce, continuant la tradition, fait bien les choses.

Le bal de jeudi soir a eu un énorme succès. La salle des fêtes de l'Hôtel de Ville fut trop petite pour les couples nombreux qui voulaient danser. Beaucoup durent s'asseoir pour attendre qu'on leur cède la place.

Parfait d'ordre et de correction, ce bal, on peut le dire, fut le mieux réussi de l'année.

Le Syndicat et son sympathique président, M. Canaveggia, ont droit à toutes nos félicitations.

Nos Hivernants

M. et Mme Valentin, docteur de Lelle, M. et Mme Moberly Smith de Londres, M. et Mme W. H. Burn, capitaine anglais, M. Kurt Siemers Holdebrand, rentier allemand, M. Hempel, allemand, M. Jules Vouaken, docteur de Belgique, M. Blanc, commandant en retraite de Toulon.

Ministère de l'Agriculture

AVIS

En exécution de la loi du 16 juin 1879 et du décret du 9 juin 1880 sur l'enseignement départemental et communal de l'agriculture, le Ministre de l'Agriculture a décidé, par arrêté du 23 février 1910 qu'un concours serait ouvert à Bordeaux, le mardi 7 juin 1910, pour la nomination d'un professeur départemental d'agriculture de la Gironde.

Les candidats devront être Français et âgés de 23 ans au moins. Ils adresseront leur demande au Ministre de l'Agriculture, par l'intermédiaire du Préfet du département où ils sont domiciliés, vingt jours au moins avant la date fixée pour l'ouverture du concours. Les demandes devront être rédigées sur papier timbré, sous peine d'être considérées comme non avenues. Elles seront accompagnées des pièces suivantes :

1° — Extrait de l'acte de naissance (sur timbre), certificat de bonne vie et mœurs et certificat constatant que le candidat a satisfait à la loi sur le recrutement ;

2° — Note faisant connaître les antécédents du candidat, ainsi que les travaux auxquels il s'est plus particulièrement livré ;

3° — Copie certifiée des titres, diplômes, ainsi que deux exemplaires des livres, mémoires, etc., publiés par le candidat.

Le programme du concours sera délivré aux personnes qui en adresseront la demande au Ministère de l'Agriculture (Direction de l'Agriculture, Bureau de l'Enseignement agricole) ou à la Préfecture de la Gironde.

CATTERI

Correspondance

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

L'entrefilet « Gazette de la Balagne, meurtre, » paru dans votre journal, est tout à fait erroné : c'est *accidentellement* et non volontairement que Pascal Olivieri a donné la mort à son neveu Antoine Olivieri ; celui-ci était en train de se disputer lorsque Pascal Olivieri survint et le pria de se taire ; fou de colère, Antoine Olivieri se jeta sur son oncle, le terrassa deux fois et sortit son couteau pour le tuer ; en se débattant, Pascal Olivieri a par volontairement retourner l'arme homicide contre l'irascible agresseur.

Pascal Olivieri s'est constitué tout de suite prisonnier.

Pour le respect de la vérité, je vous prie M. le Directeur, d'insérer cette rectification.

Un Habitant de Catteri.

Petite Gazette

A l'Officiel

Le dernier numéro du « Journal Officiel » publie les Errata au discours prononcé par le président du Conseil dans la séance du 11 mars, sur l'interpellation Duez.

Ces errata sont au nombre de Quarante-Neuf.

La pluie

Pendant les derniers jours de pluie, on a recueilli dans les appareils du sémaphore du Cap-Corse, 17 millimètres d'eau, et 37 millimètres dans ceux du Capo Sacro, Ile-Rousse, Sanguinaires, Pertusato.

Palmes académiques

Parmi les nouveaux officiers d'Académie nous relevons avec plaisir le nom de notre excellent ami M. Vannier de Morelli, licencié en droit, Avoué près notre Cour d'Appel.

Nous l'en félicitons bien cordialement.

Coups de couteau

L'apéritif du Café du Kiosque fut, hier à 5 heures, troublé par un incident qui aurait pu avoir des conséquences plus graves.

Le sieur Mangiavacca, âgé de 18 ans, de profession plus qu'indéfinie, à la suite d'une discussion dont la femme devant être le mobile, frappa le jeune D. J. d'un coup de couteau qui détermina une blessure au sein au bras gauche.

L'Assistance publique, prévenue, transporta le blessé à la pharmacie Ramarosi, où les premiers soins lui furent donnés, et de là à son domicile.

La blessure n'est pas grave.

Nomination

Notre excellent confrère, M. Dominique Mandrichi vient d'être nommé commis-greffier de 2e classe près la Cour et les Tribunaux de l'Afrique Occidentale française.

Nous lui adressons nos meilleures félicitations.

Un cadavre !

Le sieur Torino, cinquante ans, homme de peine, un fort brave garçon au demeurant, n'avait qu'un défaut : celui de s'attarder indûment chez le marchand du coin et d'ingurgiter à la file de multiples verres de trois six et de bord-bey eux.

Après quoi il s'en allait par les rues, titubant, bringueballant, lettant contre les réverbères et amusant derrière lui des bandes de galopins une pitié.

L'autre soir après une halte trop prolongée à l'intérieur d'un assommoir de la route du Cap, Torino se décida à rentrer chez lui.

La soirée était pluvieuse et froide et l'infortuné pochard venait à peine de franchir le seuil de débit qu'il battit l'air de ses bras, tournoya sur lui-même et s'abattit par terre, foudroyé par une congestion.

L'Assistance Publique, prévenue, alla relever le corps et transporta miséricordieusement à son domicile, le cadavre du pauvre homme.

On ne reverra plus Torino, chez le mastroquet du coin....

Journal de l'Université

Le sixième fascicule du *Journal de l'Université* nous donne le texte intégral des brillantes conférences faites récemment aux *Annales* par M. Jean Richepin sur la littérature grecque, par M. Melchior de Vogüé, sur les fils de Pierre le Grand, par M. Henry Lapauze sur l'art au XVIIIe siècle, par M. Bourgault-Ducoudray sur Schumann, etc.

En vente partout : 60 centimes.

Félicitations

Le ministre de la marine a adressé des félicitations au quartier-maître-pilote Casta, qui a coopéré aux diverses opérations lors de l'échange du torpilleur 192.

Le « Miroir des Modes »

Avec le mois de mars naît de nouveau l'espérance du beau temps, des journées claires des premières fleurs du printemps. Nos chères lectrices se hâteront de rejeter leurs vêtements d'hiver et ne rêveront que toilettes fraîches et nouvelles.

Le « Miroir » de mars arrivera à propos et vous ouvrira toute une série de jolis modèles, dernières créations. Les blouses russes, costumes tailleur pratiques, robes princesses, corsages manche d'une pièce, jupes plissées, chemisettes ravissantes, tous vous seront présentés avec leur garniture assortie dans cet élégant numéro.

Nous ne nous arrêtons pas là. Vous y trouverez des peignoirs et matinées d'une distinction rare, de la lingerie fine, des manches et cols, des bonnets d'auto, etc. Les costumes de jeunes filles, fillettes et enfants semblent prendre, de plus en plus, les notes agréables de la mode actuelle. Vous n'aurez pas de mal, Mesdames, en consultant notre journal, à habiller votre famille avec un goût parfait.

Pour répondre à la demande toujours augmentant de dessins découpables, nous présentons ce mois-ci une vingtaine de nouveaux modèles, tous spécialement applicables aux modes d'aujourd'hui.

Notre cours de coupe traite de la jaquette ronde, nos ouvrages pratiques de petit meuble, de pèlerine pour bébé, d'enveloppe pour chemise de nuit. Nous avons un article entier consacré aux ouvrages de crochet ; trois nouvelles ; des renseignements précieux sur le plan d'un jardin de campagne ; les jeux de salon à la mode, et deux patrons gratuits, valent à eux seuls le double du prix demandé pour le journal ; un galetas mi-ajusté pour dames, et un manteau de fillettes.

Abonnements : 10 francs par an pour la France ; 15 francs pour l'Union postale. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

Avis

A louer un assez vaste magasin, boulevard de Toga, n° 1, avec water-closet, plancher neuf, en parfait état, pouvant servir de café, boulangerie ou magasin de dépôt.

S'adresser à Dominique Mattei aîné, négociant, 13, Place St-Nicolas, Bastia.

Avis

Vente de meubles et objets mobiliers, rue des Terrasses, n° 10, au 2e, tous les jours de 8 à 8 heures et demie et de 1 heure à 2 heures.

Avis

Achat de grignons d'olives à 24 francs la tonne rendus franco dans n'importe quelle gare du réseau.

S'adresser à M. Lonchetti, Nouveau-Port, Bastia.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du Petit Bastiais 00160

NICE

LA PERTE du *Lysistrata*

M. Gordon Bennet *serait parmi les victimes*

Paris, 20 mars.

Suivant une dépêche de Nice, le bruit court que le magnifique yacht *Lysistrata*, appartenant à M. Gordon Bennet, directeur du « New-York Herald, » aurait fait naufrage dans la Mer Rouge.

Ce navire se serait perdu corps et biens.

M. Gordon Bennet serait parmi les victimes.

Cette nouvelle a produit à Nice une douloureuse émotion.

Interview Sensationnelle

Déclarations DU DUC D'ORLÉANS

Paris, 20 mars.

Le *Gaulois* publie une interview sensationnelle.

Le duc d'Orléans aurait fait à l'envoyé de ce grand organe parisien des déclarations d'une importance considérable.

« Le prétendant désavoue complètement la campagne de l'Action française contre certains royalistes.

« Le duc recommande aux officiers et soldats royalistes d'être dans le service tout simplement officier et soldat, et non plus royalistes.

« Obéissez à vos chefs ; vous ne servez pas tel ou tel ministre ; vous ne rendez pas les honneurs à de tels ministrables ; vous êtes simplement des soldats au service de notre chère France. Obéissez donc sans réticence.

« Je suis toujours prêt, si il y a jamais, *à faire un coup*, mais si ce coup ne doit tomber que dans l'eau, il est inutile que je le tente.

« Laissons le soin aux institutions actuelles, qui corrompent les hommes, de préparer l'avènement de la Monarchie. »

Au sujet des élections législatives prochaines le duc d'Orléans recommande à tous les royalistes de s'unir pour ne former qu'un seul bloc, sans aucune défaillance et sans escompter la victoire, afin de pouvoir se compter.

EN GRÈCE

UN TRAIN PARIS D'ASSAUT

Sept Turcs tués, 19 blessés

Paris, 20 mars.

Les journaux annoncent que 500 Grecs environ ont pris d'assaut un train de voyageurs, non loin de la station de Larissa.

Ce train était en très grande partie occupé par des Turcs.

La bande des Grecs tira sur les voyageurs turcs, dont sept furent tués et dix neuf blessés très grièvement.

Elections Législatives

Arrondissement de Vervins

Paris, 20 mars.

Les républicains de la première circonscription de Vervins ont tenu hier soir un congrès, afin de choisir leur candidat aux prochaines élections législatives.

Le candidature de M. Pascal Ceccaldi, député sortant, a été acclamée.

MARSEILLE

Un Train de Marchandises cambriolé

Marseille, 20 mars.

Un train de marchandises, qui était parti de Marseille pour Arles, a été cambriolé en cours de route.

Les employés de la Compagnie du chemin ne se sont aperçus de ce cambriolage qu'à l'arrivée de ce train à Arles.

Une enquête est ouverte.

Le Programme Naval

Deux nouveaux Cuirassés

Paris, 20 mars.

On prête au Ministre de la Marine l'intention de déposer sur le bureau de la Chambre une demande de crédits supplémentaires pour la mise en chantier immédiate de deux cuirassés.

Le programme naval, élaboré par le vice-amiral Boué de Lapeyrère ne pouvant venir en discussion devant la Chambre qu'au cours de la nouvelle législature, il est de toute nécessité que la construction de ces cuirassés ne soit plus retardée.

L'Entente Austro-Russe

Paris, 20 mars.

Les journaux de Vienne ont annoncé hier que l'entente entre l'Autriche et la Russie était un fait accompli, et que l'accord le plus parfait régnait sur toutes les questions politiques courantes.

Une dépêche de Rome démentait aujourd'hui cette information.

Le Scandale des Liquidations

L'entrevue de Rome

Paris, 20 mars.

Le bruit avait couru que Doux avait eu une entrevue avec le Pape, dans le courant de l'année 1908, et que l'ex-liquidateur était accompagné de sa femme et de l'une de ses maîtresses, Mme Poirier.

Plusieurs journaux démentent aujourd'hui cette nouvelle.

Confrontation Poirier-Duez

Demain, M. Albanel, juge d'instruction, confrontera de nouveau Mme Poirier avec l'accusé, qui sera assisté de Me Maurice Bernard, son défenseur.

EN ITALIE

LA DUCHESSE DOUAIRIÈRE *DE GÊNES*

Rome, 20 mars.

La duchesse douairière de Gênes a été frappée aujourd'hui d'une attaque d'apoplexie.

Son état est désespéré.

SERBIE

DÉPART DU ROI

Paris, 20 mars.

Le roi Pierre est parti aujourd'hui pour Saint-Pétersbourg, où il passera cinq jours. De là, il se rendra à Moscou.

Le roi de Serbie visitera Budapest avant de rentrer à Belgrade.

Après un repos de quelques jours le roi Pierre partira pour Constantinople.

AMIANTES DE CORSE

Toutes les personnes intéressées à un titre quelconque dans les affaires d'Amiantes, soit comme propriétaires ou locataires de gisements, soit pour toute autre cause, ont intérêt à s'adresser de suite à la Société anonyme : « Amiantes de Corse, » *11, rue Montyon, Paris.*

PATES ALIMENTAIRES

Raffinées — Supérieures — Extra

Usine à Vapeur

La MAISON GHILINI, dont la réputation n'est plus à faire, vient de changer complètement son installation. Elle y a apporté tous les perfectionnements modernes.

Sa fabrication journalière dépasse aujourd'hui 2.000 kilogrammes.

Elle peut, actuellement, lutter avantageusement avec tous les produits similaires nous venant du Continent.

Ses pâtes supérieures et extra sont garanties pur blé dur.

On trouvera dans ses magasins, 6, Boulevard Saint-Angelo, tous les genres de pâtes que l'on peut désirer.

A MM. les Epiciers sont informés que la MAISON GHILINI leur livrera, à domicile, des pâtes en cassons qui leur donneront pleine satisfaction comme prix et qualité.

Exigez partout la Marque « MAISON GHILINI »

AVIS

M. ORESTE BIAGINI a l'honneur de prévenir Messieurs les Propriétaires, ainsi que les personnes ayant à construire ou réparer des immeubles, qu'ayant abandonné le commerce des vins, il a repris les *entreprises de travaux*.

Comme auparavant, il aura à cœur de ne livrer que des travaux soignés, et tous ceux qui lui ont commandé des ouvrages pourront témoigner de leur solidité et de leur exécution parfaite.

Il fournira, à titre gracieux, les plans et devis nécessaires, et les propriétaires ont tout à gagner à le consulter, car, par le fini de son travail et la modération de ses prix, ils seront sûrement satisfaits des propositions et facilités de paiement qu'il pourra leur faire.

Il garantit tous les travaux qui lui seront confiés.

S'adresser, comme auparavant, au numéro 5, Avenue Carnot, à Bastia.

Vente de Fourrages

Luzerne 1re coupe, bonne qualité, à onze francs les cent kilos sur wagon, gare Folelli.

S'adresser à M. PETRONELLI, propriétaire, à Folelli, par Castellare-di-Casinca.

F. CHARDON & Cie

Fabricants de Matériaux de Construction

Usines à Francardo (Corse)

Magasins : Bastia, 2, Avenue Carnot. de vente : 7 Corte, Nouvelle Traverse.

TUILERIE et BRIQUETERIE mécaniques

Tuiles plates et rondes,

Briques pleines et creuses

Briques à planchers en fer I

CARREAUX, TOMETTES, TUYAUX

N. B. — Nos tuiles résistent à la gelée et à l'air salin des bords de la mer mieux que les tuiles manuelles. Référence sur demande.

MANUFACTURE

de Carreaux Mosaïques en ciment unis et à dessins

pour carrelages décoratifs et à bon marché de vestibules, appartements, magasins, églises, etc.

Envoi sur demande, d'échantillons et prix

Chaux Grasse supérieure

Production : 4 tonnes par jour

Scierie Mécanique de Bois

Planches, Madriers, Chevrons, Liteaux, Lattes

Grands Entrepôts de Chaux Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES

Fers et Aciers en barres, plats, ronds, carrés

Fers à planchers I

ZINC, PLOMB, en feuilles, tuyaux, gouttières

Nota. — Un ingénieur fournira tous renseignements techniques sur le choix et le mode d'emploi des matériaux.

La Maison possède une importante collection de modèles de villas, maisons de ville et de campagne, style moderne, qui les clients pourront consulter avec fruit.

RHUM GRANDS MORNES

MARQUE MONDIALE du *GET Frères* des célèbres inventeurs du *PIPPERMINT*.

Le *RHUM GRANDS MORNES* se vend avec garantie d'origine de l'ETAT et se recommande au corps médical tout entier pour sa finesse et sa vieillesse.

Maison fondée en 1796

MESDAMES

Dépôt spécial des Eaux Minérales Naturelles DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY ET DES GRANDES SOURCES DE VALS pour la Corse

BASTIA, 13, *rue Napoléon*

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies de foie, intestins, fièvres, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas, purgeant peu.

Demander dans tous les cafés le Quart Vichy Lardy et Larbonné.

Savon Le CHAT
Extra Garanti Pur
Production 100.000 Kilogr. par Jour
La plus importante des Savonneries de l'Europe Continentale

Installation à Gaz
Jean Cini, ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia
Pompes de bois, verres et manchons
Appareils sur commande
Abonnement pour l'entretien de l'éclairage. — Travail soigné et garanti

OUTILS ... **DÉCOUPAGE**

Le Directeur-gérant
J. B. ORLANDINI.
Imp. Ollagnier.

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers à Barreaux Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Roseaux artificiels.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA
Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse

ULCÈRES VARIQUEUX
Soulagement immédiat et guérison rapide par l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER. Des milliers de malades atteints de plaies, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, sont guéris sous les yeux par cet unique remède.
M. Depensier, pharmacien à Rouen.
Après avoir essayé partout avantageusement de l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER, j'ai voulu me rendre compte de sa valeur. J'ai ce jourd'hui le vase EAU PRÉCIEUSE sur plusieurs malades atteints de plaies d'estomac, variées et j'ai eu comme les meilleurs résultats. C'est une excellente découverte.
Docteur CAPELLE à Paris.
L'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER se trouve dans les pharmacies ; le Gérant, 13, Rue St-Romain, à Rouen. Demander brochure illustrée. Dépôt général : Pharmacie Depensier, 17, rue de Bon-Secours.
Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 10, boulevard de Paixia, et à Ajaccio, Pharmacie Guiderdoni.

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
ET
APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES
REPRÉSENTANT
Pour BASTIA et CORTE
M. Paul GILORMINI
ALBERTINY ET Cie
NICE ET CANNES

Vient de paraître :
L'AGENDA GALLIA
PRATIQUE ÉLÉGANT SOLIDE
Le Mieux Documenté
Son Format : 9x15, reliure toile verte
Son nombre de Pages : 400 (Une par Jour)
Ses Renseignements : P.L.M. des Affaires
Sa Prime : Une Carte des Chemins de Fer
PRIX : 2 FR. 75
Chez tous les Libraires
HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

JE DONNE 100.000fr.
Chauves!
à qui prouvera que la célèbre Sève capillaire du dermologiste F. OLIER n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne les fait pas repousser à tout âge sur les têtes les plus chauves et donne leur nuance primitive.
Pour recevoir gratuitement sous pli fermé (cachet de la maison), notice avec les plus grands détails sur ce traitement, s'adresser à F. OLIER, 22, Rue des Mauvais-Lieux, 1er, à Paris.

On DEMANDE MALADES
même réputés incurables — PAIEMENT APRÈS GUÉRISON.
Guérison rapide et sûre sans drogues, sans opérations, par la *MÉDECINE NATURELLE*, électricité, radiations, ozone, plantes, hygiène, et que chacun peut suivre chez soi, — de toutes les maladies organiques ou chroniques les plus graves, les plus anciennes, telles que : Tuberculose, Maladies de Poitrine, Asthme, Rein, Foie, Vessie, Estomac, Peau, Intestins, Anémie, Rhumatismes, Goutte, Gravelle, Vices du Sang, Nerfs, Impuissance, Neurasthénie, Paralysie, etc.
10.000 MALADES SAUVÉS depuis 6 ANS. — GUÉRISON DE +/— AMÉLIORATION TOUJOURS.
Pour recevoir consultation gratuite sous pli fermé, écrire avec grands détails au Docteur [illegible], Médecine Naturelle, 17, rue [illegible], PARIS.

LA KABILINE
Véritable Teinture des Bérbères
LA KABILINE
Pour teindre seule ses Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN!
Le Paquet : 40 Centimes

Ne pas confondre avec l'AMARO MATTEI, article inférieur, Fédé et indigeste.

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Mme L. N. MATTEI à Bastia (Corse)

CHEVEUX Sauvés par le Rahn

„Décidément, l'AMARO MATTEI est un véritable nectar. C'est encore le roi des apéritifs.

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI
CORTE (Corse)
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs
GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Pour vos agrandissements adressez-vous en toute confiance à J. MORETTI Corte (Corse)

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 81 — MARDI 22 MARS 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames 3e page, 0.75 — Divers, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)
Corse ..... 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. | Chaque bouteille est retirée 2 sous la part en sus.
Autres Pays. 32 » | 16 » | 8 »
On ne répond pas des manuscrits déposés.

00161
BIBLIOTHÈQUE BASTIA

POLITIQUE INCOHÉRENTE

Il se tait à Bastia !
Il pérore à Corte !

Il, c'est M. Henri Pierangeli, le roi modern-style de l'arrondissement de Bastia, qui fut, qui est et qui restera le député-type d'une politique humiliante.

Lorsqu'il y a une vingtaine de jours, j'ai cloué au pilori de l'opinion publique le télégramme insolent à l'égard de nos compatriotes, adressé par ce représentant du peuple à un journal de Marseille, j'avais pensé non seulement accomplir mon devoir de citoyen et sauvegarder l'honneur et la fierté de notre race, en disant tout haut ce que tout le monde chuchotait tout bas, mais même rendre service à un garçon imprudent en lui donnant une magnifique occasion de réparer l'insulte grossière faite au corps électoral insulaire.

J'avoue que je m'étais trompé !

Le silence d'Henri Ier avait en effet aggravé son cas, car il résultait de là clairement pour tous, que son geste avait été réfléchi et son injure préméditée.

Mais il y a mieux. Henri Ier a vraiment juré de nous mener de surprises en surprises, de défier chaque jour davantage la logique et le bon sens, et de bafouer sans cesse ce suffrage universel qu'il méprise souverainement.

Cet homme qui, jusqu'ici ne se voit pas inquiété à Bastia, a donné, paraît-il, à Corte, l'exemple le plus frappant de l'incohérence la plus royale.

J'ai sous les yeux le dernier numéro du *Paese! Paoli*, où je lis un compte-rendu fort suggestif d'une réunion qui aurait eu lieu le 13 courant, et au cours de laquelle M. Antoine Gavini aurait été désigné comme candidat *radical-socialiste* aux prochaines élections législatives, par un *comité qui venait de se former le jour même*.

Ce groupement improvisé pour singer la Fédération républicaine de l'arrondissement de Corte qui avait acclamé quelques jours auparavant la candidature de M. Adriani, ne m'aurait pas étonné outre mesure. Ma foi, en politique, on se débrouille et je comprends que le parti Gavini ait songé, quoiqu'un peu tard, à échafauder un comité d'occasion et à s'organiser républicainement.

Ce qui m'a stupéfait c'est de voir figurer dans ce comité le nom de M. Henri Pierangeli, et j'ai été totalement ahuri, je le confesse, lorsque j'ai lu la phrase suivante : « Sur la proposition de M. le député Pierangeli, conseiller général de Moita, le comité décide de s'affilier au Comité central exécutif, etc. »

J'ai cru d'abord que j'avais mal lu. Mais non. C'est bien de M. Pierangeli qu'il s'agissait, de ce député qui à Bastia s'impose par sa barbe à la barbe des électeurs, qui n'appartient dans sa circonscription (oh ! pardon son royaume) à aucun comité, qui n'est désigné comme candidat par aucune fédération, qui n'est affilié à aucun parti et qui s'en va à Corte pérorer, créer des comités et choisir le candidat radical-socialiste.

Mais qui trompe-t-on ou plutôt de qui se moque-t-on dans ce pays ? Est-ce bien des électeurs ou est-ce de la République elle-même et de son gouvernement ?

Enfin il est temps de parler clairement et d'appeler un chat un chat et Rollet un fripon.

Comment ! parce que les électeurs républicains de l'arrondissement de Corte ont relevé le défi lancé par Henri Ier, parce qu'ils ont affirmé leur volonté de rompre avec des coutumes anti-démocratiques, parce qu'ils ont procédé suivant les règlements du parti républicain, voilà M. Henri Pierangeli qui, imposé — et mon ami Guelfucci, directeur du *Paese! Paoli*, ne me démentira pas — comme conseiller général dans un canton où il n'a jamais mis les pieds, s'en va dare-dare à Corte prendre part à un congrès et voter pour la désignation d'un candidat.

Et les Bastiais permettront cela ! Et il y aura de Cervione au Cap-Corse autour d'Henri Ier de vieux républicains respectables qui continueront à subir son joug, et qui resteront couchés dans une attitude déshonorante aux pieds d'un homme aussi inconséquent.

Pourquoi, — et je le demande cette fois aux électeurs républicains de Bastia — le député arc-en-ciel ne les a-t-il pas convoqués en congrès, afin de rendre compte de son mandat et de solliciter de nouveau leur confiance, comme cela doit se faire entre vrais républicains, au lieu d'aller enfoncer des portes ouvertes à Corte et donner sa royale investiture à M. Antoine Gavini.

N'importe, il y a tout de même dans cette histoire une fort singulière ironie des choses, surtout lorsque le candidat de Corte s'appelle Antoine Gavini et qu'on le voit réduit au patronage imposant du Député arc-en-ciel de Bastia qui sent le besoin de s'agiter tout seul alors que personne n'ose l'incommoder.

Le doute, pour ma part, que cela porte bonheur à M. Gavini. Dans la Terre des Communes, les électeurs ont maintes fois prouvé qu'ils ont conservé la fierté native, et, certainement, ils auront à cœur de signifier à M. Henri Pierangeli qu'il aurait mieux fait de rester chez lui, car ils ne sont pas de ceux que l'on intimide.

Bien souvent, on a, comme cela, un peu partout, des amis compromettants. Les électeurs ne sont plus tout-à-fait des moutons, quoiqu'en dise M. Pierangeli. Même dans l'arrondissement de Bastia, ils pourraient, d'ici le 24 avril, ménager une surprise à certains bergers inexpérimentés.

Ce serait à désespérer de notre race, si un réveil ne se produisait pas dans le nord de notre île. Est-ce que par hasard M. Clémenceau aurait dit juste, lorsqu'il a écrit dans les colonnes du *Journal Officiel* : « La misère de ce pays est la cause de sa déchéance. » Si aucun de nos représentants n'a protesté, il appartient au peuple Corse de se dresser lui-même contre les injures dont on l'accable. Il faut au moins que nous puissions crier comme un de nos chevaleresques rois de France : *Tout est perdu fors l'honneur*.

Pour cela, il faut donner une leçon à ceux qui trahissent leur pays, à ceux qui, payés pour nous représenter et nous défendre, passent, comme M. Henri Pierangeli, la plus grande partie de leur temps à Bastia ou à Vizzavona.

Si vraiment il se trouve encore malgré cela autour de nous des gens résolus à se rendre complices de pareilles forfaitures civiques, nous leur laissons toute la responsabilité devant le pays et devant l'histoire insulaire, mais nous saurons toujours, lors qu'il le faut, faire entendre notre cri de protestation.

C'est aux ouvriers de la ville et des champs, c'est aux petits, aux humbles, aux cultivateurs, aux indépendants, aux hommes éclairés et conscients, aux vrais Corses, que nous nous adressons pour leur dire : Votre pays est à un tournant de son histoire, il se meurt dans le marasme et dans la honte, à vous de le réhabiliter et de montrer, une bonne fois, que vous vous rendez compte de la valeur et de l'importance de votre bulletin de vote !

A.-J. DE LA COLLETTA.

DOUX PAYS !!

Le cambriolage audacieux de l'église Saint Jean-Baptiste, et dont, sans doute, tous les auteurs resteront inconnus, remet en mémoire les nombreux vols avec effraction, qui, depuis cet été, détruyèrent la chronique bastiaise.

Depuis juillet dernier, chaque point de Bastia a reçu, avec plus ou moins de succès pour eux, la visite de la bande des monte-en-l'air qui veulent bien nous réserver l'insigne honneur, de faire de Bastia, leur quartier général de tout repos.

L'étude de M. Graziani, agréé au Tribunal de Commerce, les magasins Pecunia, Pedinti, le dépôt de M. Clément, le bar Sanvi, les cabines de la Plage, et, tout dernièrement, les magasins Castagnoli — sans compter ceux dont les noms nous échappent — et enfin, la paroisse St-Jean, ont été tour à tour visités et délestés, pas ou peu, de tout ce qui pouvait être à la convenance de Messieurs les cambrioleurs, sans que les très honorables auteurs de tous ces vols aient été le moins du monde inquiétés. C'est charmant, et ce serait très drôle, si cela n'était profondément écœurant.

Il est absolument inadmissible que, dans une ville comme Bastia, on, heureusement, nous nous connaissons tous, du moins les honnêtes gens, Dame Police n'arrive pas à démêler, au milieu des quelques douzaines d'individus sans aveu qui, traqués ailleurs, sont venus s'encroûter parmi nous, les auteurs des vols nombreux qui, depuis cet été, mettent Bastia sur le même pied que les villes du Continent les plus privilégiées — à ce point de vue. Nous nous croisons.

Des deux choses une : ou le Dieu du Sommeil règne en maître dans notre Cabinet d'Instruction, ou notre police est une police d'Opéra-Comique ; et cependant, il nous semble que la sécurité de la ville, dont ils ont la garde, devrait être pour nos agents un devoir beaucoup plus sacré et bien plus digne d'eux, que la nomi constant de dresser aux ménagères des procès-

Eh bien ! cher maître, nous allons suivre les instructions de la sonnerie ... Nous allons chercher dans sa chambre... D'autres l'ont déjà fait que vous connaissez sans doute...

Il ordonna :

— Venez !

Mr Brissonnet ne répliqua pas.

Il était atterré, épouvanté. Son crime se dressait devant lui. Il suivit docilement le châtelain de Sablières... D'Albert, Toby formait la marche, ce qui était sa coupable toute envie de se livrer à une sanglante tentative d'évasion. Marguerite Rochard ne les suivait pas. Elle avait été à sa fidèle Marie-Anne :

— Va ! j'ai besoin d'être seule.

Cette scène, ou récit du crime du baron Hubert de Brecx évoquaient en elle le souvenir d'un autre attentat, celui du château de Montbray. Elle voyait son grand-père accusé, arrêté, entre deux gendarmes, traîné devant un juge et luttant pour sa vie et son honneur de toutes ses forces, de toute son intelligence et de toute son opiniâtreté. Elle l'entendait repousser une attaque, réfutant les preuves, défendant son honneur, et celui de sa postérité pied à pied. Il avait succombé, mais à deux contre un, dans une bataille acharnée. Il n'avait sauvé que sa tête. Son honneur avait péri. Il restait l'énigme ! Si une idée lui venait.

(A Suivre).

274 — Feuilleton du PETIT BASTIAIS.

NOELLA

Grand Roman Inédit
par CHARLES MÉROUVEL
DEUXIÈME PARTIE

SEULE !

XXVIII
UNE VIEILLE HISTOIRE

Il fit un mouvement pour se lever et mettre un terme à cette entrevue. Jacques Rousset l'arrêta d'un geste, en lui disant doucement :

— Etes-vous bien sûr de n'avoir rien à vous reprocher, cher maître ?

Le petit homme se rebiffa :

— Et docteurs-vous ? Et-il en se redressant.

Jacques Rousset haussa les épaules débonnairement.

— Mon Dieu, cher maître, reprit-il, ne vous indignez pas de ce que je vais vous dire. La voix publique vous accuse formellement... Elle suppose des faits qui ne sont pas à votre avantage. Elle imagine que vous avez été soumis à une de ces tentations qui sont presque irrésistibles...

— Moi !

— Vous, maître Brissonnet, notaire au bourg de Sablières. Elle répand le bruit que vous étiez ambitieux, secrètement, que vous cachiez votre jeu et que peut-être vous auriez cru qu'il y avait pour vous dans la succession de la comtesse de Fraxé une occasion unique de faire fortune. De là à profiter de cette occasion, il n'y avait qu'un pas. Vous ne l'auriez peut-être pas franchi tout seul, mais vous aviez pour vous y pousser un de ces êtres au cœur pétrifié qui, pour la forte somme, vendraient leur sœur, tueraient leur frère, comme Caïn, et commettraient les pires forfaits sans sourciller. Celui-là, c'est un de ces bellâtres qui battent la chamade sur le pavé de Paris, font les beaux, se montrent partout où va la foule dorée sur tranche des mondains qui veulent paraître et faire parler d'eux. Il était aux abois, réduit à la portion congrue.... Il aura su...

— Monsieur !...

— ... que le testament de madame de Fraxé était entre vos mains et que vous aviez en dépôt l'acte qui pouvait décider de votre fortune et de la sienne. Il est venu vous voir, dans la nuit... On a vu le cheval attaché dans un coin de taillis à deux pas du clos bourg pendant que vous étiez en conférence avec le cavalier... Je ne sais ce qui s'est dit entre vous, mais il a dû vous promettre une somme de nature à étouffer les cris de votre conscience et, pour tout vous dire, je pense que si la justice voulait intervenir, elle trouverait cette somme en tout ou en partie dans la caisse de votre étude où vous l'enfermez si soigneusement le jour de l'adjudication.

Mr Brissonnet se leva en disant :

— Monsieur, je n'en entendrai pas davantage.

— Pardon.... Vous m'écouterez jusqu'au bout. Peut-être ne vais-je pas assez précis... Je le deviendrai davantage...

Le notaire se dirigeait vers la porte du salon. Jacques Rousset n'essaya pas de le retenir. Qu'en avait-il besoin ? Cette porte était mieux gardée que par les plus compliquées des serrures. Un grand corps se dressa brusquement dans l'ouverture, surmonté d'une tête à la fois placide et redoutable. C'était Toby qui faisait bonne garde. La maîtresse indigna du doigt à Mr Brissonnet le siège qu'il venait de quitter. Il comprit et le regagna en titubant comme un homme ivre. La tranquillité de Jacques Rousset lui paraissait plus menaçante que les colères les plus violentes. Que savait-il donc pour s'exprimer avec tant d'assurance et d'autorité ? Rousset en le voyant reprendre sa place lui dit :

— A la bonne heure, vous voilà raisonnable. Ecoutez. Le lendemain de cette visite nocturne du baron Hubert de Brecx, la femme de Fraxé se montrait sur un banc de cour avec, pendant que son indigne mari courait chercher des secours.... D'aucuns disent, notamment un garde du domaine que je peux vous nommer et avec qui je me suis entretenu ce matin, que le baron aurait fait à cette malheureuse femme une scène terrible destinée à provoquer chez elle la crise qui l'a emportée....

Rousset baissa la voix et ajouta :

— Le garde va plus loin. Il affirme qu'il a entendu un cri étouffé, rauque, comme celui d'une femme qu'on étrangle... Il n'est approché.... Deux autres femmes arrivaient au secours de la comtesse, celle qu'elle appelait sa fille et la vieille Suzanne... Alors, il s'est mis à la poursuite de... Déjà il revenait, la face empourprée de la joie du triomphe. La comtesse était morte... Le garde était indigné, mais il n'a pas osé porter une accusation publique ... Il n'avait pas de certitude.... L'espace qui le séparait de la victime et du meurtrier était trop grand, le bois trop épais....

Il déclara :

— La justice de Dieu devait agir à défaut de celle des hommes... Avant d'expirer, la comtesse avait prononcé ces mots à l'oreille de sa protégée et de Suzanne... :

— Dans ma chambre... cherchez...

Jacques Rousset fixa le notaire affaissé sur son siège et dit :

— Déjà, donc, elle savait que son dépositaire serait infidèle et traîtrait sa confiance. Sans doute, dans un moment de fièvre, car de la fin de cette tragique entrevue, la clairvoyance du Brecx lui avait appris que, malgré tout, elle vous aimait encore, vous, la misérable du Brecx lui avait appris vous, le misérable du Brecx lui avait appris son mariage, son infâme mariage avec vous...

verheux pour exhibition de linge aux fenêtres des ruelles peu passantes, ou de surveiller attentivement la propreté des cours C'est très bien l'hygiène ; et nous sommes les premiers à applaudir aux efforts entrepris pour faire de Bastia une ville propre, coquette, digne en tous points de la place qu'elle occupe dans notre île si poétiquement verdoyante ; mais ce n'est pas tout, et il nous semble que l'unique raison d'être d'une police Municipale consiste à sauvegarder les habitants qui la payent, contre les attentats trop souvent renouvelés de MM. les apaches-cambrioleurs.

Notre nouveau commissaire de police, M. Glabéke, nous arrive précédé d'une réputation de magistrat énergique et de policier au flair infaillible. Nous demandons à lui voir continuer l'œuvre qu'il a déjà bien commencée en arrêtant deux des présumés auteurs du cambriolage de St-Jean Baptiste. Il a justement une occasion unique d'acquérir chez nous le droit de cité que nous serons particulièrement heureux et reconnaissants de lui accorder, s'il arrive à purger la ville de tous ces chevaux de retour, ayant tous des droits plus ou moins acquis à la relégation, et pour lesquels un séjour à la Guyane constituerait la cure d'air salutaire.... pour les habitants de Bastia.

La parole est à M. Glabéke.

JÉRÔME POGGI.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 22 mars, à 2 h. 1/2

L'Audacieux,	Leroux.
Sélection sur Jocelyn,	Godard.
Marêen,	Lacôme.
Le Cœur et la Main,	Lecoq.
Princesse Olga.	J. Parès.

Le Chef de Musique, LAUBUS.

OPINIONS

Le Chauvinisme a du bon, mais pas toujours. Il n'en a guère quand il peut nuire au progrès d'un pays.

Depuis que l'on s'occupe du relèvement de la Corse, deux personnalités, très marquantes dans la presse et le monde des affaires, n'ont pas ménagé leur intérêt à notre chère Corse, et ont créé sur le Continent un mouvement considérable en notre faveur. Ce sont MM. Jacques Dhur et Denis Bodden.

Dans nos articles au *Recovery de la Corse* M. Jacques Dhur ne pouvait pas mieux faire pour nous ; et son voyage lui a permis de recueillir les marques d'affection qu'il a pourcopées en Corse.

M. Denis Bodden, joignant l'action à la parole, est venu à plusieurs reprises en Corse, accompagné de son égérie Mme Bodden, dont l'éloge n'est plus à faire, n'a ménagé ni son temps, ni son argent, et a créé, en Balagne, une coopérative d'exportation, dont on attend les plus grands avantages, et s'apprête à en créer une autre dans l'arrondissement de Bastia, encouragé dans cette entreprise par mon honorable et vaillant ami M. le président M. Grassi, par l'infatigable président de la Section de l'« Union des Corses et des Amis de la Corse », M. Cammaletti, et autres personnalités influentes de cet arrondissement.

L'énergie que M. et Mme Bodden ont déployée sous nos yeux, souvent par des temps affreux et des moyens de locomotion qui les fatiguaient, a été purement remarquable, pour la réussite de l'œuvre entreprise, et qu'ils ont menée à bien.

En tout autre pays, moins chauvin que le nôtre, cet attachement à notre chère Corse et cette énergie auraient suffi pour le désigner comme un candidat incomparable à la députation, pour soutenir à la Chambre des députés nos intérêts et le relèvement de notre pays, que l'action économique seule était impuissante à réaliser.

Il n'y a pas seulement que les qualités ci-dessus qui l'eussent désigné, mais aussi la question de personne gratis exprès des ministres dispensateurs de la fortune publique, titre dont nos députés, quelque soit leur mérite, ne peuvent pas, malheureusement pour nous, se prévaloir.

Ce qu'on ignore aussi, c'est que M. Bodden peut sacrifier trois ou quatre fois annuellement ses appointements de député, au grand avantage du pays qu'il représentera et des personnes dont il en retirait entourer pour l'aider dans la tâche qui lui sera confiée.

Le département du Nord l'a bien compris et l'a désigné pour la circonscription de Lille, pour la députation.

Eh dans le Nord, il n'en seconderas pas moins le député, que la Balagne enverra à la Chambre, et ceux des autres arrondissements de la Corse.

Il me renouvera pas non plus à mener à bien la coopérative *La Balagne* et à en créer d'autres en Corse. Il y travaillera dans la mesure que ses nouvelles occupations de député du Nord le lui permettront.

Est-ce à dire pour cela, qu'il n'y a pas d'autres amis de la Corse, qui nous ont donné des marques d'attachement, qui est « auprès du Gouvernement » une situation encore meilleure, et dont les demandes sont toujours accueillies avec empressement par le Gouvernement ?

Nous n'avons pas, il est vrai, l'embarras du choix mais M. Jacques Dhur ; n'est-il pas là, et refusera-t-il de défendre nos intérêts à la Chambre, comme il l'a fait avec sa plume dans les journaux, si l'opinion se tournait de son côté ?

Nous avons, en Balagne, dans ce moment, quatre candidats qui sollicitent l'honneur de la tâche d'aller défendre les intérêts de notre arrondissement à la Chambre des députés. Aucun d'eux ne manque de mérite et de patriotisme, mais cela ne suffit pas de nos jours.

Ne voit-on pas tous les jours des agglomérations d'individus qui, ayant besoin de l'appui d'un personnage, délèguent auprès de lui, celui qui leur paraîtra réussir le mieux pour obtenir satisfaction ?

Nos quatre candidats, au premier tour de scrutin, amèneront un ballottage ; cela est certain. Et après, que feront-ils ? Ils se tourneront tous, cela est dans la nature, contre le plus fort ; mais au profit de qui entre eux ?...

Eh bien ! que ce soit au profit de la Balagne alors ! pour ne pas faire de jaloux, le candidat unique au deuxième tour est tout indiqué.

Il est le Président de l'Union des Corses à Paris, qu'il soit le trait d'union entre les candidats qui se disputent l'honneur de défendre les intérêts de la Balagne, et personne ne s'en plaindra.

Allons, Messieurs, un bon mouvement. Réunissez-vous autour de cette belle et noble figure, de ce grand cœur qui a nom Jacques Dhur, au cri de : « Vive la Balagne ! Honneur au président de l'« Union des Corses et des Amis de la Corse ».

Un Balanin.

Gazette de la Balagne

(De notre Correspondant particulier)

Commission des Prisons

Séance du 17 mars 1910.

La Commission des prisons de Calvi s'est réunie hier, à la mairie d'arrêt, sous la présidence de M. Louis Vernin, sous-préfet.

Etaient présents : MM. Ambrogi, président du Tribunal ; Ottavi, procureur de la République ; Fabiani, conseiller général ; Emmanuelli, juge au Tribunal ; Sorba, ingénieur des ponts et chaussées ; Ferrandi, percepteur ; Ronca-Castellani, directeur de la pépinière.

Absents : M. Puncinelli, conseiller général et maire de Calvi, et Mme Joseph Ambrogi.

Ordre du jour :

Avis sur une demande de libération conditionnelle.

Visite de la prison.

Affaires diverses.

Mérite Agricole

Nous apprenons avec plaisir la nomination au grade de chevalier du Mérite agricole de M. Vincenti, juge de paix du canton de Belgodère

Nous lui adressons nos meilleures félicitations.

Carnet mondain

Jeudi dernier a été célébré à Calvi, le mariage de Mlle Annunciade Cecealdi, la fille du sympathique négociant du Bouca-Sodia, M. Dominique Cecealdi, avec M. Casanova, gantier pâmaphorique à Capo-Cavalle.

Elégamment vêtue d'une riche toilette de satin blanc, la mariée a été conduite à l'autel par son frère, M. Toussaint Cecealdi, sous-officier au 31e de ligne.

La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé Angelini, curé de Sainte-Marie.

Nous adressons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur.

A vendre

Pour cause de départ, piano tout neuf. Valeur 1.900 frs. vendu pour 800 frs.

S'adresser au correspondant du *Petit Bastiais* à Calvi.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 18 mars 1910.

Marché toujours bien disposé mais avec des échanges de plus en plus restreints.

Notre Rente se retrouve à 98.37. Sauf le Serbe au reprise à 86.50, les Fonds Etrangers ne varient guère. Hausse du Crédit Lyonnais à 1.342. Le Comptoir National d'Escompte fait 809, la Société Générale 727. Excellente tendance du Crédit Foncier à 810.

Les titres cuprifères s'imcrivent en plus-value, que alors que autres valeurs gravitent autour de leurs cours de la veille.

En Banque, la Mexicaine est ferme à 96.25.

Au comptant la Precious a des échanges suivis à 11.25.

La Société anonyme française des Ciments Chaux et Produits Céramiques de l'Yonne, constituée en 1936, est en réalité une très bonne affaire industrielle puisqu'elle fait toute aux Etablissements Hottot, fondés depuis 1860. La marche de cette entreprise a été particulièrement brillante et à l'usine de Rougemont sont venues s'adjoindre celles d'Asy et de Guillon, plus une maison de vente à Juvisy qui a acquis une grande importance et sera un gros débouché pour la Société.

Les obligations 5 0/0 or 1re hypothèque Port de Paix sont fermes à 465. Les actions privilégiées ordinaires cotent 508 et 292. En février 1910 le mouvement commercial du Port est en augmentation sur février 1909 de 18.97 0/0 aux Importations, 122.70 0/0 aux Exportations, 57.92 0/0 pour le revenu douanier total et 36.96 0/0 pour les 2 0/0 or, concédés par le Gouvernement Fédéral pour garantir un intérêt de 6 0/0 aux capitaux dépensés à la construction du port et délégués par la Cie aux obligataires.

Bonne allure des actions de nos Grands Réseaux.

Gazette Ajaccienne

(De notre correspondant particulier)

Nos hôtes

Sont arrivés à Ajaccio :

M. et Mme Norburg, de Londres.

Docteur Heurel, professeur à Berlin.

A l'arrivée

Le vapeur anglais « Noelis, » capitaine Dourrell, est arrivé dans la matinée, dans notre port, venant de Villefranche.

Le « Noelis » quirepartira pour Palerme, a à son bord 163 touristes.

L'élection d'Ajaccio

Il se confirme de plus en plus que le siège d'Ajaccio sera disputée par divers candidats républicains : MM. Forcioli, député sortant ; Casoo d'Ornano et Italiani, conseillers généraux ; Poggioli, ancien sous-préfet.

On dit qu'au dernier moment pourra surgir la candidature de M. André Ceccaldi.

Trésorerie générale

M. Vuillet, receveur particulier des Finances, à Saintes, est nommé trésorier payeur général de la Corse.

Enregistrement

M. Graziani, surnuméraire de l'enregistrement, à Ajaccio, est nommé receveur à Vezzani.

M. Cannamatta, receveur à Vezzani, est nommé à Ghisoni.

Vol

Tandis qu'il suivait le convoi de sa malheureuse femme, de peu scrupuleuses personnes s'introduisaient dans le domicile de N. Luca, 40, cours Napoléon, et s'emparaient d'une boîte en velours contenant divers objets de quelque valeur.

Une plainte a été déposée.

Etat-Civil

NAISSANCES

Notari Catherina. — Bonnella Louis. — Spadale Joseph-François.

DÉCÈS

Trinti Julie, 62 ans, maîtresse d'hôtel.

Raimondi Charlotte, 12 mois.

Franchini Camille, 67 ans.

AVIS

La Mairie de la ville de B[illegible] l'honneur de prévenir les propriétaires [illegible], qu'en vue de la révision décennale du revenu net des propriétés bâties, M. le Contrôleur des Contributions directes se tiendra à leur disposition dans la salle du Conseil Municipal, du 24 mars 1910 au 3 du même mois, de 9 à 11 heures du matin, et de 2 à 4 heures du soir.

M. le Contrôleur recevra également les mutations foncières.

Chez Mesdemoiselles Agostini

Bastia, 18 mars.

Ne te plains pas, ma chère Suzanne, tu sais que je ne te sacrifie jamais qu'à mon devoir. Tu ne m'en voudras pas de cela, j'espère. Cette fois-ci, j'ai un peu tardé à te répondre, c'est vrai. Mais, ne dis pas que j'ai lu aux ondes du Léthé. Non, je tenais tout simplement à te faire part de mes impressions sur les deux auditions des élèves de Mlles Agostini. Je n'ignore pas combien tu y tiens, et moi-même, j'éprouve le plus réel plaisir à t'en parler. Quelles soirées agréables, et malheureusement si rares ! C'est merveilleux ce que peuvent obtenir le talent et le dévouement !

Figure-toi, une cinquantaine d'élèves au moins, dont la plus jeune ne devait pas avoir six ans, et dont pas une n'a raté une note de son morceau, et quel aplomb ! Que je voudrais être encore petite fille pour me remettre à l'étude du piano avec de telles maîtresses, et comme ces enfants pourront se flatter avec raison d'avoir été formées par elles ! Mais, et tu vas me dire que je suis ridicule, cette fois, je ne suis pas venue pour les petites ; je voulais surtout me payer une satisfaction intellectuelle. J'ai fait ce que nous appelons en métaphysique, une abstraction, et quand Mlle B. Agostini jouait ou chantait, je n'ai perdu ni une note de son jeu, ni une inflexion de sa voix. Quelle souplesse dans le doigté, quel fini dans les nuances, quelle intelligence des grands compositeurs, quelle science de l'art musical !

C'est qu'on pourrait faire de cette méthode un véritable traité, et Mlles Agostini font pour la musique ce que Montaigne conseillait à ceux qui se livrent à l'enseignement : « Le maître vosera à faire de son élève ce qu'il doit être lui-même, non le plus savant, mais le mieux savant. » Heureux les enfants que les parents confient à de tels professeurs, ils y trouveront leur compte à tous les points de vue !

Je crois que ma lettre en s'intéressant t'aura fait oublier la petite rancune et que tu me pardonneras ainsi de t'avoir un peu négligée.

A bientôt, ma petite Suzanne.

NIETTE.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 21 mars

Thermomètre. — 7 heures du matin + 12° à midi 13°. — à 6 heures du soir + 12°. Maxima + 14°5 Minima + 11°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 754 mm. à midi, 754 mm., 6 heures du soir, 755 mm. Vent. — Dans la matinée, légère.

Dans l'après-midi, calme

Etat du ciel : le matin, q. q. nuages.

l'après-midi, Couvert.

Nouvelles coloniales

M. Debernardi Barthélemy, administrateur de 1re classe des services civils en Indo-Chine, est promu au grade d'inspecteur.

M. de Matra Louis, administrateur de 4e classe, est promu au grade d'administrateur de 3e classe.

M. Pompei Louis, commis de 1re classe, est promu au grade d'administrateur de 5e classe.

Armée territoriale

MM. Alfonsi et Arrighi, lieutenants de réserve au rég. de la Corse, passent au 11e territorial.

A Saint Joseph

La fête du patriarche Saint Joseph a été célébrée dans notre faubourg-sud avec la plus grande pompe. La foule des fidèles se pressait nombreuse aux diverses cérémonies ; à deux heures de relevée, la procession est sortie et a fait le tour de toute la ville. La belle statue du Saint était escortée par une longue théorie de ses dévots.

Mme Annonciade Bartoli née Battini avait accepté le titre de prieure, M. Colombani Laurent, celui de Capo di compagnia. Grâce au zèle de l'oft ialité à la tête de laquelle se trouve M. Cristophe Colombani, prieur, l'oratoire était magnifiquement décoré, et d'importants embellissements ont été effectués dans le cours de l'année.

On demande

Une bonne cuisinière ; bonnes références.

S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

Cambriolages

Nous n'étonnerons plus personnes en signalant la double tentative de cambriolage dont furent victimes, la nuit dernière, les magasins Olivari, Boulevard Saint-Angelo, et l'épicerie Guazzoni, rue des Terrasses.

A cinquante sous faroua une croix.

Au Port

Entrées :

— Vap. « Corsica, » cap. Olivieri, venant de Porto-Vecchio.

— Vap. « Golo, » cap. Carrière, venant de Livourne.

— Vap. « Iberia » cap. Carrière, venant de Marseille.

— Vap. ital. « Persia, » venant de Porto-Torres.

Sorties :

— Vap. français « St-Thomas, » cap. Léon, parti pour Bône.

— Vap. « Corsica, » cap. Olivieri, parti pour Portovecchio.

— Vap. « Golo, » cap. Carrière, parti pour Marseille.

— Vap. italien « Persia, » parti pour Livourne.

Avis

Achat de grignons d'olives à 24 francs la tonne rendus franco dans n'importe quelle gare du réseau.

S'adresser à M. Lucchetti, Nouveau-Port, Bastia.

Avis

Vente de meubles et objets mobiliers, rue des Terrasses, n° 10, au 2e, tous les jours de 8 à 8 heures et demie et de 1 heure à 2 heures.

A louer

A Louer : Magasin et cave, Impasse Saint-Jean.

S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

ETAT CIVIL

Naissance.

Filippi Restitude. — Andriani Alfred-Antoine-Joseph.

Décès.

Bolesi Marie-Lucie, veuve, 72 ans de Pinzoli.

Vezzani César-Auguste, veuf, 77 ans, de Bastia.

MODERN' CORDONNERIE

CHAUSSURES DE LUXE & EN TOUS GENRES

Grand choix pour Hommes Dames, Enfants, Fillettes

POLACCI et ROGIALLI

9, Boulevard du Palais, BASTIA.

Tous les articles sortant de la *Modern' Cordonnerie* sont le produit d'une sélection sévère et choisis parmi les modèles les plus demandés.

En les adoptant, nos clients sont sûrs d'avoir les articles du jour, et à qualité égale, la concurrence est impossible.

Faillite de paiement aux Fonzi-noires

Atelier spécial de réparations

Avis au Public

Les Commissionnaires agréées par la Compagnie des Chemins de fer, à Bastia, dans le but d'unir aux voyageurs aux départs et aux arrivées des trains et des bateaux, ont l'honneur d'informer le public qu'ils mettent, à sa disposition, une Agence avec bureau situé rue de la Gare, 6, pour dépôt de bagages et renseignements.

Ils se chargent du transport des colis et de déménagements entre la gare, les bateaux, les hôtels et tous points de la ville et des environs, ainsi que des expéditions de marchandises pour l'intérieur de la Corse et le Continent, en grande et petite vitesse.

Ils déclinent toute responsabilité dans les irrégularités dont pourraient avoir à se plaindre Messieurs les Voyageurs de la part de commissionnaires ne faisant pas partie de l'Agence et qui ne pourraient leur présenter la carte d'identité avec le numéro d'ordre qui leur est délivré par la Compagnie de Chemins de fer.

MM. les Voyageurs trouveront les commissionnaires de l'Agence Bastiaise à tous les trains et bateaux.

Pour tous renseignements s'adresser au bureau, 6, rue de la Gare, Bastia.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00162

COURSE DE PARIS

19 mars. — 21 mars

Rente de 3 00 ancien . 99.30 — 99.25

de 3 0/0 amortis. . 98.80 — 98 90

ex coupon

Nouvelles Militaires

Entrée Officielle du général Picquart

Paris, 21 mars.

Le général Picquart, ancien ministre de la Guerre, appelé au commandement de 3e corps d'armée, a fait aujourd hui son entrée officielle à Amiens.

Une foule considérable stationnait devant l'hôtel du Commandement du 2e corps, où les honneurs lui ont été rendus.

Le général a fait son entrée à cheval, escorté d'un brillant état-major.

Plusieurs cris de protestation ont été poussés.

L'Interview DU DUC D'ORLÉANS et l'Action Française

Paris, 21 mars.

Les rédacteurs de l'*Action Française* ont adressé à M. Arthur Meyer, directeur de *Gaulois*, des lettres ouvertes injurieuses, à la suite de l'interview qui a été publiée hier par le grand organe parisien.

Les rédacteurs de l'*Action Française* soutiennent que le rédacteur du *Gaulois* a rapporté inexactement la pensée du duc d'Orléans.

L'un de ces rédacteurs, M. Léon de Montesquiou, termine ainsi sa lettre : « Je regrette beaucoup que vous n'ayez pas vingt ans de moins, car j'aurai déjà corrigé la canaille que vous êtes. »

L'ACCORD DOUANIER AVEC LES ÉTATS-UNIS

Paris, 21 mars.

La proclamation du Président de la République des Etats-Unis accordant à la France le tarif minimum américain a été signée aujourd'hui.

La guerre des tarifs est ainsi évitée entre la France et l'Amérique.

De son côté, le gouvernement français va saisir le Parlement d'un projet de loi l'autorisant à conclure l'entente intervenue entre les négociateurs des deux pays.

Les Morts du Jour

M. le sénateur Ricard

Paris, 21 mars.

M. le docteur Henri Ricard, sénateur républicain radical de la Côte-d'Or, est décédé, la nuit dernière, à l'âge de 64 ans.

Il a été député de l'arrondissement de Beaune, en mai 1881, il fut réélu en 1893 et en 1898.

Il faisait partie du Sénat depuis le 4 janvier 1903.

Félix Nadar

On annonce la mort de M. Félix Tournachon, dit Nadar, photographe distingué, aéronaute, caricaturiste et écrivain, décédé à l'âge de 90 ans.

Le commandant Lacroix

On annonce également la mort, à Alger, du commandant Lacroix, directeur du service des affaires indigènes du Gouvernement général de l'Algérie.

TERRIBLE ACCIDENT

Une Octogénaire CARBONISÉE

Paris, 21 mars.

Mlle de Mahy, âgée de 82 ans, sœur de l'ancien député et ancien ministre de la Marine, a été trouvée, par sa bonne, entièrement carbonisée dans son lit.

Ce terrible accident est dû, sans doute, à l'explosion d'une lampe à alcool qui se trouvait sur sa table de nuit.

M. RENÉ DOUMIC

Paris, 21 mars.

M. René Doumic, membre de l'Académie française, a été élu président de la Société des Gens de lettres.

LA PERTE du *Lysistrata*

Paris, 21 mars.

Le « New-York-Herald » dément le bruit qui a couru hier au sujet de la mort de son directeur.

Le grand organe anglais déclare avoir reçu hier soir un télégramme de son directeur, daté du Ceylan, ne faisant aucune allusion au prétendu naufrage du « Lysistrata. »

Nomination

Paris, 21 mars.

M. le commissaire de 1re classe Jacoubet est nommé commissaire principal à Albi.

EN ITALIE

DÉMISSION DU CABINET

Rome, 21 mars.

En présence de l'hostilité de la majorité de la Chambre, le ministère a résolu de donner sa démission.

M. Sonnino, président du Conseil, s'est rendu dans la soirée au Quirinal et a remis au Roi la démission collective du Cabinet.

ARRIVÉE du Chancelier Allemand

M. Bethmann-Hollweg, grand Chancelier de l'empire allemand, est arrivé aujourd'hui à Rome, où il a été reçu par M. Sonnino, l'ambassadeur d'Allemagne à Rome, et tout le personnel de l'ambassade.

Les Elections Législatives

Réunion Mouvementée

Paris, 21 mars

Une grande réunion politique et contradictoire a eu lieu, hier soir, à Saint-Dié.

Dans son discours, M. Husson, conseiller général a critiqué vertement l'œuvre politique de Jules Ferry.

A la sortie, M. Abel Ferry, député de la circonscription et neveu du défunt, a donné un coup de poing à la figure à M. Husson.

Des amis sont intervenus et ont empêché M. Husson de ripester.

L'Entente Austro-Russe

Paris, 21 mars,

Malgré les démentis tendancieux de la diplomatie italienne, l'entente Austro-Russe est aujourd'hui officielle.

La Chancellerie russe a communiqué ce matin aux représentants des puissances étrangères à Saint-Pétersbourg, le texte de cette entente confirmant le « statu quo » dans les Balkans, et établissant que l'accord le plus parfait règne entre la Russie et l'Autriche en ce qui concerne toutes les questions de la politique courante.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance de vendredi, qui est adopté.

Projets de loi d'intérêt local

La Chambre adopte, sans débat, le projet de loi ayant pour objet d'approuver une convention passée avec la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée pour la concession du chemin de fer de Monéteau à Saint-Florentin.

La Chambre adopte également, sans débat, le projet de loi adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, ayant pour objet de déclarer d'utilité publique la ligne de chemin de fer d'intérêt général entre Belizane et Prévost-Paradol, par mostaganem.

La Corruption Electorale

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, modifié par le Sénat, tendant à réprimer la corruption électorale.

Article 1er

La discussion continue sur l'article 1er.

Amendement Gourd

M. Gourd, député du Rhône, soutient son amendement stipulant que les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux professions de foi des candidats.

Cet amendement est mis aux voix et adopté par 243 voix contre 241.

L'ensemble de l'article 1er est ensuite voté par 350 voix contre 148.

Article 2

La Chambre aborde l'examen de l'article 2, qui est adopté après une vive discussion.

Article 3

La Chambre passe ensuite à la discussion de l'article 3.

Plusieurs amendements ont été déposés et discutés ; les uns sont renvoyés à la Commission, les autres sont rejetés.

L'article 3 est finalement adopté

La Retraite des Cheminots

Motion Berteaux

A la fin de la séance, M. Maurice Berteaux, député de Seine-et-Oise, soutient sa motion portant modification de l'article de loi, sur les retraites des ouvriers et employés des chemins de fer, et admettant le principe du bénéfice de la rétroactivité pour tous les agents inscrits aux diverses caisses de retraites.

M. Millerand

ministre des Travaux publics, s'oppose énergiquement à l'adoption de cette motion.

Le Vote

Le président met ensuite aux voix la motion Berteaux qui est adoptée par 425 voix contre 34.

Séance demain.

SÉNAT

Séance du matin

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LES TARIFS DOUANIERS

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, portant revision du tarif général des douanes.

La discussion reprend sur l'article 370.

Après une vive discussion les articles relatifs aux sacs de jute, à la ganterie, aux tissus de laine pure sont mis aux voix et adoptés.

Le Sénat vote également des droits nouveaux sur les tapis et les tapisseries.

La séance est ensuite levée et renvoyée à cet après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Eloge funèbre

A l'ouverture de la séance le président fait l'éloge funèbre de M. Ricard, sénateur de la Côte-d'Or, qui ne laisse que des regrets.

RETRAITES OUVRIÈRES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion en 2e délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur les retraites ouvrières et paysannes.

La discussion reprend sur l'article 34 qui avait été réservé.

MM. Rey, le Ministre du Travail, Berger, Martin, Boivin, Chapuis montent successivement à la tribune.

Après une discussion un peu confuse l'article 34 est mis aux voix et adopté.

Séance demain.

MESDAMES

CABINET

François Maestracci

Agréé au Tribunal de Commerce

13, rue Napoléon, au 2e, Bastia

On demande à acheter des appartements grands et petits

Réclamer dans nos bureaux le prospectus de la

Mutuelle Phocéenne

Dépôt de Fabriques de PAPIERS DE PLIAGE

2 Rue Neuve St Roch

Dépôt spécial des Eaux Minérales Naturelles DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY ET DES GRANDES SOURCES DE VALS pour la Corse

BASTIA, 13, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies de foie, intestins, fièvres, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas, n'irritant pas.

Demander dans tous les cafés le *Quart Vichy Lardy et Larbaud*

F. CHARDON & Cie

Fabricants de Matériaux de Construction

Usines à FRANCARDO (Corse)

Magasins : Bastia, 2, Avenue Carnot. de vente : Corte, Nouvelle Traverse.

TUILERIE et BRIQUETERIE mécaniques

Tuiles plates et rondes.

Briques pleines et creuses

Briques à planchers en fer I

CARREAUX, TOMETTES, TUYAUX

N. B. — Nos tuiles résistent à la gelée et à l'air salin des bords de la mer mieux que les tuiles marseillaises. Référence sur demande.

MANUFACTURE DE CARREAUX MOSAÏQUES EN CIMENT unis et à dessins pour carrelages décoratifs et à bon marché de vestibules, appartements, magasins, églises, etc.

Envoi, sur demande, d'échantillons et prix

CHAUX GRASSE supérieure

Production : 4 tonnes par jour

SCIERIE MÉCANIQUE de Bois

Planches, Madriers, Chevrons, Lambris, Lattes

Grands Entrepôts de CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES

Fers et Aciers en barres, plats, ronds, carrés

Fers à planchers I

RIM, PLOMB, en feuilles, tuyaux, gouttières

NOTA. — Un ingénieur fournira tous renseignements techniques sur le choix et le mode d'emploi des matériaux.

La Maison possède une importante collection de modèles de villas, maisons de ville et de campagne, style moderne, que les clients pourront consulter avec fruit.

Machine à Tricoter

TRAVAIL CHEZ SOI TOUTE L'ANNÉE

Rapportant de 20 à 30 fr. par semaine selon temps employé et sans apprentissage.

S'adresser à M. FRANCHI, seul représentant de la Compagnie *La Gauloise* en Corse, demeurant à Carbuccia par Ucciani.

Joindre un timbre pour la réponse.

Déménagements pour tous les pays

Dépôt de cadres pour mobilier

Prix très modérés

A. PADOVANI, 7, route du Cap, Bastia.

LA FORTUNE EST AVEUGLE
Tout le monde peut recevoir sa bienfaisante visite.
LOTS VILLE DE PARIS
22 Tirages par An
Prochains Tirages
4 lots de 200.000f
18 lots de 100.000f
8 lots de 50.000f
46 lots de 10.000f
et 632 Lots de 1.000 à 25.000 francs
soit un total de
4 millions 346.000f de Lots
5 AVRIL
22 AVRIL
25 MAI, 5 JUIN
Syndicat Commercial en participation, 6 ans.
POUR 5 FRANCS
Versement initial
On reçoit 100 Numéros
LOTS VILLE DE PARIS
Pour recevoir les 100 Numéros *franco domicile*, il suffit d'envoyer un *mandat-poste* ou bon de poste de 5 francs à Monsieur le Directeur de la Banque Mobilière de Crédit, 5, Rue de Chantilly, 4 Paris (9e Arrond.)
LISTES GRATUITES APRÈS TIRAGES — SÉCURITÉ ABSOLUE
TITRES A LA LIBRE VERIFICATION DES INTÉRESSÉS.
On accepte les ordres contre remboursement 5 fr. 60
VOUS DERNIER APPEL

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Roseaux artificiels.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Installation à Gaz
Jean Cinti, ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 11, Boulevard Paoli, 13, Bastia
Vente de becs, verres et manchons
Appareils sur commande
Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti

L'Indicateur OFFICIEL de la CORSE
Publication d'annonces industrielles, agricoles et commerciales, paraissant tous les Mercredis et Samedis, sous la direction de M. J. B. Ollagnier, Directeur.
Une CARTE SPÉCIALE dans les différentes divisions et une commune tous valoir le prospectus et le tarif.
Une SECTION GÉOGRAPHIQUE enseignant les particularités locales à consulter de toute importance, etc., etc.
Un DICTIONNAIRE DES DÉMANDES joignant à une brève description des localités de toute nature, renseignements administratifs et pratiques, etc., etc.
Cet Indicateur, perfectionné à chaque édition, est vraiment appelé à rendre de grands services à tous ceux qui s'intéressent à la Corse.
PRIX : 30 Cent. — EN VENTE PARTOUT —
et chez l'Editeur, M. J. B. OLLAGNIER, 42, Rue St-Laurent, Paris.

Le Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER.

Imp. Ollagnier.

LES MALADIES DE LA FEMME
LA MÉTRITE
Il y a une foule de malheureuses qui souffrent en silence et sans oser se plaindre, victimes de cette affection longtemps méconnue, souvent incurable.
Ce sont les femmes atteintes de métrite
Celle-ci est communément appelée au Brésil des règles qui coulent trop abondantes. Les Pertes blanches et les Hémorragies les ont épuisées. Elles ont dû renoncer aux fêtes et aux plaisirs, aux visites et aux promenades, aux réceptions, aux soins du ménage. Elles ont perdu des Lunes, elles maigrissent, elles sont pâles, elles ont des Vertiges, des Faiblesses, des Migraines, des Névralgies, des Douleurs dans les reins, dans le bas-ventre et souvent un point douloureux au côté gauche. Elles ont des Palpitations de cœur, des Etouffements, des Aigreurs, Vomissements, des Digestions pénibles, des Renvois, etc.
Elles ont des Hémorroïdes, des Accidents du côté de l'Anus, des Glaires, Ecoulements, etc.
JOUVENCE de l'Abbé Soury
Cette merveilleuse préparation guérit toutes ces maladies, mais à la condition qu'on en fera une *cure complète*. Une insuffisance ou une interruption compromet le succès définitif. Il est bon de faire observer que pour ces raisons nous avons l'*Injection des Dames* (1 fl. 25 la boîte).
Toute femme soucieuse de sa santé doit employer la JOUVENCE à des intervalles réguliers, si elle veut éviter et guérir la Métrite, les Fibromes, les nouvelles suites de couches, les Tumeurs, Cancers, Kystes, Fibromes, Hémorroïdes, les Accidents du côté de l'Anus, Glaires, Pertes, Ecoulements, etc.
La JOUVENCE de l'Abbé Soury est en vente dans toutes les Pharmacies 3 fl. 50 le flacon, 6 fl. 50 les 2 flacons, franco contre mandat poste 10 fl. 50 adressé à M. J. DUMOUTIER, 1, Place de la Cathédrale, Dijon.
(Notice et renseignements gratis et francos.)

JE DONNE 100.000fr.
à qui prouvera que la cocaïne, la coca, la kola, la noix de kola, la noix de coca, la caféine, la théine, la théobromine, la guarana, le maté, le thé, le café, le cacao, le chocolat, la noix vomique, la strychnine, la brucine, la quinine, la cinchonine, la morphine, la codéine, la thébaïne, la papavérine, la narcéine, la narcotine, la méconine, la méconidine, la cryptopine, la rhéadine, la glaucine, la sanguinarine, la chélidonine, la bicuculline, la fumarine, la pseudo-morphine, la laudanine, la laudosine, la pseudo-laudine, la pseudo-codéine, la pseudo-narcéine, la pseudo-narcotine, la pseudo-méconine, la pseudo-méconidine, la pseudo-cryptopine, la pseudo-rhéadine, la pseudo-glaucine, la pseudo-sanguinarine, la pseudo-chélidonine, la pseudo-bicuculline, la pseudo-fumarine, la pseudo-laudanine, la pseudo-laudosine, la pseudo-pseudo-laudine, la pseudo-pseudo-codéine, la pseudo-pseudo-narcéine, la pseudo-pseudo-narcotine, la pseudo-pseudo-méconine, la pseudo-pseudo-méconidine, la pseudo-pseudo-cryptopine, la pseudo-pseudo-rhéadine, la pseudo-pseudo-glaucine, la pseudo-pseudo-sanguinarine, la pseudo-pseudo-chélidonine, la pseudo-pseudo-bicuculline, la pseudo-pseudo-fumarine, la pseudo-pseudo-laudanine, la pseudo-pseudo-laudosine, la pseudo-pseudo-pseudo-laudine, la pseudo-pseudo-pseudo-codéine, la pseudo-pseudo-pseudo-narcéine, la pseudo-pseudo-pseudo-narcotine, la pseudo-pseudo-pseudo-méconine, la pseudo-pseudo-pseudo-méconidine, la pseudo-pseudo-pseudo-cryptopine, la pseudo-pseudo-pseudo-rhéadine, la pseudo-pseudo-pseudo-glaucine, la pseudo-pseudo-pseudo-sanguinarine, la pseudo-pseudo-pseudo-chélidonine, la pseudo-pseudo-pseudo-bicuculline, la pseudo-pseudo-pseudo-fumarine, la pseudo-pseudo-pseudo-laudanine, la pseudo-pseudo-pseudo-laudosine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-laudine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-codéine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-narcéine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-narcotine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-méconine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-méconidine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-cryptopine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-rhéadine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-glaucine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-sanguinarine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-chélidonine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-bicuculline, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-fumarine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-laudanine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-laudosine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-laudine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-codéine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-narcéine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-narcotine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-méconine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-méconidine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-cryptopine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-rhéadine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-glaucine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-sanguinarine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-chélidonine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-bicuculline, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-fumarine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-laudanine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-laudosine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-laudine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-codéine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-narcéine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-narcotine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-méconine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-méconidine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-cryptopine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-rhéadine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-glaucine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-sanguinarine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-chélidonine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-bicuculline, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-fumarine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-laudanine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-laudosine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-laudine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-codéine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-narcéine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-narcotine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-méconine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-méconidine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-cryptopine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-rhéadine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-glaucine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-sanguinarine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-chélidonine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-bicuculline, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-fumarine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-laudanine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-laudosine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-laudine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-codéine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-narcéine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-narcotine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-méconine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-méconidine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-cryptopine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-rhéadine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-glaucine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-sanguinarine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-chélidonine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-bicuculline, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-fumarine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-laudanine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-laudosine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-laudine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-codéine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-narcéine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-narcotine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-méconine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-méconidine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-cryptopine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-rhéadine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-glaucine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-sanguinarine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-chélidonine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-bicuculline, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-fumarine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-laudanine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-laudosine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-laudine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-codéine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-narcéine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-narcotine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-méconine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-méconidine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-cryptopine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-rhéadine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-glaucine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-sanguinarine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-chélidonine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-bicuculline, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-fumarine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-laudanine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-laudosine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-laudine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-codéine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-narcéine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-narcotine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-méconine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-méconidine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-cryptopine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-rhéadine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-glaucine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-sanguinarine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-chélidonine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-bicuculline, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-fumarine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-laudanine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-laudosine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-laudine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-codéine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-narcéine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-narcotine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-méconine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-méconidine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-cryptopine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-rhéadine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-glaucine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-sanguinarine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-chélidonine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-bicuculline, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-fumarine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-laudanine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-laudosine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-laudine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-codéine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-narcéine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-narcotine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-méconine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-méconidine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-cryptopine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-rhéadine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-glaucine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-sanguinarine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-chélidonine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-bicuculline, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-fumarine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-laudanine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-laudosine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-laudine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-codéine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-narcéine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-narcotine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-méconine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-méconidine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-cryptopine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-rhéadine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-glaucine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-sanguinarine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-chélidonine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-bicuculline, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-fumarine, la pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-laudanine, la pseudo-

pas de peine à établir d'une façon irréfutable, le parallélisme des courbes représentant la consommation des boissons distillées, et la dégénérescence physique et morale de la race.

Et, c'est parce que l'alcoolisme se perpétue et se transmet par l'hérédité, c'est parce qu'il désagrège, non seulement les tissus du corps humain, mais les éléments constitutifs d'une société civilisée et prospère, c'est parce qu'il est un mal social, en même temps qu'un mal individuel, qu'il est temps de le proscrire et de le combattre.

Avec le jeu et la pornographie, l'alcoolisme forme une trilogie honteuse exploitée par des intérêts égoïstes au détriment des énergies françaises.

A l'œuvre éminemment patriotique et humanitaire que poursuit la Ligue Nationale contre l'Alcoolisme, M. Weber convie tous les bons citoyens sans distinctions d'opinions politiques et religieuses ; il fait appel à ses camarades de l'armée, aux ouvriers conscients de leur devoir de patriotes, aux maîtres d'école qui détiennent dans leurs mains l'avenir de la France, aux mères de famille auxquelles il appartient de régénérer la société actuelle.

Aux applaudissements enthousiastes de la salle, M. Weber, en qui l'on sent palpiter un cœur d'apôtre et une âme convaincue, termine sa conférence en affirmant son espoir de voir un jour tous les bons Français réunis sous le drapeau de l'Etoile-Bleue.

La victoire est à ce prix.

A. A.

Gazette Electorale

AJACCIO

M. Antoine Leandri, avocat, fait annoncer par les journaux d'Ajaccio que pour des raisons qui seront ultérieurement expliquées à ses amis, il renonce à poser sa candidature aux prochaines élections législatives.

Ce que disent les Journaux

SUR LE MANIFESTE DU DUC D'ORLEANS

Le Gaulois :

Mgr le duc d'Orléans a parlé en chef, et sa déclaration prouvera aux gens les plus prévenus que le principe monarchique est représenté par un prince qui saura gouverner le jour où la destinée remettra la chaîne de nos traditions royalistes. Mgr le duc d'Orléans entend diriger son propre parti. Avant tout, il est Français et ne supporterait pas que l'on subordonnât l'intérêt de son pays à ses légitimes ambitions. Une restauration monarchique ne doit être, ne peut être qu'une sorte de réconciliation nationale et c'est pourquoi le prince, acceptant tous les concours, exige de ses partisans qu'ils n'outragent aucun de ceux auxquels il peut éventuellement faire appel. Les pires adversaires de la veille ne deviennent-ils pas les meilleurs serviteurs du lendemain ?

La Petite République :

Comme bon vous pense, le duc d'Orléans s'emploie à tirer argument contre la République du scandale Duez. Pardieu, c'est si simple ! Il écrit des phrases comme celles-ci : « Qui a mis dans la main des courtisanes l'argent des enfants : La République, et rien qu'elle ; et, s'il en fallait une preuve, on la trouverait dans ce fait que seuls ont bénéficié de ses abominables aventures ceux qui approchaient de plus près les puissants du régime... » Nous nous permettrons de faire remarquer à Son Altesse « in partibus » qu'elle parait plutôt ignorer l'histoire de sa famille. C'est dommage, car avant de formuler cette accusation, elle aurait pu se remémorer la régence de Louis XV.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 19 mars 1910.

Comme lors des séances précédentes, les dispositions sont toujours très fermes et les affaires presque nulles. Sauf notre Rente en reprise à 98.35, les Fonds d'Etats gagnent ou perdent seulement quelques centimes. Les Sociétés de Crédit consolident leur avance de la veille : Crédit Lyonnais à 445, Comptoir National d'Escompte 808, Société Générale 737. Le Crédit Foncier est activement traité à 810.

Valeurs industrielles et de traction inchangées. Les charbonnages russes regressent un peu. Lourdeur des titres coprifères ; Ric à 940.

En Banque, la Jagersfontein inscrit sa reprise à 227 : comme les prix du diamant ne cessent de monter, on peut s'attendre à des résultats très favorables.

Au comptant la Prudoux se traite à 11.50. L'Arneya est sans changement, mais on annonce de la mise la fin prochaine des travaux de réorganisation.

L'action de la Cie des Redevances Pétrolifères, Industrielles et Minières monte à 174.

Fermeté à 454 50 de l'obligation 5 0/0 du Port de Bahia ; on attend trois nouveaux remorqueurs et quelques allèges avec lesquels le travail de dragage entrera dans son plein rendement.

Les obligations 5 0/0 Saint Louis à San Francisco progressent à 488. Ces titres rapportent 25.80 brut, payables semestriellement à la Banque Privée et cont remboursables le 1er mai 1927 au pair de 516 frs, plus les intérêts courus.

Les actions de la Société des Ciments, Chaux et Produits Céramiques de l'Yonne, seront introduites à la Bourse de Paris vers la fin du mois aux environs de 450 frs. Le capital de cette Société, d'abord fixé à 500.000 frs, a été porté à 600.000 frs en raison de l'extension des affaires qui va encore s'accentuer du fait des travaux considérables nécessités par les dégâts des récentes crues.

Peu de variations en Chemins Français.

Clermont-Ferrand

L'Amicale Corse d'Auvergne

L'« Amicale Corse d'Auvergne » donnait samedi dernier dans les Salons du Gastronome, une petite fête qu'il serait vraiment injuste de passer sous silence.

Les organisateurs, trop modestes, ont craint la publicité : ils ont voulu que cette soirée fût à peu près exclusivement réservée aux Sociétaires. Nous ne pouvons que regretter pareille timidité, car banquet et bal furent parmi les plus réussis de la saison. Une franche cordialité, une gaieté de bon aloi et aussi certain caractère d'intimité presque familiale ont prêté à cette réunion un charme exquis.

Nous espérons que l'« Amicale Corse d'Auvergne » qui vient seulement de naître ne craindra pas l'an prochain d'étendre ses invitations et de donner ainsi à plus de personnes l'occasion de l'apprécier.

N. B. Au cours de cette petite fête une quête qui a produit la somme de 40 fr. a été faite au profit des familles des Corses qui ont péri dans le naufrage du *Général Chanzy*.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

PIEDIGRIGGIO. — Le conseil d'Etat a rejeté la requête de M. Colonna contre un arrêté du Conseil de préfecture de la Corse, rejetant sa protestation contre les élections municipales du 9 mai 1909 dans la commune de Piedigriggio.

PIETRACORBARA. — La fin prématurée de Mme Pierre-Baptiste Gregori et celle de Mme veuve Jean Galletti endeuillent la commune.

La première, après avoir perdu tout récemment un bébé de quelques mois, laisse un charmant garçon de trois ans, un époux inconsolable, servant vaillamment la France comme officier de marine, une vieille mère adorée et deux frères bons aînés ; la deuxième, véritable patricienne, inconsolable depuis la perte de son cher époux en 1908, laisse cinq enfants, parmi lesquels un brillant officier de marine.

L'une et l'autre possédaient au plus haut degré les qualités du foyer domestique et s'éteignirent, en outre, à faire le bien autour d'elles. Aussi leur disparition cause de réels et vifs regrets.

En cette douloureuse circonstance, nous nous faisons un devoir d'adresser aux parents de tous ordres des deux sphères disparues l'expression de nos condoléances les plus émues et les plus attristées.

CANAVAGGIA. — M. Paluzzi avait adressé une requête au conseil d'Etat, contre un arrêté par lequel le Conseil de préfecture de la Corse a annulé les opérations électorales auxquelles il a été procédé dans la commune de Canavaggia pour le renouvellement du Conseil municipal. Cette requête a été rejetée.

ERSA. — Pendant la Semaine Sainte, sera représenté dans l'église paroissiale de Sainte-Marie d'Ersa, le mystère de la Passion en tableaux vivants, vulgairement appelé « girandole » ; la cause, sans doute, des personnages placés sur des espèces de roues horizontales et tournant toujours au moyen de la flamme de lampes à huile. Nous devons cette invention à un savant religieux de cette paroisse, le R. P. Domenico Antoni, lequel en rentrant de Velletri, ville importante des anciens Etats Pontificaux, où il avait été obligé de se réfugier pendant la tourmente révolutionnaire de 1793, commença à en donner des représentations dans notre église, ancien couvent, non encore érigé en paroisse. Elle a été depuis représentée cinq ou six fois, au dire des anciens de la paroisse. La dernière représentation remonte à 1867, ce qui fera avoir un plus grand succès à celle de cette année.

Voici, les jours et heures où les « girandoles » marcheront :

1° Le mercredi saint : l'après midi pendant tout l'office des Ténèbres.

2° Le jeudi-saint : le matin de 8 à 11 heures ; le soir de 2 à 6 heures.

3° Le vendredi-saint : le matin de 7 à 11 heures ; le soir de 2 à 6 heures.

Le sermon de la Passion, qui aura lieu le vendredi-saint à 3 heures de l'après-midi, sera donné par M. l'abbé Paoli, curé-doyen de Bogliano. — THALASSA.

Syndicat Agricole de la Corse

Excursions Agricoles

L'excursion des maraîchers dans le département du Vaucluse a été ajournée sur leur demande à une date ultérieure.

L'excursion dans le Var et les Alpes-Maritimes pour l'étude des coopératives et du crédit agricole aura lieu du 28 mars au 4 avril.

Les excursionnistes bénéficieront, sur la présentation d'une carte d'identité qui leur sera adressée sur leur demande, des remises suivantes consenties par les Compagnies de transport.

Compagnie des C. F. B. — 50 0/0 sur les tarifs aller et retour avec prolongation de la validité des billets du 27 mars au 8 avril.

Compagnie Fraissinet. — 40 0/0 sur les tarifs de tous les ports de la Corse à destination de Marseille, Toulon ou Nice.

Compagnie du P.-L.-M. — 50 0/0 en 2e ou 3e classe par billet collectif de Marseille aux Arcs avec arrêts facultatifs.

Compagnie du Sud. — 50 0/0 en 2e ou 3e classe par billets collectifs des Arcs à Nice par Draguignan et de Nice au Haut-Var.

Programme de l'excursion

Départ de Bastia le 28 mars à 4 heures, avec billets individuels.

Le 29 à Marseille. — Visite à l'*Union des Syndicats des Alpes et de Provence.*

Le 30, départ pour Toulon à 7 h. 30 du matin. — Visite au *Syndicat d'initiative Corse de Toulon* ; visite de la cave coopérative de La Garde.

Le 31, départ pour Seillans par les Arcs et Draguignan. — Visite de la cave coopérative de Seillans ; arrivée à Nice.

Le 1er avril, départ pour le Haut-Var et Guillaumes. — Visite de la coopérative laitière de Guillaumes ; retour à Nice.

Le 2. — Visite du magasin de vente de la coopérative laitière ; des coopératives oléicoles, mesnilière) de Lerens et de Gilette ; à 7 heures du soir, départ pour Bastia.

Le Président du Syndicat,
Pr. GRASSI.

AVIS

Le Maire de la ville de Bastia a l'honneur de prévenir les propriétaires fonciers, qu'en vue de la révision décennale du revenu net des propriétés bâties, M. le Contrôleur des Contributions directes se tiendra à leur disposition dans la salle du Conseil Municipal, du 24 mars 1910 au 31 du même mois, de 8 à 11 heures du matin, et de 2 à 4 heures du soir.

M. le Contrôleur recevra également les mutations foncières.

Service Médical
DE COLONISATION EN ALGÉRIE

Un concours pour le recrutement de 8 médecins de colonisation sera ouvert le 11 avril 1910, à Alger (Faculté de Médecine), à Paris (office de l'Algérie), et à la Préfecture des villes possédant des Facultés ou Ecoles de Médecine.

Les médecins de colonisation sont répartis en 7 classes qui correspondent à des traitements variant entre 3.000 et 6.000 fr.

En dehors de leur traitement et de la clientèle payante, ces médecins reçoivent une indemnité de logement de 500 fr. à défaut du logement en nature et, éventuellement, des allocations fixes ou variables pour le service des infirmeries indigènes, consultations gratuites aux indigènes, vaccinations, transports judiciaires, chemins de fer, etc.

Pour tous autres renseignements, s'adresser à la direction de l'Intérieur, 2e bureau du Gouvernement général de l'Algérie.

Les demandes d'admission au concours devront parvenir au Gouvernement général avant le 27 mars.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 22 mars

Thermomètre. — 7 heures du matin + 12° à midi 16°. + à 6 heures du soir + 13°. Maxima + 18 à Minima + 12°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 760 mm. à midi, 761 mm., 6 heures du soir, 762 mm. Vent. — Dans la matinée, N.-O.

Dans l'après-midi, id

Etat du ciel : le matin, découvert.

l'après-midi, id.

Banque de France

Nous apprenons avec plaisir que MM. Joseph d'Angelis, avocat, docteur en droit, et M. Vincent Parodi, commis stagiaire, viennent d'être déclarés admissibles au concours qui a eu lieu à Paris pour l'emploi de commis de la Banque de France. Pour 30 places, il y avait 884 candidats.

Nous leur adressons nos félicitations sincères.

Palmes académiques

S'il est une rosette d'Officier de l'Instruction publique qui soit favorablement accueillie par la population bastiaise c'est bien celle que M. le Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts vient de décerner à notre vieil et bien cher ami Jean-Mathieu Pekle.

Faire l'éloge du sculpteur Pekle serait méconnaître nos braves Bastiais et froisser en même temps la modestie — souvent exagérée — du nouvel Officier de l'Instruction publique. Nous nous bornerons simplement à lui dire que la distinction dont il vient d'être l'objet n'a surpris personne — si ce n'est lui-même — et à le féliciter chaleureusement.

Mouvement des passagers

Pendant le mois de janvier la Compagnie Fraissinet a effectué sur Marseille: 8 voyages de Bastia, 9 d'Ajaccio et Propriano, 4 de Calvi ou Ile-Rousse.

Le nombre des passagers a été de : 790 de Bastia, 674 d'Ajaccio et Propriano, 23 de Calvi et Ile-Rousse ; Total, 1.493.

Il a été transporté : de Bastia, 745 tonnes ; d'Ajaccio et Propriano, 698 ; de Calvi et Ile-Rousse, 201 ; total, 1.644.

Eaux et Forêts

Sont nommés gardes domaniaux des eaux et forêts en Algérie, MM. Coli Jean-Baptiste. Lucchini Thomas. Orsini Jean-Baptiste. Secondi Jean-Baptiste. Salasca Ange-Scévérin.

La Semaine Sainte

Le Mercredi-Saint, l'office des ténèbres commencera à 3 heures et demie dans toutes les paroisses. Le Jeudi-Saint, à 9 heures et demie, Petites Heures ; à 3 heures et demie, Office des ténèbres.

Nouvelles maritimes

M. Pasturelli Antoine, commis de 4e classe des comptables des matières à Toulon, est promu à la 3e classe.

Feuilles de printemps

Notre excellent confrère V. Simonelli vient de faire reparaître *La Corse*, organe mensuel de l'indépendance corse, politique, littéraire, industriel et commercial entre l'Ile, la Belgique et l'Allemagne.

C'est de Morato de Tallano qu'il lance un appel à ses anciens et nouveaux abonnés, appel vibrant de patriotisme et d'indépendance.

Nous souhaitons que cette publication ait de longs jours.

Légion d'honneur

Ont été proposés pour la légion d'honneur par le commandant en chef de la 1re escadre de la Méditerranée :

pour chevalier, le maître-mécanicien Bastianelli et le 1er maître-commis Charma ;

pour la médaille militaire : Franceschi, 1er maître-canonnier ; Parbagalats, maître-armurier.

Tentative de suicide

Décidément, Bastia-la-nuit défraye sensationnellement notre chronique. Dernièrement c'était tout un quartier que révolutionnait un ivrogne ; avant-hier au soir, c'était une rue toute entière qu'un sieur N. N., fatigué de l'existence, mettait en émoi, en attentant à ses jours. Pour des raisons d'ordre intime, le malheureux N. N. s'est porté deux coups de vendetta en pleine poitrine.

Le désespéré est soigné à l'hôpital. Ses blessures sont graves.

Carnet mondain

On annonce le prochain mariage de M. Bayssignier Auguste-Jacques, vétérinaire en second, professeur de législation et d'inspection des viandes à l'école d'application de cavalerie, avec Mme veuve Gibaud née Rivassion, de Saint-Pierre d'Oléron.

A vendre

Cheminée marbre statuaire. Tapis, lits, buffets, tables, bacs à plantes, lustre à gaz, divans, etc., etc.

S'adresser à l'hôtel Valery, de 1 h. à 5 heures

On demande

Une bonne cuisinière ; bonnes références

S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

AUGMENTATION DU REVENU

La Compagnie LE PHÉNIX (Entreprise privée soumise au contrôle de l'Etat) est fréquemment désignée par les Tribunaux et Cours d'appel pour la constitution de rentes viagères. La Compagnie LE PHÉNIX paie, chaque année, plus de 18 millions à plus de dix-neuf mille rentiers. Renseignements gratuits et confidentiels au siège social, 33, rue Lafayette, Paris, et chez les agents généraux.

ETAT CIVIL

Naissances.

Bonini Catherine. — Gualtalla Roger-Joseph.

Décès.

Nau Félicité-Adèle, veuve, 78 ans, de Brest.

Décombre Sauveur, veuf, 74 ans, de Bastia.

Marsini Anna-Camille-Joséphine, célibataire, 75 ans, de Bastia.

Venturini Pierre, 4 mois, de Bastia.

Nouvelles Religieuses

(CAPANNELLE)

Mercredi Saint : Office des Ténèbres à 3 heures et demie.

Jeudi Saint : Grand'Messe à 10 heures. — Le soir, à 3 heures et demie, Office des Ténèbres.

PATES ALIMENTAIRES
Raffinées — Supérieures — Extra

Usine à Vapeur

LA MAISON GHILINI, dont la réputation n'est plus à faire, vient de changer complètement son installation. Elle y a apporté tous les perfectionnements modernes.

Sa fabrication journalière dépasse aujourd'hui 2.000 kilogrammes.

Elle peut, actuellement, lutter avantageusement avec tous les produits similaires nous venant du Continent.

Ses pâtes supérieures et extra sont garanties pur blé dur.

On trouvera dans ses magasins, 6, Boulevard Saint-Angelo, tous les genres de pâtes que l'on peut désirer.

Il MM. les Epiciers sont informés que la MAISON GHILINI leur livrera, à domicile, des pâtes en caisses qui leur donneront pleine satisfaction comme prix et qualité.

Exigez partout la Marque
« MAISON GHILINI »

SAINT-FLORENT

M. SCOTTO, patron-pêcheur, a l'honneur de prévenir les amateurs qu'il vend des filets pour la pêche à la traîne de 8 mètres de longueur, à 11 francs.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00164

BOURSE DE PARIS

21 mars. — 22 mars

Rentes de 3 0/0 anciens . 99.25 — 99.25
de 3 0/0 amortis. . 96.90 — 96 90
ex-coupon

NOUVELLES JUDICIAIRES

Paris, 22 mars.

M. Ferrandini Lucien est nommé huissier près le tribunal civil de Bastia, en remplacement de M. Ferrandi, démissionnaire.

POUR LES VEUVES des Fonctionnaires Civils

Paris, 22 mars.

On a distribué aujourd'hui à la Chambre un projet de loi portant que la pension et les traitements des veuves, aussi bien des fonctionnaires civils que des militaires, pourront être cumulés jusqu'à concurrence de 6.000 francs.

Ce projet de loi, déposé par M. Cochery, ministre des Finances, qui met fin à une fâcheuse anomalie, améliorera singulièrement la situation des veuves des fonctionnaires civils occupant elles mêmes une fonction publique, notamment dans l'enseignement et les postes.

Nouvelles Maritimes

Grande Réception à bord de l' « Oscar II »

Toulon, 22 mars.

Une brillante réception a eu lieu, hier soir, à bord du gard-côtes cuirassé *Oscar II*, de la marine royale suédoise.

Les principales autorités maritimes, militaires et civiles de Toulon assistaient à cette soirée dansante.

L'*Oscar II* est commandé par le capitaine de vaisseau de Peyron, chambellan de S. M. la reine de Suède et fils du vice-amiral suédois de Peyron.

Essai du « Casabianca »

Le contre-torpilleur *Casabianca* a exécuté un essai officiel, aujourd'hui, qui a donné un excellent résultat.

La commission de réception est présidée par le capitaine de vaisseau Prat.

Cambriolage à bord du *Charlemagne*

Les coffres-forts de nos cuirassés continuent à être le point de mire des cambrioleurs.

C'est aujourd'hui le tour du cuirassé d'escadre *Charlemagne*

Les auteurs de ce cambriolage sont demeurés inconnus.

Une double enquête est ouverte.

Tirages financiers

Communales 1892

Paris, 22 mars.

L'obligation portant le numéro 187.828 est sortie remboursable à *cent mille francs.*

Foncières 1895

L'obligation portant le numéro 265.958 est sortie remboursable à *cent mille francs.*

LILLE

Une Affaire d'espionnage

Paris, 22 mars.

Des inspecteurs de la brigade mobile de sûreté ont arrêté aujourd'hui, à Lille, un professeur de boxe, originaire de Belgique, qui était le directeur d'une agence d'espionnage.

A la suite d'une perquisition faite à son domicile, plusieurs lettres et documents compromettants ont été saisis.

BORDEAUX

Le Départ du Paquebot « Europe »

Bordeaux, 22 mars.

Le paquebot *Europe*, de la Compagnie des Chargeurs Réunis, est parti aujourd'hui de Bordeaux, ayant à son bord trois officiers et douze sous-officiers européens, destinés à encadrer une compagnie de méharistes de nouvelle formation en vue de renforcer les effectifs du territoire militaire du Tchad.

EN ANGLETERRE

Grave mutinerie *à bord d'un cuirassé*

Londres, 22 mars.

Les journaux annoncent qu'une grave mutinerie a éclaté à bord du cuirassé *Irrésistible*.

Très mécontents de la nourriture, les matelots avaient présenté à différentes reprises des réclamations, qui ne produisirent aucun effet.

Le repas d'hier matin ayant laissé à désirer, les matelots ont jeté à la mer toutes les mires des canons.

Conseil des Ministres

Paris, 22 mars.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Travaux Parlementaires

Le Conseil a examiné l'état des travaux parlementaires. Il a décidé d'engager le Sénat à discuter le budget dans le plus bref délai possible.

Dans les Ecoles

Le ministre de l'Instruction publique a fait approuver par le Conseil son projet de loi portant organisation d'une inspection médicale dans les écoles.

Promotions dans l'armée

Le général Brun, ministre de la Guerre, a soumis à la signature présidentielle plusieurs décrets de promotions et de nominations dans les différentes armes.

Affaires extérieures

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, a communiqué au Conseil les dépêches et rapports des représentants de la France à l'étranger.

La situation extérieure est excellente.

Affaires courantes

Les ministres se sont ensuite occupés de l'expédition des affaires courantes.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance de vendredi, qui est adopté.

Les Actes notariés

La Chambre adopte, sans débat, la proposition de loi, adoptée par le Sénat, adoptée avec modifications par la Chambre des députés, modifiée par le Sénat, déterminant les conditions dans lesquelles les minutes des actes notariés et des greffes pourront être déposées dans les archives départementales.

Récompenses aux Exposants

La Chambre adopte également sans débat le projet de loi relatif aux récompenses à décerner à l'occasion de l'exposition franco-britannique de Londres, de l'exposition hispano-française de Saragosse, en 1908, et de l'exposition internationale de Dublin, en 1907.

Le Dessaisissement des Liquidateurs

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion du projet de loi déposé par M. Raynaud, député du Rhône, relatif au dessaisissement des liquidateurs.

M. Raynaud développe son projet de loi, ainsi conçu :

« Dès la promulgation de la présente loi, le liquidateur antérieurement nommé pour toute congrégation supprimée par application de la loi du 7 juillet 1904, sera remplacé par le directeur général des domaines, lequel aura, pendant toute la durée de la liquidation, tous les pouvoirs d'un administrateur séquestre, et exercera ses fonctions sur l'autorité du ministre des Cultes et du ministre des Finances.

» Le liquidateur, ainsi remplacé, en arrêtera ses opérations. Il remettra immédiatement aux domaines sa caisse et son état de situation, et remettra dans les trois mois son compte définitif, soit au tribunal qui l'a nommé, soit au ministre des Cultes, s'il a été nommé par celui-ci.

» Provisoirement, et jusqu'à ce qu'il ait été statué par une nouvelle loi sur les liquidations des congrégations supprimées, le directeur général des domaines poursuivra en son lieu et place des liquidateurs remplacés, conformément aux dispositions légales actuellement en vigueur. »

Plusieurs orateurs prennent part à la discussion de ce projet de loi, qui est finalement mis aux voix et adopté sans aucune modification.

La séance est levée.

SÉNAT.

Séance du matin

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LES TARIFS DOUANIERS

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, portant revision du tarif général des douanes.

Le Sénat commence par statuer sur quatre numéros qui avaient été réservés.

Ces numéros sont adoptés.

Le Sénat passe ensuite à la discussion des articles 380 à 391, qui sont successivement mis aux voix et adoptés.

La séance est ensuite levée et renvoyée à cet après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

RETRAITES OUVRIÈRES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion en 2e délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur les retraites ouvrières et paysannes.

Une discussion aussi longue qu'acharnée s'engage entre MM. Cavinot, le Ministre du Travail, Lebret, le Ministre des Finances, Brager de la Ville-Moysan, l'amiral de Cuverville et Bion.

Après l'adoption de deux articles la séance est levée.

La suite de la discussion est renvoyée à demain

LA HERNIE

et les Déplacements des Organes

Les Appareils perfectionnés de A. CLAVERIE de Paris sont les seuls universellement adoptés

Chacun connaît aujourd'hui la renommée universelle de M. A. CLAVERIE, le grand Spécialiste de Paris, le seul Praticien qui, en dehors des vagues promesses des guérisseurs, *assure à tous d'une façon certaine* une contention parfaite et douce des hernies les plus volumineuses et les plus rebelles, *sans gêne, sans souffrance et sans interruption de travail.*

Il est superflu d'insister sur les hautes qualités de ce Professionnel de premier ordre dont la personnalité est bien connue de nos lecteurs, si sur les avantages sans précédents de ses merveilleux appareils brevetés.

Le chiffre énorme de 250.000 donné par une statistique déjà ancienne des personnes qu'il a délivrées de cette infirmité dangereuse, prouve mieux que les plus brillantes promesses l'efficacité souveraine des appareils CLAVERIE.

Aussi est-ce avec plaisir que nos lecteurs et nos lectrices admirés de **Hernies, Efforts, Descentes, etc...**, apprendront la présence en Corse de l'éminent Spécialiste qui en fait l'application.

M. A. CLAVERIE recevra, de 9 h. à 5 h.

AJACCIO, mercredi 30, jeudi 31 mars et vendredi 1er avril (jusqu'à 2 heures), Hôtel de France.

CORTE, samedi 2 avril, Hôtel Paoli.

CALVI, dimanche 3 avril, Hôtel Colombani.

ILE-ROUSSE, lundi 4 avril, (jusqu'à 2 heures), Hôtel de Giovanni.

BASTIA, mardi 5 et mercredi 6 avril, Hôtel de France.

« Traité de la Hernie » consulté et renseignements gratis et discrètement A. CLAVERIE, 234, Faubourg Saint-Martin, à Paris.

AVIS DE DÉCÈS

Les familles Vincignerra et Perrymond,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

MADEMOISELLE JOSÉPHINE MARSINI

décédée, à Bastia, le 22 mar, à l'âge de 75 ans, munie des Sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui à 10 heures du matin.

On se réunira à la maison mortuaire, rue du Nouveau Port, 3.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

M. Louis Décombre ; Mlle Assomption Décombre ; M. et Mme Louis Padovani et leur fils, de Toulon ; Mme Veuve Joseph Mariotti et ses enfants ; Mme Veuve Boutte, de Marseille ;

Les familles Angeli, Giuliani, Canale, Malaterra, de Nonza, Abelli, Fontana, Giuffieri, Bagliani, de Rostin ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR SAUVEUR DÉCOMBRE

leur père, grand-père, oncle, beau-frère et cousin, décédé le 22 mars 1910, muni des Sacrements de l'Eglise et les prient de vouloir bien assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui mercredi 23 courant, à 4 heures de l'après-midi.

On se réunira, boulevard St-Angelo, 10.

(MORATO)

M. Antoine-Félix Amadei, Mme Amadei, née Giuseppi, et leur enfant ; MM. Laurent et Antoine-Paul Amadei ; Mlle Victoire-Marie Amadei ; M. Giuseppi, officier d'administration d'artillerie en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, et Mme Giuseppi, née Amadei ; Mme veuve Fréticelli, institutrice à Olmeto du Cap ;

Les familles Luciani de Morato, Defendini d'Olmeto du Cap et Georgetti d'Orani,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR LAURENT AMADEI

Chanoine honoraire

leur vénéré oncle, décédé à Morato, dans sa 91e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

L'enterrement a eu lieu le 21 mars, à Olmeta du Cap, dans le caveau de la famille.

Priez pour lui !

MODERN' CORDONNERIE

CHAUSSURES DE LUXE & EN TOUS GENRES

Grand choix pour Hommes
Dames, Enfants, Fillettes

POLACCI et ROGIALLI

9, Boulevard du Palais, BASTIA.

Tous les articles sortant de la *Modern' Cordonnerie* sont le produit d'une sélection sévère et choisis parmi les modèles les plus demandés.

En les adoptant, nos clients sont sûrs d'avoir les articles du jour, et à qualité égale, la concurrence est impossible.

Facilités de payement aux Fonctionnaires

Atelier spécial de réparations

CABINET
François Maestracci
Agréé au Tribunal de Commerce
13, rue Napoléon, au 2e, Bastia

On demande à acheter des appartements grands et petits

Réclamer dans nos bureaux le prospectus de la

Mutuelle Phocéenne

Dépôt de fabriques de PAPIERS DE PLIAGE

2, Rue Basse St-Roch

RHUM

FOX-LAND

Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rennes artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

GRAND BAR SOAVI

Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA

Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable

CAFÉ-EXPRESS

et l'exquis

CHOCOLAT-EXPRESS

à 20 centimes la tasse

Installation à Gaz

Jean Cini, ex-ouvrier du Gaz

Bastia, 15, Boulevard Paoli, 15, Bastia

Tous les bons, vrais et marchons *Appareils sur commande*

Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti

NOTICE gratis et franco

Le Directeur-gérant

J. B. OLLAGNIER.

Imp. Ollagnier

LA KABILINE

Véritable Teinture des Rôdeurs

LA KABILINE

Pour rendre neufs nos Vêtements

LA KABILINE

Adoptée par les Personnes économes

LA KABILINE

Vendue dans le monde entier

ESSAYEZ-EN!

Le Paquet: 40 Centimes

REVUE-GUIDE POPULAIRE, PRATIQUE

Bulletin mensuel (6 pages, droit annuel, renseignements utiles, avisés, défenses et intérêts du consommateur, très intéressant pour commerçants. Demander spécimen et s'abonner

Fr. MAESTRACCI

ancien ex-tribunal, ex-consulat

3, rue Neuve St-Roch, Bastia (Corse)

ou dans tous les bureaux de poste.

Compagnie de Chemins de Fer Départementaux

RÉSEAU DE LA CORSE

MARCHE DES TRAINS

de Bastia à Ajaccio

PRIX DES PLACES 1re cl.	2e cl.	3e cl.	Observations	STATIONS	1	3	9	5	11	7
					cl.	cl.	cl.	cl.	cl.	cl.
				BASTIA..... dép.				6 35	3 42	2 12
				2 Lupino (halte).....				6 47	3 54	2 24
				3 Furiani.....				7 01	4 08	2 38
				4 Bigorella.....				7 15	4 22	2 52
				5 Biguglia.....				7 24	4 31	3 01
				6 Borgo.....				7 33	4 40	3 10
				7 Casamozza (arrêt).....				7 39	4 46	3 16
				8 Prunelli di C. (arrêt).....				7 44	4 51	3 21
				9 Mercurella.....				7 50	4 57	3 27
				10 Ponte-Novu (halte).....				7 56	5 03	3 33
				11 Ponte-Leccia..... dép.				8 05	5 12	3 42
				12 Vivario.....				8 17	5 24	3 54
				13 Vivario (halte).....				8 22	5 29	3 59
				14 Corte..... arr.				8 30	5 37	4 07
				15 Corte..... dép.				8 40	5 47	4 17
				16 Poggio-Rinentosa.....				8 51	5 58	4 28
				17 Venaco.....				9 01	6 08	4 38
				18 Vecchio (halte).....				9 11	6 18	4 48
				19 Verghia.....				9 22	6 29	4 59
				20 Tattone.....				9 30	6 37	5 07
				21 Tavera.....				9 38	6 45	5 15
				22 Vizzavona.....				9 50	6 57	5 27
				23 Carbuccia.....				10 00	7 07	5 37
				24 Ascanio.....				10 10	7 17	5 47
				25 Cabanacce.....				10 20	7 27	5 57
				26 Campoloro (arr.).....				10 30	7 37	6 07
				27 AJACCIO..... arr.				10 36	7 43	6 13

d'Ajaccio à Bastia

PRIX DES PLACES 1re cl.	2e cl.	3e cl.	Observations	STATIONS	10	2	4	12	6	8
					cl.	cl.	cl.	cl.	cl.	cl.
				AJACCIO..... dép.				6 30	12	3
				27 Campoloro (arr.).....				6 40	12 10	3 10
				26 Cabanacce.....				6 46	12 16	3 16
				25 Carbuccia.....				6 56	12 26	3 26
				24 Ascanio.....				7 06	12 36	3 36
				23 Vizzavona.....				7 16	12 46	3 46
				22 Tavera.....				7 28	12 58	3 58
				21 Verghia.....				7 36	1 06	4 06
				20 Tattone.....				7 46	1 16	4 16
				19 Vecchio (halte).....				7 52	1 22	4 22
				18 Venaco.....				8 02	1 32	4 32
				17 Poggio-Rinentosa.....				8 12	1 42	4 42
				16 Corte..... arr.				8 22	1 52	4 52
				15 Corte..... dép.		7 10		8 32	2 02	5 02
				14 Vivario (halte).....		7 41		8 40	2 10	5 10
				13 Vivario.....		7 46		8 45	2 15	5 15
				12 Ponte-Leccia..... arr.		8 00		8 59	2 29	5 29
				11 Ponte-Novu.....		8 11		9 10	2 40	5 40
				10 Ponte-Novu (halte).....		8 17		9 16	2 46	5 46
				9 Mercurella.....		8 23		9 22	2 52	5 52
				8 Prunelli di C. (arrêt).....		8 28		9 27	2 57	5 57
				7 Casamozza (arrêt).....		8 33		9 32	3 02	6 02
				6 Borgo.....		8 39		9 38	3 08	6 08
				5 Biguglia.....		8 48		9 47	3 17	6 17
				4 Bigorella.....		8 57		9 56	3 26	6 26
				3 Furiani.....		9 11		10 10	3 40	6 40
				2 Lupino (halte).....		9 25		10 24	3 54	6 54
				BASTIA..... arr.		9 36		10 35	4 05	7 05

* Arrêt arrêté le service des voyageurs, des bagages, des chiens accompagnés est assuré par le chef de train ; les voyageurs doivent aider au chargement et au déchargement de leur colis.

NOTA. — Les prix des billets de place supplémentaire à 40 fr. ne comprennent pas le droit de timbre de 0,50 c. Pour établir exactement le prix d'un billet aller-retour il suffit d'ajouter au prix du billet simple la moitié du prix du même billet.

TARIF C. V. N°2. — Les billets d'excursion individuelle, permettant d'effectuer un voyage Aller et Retour sur toutes les lignes (soit 626 k.) avec arrêts facultatifs, sont délivrés au prix de 40 fr. pour la 1re classe et 30 fr. pour la seconde. La durée de validité de ces billets fixée à 15 jours peut être prolongée de 30 jours moyennant le paiement de 10 p. 0/0 du prix initial pour chaque période supplémentaire de 15 jours.

BAGAGES. — Il existe des bureaux aux gares de Casamozza, Ponte-Leccia, Corte et Vivario.

CARTE DE VISITE VOYAGE. — Les voyageurs peuvent à Casamozza ou à Ponte-Leccia faire leur billet par le chef de station moyennant une carte de visite. De même, pour continuer leur voyage, un train de même sens quelconque les fera arriver à destination dans les délais accordés par les billets dont ils sont munis.

Faculté d'arrêt pour les voyageurs

de Casamozza à Ghisonaccia

PRIX DES PLACES 1re cl.	2e cl.	3e cl.	Observations	STATIONS	9	11
					1, 2, 3 cl.	1, 2, 3 cl.
					matin	soir
				CASAMOZZA..... départ.	9 43	4 52
				Arena-Venaco (halte).....	9 54	5 1
				Saint-Pancrace (halte).....	10 1	5 11
				Poggiolo.....	10 12	5 23
				Pastricciola (halte).....	10 29	5 39
				Piedicorte-Gaggio.....	10 41	5 51
				Tattone.....	10 49	5 59
				Bracone (arrêt).....	11 05	6 15
				Talcone.....	11 15	6 25
				Serra (arrêt).....	11 30	6 40
				Penta-di-Casinca (halte).....	11 50	6 55
				GHISONACCIA..... arrivée.	12 17	7 20

de Ghisonaccia à Casamozza

PRIX DES PLACES 1re cl.	2e cl.	3e cl.	Observations	STATIONS	10	12
					1, 2, 3 cl.	1, 2, 3 cl.
					matin	soir
				GHISONACCIA..... départ.	4 56	2 6
				Penta-di-Casinca (halte).....	5 3	2 13
				Alesia.....	5 15	2 25
				Tavignano (arrêt).....	5 27	2 37
				Tattone.....	5 37	2 47
				Bracone (arrêt).....	5 51	3 01
				Abatesco.....	6 21	3 29
				Pastricciola (halte).....	6 30	3 38
				Piedicorte-Gaggio.....	6 41	3 49
				Poggiolo.....	6 53	3 59
				Arena-Venaco.....	7 07	4 13
				CASAMOZZA..... arrivée.	7 27	4 33

de Calvi à Ponte-Leccia

					13	15
					1, 2, 3 cl.	1, 2, 3 cl.
					matin	soir
				BASTIA..... départ.	6 35	3 42
				CORTE..... départ.	7 18	4 10
				AJACCIO..... départ.	12	—
				GHISONACCIA..... départ.	4 50	1 6

					13	15
					1, 2, 3 cl.	1, 2, 3 cl.
					matin	soir
				PONTE-LECCIA..... départ.	8 43	5 53
				Novella.....	9	6 10
				Palasca.....	9 21	6 30
				Les Gaulois (halte).....	9 30	6 39
				Belgodère.....	9 37	6 46
				Le Regino.....	9 50	7 00
				Ile-Rousse.....	10 06	7 16
				Algajola.....	10 16	7 26
				Lumio.....	10 27	7 37
				CALVI..... arrivée.	10 44	7 52

de Calvi à Ponte-Leccia

					14	16
					1, 2, 3 cl.	1, 2, 3 cl.
					matin	soir
				CALVI..... départ.	3 14	2
				Lumio.....	3 24	2 10
				Algajola.....	3 34	2 20
				Ile-Rousse.....	3 47	2 33
				Le Regino.....	4 01	2 47
				Belgodère.....	4 10	2 56
				San Gavino (halte).....	4 17	3 03
				Palasca.....	4 25	3 11
				Novella.....	4 39	3 25
				Pietralba.....	4 53	3 39
				PONTE-LECCIA..... arrivée.	5 03	3 49
				BASTIA..... arrivée.	9 54	7 15
				CORTE..... arrivée.	7 35	—
				AJACCIO..... arrivée.	12 17	—
				GHISONACCIA..... arrivée.	8	3

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES

ET

APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES

REPRÉSENTANT

Pour BASTIA et CORTE

M. Paul GILORMINI

ALBERTINY ET Cie

NICE ET CANNES

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 83

JEUDI 24 MARS 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

00165

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal

Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	20 fr.	10 fr.	18 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	24 »

Toute fraction de dizaine de francs est comptée pour un franc.

On ne répond pas des manuscrits déposés

CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : *Jeudi Saint*

Soleil : (heure nationale)

Lever, 5 h. m. 31 — Coucher, 5 h. 47 m.

Premier quart., le 17 — Pleine Lune, le 25

Fête de Demain : *Vendredi Saint*

23 MARS

NOS BATTERIES D'ARTILLERIE

Les batteries de montagne de France, réparties sur le territoire des 14e et 15e corps d'armée, étaient, jusqu'à ces derniers temps, rattachées à l'un des deux régiments d'artillerie de chacune de ces régions. La loi du 24 juillet 1909, portant réorganisation de l'artillerie, a consacré l'indépendance de ces batteries en les groupant en deux régiments dits régiments de montagne et portant le n° 1 pour le régiment affecté aux groupes du 14e corps et dont le siège est à Grenoble, et le n° 2 pour celui affecté aux troupes du 15e corps et dont le siège est à Nice.

A ce 2e régiment ont été rattachées, mais au point de vue administratif seulement, les deux batteries qui tiennent garnison dans notre ville.

Placées sous le commandement d'un chef d'escadron qui a, vis-à-vis d'elles, les attributions d'un chef de corps, ces batteries continuent, comme toutes les troupes de l'île, à être sous l'autorité directe du Général Gouverneur.

La création de ces deux régiments de montagne date du 1er mars 1910, et nous pourrons voir bientôt nos braves artilleurs, abandonnant le n° 38 qu'ils portaient si fièrement, arborer avec plus de crânerie encore leur nouvel insigne caractéristique de l'artillerie de montagne aux brillantes qualités d'endurance et de discipline.

L'insigne du collet du 2e régiment d'artillerie de montagne est l'ancien écusson des compagnies d'artificiers qui viennent d'être supprimées. Il se compose d'une grenade posée horizontalement, à laquelle est accolé le chiffre 2, ainsi que le montre le cliché qu'il nous est permis d'offrir à nos lecteurs, grâce à l'extrême obligeance de notre excellent confrère le *Petit Niçois* pour lequel il a été dessiné et auquel nous adressons nos vifs remerciements.

Le lieutenant-colonel Falque, nommé au commandement du 2e régiment de montagne, a pris officiellement le commandement du régiment, le jour fixé pour sa création. A l'issue de la revue qui a été passée à cette occasion, les batteries du nouveau régiment ont défilé devant leur étendard qui porte en lettres d'or :

Authion 1793
Passage du Saint-Bernard 1800
Passage du Saluces 1800
Italy 1844

A titre documentaire, nous nous faisons un plaisir de donner ci-après les cadres actuels des officiers et sous-officiers de nos deux batteries.

Le 2me Régiment d'Artillerie de Montagne

En haut : Une pièce attelée avec ses servants ; **au centre :** le lieutenant-colonel Falque, commandant le régiment ; à sa droite : le mulet porteur des roues ; **en bas :** à gauche : le mulet porteur de la pièce ; à droite : le mulet porteur des caisses à munitions.

Officiers

Etat-Major

MM.

Boivin, chef d'escadron, commandant.
Coudanne, lieutenant, adjoint au chef d'escadron.
Hubert, vétérinaire.

6e Batterie

Gayot, capitaine commandant.
Hoecker, lieutenant.
Jousselme, lieutenant.

7e Batterie

Benedittini, capitaine commandant.
Pantalacci, lieutenant.
Brabant, sous-lieutenant.

Sous-Officiers

6e Batterie

Wetter, adjudant.
Paoletti, maréchal des logis chef.
Cavratti, maréchal des logis fourrier.
Aymard, sous-chef artificier.
Ville, maréchal des logis.
Capirossi, maréchal des logis.
Olivi, maréchal des logis.
Brun, maréchal des logis.
Leonetti, maréchal des logis.
Duchemin, maréchal des logis chef.

7e Batterie

Paoletti, adjudant.
Nicoli, maréchal des logis chef.
Filippi, maréchal des logis fourrier.
Funel, maréchal des logis maître maréchal ferrant.
Grégoire, sous-chef mécanicien.
Tiberi, maréchal des logis.
Colas, maréchal des logis.
Brûlault, maréchal des logis.
Valentini, maréchal des logis.
Arrighi de Casanova, maréchal des logis.
Colombani, maréchal des logis.

JOURNÉES HISTORIQUES

Octobre 1878. — Février 1871

On a beaucoup écrit sur les propositions qui furent faites, en 1870-1871, au comte de Chambord au sujet de sa restauration, de même qu'on a dénaturé les motifs qui amenèrent sa renonciation au trône de France.

La question du drapeau blanc n'eut pour rien dans les motifs qui firent que les pourparlers engagés entre M. Thiers et les représentants du Prince n'aboutirent pas.

Le comte de Chambord était trop honnête et avait trop d'esprit pour ne pas avouer que le drapeau tricolore avait dans ses plis sens de gloire pour lui servir de panache sur ses fleurs de lys et lui donner la vision que donnait la simarre de Henri quand, la nuit, il la posait sur le lit de sa royale maîtresse.

Un de ses aïeux, Henri IV, pour régner, n'avait-il pas dit : « Paris vaut bien une messe ! » Moins gascon que son aïeul, il avait compris que le trône de France valait l'agnelus rouge et bien qui avait été fait à la serviette blanche de ses ancêtres.

Nous nous sommes un peu éloigné de notre sujet, et comme nous ne faisons pas du roman à l'Alexandre Dumas père, voire même de l'histoire à la Aulard et à la Thalamas, nous allons vite donner les vraies raisons qui ont fait que la France n'a pas eu un Henri V, comme roi.

Prenons d'abord la conversation qu'eut le comte de Chambord avec deux de ses partisans après la confusion de l'armistice, en 1871. Cette conversation fera l'effet d'une révélation, notamment en ce qui concerne les rapports du Prince avec M. Thiers et l'Assemblée élue du 8 février.

— Voulez-vous, dit le comte de Chambord à ses interlocuteurs, que je vous parle de l'affaire de Bordeaux ? Apprenez que les membres de l'Assemblée, M. Thiers en tête, n'ont fait offrir une restauration immédiate. N'en êtes-vous pas étonnés ?

Ce ne fut pas sans doute ceux à qui s'adressait le Prince qui furent étonnés, mais ce seront les hommes de la génération actuelle qui le seront en lisant cette déclaration qui n'a aucun rapport avec la légende du drapeau blanc.

Dès le quatre septembre, Thiers voyait avec terreur en quelles mains était tombé le pouvoir et ne cessait de répéter à ses amis qu'il n'y avait qu'une solution. Celle de la Restauration du droit légitime et de l'hérédité monarchique en la personne du comte de Chambord. Pour arriver à bonne fin cette solution, des amis du Prince et de M. Thiers s'étaient entremis, et le comte de Chambord, qui en octobre 1870 se trouvait dans les environs de Genève, envoya à Tours, un de ses représentants avec mission de voir M. Thiers et de lui faire part de ses idées et de ses vues.

Cet envoyé, très galant homme, mais très mauvais diplomate, fronda, par nous ne savons quelles exigences protocolaires, les susceptibilités de M. Thiers et l'entrevue n'eut pas lieu.

Cependant, si le Prince, si M. Thiers n'avaient renoncé à ce qu'ils considéraient comme la solution possible.

276 — Feuilleton du PETIT BASTIAIS.

NOELLA

Grand Roman Inédit

par CHARLES MÉROUVEL

DEUXIÈME PARTIE

HEURS !

XXVIII

UNE VIEILLE HISTOIRE

— Soit.

— De plus, vous garderez le silence... C'est votre intérêt... Vous attendrez mes instructions...

— Bien.

— Vous ne ferez aucune communication à M. de Breux...

— Si vous l'exigez.

— Autant que possible je vous sauvegarderai... Vous n'avez plus le double du testament ?

— Il est brûlé.

— Tant pis. Rentrez chez vous et dormez en paix, si vous pouvez. Ce n'est pas moi que vous accuserez... Ce n'est pas non plus la douce créature que vous avez si indignement trahie... Vos remords seront votre châtiment... Toby et un garde vont aller vérifier votre caisse... Vous répondrez de la somme qui s'y trouve... Allez.

Deux minutes plus tard, M. Brossenet sortait du château abattu, foudroyé, entre Toby et le garde qui avait entendu le dernier cri de la comtesse. Et dans la demi-obscurité de la nuit qui tombait, les habitants du bourg qui le voyaient franchir le seuil de sa maison, avec son escorte se demandaient :

— Que se passe-t-il ?

XXIX

POUR UNE FEMME !

Lorsque André d'Oreille avait quitté la chambre de la marquise après avoir entendu sa conversation avec le baron de Breux, il était dans un état d'esprit difficile à décrire. La trahison de ce camarade d'enfance, en possession de tous ses secrets, confident de ses plus intimes pensées, qui connaissait le chagrin où l'avait plongé sa séparation avec cette Marguerite dont il n'osait enfreindre les ordres et qu'il brûlait du désir de reprendre, lui paraissait invraisemblable, impossible. Cependant, il l'avait vu, il l'avait entendu, jouant son rôle, renouvelant ses mensonges, travaillant, avec un cynisme révoltant, à convaincre la marquise qu'elle n'était plus rien pour lui de même qu'il s'était attaché avec un art diabolique à la convaincre que son mari ne serait jamais rien pour elle ! Sottement il était tombé dans son piège.

Il s'en voulait de n'avoir pas mieux compris le mouvement de colère et d'indignation de cette Marguerite à laquelle la honte de son nom qu'elle portait venait d'être si subitement révélée, sa consternation en apprenant la cause de l'ostracisme qui la frappait et dont nous avons fière devait si cruellement souffrir.

N'était-ce pas à lui d'essayer par tous les moyens possibles de l'apaiser, de la soutenir dans cette crise si pénible pour elle, d'attendre du temps et de ses propres efforts un retour de cette nature après tout si élevée et si généreusement délicate ? Que de fois il avait voulu ! Que de fois il avait été sur le point de se jeter à ses pieds pour tenter de la fléchir et la supplier de ramener des liens si malheureusement rompus ! Mais le traître était là qui veillait et qui se jurait d'empêcher à tout prix cette réconciliation tant désirée. Il était aux agnels, prêchant la résistance, affirmant que la marquise était du sang implacable de Michel Restaud et qu'elle demeurerait inébranlable.

— Après tout, lui disait-il, tu ne vas pas te laisser traiter comme un laquais !

Le temps s'était passé André avait cherché une diversion. Hélène Aubert s'était trouvée sur son chemin ; elle avait produit sur son esprit une impression si profonde que ses regrets s'étaient augmentés pendant un temps d'autant plus long que les charmes et la puissance de séduction de sa maîtresse étaient plus grands. Les amours avaient fui avec une rapidité vertigineuse. Marguerite n'avait pas souffert de leurs atteintes. Elle restait aussi effrayante qu'aux jours de sa brillante jeunesse. Son mari s'était repris pour elle d'une ardeur de passion qu'il n'avait pas éprouvée même au cours de sa lune de miel, même à Dunkerque, sur les ruines de ce temple romain où elle avait failli laisser échapper le secret de sa faute. Et il avait roulé aux pieds de les tortures des désirs inassouvis, toutes les fureurs de la jalousie, toutes les rancunes du paradis perdu dont on ne peut plus franchir la porte.

Et c'était ce de Breux qui en était la cause ! Une telle perfidie le jetait, lui l'être doux et faible, mais d'une loyauté parfaite, hors de soi, pour la vengeance qui le torturait, tantôt que le venin est transporté dans la victime, sous les regards ravis de son ennemi, déjà mort et chargé en une de ces logues humaines que les pompes funèbres attendent. Rien ne manque à cette scène parisienne d'un tragique intense, pas même la femme à la tête sulfée cachée derrière les glaces de son coupé, épiant l'issue fatale de la sanglante querelle dont, sans nul doute, elle est la cause. Une femme était là ainsi au fond de la noire morale que le marquis d'Oreille, d'ordinaire si doux et si faible, venait de vouer au baron de Breux. C'était la source. C'était cette Marguerite dont le misérable convoitait les millions plutôt que la personne ! C'était à cause d'eux qu'il avait osé ce que son plus noir odieux que Mabe !

(*A Suivre*).

Alors Marguerite ne comprend-elle pas à quel point elle était aimée, puisqu'il aurait risqué sa vie pour elle ? Quelle preuve plus formelle pouvait-il lui donner de ses regrets, de son aversion pour l'être infâme qu'avait si sciemment et avec tant de perfidence observé auprès d'elle ? Qui ne connaît le tableau célèbre où l'on voit deux grands seigneurs, deux hommes du monde dégoûtés en portrait, après un bal masqué, s'aigner en présence de leurs témoins, sous un ciel d'hiver, dans un paysage dont l'aspect est d'autre part dans les m? Quoi de plus logique que le vainqueur, ensuite de ses témoins, remontant dans sa voiture, tandis que le vaincu est transporté dans la viande, sous les regards navrés de son ennemi, déjà mort et chargé en une de ces logues humaines que les pompes funèbres attendent. Rien ne manque à cette scène parisienne d'un tragique intense, pas même la femme à la tête sulfée cachée derrière les glaces de son coupé, épiant l'issue fatale de la sanglante querelle dont, sans nul doute, elle est la cause. Une femme était là ainsi au fond de la noire morale que le marquis d'Oreille, d'ordinaire si doux et si faible, venait de vouer au baron de Breux. C'était la source. C'était cette Marguerite dont le misérable convoitait les millions plutôt que la personne ! C'était à cause d'eux qu'il avait osé ce que son plus noir odieux que Mabe !

(*A Suivre*).

Les députés élus le 8 février avaient résolu de donner à la France un gouvernement qui pourrait traiter de la paix au mieux des intérêts du pays et de rétablir un régime qui, en sauvegardant le présent, garantirait l'avenir.

Les décrets proclamant la restauration immédiate de la monarchie, dès la constitution de l'Assemblée, avaient été préparés. M. Thiers ne resta pas étranger à ce mouvement des esprits, et avec ses amis, il l'encouragea, le guida et le dirigea.

La veille de la séance d'ouverture de l'Assemblée, une réunion de tous les députés monarchistes présents à Bordeaux, se tint dans la soirée chez M. Journet, député de la Gironde.

La proposition d'une restauration immédiate fut présentée par quelques-uns des chefs les plus respectés du parti, compagnons de lutte de Berryer.

La proposition allait être acclamée, lorsque les députés qui suivaient les instructions du Prince et que l'on savait être les interprètes de ses intentions, firent remarquer que la restauration immédiate impliquait la re-connaissibilité royale dans la signature de la paix et que le descendant des Rois qui avaient fait la France ne pouvait souscrire à son démembrement ; ils insistèrent entendre que cette restauration pouvait être une intrigue pour compromettre le Roi.

On discuta beaucoup, on disputa bien un peu, mais, en présence de l'opposition de certains royalistes qui demandaient que l'on signât la paix avant de rappeler le Roi, il fut décidé que le pouvoir serait conféré à M. Thiers, à titre intérimaire.

Un seul député, M. Vontadon, vota contre ; c'était le plus modéré et le plus Thiériste des nouveaux élus. Il se leva : « Je connais Thiers, dit-il, c'est mon ami ; je le connais bien ; si vous lui donnez le pouvoir, il ne vous le rendra jamais. »

Ce sage ami ne fut pas écouté.

Quand M. Thiers fut averti de la décision prise, il en témoigna son étonnement ; mais, puisque on abdiquait et qu'on renonçait à saisir l'occasion, il se décida à accepter l'offre, et comme elle répondait peut-être à ses ambitions secrètes, il prit le pouvoir bien résolu à ne pas le rendre.

Dans la matinée il engagea les partisans d'une restauration immédiate de ne pas insister, puisque le comte de Chambord s'y opposait, et que ses amis et confidents la combattaient.

Dès lors, il proclama que l'avenir serait au plus sage ; il consolait les monarchistes en leur promettant que dans deux ou trois ans, on pourrait songer à la solution qu'il avait proposée et qu'on avait refusée.

Comme nous sommes loin de la légende du dogme sauveur, qui aurait motivé les paroles que l'on met dans la bouche de Pie IX : « Diable ! pour une servuette blanche ! »

HENRY F.

Bastia, 25 février 1910.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 24 mars, à 2 h. 1/2

Les Cadets de Russie,	Sellenick
La Source,	Delibes.
Madone de Robens,	Wettge.
La Mascotte,	Audran.
La Chanson des Nids, fantaisie polka pour 2 clarinettes,	Buot.

Le Chef de Musique, LAUBUS.

Ce que disent les Journaux

SUR LE MANIFESTE DU DUC D'ORLÉANS

L'Eclair :

« S'imaginer que les hommes d'action sont les rêveurs ou les naïfs qui complotent dans l'ombre, je ne sais quel coup mystérieux capable de métamorphoser du jour au lendemain toutes les habitudes et tout le personnel dirigeant d'un peuple, c'est la plus dangereuse des illusions ; préférer à l'influence spirituelle qui s'exerce lentement, sûrement, façonne les intelligences et crée des générations fidèles, une petite opération factieuse qui flatte vaguement entre le complot et l'insurrection, c'est nier la supériorité de l'idéal, c'est faire œuvre de vulgaire matérialisme. En s'arrêtant à ces vaines idoles anarchiques depuis tant d'années, des cœurs généreux ont gaspillé un temps précieux et, au lieu d'avancer les affaires publiques, font reculer les solutions et arrêtent les réformes. »

L'Action :

« En face d'un pareil manifeste que vont dire les théoriciens de l'Action Française et les « Camelots du Roi » ? Tout ce qui est national est nôtre ont proclamé ces néophytes du trône, et voici que leur idole, leur roi, leur duc, reconnaît le contraire, entreprend de distinguer ce qui est national de ce qui est royal, et semble ne plus identifier la bannière des rois avec le drapeau de la France, ni même avec l'oriflamme du Sacré Cœur. Et quelle va sera pas la rancœur de ces quatre sergents de la monarchie — Daudet, Maurras, Pujo, Vaugeois — lorsqu'ils viendront se prosterner aux pieds de leurs imaginations réprouver leurs silences, condamner leurs injures, prêcher un royalisme ingénieur à un « Camelot du Roi » et la courtisane d'un Arthur Meyer à la « fessée » d'un Jules Lemaître ? »

L'Aurore :

« Le duc d'Orléans donne sa note dans l'affaire du bandchisme. Si Dieu a voté, c'est la faute à la République. Ce sont, pour employer les termes mêmes du manifeste royal, les institutions qui corrompent les hommes. Si Dieu eût vécu sous un régime monarchique, il eût été un petit saint, et il ne se fût jamais avisé de payer des filles — c'est toujours le prétendant qui parle — avec l'argent volé aux religieuses. Le duc d'Orléans, qui doit cependant connaître l'histoire des régimes passés, ignore-t-il donc, ou ne veut-il pas se souvenir, que la monarchie a vu d'autres scandales que le scandale du liquidateur ! La corruption est de tous les temps, avec cette circonstance favorable pour nous que la République la dénonce et la poursuit avec la plus loyale et la plus implacable rigueur. »

Gazette Electorale

Ajaccio

M. le sénateur Peraldi est arrivé mardi soir à Ajaccio, pour s'occuper de la situation électorale de cet arrondissement, où on ne connaît encore que la candidature de M. Forcioli, député sortant.

M. Poggioli, dont on a parlé comme candidat de conciliation, est également à Ajaccio depuis avant-hier, mais il n'a encore pris aucune décision.

On annonce, d'autre part, la candidature certaine de M. Tiburce Cuneo d'Ornano, qui aurait l'intention de faire paraître un journal ces jours-ci.

Bastia

Notre distingué concitoyen, M. Louis Capazza, pose sa candidature dans l'arrondissement de Bastia.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

OMESSA. — Lundi 21 courant, la population d'Omessa se pressait profondément émue sous les voûtes de sa paroisse pour assister à un service funèbre que des amis du défunt ont fait célébrer à la mémoire de l'honnête et vaillant homme que fut M. F. Chardon.

Au cours de la messe, chantée par des personnes de la localité aux accords parfaits de son et de voix, l'orgue tenu sous l'habile doigté de M. Mattéraccci Mathieu, de Castagniose, a fait entendre ses accents les plus harmonieusement tristes.

Pareille cette imposante manifestation qui dit en quelle haute estime était tenu le défunt, adoucir l'inconsolable douleur de ceux qui pleurent et l'époux et le père.

BONIFACIO. — Il vient de s'éteindre, il y a peu de jours, à Bonifacio, Mme veuve Jeanne Maoé née Brundi, ayant joui jusqu'à ses derniers moments de toute la lucidité de ses facultés intellectuelles.

Depuis que son mari, percepteur à Bonifacio, lui fut ravi presque subitement, lui laissant trois orphelins en bas âge, mère de famille exemplaire, Mme Maoé se dévoua à l'éducation de ses enfants qui, tous trois, occupent aujourd'hui des situations honorables.

L'aîné, percepteur des contributions à Carsap (Deux-Sèvres), et son frère cadet de perception, n'ont pas eu la suprême consolation, à cause de la distance, de venir embrasser leur mère mourante et recevoir sa dernière bénédiction. C'est leur sœur, Mme veuve Marie Russo, qui les a remplacés au chevet de leur mère, qu'ils ne reverront plus que par le souvenir de ses vertus et de son affection poussée jusqu'au dévouement.

Fille de l'avocat Jean Brundi, de son vivant conseil général d'Angleterre à la Marédème, au temps du premier Empire, Mme Maoé était nièce germaine de chanoine Angelo Brandi. Celui-ci, fuyant devant la tourmente révolutionnaire, à la suite de son refus de serment à la constitution civile du clergé, fut incarcéré à la Tour de Toulon, où il prit lier amitié avec divers membres de la meilleure noblesse Alxoise, tels que Beaulieu, Alcard et Gallifet.

Malgré ce passé, capable d'imprimer dans une âme vulgaire un sentiment de grandeur et de fierté, Mme Maoé n'a jamais cessé d'être d'une modestie peu commune, qu'également sa piété envers Dieu, sa charité envers les pauvres et son amabilité servers tous ses compagnons.

Sa fin a été des plus édifiantes. Après avoir sollicité à diverses reprises et obtenu les derniers Sacrements, elle n'a cessé de recommander elle-même son âme à Dieu et à la Sainte Vierge des Sept Douleurs, pour laquelle elle avait toujours eu une dévotion spéciale.

Alliée aux meilleures familles de Bonifacio, de très nombreux habitants, après avoir assisté à la cérémonie funèbre, célébrée à la Paroisse, ont suivi le convoi jusqu'à la sortie de la ville, tant il est vrai qu'il y a en nous un sentiment inné de vénération envers les membres des familles qui ont joué un rôle important dans la ville.

L'inhumation a eu lieu, près de l'ancien couvent de St Jehen, dans la grotte convertie en chapelle et communément vénérée pour avoir servi de refuge à St-François d'Assise, lors d'une escale faite en notre port, dans un voyage entre l'Italie et l'Espagne.

Nous présentons à la famille Maoé et à tous ses parents nos sincères condoléances. — X.

Gazette Ajaccienne

Conseil de Revision

M. le général Leblet, gouverneur de la Corse, M. Pontana, conseiller de préfecture, représentant le préfet, M. le Médecin-major de 1re classe faisant la tournée de révision et M. le commandant de recrutement Chalock-Rousseau, sont arrivés par le train de 11 heures du matin à Venaco où ont eu lieu, dans l'après-midi, les opérations du Conseil de révision.

Ils ont été reçus sur le quai de la gare par M. Formose Gacobbi, maire de Venaco et repartis peu de temps après par les autres membres du Conseil (intendant, Sous-Préfet de Corte et Narditi, conseiller de préfecture, arrivés par premier train de Bastia.

De nombreux conscrits venus de Vivario et des autres points du canton donnaient une certaine animation au paisible village de Venaco.

Le Conseil de revision opérera demain à 8 heures à Corte et se séparera ensuite pour s'ajourner jusqu'après les fêtes de Pâques.

Le Service Ajaccio-Sartene

On annonce pour le 1er avril les débuts du service postal automobile entre Ajaccio et Sartene. On sait que M. Toto Bulisoni d'Olmeto a été déclaré en dernier lieu adjudicataire de ce service avec M. Guirlen, comme président du Conseil d'administration de la nouvelle société.

Courage du Canal

Le service des eaux effectue, depuis deux jours, le curage du Canal de la Gravona. Cette opération, faite avec régularité depuis quelques années, donne d'heureux résultats... et quelques kilos de belles anguilles aux ouvriers chargés du travail de nettoyage.

C'est joindre l'utile à l'agréable !

BULLETIN FINANCIER

Paris, 21 mars 1910.

Bon début de semaine : les cours sont très fermes en ouverture, Nord-Espagne consolidé à 98.30, Hongrie 4% à 96.80, de l'Extérieure à 97.12. Emprunts Russes unifiés. Parmi les Sociétés de Crédit, le Crédit Lyonnais accentue sa reprise à 1 447 ; l'assemblée du 19 mars a approuvé les comptes de l'exercice, voté toutes les propositions du Conseil et fixé le dividende à 60 fr. payables par moitié les 25 mars et 25 septembre. Crédit National d'Escompte 806, Société Générale 787. L'action du Crédit Foncier a demandée à 810. La Banque Hypothécaire Franco-Argentine gagne une nouvelle fraction à 663, l'encaissement des annuités des prêts s'effectue de la façon la plus régulière. Valeurs industrielles et de traction calmes et fermes. Suez 5 120. Un peu de lourdeur sur les chemins de fer, Nord des supérieurs. Ouest 933.

En Banque, la Jagerslontein recule entre 234 et 230.

Au comptant la Prieska a des échanges suivis à 11.50.

La plus grande animation règne toujours sur les valeurs congolaises. Action M'Poko 901, Part 66 ; Ecuis 312.50, Part 68 ; Sangha 218, Part 97.50.

On demande à 488 l'obligation 5 0/0 du Chemin de Fer de Saint Louis à San Francisco, remboursable à 516. L'obligation 5 1/2 0/0 or Grand Nord Central de Colombie se maintient ferme à 424.

Nous avons mentionné l'activité déployée par la Cie Générale de l'Amérique Centrale dans ses préparatifs de mise en valeur de ses concessions du Nicaragua. Cette activité se manifestera dans toutes les parties des territoires où les richesses naturelles, se prêtant à une exploitation immédiatement productive, n'attendent qu'un moyen de transport pratique.

Cheminis Français calmes.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 23 mars

Thermométre. — 7 heures du matin + 12 ; midi 16 ; + à 6 heures du soir + 12. Maxima + 16 à Minima + 12.

Baromètre. — 7 heures du matin 60 ; midi, 761 mm., 6 heures du soir, 762 mm.

Vent. — Dans la matinée, N.-O.

Dans l'après-midi, id

Etat du ciel : le matin, découvert.

l'après-midi, id.

Contributions indirectes

M. Arbori, inspecteur des contributions indirectes à Marseille, est inscrit sur le tableau d'avancement pour le grade de directeur. Toutes nos félicitations.

Troupes coloniales

M. le médecin-major de 2e classe Ablatoni, des troupes coloniales, est inscrit sur le tableau d'avancement pour le grade de médecin major de 1re classe.

MM. les médecins-majors de 1re classe Ferrandini et Tedeschi sont inscrits sur le tableau de concours pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur.

Le Jeudi Saint

A 9 heures et demie, Petites Heures, à 10 heures, Grand'Messe, à 3 heures et demie, Office des ténèbres.

Demain, Vendredi Saint, à 9 heures et demie, Petites Heures, adoration de la Croix, messe des Présanctifiés, à 3 heures et demie, Office des Ténèbres, à 7 heures et demie chant du *Stabat*, sermon sur la Passion.

Postes et Télégraphes

Ont été nommés facteurs des télégraphes : à Avignon, M. Filippini François, sergent rengagé au 120e ; à Lisieux, M. Bonifacino Jean, maréchal des logis rengagé au 10e hst. d'artillerie.

Obsèques

Les familles Vincigueria et Perry-mond viennent d'être bien éprouvées par la mort de Mlle Joséphine Marsini, qui s'est éteinte dans sa soixante-quinzième année, réconfortée jusqu'à ses derniers moments par les consolations de la religion. D'ailleurs, elle avait vu venir cette heure suprême sans aucune appréhension, toute confiante dans la miséricorde divine.

Les obsèques ont eu lieu en l'église de N D de Lourdes, où de nombreux amis ont accompagné sa dépouille mortelle.

Nous adressons aux familles Vincigueria, Marsini et Perrymond toutes nos condoléances.

— Hier est décédé, après une longue maladie, M. Sauveur Décembre, ancien comptable, à l'âge de soixante quatorze ans.

La levée du corps a été faite à une heure de relevée, et le cortège s'est dirigé vers l'église Sainte-Marie où a été donnée l'absoute.

Le deuil était conduit par MM. Décembre et Mariotti, entourés d'autres parents et d'une affluence d'amis.

Cette mort met en deuil les familles Décembre, Pafovani, Mariotti et Mostfet auxquelles nous adressons l'expression de nos vifs regrets.

Jussee militaire

MM. les sergents majors surveillants Simonetti, de l'atelier de travaux publics d'Orléansville, et Carlotti, de la prison de Bordeaux, sont proposés pour l'emploi de comptable.

Maison de campagne cambriolée

Des cambrioleurs, qui avaient récemment leur ménage à monter, se sont introduits, avant hier, dans la maison de campagne louée par M. Bell, maître-tailleur au 163e régiment d'infanterie, située à Montserato, à 500 mètres environ de la bifurcation de l'octroi.

Les malandrins pénétrèrent dans la maison, à l'aide de fausses clefs, et emportèrent divers objets mobiliers et de ménage, tels que tables, chaises, couverts, batterie de cuisine, meubles, etc.

Plainte a été portée à la gendarmerie qui est chargée, avec les gardes-champêtres, de la sécurité hors-barrières.

Sans commentaires !

A vendre

Une jument, 5 ans ; un poulain, 2 ans ; fourrages à 10 fr. les 100 kilos.

S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

Avis

A louer un assez vaste magasin, boulevard de Toga, n° 1, avec water-closet, plancher neuf, en parfait état, pouvant servir de café, boulangerie ou magasin de dépôt.

S'adresser à Dominique Mattei aîné, négociant, 13, Place St-Nicolas, Bastia.

A vendre

Cheminée marbre statuaire. Tapis, lits, buffets, tables, bars à plantes, lustre à gaz, divans, etc., etc.

S'adresser à l'hôtel Valery, de 1 h. à 5 heures.

Avis

Achat de grignons d'olives à 24 francs la tonne rendus francs dans n'importe quelle gare du réseau.

S'adresser à M. Lucchetti, Noureas-Port, Bastia.

AVIS

M. ORESTE BIAGINI a l'honneur de prévenir Messieurs les Propriétaires, ainsi que les personnes ayant à construire ou réparer des immeubles, qu'ayant abandonné le commerce des vins, il a repris les *entreprises de travaux*.

Comme auparavant, il aura à cœur de ne livrer que des travaux soignés, et tous ceux qui lui seront commandés des ouvrages pourront témoigner de leur solidité et de leur exécution parfaite.

Il fournira, à titre gracieux, les plans et devis nécessaires, et les propriétaires ont tout à gagner à le consulter, car, par le fini de son travail et la modération de ses prix ils seront sûrement satisfaits des propositions et facilités de paiement qu'il pourra leur faire.

Il garantit tous les travaux qui lui seront confiés.

S'adresser, comme auparavant, au numéro 5, *Avenue Carnot*, à Bastia.

Dépôt spécial des Eaux Minérales Naturelles

DE LA

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY ET DES GRANDES SOURCES DE VALS pour la Corse

BASTIA, 18, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies de foie, intestins, têtes, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas, s'irritant pas.

Demander dans tous les cafés le *Quart Vichy Lardy et Larbaud*

LA GUÉRISON DES MALADIES de POITRINE

et des Voies respiratoires

Dans un livre, le journal des Faits vient de publier une étude consciencieuse sur une nouvelle méthode qui guérit radicalement la Tuberculose, la Pleurésie, la Bronchite, l'Asthme, l'Oppression, la Laryngite, le Catarrhe, etc. Ce journal est envoyé gratuitement et franco à toute personne qui en fait la demande à M. le Directeur du journal, 18, rue Lafayette, PARIS.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00166

BOURSE DE PARIS

22 mars. — 23 mars

Rentes de 3 00 ancien . 98.25 — 98.25

de 3 0/0 amortis. . 98.80 — 99 00

ex-coupon

Conseil d'Etat

Elections de Rutali

Paris, 23 mars.

Le Conseil d'Etat a déclaré nulles les opérations électorales auxquelles il a été procédé dans la commune de Rutali, le 3 mai 1908, et annulé ainsi l'arrêté du Conseil de préfecture de la Corse, en date du 27 juin 1908.

Elections de Vallecalle

Le Conseil d'Etat a également annulé l'arrêté du Conseil de préfecture de la Corse, en date du 4 juillet 1908, et les opérations électorales du 3 mai 1908.

Elections de Canavaggia

Le Conseil d'Etat a annulé, en outre, les opérations électorales qui ont eu lieu le 23 mai 1909 dans la commune de Canavaggia ; décision conforme à un arrêté du Conseil de préfecture de la Corse, en date du 29 juin 1909.

Elections de Prato

Le Conseil d'Etat a validé les opérations électorales, du 25 juillet 1909, dans la commune de Prato.

Elections de Prunelli-di-Fiumorbo

Le Conseil d'Etat a annulé les opérations électorales, du 3 mai 1909, dans la commune de Prunelli di Fiumorbo ; décision conforme du Conseil de préfecture de la Corse, en date du 20 juin 1909.

Nouvelles Militaires

Promotions et Mutations

Infanterie

Paris, 22 mars.

M. de Gouvello, chef de bataillon au 163e rég. d'infanterie, à Ajaccio, passe au 139e rég. de même arme, à Aurillac.

M. Latrille, chef de bataillon en non activité, est affecté au 163e rég d'infanterie.

M. Jean-Louis, lieutenant au 55e rég. d'infanterie, est promu au grade de capitaine, et affecté au 163e rég. de même arme.

M. Laurent, lieutenant au 2e zouaves, est promu au grade de capitaine, et affecté au 163e rég. d'infanterie.

M. Bornèque, capitaine au 155e rég. d'infant rie, passe au 163e rég. de même arme.

M. Magnin, lieutenant au 154e rég. d'infanterie, passe au 163e rég. de même arme.

Artillerie

M. le capitaine Dubessy, du 7e régiment d'artillerie, commandant l'artillerie de l'arrondissement d'Ajaccio, est promu au grade de chef d'escadron, et maintenu à son poste.

Service de Santé

M. le docteur Hahn, médecin-major de 2e classe, en non activité, est réintégré sur son arme, et affecté au 163e rég d'infanterie.

Gendarmerie

M. Vermeren, sous-lieutenant à la 15e légion ter, à Sainte-Marie-Sicché, passe à la 12e légion, à Ambert.

Il est remplacé par le maréchal des logis chef de la 12e légion qui est promu au grade de sous-lieutenant.

Récompenses Honorifiques

Paris, 23 mars.

M. Cantara, de Sartene, reçoit une médaille de bronze du Ministère de l'Intérieur : le 29 novembre 1909, a mérité un attestage emballé.

Le Ministre de l'Intérieur a adressé un témoignage officiel de satisfaction au matelot Giulani, inscrit à Bastia, et à Mlle Angèle-Marie Damiani : le 31 juillet 1909 secoururent deux jeunes filles entraînées par le courant, près de la marine de Pietracorbara.

Le Scandale des Liquidations

A l'Instruction

Confrontation Buez-Martin Gauthier

Paris, 23 mars.

Cet après-midi, M. Albanel, juge d'instruction, a interrogé M. Duez, au sujet de certaines lettres qui ont été saisies à son domicile secret.

Le magistrat instructeur a interrogé ensuite M. Martin-Gauthier, l'ancien employé de l'ex-liquidateur, relativement à l'achat de certains immeubles à Paris et en province.

Après ces deux interrogatoires, M. Albanel a jugé à propos de confronter à nouveau MM. Duez et Martin-Gauthier.

Cette nouvelle confrontation a prouvé une fois de plus au magistrat instructeur que ces deux individus s'entendent comme des larrons en foire pour embrouiller la justice.

TOULON

LES FRAUDES DANS LA MARINE

Mise en liberté provisoire

Toulon, 23 mars.

M. le capitaine de vaisseau Grosse, commissaire rapporteur près le 1er tribunal maritime, avait adressé hier matin au préfet maritime, qui est à la fois procureur général et président de Cour, une proposition de mise en liberté provisoire en faveur de M. Chabre, droguiste, fournisseur de la marine.

Le vice-amiral Jaurégaiberry ayant donné un avis favorable, M. Chabre a été mis en liberté provisoire sous caution.

Nouvelle Arrestation

Des inspecteurs de la brigade de sureté ont procédé à l'arrestation de M. Hippolyte Nobili, fondé de pouvoirs de la maison Chabre.

M. Nobili était spécialement chargé du service des fournitures de la marine.

Après un interrogatoire sommaire, ce prévenu a été écroué à la prison maritime.

Nouvelles Maritimes

L'Ecole Navale
L'Ecole d'application des Aspirants

Paris, 23 mars.

Le *Journal Officiel* publie les décrets relatifs à la réorganisation de l'Ecole navale et de l'Ecole d'application des Aspirants.

Les Retraites Ouvrières et la Presse

Paris, 23 mars.

Les journaux de toutes nuances félicitent le Sénat d'avoir consacré une séance de nuit pour terminer la discussion du projet de loi sur les retraites ouvrières et paysannes.

Ils le félicitent surtout d'avoir voté à l'unanimité moins trois voix l'ensemble de ce projet de loi.

Les organes parisiens espèrent que la Chambre se hâtera d'adopter les modifications apportées par le Sénat, afin de ne pas retarder le vote définitif de cette loi, qui sera une des grandes préoccupations de la législature actuelle.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h. 15.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance de vendredi, qui est adopté.

Les Eaux de Versailles

A l'ouverture de la séance, la Chambre adopte, après une courte discussion, le projet de loi relatif à la construction d'un nouveau réservoir pour le service des eaux de Versailles et de Marly.

L'OUENZA

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion relative à la convention passée entre le gouvernement de l'Algérie et la société d'études de l'Ouenza.

Les députés de l'Algérie prennent tous part à la discussion.

Après une réplique de M. Cochery, ministre des finances, la séance est levée et renvoyée à demain.

SÉNAT

Séance du matin

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LES TARIFS DOUANIERS

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, portant revision du tarif général des douanes.

La séance a été exclusivement consacrée à la discussion de trois articles qui ont été adoptés sans aucune modification.

La suite de la discussion a été renvoyée à cet après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, portant revision du tarif général des douanes.

M. Noël, rapporteur, monte à la tribune, et fournit quelques explications sur les articles qui doivent être examinés au cours de la séance.

MM. Empereur, Chautemps, le Ministre du Commerce, Cazeneuve, Dupont, Charles Dupuy et Touron défilent à la tribune.

Après une longue discussion dix chapitres sont successivement mis aux voix et adoptés.

Séance demain.

AVIS DE DÉCÈS

(PIEUX)

Mme veuve Erminie Giuliani, née Antoni ; Mme Nicolas Bertoni, née Giuliani, M. Ange Marie Bertoni, capitaine au long-cours, et leur enfant ; Mme François Antoni, M. François Antoni, conducteur adjoint principal des ponts et chaussées, et leurs enfants ; Mme Crucien Paravicini, née Antoni, M. Crucien Paravicini, propriétaire à Morsiglia, et leurs enfants ; Mme Michel Agostini, née Antoni, M. Michel Agostini, rentier et leurs enfants ; Mme veuve Pauline Antoni, née Bonaccorsi, et ses enfants ; Mme veuve Michel Antoni, de Porto-Vecchio, et ses enfants ; Mme Antoine Pietri, née Agostini, M. Antoine Pietri et leurs enfants ; Mme Michel Vincentelli, née Paravicini, M. Michel Vincentelli et leurs enfants ;

Les familles Patrimonie de Bastia, Traband de Marseille, Giuseppi, Tommasi, Marcantetti, Blasini de Pino, Bertoni de Canari, Giordani, Semidei et Vincentelli de Morsiglia,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR DAMIEN GIULIANI

Elève en Pharmacie

leur fils, frère, beau-frère, oncle, neveu, cousin et allié, décédé à Pino, le 21 mars 1910, à l'âge de 27 ans.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Avis au Public

Les Commissionnaires agréés de la Compagnie des Chemins de fer, à Bastia, dans le but d'aider les voyageurs aux départs et aux arrivées des trains et des bateaux, ont l'honneur d'informer le public qu'ils mettent, à sa disposition, une Agence avec bureau situé rue de la Gare, 6, pour dépôt de bagages et renseignements.

Ils se chargent du transport des colis et de déménagements entre la gare, les bateaux, les hôtels et tous points de la ville et des environs, ainsi que des expéditions de marchandises pour l'intérieur de la Corse et le Continent, en grande et petite vitesse.

Ils déclinent toute responsabilité dans les irrégularités dont pourraient avoir à se plaindre Messieurs les Voyageurs de la part de commissionnaires ne faisant pas partie de l'Agence et qui ne pourraient leur présenter la carte d'identité avec le numéro d'ordre qui leur est délivré par la Compagnie des Chemins de fer.

MM. les Voyageurs trouveront les commissionnaires de l'Agence Bastiaise à tous les trains et bateaux.

Pour tous renseignements s'adresser au bureau, 6, rue de la Gare, Bastia.

MODERN' CORDONNERIE

CHAUSSURES DE LUXE & EN TOUS GENRES

Grand choix pour Messieurs Dames, Enfants, Fillettes

POLACCI et ROGIALLI

9, Boulevard du Palais, BASTIA.

Tous les articles sortant de la *Modern' Cordonnerie* sont le produit d'une sélection sévère et choisis parmi les modèles les plus demandés.

En les adoptant, nos clients sont sûrs d'avoir les articles du jour, et à qualité égale, la concurrence est impossible.

Facilités de payement aux Fonctionnaires

Atelier spécial de réparations

F. CHARDON & Cie

Fabricants de Matériaux de Construction

Usines à Francardo (Corse)

Magasins { Bastia, 7, Avenue Carnot. de vente : { Corte, Nouvelle Traverse.

TUILERIE et BRIQUETERIE mécaniques

Tuiles plates et rondes,

Rengaines pleines et creuses

Briques à pisseurs en fer I

CARREAUX, TOMETTES, TUYAUX

N. B. — Nos tuiles résistent à la gelée et à l'air salin des bords de la mer mieux que les tuiles marseillaises. Référence sur demande.

MANUFACTURE

DE CARREAUX HOMAÏQUES EN CIMENT

unis et à dessins

pour carrelages décoratifs et à bon marché de vestibules, appartements, magasins, églises, etc.

Envoi, sur demande, d'échantillons et prix

CHAUX GRASSE supérieure

Production : 4 tonnes par jour

SCIERIE MÉCANIQUE de Bois

Planche s, Madriers, Chevrons, Lisses, Latte

Grands Entrepôts de CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES

Fers et Aciers en barres, plats, ronds, carrés

Fers à planchers I

SYS. PLOMB, en bouts tenant, préférés

Nota. — Un ingénieur fournira les renseignements techniques sur le choix et le mode d'emploi des matériaux.

La Maison possède une importante collection de modèles de villas, maisons de ville et de campagne, style moderne, qui les lients pourront consulter avec fruit.

RHUM GRANDS MORNES

MARQUE MONDIALE de *GET Frères* des célèbres inventeurs du *PIPPERMINT*.

Le *RHUM GRANDS MORNES* se vend avec garantie d'origine de l'ETAT et se recommande au corps médical tout entier pour sa finesse et sa vieillesse.

Maison fondée en 1796

MESDAMES

LIBRAIRIE OLLAGNIER

ŒUVRES COMPLÈTES ILLUSTRÉES DE

Edmond Rostand

6 PIÈCES DE THÉATRE COMPLÈTES, DE NOMBREUSES POÉSIES, PLUS DE 600 ILLUSTRATIONS INÉDITES, EN COULEURS ET EN NOIR. 1500 PAGES DE TEXTE ET DE GRAVURES.

L'OUVRAGE PARAIT EN FACISCULES HEBDOMADAIRES

à 0 fr. 60 ; *franco :* 0 fr. 70

HORS TEXTE EN COULEURS

N. B. — Les Souscripteurs à l'ouvrage complet bénéficient, jusqu'au 1er avril prochain, de prix de faveur et de facilités de paiement.

RHUM

FOX-LAND

Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES

REPRÉSENTANT

Pour BASTIA et CORTE

M. Paul GILORMINI

ALBERTINY ET Cie

NICE

ET

CANNES

GRAND BAR SOAVI

Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA

Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable

CAFÉ-EXPRESS

et l'exquis

CHOCOLAT-EXPRESS

à 20 centimes la tasse

Vient de paraître :

L'AGENDA GALLIA

PRATIQUE ÉLEGANT SOLIDE

Le Mieux Documenté

Son Format : 11×15, reliure toile verte

Son nombre de Pages : 800 (Une par Jour)

Ses Renseignements : P.L.M. des Affaires

Sa Prime : Une Carte des Chemins de Fer

PRIX : 2 FR. 75

Chez tous les Libraires

MINOTTE & Cie, Éditeurs

Journal Financier Français

16, Place du Havre

CHAMBRE DE BOURSE

Paiement gratuit de Coupons

CONTENTIEUX

JE DONNE 100.000 fr.

Chauves !

A qui prouvera que le célèbre Dévy capillaire du dermologiste F. OLLIS n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne les fait pas repousser à tout âge sur les têtes les plus chauves et dans leur couleur primitive.

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES

ET

APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI

CORTE (Corse)

Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs

GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS

VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Pour vos agrandissement adressez-vous en toute confiance à J. MORETTI Corte (Corse)

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 84 — VENDREDI 25 MARS 1910

00167

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payées d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.

Une Annonce, 1 fr. — Réclames 3e page, 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an.	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	25 »	12 »	6 »

Toute annonce de nature à nuire à la part ou sur.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : *Vendredi Saint.*

Soleil : (heure nationale)

Lever, 5 h. m. 29 — Coucher, 5 h. 48 m.

Premier quart., le 17. — Pleine Lune, le 25

Fête du Lendemain : *Samedi Saint*

24 MARS

LA LIQUIDATION DES LIQUIDATEURS

Les dangers d'une crise politique provoquée par l'affaire des liquidateurs sont maintenant dissipés. Avec son merveilleux sang-froid, son énergie, sa souplesse habituelles, avec aussi la maîtrise et la persuasion de son éloquence, le Président du Conseil a su dominer la tempête et grouper autour du gouvernement le bloc républicain que des intrigues parlementaires et des querelles personnelles avaient un instant risqué de diviser. L'homme d'Etat, si plein d'autorité et de séduction qu'est M. Briand, sortira grandi de ces débats.

A des majorités imposantes, la Chambre et le Sénat lui ont successivement accordé leur confiance. Celle-ci ne sera pas trompée, et il suffit de se rappeler avec quelle patience, quelle habileté le chef actuel du gouvernement a su mener à bien l'œuvre délicate de la Séparation, pour être sûr qu'il saura se tirer avec le même bonheur des difficultés présentes.

M. Briand a hautement revendiqué pour tout le parti républicain le mérite et aussi la responsabilité de l'œuvre laïque accomplie. Il a montré que cette œuvre ne pouvait pas être déshonorée parce qu'après la lutte soutenue par les républicains contre les congrégations, des détrousseurs de cadavres s'étaient glissés sur le champ de bataille pour y piller les dépouilles des vaincus.

Mais si étrangers que puissent être les vainqueurs à ces basses rapines, ils ne doivent pas se contenter de les désavouer et de les flétrir. Il faut qu'ils en recherchent et qu'ils en punissent les auteurs. Comme l'écrivait samedi dernier Henri Bérenger dans *l'Action*, c'est seulement au prix d'une action immédiate et vigoureuse que le parti laïque pourra enlever au parti clérical les armes d'injure et de calomnie qu'il s'apprête à diriger contre la République dès l'ouverture de la période électorale. »

Maintenant donc que l'affaire est sortie du terrain politique pourpécher dans le domaine judiciaire il est bon que soient prises des mesures qui rassureront l'inquiétude de l'opinion publique, et donneront au pays la certitude qu'aucune préoccupation ne viendra entraver l'action de la justice.

Au cours des discussions soulevées dans les deux Chambres, le grand voleur Durz n'a pas été seul cloué au pilori. De graves accusations ont également été portées contre d'autres liquidateurs.

Sans doute, nous ne demandons pas qu'on les arrête sans preuves. Mais si leur culpabilité ne peut être établie, leur incapacité est au moins évidente. Qu'ils soient fripons ou simplement incapables, on ne comprendrait pas qu'on leur permette plus longtemps de dilapider les biens qui leur ont été confiés, et il importe qu'ils soient relevés de leurs fonctions.

Ce n'est d'ailleurs pas seulement à l'égard des liquidateurs les plus suspects qu'un dessaisissement est nécessaire. C'est le système tout entier qu'il convient de réformer. A la liquidation judiciaire il faut substituer la liquidation administrative qui présente plus de garanties tout en étant moins onéreuse.

C'est là l'objet que vise la proposition de loi présentée par M. Raynaud que la Chambre vient de voter. Cette précaution prise pour l'avenir, on ne devra pas s'en contenter et passer l'éponge sur le passé.

Toutes les liquidations déjà réalisées devront être soumises à une enquête approfondie afin de relever toutes les irrégularités dont elles sont entachées. Le principe de l'autorité de la chose jugée ne peut être invoqué ici pour couvrir des malversations qui sautent aux yeux des moins avertis. La Cour de cassation dans un récent arrêt a reconnu au Parquet le droit de faire appel des jugements rendus par les tribunaux lorsque ces jugements n'ont pu être obtenus qu'au moyen de manœuvres frauduleuses. En poursuivant la revision des « jugements d'accord, » la réduction des frais de justice et des honoraires excessifs, la magistrature a une excellente occasion de racheter ses fautes passées. Si elle se refusait à agir et si elle n'agissait pas promptement, elle semblerait donner raison à ceux qui lui reprochent de s'être faite la complice des voleurs.

Il n'est plus possible de chercher une échappatoire, de se retrancher derrière des artifices de procédure. La question qui se pose est très nette :

Ou bien la justice instruira sans délai le procès des liquidateurs, ou bien c'est l'opinion elle-même qui fera le procès de la justice.

RENÉ SABATIER.

Propos d'actualité

Les Sièges et les Candidats

La bataille commence, et l'on constate que ce métier de législateur, tant décrié, tant critiqué, a toujours des partisans nombreux.

On connaît à l'heure actuelle à peu près toutes les candidatures : leur total monte au chiffre énorme de 2.386. Il faut croire que le métier a du bon.

Nous avons, à l'heure actuelle, 585 députés. Par suite de l'augmentation de leur population, huit arrondissements doivent nommer un député de plus qu'en 1906. Ce sont ceux de Nice, Mézières, Quimper, Nantes, Briey, Boulogne-sur-Mer, Saint-Denis et Sceaux. Par contre, les 4e et 6e arrondissements de Paris n'ont plus droit qu'à un seul représentant, le chiffre de leur population ayant fléchi au dessous de 100.000 habitants. L'augmentation nette est donc de six sièges, et la prochaine chambre aura 591 membres. Divisons ce chiffre par celui des candidats probables : 2 386, nous voyons que chaque siège aura disputé par quatre candidats environ. C'est une bonne moyenne. En somme, le métier de député est l'un des rares près desquels la Confédération générale de la Grève n'a pas eu de succès.

Toutes les circonscriptions ne sont pas également bien partagées. Un exemple jusqu'à présent : 113 circonscriptions qui n'ont qu'un seul candidat. Par contre celle d'Avignon en a douze, celle du Bourganet, où se présente M. Viviani, en a onze.

Le département du Vaucluse arrive en tête avec 44 candidats pour quatre circonscriptions. En revanche, le département du Lot n'en a que quatre pour trois circonscriptions.

Parmi les anciens députés qui voudraient revenir à la Chambre, on relève MM. Hubbard à Forcalquier, Henry Maret à Sancerre, Marcel Habert à Rambouillet, Pourquery de Boisserin à Avignon, de Lanessan à Rochefort...

Enfin, parmi les nouveaux candidats, citons au hasard : René Waldeck-Rousseau à Forcalquier, l'ancien préfet Boudet et le commandant Cuignet à Foix, contre Dalcassé ; abbé Missel à Sedan, G. Saint-Yves à Saint-Affrique, Ferroul à Narbonne, contre Albert Sarraut, City de Cassagnac à Angoulême, général André à Dijon, P. de Cassagnac à Mirande, Bonjean au Blanc, Cipriani à Saint-Etienne contre Briand, commandant Driand à Nancy, Augagneur à Lyon, abbé Trésal à Moutiers, d'Aillières à Mamers, contre Cuillaux, Charpentier à Paris, Bonnet à Paris, Georges Bonnefous à Versailles, de Solages à Albi, contre Jaurès, etc. etc...

Et maintenant, rendez-vous au 24 avril, et bonne chance !

A. Capella.

Causerie Agricole

Notre Bétail en Mars

Dans les régions septentrionales, on continue l'engraissement intensif à l'étable ; on donne des farines, du son et surtout des pommes de terre cuites.

Il n'est pas avantageux de mettre le bétail en pâture avant le moment où l'herbe est déjà assez grande pour qu'il puisse bien s'y nourrir. Si on l'y met trop tôt, le pâturage en souffre et le bétail aussi, parce que la petite quantité d'herbe fraîche qu'il pâture le dégoûte de la nourriture sèche qu'il reçoit à l'étable.

En mars, on commence à conduire au marché les bœufs qui ont été mis à l'engrais vers le mois d'octobre ou de novembre, c'est-à-dire après les derniers travaux de l'automne.

On continue de donner aux vaches laitières une nourriture aqueuse et substantielle : les racines crues, betteraves, navets, rutabagas, mélangées de menues pailles, leur conviennent parfaitement.

Le désir de reproduction commence à se manifester dans ce mois chez les vaches. Il dure de 24 à 36 heures et se reprendit au bout de quelques jours si elle n'a pas été saillie. Si on besoin se renouvelle trop souvent, la vache est dite « lunatique » et devient stérile. Il ne reste plus qu'à la castrer pour l'engraisser ensuite convenablement.

Il faut alimenter les jeunes veaux avec le maximum de nourriture possible et engraisser ceux que l'on destine à la boucherie avec un mélange de pommes de terre écrasées, de fécule et de farineux. A défaut de lait, on peut donner la ration suivante : graine de lin 0k.600 ; brisures de riz, 0k.780 ; farine de viande, 0k.100. On fait cuire ce mélange sur un feu très doux. Le kilo de ce mélange revient à 0 fr. 25 et nourrit autant que six litres et un tiers de lait.

On continue de conduire les moutons dans les pâturages secs ; mais s'ils n'y trouvent pas encore une nourriture suffisante, on leur donne tous les matins, avant d'aller pâturer, de la paille ou du foin, sans oublier le sel.

C'est dans ce moment qu'a lieu l'agnelage de printemps ; on doit isoler les agneaux et les brebis et maintenir dans la bergerie une température douce.

P. I. PAR.

Au Pensionnat Pourvera

Le choix heureux des divers numéros du la soirée récréative donnée, samedi soir, au Pensionnat Pourvera, en l'honneur de la vénérable et vitalède Directrice, fut un véritable régal de délicats.

Un épisode de l'Odyssée — l'abordage d'Ulysse dans l'île des Phéaciens — évoca, un long moment, le souvenir de cette Grèce mythologique si poétique ainsi que la gracieuse image de Nausicaa, princesse de cette île au pâturage avant le moment où l'herbe est déjà assez grande pour qu'il puisse bien s'y nourrir. Si on l'y met trop tôt, le pâturage en souffre et le bétail aussi, parce que la petite quantité d'herbe fraîche qu'il pâture le dégoûte de la nourriture sèche qu'il reçoit à l'étable.

En mars, on commence à conduire au marché les bœufs qui ont été mis à l'engrais vers le mois d'octobre ou de novembre, c'est-à-dire après les derniers travaux de l'automne.

On continue de donner aux vaches laitières une nourriture aqueuse et substantielle : les racines crues, betteraves, navets, rutabagas, mélangées de menues pailles, leur conviennent parfaitement.

Le désir de reproduction commence à se manifester dans ce mois chez les vaches. Il dure de 24 à 36 heures et se reprendit au bout de quelques jours si elle n'a pas été saillie. Si on besoin se renouvelle trop souvent, la vache est dite « lunatique » et devient stérile. Il ne reste plus qu'à la castrer pour l'engraisser ensuite convenablement.

Il faut alimenter les jeunes veaux avec le maximum de nourriture possible et engraisser ceux que l'on destine à la boucherie avec un mélange de pommes de terre écrasées, de fécule et de farineux. A défaut de lait, on peut donner la ration suivante : graine de lin 0k.600 ; brisures de riz, 0k.780 ; farine de viande, 0k.100. On fait cuire ce mélange sur un feu très doux. Le kilo de ce mélange revient à 0 fr. 25 et nourrit autant que six litres et un tiers de lait.

On continue de conduire les moutons dans les pâturages secs ; mais s'ils n'y trouvent pas encore une nourriture suffisante, on leur donne tous les matins, avant d'aller pâturer, de la paille ou du foin, sans oublier le sel.

C'est dans ce moment qu'a lieu l'agnelage de printemps ; on doit isoler les agneaux et les brebis et maintenir dans la bergerie une température douce.

P. I. PAR.

277 . — *Feuilleton du* PETIT BASTIAIS

NOELLA

Grand Roman Inédit

PAR CHARLES MÉROUVEL

DEUXIÈME PARTIE

REMORS

XXIX

SUITE D'UN VOYAGE

Il le contemplait, lui, ici, cet être avide, envieux, avec lequel il venait lié malgré sa hauteur et ses vices. Pourquoi ne s'en était-il pas éloigné ? Par habitude, par faiblesse ! Le baron s'était attaché à lui comme une liane à l'arbre qu'elle étouffe. Dans son isolement, à la suite de son mariage, lorsque le monde avait rompu avec lui, il avait eu goût à son ancien camarade de n'avoir pas imité les autres et de lui être resté fidèle. Fidèle ! Quelle amère dérision ! Trop confiant, il l'avait présenté à sa future dès la première heure ; de Breux avait été le témoin de son mariage... il était devenu le familier de la maison. Plus tard, il en avait fait le confident de ses déboires, de ses difficultés, du chagrin qu'il éprouvait de la fatale rupture, de ses désirs d'oubli et de pardon ! Et, c'était lui qui, sournoisement, tentait de le faire chasser pour prendre sa place ! Ah-frable !

Le lendemain, après une nuit sans sommeil, il vit la marquise et Marie-Anne monter en voiture et, quelques instants plus tard, la voiture revenir sans elles. Où allaient-elles ? Personne ne put le lui dire. Cette absence lui causa de nouvelles inquiétudes. Il s'occupa à mettre ses affaires en ordre, à ranger ses papiers, indécis, irrésolu, ne sachant à quel parti s'arrêter, quand, après son dîner, servi par Muller, il parut s'animer. L'Alsacien venait de lui dire :

— Il paraît que madame la marquise ne rentrera que dans quelques jours.

Son visage, d'ordinaire si placide, d'apparence si impassible, sur lequel il était difficile de lire ses impressions, se contracta subitement. Il venait de prendre une détermination. Son plan était tracé. Vers dix heures, il se rendit à son cercle. Rue Royale, la partie était forte. Il hasardait parfois quelques billets sur le tapis vert du baccara, mais sans passion. Il n'y songea même pas. Il se promena autour des tables et aperçut son ami de Breux qu'il aborda très cordialement, selon son habitude. Il se pencha sur son épaule et dit :

— J'ai à te parler. Tu es en veine ?

— Un peu.

Le baron avait une assez jolie masse de jetons devant lui, sept à huit mille francs qui ne lui avaient rien coûté. Le marquis reprit :

— Ramasse ton argent et viens. C'est plus sûr.

Il paraissait soucieux mais parfaitement calme et tout aussi affectueux pour le baron qu'à l'ordinaire. Aucune trace de mécontentement ou d'animosité. D'ailleurs, ils n'avaient jamais eu la moindre querelle, le plus léger froissement. Du Breux prit son argent en souriant :

— Je crois que tu as raison, dit-il.

Précisément un coup heureux pour le banquier entera tout ce qui se trouvait sur les deux côtés de la table.

— Tu vois bien, fit André d'Orville.

Le joueur demanda une sébile, y jeta ses jetons et un or pêle-mêle et alla les changer à la caisse. Il lustra de quelques billets de mille qu'il glissa dans son portefeuille, il serrit doublement le mari de Marguerite Rentaud dans un salon voisin. Là il s'installa sur un moelleux divan capitonné de velours rouge et demanda à son ami :

— Que veux-tu ?

— Voilà, je m'ennuie... La marquise est en voyage...

— Pour longtemps ?

— Je l'ignore... Le médecin d'hôtel dit pour quelques jours. A Vancresson, cette malheureuse Hélène languit, frappée d'un mal dont elle ne se guérira pas...

— Peut-être.

— Le docteur ne me cache pas ses appréhensions... Elle baisse de jour en jour... Elle a l'esprit frappé... Elle est inconsolable de la perte de sa fille... C'est une fatalité...

— Que dit Lalande ?

— Des choses vagues comme tous les médecins... que sa maladie peut se prolonger longtemps... Tu penses que je ne désire que sa guérison, mais il n'y croit pas...

— Alors ?..

— Je ne me sens pas moi-même dans mon assiette... J'ai des idées noires, un besoin de réagir... de voyager ou de faire un peu la fête. Le docteur me l'a recommandé... Il faut que je la fasse tout... L'autre soir, au boulevard des Capucines, à cette étrange soirée où la jeune inconnue s'est montrée comme une sorte d'apparition fantastique, j'ai éprouvé une sensation singulière... C'était pour moi comme une révélation... Un moment il m'a semblé que c'était Hélène jeune, Hélène à vingt ans, plus belle peut-être, que j'avais devant moi. Evidemment... Cependant j'ai essayé de savoir... Je me suis informé... J'aurais voulu la questionner... Elle n'était sparu, quitté Paris... J'en suis tout attristé...

— Pourquoi donc, fit de Breux... Elle se retrouvera... N'en doute pas... Nous ne sommes plus au temps où on pouvait s'éteindre comme une ombre... Je vais m'en occuper... D'ici à quelques jours tu entendras parler d'elle...

— Je n'y compte pas... Rien ne me réussit... Je suis dans une mauvaise veine et il y a autre chose...

— Quoi encore ?

— Mon valet de chambre...

— Muller ?

— Sans doute, Muller qui est un ami de la Bretonne de Marguerite...

— Eh bien ?

— Muller, tantôt, en rangeant dans ma chambre, m'a averti qu'il se prépare quelque chose chez sa maîtresse...

— Quoi donc ? fit de Breux dont le visage s'éclaira subitement.

N'était-ce pas une raison d'espérance pour lui ? Le marquis poursuivit :

— Il paraît que d'ici à quelques jours il y aura du changement dans la maison... un changement radical...

— Bah !

— Je ne sais pas de quelle nature... Marie-Anne est devenue subitement très mystérieuse...

Le baron demanda :

— Un changement heureux ?

— Elle ne s'en est pas expliquée.

André d'Orville ajouta, très soucieux :

— Tu comprends que si ce changement était pour me plaire, la Bretonne, qui après tout ne m'a jamais été hostile, n'hésiterait pas à m'en faire part.

De Breux haussa ses larges épaules.

— Que diable, fit-il, pourquoi te tourmenter ainsi ? Que peut-on contre toi ? Tu es indépendant, ton avenir est assuré...

(*A suivre.*)

che divine, que Mlle Colombini mourra de si ravissante façon.

Bien secondée par l'ensemble de ses gracieuses amies, Mlles A. Liberati (Ulysse), Lorenzi (Thésée), Natali (Antiope), E. Liberati (Inoé), Pozzini (Mérope) et Mariani (Polydonte), toutes revêtues de la longue tunique immaculée, rehaussée du «peplum» éclatant, et le front ceint de la bandelette antique qui caractérise notre Clio de Mérode, l'aimable Nausicaa et ses douces compagnes nous intéressèrent aux épiques péripéties que traversa le fils de Laerte, le légendaire inventeur du cheval de Troie.

Comme bien l'on pense, les exquises interprètes de *Nausicaa* récoltèrent ample moisson de bravos. Puis, Mlle Maréchal, une bambine haute comme ça, nous expliqua, de très suggestive façon, quelles étaient les qualités qu'elle exigeait chez son futur mari. Du coup j'ai retiré ma candidature...

Les rares privilégiés du sexe fort qui assistaient à cette soirée eurent une minute de satisfaction très humaine. Le jeune F. de Montera entreprit de nous exposer, sur un ton légèrement rosse et en se basant sur des données précises, — scientifiques, ma chère — pourquoi les femmes haïssaient plus que les hommes. Son argumentation aurait été convaincante s'il n'avait prouvé qu'il possédait, lui, homme, la tapette de papa (attrape nos vieux !).

Mimosie, soyuette en un acte, avec accompagnement de gilles sonores que la petite Mlle Angeli soulignera avec une rare désinvolture, en les soulignant de boutades savoureuses, apprit aux quelques mamans, qu'il auraient pu l'ignorer encore, ce que c'est qu'une enfant terrible. Aussi, quelle idée de contraindre une gentille petite artiste à jouer, sur un piano désemparément faux, autour duquel évoluent les convertisseurs de deux très futurs héritiers, la barbante *scie* à orgue-de-barbarie-contino qu'est l'*Annamite*. Très drôles Mlles Colombani, Sabini, Dhermain, Lorenzi et Lunardi dans les divers personnages qu'elles interprétèrent avec un comique achevé.

Quant à M. Robio (Libérati), le voisin *mi vuoi coucher, qui avait, en somme, le droit de trouver que l'Annamite devenait légèrement hâtant, il a bien dû se jurer, à la suite de la rafale magistrale qui lui fut administrée, qu'on ne le reprendrait plus dans cette galère.*

Quelle fine et parfaite critique du «monde où l'on s'en fout» que la petite saynète qui a nom : «Madame reçoit». L'Etat a beau augmenter les droits sur les marchés «chères Mesdames» trouveront toujours le moyen d'en avoir à bon marché pour le caresser sur les armoires des «Chères amies» absentes. Ne nous gendarmons pas, c'est passé dans les mœurs! Bornons-nous à féliciter sincèrement Mlles Galeazzini, de Francesco, de Montejon et les jeunes Montera et Vila pour l'interprétation de ce très goûté numéro du programme.

Enfin, Mlles Giordani, Galeazzini, Lamarque, de Francesco, Figaro, Ercole, Liberati, Cignazzuli, Moretti, Sardini, Bernardini, Colonna, Moulan, Sabini et Franceschini, toutes revêtues du coquet costume de la province qu'elles symbolisaient, vinrent nous affirmer qu'il n'existe plus, en France, ni Savoyarde, ni Lorraine, ni Flamande, ni Auvergnate, ni Provençale, ni Corse, mais simplement des Françoises. Très joli cet tableau !

N'oublions pas Mlle Cacchi, la réputé professeur de piano, qui, aussi simablement que toujours, prêta son concours dévoué à cette charmante fête familiale, ainsi que Mlle Mariani qui accompagna le chœur du dernier tableau patriotique : «Tous Français,» et enleva avec beaucoup de brio un morceau d'une étrange polsie, *Cradoc*, de Mighiels.

Nul ne sera surpris d'apprendre que notre vieux copain PAUL *L.-M.* présida à l'ensemencation de la salle et à la mise en scène, toutes deux irréprochables.

Félicitons et remercions, enfin, Mlles François-Pozzovera et Anna Coutri, pour l'empressement qu'elles ont mis, l'une à préparer si brillamment les jeunes et jolies artistes, qui nous ont tant plu, l'autre à organiser, à la satisfaction générale, la si charmante fête de samedi.

Cette double et intelligente collaboration devait immanquablement amener un succès.

C'est ce qui est arrivé.

JEAN DE POGGI.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 22 mars 1910.

Marché ferme mais sans affaires. Notre Rente est calme à 98.27. Sauf le Serbe en nouvelle avance à 87.10, les Fonds Etrangers ne varient guère. Les Etablissements de Crédit restent bien tenus. Crédit Foncier 810, Crédit Lyonnais 1.445, Comptoir National d'Escompte 810, Société Générale 720.

Depuis hier 21 mars, la Banque Française pour le Commerce et l'Industrie offre en souscription publique, au prix de 432.50, 60.000 lettres de gage (obligations Foncières) de 500 frs 4 1/2 0/0 du Crédit Foncier du Royaume de Serbie, Etablissement d'Etat qui sert à la fois de Crédit Foncier et de Caisse des Dépôts et Consignations et dont tous les engagements sont garantis par l'Etat de Serbie.

Les valeurs industrielles et de transports sont stationnaires. Reprise des charbonnages russes. Les titres cuprifères perdent encore du terrain. Rio 1.933.

Au groupe des valeurs territoriales la Mossamedes est demandée à 26 75.

Hausse à 128 de l'action Applications Electriques.

La Malacca Rubber introduite récemment à 300 fléchit à 250, cours encore trop élevé.

L'obligation 5 0/0 or du Port de Cabin se négocie à 464.50 ; celle 5 0/0 du chemin de fer de la Côte de l'Uruguay est recherchée à 458.50.

La Société Française des Ciments, Chaux et Produits Céramiques de l'Yonne est une affaire industrielle qui a déjà fait ses preuves, parfaitement organisée au point de vue de la fabrication et des moyens de transports et est outillée aujourd'hui pour donner à tous ses services un développement que justifie la qualité de ses produits et notamment de son ciment.

Nos chemins de fer varient peu.

Gazette de la Balagne

(De notre Correspondant particulier)

Palmes académiques

Parmi les nouveaux officiers d'Académie nous relevons le nom de notre excellent ami M. Giantini Paul François, propriétaire, maire de Nessa.

Nous lui adressons nos meilleures félicitations.

Nomination

M. Giamarchi Ours-Mathieu, cultivateur, est nommé garde-champêtre de la commune de Manso.

Fête de Saint-Joseph

La fête de Saint-Joseph a été célébrée cette année avec un éclat tout particulier.

La veille, retraite aux flambeaux avec le concours de la fanfare municipale «La Colomba».

Le lendemain, à dix heures, grand'messe, chantée par M. Xavier Maggi, conseiller municipal, le sympathique organiste de l'église de Sainte-Marie. Le soir, vêpres, bénédiction, baiser de la relique.

Comme d'habitude, les fidèles se pressèrent en grand nombre aux diverses cérémonies.

Cercle Littéraire

Messieurs les membres du Cercle Littéraire de Calvi sont priés de vouloir bien assister à la réunion qui aura lieu, dimanche prochain 27 courant, à 4 heures de l'après-midi, au siège de l'association, «Café de l'Avenir» (1er étage).

Ordre du jour :

Nomination d'un président en remplacement de M. Joseph Fondanèche, démissionnaire.

On demande

Une bonne et une cuisinière.

S'adresser avec références au Correspondant particulier du Petit Bastiais à Calvi.

A vendre

Pour cause de départ, piano tout neuf. Valeur 1.200 frs, vendu pour 800 frs.

S'adresser au correspondant du *Petit Bastiais à Calvi.*

Gazette Judiciaire

Tribunal Correctionnel

Présidence de M. Mazzei, président.

Le contre-maître Dingon, de l'usine Champian, trouvait dernièrement la mort dans des circonstances particulièrement tragiques. Au moment où il procédait à la réparation d'une cuve, à l'usine même, il était étouffé par un jet dégageant de la vapeur. Ce douloureux accident était dû à l'imprudence de deux ouvriers de l'usine, Prosperi et Franchini qui, en ouvrant inopportunément une vanne, avaient ainsi causé la mort de leur contre-maître.

Les deux ouvriers avaient à répondre hier, devant la justice, du délit d'homicide par imprudence.

Le Tribunal, après plaidoiries de Me de Carolis pour Prosperi et de Me de Montera pour Franchini, a condamné le premier à 10 jours de prison, la second à 6 jours de la même peine. Ce dernier a obtenu le bénéfice de la loi de sursis.

M. Costa, substitut du procureur de la République, occupait le siège du ministère public.

Chambre Correctionnelle

Présidence de M. Gazeau

Le nommé Riccini Jean s'était permis de demander, dans un café de Corte, à un certain Ordioni, une somme qu'il lui devait, celui-ci le prit de très haut. Une altercation intervint alors, au cours de laquelle Riccini Jean porta à son adversaire un coup de couteau. A ce moment-là le fils de Riccini, sortant un revolver, se jeta sur Ordioni qu'il frappa violemment à la tête avec cette arme.

Le Tribunal de Corte avait condamné Riccini père à 40 jours de prison et Riccini fils à 6 mois de la même peine, mais avec sursis.

La Cour, après plaidoirie de Me H. de Montera, a réduit à 20 jours la peine de 40 jours prononcée contre le père Riccini et confirmé le jugement de Corte en ce qui concerne le fils Riccini.

Rapporteur : M. le conseiller de Figarella.

Le fermier de l'octroi avait déféré au Tribunal de Bastia un nommé Cardi auquel il reprochait des fraudes à son préjudice.

Cardi, que le Tribunal avait condamné à 100 francs d'amende, a interjeté appel de ce jugement.

La Cour, après plaidoiries de Me Alexandre Ubertin pour le fermier de l'octroi et S. de Carolis pour M. Cardi, a remis à une audience ultérieure le prononcé de son arrêt.

Rapporteur : M. le conseiller Aubert.

M. Angeli, avocat général, occupait le siège du ministère public.

Gazette Electorale

Sartene

On annonce la candidature de M. Jean Chiappe, chef du Cabinet de M. Huart, secrétaire général du Ministère de l'Intérieur.

Mérite Agricole

Sont nommés dans l'ordre du Mérite agricole,

au grade de Chevalier,

MM.

Tusoli Paul-Dominique, agriculteur à Sisco, 38 ans de pratique.

Vincenti Clovis, juge de paix, propriétaire, à Belgodère, mise en valeur de terrains incultes, reconstitution de vignobles, créations de prairies, 40 ans de pratique agricole.

Vricenzi Jean-Baptiste, propriétaire à Corte, amélioration de prairies artificielles, 20 ans de pratique agricole.

Syndicat Agricole de la Corse

Excursions Agricoles

L'excursion des maraîchers dans le département du Vaucluse a été ajournée sur leur demande à une date ultérieure.

L'excursion dans le Var et les Alpes-Maritimes pour l'étude des coopératives et du crédit agricole aura lieu du 28 mars au 4 avril.

Les excursionnistes bénéficieront, sur la présentation d'une carte d'identité qui leur sera adressée sur leur demande, des remises suivantes consenties par les Compagnies de transport.

Compagnie des C. F. B. — 50 0/0 sur les tarifs aller et retour avec prolongation de la validité des billets du 27 mars au 8 avril.

Compagnie Fraissinet. — 40 0/0 sur les tarifs de tous les ports de la Corse à destination de Marseille, Toulon ou Nice.

Compagnie du P.-L.-M. — 50 0/0 en 2e ou 3e classe par billet collectif de Marseille aux Arcs avec arrêts facultatifs.

Compagnie du Sud. — 50 0/0 en 1re ou 2e classe par billets collectifs des Arcs à Nice par Draguignan et de Nice au Rayt-Var.

Programme de l'excursion

Départ de Bastia le 26 mars à 4 heures, avec billets individuels.

Le 29 à Marseille. — Visite à l'*Union des Syndicats des Alpes et de Provence.*

Le 30, départ pour Toulon à 7 h. 30 du matin. — Visite au *Syndicat d'initiative Corse de Toulon* ; visite de la cave coopérative de La Garde.

Le 31, départ pour Solliès par les Arcs et Draguignan. — Visite de la cave coopérative de Solliès ; arrivée à Nice.

Le 1er avril, départ pour le Haut-Var et Guillaumes. — Visite de la coopérative laitière de Guillaumes ; retour à Nice.

Le 2. — Visite du magasin de vente de la coopérative laitière ; des coopératives oléicoles, meunières de Tarare et de Grille ; à 7 heures du soir, départ pour Bastia.

Le Président du Syndicat,
FR. GRASSI.

LA
TISANE
AMÉRICAINE
DES
SHAKERS

Lorsque les digestions ne se font pas, soit par suite d'abus de nourriture, soit pour toute autre cause, ce qu'il faut pour vous rendre la santé et la vigueur, c'est recourir au tonique digestif : la Tisane Américaine des Shakers.

Tonique Digestif

PRÉPARÉ À L'AIDE DE RACINES, D'ÉCORCES ET DE FEUILLES.

Une cuillerée prise à chaque repas régularisera les sécrétions de l'estomac et du foie, aidera à la digestion, vous rendra l'appétit, stimulera les nerfs et donnera de la vigueur à tout l'organisme. Comme tonique digestif et stomachique cette préparation n'a pas d'équivalent.

ELLE GUÉRIT DES
MAUVAISES
DIGESTIONS

Demandez à M. FARYAC, Pharmacien à Lille, sa brochure gratuite.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 24 mars

Thermomètre. — 7 heures du matin + 19.5 à midi 16°, + à 6 heures du soir + 12.5. Maxima + 17.6 Minima + 10.8.

Baromètre. — 7 heures du matin, 764 mm. à midi, 764 mm., 6 heures du soir, 765 mm. Vent. — Dans la matinée, calme.

Dans l'après-midi, id

Etat du ciel : le matin, découvert.

l'après-midi, id.

Légion d'honneur

Le préfet maritime de Toulon a fait les propositions suivantes pour la Légion d'honneur :

pour chevalier, Fiory, 1er m. mécanicien ; Cristini, 2e m. infirmier ; Figarella, 1er m. fourrier ; Morganti, 1er m. torpilleur sédentaire ; Ottavi, 1er m. timonnier ; Saverri et Sinibaldi, employés retraités ;

pour la médaille militaire, Agati, 1er m. torpilleur sédentaire ; Albertini, 2e m. vétéran ; Amadei, 1er m. de mousqueterie ; Bazzoni, garde consigne de 1re classe ; Cazioni, 2e m. vétéran ; Catteri, garde consigne de 1re classe ; Dominici, 2e m. de timonerie ; Franceschi, m. vétéran ; Gilardi, ouvrier méc. vétéran ; Grendona, 2e m. vétéran ; Lambeschini, 2e m. torpilleur ; Magnani, pompier de 1re classe ; Ottaviani, m. mécanicien ; Prosperi, 1er m. patron pilote ; Raffaelli, 2e m. vétéran ; Rossi, 2e m. fourrier.

Le Vendredi Saint

Par une rare coïncidence, le vendredi saint arrive, cette année, le jour précis de la mort de *Notre Seigneur Jésus-Christ*, qui est aussi celui de l'Annonciation de la B. V. Marie ou de l'Incarnation du Verbe.

Le Révérend Père Forcelo, si avantageusement connu dans cette ville, vient de publier un article, dans la Semaine religieuse de Gênes, sur cette question qui intéresse si vivement la piété des fidèles.

Dans cet article il cite une foule de documents d'où il résulte à l'évidence que *Notre Seigneur Jésus-Christ* a été crucifié le 25 mars et est ressuscité le 27 du même mois.

Il conclut en disant que les fidèles devraient, cette année, célébrer avec plus de dévotion ces touchants anniversaires de la mort et de la résurrection de Notre Seigneur qui coïncident avec l'époque précise où ils furent accomplis.

Nouvelles maritimes

Le quartier-maître armurier Rovri Marcello, de la direction d'artillerie navale de Toulon, est promu second maître.

M. l'enseigne de vaisseau Aicardi, du port de Toulon, est désigné pour embarquer sur la *Démocratie*, 1re escadre, à Toulon.

M. le mécanicien inspecteur de 2e classe Bastelica est nommé 1er adjoint au major général à Rochefort.

Au Port

Entrées :

— Vap. « Iberia » cap. Carriès, venant de Livourne.

— Vap. « Golo, » cap. Carriès, venant de Marseille.

— Vap. ital. « Persia, » venant de Livourne.

Sorties :

— Vap. « Iberia, » cap. Carriès, parti pour Marseille.

— Vap. « Golo, » cap. Carriès, parti pour Livourne.

— Vap. italien « Persia, » parti pour Porto-Torres.

A vendre

Cheminée marbre statuaire. Tapis, lits, buffets, tables, bacs à plantes, lustre à gaz, divans, etc., etc.

S'adresser à l'hôtel Valery, de 1 h. à 5 heures.

VARICES-PHLÉBITE

Les Varices [illegible] sont des dilatations sanguines, qui amènent à la longue la paresse, des engorgements et de la douleur. Les meilleures ongueles les Ulcères variqueux qui sont difficilement guérissables.

Le Phlébite est une redoutable inflammation des veines qui peut se compliquer d'embolie mortelle et qui dans les cas moins graves amène des gonflements, des douleurs et souvent même de l'impotence.

La plupart des Médecins prescrivent avec succès contre ces affections l'Elixir de Virginie Nyrdahl. Mais il faut se méfier qu'il n'existe qu'un seul produit ayant droit à ce nom : «Elixir de Virginie» ; donc toujours la signature de garantie Nyrdahl.

Exiger partout le Véritable Elixir. Dépôt : Produits Nyrdahl, 20, rue de La Rochefoucauld, PARIS.

Une Bonne Affaire

L'Union des Prévoyants de France et des Colonies est la seule Société de Prévoyance existant en France, qui en 15 ans, par versements de 3 ou 6 francs par mois pendant 12 ans seulement, constitue à ses adhérents, un capital important en même temps qu'une pension de retraite.

La confiance que les personnes économes lui témoignent et son succès toujours croissant proviennent de ce que, contrairement à toutes les Sociétés d'assurances ou à forme testinière, elle fait des avances aux souscripteurs qui en font la demande, ou leur rembourse, en cas de besoin, les cotisations qu'ils ont versées, augmentées des intérêts, et que, avec les primes de réversibilité, que les autres Sociétés appellent prime de contre assurance, elle forme une caisse de retraites qui lui permet d'allouer à chaque sociétaire une pension viagère de plus de 100 frs par livret, alors que les primes de contre assurance versées par les sociétaires des autres Sociétés sont perdues pour eux.

Pour recevoir franco, notices et renseignements s'adresser à M. GELORMINI F. J., lieutenant de réserve, chevalier de la Légion d'honneur, Agent général pour la Corse, 3, rue du Cap, Bastia.

Des agents sont demandés dans toutes les localités du Département où la Société n'est pas encore représentée.

Nouvelles Religieuses

DIAPANELLE

Vendredi Saint : Paroisse, Adoration de la Croix, Messe des Présanctifiés, à 9 heures et demie. — Le soir, à 3 heures et demie, Chemin de la Croix suivi du sermon sur la Passion.

ORATOIRE SAINTE CROIX. — La neuvaine préparatoire à la fête de l'Annonciation de la Très Sainte Vierge, commencera samedi, 26 courant.

Elle aura lieu le soir à 7 heures et demie très précises.

Vente de Fourrages

Luzerne 1re coupe, bonne qualité, à onze francs les cent kilos sur wagon, gare Forcelli.

S'adresser à M. PETRONELLI, propriétaire, à Folelli, par Castellare-di-Casinca.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

SOURCE DE PARIS

23 mars. — 24 mars

toutes de 3 00 actions . 98.25 — 98.15
de 3 0/0 amortis . 99.00 — 99.00
ex coup 2

NOUVELLES JUDICIAIRES

Paris, 24 mars.

La démission de M. Cristofari, suppléant de la justice de paix du canton de Santo-Pietro-di-Tenda, est acceptée.

M. Vinciguerra, suppléant de la justice de paix du canton de La Porta, est révoqué.

Nouvelles Maritimes

Dans la Flotte

Paris, 24 mars.

Sont nommés premiers maîtres-fourriers :

Le second-maître Scarbonchi, inscrit à Ajaccio ;

Le second-maître Pinzini, inscrit à Bastia.

CHEZ LES P. T. T.

Paris, 24 mars.

Le Comité central de l'Action électorale des employés et agents des postes, des télégraphes et des téléphones a tenu, hier soir, une réunion assez mouvementée.

Après une longue discussion, il a voté un ordre du jour, dans lequel il s'est déclaré prêt à combattre tous les députés qui ont soutenu le ministère Clemenceau contre les Postiers, lors de la grève de 1909.

POTACHES EN GRÈVE

Paris, 24 mars.

A Pouilly-Thaton, les élèves des deux sexes se sont mis en grève ; ils demandent le renvoi de l'instituteur et de l'institutrice.

Les [illegible] aves grévistes s'obstinent à ne pas fréquenter l'école ; ils ont d'ailleurs, déclaré qu'ils n'y retourneront que lorsqu'on leur aura donné de nouveaux maîtres.

EN ABYSSINIE

LA REVOLUTION à Addis-Abeba

Le Nouveau Négus

Paris, 24 mars.

Les nouvelles d'Abyssinie annoncent que la révolution a éclaté à Addis-Abeba.

L'empereur Ménélick étant à toute extrémité, c'est l'impératrice Taïtou qui a été déposée. Elle a été mise en demeure de quitter sans retard le palais impérial.

Le nouveau Négus, Lidj Jeassu, a été proclamé.

Tous les chefs ont prêté le serment de fidélité au nouvel empereur.

Malgré ce coup d'Etat, la tranquillité n'a pas été troublée à Addis-Abeba.

La sécurité des Européens ne paraît pas menacée, pour le moment de moins.

AU MAROC

UNE EXPLOSION dans le magasin à poudre à Tanger

8 soldats tués, 13 blessés

Tanger, 24 mars.

Au moment où les batteries de la douane tiraient des salves à l'occasion de la fête du Mouloud, un serviteur pénètre dans le magasin à poudre avec sa cigarette à la bouche.

Une forte explosion se produisit presque aussitôt.

Huit soldats furent tués sur le coup ; treize autres furent blessés assez grièvement.

Cette explosion, est due à une *étincelle de la cigarette.*

A la Préfecture de Police

Grande Agitation

Paris, 24 mars.

Une grande agitation règne actuellement dans le personnel de la préfecture de police.

Des conciliabules secrets ont été tenus, au cours desquels les agents ont décidé de signifier à M. Lépine, préfet de police que s'il ne leur était pas donné satisfaction ; que si le 30 avril prochain la question des délégués n'était pas définitivement réglée selon leurs désirérata, ils auraient, dès le lendemain, qui est le 1er Mai,

TOULON

Conseil de Guerre Maritime

LA PERTE du *Torpilleur* « 192 »

Toulon, 24 mars.

Ce matin a comparu, devant le 1er Conseil de guerre maritime, présidé par un contre amiral, le lieutenant de vaisseau Lonlau, qui perdit le torpilleur *192*, dans les eaux de Porquerolles.

Douze témoins ont été entendus, parmi lesquels le capitaine de vaisseau de Maliarve, les capitaines de frégate de Faramont de Lafajole et Darcy.

Le lieutenant de vaisseau Lonlau a été acquitté.

Eruption de l'Etna

Spectacle Terrifiant

Paris, 24 mars.

Une dépêche de Palerme annonce que l'éruption de l'Etna devient de plus en plus inquiétante.

La lave, qui commence à envahir les terres cultivées, s'écoule en quatre torrents, chacun large de plus de *400 mètres ; le principal* atteint une longueur d'un kilomètre environ.

Le spectacle est terrifiant ; le ciel est tout rouge ; l'éruption se voit très loin de la mer.

Les autorités ont déjà pris toutes les mesures nécessaires pour éviter des accidents.

PONTS ET CHAUSSÉES

Paris, 24 mars.

Le « Journal Officiel » publie ce matin le décret portant réorganisation générale du service des ponts et chaussées.

Sont compris, dans les inspections maritimes du quatrième arrondissement, tous les ports du littoral de la Corse, ainsi que le service ordinaire de la Corse.

POUR LES SINISTRÉS

FÊTE DE BIENFAISANCE à Berlin

Berlin, 24 mars.

La fête de bienfaisance, organisée à Berlin par le Comité du rapprochement franco-allemand, au bénéfice des victimes des inondations de la Seine, a eu lieu hier soir. Elle a obtenu un succès considérable.

Toute la colonie française de Berlin y assistait, ainsi que le Tout-Berlin mondain et politique.

On a remarqué principalement la présence du prince héritier qui était accompagné du Ministre des Affaires étrangères de Prusse.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. ÉTIENNE

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Les Apaches dans l'Armée

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la présence des condamnés de droit commun dans l'armée.

M. Dejeante

député socialiste unifié de la Seine, a, le premier la parole.

Tout en se défendant de plaider la cause des voleurs et des assassins, l'orateur déclare que si la criminalité juvénile a augmenté, c'est que la société n'a rien fait pour protéger la jeunesse.

M. Dejeante soutient, en outre, que les bataillons d'Afrique sont loin d'être des corps disciplinés et moralisateurs.

M. Allemane

lui succède à la tribune.

Le député socialiste de la Seine prononce un discours très violent sur les bagnes militaires.

M. Raiberti

député des Alpes-Maritimes, signale les causes de la criminalité militaire.

Le rapporteur du ce projet de loi dit que la criminalité juvénile augmente dans la Nation et dans l'Armée dans des proportions inquiétantes.

Les actes d'indiscipline, la désertion et les voies de fait envers les supérieurs progressent, en raison des lois d'amnistie et d'impunité dont jouit la propagande antimilitariste.

L'orateur termine en disant que l'Etat, qui réclame aux braves gens le service de la Patrie, est responsable envers eux aussi bien de la santé morale que de la santé physique.

ARTICLE 1er

Après quelques observations présentées par MM. Vaillant, Devlin et Jaurès, le président met aux voix l'article 1er, qui est relatif à l'exclusion de l'armée des individus coupables des délits prévus à certains articles de la loi de 1886 sur l'espionnage.

Cet article est adopté par mains levées.

Séance est après midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h. 15

L'un des secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du matin, qui est adopté.

Les Conventions de La Haye

A l'ouverture de la séance, la Chambre adopte sans débat les projets de loi portant approbation des conventions internationales signées à La Haye le 18 octobre 1907, et relatives au règlement pacifique des conflits internationaux, à l'ouverture des hostilités, aux lois et coutumes de la guerre sur terre, aux droits des neutres, à la pose des mines sous-marines, au bombardement des ports par les forces navales.

Le rapport de M. Vigouroux est adopté à l'unanimité par 545 votants.

Les Circonscriptions Electorales

M. Méquillet, député de Meurthe-et-Moselle, pose une question au Gouvernement au sujet du remaniement des circonscriptions électorales qui ont été augmentées de six unités.

L'orateur demande le maintien du « statu quo. »

M. Lasies

soutient la même thèse.

M. Paul Morel

demande, au contraire, la diminution du nombre des députés.

M. Varenne

rapporteur, explique que le projet de loi n'est que l'application de la loi électorale de 1889.

Le Président du Conseil

justifie, à son tour, la légalité de ce projet.

« Le gouvernement, dit M. Briand, n'a fait qu'appliquer une loi que le Parlement votera, je l'espère »

Le Vote

Le président met aux voix le projet du gouvernement qui est adopté par mains levées.

Amendement Gauthier

M. Gauthier de Clagny présente un amendement tendant à abroger l'article de la loi qui défend la candidature multiple.

Cet amendement est rejeté.

Amendement Sembat

M. Sembat soutient son amendement portant que nul ne peut se candidat dans plus de trois circonscriptions.

Cet amendement est également rejeté.

S'suite demain.

SÉNAT

Séance du matin

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LES TARIFS DOUANIERS

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, portant revision du tarif général des douanes.

La discussion reprend sur l'article 221 qui avait été réservé.

Après une courte discussion cet article est adopté.

Les articles 504, 504 bis, 504 ter, et 504 quater sont successivement mis aux voix et adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à cet après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, portant revision du tarif général des douanes.

La discussion reprend sur l'article 516.

Plusieurs orateurs prennent part à la discussion des articles 516 à 529 qui sont adoptés sans aucune modification.

Séance demain.

PATES ALIMENTAIRES
Raffinées — Supérieures — Extra

Usine à Vapeur

La MAISON GHILINI, dont la réputation n'est plus à faire, vient de changer complètement son installation. Elle y a apporté tous les perfectionnements modernes.

Sa fabrication journalière dépasse aujourd'hui 2.000 kilogrammes.

Elle peut, actuellement, lutter avantageusement avec tous les produits similaires nous venant du Continent.

Ses pâtes supérieures et extra sont garanties pur blé dur.

On trouvera dans ses magasins, 6, Boulevard Saint-Angelo, tous les genres de pâtes que l'on peut désirer.

Mlle les Epiciers sont informés que la MAISON GHILINI leur livrera, à domicile, des pâtes en caisses qui leur donneront pleine satisfaction comme prix et qualité.

Exiger partout la Marque « MAISON GHILINI »

Dépôt spécial
des Eaux Minérales Naturelles
DE LA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY
ET DES GRANDES SOURCES DE VALS
pour la Corse
BASTIA, 13, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. *Maladies de foie, intestins, fièvres, etc.*

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas, n'irritant pas.

Demander dans tous les cafés le *Quart Vichy Lardy et Larbaud*

Avis au Public

Les Commissionnaires agréés par la Compagnie des Chemins de fer, à Bastia, dans le but d'aider les voyageurs aux départs et aux arrivées des trains et des bateaux, ont l'honneur d'informer le public qu'ils mettent, à sa disposition, une Agence avec bureau situé rue de la Gare, 6, pour dépôt de bagages et renseignements.

Ils se chargent du transport des colis et des déménagements entre la gare, les bateaux, les hôtels et tous points de la ville et des environs, ainsi que des expéditions de marchandises pour l'intérieur de la Corse et le Continent, en grande et petite vitesse.

Ils déclinent toute responsabilité dans les irrégularités dont pourraient avoir à se plaindre Messieurs les Voyageurs de la part de commissionnaires ne faisant pas partie de l'Agence et qui ne pourraient leur présenter la carte d'identité avec le numéro d'ordre qui leur est délivré par la Compagnie des Chemins de fer.

MM. les Voyageurs trouveront les commissionnaires de l'Agence Bastiaise à tous les trains et bateaux.

Pour tous renseignements s'adresser au bureau, 6, rue de la Gare, Bastia.

CONSOMMATEURS

Ne buvez que le

VIN DU CAP CORSE

au quinquina **MATTEI**

Apéritif tonique et fortifiant

Dans l'intérêt de votre santé, *refusez toute imitation.*

Exigez la vraie marque préparée d'après la formule L. N. MATTEI, Chevalier de la Légion d'honneur, Commandeur du Mérite agricole.

APRÈS VOS REPAS

PRENEZ UN VERRE DE

CEDRATINE

Liqueur extra-fine

Digestive et rafraichissante

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 85 — SAMEDI 25 MARS 1916

00169

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 4, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les mandats sont payables d'avance aux Bureaux du Journal.
Prix divers, 1 fr. — Réclames 50 pages, 0.75 — Diverses, 0.50 — Judiciaires, 0.30

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	Un an	6 mois	3 mois
Corse	30 fr.	16 fr.	8 fr.
Autres Départ.	32 »	13 »	6 »

Union postale et autres Pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Ste : Aujourd'hui : *Samedi Saint.*
Soleil : (heure nationale)
Lever, 5 h. m 29 — Coucher, 5 h. 48 m.
Dernier quart., le 2 — Nouv. Lune, le 9.
Fête de Demain : PAQUES

25 MARS

L'EMPEREUR MÉNÉLIK

Le négus d'Abyssinie, Ménélik II, roi des rois d'Ethiopie, « fils de Juda », le « Napoléon africain », est-il encore vivant ?

Depuis un an, il meurt et ressuscite au moins une fois par mois, et, comme on l'a fait remarquer, c'est une grande force pour un prince, curieux du sentiment public tant dans son propre pays qu'à l'étranger, que d'être placé dans cet état intermédiaire où l'on ne sait pas avec exactitude s'il est encore de ce monde.

Quoi qu'il en soit de son agonie qui s'est achevée ou se poursuit au milieu de consultations diplomatico-médicales, s'est sur son expresse volonté qu'il a été procédé au mariage de son héritier, son petit-fils, prince Lidj-Jassu, avec la princesse Romani, petite-fille du défunt empereur Johannès et nièce de l'impératrice Taitou. Le prince, qui doit régner sous le titre de Ménélik III, n'est âgé que de 13 ans, et la princesse sa femme de 7 seulement.

L'inaugurateur de la dynastie fut Ménélik Ier, issu du mariage morganatique du roi Salomon, le « bon juge », de son temps, et de la fastueuse et légendaire reine de Saba, ce qui fait qu'il y a eu, entre les règnes des deux négus éthiopiens du nom de Ménélik, quelque deux mille neuf cent soixante ans d'intervalle ! Cette filiation mystique peut-être d'un peu de précision historique, mais elle a cours dans les milieux abyssins les mieux informés.

Ménélik II, qui est né en 1842, tient surtout sa légitimité de ses armes. Roi puissant d'Ethiopie — ras en arabe *chef* — il s'était improvisé roi des Gallas et du Harrar en face de son suzerain Théodoros et du fils de celui-ci, l'empereur Johannès, qui entendait bien le conserver comme vassal tout en le prenant pour gendre. Puis, ayant patiemment organisé et armé ses troupes, il risqua la lutte et sut si bien assurer son indépendance et son prestige, qu'à la mort de son beau-père, tué dans une campagne contre les Madhistes, il se fit couronner sans encombre négus d'Abyssinie, et roi des rois d'Ethiopie, le 3 novembre 1882.

Pendant les six premières années de son règne, il semble se laisser protéger par l'Italie qui pratique autour de lui l'enserrement, mais il est patient et habile, et lorsque le gouvernement italien ouvre des hostilités sans d'ailleurs faire de déclaration de guerre préalable, sa riposte jaillit foudroyante à Amba-Alaghi et à Adoua. Deux fois il a conquis son empire : sur ses sujets et sur l'Europe.

Ménélik II est ou fut, — puisqu'on ne sait aujourd'hui s'il faut parler de lui au présent ou au passé — un organisateur remarquable. Il fut aussi un grand bâtisseur. Tous les matins on le voyait enfourcher sa mule et se rendre à l'église métropolitaine pour y faire ses dévotions, puis aller visiter les divers chantiers ouverts dans sa capitale, Addis-Ababa, ville toute neuve qu'il a créée. Il a passé son règne à édifier des palais, des écoles, des églises, à construire des ponts, à tracer des routes.

Le palais qu'habite la famille impériale est situé au centre même de la ville et est divisé en plusieurs pavillons séparés et enfermés dans une première enceinte au delà de laquelle se sont les jardins et les pavillons des ras ; puis s'élève une seconde enceinte autour de laquelle sont les ateliers des charpentiers, des ébénistes, des forgerons et des mécaniciens, des bijoutiers, des tailleurs, des passementiers, les magasins généraux, les dépôts d'armes, etc. Une troisième enceinte enclôt tous ces bâtiments et leurs jardins et, autour de cette vénérable ville, s'étend Addis-Ababa dans la verdure entretenue par d'agréables eaux d'eau.

L'Empereur aime la musique : pendant les banquets qu'il préside les jours des grandes fêtes religieuses, des trompettes, comme celle d'Aïda, annoncent l'arrivée des plats, et, lors des défilés militaires, des orchestres exécutent des airs entraînants qui rythment les pas des guerriers. Il aime aussi la poésie et il adore écouter les Asmaïs, sorte de troubadours qui improvisent des chansons de gestes et des épopées, en s'accompagnant sur une viole à une corde.

Ce goût du spectacle a valu à Fregoli, l'homme à métamorphoses qui fait en ce moment courir tout Paris, un succès d'autant plus appréciable qu'il lui dut sa liberté. M. Jules Claretie a raconté ces jours-ci l'aventure de façon fort plaisante. Fregoli, caporal de bersagliers, avait été fait prisonnier avec tout son régiment, après Adoua. De caractère très gai, il tenait en bonne humeur ses camarades par ses chansons et ses scènes de ventriloquie. Ménélik averti fit appeler près de lui le bersagliere Fregoli et, très amusé de l'avoir entendu « parler avec son ventre, » il lui rendit sa liberté et poussa même l'amabilité jusqu'à lester les poches de son vieil uniforme troué d'un don royal de 1.500 lires.

Chaque jour, le négus, avant que la maladie ne le terrassât, se faisait lire des traductions des journaux de Paris, de Londres, de Berlin, de Rome, et les récits de voyage relatifs à son empire. Volontiers il donnait audience aux voyageurs de marque et aux représentants des gouvernements étrangers. Il ne s'exprime qu'en abyssin, mais il a voulu que son successeur et les fils de ses connussent au moins le français et l'anglais, et il les envoie dans les écoles fondées par les Européens à Addis Ababa.

L'impératrice Taitou est une souveraine également très remarquable. Non seulement elle soigne son époux avec une touchante sollicitude, mais d'esprit très délié, elle collabore à son œuvre politique.

Ce couple de souverains bibliques aura, en somme, régné avec sagesse sur un peuple dont le Lion de Juda, fort à la guerre, novateur dans la paix, aura assuré l'indépendance et avancé la civilisation.

MARCEL FRANCE.

ILE-ROUSSE

LETTRE OUVERTE
à M. le Directeur des Postes

Au mois de décembre dernier, votre administration crut bien faire en dotant notre petite ville d'une ligne téléphonique qui fut mise en service le même mois.

Noël durant même, sachant tout l'intérêt qui vous anime envers le département de la Corse, que vous administrez si intelligemment, que votre intervention ne nous ait été toute favorable en la circonstance. Mais, pourquoi ne pas compléter votre œuvre, M. le Directeur, et nous doter, nous autres aussi, comme tous les autres postes, d'une cabine téléphonique ?

La dépense est faite, puisque cette cabine repose droite comme un i dans le corridor du bureau, n'attendant qu'à être sortie de son cadre où elle ne doit pas être sans se moirir un peu, et cela, me dit on, depuis fin décembre ! Pourquoi ce retard à son installation ? Mystère !

Je suis du nombre des négociants de ma localité ayant encore assez à faire avec le commerce Corse, et je ne vous le cache pas, je ne me suis pas encore servi de ce mode de correspondance. La raison ? Elle est toute simple ; pour ne pas faire connaître mes affaires d'abord en causant devant un public, dont le guichet du bureau des postes est toujours encombré, et ensuite pour ne pas dépenser mon argent en pure perte, car, m'a-t-on affirmé, en l'état actuel, l'audition du correspondant est plus que douteuse.

Je voudrais également, puisque je suis sur le chapitre des réclamations, (excusez-moi, cela m'arrive si peu d'en faire), vous prier une autre question. C'est la suivante :

Notre récolte d'olives, qui vous ne devez pas l'ignorer, fait rentrer dans notre arrondissement une somme ronde de 5 à 6 millions de francs, à peine commencé, et déjà nous nous trouvons en butte avec des difficultés énormes, pour encaisser nos mandats télégraphiques qui se chiffrent presque tous par 5.000 fr. Il faut que M. le Receveur des Postes, dont tout n'avons qu'à nous louer de son amabilité, adresse tous les jours une demande à Calvi qui souvent répond n'avoir pas suffisamment de fonds.

De ce fait, notre commerce est paralysé, et pas mal d'affaires sont manquées. Veuillez, M. le Directeur, soit autoriser notre receveur des postes à Ile-Rousse, à conserver une somme plus importante dans sa caisse, ou nous entendre avec M. le Trésorier des finances à Ajaccio, pour qu'il adresse d'une façon plus prompte et aussi importante — la chose me paraissant très possible — la caisse du Receveur des finances de Calvi : vous nous aurez infiniment obligés et tous nous vous en serons reconnaissants.

A. L.,
Négociant à Ile-Rousse.

CALVI

Le Musée Cruciani

M. le Directeur du *Petit Bastiais*.

De passage à Calvi, dans cette cité merveilleuse où la nature se montre réellement belle, il m'a été donné de visiter en compagnie d'un amateur fort distingué de la ville, le Musée vraiment original, peut-être unique au monde, de M. Joseph Cruciani, dit le « Grand Joseph, » le remarquable sculpteur de cannes historiques.

M. Cruciani, dont tout le monde connaît et vante la rare amabilité et la courtoise charmante, nous a montré, fort bien entassées et étiquetées, la riche collection de petites merveilles sorties de ses doigts d'artiste.

Le sculpteur sur bois se sert tout simplement d'un petit couteau à manche de corne de mouflon tué sur les hauteurs enchantées du Monte Grosso, pour tirer de la matière inerte ces têtes d'une ressemblance absolue.

Et, dans cette galerie, M. Cruciani nous a montré : Napoléon Ier, Napoléon III, le prince Napoléon, le pape Pie X, le roi Léopold de Belgique, l'empereur d'Allemagne, le roi d'Espagne, les présidents Thiers, Carnot, Félix Faure et Loubet ; Victor Hugo, Boulanger, Lesseps, Marquis de Rudini, Ménélik, les princes Pierre et Roland Bonaparte, le prince Victor, des généraux, des amiraux illustres, des hommes d'Etat en renom. Puis des groupes : l'Alsace-France-Russe, la Haute-Cour et le procès de Rennes, la catastrophe de Saint-Pierre.

Ils se séparèrent. Champoy s'éloignait en fredonnant un air à la mode :

Les femmes, les femmes...
Il n'y a que ça.

Mais si André d'Orville avait eu l'idée de le suivre, il l'aurait entendu, quelques pas plus loin, se dire à lui-même :

— Je ne sais pas pourquoi, mais il me semble que ce souper là sent la poudre autant que les truffes.

Au reste, il n'y songea pas longtemps. Dans la fièvre de la vie parisienne, les impressions passent vite. La nuit était belle. André d'Orville regagna à pied son hôtel de la rue Vaneau. Son front s'était ceinté de plis. Seul et sans témoins, il pouvait se laisser aller à ses rêveries. Elles étaient douloureuses, ternes. Sa passion pour Marguerite Rostand était arrivée à son paroxysme depuis son entretien avec elle. Il ne savait plus que penser de ses dernières. Certainement, il ne supposait pas qu'elle pût se résoudre à céder aux instances du traître qu'elle démasquait, ce sentir à un second mariage avec cet homme pour lequel elle semblait n'avoir aucune estime, et cependant les dernières paroles qu'il avait entendues contenaient presque une promesse ou du moins une autorisation d'espérer. Lorsqu'il rentra chez lui, il trouva son valet de chambre qui l'attendait. Il lui demanda :

[A. Bothorel.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

278 — Feuilleton du PETIT BASTIAIS

NOELLA

Grand Roman Inédit
PAR CHARLES MÉROUVEL

DEUXIÈME PARTIE

CHEZ !

XXIX

POUR UNE FEMME !

— A la place j'aimerais autant une situation nette que l'ambiguïté et les incertitudes de la vôtre... Je mettrais la marquise en demeure de choisir entre un mariage réel — la me comprends ? — ou une rupture définitive... Vous ne seriez pas les seule à divorcer... Vous deviendriez libre chacun de votre côté.

— Oui, fit le marquis avec une sorte d'indifférence, mais ce sont là des ennuis, des tracasseries, des scandales qui m'écœurent et me fatiguent... J'ai besoin de distractions... voilà tout.

— Il n'est pas difficile de s'en procurer à Paris.

— C'est ce que je me suis dit. Donc, voilà ce que je te demande. D'abord, j'ai rencontré Champoy tout à l'heure...

— Ah !

— Je l'ai invité à souper demain... Champoy est un sage... Je lui ai parlé longuement. Je lui ai demandé conseil... Il est dans mes idées. Je dois changer d'air. Je ferai ma rentrée dans le monde des viveurs et des demoiselles faciles. Champoy m'a promis de nous amener des filles de chez Bréchemin, Irma et Bérangère..., celles qu'il pourra, et aussi deux ou trois de ses amies, de Garches. Durmory, le pauvre qui recommence deux ou trois danseuses de l'Opéra... Tu en seras ?

— Avec joie.

— Quelle heure ?

— Onze heures trois quarts, minuit...

— Où ça ?

— Chez Maxim ; ça me paraît tout indiqué...

— Si tu veux.

— Je ferai retenir un salon... Au fait, tu pourrais t'en charger... Je suis un peu brouillé avec ces sortes d'affaires...

— A tes ordres...

— Commande un menu soigné...

— Sois tranquille.

— Carte blanche. Douze couverts... Un de plus ou de moins... peu importe... Des vins généreux, de jolies femmes, Durmory qui nous fera de la musique, que désirer de plus ?...

— Tu as raison.

Le comte de Champoy s'approchait, toujours souriant, une rose à la boutonnière. Il demanda :

— Que complotez-vous là ?

— Rien de mystérieux. Nous parlions du souper...

— Ça tient ?

— Certes. Je prias Robert de se charger des détails...

— Entendu, fit le baron qui retournait du côté des joueurs. Ça marchera. Compte sur moi...

André d'Orville et Champoy restaient seuls. Le marquis demanda :

— Vous n'avez pas de nouvelles de votre protégée, cher ami ?

— Pas du tout. Il paraît qu'elle ne veut pas qu'on sache où elle s'est retirée... Au couvent, c'est certain.

— Elle était charmante ?

— Mieux que charmante, adorable... Une délicatesse, un esprit, du talent, tout enfin !

Le comte ajouta, avec un soupir de regret :

— Quand je pense qu'elle va s'enfermer entre quatre murs, j'en suis navré...

— Vous n'avez aucune idée de l'endroit où elle peut être ?

— Pas la moindre, mais sa volonté était très ferme... J'ai fait ce que j'ai pu pour la retenir... Par malheur. Après tout, elle a peut-être pris le bon parti. Qui sait si elle ne sera pas aussi heureuse là qu'ailleurs ? Sortons-nous ?

— Oui.

Ils n'eurent ensemble par la place de la Concorde et la rue de Rivoli. Champoy s'arrêta au coin du trottoir de la rue Saint Florentin et dit :

— Ah ! ça, vous êtes toujours au mieux avec de Brens ?

— Oui.

— Savez-vous qu'il court des bruits fâcheux sur son compte ?

— Je le crains mais je préfère ne pas les connaître.

Le marquis dit avec un accent et un regard singuliers :

— Vous m'avez toujours témoigné beaucoup de sympathie, Champoy ?

— Certes, et je voudrais vous en donner une nouvelle preuve.

— Eh bien ! faites-moi le plaisir d'attendre quarante-huit heures pour me dire ce que vous aviez sur les lèvres tout à l'heure.

— Soit. Qui aurez-vous demain à souper ?

— Le colonel Chabert, un de mes anciens camarades de régiment. Il voudra de Compagne tout entier. Je l'ai instamment prié de ne pas manquer.

— Vous avez sa réponse ?

— La voici en trois mots : — Compte sur moi.

Champoy eut il un soupçon ? Peut-être, car il lança un regard inquiet au marquis. Mais ce fut la durée d'un éclair. Il dit simplement :

— Parfait, six messieurs et six dames... Je prierai Irma de s'adjoindre une de ses amies en plus... Ça fait toujours bien dans le tableau.

Nous pourrions citer encore des centaines de noms, mais nous ne voulons pas abuser de l'hospitalité de votre estimable journal.

Qu'il nous soit permis cependant d'ajouter que nous conseillons fortement aux touristes qui auront le bonheur de s'arrêter à Calvi la coquette, d'aller eux-mêmes se rendre compte.

Nulle part, nous n'en avons trouvé de semblable.

M. Cruciani, d'ailleurs, le Gambetta ajaccien, a reçu, à la suite de ses obsèques qui le placent au premier rang dans le genre, plus de trente diplômes ou félicitations.

Calvi et notre Calomaria dont « le Grand Joseph » est originaire, peuvent être, à bon droit, fiers de tels et de nos enfants.

Un Touriste émerveillé.

Elections Municipales

Campitello — Crocicchia

Les électeurs de ces deux communes sont convoqués, pour le 10 avril prochain, à l'effet de compléter leur Conseil Municipal en vue de procéder à l'élection de nouveaux adjoints, en remplacement :

pour Campitello, de M. Graziani, décédé ;

pour Crocicchia, de M. Agostini, démissionnaire.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CANNELLE. — La déplorable mortalité du regretté docteur Calzoni, médecin du paquebot *Général Chanzy*, qui a trouvé une si triste mort dans les eaux des Baléares, a été ramenée à son village natal, pour être inhumée dans le vieux tombeau de la famille.

M. le docteur Calzoni, très populaire dans sa commune, avait été élu maire, il y a huit mois. Aussi, toute la population sanitaire-elle aux obsèques, et s'est-elle associée au deuil de cette honorable famille si brusquement plongée dans la désolation. Plusieurs amis des villages voisins étaient venus pour joindre leurs regrets à ceux de la population de Cannelle, et c'est en présence d'une affluence considérable que les restes mortels de ce bon citoyen ont été accompagnés jusqu'au cimetière.

Nous adressons à toute cette famille en deuil nos condoléances les plus émues.

PORTO. — Le brick goélette *Joseph-André*, patron Filippi, avec un équipage de huit hommes, avait quitté le 11 mars, le port de Porto, à destination de Marseille, avec un chargement de bois et de ferrailles.

Deux jours après son départ, il se trouvait aux prises avec un véritable cyclone contre lequel le petit navire lutta avec toute l'énergie et le dévouement de son équipage ; il se trouvait par le travers Est des Iles d'Hyères, lorsque la violence de la tempête brisa le mât de misaine.

Le capitaine hissa aussitôt le pavillon de détresse et s'abandonna à la grâce de Dieu. Pendant plusieurs heures le navire allait à la dérive ; enfin, il fut heureusement aperçu par le vapeur anglais *Bulwark*, capitaine Storr, qui se porta à son secours et le prit à la remorque jusqu'en sort de Gênes ;

Le sauvetage n'offrait pas sans danger pour le vapeur anglais, mais le dévouement de son équipage est raison des difficultés et des assauts de la mer qui continuait à être en furie.

Ce sauvetage fait le plus grand honneur au capitaine Storr et à ses hommes.

LURI. — Rude dernier, une foule pieuse et recueillie accompagnait à sa dernière demeure M. Dominique Cresseur, propriétaire, conseiller municipal.

Il Cresseur était un homme de bien dans toute l'acception du mot. Retiré de la marine, après 25 ans de navigation, il s'adonnait tout entier à l'éducation de sa petite famille et à répandre autour de lui le plus de bien possible.

La mort l'a brusquement fauché en huit jours, à l'âge de 50 ans, alors que le mari, libre de soucis, commençait vraiment à vivre.

Il était aimé dans son village de Speloue, et tenu en haute considération dans la commune.

Comme conseiller municipal, ses avis étaient toujours très sensés, étaient écoutés et suivis.

La commune entière perd en M. Cresseur un de ses enfants les plus estimés, sa famille un bon et fidèle ami.

Nous présentons à sa veuve inconsolable, à ses enfants, à son frère, à ses sœurs, à son beau-frère, nos condoléances les plus sincères et les plus vives. — *J. F.*

ROGLIANO. — La semaine dernière s'éteignait à Rogliano Mlle Catherine Bastiani, sœur de regretté capitaine-marin et tante de M. Laurent Bastiani, metteur en pages du *Petit Bastiais*. C'était une personne pieuse, toute dévouée à la famille, vivant très retirée avec son unique sœur que cette séparation a profondément attristée.

Une affluence d'amis a suivi le cortège funèbre de cette femme de bien qui ne laisse après elle que des regrets.

Nous adressons aux familles Bastiani de Rogliano et de Bastia nos sincères condoléances.

Gazette Electorale

Bastia

Nous sommes heureux d'annoncer la candidature, aux élections législatives, dans l'arrondissement de Bastia, de M. Joseph Ajaccio, avocat.

Gazette Ajaccienne

(de notre correspondant particulier)

Au départ

M. Ottavy, le sympathique commissaire de police d'Ajaccio qui a été nommé commissaire central à Alais, a quitté notre ville hier, à destination de Calvi, où il va passer quelques jours, près de son parent, M. Ottavy, procureur de la République, avant de rejoindre son nouveau poste.

Nous ne voulons pas laisser partir M. Ottavy sans lui exprimer tous les regrets qu'il nous laisse ; à nous qui pendant deux ans l'avons vu à l'œuvre, il est permis de dire que M. Ottavy a rendu de signalés services à notre ville, et la débarrassant d'une bande de voyous dangereux qui lui donnèrent fort à faire.

On se rappelle encore l'émoi jeté dans la population, par toute une série de vols audacieux et de crimes. En quelques mois, notre commissaire de police parqua Ajaccio de tous ces malfaiteurs.

Son successeur trouvera également une police parfaitement réorganisée, disciplinée et capable désormais de rendre quelques services.

Il nous faut aussi remercier M. Ottavy pour l'accueil bienveillant que nous avons toujours trouvé près de lui, dans chacune de nos visites journalières. C'est pourquoi le *Petit Bastiais* tient à manifester toute sa sympathie à l'occasion de son départ.

Nos hôtes

Sont arrivés à Ajaccio :

M. et Mme Fantini, MM. Emmerich, Zacharie, Reillmayer, M. et Mme Delins, M. et Mme Gunter, Miss C. H. Walker, Miss Schwedersky, Docteur V. Lapinsky, M. Martinaud, M. Chapuis et fils.

Félicitations

Notre compatriote Barzotti Ange-Marie, commis des douanes à Cap-Esper (Congo Français), a été nommé commis principal à la même résidence.

Tous nos félicitations.

Nominations dans la Gendarmerie

Jean, brigadier à pied à Evisa, est nommé maréchal des logis à Porto-Vecchio.

Domartini, gendarme à Bonifacio, est nommé brigadier à Ventiseri.

Giraud, gendarme à Galeria, est nommé brigadier à Cauro.

Bungel, gendarme à Ajaccio, est nommé brigadier à Evisa.

Grimaldi, brigadier à Ventiseri, passe à Saint-Laurent.

Du passage

Mme la comtesse et M. le comte de Rouy, secrétaire d'ambassade, venant de Paris, M. Gaston Deforme, M. et Mme Yates Thompson de Londres, Mme E. Freudel de Berlin, Miss et Mlle Sortell d'Angleterre.

Ajaccio-qu'un grand nombre d'étrangers allemands et belges sont venus passer leurs vacances de Pâques dans notre île.

Au Port

Hier, est arrivé dans notre port, venant de Toulon, le bateau-école *Dupuy-Trouin*.

Il séjournera huit jours à Ajaccio.

Il est également arrivé un yacht argentin, *La Pampa*.

Etat-Civil

MARIAGES

Bonelli Laurent sous-officier, et Nardi Madeleine.

NAISSANCES

Bonacorsi Fernande. — Blanuet Antoinette.

DÉCÈS

Matteo Joseph, 52 ans, voiturier.

MUSIQUE MUNICIPALE D'AJACCIO

Place du Diamant

Programme du 27 mars, à 3 heures

Boyau, marche,	Bertain.
Les pêcheurs de Venise, ouv.,	Trave.
Les Saltimbanques, fant.,	Ganne.
Mascarade, air de ballet,	Larôme.
Loni, polka,	Magnan.

Le Chef de Musique, TIBERI

GRIGIONE

Terrible Accident du Travail

Un accident s'est produit aujourd'hui, à 3 heures et demie, dans des circonstances terrifiantes, à la carrière de pierres de Grigione.

Deux ouvriers d'origine sarde, les nommés Domenic Savoyer, âgé de 31 ans, et Rossi François, 40 ans, tous deux *ouvriers mineurs*, étaient occupés à extraire des pierres à la partie supérieure d'un rocher à la hauteur d'une vingtaine de mètres, lorsque soudainement, un éboulement se produisit, entraînant les deux malheureux travailleurs.

Dans un formidable fracas de pierres, les deux ouvriers mineurs roulèrent jusqu'au bas du rocher. On se précipita. Domenic François avait la tête écrasée. Littéralement en bouillie ; Rossi François respirait encore mais ses blessures sont graves, très graves même, et mettront ses jours en danger.

Sitôt prévenu de l'accident, M. le juge de paix de Grandu se rendit sur les lieux, où déjà la gendarmerie était arrivée, de même que le brigadier de la Sarrola-Ottavi.

Rossi François, qui est marié et père de trois enfants en bas âge, a été reconduit à son domicile, à Grigione.

Conformément à la loi, le cadavre du malheureux Domenic a été laissé sur les lieux de l'accident jusqu'à l'arrivée des autorités.

Nous nous inclinons avec émotion devant ces malheureuses victimes du travail.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 24 mars

Thermomètre. — 7 heures du matin + 11 8 à midi 16 4 + à 6 heures du soir + 11 5. Maxima + 17 Minima + 10 2.

Baromètre. — 7 heures du matin, 765 mm. à midi, 760 mm., 6 heures du soir, 766 mm. Vent. — Dans la matinée, calme.

Dans l'après-midi, id

Etat du ciel : le matin, découvert.

l'après-midi, id.

Nouvelles coloniales

Nous avons appris avec plaisir que M. Louis de Matra, administrateur de 4e classe des services civils en Indo-Chine, a été promu administrateur de 3e classe.

M. Louis de Matra, actuellement placé à la tête de la province de Hatien, avait été nommé à la 4e classe il y a moins de trois ans.

L'avancement rapide dont il vient d'être l'objet est bien justifié par la valeur de ce fonctionnaire d'élite, par sa connaissance de la langue et des coutumes annamites, par le grand tact dont il a fait preuve dans les différents postes qui lui ont été confiés et où il s'est toujours efforcé de concilier les intérêts du gouvernement dont il était le représentant avec ceux des indigènes.

Dans toutes les provinces qu'il a administrées il a laissé le souvenir d'un fonctionnaire consciencieux, probe, rompu à toutes les difficultés du service et d'une énergie peu commune toutes les fois qu'il le fallait.

M. Baldacci Siméon, caporal au 4e colonial, est nommé garde principal de 4e classe de la garde indigène, à Madagascar.

A l'Institut

A la dernière séance de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. Cagnat a fait hommage d'un article de M. J. Carcopino, intitulé *Ostiensia*, où l'auteur interprète heureusement quelques inscriptions qu'il a copiées, et, en particulier, une dédicace à Silvain.

Sous-Préfecture

A l'occasion des fêtes de Pâques les bureaux de la Sous-Préfecture seront fermés le lundi 28 mars.

Deuil

Nous apprenons le décès de M. Joseph-Antoine Savelli, qui s'est éteint à Monaco, à l'âge de soixante-quatre ans.

Cette mort met en deuil plusieurs honorables familles de la Balagne, les Savelli, Mariani, Martelli, Antonelli, Neri, Giudicelli, Astraglia, etc.

Nous leur adressons toutes nos condoléances.

Nouvelles militaires

Les sergents d'administration du service de l'intendance dont les noms suivent sont classés pour adjudants : Bonetti, 11e section, Bernardini, 3e, Negroni, 7e, Boreni, 6e, Luciani, 20e, Prestini, 22e.

Feu de cheminée

Un feu de cheminée, qui n'a pas eu de conséquences fâcheuses, s'est déclaré hier à 2 heures de l'après-midi, au premier étage du numéro 6 de la rue Napoléon.

Le défaut de ramonage de la cheminée en fut seule la cause, qui, heureusement, n'occasionna aucun dégât.

A vendre

Une jument, 5 ans ; un poulain, 2 ans ; fourrages à 10 fr. les 100 kilos.

S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

Nouvelles Religieuses

(CAPANNELLE)

Samedi-Saint : La cérémonie commencera à 8 heures par la bénédiction du feu.

Dans l'après-midi bénédiction de toutes les maisons et de tous les magasins du quartier de Capannelle.

(PAROISSE SAINT JEAN)

Bénédiction des maisons. — Samedi Saint : Boulevards du Palais et Paoli, Place Saint Nicolas, rues de l'Opéra, Mot, Salvator Viale, Saint-François, Abbattucci, Sampiero, Molino Bianco, Route de Cardo et rue Fiavelli.

ORATOIRE SAINTE CROIX. — La neuvaine préparatoire à la fête de l'Annonciation de la Très Sainte Vierge, commencera samedi, 26 courant.

Elle aura lieu le soir à 7 heures et demie très précises.

CHAPELLE DU FANGO. — La neuvaine préparatoire à la fête de l'Annonciation commencera au Fango le dimanche 27 mars.

Elle aura lieu, à Saint-Roch, le matin après la messe de 9 heures.

Le soir à 4 heures à la chapelle du Fango, N. B. — En cas de mauvais temps matin et soir à Saint-Roch.

SOCIETES A SYNDICATS

UNION GÉNÉRALE DES SOUS OFFICIERS. — Dimanche, 27 courant, à 9 heures du matin, assemblée générale à la Mairie.

Ordre du jour : Etude des rapports et comptes qui doivent être soumis par le conseil d'administration à l'approbation de l'assemblée générale plénière du 3 avril.

Le Président, Scampucci.

SOCIÉTÉ SAINTE ZITE. — Les membres sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu dimanche, 27 courant, à 2 heures de l'après-midi, dans le local de l'Assistance publique.

Ordre du jour : Questions diverses.

Le Président, F. Chiavacci.

PATE STEINER
Attire et TUE
RATS ET SOURIS

Etude
de Me J.-B. de Caraffa
Notaire à Bastia

Par acte reçu par Me de Caraffa, notaire à Bastia, le vingt-et-un mars, mil neuf cent dix, Madame Ellen Rachel Southwell, née Beehan, veuve de Monsieur Arthur Southwell, et Monsieur Alexis Bezart, tous deux rentiers à Bastia, y demeurant, ont formé entre eux une société en nom collectif, ayant pour objet l'exploitation d'une agence maritime, pour l'importation et l'exportation de marchandises de toute nature, entre la France, la Corse et l'Etranger.

Cette société a été contractée pour cinq années consécutives à compter du jour de la passation de l'acte avec faculté pour chacun des associés de provoquer sa dissolution en fin d'année en prévenant son associé trois mois à l'avance.

La raison sociale sera *Arthur C. Southwell*.

Chacun des associés pourra faire usage de la signature sociale, mais elle n'obligera la société que lorsqu'elle aura pour objet des affaires qui l'intéressent. En conséquence, tous les billets, lettres de change et généralement tous engagements exprimeront la cause pour laquelle ils auront été souscrits.

Le siège de la société est à Bastia.

Le capital social a été fixé à quinze mille francs apportés : par Mme Southwell pour douze mille francs ; et par Monsieur Bezart pour trois mille francs en numéraire.

Deux expéditions du dit acte ont été déposées le vingt cinq mars, mil neuf cent dix l'une au greffe de la justice de paix du 2e canton de Bastia et l'autre au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour extrait et mention,

J.-B. de CARAFFA.

MODERN' CORDONNERIE
CHAUSSURES DE LUXE & EN TOUS GENRES
Grand choix pour Hommes
Dames, Enfants, Fillettes
POLACCI et ROGIALLI
9, Boulevard du Palais, BASTIA.
Tous les articles sortant de la *Modern' Cordonnerie* sont le produit d'une sélection sévère et choisis parmi les modèles les plus demandés.
En les adoptant, nos clients sont sûrs d'avoir les articles du jour, et à qualité égale, la concurrence est impossible.
Facilités de paiement aux Fonctionnaires
Atelier spécial de réparations

Dépôt spécial
des Eaux Minérales Naturelles
DE LA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY
ET DES GRANDES SOURCES DE VILA
pour la Corse
BASTIA, 12, rue Napoléon
Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies de foie, intestins, fièvres, etc.
Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, se fatiguant pas, n'irritant pas.
Demander dans tous les cafés le *Quart Vichy Lardy et Larbaud*

Vin du CAP CORSE
au QUINQUINA
de L. N. MATTÉI
Apéritif
TONIQUE
Délicieux
Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons

RENDAIRES

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00170

SOURCE DE PARIS

23 mars. — 24 mars

Tout à 3 0/0 amort. . 98.25 — 98.05

3 0/0 anciens . . . 99.00 — 99.00

au comptant

MARSEILLE

M. le Préfet de la Corse

Marseille, 25 mars.

M. Edmond Fabre, préfet de la Corse, est parti ce soir pour Ajaccio par le paquebot postal de la Compagnie Fraissinet.

Très probablement M. le Préfet arrivera dimanche ou lundi à Bastia.

Dans les Finances

Paris, 25 mars.

Le *Journal Officiel* de ce matin publie la nomination de M. Vaillant, receveur particulier des finances, à Sainte, comme trésorier payeur général de la Corse, en remplacement de M. Berard, décédé.

Nominations

Douanes

Paris, 25 mars.

M. Benedittini, ex-brigadier au 3e rég. d'artillerie à pied, est nommé préposé des douanes dans l'Afrique occidentale française.

LES GRANDES MANŒUVRES navales

Paris, 25 mars.

La nouvelle méthode de combat, ordonnée par le nouveau ministre de la Marine, l'amiral Boué de Lapeyrère, sera expérimentée aux grandes manœuvres navales françaises qui auront lieu dans la seconde quinzaine de mai, sur les côtes du Portugal.

L'ÉVÊQUE DE DIJON ET Les obsèques de M. Ricard

Dijon 25 mars.

Mgr l'évêque de Dijon a interdit les portes des églises au corps de M. Ricard, sénateur de la Côte d'Or, à cause de son vote pour les lois de séparation.

Cette décision a produit une grande émotion dans notre ville.

Le Cinquantenaire DE LA SAVOIE

Paris, 25 mars.

Les Représentants de la Savoie viennent d'être informés que le Président de la République assistera aux fêtes organisées à l'occasion du Cinquantenaire de l'annexion de la Savoie à la France.

M. Fallières sera accompagné de MM. Briand, président du Conseil ; le général Brun, ministre de la Guerre ; Doumergue, ministre de l'Instruction publique.

UNE NOUVELLE POUDRE sans fumée

Paris, 25 mars.

M. Ernest Gelchard photographe à Lons-le-Saunier, vient de découvrir une nouvelle poudre de guerre sans fumée, destinée à révolutionner la pyrotechnie.

Les essais privés ont donné des résultats foudroyants de pénétration.

Les expériences officielles ont commencé hier matin.

Nouvelles Militaires

Remarquable Randonnée

Paris, 25 mars.

Le 144e bataillon de chasseurs à pied, en garnison à Verdun, vient d'effectuer une randonnée vraiment remarquable.

Parti à cinq heures du matin de Verdun, il arriva jusqu'à Etain, qu'il traversa fanfare en tête, encorté par une partie de la population, puis fit demi-tour.

Ce superbe bataillon était de retour à quatre heures du soir, à Verdun, après avoir franchi plus de cinquante kilomètres sans avoir abandonné un seul homme sur la route.

Les officiers et chasseurs de ce bataillon peuvent être fiers d'avoir donné à leurs frères d'armes un si bel exemple de patriotisme, de discipline et d'endurance.

Réserve

Les élèves-officiers de réserve d'artillerie, dont les noms suivent, sont promus au grade de lieutenant :

M. Marinetti, sous-lieutenant au 7e rég, est affecté à la batterie de Bonifacio.

M. Bocs, sous-lieutenant au 6e groupe à pied d'Afrique, est affecté au 7e rég., à Ajaccio.

Les élèves-officiers du 163e rég. d'infanterie, dont les noms suivent, sont affectés :

au 37e, M. le Doyen de Bellule ;

au 55e, M. Perrier.

Nouvelles Maritimes

Service de Santé

Paris, 25 mars.

Le médecin-chef de 2e classe Valenca est promu au grade de médecin-chef de 1re classe.

Le médecin-principal de 1re classe Girard est promu au grade de médecin-chef de 2e classe.

Le médecin principal de 2e classe Hotin est promu au grade de médecin-principal de 1re classe.

Tirages financiers

Ville de Paris 1899

Paris, 25 mars.

L'obligation portant le numéro 270.807 est sortie remboursable à cent mille francs.

Les obligations portant les numéros 80 167 et 277 476 sont remboursables chacune à *dix mille francs*.

Les Retraites des Cheminots *et les Compagnies*

Paris, 25 mars.

Les directeurs des diverses Compagnies de chemins de fer ont tenu hier une longue réunion, à la suite de laquelle ils ont décidé de former, devant le conseil de préfecture de la Seine, un recours tendant à obtenir de l'Etat une indemnité correspondante aux charges que leur impose la loi, que le Parlement vient de voter, sur les retraites des cheminots.

Eruption de l'Etna

Paris, 25 mars

L'éruption du cratère augmente au grand désespoir des populations environnantes, qui commencent à abandonner leurs demeures.

La lave avance toujours ; le village de Borseno est très menacé.

Les instruments de l'Observatoire de Catane ont signalé plusieurs secousses de tremblement de terre.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. ETIENNE

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

L'OUENZA

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion relative à la convention passée entre le gouvernement de l'Algérie et la société d'études de l'Ouenza.

Quoique les banquettes soient presque vides, MM. Jaurès, Sembat, Bouveri et Bedouce défilent à la tribune.

Tous ces orateurs combattent le projet du Gouvernement.

La discussion générale étant close, le président met aux voix les articles, mais aucun vote n'a lieu, le quorum ne pouvant être atteint.

La séance est levée et renvoyée à cet après midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h. 15.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance du matin, qui est adopté.

L'OUENZA

Les députés étant assez nombreux, dès l'ouverture de la séance, le président met immédiatement aux voix les divers articles du projet qui sont adoptés.

Enfin l'ensemble du projet de loi est voté par 160 voix contre 120.

INTERPELLATION BLANC

M. Alexandre Blanc, député de Vaucluse, interpelle le Gouvernement, au sujet de la pression administrative qui est exercée sur les instituteurs, uniquement dans un but électoral.

L'orateur cite de nombreux faits de pression, dans lesquels il met en cause le Sous-Secrétaire d'Etat à la Guerre.

Le Ministre

de l'Instruction publique, réfute les accusations portées contre les instituteurs par le député de Vaucluse.

L'incident est clos.

Projets de loi

La Chambre vote ensuite, sans débat, un certain nombre de projets de loi qui sommeillaient dans les cartons.

Crédits pour le Maroc

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture au ministère de la Guerre de crédits supplémentaires pour l'expédition du Maroc.

Cette demande de nouveaux crédits procure aux députés socialistes une nouvelle occasion de critiquer sévèrement la guerre au Maroc.

M. Pichon

ministre des Affaires étrangères, annonce qu'il va publier un Livre Jaune récapitulatif. Le Parlement sera ainsi satisfait.

LE VOTE

Le président met ensuite aux voix la demande de crédits supplémentaires qui est votée par mains levées.

Les Apaches dans l'Armée

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à la présence des condamnés de droit commun dans l'armée.

La discussion reprend sur l'article IV.

Cet article, ainsi que l'article V donnent lieu à une discussion très confuse, à laquelle prennent part les principaux socialistes unifiés de la Seine.

LE VOTE

Tous les articles ayant été votés, le président met aux voix l'ensemble du projet de loi qui est adopté.

SÉNAT

Séance du matin

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LES TARIFS DOUANIERS

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, portant revision du tarif général des douanes.

Après quelques explications de M. Noël, rapporteur, le Sénat vote, sans long débat, les derniers chapitres du projet de loi.

Le Voté

Le président met ensuite aux voix l'ensemble du projet de loi qui est adopté par 251 contre 5.

La séance est levée et renvoyée à cet après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Le Budget

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général de l'exercice 1910.

La discussion générale est ouverte.

M. Boudenoot

sénateur du Pas-de-Calais, critique sévèrement le budget de M. Cochery, budget qui est toujours en déficit.

M. Gaudin de Villaine

sénateur de la Manche, parle dans le même sens.

M. Louis Martin

défend M. Cochery.

L'orateur fait le plus grand éloge de ce budget, qui est l'œuvre sociale de la République.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve Lilia Cristiani, née Tomasini ; M. et Mme Joseph Zani, d'Ajaccio ; Mme et M. Paul Cristiani, aéronaute de chemin de fer à Sfax, et leurs enfants ; M. et Mme Jacques-Louis Cristiani ; M. et Mme Nicolas Cristiani, de Muro ; M. et Mme Antoine-Pierre Cristiani et leur enfant, de Muro ; M. et Mme Patrice Santucci et leurs enfants, de Santa-Reparata ; Mlle Flore Tomasini, d'Ile-Rousse ; M. Antoine Cristiani, de Marseille ; M. et Mme Noël Novella et leurs enfants ; M. et Mme François Cosme et leur fille ; M. et Mme Lazare Sarzoni et leurs enfants ;

Les familles Tomasini, Zani, Bausso, Cangiani, Cristiani,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR ANTOINE CRISTIANI

leur époux, père, beau père, grand-père, frère, beau-frère, oncle, cousin et allié, décédé en son domicile, rue des Turquines, 5, le 25 mars 1910, à l'âge de 67 ans, muni des Sacrements de l'Eglise.

Les obsèques auront lieu aujourd'hui 26, à 1 heure.

Priez pour lui !

F. CHARDON & Cie
Fabricants de Matériaux de Construction
Usines à FRANCARDO (Corse)
Magasins { BASTIA, 2, Avenue Carnot de vente : { CORTE, Nouvelle Traverse.
TUILERIE et BRIQUETERIE mécaniques
Tuiles plates et rondes,
Briques pleines et creuses
Briques à planchers en fer
CARREAUX, TOMETTES, TUYAUX
N. B. — Nos tuiles résistent à la gelée et à l'air salin des bords de la mer mieux que les tuiles marseillaises. Référence sur demande.
MANUFACTURE
DE CARREAUX MOSAÏQUES EN CIMENT
unis et à dessins
pour carrelages décoratifs et à bon marché de vestibules, appartements, magasins, églises, etc.
Envoi, sur demande, d'échantillons et prix
CHAUX GRASSE supérieure
Production : 4 tonnes par jour
SCIERIE MÉCANIQUE de Bois
Planches, Madriers, Cintrage, Liteaux, Lattes
Grands Entrepôts de CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES
Fers et Aciers en barres, plats, ronds, carrés
Fers à planchers I
DIM. PLOMB, en feuilles, tuyaux, gouttières

Nota. — Un ingénieur fournira tous renseignements techniques sur le choix et le mode d'emploi des matériaux.

La Maison possède une importante collection de modèles de villas, au sein de ville et de campagne, style moderne, que ses clients pourront consulter avec fruit.

LIBRAIRIE OLLAGNIER

ŒUVRES COMPLÈTES ILLUSTRÉES DE

Edmond Rostand

6 PIÈCES DE THÉATRE COMPLÈTES, DE NOMBREUSES POÉSIES, PLUS DE 600 ILLUSTRATIONS INÉDITES, EN COULEURS ET EN NOIR. 1500 PAGES DE TEXTE ET DE GRAVURES.

L'OUVRAGE PARAIT EN FACISCULES HEBDOMADAIRES

à 0 fr. 60 ; *franco :* 0 fr. 70

HORS TEXTE EN COULEURS

N. B. — Les Souscripteurs à l'ouvrage complet bénéficient, jusqu'au 1er avril prochain, de prix de faveur et de facilités de paiement.

RHUM

FOX-LAND

Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES

REPRÉSENTANT

Pour BASTIA et CORTE

M. Paul GILORMINI

ALBERTINY ET Cie

NICE ET CANNES

GRAND BAR SOAVI

Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA

Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable

CAFÉ-EXPRESS

et l'exquis

CHOCOLAT-EXPRESS

à 20 centimes la tasse

Vient de paraître :

L'AGENDA GALLIA

PRATIQUE ÉLEGANT SOLIDE

Le Mieux Documenté

Son Format : 20×13, reliure toile verte
Son nombre de Pages : 400 (liste par Jour)
Ses Renseignements : P.L.M. des Ateliers
Sa Prime : Une Carte des Chemins de Fer

PRIX : 2 FR. 75

Chez tous les Libraires

HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

Journal Financier Français

16, Place de la Bourse, 16

ORDRES DE BOURSE Gratuitement gratuit de Coupons OBTENTEURS

JE DONNE 100.000fr.

Chauves !

à qui prouvera que la célèbre Rêva capillaire du dermatologiste F. OLLÉ n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne les fait pas repousser à tout Age sur les têtes les plus chauves et dans leur nuance primitive.

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES

ET

APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI

CORTE (Corse)

Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs

GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS

VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Pour vos agrandissement adressez-vous en toute con-

Passe à [illegible] CORSE

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 86 DIMANCHE 27 MARS 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 2, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames 3e page, 0,75 — Divorce, 0,30 — Judiciaires, 0,25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

Corse... 6 mois 20 fr. — 1 an 36 fr. — Union postale ne admet pas l'abonnement à moins de 6 mois
Autres pays 6 mois 22 » — 1 an 42 » — Union postale ne admet pas l'abonnement à moins de 6 mois

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : PAQUES.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 5 h. m. 27 — Coucher, 5 h. 51 m.
Dernier quart., le 2 — Nouv. Lune, le 9.
Fête de Demain : Saint Sixte III.

26 MARS

PAQUES

A l'orée d'avril, voici Pâques, la fête carillonnante et ensoleillée du Printemps.

En cette journée, l'Eglise célèbre la Résurrection du Christ ; mais n'est-ce pas véritablement une résurrection universelle qui s'accomplit ? Le symbole religieux ne fait que répéter l'*Alleluia* de la Nature entière qui tressaille et s'éveille, qui s'apprête à aimer encore, à aimer toujours la vie qui s'offre, séduisante et magnifique, dès qu'un rayon de soleil vient la caresser. C'est la légende toujours vraie des fiançailles, ce sont les « Joyeuses Pâques » du monde, que tous les poètes ont chantées d'âge en âge :

Pâques ! saison charmante et pleine de mystères,
Où la sève remonte aux vieux arbres proches,
Et l'espoir dans les cœurs, et le ciel aux artères,
Et les oiselets aux clochers !

A Pâques, les Juifs célèbrent le Pessar - hébreu, ou passage de la servitude à la liberté. L'abstinence de la Semaine Sainte chrétienne est, d'ailleurs, renouvelée de la coutume hébraïque, qui voulait qu'avant la Pâque une période de sept jours soit consacrée au repos et à la mortification.

Le premier jour, on mangeait une herbe amère trempée dans du vinaigre, pour rappeler l'amertume de la servitude ; le dernier jour, le repas se faisait debout, un bâton à la main, comme à l'heure d'un départ. Durant les sept jours, on n'admettait dans les plus somptueux repas qu'un pain sans levain, pain d'esclavage et de misère, symbole de la condition des Hébreux en Egypte.

La légende chrétienne des cloches n'est pas moins curieuse. En signe de deuil, pendant les trois jours qui suivent la mort du Christ, c'est-à-dire du Vendredi-Saint au matin de Pâques, les cloches ne doivent point sonner. Alors les bonnes gens, dans les campagnes, racontent que les cloches s'en sont allées « sur les ailes des anges, » recevoir à Rome la bénédiction papale : puis, toute la nuit, légères et graves, elles glissent par dessus villes et villages endormis, et viennent d'elles-mêmes se replacer dans leur clocher, pour sonner, au soleil levant, le gai carillon de Pâques.

Il y a aussi la coutume des œufs de Pâques, qui, avec quelques variantes, est connue dans toute la France.

L'origine de cette tradition remonte à l'aube du Moyen-Age. Le matin de Pâques, la populace de Paris et aussi les escholiers et basochars affluaient sur le parvis de Notre Dame, et, tandis que Quasimodo sonnait à toute volée, on chantait à tue-tête les Laudes. Après quoi, manants et ribauds se répandaient dans les rues de la Cité et quêtaient une offrande. Les bourgeois offraient généralement des œufs. Telle est l'origine des œufs de Pâques.

En certaines régions, cela devint une grande réjouissance pascale. Dans les paroisses, villes, bourgs ou humbles villages, on portait à l'église, le Samedi-Saint, une grande quantité d'œufs pour les faire bénir ; puis, après les avoir teintés soit en rouge avec la garance, soit en jaune avec une décoction de pelure d'oignon, soit en vert avec une infusion de lierre, ou en faisait présent à ses amis.

En Artois, une délicieuse légende, analogue à celle de Noël, a persisté. Elle assure que les cloches revenant de la Ville Eternelle sèment, en passant dans les jardins, de mystérieux œufs de Pâques, en souvenir de leur lointain pèlerinage. Aussi, le matin de Pâques, voit-on les bambins fouiller avec ardeur les touffes de fleurs et les arbustes des jardins, pour y découvrir le cadeau béni des bonnes cloches.

En quelques villages d'Auvergne, les familles, au sortir de la messe, se rendent sur le communal, et là se livrent une véritable bataille avec des œufs. D'autres, plus sages, ont apporté du pain, du sel, une bonne bouteille, et, assis sur l'herbe, au soleil, ils font la dînette aux œufs, tout en devisant des récoltes prochaines...

Cependant, la coutume, dans les villes, ne tarda pas à se modifier. On dédaigna les œufs de poule pour offrir des œufs fantaisie. Déjà, Henri II offrait, en cadeau de Pâques, à Diane de Poitiers, un superbe collier enfermé entre deux coquilles de nacre. Sous Louis XIV, des pyramides d'œufs en sucre ou en métal précieux, ouvragés, décorés et peints par les artistes les plus fameux, étaient portées dans le cabinet du roi, qui les distribuait à ses courtisans.

Il n'y a plus aujourd'hui d'œufs de Pâques officiels ; M. Fallières, aussi bien que le gouvernement, s'en désintéressant... et c'est dommage !

Mais l'antique et charmante coutume s'est conservée intacte dans le peuple. Bravant le temps et le progrès, le Passé revit et se perpétue à travers les âges, et rien n'est curieux comme de suivre l'évolution de ces mœurs puériles et simples, qui furent chères à nos aïeux, et dont les générations tour à tour font leurs délices. Qui n'a pas eu, cette année, son œuf, en cadeau de Joyeuses Pâques ?

A. Cap-Te.

CONTE DE PAQUES

Le dîner fini, la maîtresse de maison s'excusa de retenir auprès des dames ses hôtes impatients d'aller déguster des whiskys au fumoir. Sur sa demande, chacun avait dit une histoire, et comme on en était à la semaine qui précède Pâques, on avait entendu des contes charmants, tout pleins de joie et de soleil, de printemps et de pâquerettes. C'étaient des aventures extraordinaires de cloches voyageant vers Rome, de galiotes des chevauchées de seigneurs à cul-de-bouche sur les bourdons de villages... Et l'on avait ri, si bien que tous réclamaient à l'envi d'autres histoires, lorsqu'on s'aperçut que l'ancêtre, dont le visage était doucement triste-ment rêveur, n'avait encore rien raconté.

Aussitôt, tous ensemble le sollicitèrent, mais lui secoua la tête : « A quoi bon ! dit-il. A mon âge on est sujet plus de drôleries, et je ne pourrais vous narrer qu'un bien triste souvenir de jeunesse qui déparerait fort le bouquet de gaîté que vous tenez de cueillir. »

On insista tant que le vieillard consentit. Un instant, il ferma les yeux, comme pour relire en sa mémoire les impressions anciennes qu'il allait évoquer, et, d'une voix infiniment douloureuse :

— C'était il y a bien longtemps, prononça-t-il. Au quartier Latin, dont nous étions alors parmi les plus écervelés, il était resté, du temps des grisettes de Musset et de la Mimi de Murger, un peu du vague sentimentalisme qui caractérisa le déclin de l'époque romantique et que j'ai, pour ma part, beaucoup admiré.

C'est ainsi que l'an de nous nous avait aptoyés sur le sort d'une amie qui était du même village que lui, et que les hasards de l'existence avaient, à dix huit ans, exilée de la capitale. La pauvre enfant se mourait doucement, comme ces fleurs si tendres qui se fanent sous les caresses. Une toux monotone déchirait sans trêve sa poitrine trop faible ; le mal était irrémédiable, mais je crois qu'elle l'ignorait.

Pourtant, elle avait, lorsque nous l'allions voir, des sourires si tristes parfois, et le bleu de ses yeux, quand elle y mirait les ultimes crépuscules, se nimbait de reflets si lointains et comme mouillés, que nous l'aimions tous. Oui, nous l'aimions comme une petite sœur, ou plutôt comme un être d'au-delà dont nous n'aurions point compris le mystérieux secret et que nous aurions adoré. Ainsi que les fidèles garnissent de fleurs fraîches et d'ex-voto l'autel de la madone, nous lui portions, dès que notre maigre bourse nous en laissait le loisir, quelques bouquets ou des friandises... Vite, elle effeuillait les uns, grignotait les autres, ou bien les donnait aux moineaux. Mais cela l'avait distraite, sans l'avions entendue perler des éclats de rire exempts de soucis, et cela nous suffisait à nous, pauvres diables.

Or, de tout un hiver, elle ne quitta point la chambre. Nous savions, nous étions sûrs qu'elle s'en irait aux premières poussées et qu'elle ne verrait plus jamais le printemps fleurir.

Au contraire, son idée fixe, à elle, était qu'elle allait mieux. Quelle espérance ! Elle attendait avec impatience les premiers beaux jours pour se lever, retourner dans son pays achever sa guérison. Obstinément, de longues journées, elle regardait le ciel morne, et soudain elle murmurait, avec une joie d'enfant : « Quand tout cela sera bleu, je m'en irai... je m'en irai là-bas, dans mon pays, je reverrai mon village où jamais l'on n'est malade, où les prés sont toujours verts et où fleurissent des coquelicots dans les blés !... »

Nous n'avions garde de la décourager ; nous l'encouragions même, nous emplions les jours avec elle.....

Alors, elle nous narrait, d'une voix si triste que pour l'entendre nous devions nous serrer ensemble autour de son lit, d'étranges histoires de son pays qu'elle aimait tant, des coutumes anciennes, empreintes de mysticisme d'une délicieuse naïveté.

« Voyez-vous, nous dit-elle un soir, mon rêve est de m'en aller la veille de Pâques. J'arriverai au pays en même temps que la cloche de mon village revendra de Rome, la vieille cloche qui sonna ma naissance... Croyez-vous qu'elle me reconnaîtra ?...

« Et puis, savez-vous, le jour de Pâques est la grande fête de chez nous, la fête que j'aimais le mieux quand j'étais toute petite. Voulez-vous que je vous raconte ? Là bas, on ne s'offre point d'affreux œufs de Pâques en chocolat, mais la coutume est que, dans chaque famille, on fasse cuire des œufs dans, beaucoup d'œufs durs : c'est à qui en aura le plus.

« Et il y en a de toutes les couleurs... Cela vous fait rire, n'est-ce pas ? Oh ! je vais vous expliquer, c'est bien simple : pour obtenir des œufs dorés ou rouges, on les fait bouillir dans une infusion de pelures d'oignon ; avec des feuilles de lierre, ils deviennent vert émeraude ou marbrés, avec des racines d'orte, ils sont jaunes. Les premières violettes sont soigneusement recherchées pour teindre les œufs en violet ; ce sont les plus beaux, ceux-là, mais n'en a pas qui veut ! Pour compenser, les paysannes tracent des dessins sur la coque, généralement des arc-en-ciel, et les plus habiles écrivent le nom de leur fiancé...

« Enfin, le jour de Pâques, après la grand'messe, chacun se rend, avec sa provision d'œufs teints, sur le pré communal, et on commence la bataille ; les uns et les autres se montrent leurs collections, cherchent à se les prendre, à briser les œufs, on se poursuit, on se roule sur la bruyère déjà multicolore de pommes sauvages, de pâquerettes, auxquelles viennent se mêler les coques brisées. Alors, les petites filles font des rondes, les paysans s'asseyent à même la terre, sortent de leurs cabas que que vieilles bouteilles, du gros pain bis et la corne aux épices, et ils font la dînette aux œufs. »

Et elle ajoutait, tapant de joie dans ses mains amaigries :

« Comme on s'amuse, si vous saviez ! » Aux Pâques de cette année, je serai guérie, dites ? et j'irai, moi aussi, faire la bataille aux œufs !...

Cela devint une hantise. A mesure que mars approchait, elle en causait avec plus de fièvre. Déjà, elle avait réglé les menus détails de son départ, de sa toilette ; son léger bagage était prêt. Et tout cela était navrant à pleurer, car la mort déjà frappait à sa porte. Elle seule ne l'entendait point. »

Le dimanche des Rameaux, nous crûmes qu'elle allait passer, dans un accès de toux plus fort. Mais dès qu'elle fut calmée, elle se prit à sourire :

« Demain, je serai guérie !... J'irai à la bataille aux œufs !... »

Pâques, cette année-là, fut splendide : des bouffées de gaîté tombaient avec le plein soleil, le ciel tout bleu, l'atmosphère d'une pureté idéale ; dans les marronniers du Luxembourg, déjà touffus, des milliers d'oiseaux chantaient...

Nous nous rencontrâmes, au matin, devant la porte de sa chambrette. Aucun n'avait osé entrer. A l'intérieur des sanglots s'étouffaient, et nous, nous avions des larmes pleins les yeux.

Que faire ? Nous allions nous décider peut-être à être lâches, à fuir, lorsqu'une idée nous vint : « Il faut lui porter ses œufs de Pâques, » dit quelqu'un.

Nous eûmes de recevoir quelque argent ; nous nous empressâmes d'acheter plusieurs douzaines d'œufs, et des oignons, du lierre, du safran ; on dévalisa l'étuviste d'une marchande de violettes.

Une demi-heure après, nous revenions chez notre amie, les poches bourrées d'œufs de toutes couleurs. Gaiement, nous les déposâmes sur la blancheur du drap, et ce fut un émerveillement, un vrai tapis de printemps, comme là-bas, dans la prairie qu'émaillent les bruyères en fleurs, et les renoncules, et les pervenches, et les pensées sauvages. Par la fenêtre ouverte, le soleil dardait sa radieuse flambée qui multipliait les couleurs et les magnifiait. Toutes les cloches de Paris sonnaient le joyeux branle-bas du retour de Rome... Ce fut ainsi que notre amie mourut, avec un cri de bonheur et un sourire...

Le vieillard se tût, et, un long moment, le silence s'appesantit sur les convives.

— Vous voyez bien, murmura-t-il, en écrasant une larme sur sa joue ridée, vous voyez bien que j'ai eu tort de vous conter cette histoire.

C. DES CORDELIERS.

L'ŒUF DE PAQUES DU ROI DE ROME

I

... Il se faisait tard, et dans la campagne le crépuscule descendait, noyant d'ombre le faîte des arbres. C'était l'heure où le travailleur rentre des champs, l'heure où l'oiseau revient au nid, où la fleur ferme sa corolle, l'heure où tout s'apaise. Dans l'air calme du soir montait, de temps en temps, le tintement grêle d'une cloche sonnant l'Angelus, le cri d'une hirondelle, ou la mélodie lointaine d'un pâtre, jouant du chalumeau...

... Dans le sentier qui s'emplissait d'ombre, parmi les aubépines et les bruyères roses, il s'en allait rêveur, le petit roi de Rome, les mains au dos, triste et pensif !... Dans son cœur, se combat se livrait : le fils rêvait au père, l'exilé à la Patrie. Oh ! s'il pouvait, un jour, revenir en France, maître des cœurs et des volontés, reconstituer le parti bonapartiste, délivrer son père, et faire régner à jamais la dynastie impériale !

Il était de ces enfants simples, naïfs et bons, mais en même temps fougueux, vifs, se révoltant sous l'injure, haïssant l'injustice. Il n'avait que quinze ans, mais :

..... aux âmes bien nées,
La valeur n'attend pas le nombre des années !

Que de fois il avait essayé de secouer son joug, de supplier son grand-père de le rendre libre. Parfois, François II était près de céder, mais Metternich était toujours là pour dire « non ». Oh ! ce Metternich !...

... Et sur le front de l'enfant, un nuage passa ...

... Dans l'air sombre du soir, Schœnbrünn dressait au loin sa silhouette imposante et massive, et l'Aiglon contempla longuement ce castel, devenu sa prison ! Que l'atmosphère autrichienne était lourde à son cœur de Français ! Et ces Autrichiens, ces ennemis de la France et de son père qui l'avaient enfermé là, comme il les haïssait tous !...

La voix du sous précepteur qui marchait près de lui, le tira de son rêve.

— Le jour baisse ; il est temps de rentrer, Monseigneur.

— Soit.

Comme ils s'en revenaient, une petite voix murmura près d'eux :

— La charité, s'il vous plaît.

De sa main fine, le royal promeneur tendit deux rixdales au mendiant.

— Merci, Monseigneur ; Dieu vous le rende.

Intéressé par la même blanche et ouverte du pauvre, le petit roi lui dit :

— Comment te nommes-tu ?

— Joseph.

— Eh bien, Joseph, que va-t-on faire de cet argent ?

— D'abord, Monseigneur, je me procurerai du pain pour ma mère ; puis, avec le reste, j'achèterai un bel œuf doré, où l'on trouve dedans des signes d'avenir.

— Des signes d'avenir ? Comment cela !

— Monseigneur ne sait donc pas la légende. Le jour de Pâques, on trouve, dans certains œufs, des signes qui indiquent ce que plus tard on sera. Il y aura de cela cent ans, un paysan du Tyrol trouva dans un œuf de Pâques, une pièce d'or : C'est un signe de fortune, se dit-il. En effet, quelques semaines après, en piochant la terre, il trouva un coffret contenant cinq mille rixdales et resta riche jusqu'à la fin de sa vie. Depuis lors, la légende est restée, et moi j'espère bien savoir demain si je serai toujours pauvre comme aujourd'hui. Mais il faut que je rentre, Monsoir, Monseigneur, et merci.

En achevant ces mots, le mendiant disparut sous les hautes futaies.

... De retour à Schœnbrünn, le roi de Rome pensa à la légende. Qui sait ? Demain, il pourrait peut-être découvrir le secret de sa destinée... Alors, dans son âme inquiète aux vœux espoirs, et vers le Ciel, sa prière monta fervente, pour que s'il devait régner...

Il serait bon de dire : « Je ne suis pas superstitieux ; pourquoi ces vieux dégoûts ? » songeait-il, le désir impérieux de savoir, remplissait son cœur.

... Au fond du parc solitaire, il rêva de l'histoire du pauvre... Il en rêva le soir dans son grand lit à colonnes. Il en rêva la nuit blanche que tourmentaient, sceptres, trônes passaient tout à tour devant ses yeux émerveillés... L'aube le trouva debout, l'espoir au cœur, le sourire aux lèvres. Plus que quelques heures et son rêve serait comblé. O espérances de quatre ans, que vous êtes vaines !...

II

... Le grand dîner de gala touche à sa fin. Dans les vastes salles Louis-Seize, le feu des candélabres d'or tout se mêle à l'éclat des décorations. La Noblesse, l'Armée, la Magistrature du sacre nous a autrefois se trouvent réunies pour délibérer avec Sa Majesté François II, la solennité de Pâques.

... Indifférent à ce qui l'entoure, le roi de Rome attend impatiemment la fin du repas. Comme il souhaite hâter la marche lente de l'heure ! Tout ce monde l'ennuie, en faste la fatigue. Son regard se révolte devant ces officiers chamarrés d'or qui le regardent pleins de hauteur ! ... Les lâches ! comme ils ont abusé d'un enfant ! Mais, quand l'heure de la revanche aura sonné, il leur fera voir, lui, le pauvre Aiglon qu'ils ont arraché de l'aire, comment il sait se venger !

... Enfin, on apporte dans une magnifique corbeille, les traditionnels œufs de Pâques, dorés, ornementés, marqués à l'effigie impériale. A cette vue, le petit prisonnier ne peut retenir un mouvement de joie ; un éclair de plaisir passe dans ses deux yeux quand on lui présente un œuf entouré d'un ruban blanc, véritable petit chef-d'œuvre d'orfèvrerie, où la délicatesse de François II a fait graver l'aigle française...

Les grâces dites, quand il put s'esquiver sans être vu, il s'enfuit dans sa chambre emportant son trésor.

Le voilà seul. Ses mains tremblantes délient avec peine le ruban blanc, et, retenant son souffle, le cœur battant très fort, il regarde... Parmi les figures floues d'onde s'opose que voit-il ... une couronne brisée... Alors, une amère désillusion emplit son âme ; un gros chagrin gonfle son cœur. C'est là le signe de son avenir ?... Il ne régnera donc jamais ?... Adieu ses rêves de gloire, c'est fini, bien fini... Dans un dernier élan de sûreté impressionné, ses mains tordirent la petite couronne et de déception, de douleur et de rage, l'enfant pleura... Puis, sa courte la miniature du Grand Homme qui reposait sur son cœur : « O père... » murmura-t-il dans un sanglot ; et en ce jour où tout était joie et fête, il y eut dans Schœnbrunn, un pauvre enfant qui pleura longtemps son espérance trompée.

III

Hélas, l'avenir a réalisé la triste prédiction du jour de Pâques. La couronne impériale n'a pas ceint le front de l'héritier de Napoléon, car, séparé de son père et de la France, le petit roi de Rome a fui vers la cité glorieuse où les orphelins ont un père, les exilés une patrie, les désœuvrés un trône.

A. M.

Bastia, mars 1910.

TONIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 27 mars, à 2 h. 1/2

Marches au pas,	Signard.
Les Mousquetaires au Couvent,	Varney.
Sphinx,	Popy.
Les Huguenots,	Meyerbeer.
En Fête,	Senée.

Le Chef de Musique, LAUBUS

Syndicat Agricole de la Corse

Excursions Agricoles

L'excursion des marchands dans le département du Vaucluse a été ajournée sur leur demande à une date ultérieure.

L'excursion dans le Var et les Alpes-Maritimes pour l'étude des coopératives et de crédit agricole aura lieu du 28 mars au 4 avril.

Les excursionnistes bénéficieront, sur la présentation d'une carte d'identité qui leur sera adressée sur leur demande, des remises et réductions consenties par les Compagnies de transport.

Compagnie des C. F. D. — 50 0/0 sur les tarifs aller et retour avec prolongation de la validité des billets de 15 jours au 8 avril.

Compagnie d'Orléans. — 4 0/0 sur les tarifs de tous les points de la France à destination de Marseille, Toulon ou Nice.

Compagnie du P.-L.-M. — 50 0/0 en 2e ou 3e classe par billet collectif de Marseille aux Arcs avec arrêts facultatifs.

Compagnie du Sud. — 50 0/0 en 1re ou 2e classe par billets collectifs des Arcs à Nice par Draguignan et de Nice au Haut-Var.

Programme de l'excursion

Départ de Bastia le 28 mars à 4 heures, avec billets individuels.

Le 29 à Marseille. — Visite à l'*Union des Syndicats des Alpes et de Provence*.

Le 30, départ pour Toulon à 7 h. 30 du matin. — Visite au *Syndicat d'initiative Corse de Toulon* ; visite de la cave coopérative de La Garde.

Le 31, départ pour Solliès par les Arcs et Draguignan. — Visite de la cave coopérative de Solliès ; arrivée à Nice.

Le 1er avril, départ pour le Haut-Var et Guillaumes. — Visite de la coopérative laitière de Guillaumes ; retour à Nice.

Le 2. — Visite du magasin de vente de la coopérative laitière ; des coopératives précoces, viticoles de Lorgues et de Gattières ; à 7 heures du soir, départ pour Bastia.

Le Président du Syndicat,
(Sig.) GRASSI.

Gazette Electorale

L'Election de Sartene

Si nous en croyons un petit journal notre tour, de cette émotionnelle campagne menée autour du siège de l'arrondissement du Sud de la Corse.

Jusqu'à présent c'est le seul arrondissement où la lutte électorale soit nettement dessinée ; dans les autres c'est ou la bouteille à l'encre, ou les tâtonnements ; à Sartène, elle est bien définie. C'est l'assaut donné au titre de député au sou des écus avec, dans les coulisses, quelque chose comme le pacte de Vichy, d'inviolable mémoire.

Cinq candidats sont en présence : docteur Rabesi, député sortant, Casanova, Chiappe, Nicolas Pietri et Gordien.

S'il faut en croire notre renseigné confrère la *Transversale*, le dernier de ces candidats a entrepris de submerger l'arrondissement de Sartène sous le flot du Pactole qui prend un succès dans ses coffres-forts. Les électeurs de Sartène sont à vendre, paraît-il, puisqu'il s'est trouvé quelqu'un qui s'est convaincu que l'on peut les acheter. Mais qui sait si le scrutin ne réservera pas à l'entrepreneur de ce qu'il croit être un trompeur de maison la désagréable surprise de constater que si les électeurs n'ont été assez bien inspirés pour ne pas refuser l'argent qu'on leur offrait sans engagement, ils le seront mieux encore en votant pour le candidat de leurs convictions personnelles.

Quoi qu'il en soit, et jusqu'au 24 avril, les jours s'écoulent pour les électeurs de Sartène en « noces et festins ».

Bores et déjà le scrutin de ballottage est acquis en le nombre des candidatures ; la lutte reste donc entre le premier et le second tour de scrutin, et ce remaniement de combat amènera un remaniement de manières : les billets de Banque. C'est pour le mieux ; la récolte de vin sera excellente, cette année, dans l'arrondissement de Sartène, les raisins ayant pu parfaitement mûrir à l'éclat fauve des rayons des jours d'or.

Si Giocante et Blak hésite, on n'en parlera plus, il en n'est pour le relever davantage toutes les fois que son service d'autobus-postaux sera en défaut ; s'il est fin, il n'y sera pas une Chambre française qui validera une élection faite dans de pareilles conditions.

Ce sera une troisième occasion pour les Sartenais de taper le sabah-politiques et de voter une fois de plus comme ils l'entendent, — c'est-à-dire contre lui.

BULLETIN FINANCIER

PARIS, 23 mars 1910.

En sympathie avec Londres, le marché témoigne d'une grande fermeté générale. La Rente Française s'avance à 98.45. Fonds Etrangers bien tenus comme le Turc, l'Italien et les Russes, en progrès comme l'Extérieur à 97, 0 et le Serbe à 87 1/2. Les Sociétés de Crédit sont en hausse : Crédit Lyonnais 1.848. Valeurs industrielles calmes. Le groupe traction est très animé. Peu de variation sur les charbonnages russes et les mines espagnoles. Rio à 933.

En Banque, la Japonaise gagne une légère fraction à 97 fr.

La Mexicaine gagne une légère fraction à 97 fr.

On recherche à 488 l'obligation 5 0/0 Saint Louis à San Francisco.

Les 78.000 obligations 5 0/0 de 500 frs de la Cie Concessionnaire du Port de Bahia sont actuellement mises en vente au prix de 462.50. Une Société civile des obligataires français a déjà groupé les porteurs pour l'exercice de leurs droits.

Les obligations de la Cie Tramways, Eclairage et Force à Rio de Janeiro cote 468. Les recettes de la 9e semaine de 1910 atteignent : fr. 678.468 contre fr. : 672.728 pour la période correspondante de 1909.

Recettes de la Cie Jardin Botanique pour cette 9e semaine fr. : 180.2 à Recette moyenne des deux compagnies : fr. : 125.525 par jour.

Chemins Français très fermes. L'assemblée extraordinaire des chemins de fer de P. L. M. a ratifié la garantie donnée aux obligations émises par la Cie de Grande Ceinture et autorisé l'émission au fur et à mesure des besoins, de 600.000 obligations de la Compagnie.

MUSIQUE MUNICIPALE D'AJACCIO

Place du Diamant

Programme du 27 mars, à 3 heures

Bayadère, marche,	Bertain.
Les pêcheurs de Venise, suite,	Traxo.
Les Saltimbanques, id.	Ganne.
Mascarade, air de ballet,	Lucbone.
Lou, polka,	Magnan.

Le Chef de Musique, TIBERI

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 26 mars

Thermomètre. — Trente du matin + 11.5 à midi 14.5 à 6 heures du soir + 12°. Maxima + 17° Minima + 9.8.

Baromètre. — Trente du matin, 767 mm. à midi, 767 mm. 6 heures du soir, 767 mm.

Vent. — Dans la matinée, calme.
Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, découvert.
l'après-midi, id.

A l'arrivée

M. Raoul Truchy, conseiller à la cour d'appel de Pau.

Pharmacie

Pharmacie de garde aujourd'hui :
M. Pierre-Luciani, place Saint-Nicolas.
Demain : M. Louis, id.

Vétérinaire départemental

Par suite du décès de *M. Ottavy*, un concours pour la nomination du vétérinaire départemental de la Corse sera ouvert à l'Ecole vétérinaire d'Alfort le 6 juin 1910.

Le programme de ce concours se délivre au ministère de l'agriculture et chez les directeurs des écoles vétérinaires.

Obsèques

A une heure de relevée ont eu lieu en l'église Sainte-Marie les obsèques de M. Antoine Cristiani, décédé vendredi, à l'âge de soixante trois ans.

Derrière le cercueil de M. Cristiani se pressait une foule d'amis et de voisins.

Nous adressons aux familles Cristiani, Zani, Santucci et Tommasini toutes nos condoléances.

A Saint-Jean

Le R. P. Bigné, des Frères Prêcheurs, termine aujourd'hui dans la paroisse Saint-Jean Baptiste la prédication de la station quadragésimale, et après le sermon donnera la bénédiction Pascale.

Nous ne pouvons laisser s'éloigner de nous ce digne Dominicain sans lui dire la satisfaction que nous avons éprouvée à l'entendre prêcher la parole de Dieu, au cours de cette sainte Quarantaine, ainsi que pendant les exercices à l'oratoire de la Miséricorde.

Le R. P. Bigné a rempli sa mission avec autant de talent que de zèle ; pour lui la fatigue n'était rien : il était tout entier à la sanctification des âmes. Sa parole chaude, vibrante de foi, a été bien goûtée par les fidèles bastiais, qui n'oublieront pas avec quelle argumentation serrée et claire il leur a démontré les vérités de notre sainte religion, avec quelle éloquence il leur a exposé les règles de conduite du vrai chrétien, du chrétien pratiquant, qui aime son Dieu et l'honore dans tous les actes de sa vie.

La prédication du R. P. Bigné ne peut avoir manqué de donner de bons résultats : c'était le but de l'auteur sacré, c'était aussi la seule récompense qu'il demandait à Dieu pour les fidèles bastiais et pour lui-même.

Les sardines

Les sardines sont très abondantes cette année ; la pêche de ce matin a été si importante qu'on a dû en saler une très grande partie, avant la vente à la consommation à 40 et 50 centimes le kilo.

Avis

A louer un assez vaste magasin, boulevard de Tiga, n° 1, avec water-closet, plancher neuf en parfait état, pouvant servir de café, boulangerie ou magasin de dépôt.

S'adresser à Dominique Mattei aîné, négociant, 13, Place St-Nicolas, Bastia.

Nouvelles Religieuses

(PAROISSE SAINT JEAN)

A l'occasion de la solennité de Pâques, Grand'Messe en musique à 11 heures.

L'Union Chorale, sous la direction de M. Regimont, chantera la *Messe Solennelle* de Cohen, soli et chœurs à 3 voix.

Ce soir, à 3 heures, chant des Vêpres, suivies du sermon et de la Bénédiction pascale.

Un groupe d'enfants des Ecoles libres, chantera le *Magnificat* en faux bourdon.

O Rex et filius, chant Grégorien, solo de baryton et chœur.

Au salut : *Tantum ergo* du chanoine Perruche, chœur à 2 parties. — Sortie : *Laudate* solennel.

Rénédiction des maisons. — Lundi : Avenue de la Gare, rues du Lycée, Saint Jean, Môle, Castagnor, Promenade des Quais.

Mardi : rues de la Conception, Napoléon, Saint-Roch, Gouvernement, de la Banque, Place de l'Hôtel de Ville, Intendance.

CHAPELET DU FANGO. — La neuvaine préparatoire à la fête de l'Annonciation commencera au Fango le dimanche 27 mars.

Elle aura lieu, à Saint-Roch, le matin après la messe de 9 heures.

Le soir à 4 heures à la chapelle du Fango. N. B. — En cas de mauvais temps matin et soir à Saint-Roch.

SOCIETES & SYNDICATS

UNION GENERALE DES SOUS-OFFICIERS. — Dimanche, 27 courant, à 9 heures du matin, assemblée générale à la Mairie.

Ordre du jour : Etude des rapports et comptes qui doivent être soumis par le conseil d'administration à l'approbation de l'assemblée générale générale du 3 avril.

Le Président, SCAMPUCCI.

SOCIÉTÉ SAINTE ZITE. — Les sociétaires sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu dimanche, 27 courant, à 2 heures de l'après-midi, dans le local de l'Assistance publique.

Ordre du jour : Questions diverses.

Le Président, F. CHIAROMONI.

MODERN' CORDONNERIE

CHAUSSURES DE LUXE & EN TOUS GENRES

Grand choix pour Hommes
Dames, Enfants, Fillettes

POLACCI et ROGIALLI
9, Boulevard du Palais, BASTIA.

Tous les articles sortant de la *Modern' Cordonnerie* sont le produit d'une sélection sévère et choisis parmi les modèles les plus demandés.

En les adoptant, nos clients sont sûrs d'avoir les articles du jour, et à qualité égale, a concurrence est impossible.

Facilités de payement aux Fonctionnaires

Atelier spécial de réparations

Veillez sur votre Santé!
Ayez toujours un Flacon d'Alcool de Menthe de
Ricqlès
Maux de Tête
de Cœur, d'Estomac. C'est aussi le
Dentifrice le plus économique.
Son usage quotidien préserve de la
Grippe et des Epidémies.
REFUSER LES IMITATIONS

AVIS DE DECÈS

(LURI)

M. et Mme Ange Massari, et leur enfant ; Mlle Blanche Massari ; M. Grégoire Franceschi ; M. Jean Franceschi, conseiller général, et Mme Franceschi, née Filippi ; M. Joseph Franceschi, capitaine d'infanterie, chevalier de la Légion d'honneur, licencié en droit, et Mme Franceschi, née Agostini ; M. Antoine Massari, et Mme Grassi ; M. et Mme Louis Franceschi ; M. Ange Franceschi ; M. et Mme François-Marie Franceschi, de Porto-Rico ; Mme veuve Elisabeth Cervoni et ses enfants ;

Les familles Franceschi, Massari, Grassi, Saint-Lucchesi, Agostini, Perroni, Strenna, Agostini, Leandri, Tomei, de Mari, Valenti, Filippi, Dominici, Felici, Bertingeri, Grégori, Olivieri,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR JACQUES MASSARI

leur père, grand père, gendre, beau-frère, neveu, oncle, cousin et allié, décédé à Luri, le 24 mars, dans sa 65e année.

Priez pour lui !

AVIS

M. ORESTE BIAGINI a l'honneur de prévenir Messieurs les Propriétaires, ainsi que les personnes ayant à construire ou réparer des immeubles, qu'ayant abandonné le commerce des vins, il a repris les *entreprises de travaux*.

Comme auparavant, il aura à cœur de ne livrer que des travaux soignés, et tous ceux qui lui seront commandés des ouvrages pourront témoigner de leur solidité et de leur exécution parfaite.

Il fournira, à titre gracieux, les plans et devis nécessaires, et les propriétaires ont tout à gagner à le consulter, car, par le fini de son travail et la modération de son prix, ils seront sûrement satisfaits des propositions et facilités de paiement qu'il pourra leur faire.

Il garantit tous les travaux qui lui seront confiés.

S'adresser, comme auparavant, au numéro 5, *Avenue Carnot, à Bastia*.

MALADIES NERVEUSES
L'Antiépileptique de Liège
de toutes les maladies nerveuses et particulièrement de l'épilepsie, reste incontesté.
Le docteur continuant le traitement et les nombreuses certitudes de guérison est envoyé franco à toutes personnes qui en font la demande par lettre affranchie.
M. G. FANTEC, Pharm. à Lille (Nord).

Dépôt spécial
des Eaux Minérales Naturelles
DE LA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY
ET DES GRANDES SOURCES DE VALS
pour la Corse
BASTIA, 13, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies du foie, intestins, fièvres, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas, n'irritant pas.

Demander dans tous les cafés la *Quart Vichy Lardy et Larbaud*

Vente de Fourrages

Louerne 1re coupe, bonne qualité, à onze francs les cent kilos sur wagon, gare Folelli.

S'adresser à M. PETRONELLI, propriétaire, à Folelli, par Castellare-di-Casinca.

MELROSE
RÉGÉNÉRATEUR
Favori des
CHEVEUX
Ne manque jamais de rendre progressivement aux CHEVEUX GRIS leur
COULEUR NATURELLE
Il fortifie et fait pousser les cheveux en abondance et leur donne une souplesse qui les empêche de se casser ou de tomber.
Il enlève les pellicules et rend à la chevelure sa BEAUTÉ PRIMITIVE.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00172

BOURSE DE PARIS

23 mars. — 24 mars

Lettre de 3 00 anciens	98.25	98.35
de 3 0/0 nouvelle	99.00	99.10

(1 coupon)

Elections Législatives

Décret de convocation

Paris, 26 mars.

Le *Journal Officiel* du 29 mars, publiera le décret convoquant les électeurs pour le 24 avril.

Le scrutin de ballottage est fixé au dimanche 8 mai.

Nouvelles Maritimes

Commandements à la mer

Paris, 25 mars.

Le capitaine de frégate Lyaxe est nommé au commandement du croiseur *Foudre*.

Le lieutenant de vaisseau Béon est nommé au commandement du transport de l'Est *Loiret*.

AMIENS

CONDAMNATION D'UN LIQUIDATEUR

Paris, 26 mars.

La Cour d'appel d'Amiens vient de rendre un jugement contre un liquidateur des biens des Congrégations dissoutes.

Le liquidateur Desremaux a été condamné à restituer les honoraires qu'il avait touchés pour la liquidation des biens appartenant aux Crucifères et aux Visitandines.

L'éruption de l'Etna

Palerme, 26 mars.

Des télégrammes de Nicolosi et de Mio annoncent que la grondements continuels sont entendus.

La chaleur de la lave de l'Etna empêche de s'approcher à une distance de quarante mètres.

Les populations des environs sont épouvantées.

De nombreuses processions religieuses parcourent les pays menacés, tels que San Léo, Bizzini, Orello, etc.

L'éruption de l'Etna devient de plus en plus alarmante.

LES FRAUDES DANS LA MARINE

à Toulon

Toulon, 26 mars.

M. Barthou Sodbo, ouvrier à l'arsenal maritime, qui vient de perdre son frère, a été mis en liberté provisoire.

Ce pendant reste à la disposition du commissaire enquêteur.

Arrestation imminente

Il est sérieusement question de l'arrestation imminente d'un fonctionnaire des travaux hydrauliques, qui serait fortement compromis dans l'affaire des fraudes.

C'est sur la plainte du directeur de ce service, que cette arrestation aurait été décidée.

A Lorient

Lorient 26 mars.

L'instruction de l'affaire des fraudes dans la marine continue.

Le commissaire rapporteur du parquet maritime a ordonné des poursuites contre un ouvrier autographiste, nommé Lebars, qui était attaché à la direction d'artillerie.

Cet ouvrier est accusé d'avoir fourni des renseignements au sujet des fournitures d'obus, et d'avoir reçu de l'argent pour les communiquer à ceux qui il avait faites.

Conseil des Ministres

Paris, 26 mars.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Les Elections législatives

Le Président du Conseil annonce que le décret de convocation des électeurs pour le renouvellement de la Chambre des députés paraîtra au *Journal Officiel* du 29 mars.

Les Manœuvres Navales

Le ministre de la Marine a soumis à l'approbation du Conseil la nomination du vice-amiral Caillard, comme directeur arbitre des Grandes Manœuvres navales, qui doivent avoir lieu, dans la deuxième quinzaine de mai prochain, sur les côtes du Portugal.

Le Crédit agricole

Le ministre de l'Agriculture a fait signer par le Président de la République le décret relatif au crédit agricole.

Affaires extérieures

Le ministre des Affaires étrangères a communiqué au Conseil quelques documents relatifs à des questions extérieures.

Mouvement judiciaire

M. Barthou, ministre de la Justice, a soumis à la signature présidentielle un petit mouvement judiciaire.

Affaires courantes

Les ministres se sont ensuite occupés de l'expédition des affaires courantes.

LES FORTERESSES de France

Paris, 26 mars.

Un grand libraire de Berlin vient de mettre en vente une brochure d'une centaine de pages, donnant des renseignements très détaillés sur toutes les forteresses de France.

NICE

Une Affaire de liquidation

Quatre arrestations

Nice, 26 mars.

A la suite d'une enquête relative à une affaire de liquidation de succession, le parquet de Nice a ordonné l'arrestation de MM. Anfossi, commis greffier du tribunal de 1re instance de Nice ; Jean Rostan, commis greffier du juge de paix du centre Ouest ; Bouthoumi, géomètre à Nice, et Poirier, généalogiste à Lyon.

D'autres arrestations sont imminentes.

Une dame Antonini, de Nice, décédée au mois d'août 1909, n'ayant pas d'héritiers directs, laissa son patrimoine d'un demi-million aux docteurs Segni et Targhetta, de Turin, comme usufruitiers et avec l'ordre d'en donner le capital à des œuvres de bienfaisance italiennes ou suisses.

M. Anfossi, délégué par le tribunal de Nice comme administrateur judiciaire du patrimoine de la défunte, avait déclaré à l'exécuteur testamentaire qu'il n'avait rien à voir dans cette affaire, car l'argent avait été remis par lui à une société de recherches généalogiques, qui avait trouvé l'héritier légitime, une nommée Filomena Arenti, résidant dans la province de Novare à Porte di Agnolo.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès verbal de la dernière séance qui est adopté.

RETRAITES OUVRIÈRES

L'ordre du jour appelle la discussion sur les retraites ouvrières et paysannes, adoptée par la Chambre des députés, et adoptée avec modifications par le Sénat.

La discussion générale est ouverte.

Les cinq orateurs, qui ont pris successivement la parole, MM. Vaillant, Thierry, Ayoard, Gerbeau et Russel, ont tous critiqué sévèrement cette loi, mais ils ont tous déclaré qu'ils la voteront comme affirmation du principe.

La séance est levée à 11 heures 45 et renvoyée à cet après midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h. 45.

L'un des secrétaires donne lecture du procès verbal de la séance du matin, qui est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur les retraites ouvrières et paysannes.

La discussion générale continue.

M. Puech

rapporteur, monte à la tribune.

Après avoir fait connaître les modifications principales apportées par le Sénat à ce projet de loi, le député de la Seine engage la Chambre à le voter sans retard.

M. Bonnevay

député du Rhône, parle dans le même sens.

M. Charles Dumont

député du Jura, prononce un très bon discours, en faveur de ce projet de loi qui est appelé à rendre les plus grands services à la classe ouvrière, si intéressante à tous les points de vue.

La suite de la discussion est renvoyée à mardi.

Le Dessaisissement des Liquidateurs

Avant de lever la séance, la Chambre vote, sans débat, la proposition de loi portant ouverture au ministère de la Justice d'un crédit nécessaire à l'application de la loi sur le Dessaisissement des Liquidateurs.

SÉNAT.

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès verbal de la dernière séance qui est adopté.

Le Budget

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général de l'exercice 1910.

La discussion générale continue.

M. de Lamarzelle

sénateur du Morbihan, monte à la tribune, et attaque M. Cochery dont le budget est fictif.

Le ministre des Finances

monte à son tour à la tribune, et répond aux diverses interpellateurs.

Il justifie sa gestion financière ; et fait un vibrant appel au patriotisme du Sénat pour activer le vote du budget, afin de ne pas avoir recours à un nouveau douzième provisoire.

La discussion générale est close.

Ministère des Affaires Etrangères

Le Sénat aborde l'examen du budget du ministère des Affaires étrangères.

Après les explications de M. Charles Dupuy, rapporteur, le Sénat vote un par gymnastique tous les chapitres du budget.

Séance lundi.

Avis au Public

Les Commissionnaires ci-dessous agréés par la Compagnie des Chemins de fer, à Bastia, dans le but d'aider les voyageurs aux départs et aux arrivées des trains et des bateaux, ont l'honneur d'informer le public qu'ils mettent, à sa disposition, une Agence avec bureau situé rue de la Gare, 6, pour dépôt de bagages et renseignements.

Ils se chargent du transport des colis et des déménagements entre la gare, les bateaux, les hôtels et tous points de la ville et des environs, ainsi que des expéditions de marchandises pour l'intérieur de la Corse et le Continent, en grande et petite vitesse.

Ils déclinent toute responsabilité dans les irrégularités dont pourraient avoir à se plaindre Messieurs les Voyageurs de la part de commissionnaires ne faisant pas partie de l'Agence et qui ne pourraient leur présenter la carte d'identité avec le numéro d'ordre qui leur est délivré par la Compagnie du Chemin de fer.

MM. les Voyageurs trouveront les commissionnaires de l'Agence Bastiaise à tous les trains et bateaux.

Pour tous renseignements s'adresser au bureau, 6, rue de la Gare, Bastia.

CAFÉ DES GOURMETS
UN DES PLUS CONFORTABLES DE BASTIA
Boulevard Paoli, 23

MAISON GHILINI

BASTIA. — 6, Boulevard Saint-Angelo, 6. — BASTIA

PATES ALIMENTAIRES. — USINE à VAPEUR

NOUILLETTES AUX ŒUFS (garanties
VERMICELLES — MACARONI

LIBRAIRIE OLLAGNIER

ŒUVRES COMPLÈTES ILLUSTRÉES DE

Edmond Rostand

6 PIÈCES DE THÉATRE COMPLÈTES, DE NOMBREUSES POÉSIES, PLUS DE 600 ILLUSTRATIONS INÉDITES, EN COULEURS ET EN NOIR. 1500 PAGES DE TEXTE ET DE GRAVURES.

L'OUVRAGE PARAIT EN FASCICULES HEBDOMADAIRES

à 0 fr. 60 ; *franco :* 0 fr. 70

HORS TEXTE EN COULEURS

N. B. — Les *Souscripteurs* à l'ouvrage complet bénéficient, jusqu'au 1er avril prochain, de prix de faveur et de facilités de paiement.

RHUM

FOX-LAND

Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-briques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers à barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rasoes artificielles

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES

REPRÉSENTANT

Pour BASTIA et CORTE

M. Paul GILORMINI

ALBERTINY ET Cie

NICE ET CANNES

Savon Le CHAT

Extra Garanti Pur

Production 100.000 Kilogr. par Jour

Le plus Importante des Savonneries de l'Europe Continentale

Ne pas oublier que l'Amaro Kinttel est utile pendant l'été et indispensable pendant l'hiver.

GRAND BAR SOAVI

Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA

Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable

CAFÉ-EXPRESS

et l'exquis

CHOCOLAT-EXPRESS

à 20 centimes la tasse

Journal Financier Français

16, Place du Havre, 16

ORDRES DE BOURSE Paiement prompt de Coupons CONTENTIEUX

JE DONNE 100.000fr.

Chauves !

à qui prouvera que la célèbre Révy capillaire du dermologiste F. OLRÉ n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne les fait pas repousser à tout âge sur les têtes les plus chauves et dans les moins primitives.

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES

ET

APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI

CORTE (Corse)

Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs

GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS

VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Pour vos agrandissement adressez-vous en toute confiance à J. MORETTI, Corte (Corse).

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 80 LUNDI 28 et MARDI 29 MARS 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 4, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.

ABONNEMENT (Payable d'avance)

On ne répond pas des manuscrits

BIBLIOTHÈQUE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Secondien (Heure nationale)

Lever, 5 h. m. 23 — Coucher, 5 h. 53 m.

Dernier quart., le 2 — Nouv. Lune, le 9.

Fête de Demain : Saint Amédée.

28 MARS

LA SEMAINE PÊLE-MÊLE

Propos d'Elections. — Les « Candidats » députés. — L'En-cas de la Providence. — Histoire d'Argent. — L'Animal le plus intelligent du Monde.

Et de quoi parlerait-on, entre nous, si non des élections prochaines? Tous les quatre ans, les hommes s'ingénient à faire concurrence au printemps : ce ne sont plus des campagnes printanières, ce sont des campagnes électorales : *et Dieu* sait quel est leur charme ! Les lèvres des candidats s'émaillent de fleurs... de rhétorique, et, sur les murs des monuments publics, va s'épanouir la floraison multicolore des affiches et des professions de foi.

Ne croyez pas, d'ailleurs, que toutes ces fleurs seront également suaves et charmantes ; les bouquets seront parsemés de propos aigres-doux, d'épithètes amères, voire même de gros mots... Ce sont les propos habituels des réunions électorales, et personne ne songe à s'en offenser outre mesure : il n'y a pas de roses sans épines !

***

En voici bien d'une autre ! Il paraît que, cette année, les femmes s'en mêleront ; elles veulent être députés, elles seront candidates ! Que nous sommes à plaindre ! Jusqu'ici, elles nous avaient épargné cette calamité ; il était admis que, pendant que les hommes s'invectivaient à qui mieux mieux sur la place publique, les femmes préparaient la soupe et raccommodaient les chaussettes. Mais tout cela est vieux jeu ; ces dames en ont assez de la tiédeur et de l'intimité du foyer, elles veulent, elles aussi, descendre dans l'arène, prendre part aux luttes civiques, conquérir le suffrage universel de ces monstres d'hommes, » comme elles disent.

Nous contentes de faire la loi à la maison, elles revendiquent l'honneur de faire la loi nationale. Nous voilà bien lotis !

Vous riez ? Mais c'est très sérieux ! Il y a quatre ans, nous avions eu deux candidates : cette année, *nous en aurons vingt : une dans* chacun des vingt arrondissements de Paris. Comme cela, il n'y aura pas de jaloux.

Notez que ces dames ne sont pas les premières venues : il y a une doctoresse, Mme Madeleine Pelletier ; une institutrice, Mme Bonnardelle, une demi douzaine d'avocats et autant de journalistes. On ne dit pas, toutefois, s'il y a, parmi ces vingt sommités, une seule bonne ménagère ou mère de famille : c'est pourtant ce qu'il serait intéressant de savoir.

« Nous ne nous faisons aucune illusion, disent-elles dans leur programme ; nous ne serons pas élues : les lois actuelles ne le permettent pas et l'on ne saurait espérer convaincre la masse électorale... Mais on viendra nous entendre au moins par curiosité, et, en montrant que des femmes sont capables de soutenir une campagne électorale, nous prouverons qu'elles peuvent, à l'égal des hommes, exercer leur activité dans la politique ainsi qu'elles l'ont exercée en maintes autres matières... »

Et dire qu'il y a des gens qui n'ont jamais pu rien comprendre à la politique ! Que sera-ce, quand nous serons gouvernés par des femmes ?

***

Heureusement, voici le duc d'Orléans qui se met de la partie. Cela va marcher !

Le prétendant, en une déclaration bien sentie qu'il vient de faire à quelques-uns de ses amis, estime que le moment est venu pour lui de rencontrer sur le trône de ses ancêtres. Hélas, ses amis eux-mêmes ont une moins belle confiance que lui, si c'est dommage ! Voici, par exemple, ce qu'écrit Desmoulins, dans les *Annales* : « La déclaration du Prince est une belle et fière déclaration, mais une déclaration ne fera pas plus la monarchie qu'une bimbelotte ne fait le printemps... Il est incontestable que le Prince vient de se démontrer comme un en-cas de la Providence... »

Allons, bon ! Nous connaissions déjà *Gamelle* ; voici maintenant le Parapluie du Bon Dieu ! Quelle déchéance pour leurs Majestés !

***

« Tout ça n'vaut pas l'amour ! » dit une vieille chanson. Aujourd'hui les termes en sont quelque peu changés : on chante volontiers, d'un bout à l'autre de l'échelle sociale : « Tout ça n'vaut pas l'argent ! » Ce ne sont, en effet, depuis quelque temps, que des histoires d'argent ; on en remue à la pelle, au tribunal, au parquet, au parlement, partout. Les uns courent après les millions dilapidés par Duez, d'autres, après ceux de Rochette, d'autres, enfin, après les diamants de l'ingénieux alchimiste Lemoine.

Parmi tant d'or, on peut encore découvrir quelques perles. Celle-ci, entre autres : Duez a déclaré à l'instruction, de son air le plus naturel du monde, qu'il peyait ses dactylographes 75 *francs* par mois, mais qu'il ne donnait que quinze cents *francs* par mois à sa maîtresse...

***

Tout cela n'est pas très flatteur pour l'espèce humaine. Si nous parlions un peu des bêtes. Je vais, si vous le permettez, vous poser une petite question : Quel est, à votre avis, le plus intelligent de tous les animaux ?

— Parbleu, me répondrez-vous, c'est l'homme !

Eh ! bien, non, vous n'y êtes pas. Le plus intelligent de tous les animaux, c'est le porc. Et je vais vous le démontrer par des faits.

Il y eut, au cours des inondations, plusieurs fermes submergées, aux environs de Paris, et l'eau y arriva si rapidement que l'on n'eut pas le temps de sauver les animaux. Les habitants assistaient, impuissants, au désastre, et voici ce qu'ils virent :

Les moutons, serrés et entassés les uns contre les autres, se laissèrent noyer les premiers. Les chèvres montrèrent leurs cornes, tête basse, à l'eau qui montait, mais elles ne bougèrent pas ; de même, les bœufs. Les chevaux restèrent pétrifiés, immobiles, sans même tourner la tête vers la porte ouverte, vers le salut. Quant aux cochons, ils se sauvèrent tous, à la nage.

Conclusion, le plus intelligent des animaux...

— Eh ! bien, oui, c'est le cochon ! Et après ?

A. Capello.

Propos d'actualité

Les Joies du Printemps

C'est l'Avril. Le printemps est né, tout proclame la nouveau du la vieille Terre : le soleil, les fleurs, les nids et leurs hôtes.

Avril, c'est la douce main
Qui, de rein
De la nature desserre
Une moisson de couleurs
Et de fleurs
Embaumant l'air et la terre...

Et l'on entend, pendant les nuits calmes, le « gentil rossignol » chanter son hymne enflammé, qui vaut bien, ma foi, celui du Chanteclair ! Chaque jour ramène d'exil nos hôtes frileux qui nous avaient quittés à l'automne pour de meilleurs climats :

... Ces hirondelles qui vont,
Et qui sont
De printemps les messagères...

La campagne se fait attirante et coquette : c'est le moment de grandes, comme on dit, la cité des champs. Heureux les citadins qui peuvent s'offrir ces délices !

Les joies du route sont de toutes sortes. Etes-vous chasseur ? La chasse est encore autorisée dans quelques départements pour la bécasse et la grive. On se livre à la chasse au lapin ; mais la chasse à courre sera fermée le 30 avril. Celle des renards, cerfs, sangliers, peut encore être autorisée sur demande.

Dans le Midi, on capture l'ortolan de passage. — Si toutefois la réglementation locale le permet.

La chasse au gibier d'eau et de marais est aussi permise dans certaines localités. En avril, par le vent d'Est, passage des chevaliers ; par le vent du sud, stationnement des bécasses de passage. S'il y a grand vent, la croute des bécasses sera sûrement mauvaise.

Etes-vous pêcheur ? Vous aurez à foison, le premier du mois, le fameux poisson d'avril... Et tous ne sont pas aussi désagréables qu'on le dit ! On les attrape sans ligne, si hameçon, ni fil de l'aventure ; mais on en rit, et c'est l'essentiel !

Quant aux vrais poissons, ceux qui ne courent pas les rues, mais qui nagent en eau douce, la loi en interdit la pêche du lundi qui suit le 15 avril au dimanche qui suit le 15 juin exclusivement, soit cette année, exactement, du 18 avril au 18 juin.

On pêchera, dès le fin du mois, la perche, la truite, le saumon, la brême, le gardon, la vandoise, l'éperlan.

L'alliette est pêchée avec succès d'avril à octobre ; elle aime les asticots, les vers rouges et de vase, et surtout la mouche.

Si vous n'êtes ni chasseur ni pêcheur, vous êtes certainement touriste, et vous aimez la promenade. Méfiez-vous d'avril ! Avec ses brusques changements de température, c'est le mois prédestiné aux rhumes. « En avril, ne quitte pas un fil ! » dit la sagesse populaire. Et la sagesse populaire a toujours raison.

Enfin, c'est le mois où l'on recherche la délicieuse morille dans le bois frais, parfois dans les champs ou dans les vignes, et le trichoiome de la Saint Georges (blanquet, mousset, mousseron blanc, mousseron de printemps, etc. Ce sont les plus petits des champignons, mais ce ne sont pas les moins délicieux.

Vous craignez, dites-vous, la perfidie des champignons vénéneux ? Qu'à cela ne tienne : avril sait varier ses plats :

Sous l'herbe, pour que tu la cueille,
Il met la fraise au tout vermeil
Et le trèfle un chapeau de feuilles
Pour te garantir du soleil...

---

270 . — Feuilleton du PETIT BASTIAIS.

NOELLA

Grand Roman Inédit

PAR CHARLES MÉROUVEL

DEUXIÈME PARTIE

SECRET

XXIX

POUR UNE FEMME !

— Pas de nouvelles ?

— Si. Il se confirme que madame la marquise ne rentrera pas avant deux ou trois jours.

— Elle a écrit ?...

— Une dépêche, je crois.

— Bien. Laissez-moi... Tu es libre.

Il s'enferma dans sa chambre et écrivit :

« Ma chère Marguerite,

« La scène à laquelle j'ai assisté m'a bouleversé. Il y a longtemps que je me serais jeté à vos pieds si je n'avais eu la certitude d'être repoussé par vous. Vous ne sauriez comprendre quelle a été pendant de longues années l'amertume de mes regrets en songeant au trésor que je possédais et dont la jouissance m'était interdite. Cela, je ne le pardonnerai jamais au misérable dont j'ai gouverné la fortune. Vous m'en avez donné la preuve. Vous m'estimerez le dernier des hôtes si je n'en tirais pas vengeance. Que ferai-je ? Je ne le sais pas encore. J'ai un projet. Demain je le mettrai à exécution. Ce sera une lutte dans laquelle je ne me flatte pas de triompher. Les dieux ont des résultats imprévus. Quelle qu'en soit l'issue, elle vous prouvera, ma chère Marguerite, le peu que je mettais à votre possession puisque je risquerai ma vie à cause de vous. N'ai-je pas le seul moyen que j'aie de vous prouver à quel point je vous regrette ? Vous m'avez dit ce jour — ce jour que je n'oublierai jamais — que vous ne me pardonneriez pas de n'avoir pu forcer les portes qui refusaient de s'ouvrir devant nous et de n'avoir pas demandé, les armes à la main, réparation de l'outrage qui vous était fait.

« Hélas ! chère adorée, c'était une entreprise humainement qui n'eût fait que réveiller des bruits étouffés et des accusations depuis longtemps endormies dans la tombe des morts. Aujourd'hui la situation est plus simple. Un homme, un être indigne et lâche, a déversé autrefois sur la femme que je n'ai cessé d'adorer en secret et pour laquelle j'ai enduré des années de martyre une barrière qu'il m'affirmait être infranchissable. Il m'a empêché de vous adresser des prières que vous auriez peut-être écoutées ! Il a osé lever les yeux sur vous, et sciemment, il vous a trompée sur mes sentiments comme sans doute il me trompait sur les vôtres. Un de nous est de trop en ce monde ! Lui ou moi nous disparaîtrons. J'aurais pu lui pardonner bien des duplicités et des trahisons. Je ne lui pardonne pas celle à l'aide de laquelle il m'a brisé votre cœur et rendu plus profond le fossé creusé entre nous par votre volonté que je respectais mais qui faisait mon désespoir. Je vous désirais, Marguerite, de toutes les forces de mon être, de toute la violence des sentiments que la beauté et le caractère d'une femme peuvent inspirer à l'homme prêt à donner sa vie pour elle. Vous êtes en voyage. Lisez les journaux qui tomberont entre vos mains. Et dites-vous, que quoi qu'il arrive, ma dernière pensée sera été pour vous.

« Armé. »

P. S. — « Je ne sais où vous adresser cette lettre que je vous écris dans une minute de découragement et de regrets. Si je vous vivant, elle deviendra inutile. Si la fortune m'est contraire, vous la trouverez sur ce bureau et vous saurez quels étaient mes sentiments pour vous. »

« Armé. »

XXX

CHEZ MAXIM

Tout le monde connaît l'établissement de la rue Royale qu'une pièce au succès retentissant a rendu célèbre. La « Dame de chez Maxim » a réuni les amateurs de tir libre de tous les pays du monde. Paris a le privilège d'une de ces températures qui permettent presque en tout temps aux cafés et restaurants en vogue de voir sur leurs terrasses jusqu'à une heure avancée de la nuit les consommateurs s'attarder au passage des noctambules qui dorment le jour et vivent aux lumières, comme les sphynx et autres phalènes crépusculaires ou nocturnes. Ce soir-là, au sortir des théâtres, le boulevard et la rue Royale étaient aussi animés qu'en plein jour. Des bruits d'orchestre, de valses, de cavalcades échevelées sortaient des caffs et des brasseries illuminées « à giorno ». Des équipages, fiacres, automobiles ou voitures de maîtres chargées de couples en join s'arrêtaient à la porte des maisons de plaisir. Il faut dire, pour rendre hommage à la vérité, que la foule se porte aux cuisines élégantes et aux brasseries tumultueuses et à la bière d'outre-Rhin détrône les vieux et bons vins de France.

Les dieux n'en veut ! Les étoiles se décrochent. Paris se démocratise et s'abrutit. Cependant chez Maxim, dans le grand hall, toutes les tables étaient prises d'assaut. En réalité c'était au coup d'œil prestigieux et magique. Le beau sexe triomphait. Epaules nues, émergeant des toilettes de soirée, yeux étincelants comme les diamants des rivières, blondes et brunes en toilettes fraîches, admirablement coupées pour les lumières du double entrefer, souverie où les gorges pondrées de riz flamboient de tous les feux du prisme, vaporisateurs à l'héliotrope, n'manquait à cette Revue de luxe et, pourquoi ne pas le dire ? d'élégante et luxueux luxure. Le parfum des sauces exquises et des truffes du Périgord se mêlait aux odeurs légères, exotiques, qui s'échappaient, on ne savait d'où, et se confondaient dans un ensemble harmonieux comme la musique de l'orchestre, rires de femmes orientale, se confondait avec le bruit des conversations, des bouchons de champagne qui sautaient et des assiettes remuées ou des éclats de rire provoqués par quelque réflexion drôlatique. A minuit sonnant, tout un cortège traversa le hall et aussitôt des appels retentirent de ses quatre coins.

— Tiens, Irma !

— Tu vas bien ?

— Pas mal et toi ?

— Et Durand ?

— Faisons un peu de musique, mon bon !

— Tant que tu voudras... mais pas là.

— Où donc ?

— Chez moi.

— Plus souvent.

Les fêtards de la grande salle échangeaient des poignées de mains avec les convives du marquis d'Oreille. Des habits noirs, des cravates blanches, des gentlemen accompagnaient une demi douzaine de femmes en habillés somptueuses ou on pouvait voir représenter

— En Chantecler ?... C'est bien le grand fête en soir ?

Ou bien vous êtes poète, tout simplement, et vous aimez effleurer si délicieusement la marguerite. Alors, suivez les soupirs flottants :

L'ambroisie et l'églantine
Et le thym,
L'œillet, le lys et les roses
Et cette belle saison,
A foison
Montrent leurs robes écloses...

Le moyen de résister à tant de charmes ? — Profitons de l'avril, puisque, cette année, il promet d'être beau.

A. Capello.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 29 mars, à 2 h. 1/2

Marchons au pas,	Signard
Les Mousquetaires au Couvent,	Varney.
Sphinx,	Popy.
Les Huguenots,	Meyerbeer.
En Fête,	Soubre.

Le Chef de Musique, LAUBUS

Union Générale des Corses et Amis de la Corse

(Section Forézienne)

La Section forézienne donnait, le mercredi 16 mars 1910, à 8 heures 50 du soir, dans la spacieuse salle des fêtes des Ingénieurs, à Saint-Etienne, une grande conférence.

Objet : *Une Excursion en Corse.*

Au début de la séance, devant une salle comble et un auditoire des plus choisis, M. le docteur Biolluci, président, a, dans une charmante allocution, exposé le but poursuivi par notre vaste union et présenté aux auditeurs, le conférencier, M. Bonnet, avocat.

Par sa verve, par le charme de sa parole, par de nombreuses projections représentant quelques-uns des sites merveilleux et incomparables de l'île de Beauté, M. Bonnet, plusieurs fois interrompu par des bravos nourris, a tenu pendant deux heures toute la salle en éveil. Aussi nous lui adressons, non plus vives félicitations et tous nos remerciements. Nous remercions également les aimables personnes qui ont bien voulu répondre à notre invitation et souhaitons aux touristes désirant la nature grandiose et l'air embaumé, un excellent voyage à travers notre pays ravissant et enchanteur.

JEAN PADOVANI.

Palmes Académiques

Sont nommés Officiers de l'Instruction publique,

MM.

Autrez Joseph, juge au tribunal de première instance d'Alger.

Bonavita Don-Joseph, ancien instituteur, employé au ministère des travaux publics.

Ferrandi Jacques-Louis-Napoléon, receveur des postes et des télégraphes à Paris.

Le docteur Guérin Louis-Maurice, médecin à Ajaccio.

Le docteur Henriot Louis-Dominique, médecin à Paris.

Le général Leblot, gouverneur de la Corse.

Mestrezat Michel, sous-préfet de Clermont.

Nondolini Louis, professeur d'escrime à Paris.

Orsini Ours-Vincent, commissaire spécial de police près la préfecture du Rhône.

Ortoli Joseph-Napoléon, directeur honoraire d'école primaire publique de la ville de Paris.

Pekin Jean-Mathieu, artiste statuaire à Bastia.

Le docteur Serpeggi Charles, médecin inspecteur des écoles à Pierrefitte.

Vesturini Simon-Jean, conseiller municipal de Marnoia.

Ont été nommés Officiers d'Académie,

MM.

Mme Alfonsi Nonce-Marie, née Bonavita, institutrice en retraite à Constantine.

Alretti Ours-Paul, commis à la préfecture de la Seine.

Antonini Eugène, receveur des postes et télégraphes à Sanilhac.

Antonini Michel Ange-Théophile, publiciste à Paris.

Bernardini Léopold-Marius, publiciste à Paris.

Borelli Ignace-Félix, receveur principal des postes et des télégraphes à Poitiers.

Breganti Louis, surveillant général chargé de la direction de l'enseignement des enfants abandonnés à Brignais.

Cicaldini Charles-Joseph, sous-chef de bureau au ministère de la Marine.

Causerie Agricole

Notre Jardin en Mars

En mars on doit terminer les plantations, en ayant soin de « pralliser » les racines des arbres à planter.

C'est le moment de soigner les pelouses ; on leur enlèvera la mousse, après les avoir fumées avec 200 kilos de scories de déphosphoration, 150 kilos de chlorure de potassium, 300 kilos de sang desséché, 300 kilos de sulfate de fer en mélange, par hectare.

On découvre et l'on taille les rosiers tiges et l'on en fait de pied ou greffes bas et sarmenteux.

On divise les plantes vivaces

On soigne la multiplication des plantes sarmenteuses d'été.

A la fin du mois, on sème sous chassis : reines marguerites, balsamines, œillets de Chine, ricins, coréopsis, pyrèthre doré, etc.

C'est l'époque du labour et de la fumure du potager.

On sème : pois divers, fèves de marais, carottes, oignons, épinards, cerfeuil bulbeux, persil (en bordure).

On plante : ail, échalote, stachys ou crosnes du Japon, asperges (griffes d'un an), boilos et racines porte graines.

Vers le 15 mars, on découvre et l'on butte les artichauts.

On sème sur couches : melons, concombres, radis, carottes, pommes de terre hâtives, aubergines, tomates, piments.

En cultures forcées : laitues, asperges, fraisiers, chicorées et barbe de capucin. On met en place le porte-graines de plantes potagères bisannuelles.

Vers la fin de janvier et le commencement de février, apparaît aux Halles de Paris la chicorée frisée. A la fin de février et au commencement de mars viennent les artichauts d'Algérie et du Midi ; à la fin de mars et au commencement d'avril débutent les asperges de pleine terre.

C'est le moment de tondre les haies de clôture et de donner un peu d'air aux fuchsias et aux pelargoniums de la serre froide.

Ferdinand Richard.

CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

En raison des nouvelles conditions d'âge fixées par la loi du 11 janvier 1910 pour l'admission des candidats à l'examen du certificat d'études primaires, le ministre de l'instruction publique a décidé, par mesure transitoire, qu'il serait tenu, au mois d'octobre 1910, une session extraordinaire ouverte à tous les candidats ayant atteint l'âge de douze ans au 1er octobre, qu'ils se destinent ou non à entrer dans les écoles primaires supérieures.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 24 mars 1910.

A l'exception de certaines valeurs de transports en nouvelle hausse, la plupart des compartiments se retrouvent aux environs de leurs cours de la veille. Les Fonds d'Etats sont calmes. Rente Française 98.40. Le Crédit Lyonnais monte à 1.150, le Crédit Foncier à 818.

L'assemblée ordinaire de la Société Générale, qui a eu lieu aujourd'hui, a approuvé les comptes de l'exercice 1909 et fixé le dividende à 46 fr. 75 net par action contre 46.25 précédemment. L'augmentation de capital réalisé l'an dernier va traduit donc par un nouvel accroissement de dividende.

Rappelons que le prix de souscription aux obligations à 4 1/2 0/0 du Crédit Foncier Serbe (Dupraz Fondeur) est de 452.50 avec un coupon intérimaire au 1er juillet prochain de 8.65.

En Banque, la Jagerfontein est demandée à 322.50.

La Mossamedes s'avance à 27 frs.

Les actions privilégiées de la Société Tonkinoise de Bazacle peuvent encore s'obtenir au pair de 250 frs. Ces titres sont nominés, sans faire état d'aucune augmentation de recettes, d'un dividende de 5 0/0.

Au moment où l'on cherche à pousser les actions Mozambique à des cours ingénibles, il nous paraît intéressant de rappeler que depuis sa fondation, en 1891, cette Société n'a distribué qu'un seul dividende de 4 fr. 87 en 1898. De 1901 à 1908, les bénéfices ont atteint 24.000 liv. st. pour rémunérer un capital de 1.000 000 de liv. st. porté en décembre à 1.500 000 livres.

Chemins Français calmes.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

PINO. — Un deuil bien cruel vient de frapper les premières familles de Pino : M. Damien Giuliani, étudiant en pharmacie, n'est plus. Il disparaît à vingt-six ans, après plusieurs mois de souffrances, malgré tous les soins que sa pauvre mère ne se laissait de lui prodiguer avec l'espoir d'arriver à vaincre le mal. Malheureusement il était trop tard ; tous ces soins ont servi à prolonger le vie de ce cher fils, mais n'ont pu combattre le mal qui le minait.

Il avait passé quelques années à Nice et à Biarritz, où rien d'alarmant ne s'était produit, lorsqu'il y a un an, les praticiens lui conseillèrent de rentrer au village natal, pour rétablir sa santé. Il espérait toujours qu'il aurait pu reprendre ses occupations. Hélas ! il ne devait plus quitter Pino, et sa bonne mère devait assister impuissante, pendant des mois, à l'agonie de ce fils, si doux, si aimant, si tendrement aimé, si sympathique à tous.

M. Damien Giuliani était, en effet, d'une douceur et d'une bonté excessives. Il ne comptait que des amis, qui tous joignent leurs larmes à celles de sa famille pour pleurer la mort prématurée de cet excellent cœur.

Les obsèques avaient réuni à Pino une foule de parents venus de Bastia, de Marsiglia, des divers villages des cantons de Luri et de Nonza. Ce ne sont pas les consolations qui ont manqué à Mme Giuliani et à sa famille mais que peuvent-elles en présence d'un si grand malheur.

Nous nous associons de cœur à ce deuil, et prions Mme Giuliani, les familles Bertoni, Antoni, Paravicini, Agostini, Pietri et Vincentelli d'agréer toutes nos condoléances.

PIETRACORBARA. — Le ministre de la marine a décerné un témoignage officiel de satisfaction à M. Giuliani Sébastien, matelot, et à Mlle Damiani Angèle-Marie, qui, le 31 juillet 1909, ont porté secours à deux jeunes filles entraînées par le courant près de la marine Pietracorbara.

MURATO. — M. le chanoine Laurent Amadei, ancien doyen de Murato, vient de s'éteindre, dans sa quatre-vingt-cinième année. Depuis des années déjà il luttait contre les infirmités inhérentes à la vieillesse, mais sa bonne constitution lui permettait de réagir. Et c'est ainsi qu'il a pu atteindre ce bel âge en conservant toute sa lucidité d'esprit, une heureuse mémoire.

C'était un bien digne prêtre, qui avait travaillé à la vigne du Seigneur dans plusieurs paroisses, après avoir passé quelques années comme vicaire à Saint-Jean de Bastia.

A Murato, où il se trouvait depuis longtemps, la population avait pour lui une véritable vénération, car il avait toujours travaillé pour le bien, s'efforçant d'apaiser les rivalités locales, d'assurer le calme dans les esprits et les familles, se tenant en dehors des coteries.

La mort de ce saint prêtre a excité les plus vifs regrets à Murato, dans le Cap dont il était originaire, à Bastia, et dans toutes localités où il a exercé son ministère.

Après le service religieux, le corps a été transporté à Olmeta du Cap, pour être inhumé dans le caveau de la famille. Les manifestations qui se sont produites dans cette circonstance ont montré en quelle vénération était tenu ce prêtre selon Dieu.

Nous adressons à ses neveux, MM. Antoine-Félix, Laurent et Antoine-Paul Amadei, le capitaine Giuseppi nos condoléances les plus sincères.

Fumure Phosphatée des Plantes Sarclées

Beaucoup d'agriculteurs se figurent qu'en donnant aux cultures sarclées une dose abondante de fumier de ferme, ils peuvent obtenir le maximum de produits que leurs terres sont susceptibles de rendre. Il y a là une grave erreur. Certes, le fumier est indispensable à ces cultures et on ne saurait mieux introduire cet engrais dans l'assolement que de cette façon. La fumure renferme en effet de nombreuses graines de mauvaises plantes et si on le donnait aux céréales, on aurait vite fait de salir ses terres. Au contraire, les sarclages, dans le cas considéré, permettent facilement de s'en défaire. Il vaut donc mieux, au lieu d'épandre son fumier entre ses diverses pièces, le fournir en totalité chaque année à la sole sarclée : on qui n'est pas assimilé reste à la disposition des cultures suivantes et l'on maintient ainsi ses terres en état de propreté.

Malheureusement *le fumier est trop pauvre en acide phosphorique* et, pour les plantes sarclées comme pour les autres cultures, cet élément est le facteur principal des récoltes : celles ci sont en quelque sorte proportionnelles à la dose que l'on en fournit au sol. Il s'ensuit que les rendements les plus élevés et par suite les plus rémunérateurs ne pourraient pas être obtenus par l'usage du fumier seul ; *il est absolument nécessaire de lui adjoindre un engrais phosphaté.*

Les essais qui ont été tentés dans les divers sols et sur les diverses cultures sarclées, ainsi qu'une pratique déjà longue, ont montré que les *phosphates naturels* étaient à écarter complètement par suite de leur faible efficacité et de l'extrême lenteur de leur nominalion. Il en pourrait donc y avoir d'hésitation qu'entre *scories* et *superphosphate* : or, chaque fois que l'on a comparé côte à côte, soit à dose égale, soit à dépense égale (dose équivalente) le superphosphate minéral et les SCORIES THOMAS ETOILE, on a constaté qu'on pouvait, grâce à ces scories, obtenir les mêmes résultats pour une dépense moindre, ou, en qui revient au même, du meilleurs résultats pour la même dépense. Cette *supériorité des* SCORIES THOMAS ETOILE se manifeste d'ailleurs, quelle que soit la nature du terrain, calcaire ou non.

C'est donc aux SCORIES THOMAS ETOILE que les cultivateurs auront recours dans tous les cas pour la fumure phosphatée de leurs cultures sarclées : ils seront sûrs d'obtenir, grâce à cet engrais, un rendement maximum et par suite un bénéfice élevé. La dose d'emploi variera entre 50 et 60 kgs à l'hectare. L'enfouissement sera fait autant que possible par un labour préparatoire ou tout au moins par le labour de semis ou de plantation.

Il y a lieu de remarquer qu'avec les scories, non seulement on accroît la *quantité*, mais qu'on augmente aussi la *qualité*. Les racines fourragères sont plus riches en matières alimentaires, les pommes de terre ont un dosage plus élevé en fécule. *Un même poids de racines ou de tubercules se montre donc plus nutritif lorsqu'il a été produit avec* SCORIES THOMAS ETOILE. On peut avec une même surface consacrée aux cultures sarclées, nourrir davantage d'animaux et les mieux nourrir.

Une action remarquable, constatée maintes fois, est la *résistance à la sécheresse* que confèrent les scories : alors que les plantes n'en ayant pas eu se développent peu et difficilement, les plantes des champs scorifiés poussent avec vigueur et semblent ne pas souffrir du manque d'eau. Enfin la *résistance aux maladies* est plus grande et l'on a notamment obtenu d'excellents résultats dans les terres où se faisait sentir la maladie du cœur de la betterave.

Afin d'être sûr de l'efficacité du produit que l'on emploiera, avoir bien soin d'exiger du marchand la *marque ETOILE* qui est vendue avec garantie écrite d'une *solubilité minima de 75 0/0 dans le réactif Wagner* et dont *les sacs se reconnaissent à leur marque : il n'y a qu'une seule à cinq branches située dans leur milieu et l'inditation portée est :* SCORIES THOMAS MARQUE ETOILE, *garantie pure.*

Qu'on ne se laisse donc pas tenter par l'appât d'un prétendu bon marché : lorsqu'on vend une marchandise quelques sous moins chère le sac, souvent elle ne vaut même pas, en réalité, la moitié des bonnes SCORIES THOMAS ETOILE.

Petite Gazette

Doctorat en médecine

M. Charles Balate, interne des hôpitaux de Marseille, vient de subir sa thèse de doctorat devant la faculté de médecine de Montpellier.

Le jeune docteur avait choisi pour sujet : « La poliomyélite du premier âge chez les enfants de la classe ouvrière. » Il l'a traité et soutenu avec tant de talent que le jury lui a décerné la mention très bien.

Nous joignons nos félicitations à celles qui lui ont été adressées par les membres du jury de Montpellier.

Nouvelles militaires

MM. les lieutenants Leciani et Sadi, de l'escadron du train des équipages militaires, sont désignés pour Casablanca et affectés, le premier au 17e escadron, le second au 5e.

Postes et Télégraphes

M. Campi, candidat militaire, est nommé facteur de ville à Orléansville.

Arrestation

Pour avoir contrevenu à un arrêté d'expulsion, le sieur Demighes Ange a été appréhendé hier à 4 heures par le service de la sûreté et mis à la disposition de M. le Commissaire central.

Nouvelles maritimes

M. le mécanicien inspecteur de 2e classe Borelli, du port de Toulon, est désigné pour embarquer sur la 2e escadre, à Toulon.

Mont de Piété

Sont nommés sous-agents à la manutention du Mont de Piété à Paris, MM. Andrei Charles, sergent au 144e, Orlioni Jean-André, maréchal des logis au 1er cuirassiers.

Récompenses honorifiques

Une médaille d'honneur en argent a été décernée à M. Tristani Alexis-François-Xavier, employé de bureaux de 1re classe au magasin divisionnaire de Philippeville, 28 ans de services.

Troupes coloniales

M. le pharmacien aide-major de 1re classe Michell, en résidence libre, est placé en activité hors cadres pour continuer ses services dans l'Inde.

Les Annales

Une nouvelle série inédite de « Mémoires de Got » commence, aujourd'hui, dans les *Annales*. C'est une évocation de la société du second Empire, très curieuse, illustrée de portraits et documents de l'époque. Ce même numéro, fort intéressant, contient un article de M. Jules Claretie sur l'« Ecole des Ménages, » de Balzac, représentée à l'Odéon, et des fragments de cette pièce inédite ; des lettres de jeunesse du pape Léon XIII ; des impressions de voyage en Turquie par Mme Marcelle Tinayre ; de belles pages de prince de Monaco, etc...

En vente partout : 25 centimes.

A vendre

Une jument, 5 ans ; un poulain, 2 ans ; fourrages à 10 fr. les 100 kilos.

S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*

Avis

Achat de grignons d'olives à 24 francs la tonne rendue franco dans n'importe quelle gare du réseau.

S'adresser à M. Lucchetti, Nouveau-Port, Bastia.

A vendre

Cheminée marbre statuaire. Tapis, lits, buffets, tables, bacs à plantes, lustre à gaz, divans, etc., etc.

S'adresser à l'hôtel Valery, de 1 h. à 5 heures.

A louer

A Louer : Magasin et cave, Impasse Saint-Jean.

S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

MODERN' CORDONNERIE

CHAUSSURES DE LUXE & EN TOUS GENRES

Grand choix pour Hommes Dames, Enfants, Fillettes

POLACCI et ROGIALLI

9, Boulevard du Palais, Bastia.

Tous les articles sortant de la *Modern' Cordonnerie* sont le produit d'une sélection sévère et choisis parmi les modèles les plus demandés.

En les adoptant, nos clients sont sûrs d'avoir les articles du jour, et à qualité égale, à concurrencn est impossible.

Facilités de paiement aux Fonctionnaires

Atelier spécial de réparations

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00174

DANS LES AMBASSADES

Paris, 28 mars.

M. Eughen Balleco, attaché à l'ambassade de France à Saint-Pétersbourg, est nommé secrétaire d'ambassade.

LES CORSES DE PARIS

Pour les victimes du Chanzy

Paris, 28 mars.

Les Sociétés Corses de Paris ont donné, hier soir, à la mairie du quatrième arrondissement, une grande fête de bienfaisance au profit des familles Corses éprouvé a par la catastrophe du *Général Chanzy*

Cette fête, qui avait été organisée sous le patronage de S. A. la princesse Jeanne Bonaparte, le marquis d'Orano, la princesse de Hohenlohe, la princesse de Béarn, et des Représentants de la Corse, a été très réussie.

Plusieurs artistes des grands Théâtres de Paris avaient prêté gracieusement leur concours.

Nomination

Eaux et Forêts

Paris, 28 mars.

M. Jules Bellini est nommé garde communal des eaux et forêts dans le département de la Corse.

Nouvelles Militaires

Cadre de réserve

Paris, 28 mars.

M. le général Bonnet, commandant la 72e brigade d'infanterie, est placé, à dater du 29 mars, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

Retraite

Le garden de batterie Roitel, attaché à la direction d'artillerie de Bastia, est rayé des contrôles.

VENISE

LE PROCÈS DE LA COMTESSE FATALE

Venise, 28 mars.

Le bruit court que la comtesse Tarnowska serait acquittée, comme irresponsable.

Tous les médecins, qui ont déposé comme témoins, ont conclu chez l'accusée des phénomènes hystériques et neurasthéniques.

Ils ont, en outre, déclaré que la tante maternelle de la comtesse Tarnowska mourut folle ; que ses trois sœurs se trouvent dans une maison de fous. La grand'mère maternelle de la comtesse est atteinte de folie.

Les Morts du Jour

Le Général Geslin de Bourgogne

Paris, 28 mars.

On annonce la mort du général de brigade Geslin de Bourgogne, officier de la Légion d'honneur, décédé à l'âge de 63 ans.

Le général Geslin de Bourgogne avait été placé, l'année dernière, dans le cadre de réserve.

La Démission du Généralissime

Paris, 28 mars.

Le bruit court que le général Brun, ministre de la Guerre, aurait demandé au généralissime Trémeau des explications sur certains propos qu'il aurait tenus au sujet de la nomination du général Picquart comme commandant de corps d'armée.

On ajoute même que le général Trémeau se serait emporté au cours de son entretien avec le ministre de la Guerre, et qu'il lui aurait offert sa démission.

LE DUC D'ORLÉANS et l'« Action Française »

Paris, 28 mars.

L'*Action Française* publie une note de ses envoyés déclarant que les paroles qu'on prétendant, ont tenu l'*Action Française*, dans l'interview publiée récemment par le *Gaulois*, ne furent pas comprises.

Le duc d'Orléans n'a jamais eu l'intention de blâmer l'*Action Française*, laquelle est entièrement en communauté d'idées avec lui.

Nouvelles Maritimes

Commandements à la mer

Paris, 28 mars.

Le capitaine de frégate Prat est nommé au commandement du contre-torpilleur *Lance* et de la deuxième flotille de sous-marins de la Manche.

Le capitaine de frégate Vesco est nommé au commandement du croiseur d'escadre *Gaichen*.

PARIS

AU SYNDICAT NATIONAL DES CHEMINS DE FER

Paris, 28 mars.

Le Conseil d'administration du Syndicat national des chemins de fer a décidé, dans sa réunion d'hier, au cas où des mesures coercitives seraient prises contre des ouvriers ou employés, fait part du syndicat, de répondre immédiatement par les moyens extrêmes.

Avant de lever la séance, un ordre du jour a été voté, invitant la Confédération générale du Travail à soutenir les cheminots, en déclarant, au moment indiqué, la grève générale de toutes les corporations.

L'éruption de l'Etna

Nouvelles rassurantes

Palerme, 28 mars.

Les bouches actives de l'Etna sont au nombre de quatorze ou quinze.

Les cratères continuent à rejeter une grande quantité de lave, mais avec moins d'intensité.

Le courant de la lave qui était de dix mètres à l'heure dans la matinée, n'était plus que de six mètres dans la soirée.

Les Obsèques du Lieutenant Lapayre

Paris, 28 mars.

Les obsèques du lieutenant Lapayre, qui fut tué dans le Sud Oranais, ont été célébrées aujourd'hui à Aurillac, dans le Cantal, au milieu d'une foule extraordinaire.

Toutes les autorités y assistaient. Le Ministre de la Guerre s'était fait représenter par le capitaine Belhague, son officier d'ordonnance, qui épingla la croix de chevalier de la Légion d'honneur sur le cercueil de ce brave soldat.

Plusieurs discours ont été prononcés à l'issue de la cérémonie religieuse.

EN ALLEMAGNE

La Consommation de la bière

Berlin, 28 mars.

D'après une statistique, qui a été publiée récemment, il est établi que l'Allemagne boit annuellement pour trois milliards de bière.

Le Voyage du Kaiser à Rome

Berlin, 28 mars.

Les négociations sont actuellement entamées entre les Cabinets de Rome et de Berlin au sujet du prochain voyage de l'empereur d'Allemagne en Italie.

Pendant son séjour à Rome, Guillaume II rendra visite à Pie X.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Séance du matin

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Le Budget

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général de l'exercice 1910.

Ministère des Finances

A l'ouverture de la séance, le Sénat vote les quelques articles du budget du ministère des finances qui avaient été réservés.

Ministère de l'Agriculture

Le Sénat aborde ensuite l'examen du budget du Ministère de l'Agriculture.

Après l'adoption de quelques articles, la séance est levée et renvoyée à cet après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Le Budget

Le Sénat reprend la discussion du budget du Ministère de l'Agriculture.

Presque tous les articles de ce budget sont successivement mis aux voix et adoptés.

Séance demain.

AVIS DE DÉCÈS

M. Jean-Jacques Ortoli ; Mlle Marie Ortoli ; Mme et M. Pierre Ortoli, huissier ; Mme et M. le docteur Pomerati et leurs enfants ; Mme et M. Paul Rossi ;

Ont l'honneur d'informer leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME MARIE HORTENSE ORTOLI

NÉE GIROLAMI

leur épouse, mère, belle-mère et grand'mère, décédée dans la 66e année de son âge, munie des Sacrements de l'Eglise.

La levée du corps aura lieu aujourd'hui, 29 courant, à 9 heures et demie du matin.

On se réunira, boulevard Paoli, n° 27.

(SPELONCATO)

Mme Veuve Romulus Carli née Orsoloni ; M. Ignace Grimaldi et ses enfants ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR ROMULUS CARLI

Publiciste

Membre de plusieurs sociétés savantes

Officier de l'Instruction publique

Commandeur du Mérite Agricole

leur époux, cousin germain et oncle, décédé à Spelonato, le 29 mars 1910, dans sa quatre-vingtième année.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part

Priez pour lui !

AVIS

M. ORESTE HAGINI a l'honneur de prévenir Messieurs les Propriétaires, ainsi que les personnes ayant à construire ou réparer des immeubles, qu'ayant abandonné le commerce des vins, il a repris les entreprises de travaux.

Comme auparavant, il aura à cœur de ne livrer que des travaux soignés, et tous ceux qui lui feront connaître des ouvrages pourront témoigner de leur solidité et de leur exécution parfaite.

Il fournira, à titre gracieux, les plans et devis nécessaires, et les propriétaires ont tout à gagner à le consulter, car, par le fini de ses travaux et la modération de ses prix, ils seront sûrement satisfaits des propositions et facilités de paiement qu'il pourra leur faire.

Il garantit tous les travaux qui lui seront confiés.

S'adresser, comme auparavant, au numéro 5, *Avenue Carnot, à Bastia.*

MESDAMES

PATES ALIMENTAIRES

Raffinées — Supérieures — Extra

Usine à Vapeur

La MAISON GHILINI, dont la réputation n'est plus à faire, vient de changer complètement son installation. Elle y a apporté tous les perfectionnements modernes.

Sa fabrication journalière dépasse aujourd'hui **2.000 kilogrammes.**

Elle peut, actuellement, lutter avantageusement avec tous les produits similaires tous venant du Continent.

Ses pâtes supérieures et extra sont garanties pur blé dur.

On trouvera dans ses magasins, 6, Boulevard Saint Angelo, tous les genres de pâtes que l'on peut désirer.

MM. les Epiciers sont informés que la MAISON GHILINI leur livrera, à domicile, des pâtes en caisses qui leur donneront pleine satisfaction comme prix et qualité.

Exigez partout la Marque « MAISON GHILINI »

Vente de Fourrages

Luzerne 1re coupe, bonne qualité, à onze francs les cent kilos sur wagon, gare Forêt.

S'adresser à M. PETRONELLI, propriétaire, à Folelli, par Castellare-di-Casinca.

F. CHARDON & Cie

Fabricants de Matériaux de Construction

Usines à FRANCARDO (Corse)

Magasins : BASTIA, 7, Avenue Carnot, de vente : / COURT, Nouvelle Traverse.

TUILERIE et BRIQUETERIE mécaniques

Tuiles plates et rondes.

Briques pleines et creuses

Briques à planchers en fer I

CARREAUX, TOMETTES, TUYAUX

N. B. — Nos tuiles résistent à la gelée et à l'air salin des bords de la mer mieux que les tuiles marseillaises. Référence sur demande.

MANUFACTURE

DE CARREAUX MOSAIQUES ET CIMENT unis et à dessins

pour carrelages décoratifs et à bon marché de vestibules, appartements, magasins, églises, etc.

Envoi, sur demande, d'échantillons et prix

CHAUX GRASSE supérieure

Production : 4 tonnes par jour

SCIERIE MÉCANIQUE de Bois

Planches, Madriers, Chevrons, Liteaux, Lattes

Grands Entrepôts de CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES

Fers et Aciers en barres, plats, ronds, carrés

Fers à planchers I

ZINC, PLOMB, en feuilles, tuyaux, gouttières

NOTA. — Un ingénieur fournira tous renseignements techniques sur le choix et le mode d'emploi des matériaux.

La Maison possède une importante collection de modèles de villas, maisons de ville et de campagne, style moderne, que les clients pourront consulter avec fruit.

Dépôt spécial de

des Eaux Minérales Naturelles

DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY ET DES GRANDES SOURCES DE VALS pour la Corse

BASTIA, 13, *rue Napoléon*

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies de foie, intestins, fièvres, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas, n'irritant pas.

Demandez dans tous les cafés le *Quart Vichy Lardy et Lorband*

RHUM GRANDS MORNES

MARQUE MONDIALE des GET Frères des célèbres inventeurs du PIPPERMINT. Le RHUM GRANDS MORNES se vend avec garantie d'origine de l'ETAT et se recommande au corps médical tout entier pour sa finesse et sa vieillesse.

Maison fondée en 1795

SAINT-FLORENT

M. SCOTTO, patron-pêcheur, a l'honneur de prévenir les amateurs qu'il a mis des filets pour la pêche à la traîne de 6 mètres de longueur, à 15 francs.

LIBRAIRIE OLLAGNIER

ŒUVRES COMPLÈTES ILLUSTRÉES DE

Edmond Rostand

6 PIÈCES DE THÉATRE COMPLÈTES, DE NOMBREUSES POÉSIES, PLUS DE 600 ILLUSTRATIONS INÉDITES, EN COULEURS ET EN NOIR. 1000 PAGES DE TEXTE ET DE GRAVURES.

L'OUVRAGE PARAIT EN FACICULES HEBDOMADAIRES

à 0 fr. 60 ; *franco :* 0 fr. 70

HORS TEXTE EN COULEURS

N. B. — Les Souscripteurs à l'ouvrage complet bénéficient, jusqu'au 1er avril prochain, de prix de faveur et de facilités de paiement.

FOX-LAND RHUM

Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rouens artificiels.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES

REPRÉSENTANT

Pour BASTIA et CORTE

M. Paul GHORMINI

ALBERTINY ET Cie NICE ET CANNES

Savon Le CHAT

Extra Garanti Pur

Production 100.000 Kilogr. par Jour

La plus importante des Savonneries de l'Europe Continentale

Ne pas oublier que l'Amaro Nuttal est celle produit l'été et recommandable pendant l'hiver.

GRAND BAR SOAVI

Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA

Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable

CAFÉ-EXPRESS

et l'exquis

CHOCOLAT-EXPRESS

à 20 centimes la tasse

Journal Financier Français

16, Place du Havre, 16

PARIS

Colonnes de Bourse Paraissant gratuit de Coupons Obligations

JE DONNE 100.000fr.

Chauves ! à qui prouvera que la célèbre Bérézophile du dermologiste F. OLLÉ n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne les fait pas repousser à tout âge sur les têtes les plus chauves et dans leur nuance primitive.

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES

ET

APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI

CORTE (Corse)

Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs

GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS

VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Pour vos agrandissement adressez-vous en toute confiance à J. MORETTI Corte (Corse)

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 87 MERCREDI 30 MARS 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 1, Boulevard de Paris, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les mandats sont payables d'avance et reçus aux Bureaux du Journal.

Petite Bastia, 1 fr. — Bastiaise (8e page), 0.75 — Diverse, 0.20 — Judiciaire, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

Corse..... 20 fr. 10 fr. 5 fr. Union Postale et Autres Pays le port en sus.

Autres Départ. 30 » 15 » 8 »

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00175

BIBLIOTHÈQUE

MANIFESTE DE LA FÉDÉRATION des Syndicats d'Initiative et Amicales Corses

CHERS CONCITOYENS,

Pendant dix-huit siècles, nos aïeux offrirent à l'Europe le spectacle saisissant d'un petit peuple qui veut rester libre, maître absolu de ses destinées.

Cet ardent amour du sol natal communiqua à nos pères l'énergie, la force de résister aux invasions étrangères, de conquérir enfin leur émancipation politique.

La situation de la Corse est aussi grave aujourd'hui qu'aux heures tragiques de l'indépendance.

Notre liberté n'est pas en péril, mais notre existence matérielle se trouve menacée.

Aucun pays d'Europe disait M. Clémenceau, président du Conseil, dans un exposé sur la Corse, paru à l'*Officiel*, le 24 septembre 1908, ne peut donner une idée de la misère et du dénuement actuels de la Corse.

Sommes-nous les artisans responsables de cette profonde détresse ?

Tous les gouvernements, qui se sont succédé en France depuis 1760, date de l'annexion de la Corse, ont laissé à notre malheureux pays les éléments primordiaux de développement économique.

Tandis qu'on prodiguait aux autres départements français, et même aux colonies les plus éloignées, tous les facteurs de prospérité, la Corse, l'Ile oubliée, gardait la physionomie d'un pays barbare, abandonné à son propre sort.

Au début du XXe siècle, la malaria nous interdit l'accès des plaines fertiles ; nos voies de communication sont à l'état d'ébauche, et nous subissons des tarifs de transport exorbitants.

Nous sommes accablés, en un mot, par des fatalités économiques qui nous empêchent de mettre en valeur les richesses de notre sol, de vivre du fruit de notre travail dans notre pays tant aimé !

M. Clémenceau, parlant au nom du Gouvernement de la République, a reconnu la nécessité urgente pour la France de porter un prompt remède à la crise économique et financière que nous traversons.

La situation de la Corse, a-t-il déclaré à l'Officiel, ne pourra être vraiment modifiée que par une transformation complète et profonde du pays que procureront le développement de l'agriculture, et l'exécution de grands travaux d'intérêt public ; tels que l'assainissement, l'achèvement du réseau des chemins de fer, la construction d'un réseau routier, etc.

Il a ajouté :

Il faut agir, c'est nécessaire ; il faut agir immédiatement : c'est l'intérêt de la Corse, et du pays tout entier.

Voilà dix-huit mois que notre misère a été proclamée par le Gouvernement français à la face de l'Univers civilisé.

Qu'a-t-on entrepris, depuis, pour nous porter secours ? Rien !

Chers Concitoyens,

Fidèles à l'engagement que nous avons pris, le 8 octobre 1909, à Bastia, au congrès des Syndicats d'Initiative de la Corse, nous avons l'impérieux devoir de vous faire entendre ces paroles de vérité :

Notre pays est entraîné vers la ruine ; la misère l'étreint : le Gouvernement, malgré ses engagements solennels, le néglige, et continuera à le négliger tant que le peuple Corse n'aura pas fait entendre sa volonté souveraine.

De même que nos pères furent les maîtres de leurs destinées politiques, nous disposons, nous aussi, de nos destinées économiques.

Nous sommes appelés, le 24 avril prochain, à élire nos représentants au Parlement.

Dans les circonstances douloureuses que nous traversons, alors que la patrie Corse réclame le droit à la vie, nous n'avons guère le loisir, et il ne saurait être question de nous livrer à des discussions byzantines sur les opinions politiques des candidats qui briguent nos suffrages.

Notre pays a besoin de l'énergie, de l'intelligence, du dévouement de ses meilleurs enfants.

Comme autrefois nos pères choisissaient dans les Consultes les chefs intrépides qui devaient les conduire au combat, à la victoire, nous devons faire appel, parmi les candidats qui aspirent à nous représenter, non à des politiciens, *si habiles soient-ils*, mais à des patriotes éprouvés qui aient l'autorité de faire entendre à la Tribune du Parlement les légitimes revendications de la Corse, qui aient la volonté ferme d'en obtenir, à bref délai, la réalisation pratique.

Ces revendications de la Corse, vous les connaissez et leur bien-fondé a été reconnu par le Gouvernement lui-même.

Elles peuvent se résumer ainsi :

Assainissement de nos plaines insalubres.

Construction de notre réseau vicinal.

Achèvement de notre réseau de voies ferrées (Ligues de Ghisonaccia-Bonifacio, d'Ajaccio-Sartene-Bonifacio et d'Ajaccio à Vico).

Abaissement de nos tarifs de transport sur terre et sur mer, en augmentant, s'il y a lieu, les subventions postales aux Compagnies concessionnaires.

Etablissement de tarifs communs.

Suppression des taxes d'embarquement et de débarquement.

Assimilation douanière de la Corse, sous réserve de faire abandon au département du supplément de recettes qui en proviendrait.

Amélioration du service d'Ajaccio-Bône.

Création de services maritimes entre Bastia-Nice-Tunis et Alger-Nice-Ajaccio.

Remplacement de la traction animale par la traction mécanique dans toutes les adjudications postales.

Reboisement des montagnes.

Encouragement à l'agriculture.

Travaux d'irrigation.

Classement des eaux de Gaugno et d'Orezza.

Le salut de la Corse est dans l'exécution intégrale, immédiate de ce programme économique.

Il ne s'agit pas, aujourd'hui, de verser notre sang pour défendre notre patrie menacée.

Pour sauver la Corse de la misère notre devoir est plus simple. Mais par un même sentiment élevé de patriotisme,

nous votons que pour les candidats qui accepteront le mandat impératif de venir nous rendre compte de leurs efforts au mois d'avril 1911, au moment de la session du Conseil général, et qui s'engageront à donner leur démission, si, à cette date, ils n'ont pu obtenir du Gouvernement les satisfactions qui nous ont été promises. Le pays demanderait alors à tous les corps élus de s'associer à cette protestation.

PLUS DE PROMESSES, DES ACTES OU LA DÉMISSION.

VIVE LA CORSE !

Sylvestre Frasseto, président de la Fédération des Syndicats d'initiative et Amicales Corses.

Arrighi de Casanova, président du Syndicat d'initiative de Corte.

Pierre Capitali, président du Syndicat d'initiative de Calvi.

Gabellini, président de l'Amicale Corse de Grenoble.

du Gaffory, président du Syndicat d'initiative des Intérêts Corses de Marseille.

Leoni, président de l'Amicale « Cyrnos, » de Bordeaux.

Lanfrini président du Syndicat d'initiative du Propriano.

Marenggi, président du Syndicat d'initiative des Intérêts Corses de Toulon.

Jean Paoli, président de l'Amicale Corse de Tarbe.

Pinelli, secrétaire de l'Amicale Corse de Gabès.

Santaggi, président du Comité des Intérêts Corses de Nice.

Tadeschi, président de la Société Corse de Secours mutuels d'Alger.

Tommaso, président du Syndicat d'initiative de Bastia.

Varsini Etienne, vice-président du Syndicat d'initiative de Cargese.

???

Bonheur à Dieu ce qui est à Dieu, et à... Brunette ce qui revient à Brunette

Les lecteurs du *Sillon* ont pu lire avec plaisir la très belle poésie parue *en tête du dernier numéro*, et signée du pseudonyme Guy Posz, qui cache *à peine on ne cache point du tout* le nom de la personne qui l'a adressée *au journal*.

Or, par une étrange coïncidence *cette même poésie, avec exactement* la même ponctuation, a paru dans le *numéro exceptionnel du Petit Bastiais* de Pâques 1904, sous la *signature* de Baccarre, *une de nos* plus charmantes Bastiaises dont *nous avions sollicité la collaboration à ce numéro qui fut si goûté de nos* lecteurs.

Il faut supposer que Mlle Gigy *Pour, entr'autres dons, possède une* mémoire d'ange, pour avoir sorti de *son cerveau cette exquise poésie six* ans après Mlle Brunette, qui a été *tout heureuse de constater que non* seulement on a lu ses vers, mais qu'on les a *même appris par cœur*, au point de se les assimiler de si *étrange façon*.

Tous nos compliments à Mlle Gigy *Pour*.

L'Excursion du Syndicat agricole

DANS LE MIDI DE LA FRANCE

Les agriculteurs des environs de Bastia, faisant partie de l'excursion *organisée par le Syndicat agricole de la Corse, sont partis lundi par le courrier de Marseille pour se rendre en Provence et de là dans les Alpes-Maritimes, dans le but d'étudier le fonctionnement des coopératives de production.*

L'initiative prise par le S. A. C. *est d'autant plus à remarquer qu'elle* contraste avec l'attitude actuelle du *Gouvernement et de l'Administration*. C'est ce que M. le premier président Grassi a fait très énergiquement ressortir par les paroles suivantes qu'il a prononcées au moment du départ des excursionnistes :

Messieurs,

Je n'ai pas pu résister au désir de vous souhaiter un bon voyage et de vous exprimer les regrets que l'ignorance de ne pouvoir me mettre à votre tête avec notre secrétaire-général, M. Bonelli, qui ne remplit jamais devant l'accomplissement d'un devoir. Il est jeune et je ne le vois plus, hélas ! depuis longtemps.

Le départ d'une excursion ayant pour but l'étude des questions agricoles et spécialement des coopératives et du Crédit agricole est un événement sans précédent dans notre pays. Cette excursion, que le Syndicat Agricole de la Corse est heureux d'avoir organisée, indique bien quels changements se sont faits dans nos idées, combien sont grandes nos aspirations vers le progrès économique : elle est importante surtout, peut être, parce qu'elle témoigne de notre bonne volonté d'aboutir par tous les moyens dont nous pouvons disposer ; elle montre notre résolution inébranlable de marcher dans la voie que le Gouvernement nous a lui-même tracée et qu'il semble oublier, sans tenir compte de l'urgence de nos vœux à prendre pour la réalisation des promesses qu'il nous a faites, que la Corse attend avec une patience qui commence à se lasser et à laquelle nous devons craindre de voir succéder les redoutables effets d'une sourde désespoir. Les dernières lignes écrites par le Gouvernement et l'Administration sont loin de nous rassurer. Espérons encore cependant.

Donc vous allez faire un voyage très intéressant, très utile à notre chère Corse, et vous nous avez la riche moisson que vous aurez faite, et donc vous lui offrirez le faisceau contenant les germes de son future prospérité.

A votre bon voyage et vous la Corse !

La Nouvelle Femme Turque

Mme Marcelle Tinayre donne aux lectrices des *Annales* son impression sur la femme émancipée :

A la vérité, je ne crois pas que les femmes orientales aient un violent désir de gagner leur vie elles-mêmes, sauf le cas de force majeure. Elles s'accommodent très bien du travail de l'homme, et suivent en cela l'instinct de nature. Les Françaises mêmes, qui réclament le libre accès à toutes les professions, préfèrent, presque toujours, les douceurs de la vie familiale aux soucis de la vie active et extérieure. Elles ont, en majorité, le goût d'Henriette pour le mariage et ses corollaires.

Les dames turques, qui lisent nos livres et croient connaître nos mœurs, comprennent-elles la maladie croissante des femmes occidentales, affranchies par le travail, mais délaissées par l'homme ? Peuvent-elles s'imaginer les vies mélancoliques de nos vieilles filles sans amour, les vies laborieuses et de nos ouvrières qui doivent quitter le berceau du nouveau-né pour l'atelier étouffant ou l'usine meurtrière ? Pourront-elles, surtout, se représenter cette réalité des mères qui tournent parfois à la haine, l'attitude nouvelle de l'homme inquiet ou jaloux, qui change des syndicats la « camaraderie » en jupons, et qui déteint jusqu'aux charges de l'amour !

Ah ! certes, je ne prétends pas que l'existence des femmes orientales soit plus heureuse que la nôtre. A tout prendre, la cage de la liberté est préférable, mais à condition que les barreaux soient dorés. Mais il ne faut pas que les « Occidentales » de Stamboul croient que la vie nous est toujours riante et facile. Je n'admire à mes amies turques tout le loisir, tous les moyens de s'instruire et de se développer, d'exercer même les arts et les métiers convenables à

leur sexe..... Mais qu'elles prennent garde! L'homme peut aisément l'habitude de travailler pour la femme, et prend plus aisément encore l'habitude de faire travailler la femme pour lui.

MARCELLE TINAYRE.

UN DE PLUS !!!

Un, c'est un nouveau cambriolage ; cela ne surprend plus personne, mais tout le monde finit par en avoir assez.

Cette fois, la bande des pôles voyous, à casquette à damier, qui opère si impunément à Bastia s'est attaquée à une boutique d'armurier. C'est un signe des temps !

Le magasin tenu par Mme Cibert a été, la nuit dernière, cambriolé à la barbe des gendarmes, dont la caserne est située à 25 mètres. Pour une ironie c'en est une, on je ne m'y connais plus. Mais quoi ! le lundi de Pâques est pour tout le monde ; c'est un jour de joie, et les apaches-cambrioleurs se sont offerts celle de soulager Mme Cibert de dix revolvers les plus modernes, les plus luxueux, les plus dangereux ; MM. les cambrioleurs ont montré qu'ils s'y connaissaient.

Ils se sont montrés tout aussi experts dans l'art de percer les murailles. Après avoir sauté le mur longeant la ruelle de la gendarmerie, ils ont pratiqué une ouverture du côté gauche et au bas de la petite porte donnant dans l'espèce de hangar longeant la maison Orengia, ont fait sauter les deux bras de fer qui fermaient la dite porte, puis sont rentrés dans le magasin, par l'arrière-boutique.

En plus des dix revolvers, dont nous avons parlé, les malfaiteurs ont emporté une douzaine de rasoirs, deux rasoirs mécaniques, trois poignards et trois couteaux-vendetta. Ils ont ensuite cherché partout des cartouches adéquates aux armes qu'ils avaient subtilisées et ne sont retirés sans être inquiétés.

Le montant du vol s'élève à 500 francs environ.

Ne serait-il pas temps d'en finir une fois pour toutes ? Pourquoi donc la police n'opère-t-elle pas des rafles nombreuses et ne conduit-elle pas au poste, aux fins d'examen de situation, tous ces poisons à dos-vert, que leurs casquettes baricolées et leur démarche chaloupante désignent au mépris public ? Pourquoi n'envoie-t-on pas également tous ceux dont le casier judiciaire s'adorne de condamnations suffisamment nombreuses pour être reléguées, et respirer l'air vicié de Cayenne ? Ce serait une épuration intelligente, et qui aurait déjà été mise à exécution dans toute autre ville que Bastia.

On se demande réellement à quelle force occulte nos bons apaches doivent cette coupable indulgence !!

JEROME POGGI.

Conseil de Revision

MARS.

Bastelica, mercredi 30, 9 h. m., Cauro.

Zicavo, jeudi 31, 9 h. s., Bains de Guitera.

AVRIL.

Ste-Marie-Sichè, vendredi 1er, 8 h. m., Ste-Marie-Sichè.

Sarrola-Carcopino, samedi 2, midi 1/2, Gare de Mezzana.

Suspension des opérations du 3 au 10 avril inclusivement.

Moroaglia, lundi 11, 4 h. s., Moroaglia.

La Porta, mardi 12, 11 h. m., La Porta.

Piedicroce, mercredi, 13, 10 h. s., Granajola.

Valle-d'Alesani, jeudi 14, 11 h. m., Valle-d'Alesani.

Cervione, vendredi 15, 8 h. m., Cervione.

Suspension des opérations du 16 avril au 22 mai à mi-li inclusivement.

Le 23 mai. Départ par le train de midi pour Calvi.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 25 mars 1910.

La dernière séance de la semaine a été, comme les précédentes, ferme, bien que les transactions aient été naturellement peu nombreuses à la veille de quatre jours de fêtes. Les Fonds d'Etats n'ont subi que des variations insignifiantes. Le compartiment le plus favorisé a été celui des Grands Etablissements de Crédit qui, sans exception, ont gagné du terrain. Le Crédit Lyonnais a passé à 1 450. le Comptoir National d'Escompte à 820. La Société Générale est à 718. Les bénéfices de l'exercice ont été de 4 196 268 fr. 81 ce qui porte le total des gains et pertes, frais généraux déduits, pour les deux premiers mois de l'année à 2 530 874.19 contre 1 850.493 fr. 81 pour la période correspondante de 1909. L'action du Crédit Foncier est bien tenue à 816 ; ses obligations foncières et communales sont toujours très recherchée par l'épargne. Dans sa séance du 23 mars, son Conseil a autorisé pour fr. : 40.703.891 de prêts nouveaux.

La souscription aux 17 500 obligations de l'Etat de Rio Grande do Nord a obtenu le plus vif succès et les guichets ont dû être fermés dès la première heure.

Dans le compartiment industriel, le Sous se retrouve à 5.000. Les valeurs cuprifères accusent une légère tendance à l'amélioration. Signalons aussi la hausse des titres des Sociétés de chemins de fer souterrains.

En Banque, les valeurs territoriales ont été bien disposées, principalement la Mocamedes à 27 frs.

L'obligation 3 0/0 or du Port de Bahia est l'objet d'un bon courant de demandes à 463.50. La Cie a racheté encore ses garanties en circulant, sur l'ensemble de ses biens, ainsi que sur tous ouvrages et travaux et sur tous privilèges, bénéfices et avantages de sa concession, non tre hypothèque au profit des porteurs des 150.000 obligations.

Chemins Français à peu près stationnaires. Leurs recettes pour la 1re semaine sont en augmentation.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

LURI. — Hier, le village de Luri était en deuil, à l'occasion de la mort de M. Jacques Massari, décédé dans sa soixante-troisième année. Par sa situation de famille, par ses alliances, il comptait parmi les personnalités du canton. Par son caractère franc et loyal, par ses manières douces et affables, il jouissait de la sympathie générale.

La mort prématurée d'une bien-aimée compagne lui avait fait une cruelle blessure au cœur, et rien n'avait pu le consoler.

L'affection de ses enfants, puis la vertu d'un petit-fils avaient un peu déridé son front, mais sa pensée restait fermement attachée à celle qui avait été toute la joie de sa vie. Il a emporté sa douleur dans la tombe.

Aux obsèques assistait une affluence considérable. De tous les villages du canton des amis étaient venus apporter à M. Ange Massari et à M. Jean Franceschi, l'honorable conseiller général, et à leurs familles les marques de leur douleur et de leur attachement. On n'avait jamais vu foule pareille à Luri.

Après une imposante cérémonie funèbre, l'inhumation a été faite dans le beau caveau de la famille.

Nous présentons à M. Ange Massari, à MM. Franceschi et Massari notre grande part de regrets et nos sincères condoléances.

Le bon tonique pour les femmes " Pilules Pink "

A des époques régulières, les forces des femmes sont diversement et parfois longuement mises à l'épreuve. Quand, à ces fatigues accoutumées, s'ajoutent les fatigues d'un travail journalier pénible, il n'est pas surprenant de voir le sang s'appauvrir et l'épuisement suivre.

Les femmes affaiblies trouveront dans les Pilules Pink le tonique vraiment approprié à leurs besoins.

La plupart des maux dont souffre la femme, sont dûs à la pauvreté du sang et cet état de pauvreté du sang est radicalement guéri par les Pilules Pink. Les jeunes filles qui à l'âge de la formation ont pris les Pilules Pink ont évité des années de troubles et de souffrances.

Les Pilules Pink apportent toujours une amélioration prompte dans l'état de la femme anémique et il suffit de persévérer un peu dans le traitement pour obtenir une guérison complète.

Les Pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et à la Pharmacie Centrale, 23, rue Bonaparte, à Paris, à fr. 50 la boîte, 25 fr. 50 les 6 boîtes, franco.

BONE

Mademoiselle B. Santelli

Les obsèques de Mlle Béatrix Santelli, dont nous avons annoncé la mort foudroyante, à la suite d'une congestion cérébrale, ont eu lieu le 17 mars courant.

Le cercueil et le corbillard étaient couverts de gerbes de fleurs et de couronnes magnifiques. Les cordons du poêle et d'un drap étaient tenus par des dames et demoiselles amies de la chère défunte. On remarquait deux autres draps : celui des amies de la famille et celui de la Mutuelle-Corse, ainsi qu'une délégation de la nouvelle Société « l'Amicale Corse, » qui avait offert une belle gerbe.

Le deuil était conduit par M. Santelli, son fils Horace, M. Abbo père, M. Abbo fils, et M. Parienti, principal clerc de l'étude.

Une foule considérable et surtout un grand nombre de dames suivaient le convoi. Des larmes coulaient de tous les yeux en présence d'un malheur aussi affreux qui arrache du sein d'une famille une jeune fille à la fleur de l'âge.

Nous renouvelons nos sincères condoléances à MM. Santelli père et fils, à leurs alliés et parents, et nous adressons tout particulièrement un souvenir ému à notre vieil ami et concitoyen M. Philippe Santelli, commis greffier à la Cour d'Appel de Dakar. Son télégramme annonçant qu'il s'embarquera le 29 courant, arrivé de Dakar quelques minutes avant que la bière ne soit fermée, et la par son père à la morte, provoqua une scène poignante.

AUGMENTATION DU REVENU

Toute personne âgée désirant assurer le repos de sa vieillesse peut se constituer de gros revenus par la Rente Viagère. Elle aura, en traitant avec LE PHÉNIX (Entreprise privée soumise au contrôle de l'Etat), 33, rue Lafayette, Paris, la certitude de vivre de ses rentes, sans aléas ni formalité pour leur paiement. Cette Compagnie présente à cet égard une sécurité absolue. Aucune ne peut offrir plus d'avantages, plus de facilités, plus de garanties à nos rentiers. S'adresser à son siège social ou à ses agents généraux.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 29 mars

Thermomètre.—7 heures du matin + 11° à midi 15. + à 6 heures du soir + 11.4 Maxima + 17° Minima + 9 6.

Baromètre.—7 heures du matin, 770 mm. à midi, 768 mm., 6 heures du soir, 768 mm. Vent. — Dans la matinée, calme.

Dans l'après-midi, id

Etat du ciel : le matin, découvert.

l'après-midi, id.

Postes et Télégraphes

M. Agostini Nicolas-Antoine, receveur des postes et télégraphes de 3e classe à Saint-Mandé, passe au bureau composé de Paris, 105.

Pour la Mutualité

Les récompenses suivantes ont été décernées pour services rendus à la Mutualité :

Rappel de médaille d'argent : M. Antoni Antoine-Noël, gardien chef de la prison civile d'Alger, déjà titulaire d'une médaille d'argent et d'une médaille de bronze ; s'est particulièrement distingué au cours de l'épidémie de typhus en 1909.

Médailles de bronze : MM. Tasso Dominique, secrétaire, et Sesini Paul, membre de la société la Corse, à Alger ; Colombani, maire d'Oran, président de la Vincentienne ; Nardi Jean, vice-président de la Prévoyante de Blue ; Semaroni Antoine, président de la société des agents de la voirie à Constantine.

Mentions honorables : Rochisani Barthélemy et Nicolai Pierre, président et vice-président de la société les Enfants de la Corse, à Oran ; Piccioli Jean, secrétaire de la Prévoyante de Blue ; Angelini François, administrateur de la société la Corse, à Constantine ; Biancardini Michel, gardien à la prison civile d'Alger ; a prêté un concours dévoué lors de l'épidémie de variole de 1909 ; Versini Jean-Thomas et Versini Toussaint, économe et comptable à l'hôpital de Constantine.

Marins

Le paiement des pensions des invalides du 1er trimestre 1910 aura lieu à Bastia, au bureau de l'inscription maritime, le 1er avril.

Médaille des Marins

La médaille d'honneur des marins a été décernée à MM.

Casanova Ernest-Maurice, capitaine au long-cours ; Casanova Sauveur, mécanicien breveté ; Filippi Antoine-Joseph et Mari André, matelots, à Marseille ; — Bianchi Antoine-Dominique, Emanuelli Dominique-Marie, Liparelli Antoine-Jean-Christophe, capitaines au long-cours ; Bonavita Augustin, Giuli Antoine-Marc, Marcantetti Antoine-Joseph, Marcantoni Antoine-Jacques, Marcolorchino Jean-Baptiste, Mattei Pierre-Joseph, Sisco Joseph-Marie-Dominique, Tomasi Louis-Antoine, capitaines au cabotage ; Lorenzi Léonard, Antoni Dominique, Antonori Jean Barbil Dominique, Bartoli Toussaint, Bettiani Antoine Berlingieri François-Marie, Jacalini Jean, Cardi Pierre, Cervoni Ange-François, Franceschi Joseph-Antoine, Franceschi François-Marie, Franceschi Nonce, Frizzi Robert, Gianno Jean-Baptiste, Giudicelli Jean-Alexandre, Giuliani François, Giuliani Jean-Dominique, Grego Vincent, Graziani Antoine-Dominique, Gregory Jean-François-Marie, Laccioni Augustin, Lota Jean-Thomas, Luigi Pascal, Mamberti César, Giuliani François, matelots, tous à Bastia.

Objet perdu

Il a été perdu un tour de cou avec croix et médaille or.

Le rapporter aux bureaux du *Petit Bastiais*.

Avis

A louer un assez vaste magasin, boulevard de Togo, n° 1, avec waterclosset, plancher neuf, en parfait état, pouvant servir de café, boulangerie ou magasin de dépôt.

S'adresser à Dominique Mattei aîné, négociant, 13, Place St-Nicolas, Bastia.

A vendre

Cheminée marbre statuaire. Tapis, lits, buffets, tables, bacs à plantes, lustre à gaz, divans, etc., etc.

S'adresser à l'hôtel Valery, de 1 h. à 5 heures.

A louer

A Louer : Magasin et cave, Impasse Saint-Jean.

S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

A vendre

Une jument, 5 ans ; un poulain, 2 ans ; fourrages à 10 fr. les 100 kilos.

S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

ETAT CIVIL

Naissances.

Cirnino Vincent-Blaise.

Décès.

Cristiani Antoine, marié, 61 ans, de Muro.

Guitella François, 9 jours, de Bastia.

Orsini Marie-Hortense, mariée, 46 ans, de Giocatojo.

AMIANTES DE CORSE

Toutes les personnes intéressées à un titre quelconque dans les affaires d'Amiantes, soit comme propriétaires ou locataires de gisements, soit pour toute autre cause, ont intérêt à s'adresser de suite à la Société anonyme : « Amiantes de Corse, » *11, rue Montyon, Paris.*

Nouvelles Religieuses

(PAROISSE SAINT-JEAN)

Bénédiction des maisons. — Mercredi : Rues des Zéphyrs, Vasilo Poste, Pino, Bajitia, Sioco, Spinola, Marine, Fontaine-Neuve Jardins, Scala di Sarrona, Modérocche.

Jeudi : Magasins, Maisons de campagnes.

Le Meilleur, le plus agréable purgatif

THE BLAIZE PÈRE

RÉGULATEUR GALACTIQUE SANS RIVAL DU SANG

15 sous la bouteille.

AVIS DE DÉCÈS

M. Pierre Poletti, professeur au lycée de Bastia ; M. Léon Benoist d'Etivaud et Mme Léon Benoist d'Etivaud ; M. Martial Benoist d'Etivaud, receveur de l'Enregistrement à Cahors, Mme Martial Benoist d'Etivaud et leurs enfants ; M. Raymond Benoist d'Etivaud, de Limoges ; M. Lucien Benoist d'Etivaud, Mme Lucien Benoist d'Etivaud et leur enfant ; Mme veuve J. Agostini ; M. Agostini, Procureur de la République à Bastia, Mme Agostini et leur enfant ; M. et Mme Simonetti, de Lento ;

Les familles Vasser, Giacobbini, Simonetti, de Lento ; Caporossi, de Castello di Rostino ; Géant, de Bisinchi ; Orsini, Poletti, d'Oletta de Tuda ; Pietrantoni, Marinacce-Cavallacci, d'Oletta ;

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME CÉCILE POLETTI

Née Benoist d'Etivaud

leur épouse, sœur, belle-sœur, tante, nièce, cousine, décédée à Montpellier, le 29 mars 1910.

Un avis ultérieur fera connaître la date des funérailles.

LA HERNIE

et les déplacements des organes

Grâce à la Méthode CLAVERIE de Paris

plus de 950.000 ont été soulagés

Il n'est pas besoin de redire la réputation universelle acquise par M. A. CLAVERIE, le grand Spécialiste de Paris, dont la méthode vraiment humanitaire a, selon de récentes statistiques, rendu plus de 950.000 blessés à la santé, au travail, à la vie.

Son **Appareil Pneumatique, Imperméable et sans Ressort**, considéré à juste titre par le Corps médical comme la perfection même de l'appareil herniaire, *est le seul vraiment sérieux et vraiment scientifique.*

Puissant et souple, invisible, imperceptible et imperméable, il permet les exercices et les travaux les plus violents, et procure dès son apparition **un soulagement immédiat.**

Souvent imités, jamais égalés, les appareils CLAVERIE restent sans contredit sans rival, au monde.

Tous les personnes qui souffrent de **Hernies, Descentes, Efforts, Déplacement des organes, etc.,** ont donc à profiter du passage en Corse de M. A. CLAVERIE, qui visitera les malades et fera lui-même l'application de ses appareils incomparables de 9 h. à 5 h.

AJACCIO, mercredi 30, jeudi 31 mars et vendredi 1er avril (jusqu'à 2 heures), Hôtel de France.

CORTE, samedi 2 avril, Hôtel Paoli.

CALVI, dimanche 3 avril. Hôtel Colombani.

ILE-ROUSSE, lundi 4 avril, (jusqu'à 2 heures). Hôtel de Giovanni.

BASTIA, mardi 5 et mercredi 6 avril, Hôtel de France.

Ceintures Ventrières perfectionnées CLAVERIE pour la guérison des déplacements des organes chez la femme.

Dépôt spécial

des Eaux Minérales Naturelles

DE LA

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY

ET DES GRANDES SOURCES DE VALS

pour la Corse

BASTIA, 13, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies de foie, Intestins, Estomac, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, eaux gaté, ne fatiguant pas, n'irritant pas.

Demander dans tous les cafés le *Quart Vichy Lardy et Larbaud*

SAINT-FLORENT

M. SCOTTO, patron pêcheur, a l'honneur de prévenir les amateurs qu'il vend des filets pour la pêche à la truite de 8 mètres de longueur, à 18 francs

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00176

BOURSE DE PARIS

24 mars. — 29 mars

Rentes de 3 00 anciens . 96.35 — 96.25

de 3 0/0 amortis. . 99.00 — 99.00

ex-coupon

Légion d'honneur

Tableaux de Concours pour 1910

Paris, 29 mars.

Sont inscrits sur les tableaux de concours de la Légion d'honneur :

4e Pour le grade d'Officier

Le lieutenant-colonel Comte, chef de la 15e légion tor de gendarmerie, avec le n° 9.

2e Pour le grade de Chevalier

Le capitaine Feulin, du 163e d'infanterie, avec le n° 101.

Le capitaine Bout, du 163e, avec le n° 373.

Le chef de musique Laubus, du 163e, avec le numéro 2.

Le capitaine Goyot, du 2e rég. d'artillerie de montagne, à Bastia, avec le numéro 69.

Le capitaine Charpenay, du 7e rég. d'artillerie à pied, attaché à la direction de Bastia, avec le numéro 101.

L'officier d'administration de 2e classe Gamiau, du service du génie, à Bastia, avec le numéro 15.

Médaille militaire

Sont proposés pour la médaille militaire les sous-officiers et gendarmes dont les noms suivent :

n. 322, Laurent, adjudant au 163e rég. d'infanterie,

n. 351, Perotti, id.

n. 378, Sagot, id.

n. 404, Florenc, id.

n. 2, Cubery, maréchal des logis chef à la Légion de gendarmerie de la Corse ;

n. 18, Mariani, maréchal des logis chef à la Légion de gendarmerie de la Corse ;

n. 20, Ducut, maréchal des logis à la Légion de gendarmerie de la Corse ;

n. 9, Arrighi, brigadier à la Légion de gendarmerie de la Corse.

n. 11, Pozzo-di-Borgo, id.

n. 19, Crucisani, id.

n. 1, Soldani, gendarme à la Légion de gendarmerie de la Corse.

n. 2, Ambrosini, id.

n. 5, Baibis, id.

n. 6, Camilli, id.

n. 7, Navari, id.

n. 8, Gambini, id.

n. 18, Arrighi, id.

n. 12, Fabri, id.

n. 13, Felce, id.

n. 14, Frey, id.

n. 15, Bernardini, id.

n. 16, Coupez, id.

n. 17, Frippl, id.

n. 21, Franceschetti, id.

n. 22, Luisi, id.

n. 23, Guglielmi, id.

n. 57, Canfosi, maréchal des logis au 7e rég. d'artillerie à pied.

L'Impératrice Eugénie

Paris, 29 mars.

L'ex-Impératrice des Français, qui fêtait d'une parfaite santé dans sa villa « Cyrnos, » au Cap Martin, assistera dans le courant du mois d'août prochain au mariage du Prince Victor Napoléon avec la princesse Clémentine de Belgique.

Elections Législatives

Décret de Convocation

Paris, 29 mars.

Le *Journal Officiel* de ce matin publie le décret convoquant les électeurs, pour le dimanche 24 avril prochain.

Le scrutin de ballottage est fixé au dimanche 8 mai.

NICE

Assassinat Mystérieux d'un Astronome

Les pistes de la police

Nice, 29 mars.

Notre ville est toujours sous le coup de la profonde émotion produite par le mystérieux assassinat de M. Auguste Charlois, âgé de 45 ans, astronome à l'Observatoire de Nice, demeurant au n° 2 de la rue Gubernatis.

L'enquête de la police n'a encore amené aucun résultat, mais on croit être sur une bonne piste.

La police a appris que M. Charlois, originaire de La Cadière, était arrivé à Nice, venant de Marseille il y a quatorze ans, en compagnie de sa mère et de sa première femme.

Sa première femme morte, il y a cinq ans, l'astronome épousa, voici quelque six mois, Mlle Blanche Piévro, âgée de 32 ans, originaire de Marseille.

Cette nouvelle union ne fut pas vue, paraît-il, d'un très bon œil par les parents de la première femme.

M. Charlois eut même un procès pour la liquidation de la succession de sa première femme avec son ancien beau-frère, M. Bringuès, médecin à Nîmes.

La victoire resta à l'astronome, mais cela augmenta l'antipathie naissante des Bringuès contre Charlois.

MONACO

INAUGURATION du Musée Océanographique

Nice, 29 mars.

Les fêtes de l'inauguration du Musée Océanographique de Monaco ont commencé aujourd'hui, à 2 heures de l'après-midi, par la cérémonie d'inauguration.

La France est représentée par M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, et par le vice-amiral de Fauque de Jonquières, commandant l'escadre de la Méditerranée.

L'Allemagne, par le grand-amiral Von Koster.

L'Espagne, par le sénateur Odon de Buen et M. Gonzalès Hidalgo, de l'Académie des Sciences de Madrid.

L'Italie, par le vice-amiral Grenet, amiral-inspecteur de la flotte.

Le Portugal, par le comte de Souza-Roza, ministre de Portugal à Paris.

M. Loubet, ancien président de la République, ainsi que les grands compositeurs Massenet et Saint-Saëns sont les hôtes de S. A. S. le Prince de Monaco.

Les Morts du Jour

Le Compositeur Colonne

Paris, 29 mars.

On annonce la mort du célèbre compositeur et chef d'orchestre Edouard Colonne, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à l'âge de 72 ans.

Depuis 1876, il dirigeait les Concerts qui portent son nom.

EN HONGRIE

Epouvantable Catastrophe

517 VICTIMES

TERRIBLE VENGEANCE D'UN FIANCÉ JALOUX

Paris, 29 mars.

Une épouvantable catastrophe vient de se produire dans la commune de Oekoerito, en Hongrie.

Une salle de bal, qui avait été organisée dans une immense remise de voitures du Grand Hôtel, a été envahie par les flammes, dans l'espace de quelques minutes.

Tous secours était devenu impossible.

Plus de quatre cents personnes furent trouvées carbonisées.

On compte 127 blessés, parmi lesquels un très grand nombre ont rapporté des blessures très graves.

Un témoin de cette terrible tragédie attribue cette catastrophe à un accès de jalousie d'un paysan qui trouvait que sa fiancée prenait trop de plaisir à danser avec ses rivaux.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. BERTEAUX

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

La Convention franco-américaine

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à l'application du tarif des douanes aux produits originaires des Etats Unis d'Amérique.

Les conclusions du rapport de M. Thierry sont adoptés sans aucune modification.

Les Tarifs Douaniers

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, portant revision du tarif général des douanes.

Après les discours de MM. Lairs, Thierry, Pierre Leroy-Beaulieu et Arago, la séance est levée est renvoyée à cet après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h. 15.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance du matin, qui est adopté.

Projets de loi d'intérêt local

A l'ouverture de la séance, la Chambre vote, sans débat, le projet de loi tendant à distraire la section de Pannes de la commune de Lardes, pour l'ériger en municipalité distincte.

Les Tarifs Douaniers

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, portant revision du tarif général des douanes.

Le président met successivement aux voix les 650 articles qui sont tous adoptés.

L'ensemble du projet de loi est ensuite mis aux voix et adopté par 416 voix contre 92.

Séance demain matin.

SÉNAT

Séance du matin

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 9 h. 30.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

La frontière franco-belge

L'ordre du jour appelle la discussion sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet l'application de la convention conclue à Bruxelles, le 30 décembre 1908, pour la délimitation de la frontière franco belge entre Saint-Jans-Cappel (France) et Westoutre (Belgique).

Le Sénat a adopté.

Le Budget

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général de l'exercice 1910.

Ministère de l'Agriculture

La discussion reprend sur le budget du Ministère de l'Agriculture.

Après les explications de M. Lintilhac, rapporteur, les derniers chapitres de ce budget, sont successivement mis aux voix et adoptés.

Ministère de l'Intérieur

Le Sénat passe ensuite à la discussion générale du budget du Ministère de l'Intérieur.

M. Riou

sénateur du Morbihan, signale de nombreux défectuosités dans le service de l'Assistance publique dont les décisions sont souvent subordonnées à la politique.

M. de Goulaine

sénateur du Morbihan, signale les nombreux scandales qui se sont produits dans les hôpitaux depuis leur laïcisation.

L'attitude des Préfets

M. de Lamarzelle, sénateur conservateur du Morbihan, demande au président du Conseil quelle sera l'attitude des préfets pendant la période électorale actuelle.

M. Briand

monte à la tribune, et fait les déclarations suivantes :

Je vais aux élections avec le désir que cette consultation ait un caractère de noblesse et d'indépendance.

Les fonctionnaires observeront ces instructions.

Le Gouvernement a le droit et le devoir d'avoir des préférences pour un programme, mais il veut la liberté pour tous les citoyens.

(Applaudissements prolongés).

La séance est ensuite levée et renvoyée à cet après midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Limites d'âge

A l'ouverture de la séance, le Sénat adopte, sans débat, le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à abroger la loi du 2 mars 1895, qui fixe les limites d'âge d'admission à l'Ecole polytechnique.

Le Budget

Le Sénat reprend la discussion du budget du Ministère de l'Intérieur.

M. Le Provost de Launay

sénateur conservateur des Côtes-du-Nord, critique les actes des préfets de M. Briand.

L'orateur cite de nombreux faits à l'appui de ses critiques.

M. Briand

remonte à la tribune et répond en ces termes aux attaques du sénateur des Côtes-du-Nord :

« Je n'ai rien à ajouter aux déclarations que j'ai faites au cours de la séance de ce matin. »

Le Vote

La discussion générale étant close, le président met aux voix les articles du budget du Ministère de l'Intérieur, qui sont tous adoptés, sans aucune modification, malgré les nombreuses protestations de la Droite.

Ministère des Cultes

Le Sénat examine ensuite le budget du Ministère des Cultes.

Après les explications de M. Denoix, rapporteur, tous les articles de ce budget sont successivement mis aux voix et adoptés.

LES TARIFS DOUANIERS

Avant de lever la séance, le Sénat adopte, sans aucune modification, le projet de loi portant revision du tarif général des douanes, qui vient d'être retourné de la Chambre.

Séance demain.

PATES ALIMENTAIRES

Raffinées — Supérieures — Extra

Usine à Vapeur

La MAISON GHILINI, dont la réputation n'est plus à faire, vient de changer complètement son installation. Elle y a apporté tous les perfectionnements modernes.

Sa fabrication journalière dépasse aujourd'hui 2.000 kilogrammes.

Elle peut, actuellement, lutter avantageusement avec tous les produits similaires nous venant du Continent.

Ses pâtes supérieures et extra sont garanties pur blé dur.

On trouvera dans ses magasins, 6, Boulevard Saint-Angelo, tous les genres de pâtes que l'on peut désirer.

MM. les Epiciers sont informés que la MAISON GHILINI leur livrera, à domicile, des pâtes en cartons qui leur donneront pleine satisfaction comme prix et qualité.

Exigez partout la Marque

« MAISON GHILINI »

LIBRAIRIE OLLAGNIER

ŒUVRES COMPLÈTES ILLUSTRÉES DE

Edmond Rostand

6 PIÈCES DE THÉATRE COMPLÈTES, DE NOMBREUSES POÉSIES, PLUS DE 600 ILLUSTRATIONS INÉDITES, EN COULEURS ET EN NOIR, 1000 PAGES DE TEXTE ET DE GRAVURES.

L'OUVRAGE PARAIT EN FACICULES HEBDOMADAIRES

à 0 fr. 60 ; *franco :* 0 fr. 70

HORS TEXTE EN COULEURS

N. B. — Les Souscripteurs à l'ouvrage complet bénéficient, jusqu'au 1er avril prochain, de prix de faveur et de facilités de paiement.

RHUM

FOX-LAND

Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

LA FORTUNE EST AVEUGLE

Tout le monde peut recevoir sa bienfaisante visite.

LOTS VILLE DE PARIS

Autorisés par les lois des 21 juillet 1871, 22 juillet 1894, 4 janvier 1908, 29 juin 1909, dont le tirage est contrôlé par la Ville de Paris.

22 Tirages par An

Prochains Tirages

4 lots de 200.000f
18 lots de 100.000f
8 lots de 50.000f
46 lots de 10.000f
et 632 Lots de 1.000 à 25.000 francs

5 AVRIL
22 AVRIL
25 MAI, 5 JUIN

Syndicat Commercial en participation, 6 ans.

POUR 5 FRANCS

Versement initial

On reçoit 100 Numéros

LOTS VILLE DE PARIS

4 millions 346.000f de Lots

Pour recevoir les 100 Numéros *franco domicile*, il suffit d'envoyer un mandat-poste ou bon de poste de 5 francs à Monsieur le Directeur de la Banque Mobilière de Crédit, 5, Rue de Chantilly, à Paris (9e Arrond.).

LISTES GRATUITES APRÈS TIRAGES — SÉCURITÉ ABSOLUE TITRES A LA LIBRE VÉRIFICATION DES INTÉRESSÉS.

On accepte les ordres contre remboursement 5 fr. 60

VOUS DERNIER APPEL

ULCÈRES VARIQUEUX

Soulagement immédiat et guérison rapide par l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER. Des milliers de malades atteints de plaies, dartres, eczémas, boutons, dangereuses, sont guéris sous les yeux par cet agent rapide.

M. Depensier, pharmacien à Rouen.

Après avoir entendu parler avantageusement de l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER, j'ai voulu me rendre compte de ses valeurs. J'ai donc acheté votre EAU PRÉCIEUSE sur plusieurs malades atteints de plaies d'ancienne date, variées et j'ai eu toujours les meilleurs résultats. C'est une grande découverte. Docteur CAPELLE, Paris.

L'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER se trouve dans toutes les Bonnes Pharmacies ; le Flacon, 3 fr. 50, franco, notice explicative, brochure illustrée, 50 cent. ; Pharmacie Depensier, 57, rue du Bac, Rouen.

Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 10, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Fazi (Corse).

GRAND BAR SOAVI

Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA

Seul Etablissement en Corse préparant instantanément *en présence du Consommateur l'incomparable*

CAFÉ-EXPRESS

et l'exquis

CHOCOLAT-EXPRESS

à 20 centimes la tasse

HACHETTE & Cie
79, Bd Saint-Germain
Paris

PARAIT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS

Jardins & Basses-Cours

3 Fr. PAR AN

LE NUMÉRO : 15 CENTIMES.

ABONNEMENT REMBOURSÉ PAR UNE SUPERBE PRIME.

BON pour un ABONNEMENT D'ESSAI DE 3 MOIS

à Jardins & Basses-Cours

Au prix exceptionnel de 1 fr. (Etranger, 1 fr. 25)

Adresser ce Coupon avec le montant, à MM. HACHETTE et Cie, 79, Bd St-Germain, Paris

CHEVEUX SAUVÉS par le Pétrole Hahn

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES

REPRÉSENTANT

Pour BASTIA et CORTE

M. Paul GILORMINI

ALBERTINY ET Cie

NICE ET CANNES

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI

CORTE (Corse)

Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs

GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS

VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Pour vos agrandissement adressez-vous en toute confiance à J. MORETTI Corte (Corse)

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 88 JEUDI 31 MARS 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 2, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Insertions (4e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	25 »	13 »	6 »

Union postale un an 30 fr. — Le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00177

BIBLIOTHÈQUE BASTIA Municipale

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui. Saint Amédée

Soleil : (heure nationale)

Lever, 5 h. m. 19 — Coucher, 5 h. 35 m.

Dernier quart... le 2 — Nouv. Lune, le 9.

Fête de Demain : Saint Anne.

30 *MARS*

LA RETRAITE OBLIGATOIRE

Alea jacta est ! Par 280 voix contre 3 le Sénat a adopté le projet de loi qui crée les retraites ouvrières obligatoires. La Chambre se contentera d'enregistrer : la loi est faite.

C'est l'aventure sociale et financière la plus périlleuse qui se pouvait courir.

Le principe de l'obligation de la retraite répondait-il du moins à un vœu du monde des travailleurs ? Bien au contraire. Deux enquêtes ont eu lieu auprès des intéressés et l'une et l'autre ont été formelles : les patrons, cela va sans dire, mais aussi les masses ouvrières, avec non moins d'énergie, se sont prononcés contre l'obligation du versement.

Quoique votée à la quasi unanimité par les deux Chambres, cette loi, d'origine factice, sera déplorable au point de vue politique et financier ; elle est une œuvre de ruine financière et un pas de plus vers le collectivisme d'Etat. Une fois de plus les radicaux se sont faits aveuglement les fourriers des socialistes, de peur de ne point paraître assez avancés.

La nouvelle loi est, en même temps, immorale parce qu'elle impose à plus de dix millions d'ouvriers et facilite à cinq millions d'autres la forme d'épargne la plus égoïste de toutes, celle qui ne tient aucun compte du sort de la famille et ne pourvoit qu'à la sécurité de son chef.

Avec la plus forte dette publique, le budget annuel le plus lourd du monde — l'Himalaïa des budgets ! — déjà en déficit béant de deux cents millions, avec des impôts sous le poids desquels plie la bête de somme contribuable, avec des dépenses qui augmentent chaque année, des recettes qui fléchissent et une population qui ne s'accroît pas, les politiciens trouvent le moment bien choisi pour créer une charge nouvelle que le ministre des Finances, M. Georges Cochery, a évaluée, à la tribune du Sénat, à 141 millions, charge annuelle et à perpétuité !

Et si encore elle n'était pas destinée à grossir sans cesse ! Mais il faudra compter, avant qu'il ne soit longtemps, avec la surenchère électorale. A l'approche de chaque élection générale on verra surgir à l'envi les propositions : les unes pour réduire le montant des versements des *ouvriers et augmenter par contre* celui des versements des patrons, les autres pour créer de nouvelles catégories de retraités et les autres enfin, inévitables, pour abaisser l'âge de la retraite.

« La loi est ainsi faite, a dit d'ailleurs M. Viviani, dans sa harangue triomphale qui a clôturé le débat au Sénat, qu'elle peut recevoir de l'avenir toutes les *améliorations*, toutes les *adjonctions*, sans qu'elle en soit ébranlée. » Et le ministre du Travail a précisé sa pensée quand il a vanté « les fondements solides de la loi, destinés à recevoir les *superpositions* que l'avenir aura le droit d'élever. »

Les *superpositions*, nous venons de les indiquer : elles sont fatales.

Mais, en dehors des 141 millions qu'on va inscrire au budget de l'Etat, il y a les centaines de millions des versements à percevoir directement : soit des ouvriers, soit des patrons, soit des employés, soit des employeurs. Tous ces millions n'en sortiront pas moins, comme ceux de la charge budgétaire, des ressources du pays. Ils seront prélevés sur les fonds communs où s'alimentent les entreprises et les salaires et cela au moment où l'industrie française lutte si péniblement pour défendre ses débouchés contre la concurrence étrangère !

D'autre part, que deviendra, devant le coup qui la menace, devant le danger presque certain du tarissement de la principale des sources qui l'alimentent, cette noble institution de la mutualité, par laquelle grandissait tous les jours, dans la plénitude de la liberté de l'épargne, la dignité du travailleur ?

Là encore on ne borne pas la malfaçon de la retraite obligatoire. Nous nous plaignons dans ce pays de la centralisation à outrance, de la tutelle de l'Etat, de la concentration de tous les pouvoirs entre ses mains, de l'accroissement du nombre des fonctionnaires et des bureaux, du pullulement de la paperasserie, et, de gaieté de cœur les uns, la mort dans l'âme les autres, les politiciens, créent de toutes pièces une nouvelle et formidable machine administrative, la plus compliquée qui sera. Peu à peu vont s'accumuler dans les caisses dépendant plus ou moins directement des pouvoirs publics, douze ou treize milliards d'épargne privés dont le jeu financier équivaudra à une mainmise sur la rente et sur les placements les plus sûrs. Des milliers de nouveaux employés vont grossir l'armée des agents de l'Etat. Des milliers et des milliers de mètres cubes de circulaires, de règlements, de carnets et de livres de comptes vont s'accumuler sur la masse déjà fantastique de la paperasserie administrative.

Voilà, en somme, à quoi aboutira la nouvelle loi bien faite pour étouffer ce qui subsiste en ce pays d'esprit d'initiative, d'activité et de liberté individuelles.

Georges Laurence.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 31 mars, à 2 h. 1/2

L'Audacieux,	Leroux.
Sélection sur Jocelyn,	Godard.
Morêna,	Lambos.
Le Cœur et la Main,	Lecoq.
Princesse Olga,	J. Parès.

Le Chef de Musique, LAUBUS.

Propos d'actualité

Les Dettes de Madame

Qui commande pays, dit une règle simplote et proverbiale. Mais il est, en réalité, au moins un cas où cette règle est en défaut devant la loi.

Une jeune fille majeure, une vieille fille, plus majeure encore, une veuve, quand elles font une emplette, sont personnellement tenues de la payer et, ce ce qui les concerne, la règle est vraie. Elle cesse de l'être pour la femme en puissance de mari.

Les actes faits par la femme, sans le consentement du mari, n'engagent pas, veut en principe la loi, les biens de la communauté.

Sans doute, Madame peut, sans être flanquée de son époux, faire son marché, passer chez le boulanger, le boucher, l'épicier, etc. Agissant comme ménagère elle a, par le fait du mariage, reçu mandat tacite. Elle peut même s'occuper seule des fournitures et objets de toilette. C'est le mari qui paiera. Mais il ne faut pas que Madame exagère, elle n'a pas pouvoir d'exagérer, par exemple, les notes chez sa couturière ou chez son bijoutier.

Toutefois le mari qui tolère chez sa femme un luxe de toilette hors de proportion avec ses ressources pécuniaires, devenait vis-à-vis des fournisseurs de sa femme une faute dont il est responsable et dont, en jurisprudence, la responsabilité se traduit par l'obligation de rembourser une quote-part du prix des fournitures qui, proportionnées par sa femme, excède le mandat tacite de la ménagère.

Le Code civil a maintenu l'ancienne incapacité de la femme mariée, avec cette différence toutefois que cette incapacité est édictée dans l'intérêt du mariage et non plus du mari. Cependant le droit d'interprétation a permis, à la jurisprudence et à la pratique notariale, de faire fléchir, dans une certaine mesure, la rigueur de la loi, et la loi elle-même autorise, depuis 1881, la femme à se constituer un pécule à la Caisse d'épargne.

Les conditions nouvelles de la vie sociale, le développement de la fortune mobilière et celui de la propriété intellectuelle, où la femme a une part de plus en plus grande, semblent devoir imposer à bref délai la nécessité de refondre les lois sur la condition juridique de la femme mariée.

Le degré de l'incapacité de la femme mariée est d'ailleurs paraissait arbitraire puisque, fille ou veuve, la femme a les mêmes droits et les mêmes obligations que l'homme. En Allemagne, en Suisse il n'est plus admis. Au lieu de notre communauté qui donne au mari un pouvoir presque sans contrôle, on y pratique l'union des biens : chaque époux garde la propriété de ses apports ; les biens ne sont rassemblés que pour l'administration ; encore la femme a-t-elle la gestion directe des produits de son industrie personnelle et elle est, de plus, maîtresse de l'administration ménagère dont elle ne peut être privée que par jugement.

Nos jurisconsultes semblent pencher pour un régime qui reconnaîtrait la capacité de la femme et la liberté entière de contracter, mais avec cette restriction que le mari pourrait dénoncer tout engagement de la femme qui naîtrait à elle-même ou à la communauté. Ce serait une communauté d'acquêts qui engloberait les gains du mari et les gains de la femme, mais en laissant à celle-ci l'administration de ses propres acquêts destinés à lui constituer un « bien réservé. » Celui-ci répondrait de ses dettes et de celles de la communauté, mais il échapperait aux délapidations et aux dettes du mari. Ce serait, en ce dernier cas, une sauvegarde dans de récents procès ont démontré l'équitable nécessité.

Noël MARTY.

TRIBUNAL MARITIME COMMERCIAL

Le Naufrage du « Gardénia »

On se souvient du naufrage du vapeur *Gardénia*, de la maison Lemarchand, du Havre, qui coula à pic, par cent mètres de fond, dans la nuit du 5 au 6 décembre dernier, par le travers du golfe de Saint-Tropez, à 10 milles environ dans le Nord-Est du cap Camarat.

Le steamer *Gardénia*, que commandait le capitaine au cab-tage Bianchi, et qui était monté par treize hommes d'équipage, était parti de Saint-Louis-du-Rhône le 5 novembre, avec 210 tonnes de marchandises diverses, pour Nice.

En cours de route, une avarie s'étant dé-

---

280 . — Feuilleton du PETIT BASTIAIS.

NOELLA

Grand Roman Inédit

par Charles MÉROUVEL

DEUXIÈME PARTIE

SUITE

XXX

UNE MAIN

— Il paraît...

— C'est toi qui invites ?..

— Non... si c'était moi, tu ne serais...

— Qui donc ?

— Mystère et Malédiction !

Il était. Chappey, c'était l'homme heureux, choyé, cornaqué, que n'avait que des amis, rêvé des hommes ou des femmes. Le roquentin de Paris est à lui et à son pareils comme la roquette du vieux pont pénitentiaire, est aux rats. Ils sont rares. Au printemps, dans un salon aux nuances claires, aux parois de damas à fleurs naturelles, au plafond bleu avec des Amours jouant au milieu de nuages légers et frêles, presque transparents, la table était mise. Douze couverts ! Des roses et des orchidées de toute beauté, des lumières tamisées par des abat-jour mauves, le champagne dans les vases à glace, tout était prêt. Blanda sur un large divan, André d'Orville attendait ses invités, se causant avec son ami le colonel Chabert, qui lui disait :

— C'est donc sérieux ?

— Tout à fait...

— Un duel ?..

— A mort...

— Diable ! si tu l'insultes, il aura le choix des armes.

— Tant pis...

Le colonel Chabert est un de ces militaires qui n'ont pas froid aux yeux, braves et droits, vrais types du l'honneur, et aussi doux qu'intrépides. Il insista, supplia le marquis de renoncer à ce projet de vengeance et de châtiment.

— Le mépris suffirait, dit-il.

André d'Orville s'obstina.

— Il n'a fait trop de mal ! On vient... Je compte sur toi...

— Si tu le veux !

Ils Breux traversait le hall, tandis que les autres invités montaient l'escalier conduisant au premier. Il est presque ce qu'on appelle une conduite de Grenoble. Une grande et forte brune qui soupait en compagnie d'une de ses amies et de deux étrangers dit à demi voix :

— Le baron !.. Paraît qu'il a fait un héritage il y a quelque temps... C'est dommage... Un vilain oiseau...

— Alors, nous ne serons pas longtemps à voir ses camarades...

— Le marquis d'Orville !

— Saint Roch et son chien. Ils ne se quittent pas...

Le grande brune déclara :

— J'aimerais mieux le petit doigt de marquis que trente-six barons comme de Breux. Il a l'air tout au plus de son maître d'hôtel... Ce qu'il est bien, le marquis, ma chère !

— Un peu vanné ! Tiens, Bérangère !

La vendeuse de chez Brécheux arrivait, en effet, et passait très vite, en personne qui on sait en retard. Elle trouvait tout de même le temps de lancer un coup d'œil à son amie et connaissances. Elle serra à la hâte un doigt de la grande brune et salua l'escalier. Un des étrangers exprima son admiration avec un glouissement que Jacques Rousset, à ses beaux jours de Cluny, n'aurait pas désavoué. La brune dit :

— Tu comprends, mon vieux, avec des toilettes pareilles !.. C'est une Parisienne de Paris, ça !

L'autre opina à son tour :

— Tu dirais ce que tu voudras... Il n'y en avait pas une chez ce Brécheux qui valut le petit doigt de la nouvelle ... tu sais... Espérons !

— C'est vrai qu'elle était ravissante.

— Parfaite... et jolie... Elle a disparu comme une étoile filante...

Dans le salon réservé, la société était au complet. Le pianiste, de Garches, Champay et de Breux avec l'amphitryon et son camarade, le colonel Chabert, représentant le sexe fort. Les trois danseuses de l'Opéra, des bouquets de fraîcheur et de souplesse, Irma, Bérangère et leur blonde amie formaient un admirable assortiment de ce qu'on appelle des belles filles. A elles seules, elles pouvaient soutenir la renommée de Paris. Qu'avaient-elles de plus que les autres ? Il y a des femmes merveilleuses au peu partout. Mais c'est Paris qui leur donne le fini, la perfection, le dernier coup de pinceau qui atteste la main de maître. Quel joli coup d'œil sous les éclats du lustre et des girandoles ! Quel ruissellement de diamants, quel chatoiement d'étoffes, quelle grâce dans ces visages jeunes et inconnus ! Quelles mines de chattes friandes grignotant les bonnes choses dont le menu se compose ! Quelle façon de porter la coupe aux lèvres rouges en lançant une œillade engageante aux convives de sexe fort ! Comme on comprenait en examinant ce salon si gracieux, si doré, si parfumé, si plein la légende de Circé métamorphosant les compagnons d'Ulysse dans l'Ile d'Œa ! Et les libertés qui se prenaient ! Les pieds sur l'écartement de ces colonnes et la dos à apprivoiser !

Et les rires qui éclataient en fusée après quelque plaisanterie qui seutait la gaudriole ! Le souper se passa gaiement. De temps en temps Dutreuy se mettait au piano et jouait avec un brio fantastique des improvisations folles ou des morceaux à la mode. Au dessert, André d'Orville, très maître de lui, très calme, presque souriant réclama le silence et, à la suite d'autres anecdotes plus ou moins scandaleuses racontées par ses compagnons, il dit :

— Si vous le permettez, je vais vous en conter une qui vous intéressera peut-être, bien qu'elle n'ait rien de particulièrement joyeux. Elle fournirait peut-être un sujet pour l'Ambigu que pour les Nouveautés ou le Vaudeville. Voici le cas. J'ai un ami très intime, excessivement intime, un autre moi-même... J'ai reçu sa visite ces derniers jours. Il venait me demander conseil sur un fait très délicat. Cet ami est marié. Il a une femme charmante, gracieuse, bref, sans reproche.

— Un phénix !

— Vous l'avez dit.

— Riche ? demanda une douzaine.

— A millions. Pour des raisons inutiles à expliquer, mon ami et sa femme ont eu le malheur de se brouiller, il y a des années, après une lune de miel dont la mari gardait le meilleur souvenir. Tout en habitant le même hôtel, ils vivaient sans aucunes relations l'un avec l'autre, on ne se voyant que pour donner le change au public et ici cacher cette division et ses causes.

Irma opina :

— Ces choses-là se voient, même dans notre clientèle...

[*A Suivre.*]

n'arrête dans le condenseur de la machine, le capitaine Bianchi décida de rétrécir aux îles d'Hyères, afin de réparer cette avarie. Cette réparation terminée, le navire appareilla de nouveau et fit route sur Nice, à bonne allure, car la mer était absolument calme.

Vers 7 heures et demie du soir, le chef mécanicien vint prévenir son capitaine que la mer commençait à prendre possession de la chambre des machines. Une visite rapidement faite apprit à cet officier que, à la suite d'une cause que l'on ignorait, une voie d'eau s'était déclarée. Les pompes fonctionnèrent sans tarder; mais la mer envahissant de plus en plus le navire, malgré tous les efforts faits pour aveugler la voie d'eau, le capitaine Bianchi, pour le salut commun, décida de l'abandonner. Les embarcations furent sans plus tarder mises à la mer et, à 11 heures et demie du soir, après avoir pris les *papiers du Gardésia*, le capitaine Bianchi, le dernier, abandonnait ces malheureux bateau, qui sombrait deux heures après.

Les naufragés firent alors route sur Pampelune, situé tout près de Saint-Tropez, où ils arrivèrent à 5 heures du matin.

Le capitaine Bianchi comparaissait, hier matin, à 9 heures, devant le tribunal maritime commercial spécial, qui présidait M. le capitaine de vaisseau Gouin, assisté de MM. Combarnous, juge au tribunal de commerce; Théfot, lieutenant de vaisseau; Cournet et Mourard, capitaines au long-cours, anciens commandants aux Messageries Maritimes.

Dès l'ouverture de l'audience, après les formalités habituelles, M. Duhem, commis principal de la marine, remplissant les fonctions de greffier, procède à la lecture de l'acte d'accusation, qui disait en substance :

Le capitaine, au cabotage Bianchi est accusable d'avoir perdu, par négligence, le *Gardésia* pour avoir commis une infraction à la loi du 17 avril 1907, sur la sécurité de la navigation et la réglementation du travail à bord, en ne faisant pas visiter son navire le 2 novembre, comme il avait à le faire d'après les règlements maritimes ? L'instruction a démontré que le navire était en mauvais état; mais les débats ont établi que le vapeur *Gardésia* avait subi pour 38 000 francs de réparations à la coque et à la machine et qu'il était remis à neuf.

Après l'interrogatoire du capitaine Bianchi, qui a relaté les causes du naufrage et indiqué les motifs qui l'avaient obligé à l'abandonner, le président Gouin, qui a mené les débats, — suivant, du reste, sa louable coutume, — d'une façon très impartiale, procède à celui des autres hommes de l'équipage, puis, M. le capitaine de frégate Fourest prononce son réquisitoire, qui est plutôt une plaidoirie.

L'honorable organe de la loi déclare, en effet, qu'il ne peut reprocher aucune faute professionnelle au capitaine Bianchi; aussi demande-t-il au tribunal de le renvoyer des fins de la poursuite.

Le tribunal entre aussitôt après dans sa salle de délibérations et en sort à 11 heures 30, acquittant, à l'unanimité, le capitaine Bianchi, qui reçut les félicitations de ses amis venus nombreux à l'audience.

Henri MALLEZ,

(*Le Petit Marseillais*).

Palmes Académiques

Ont été nommés Officiers d'Académie,

MM.

Campocasso Alexandre, receveur des postes et télégraphes à Saint-Florent.

Casabiri Ange-Augustin, rédacteur au ministère des travaux publics.

Mme Cecconi Marie-Angèle, professeur libre à Paris.

Mme Colonna de Cesari Blanche-Angèle-Augustine, professeur libre à Paris.

Fabiani Dominique, professeur de gymnastique à Bastia.

Forcioli Jean-Baptiste, président de société de secours mutuels à Paris.

Giansimbrini Jean-Mathieu, adjudant au 173e.

Giudicelli Antoine, maire d'Olmi-Cappella.

Gonthini Pierre-Marie, maire de Nesa.

Gontinioni Ange-Joseph, ancien sous-chef de cabinet du préfet de la Corse.

Grimaldi Sabin, commissaire de police à Bastia.

Leandri Dominique-Marie, instituteur en retraite à Volpajola.

Leoni Lucien, avocat, conseiller municipal de Lucciana, Lucien.

Luciani Jean-Marie, président de société de secours mutuels à Venzolasca.

Raoussi Paul-Dominique, sous-préfet de Furiani-que.

Le docteur Manni Auguste, méd-cin à Bastia,

Napoleoni Antoine, juge au tribunal de commerce d'Alger.

Peloni Jean-Baptiste, pharmacien du bureau central météorologique.

Le docteur Perfetti Camille-Antoine, médecin à Bastia.

Petrignani Antoine, employé de commerce à Venzolasca.

Poggi Valère-Félix, commis des ponts et chaussées à Bastia.

Le docteur Poli Ange-Baptiste, maire de Fondouk.

Mme Poli Angèle née Versini, professeur de musique à Ajaccio.

Ragliano Robert-Louis, photographe à Marseille.

Vannier de Morelli Joseph, avoué près la cour d'appel de Bastia.

Commission des Prisons

Séance du samedi 2 avril

Ordre du jour :

I. — Examen de la délibération de la commission administrative de l'Hospice Civil décidant l'aliénation au profit du Département de l'ancien hospice en vue de l'agrandissement de la maison d'arrêt.

II. — Communication du Président.

III. — Compte rendu de la visite mensuelle des délégués.

IV. — Visite de la prison.

V. — Affaires diverses.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CORBARA. — Le 11 du courant, s'est éteint doucement du sommeil du juste M. Joseph-Antoine Savelli, inspecteur au Canino de Monaco. Ses fils qui occupent à Monte-Carlo des situations enviables ne sont fait un devoir de transporter à Corbara, leur village natal, la dépouille mortelle de leur regretté père.

Une foule émue et recueillie assistait à l'arrivée du cadavre. M. François Ceccaldi, a prononcé à cette occasion, le discours qui suit :

Messieurs,

Joseph Antoine Savelli, qui vient de donner une dernière preuve de son amour pour son pays natal, en ordonnant d'y rapporter sa dépouille mortelle, avait été d'y venir terminer ses jours dans un repos qu'il ne croyait avoir suffisamment mérité, qu'après avoir consacré toutes ses forces au bonheur de sa famille.

L'homme propose et Dieu dispose. La Providence l'a rappelé subitement en pleine activité, dans une autre Patrie, qu'il n'avait jamais oubliée non plus, et c'est là que son âme se repose de toute une vie de bon chrétien, laissant après lui, à sa famille qui le pleure, à ses amis en deuil, l'exemple dont on aimera à se souvenir longtemps, de son dévouement, de ses aimables relations et de ses vertus.

C'est ainsi qu'après sa mort, il continuera, ce qu'il a fait pendant sa vie, à unir son Dieu et son pays, dans ses plus intimes aspirations de chrétien et de français; comme sur son cercueil à l'ombre du clocher de l'église, où se préparèrent ses dernières terrestres et éternelles, s'uniment les couronnes de la piété filiale, à celles de la Société de Saint-Vincent de Paul de Monaco, et du Comité de Bienfaisance de la Colonie Française.

Parents et amis, ceux qui l'avaient aimé comme le meilleur des pères, le plus fidèle des époux Ceux, si nombreux qui avaient goûté la douceur de son amitié, la prudence de ses conseils, l'efficacité de son assistance; ses chefs qui l'avaient toujours entouré d'estime et de confiance, ont voulu l'accompagner de leur piété et de leurs regrets jusqu'à la frontière de France, pour le remettre à la terre bien-aimée, où ses parents ont vécu, où repose la noble qui l'avait formé à tous les devoirs de la vie, au milieu de la famille, que Dieu avait unie sur la terre et qu'il réunira, nous l'en prions tous, un jour au Ciel.

CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

En raison des nouvelles conditions d'âge fixées par la loi du 11 janvier 1910 pour l'admission des candidats à l'examen du certificat d'études primaires, le ministre de l'instruction publique a décidé, par mesure transitoire, qu'il serait tenu, au mois d'octobre 1910, une session extraordinaire ouverte à tous les candidats ayant atteint l'âge de douze ans au 1er octobre, qu'ils se destinent ou non à entrer dans les écoles primaires supérieures.

LETTRE OUVERTE

à M. le Président du Comité Central des Fêtes

M. le Président Ramelli,

C'est avec un vif plaisir que la population bastiaise a appris la formation d'un Comité d'organisation des fêtes diverses à la tête duquel vous vous montrez le plus actif et le plus avisé des présidents.

Vous nous excuserez si nous venons vous soumettre une idée de nature à vous permettre d'y apporter toute votre sollicitude.

Il s'agirait tout simplement, au vue de grossir le montant des souscriptions urbaines et suburbaines en faveur du monument des soldats Corses tombés sur les champs de bataille de France, de convoquer à une assemblée les divers présidents des comités de quartier pour élaborer d'un commun accord un vaste programme d'une fête printanière dont une partie des recettes serait versée à la Commission du dit monument.

Cela permettrait, il nous semble, d'arriver à parfaire la différence de la somme nécessaire à l'érection de ce monument qu'attend la ville de Bastia avec impatience.

Ce monument s'impose d'autant plus vite qu'il doit terminer la série des travaux importants déjà avancés.

Veuillez agréer, etc.

Un groupe de Bastiais.

50 Millions

D'ARRHERGES

DE RENTES VIAGÈRES

Le placement en Rentes Viagères permet au possesseur d'un capital de doubler, tripler ou quadrupler son revenu, suivant son âge, et ce dans des conditions de sécurité absolue, s'il s'adresse à une société de tout, repos.

La confiance du public a dès longtemps placé au premier rang la **Compagnie d'Assurances Générales sur la Vie** (entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat), puisque cette Société paie annuellement à ses rentiers plus de **Cinquante millions** d'arrérages, soit, à elle seule, presque autant que toutes les autres sociétés françaises réunies.

Fondée en 1819, la **Compagnie d'Assurances Générales sur la Vie**, est la plus ancienne des sociétés du continent européen. Son fonds de garantie, entièrement réalisé, atteint 890 millions dépassant de plus de 250 millions celui de toute autre société similaire en France.

Envoi **gratuit** de notices et tarifs sur demande adressée soit au siège social de la Compagnie, 87, rue de Rotschild, Paris, soit à l'une ses représentants dans les départements, notamment à M. BITTERLET, agent principal, 1 bis Nouveau Port, à Bastia.

Gazette de la Balagne

(De notre Correspondant particulier)

Au départ

M. Louis Vernin, sous-préfet de Calvi et Mlle Gaby Vernin, se rendant à Bastia.

Mme et M. Collocb, sous-préfet de Corte.

M. Nardini, Conseiller de Préfecture.

Cercle Littéraire

Les membres du « Cercle Littéraire » de Calvi se sont réunis dimanche dernier au siège de l'association, sous la présidence de M. Joseph Spaduri, retraité, doyen d'âge, à l'effet de procéder à la nomination d'un Président en remplacement de M. Joseph Fondacci, démissionnaire.

Sur 57 membres inscrits, 8 étaient absents.

M. Joseph Spaduri a été élu président au 1er tour par 41 voix.

Carnet mondain

Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de Mlle Angèle Carlotti, propriétaire à Cassano, avec notre ami M. Joseph Colombani, négociant et propriétaire à Sommeiguère.

Nous offrons aux futurs époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Décès

Madame veuve Romulus Carli, née Orsolani, vient d'être cruellement éprouvée par la mort de son époux M. Romulus Carli, Publiciste, Membre de plusieurs sociétés savantes. Officier de l'Instruction publique, Commandeur du Mérite agricole, décédé à Speloncato, le 20 mars dernier, dans sa quatre-vingtième année.

Nous prenons une vive part au deuil de Mme veuve Romulus Carli, des familles Orsolani et Grimaldi et les prions d'agréer nos plus sincères condoléances.

Félicitations

Notre compatriote M. Eugène Ballero, attaché à l'ambassade de France à Saint-Pétersbourg, a été nommé secrétaire d'ambassade.

M. Eugène Ballero est le fils de notre excellent ami M. Ballero, propriétaire à Calvi.

Toutes nos félicitations.

Il a été perdu

Dimanche dernier une broche en or avec pierre ronde diamant.

La rapporter au bureau du Cercle Littéraire de Calvi, contre bonne récompense.

OMNIUM CORSE

Société anonyme au capital de 100.000 fr., s'intéresse à toutes affaires en Corse.

MM. les propriétaires de tous gisements, amiante, fer, cuivre, argent, manganèse, etc., de chutes d'eau, domaines agricoles, carrières, eaux minérales, etc., sont priés d'adresser tous renseignements à *M. le Directeur général de l'Omnium Corse, 16, rue de la Grange Batelière, à Paris, qui va se rendre incessamment en Corse.*

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 30 mars

Thermomètre.— 7 heures du matin + 12° à midi 15.2 + à 6 heures du soir + 13. Maxima + 17 8 Minima + 9 8.

Baromètre.— 7 heures du matin, 767 mm. à midi, 764 mm., 6 heures du soir, 760 mm.

Vent. — Dans la matinée, calme.

Dans l'après-midi, id

Etat du ciel : le matin, quelques nuages. l'après-midi, id.

Nos torpilleurs

Les torpilleurs *357, 358, 363 et 369* sont arrivés la nuit dernière dans notre port venant d'Ajaccio et d'Ile-Rousse.

Match Corte-Bastia

Lundi, 28 mars, eut lieg à Corte, sur la place de « Peretta, » un match entre l'équipe première de l'U. S. C. et l'équipe seconde du S. C. B.

L'U. S. C. a triomphé par deux buts à 0.

Nouvelles maritimes

Le maître mécanicien Saleni a été embarqué sur *La Patrie* ; — Le second maître mécanicien Lambruschini débarque du *Descartes*, et le 2e maître fourrier Nasica, de la 2e flotille de torpilleurs.

Revue Napoléonienne

La « Revue Napoléonienne, » qui se publie à Rome, sous la direction de M. le baron Albert Lumbroso, docteur en droit, bibliothécaire hon. du prince Napoléon, et directeur de « la Rivista di Roma, » s'occupe exclusivement de l'histoire de Napoléon et de l'Europe à l'époque du Premier empire.

Cette revue forme tous les ans un beau volume in 8°, sur papier de luxe et contient même quelques illustrations. Le prix est de 16 francs pour l'étranger. On peut s'abonner dans nos bureaux, ou à ceux de la Revue, Cas. post. 188, Rome.

Chemins de fer

M. Guelfi est nommé sous-chef de gare à Villefranche-sur-Rhône, Compagnie du P. L. M.

Instruction publique

Par décision ministérielle du 14 février 1910, un 4e emploi d'adjoint a été créé à l'école de garçons de Portovecchio avec effet du 1er mai 1910.

Par décision ministérielle du 21 février 1910 deux nouveaux emplois d'adjointe (8e et 9e) ont été créés à l'école de filles de la rue Sœur-Alphonse, à Ajaccio, avec effet du 1er mai 1910.

Nouvelles militaires

Sont promus :

au grade de chef de bataillon, M. Latrille, chef de bataillon en non activité pour infirmités temporaires, affecté au 163e.

M. Colonna de Leca Innocent, capitaine en activité hors cadres en Afrique occidentale.

au grade de capitaine, MM les lieutenants Simoni, du 55e, affecté au 112; Jean-Louis, du 55e, affecté au 163e, habillement ; Pietri, du 96e, affecté au 22e ; Laurent, du 2e zouaves, affecté au 163e ; Mingalon, du 124e, affecté au 70e ; Mondielli, du 137e, affecté au 3e zouaves.

MM. les sous-lieutenants dont les noms suivent sont promus au grade de lieutenant : Franceschi, du 128e, Tristani, du 116e, Brisson du 163e, Ottaviani, du 143e, Galloni, du 142e, Alessandri, du 63e, Leca, du 112e.

M. Ottavi, lieutenant de réserve au rég. de Mayenne, passe au 62e territorial.

M. Boccelli, lieutenant de réserve au rég. de Granville, passe au 65e territorial.

Pilules Suisses

Aucun autre remède que les Pilules Suisses ne peut mieux guérir en peu de temps, la *migraine*, les *maux d'estomac* et la *constipation*.

Alsrine

Le paiement des pensions des invalides du 1er trimestre 1910 aura lieu à Bastia, au bureau de l'Inscription maritime, le 1er avril.

Avis

A louer un assez vaste magasin, boulevard de Toga, n° 1, avec water-closet, plancher neuf, en parfait état, pouvant servir de café, boulangerie ou magasin de dépôt.

S'adresser à Dominique Mattei aîné, négociant, 13, Place St-Nicolas, Bastia.

A louer

A Louer : Magasin et cave, Impasse Saint-Jean.

S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais.*"

A vendre

Une jument, 5 ans ; un poulain, 2 ans ; fourrages à 10 fr. les 100 kilos.

S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais.*

ETAT CIVIL

Mariages.

Emanuelli Jean et Sangi Anna.

SOCIETES & SYNDICATS

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Ce soir, à 8 heures et demie, réunion du Conseil d'administration. Prière d'être exact.

Le secrétaire, J. PEKLE.

AVIS

M. ORESTE BIAGINI a l'honneur de prévenir Messieurs les Propriétaires, ainsi que les personnes ayant à construire ou réparer des immeubles, qu'ayant abandonné le commerce des vins, il a repris les *entreprises de travaux*.

Comme auparavant, il aura à cœur de ne livrer que des travaux soignés, et tous ceux qui lui en commandé des ouvrages pourront témoigner de leur solidité et de leur exécution parfaite.

Il fournira, à titre gracieux, les plans et devis nécessaires, et les propriétaires ont tout à gagner à le consulter, car, par le fini de son travail et la modération de ses prix, ils seront sûrement satisfaits des propositions et facilités de paiement qu'il pourra leur faire.

Il garantit tous les travaux qui lui seront confiés.

S'adresser, comme auparavant, au numéro 5, *Avenue Carnot, à Bastia.*

Dépôt spécial

des Eaux Minérales Naturelles

DE LA

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY

ET DES GRANDES SOURCES DE VALS

pour la Corse

BASTIA, 12, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies de foie, intestins, fièvres, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas, n'irritant pas.

Demander dans tous les cafés le *Quart Vichy Lardy et Larbaud*

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00178

BOURSE DE PARIS

30 mars. — 30 mars

Rentes de 3 00 amort. . 98.25 — 98.37

de 3 0/0 amortis. . 99.00 — 99 00

ex-coupon

L'élection de Sartene

M. Balesi est validé

Paris, 30 mars.

Dans sa séance de cet après-midi, la Chambre a voté par mains levées, et sans débat, les conclusions du rapport de M. Dalimier tendant à la validation de l'élection de M. le docteur Balesi.

Un Nouveau Candidat

Paris, 30 mars.

Le bruit court, dans les milieux politiques corses, que M le docteur Macciorati sera candidat aux élections législatives dans l'arrondissement de Sartene.

Les membres de la Colonie Corse de Paris ont accueilli cette nouvelle avec un grand enthousiasme.

VENACO

TENTATIVE DE MEURTRE

Corte, 30 mars.

Une tentative de meurtre a été commise, à Poggio de Venaco, sur le nommé Carlotti Henri, adjudant en retraite, par un individu que la justice recherche.

Le malheureux Carlotti est très grièvement blessé.

Le parquet de Corte s'est rendu sur les lieux.

DIJON

Un Crime Horrible

Dijon, 30 mars.

Le nommé Perrin, à peine âgé de 18 ans, qui exerçait la profession de jardinier, vient de commettre un crime d'une sauvagerie inouïe.

Il entraîna dans le bois un enfant de 8 ans, Serge Emile, le déshabilla, puis le frappa de plusieurs coups de couteau.

Comme sa pauvre victime respirait encore, il écrasa sa tête avec une grosse pierre.

Ce crime monstrueux a produit dans toute la région la plus douloureuse émotion.

LE CRIME DE LA RUE GUBERNATIS

Nice, 30 mars.

Le mystérieux assassinat de l'astronome Charlois continue à faire l'objet de toutes les conversations.

Les hypothèses les plus extraordinaires circulent au sujet de cette ténébreuse affaire.

Le docteur Briegaie, actuellement à Nimes, l'un des frères de la première femme de M. Auguste Charlois, a été interrogé relativement à l'assassinat de son beau-frère.

Le docteur Reinguis a déclaré qu'il vivait en très bons termes avec le victime, et qu'il n'avait aucune raison d'attenter à ses jours.

Il nie toute participation au crime ; il reconnaît que le soir de l'assassinat il était absent de Nimes, mais il établit un alibi que la justice vérifiera.

TOULON

Assassinat D'UN QUARTIER-MAITRE

au Quartier réservé

Toulon, 30 mars.

Le quartier maître mécanicien Joseph Gonelli a été tué d'un coup de revolver, dans une chambre du quartier réservé.

Sa maîtresse, Pierrette Dominici, âgée de 17 ans, a été arrêtée comme auteur de cet assassinat.

Dans son interrogatoire, Pierrette Dominici a déclaré que son amant avait à la main son revolver et que le coup est parti accidentellement.

La police est persuadée qu'il s'agit d'une affaire de vendetta.

L'infortuné Gonelli, qui était embarqué à bord du *Jules Ferry*, a été transporté à l'hôpital maritime.

Conseil des Ministres

Paris, 30 mars.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Mouvement judiciaire

Le Garde des sceaux a soumis à la signature présidentielle un mouvement judiciaire assez important.

Ce mouvement ne concerne pas le ressort de la Corse.

Travaux Parlementaires

Le Conseil a examiné les différentes questions qui doivent être examinées avant la clôture du Parlement.

Affaires courantes

Les ministres se sont ensuite occupés de l'expédition des affaires courantes.

A LA COMÉDIE-FRANÇAISE

Paris, 30 mars.

Le bruit court que M. Le Bargy a envoyé sa démission.

Des raisons sérieuses l'obligent, paraît-il, à ne plus faire partie du Théâtre-Français.

UN LIVRE DE L'AMIRAL FOURNIER

Paris, 30 mars.

L'amiral Fournier, du cadre de réserve, vient de publier un livre de souvenirs et de conseils.

Dans cet ouvrage, l'ancien amiral-inspecteur relate les conséquences de l'incident de Hull.

Il expose clairement la politique navale, ayant pour objet un équilibre mondial, pacifique et durable.

Dans sa conclusion, l'amiral Fournier parle des devoirs réciproques de la France et de l'Angleterre, désormais amies et alliées.

« La première, dit-il, doit ajouter à son armée une flotte de haut bord ; la seconde doit, au contraire, entretenir à côté de sa flotte une puissante armée. »

EN ESPAGNE

Le Duc d'Orléans

victime des Pickpockets

Madrid, 30 mars

Le duc d'Orléans, qui vient d'assister aux fêtes de la Semaine Sainte, à Séville, a été victime des pickpockets, qui lui ont enlevé sa montre avec la chaîne et son passeport avec des décorations en miniature.

NICE

Assassinat Mystérieux d'un Capitaine

Nice, 30 mars.

Le capitaine Chapin, en garnison à Philippeville, était arrivé à Nice depuis plusieurs jours.

Ce malheureux officier a été trouvé dans une rue, gisant sur le sol, la gorge tranchée par un coup de rasoir.

La première enquête a établi que le capitaine Chapin aurait été tué dans une chambre garnie, où il avait l'habitude de recevoir de nombreuses visites suspectes, et notamment des soldats.

BREST

Arrestation de trois matelots

Brest, 30 mars.

A la suite de la double enquête qui a été faite sur le vol de la cassette à bord du cuirassé *Charlemagne*, trois matelots ont été mis en état d'arrestation.

De graves présomptions pèsent sur eux.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

RETRAITES OUVRIÈRES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur les retraites ouvrières et paysannes, adopté par la Chambre des députés, et adopté avec modifications par le Sénat.

Plusieurs orateurs défilent à la tribune, parmi lesquels MM. Rudelle, Falliot, Jean Durand et Charpentier. Tous formulent des critiques sévères, mais tous déclarent qu'ils voteront quand même ce projet de loi.

M. Jo'y

député des Basses-Alpes, soutient que cette loi, pour être applicable, devrait être sérieusement modifiée ; mais ce sera l'œuvre de la prochaine législature.

M. Paul Doumer

résume les dispositions principales de la loi.

L'ancien président de la Chambre déclare que le nombre des bénéficiaires assujettis sera de dix millions et le nombre des bénéficiaires facultatifs sera également de dix millions.

« Cette loi, ajoute-t-il, entrera graduellement à l'Etat, selon des calculs établis le plus exactement possible, pendant les premières années, une somme ronde de 140 millions.

La séance est levée à 11 heures 45 et renvoyée à cet après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. CLEMENTEL

La séance est ouverte à 2 h. 15.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance du matin, qui est adopté.

Les Retraites Ouvrières

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur les retraites ouvrières et paysannes.

M. Jaurès

déclare qu'il votera cette loi, malgré tant d'insuffisances et d'erreurs, afin d'en faire un point d'appui pour obtenir de nouvelles améliorations.

M. Rsiberti

considère cette loi comme une pure prodigalité électorale.

Le ministre du Travail

reconnaît que cette loi n'est pas parfaite ; il aurait fallu notamment fixer la retraite à 60 ans d'âge.

« Cependant, ajoute M. Viviani, il importe de la voter quand même, car cette loi est digne de la démocratie. »

Article 1

Le président met ensuite aux voix l'article 1, qui est voté après plusieurs observations.

Article 2

Cet article donne lieu à un long défilé d'orateurs à la tribune.

M. Jules Guesde

prononce un discours très violent.

Le député socialiste du Nord déclare que les versements, entre les mains des gouvernement où les Panama sont si nombreux, est un vol législatif.

M. Viviani

ministre du Travail, met les rieurs de son côté, en rappelant à M. Jules Guesde qu'il signa, en 1897, un projet de retraites ouvrières prévoyant un prélèvement de douze francs, s'ors, qu'aujourd'hui, ce prélèvement n'est que de 9 francs.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Vérifications des Pouvoirs

L'élection de Sartene

Avant de lever la séance, la Chambre adopte, sans débat et à l'unanimité, les conclusion du rapport de M. Dalimier, tendant à la validation de l'élection de Sartene.

Le docteur Balesi est admis.

Séance demain.

MODERN' CORDONNERIE

CHAUSSURES DE LUXE & EN TOUS GENRES

Grand choix pour Hommes Dames, Enfants, Fillettes

POLACCI et ROGIALLI

9, Boulevard du Palais, BASTIA.

Tous les articles sortant de la *Modern' Cordonnerie* sont le produit d'une sélection sévère et choisis parmi les modèles les plus demandés.

En les adoptant, nos clients sont sûrs d'avoir les articles du jour, et à qualité égale, la concurrence est impossible.

Facilités de payement aux Fonctionnaires

Atelier spécial de réparations

AVIS DE DÉCÈS

Mme Veuve Carrega, née Couraudin ; Mme Couraudin ; Mme Gelivaux ; Mlle Couraudin ; M. et Mme Rinllaud ; M. Lacotta A.-Louis, capitaine au long-cours, et Mme Lacotta, née de Pietri ; Mlle Marie Carrega ; Mme Belgodère (d'Alger) ; M. et Mme Girandières ; Mme et M. Doumert, capitaine du génie à Clermont-Ferrand ;

Les familles Tartarini, Sisco, de Brando, Scinetro, Lota Sauveur, Agostini, Marchi, Sisco, Gangin, Gesta, Benoni, Nobili, Agostini et Fabrizzi ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

COMMANDANT JEAN-PASCAL CARBECA

Officier de la Légion d'Honneur

Officier du Nichan Iftikar

Décoré des Médailles de Crimée, d'Italie et de Tunisie

leur époux, gendre, beau-frère, oncle et cousin, décédé à Bastia, le 30 mars 1910, à l'âge de 73 ans, muni des Sacrements de l'Eglise.

La levée du corps aura lieu aujourd'hui, 31 courant, à 3 heures et demie de l'après-midi.

Son domicile, boulevard Paoli, 39.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

(SAINT-ANDRÉ-DE-COTONE)

M. François Massoni, lieutenant au 116e régiment territorial d'infanterie, Mme François Massoni, née Casalta, et leurs enfants ; Mme Veuve Casalta, née Massoni, et ses enfants ; M. Simon-Pierre Massoni, homme de lettres à Paris, et Mme Massoni, née Salvan ; Mme et M. Antoine Camogli, capitaine au long-cours, et leurs enfants ; M. Louis Ayrault, docteur en droit, chef du contentieux à la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial à Paris, Mme Louis Ayrault, née Massoni, et leur fille ; M. Auguste Raysingier, vétérinaire militaire, professeur de législation à l'école d'application de cavalerie à Saumur ;

Les familles Massoni, Marchetti, Agostini, Ferrali, Pompei, Ferranti, Pasqualini, Palmieri, Innocenzi, Favaleli, Gherardi, Vigliani, Taddei et Casabianca ;

Ont la douleur de faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. LOUIS-EUGÈNE-CAMILLE MASSONI

leur fils, frère, petit fils, neveu et cousin, décédé à Saint-André-de-Cotone, le 30 mars 1910, à l'âge de trente mois.

Les obsèques auront lieu à Saint-André-de-Cotone, le 31 mars, à neuf heures du matin.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Le Vin du Cap Mattei, préparé d'après la formule de M. L.-N. MATTEI, chevalier de la Légion d'honneur, commandeur du Mérite agricole, est un *Vin apéritif, tonique, réconfortant et fortifiant* dont l'éloge n'est plus à faire.

Le Vin du Cap Mattei est connu dans le monde entier ; son succès est dû à sa supériorité incontestable sur tous les produits similaires, et sa vogue se mesure à la quantité des imitations que cette marque a suscitées.

Le Vin du Cap Mattei a fait naître de nombreuses concurrences déloyales, et en raison de toutes ces contrefaçons il est indispensable, aujourd'hui, de s'assurer de l'authenticité du produit avant d'en faire usage, en vérifiant l'étiquette, le bouchon estampillé et la timbre de garantie dans lequel la carte du « Cap Corse » est reproduite, timbre inimitable qui a été créé afin que tout acheteur puisse, au premier examen, reconnaître si on lui sert réellement le

Vin du Cap Corse

au quinquina Mattei

N. B. — Ce fut la Société L. N. Mattei & Cie qui, la première, eut l'idée de lancer dans le commerce un Vin apéritif, tonique et fortifiant auquel elle donna la dénomination qui précède. Et pour faire bien sienne cette marque, la Société *L. N. Mattei et Cie* la déposa conformément à la loi, le 10 août 1900, et ce dépôt fut reproduit dans le *Journal Officiel* du 10 janvier 1901.

Tout contrefacteur sera poursuivi rigoureusement.

LIBRAIRIE OLLAGNIER

ŒUVRES COMPLÈTES ILLUSTRÉES DE

Edmond Rostand

6 PIÈCES DE THÉATRE COMPLÈTES, DE NOMBREUSES POÉSIES, PLUS DE 600 ILLUSTRATIONS INÉDITES, EN COULEURS ET EN NOIR. 1500 PAGES DE TEXTE ET DE GRAVURES.

L'OUVRAGE PARAIT EN FACISCULES HEBDOMADAIRES

à 0 fr. 60 ; *franco* : 0 fr. 70

HORS TEXTE EN COULEURS

N. B. — Les Souscripteurs à l'ouvrage complet bénéficient, jusqu'au 1er avril prochain, de prix de faveur et de facilités de paiement.

RHUM

FOX-LAND

Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES

ET

APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

LA KABILINE — Véritable Teinture des Mosaïques — LA KABILINE — Pour rendre neufs ses Vêtements — LA KABILINE — Adoptée par les Personnes soigneuses — LA KABILINE — Vendue dans le monde entier — ESSAYEZ-EN ! — Le Paquet : 40 Centimes

GRAND BAR SOAVI

Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA

Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable

CAFÉ-EXPRESS

et l'exquis

CHOCOLAT-EXPRESS

à 20 centimes la tasse

Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires

Dr A. FOURNEAUD, Pharmacien, à Périgueux

Dépôts : Pharmacie Luigi à Bastia, Rue Forât à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Société, Cours Napoléon, à Ajaccio.

CHEVEUX SAUVÉS Pharmacie Hahn

Vient de paraître :

L'AGENDA GALLIA

PRATIQUE ELEGANT SOLIDE

Le Mieux Documenté

Son Format : 15×15, offrant très vaste *Son nombre de Pages* : 400 (Une par Jour) *Ses Renseignements* : l'A.B.C. des Affaires *Sa Prime* : Une Carte des Chemins de Fer

PRIX : 2 FR. 75

Chez tous les Libraires

HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

Le Directeur-gérant

J. B. OLLAGNIER.

Imp. Ollagnier

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES

REPRÉSENTANT Pour BASTIA et CORTE M. Paul GILORMINI

ALBERTINY ET Cie

NICE ET CANNES

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI

CORTE (Corse)

Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs

GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS

VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Pour vos agrandissement adressez-vous en toute confiance à J. MORETTI Corte (Corse)

TRENTE-CINQUIEME ANNÉE — N° 89 VENDREDI 1er AVRIL 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 1, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les réclames sont payées d'avance et reçues aux Bureaux du Journal. Faits divers, 1 fr. — Réclames 5e page, 0.75 — Divorce, 0.80 — Judiciaire, 0.30

ABONNEMENT (Payable d'avance)

Corse..... un an 20 fr. six mois 10 fr. trois mois 5 fr.

Autres Départ. 25 » 12 » 6 »

Un numéro supplémentaire pour le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00179

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Hugues.

Soleil : (heure nationale)

Lever, 5 h. m. 15 — Coucher, 5 h. 56 m.

Dernier quart, le 7 — Nouv. Lune, le 9.

Fête de Demain : Saint François de Paul.

31 MARS

CHANGEMENT POLITIQUE

Alors que se poursuivait à la Chambre la discussion du budget, et que d'arrache-pied chaque représentant de la France s'employait à obtenir le plus d'avantages possibles pour sa circonscription, les élus de la Corse — sauf l'honorable M. Forcioli, qui a apporté, ailleurs que chez nous, son métier de parlementaire — savouraient béatement un repos bien gagné, et préparaient en silence leur chère réélection.

Il est vrai que le député sortant de Bastia a, depuis longtemps, déclaré que nous n'avons rien à attendre pour l'année 1910 ; les nécessités financières ne permettant l'inscription d'aucun crédit au prochain budget.

A la veille du renouvellement des mandats législatifs, cette déclaration, à la fois très franche et trop naïve, constitue mieux qu'un aveu d'impuissance. C'est une condamnation sans appel pour l'avenir.

Il me souvient d'un engagement solennel, pris en réunion publique à Ajaccio, par un de nos sénateurs. Parlant au nom de tous ses collègues des deux Chambres, il *offrait* de démissionner si le Gouvernement ne tenait pas ses promesses.

Poussière que tout cela, propos en l'air, vaines rodomontades.

A-t-on jamais vu nos représentants faire partie d'une commission afin de travailler au progrès et à la prospérité du Pays ?... Jamais n'est-ce pas ! et cela s'explique : ils sont trop attachés à *leur intérêt personnel*, aux 41 francs quotidiens, pour avoir une claire *notion* de l'utilité générale.

Pendant ce temps-là, les centres bien représentés reçoivent de larges subventions pour adduction d'eau potable, création d'hôpitaux, et autres œuvres de bienfaisance ou d'utilité publique.

Voilà où nous en sommes après l'inoubliable exploration de la Commission extraparlementaire et interministérielle.

Avec l'argent qui a servi à payer cette tournée d'artistes, on aurait pu rendre habitable un coin de la côte orientale.

Mais aussi on a beaucoup parlé de la Corse, on a officiellement vanté ses rites merveilleux, on a exhumé pour la centième fois les abus qui y fleurissent, les injustices qui s'y commettent.

Peut-il y avoir meilleure et plus saine réclame ?

Ces affligeantes constatations n'empêchent pas nos inébranlables « quinze millistes » de se présenter le front haut et la conscience sereine, devant le suffrage universel. D'ailleurs, le corps électoral n'a qu'à se bien tenir.

S'il fait seulement mine de bouder, on le dégèle, on l'insulte.

C'est à croire vraiment que la force héroïque du droit populaire est un vain mot, et qu'elle est tout entière canalisée par l'influence illégitime et illusoire des seuls artisans de notre ruine ! de ceux-là mêmes qui nous insultent et qui nous ruent les uns contre les autres, pour vivre de nos haines et de nos divisions.

Ils ont, en effet, remis en honneur l'ancienne formule machiavélique « *diviser pour régner.* » *Diviser* et appauvrir le Pays, voilà le but qu'ils *poursuivent* avec une insolence heureuse et un égoïsme triomphant.

Aussi, les ministres de la République les tiennent pour ce qu'ils valent ; et le président du Conseil n'a pas hésité à déclarer publiquement qu'il serait heureux de voir les destinées politiques de la Corse passer en de meilleures mains. C'est l'investiture officielle dont on ne se vante pas et qui met à l'aise les suffragés administratifs.

Quant à la grande masse des citoyens, elle a hautement manifesté l'intention d'arracher le pays aux intrigants qui l'oppriment. Les volontés de tous ne veulent plus obéir servilement aux caprices de quelques profiteurs sans vergogne.

Tout le monde s'accorde à reconnaître la nécessité d'un changement politique. Et pour arriver à ce résultat, qui sera un universel soulagement, il faut commencer par changer les maîtres au pouvoir, ces potentats dépourvus de conscience et de bonne foi, qui accumulent avec un superbe tranquille les procédés irritants, les démarches inconsidérées, les insolences gratuites.

Docteur CASALTA.

Union Générale des Corses et Amis de la Corse

Section de Bastia

Causerie-Conférence de M. PATRIMONIO, Président du Tribunal du Havre, chevalier de la Légion d'honneur, président de la Section du Havre.

J'ai l'intention de vous entretenir, aussi sommairement que possible, de la situation générale de la Corse au point de vue économique, des responsabilités encourues et enfin des moyens qui seraient, à mon avis, de nature à remédier, dans le délai le plus court, à ce désastreux état de choses.

Situation générale. — Il est inutile d'insister : elle est connue et elle est connue, en France, par tout ce qui a été publié à ce sujet dans les grands journaux de Paris et des départements. M. Jacques Bainville, notamment, a dépeint, dans des articles sensationnels, la misère qu'étreint les populations de l'« Ile de Beauté ». Je vous donne l'assurance que, grâce à la Presse, notre cause est gagnée dans le cœur de tous les Français. Je n'en veux pour preuve que l'empressement apporté par les élus de la ville de Havre, *maire* et adjoints en tête, à se faire inscrire comme membres honoraires de notre Société.

Les principales causes de la détresse de nos compatriotes sont : 1° l'insalubrité de la plaine orientale ; 2° l'élévation des tarifs pour le transport des marchandises ; 3° l'exagération des taxes de douane frappant à leur entrée sur le Continent, les produits exportés par notre pays.

A qui incombe la responsabilité de cette situation ? Vous pensez bien qu'à la veille des élections législatives, et étant donné que notre Société est tenue, par ses statuts, de faire appel à tous les Corses et à tous les Amis de la Corse, sans distinction, je me garderai de faire une incursion dans le domaine politique. Il me faut reconnaître, toutefois, que nos représentants au Parlement ont, en général, par trop négligé les intérêts matériels de leurs mandants.

Le Matin, ces jours-ci, dans le « Bulletin du Syndicat agricole de la Corse », portant la date du 23 janvier dernier, le rapport de M. le premier président Grassi, rapport relatant les résultats obtenus par la délégation envoyée à Paris par cette association, l'on se voient le passage suivant : « Je m'arrête un instant sur cette pensée, pour dire « tout le reproche qui leur est adressé par « nos compatriotes d'avoir négligé les intérêts de notre chère Corse. Je suis heureux « d'avoir constaté et de pouvoir dire que « nous les avons trouvés tous prêts à s'en « occuper sérieusement ».

Voyons, est-ce à la fin d'une législature que les députés d'un département, dont les habitants meurent de faim, doivent se déclarer « prêts à s'occuper sérieusement » des intérêts qui leur ont été confiés ? Ces bonnes dispositions arrivent, certes, un peu tardivement ! Si, dès leur élection, ils s'étaient employés à attirer l'attention publique sur la misère de leurs commettants, s'ils n'avaient pas attendu qu'un Français de France jetât le cri d'alarme en faveur des Français de Corse, à l'heure actuelle les améliorations préconisées pour l'assainissement des côtes seraient certainement déjà en voie d'exécution. Il m'est permis aussi de dire que, par leur action auprès des pouvoirs publics, ils auraient pu obtenir de ceux-ci qu'ils imposassent aux compagnies concessionnaires une réduction sur le prix de transport des marchandises *sur terre* et *sur mer*.

Nos représentants ou leurs prédécesseurs ont eu le tort de laisser passer, sans protester, des cahiers des charges iniques, et qui, par exemple, pour la Compagnie Fraissinet, vous lient jusqu'en 1921. Enfin, pour les taxes de Douane, il me semble que tout récemment, lors de la discussion des tarifs douaniers *avec l'étranger*, le moment eût été bien choisi pour exiger l'abrogement de la Chambre qu'elle revînt en même temps les tarifs appliqués aux produits Corses qui entrent en France. Mais, je n'insisterai pas davantage sur cette question des responsabilités : quelqu'un l'a dit avant moi, « les populations ont les représentants qu'elles méritent », et c'est à vous qu'il appartient d'envoyer soit à la Chambre des députés, soit au Sénat des hommes aptes à monter à la tribune, soit pour faire valoir vos justes revendications, soit pour vous défendre.

Je vous répète que l'opinion publique s'est émue, sur le continent, des maux que la Presse a signalés, et que tous, en France, sont prêts à faire le nécessaire pour le relèvement économique de notre malheureux département.

Les députés que vous enverrez au Parlement, soutenus par l'opinion, obtiendront aisément du Gouvernement un concours efficace. Ceci constaté, quels sont les moyens qu'il conviendrait d'adopter pour remédier d'urgence à cette triste situation ?

1° *Assainissement de la plaine orientale.*

Les délégués du Syndicat agricole ont obtenu de M. le Président du Conseil, de M. le Ministre des Finances, de M. le Ministre de l'Agriculture, de M. Delanney, de M. Fraissinet, etc..., « l'affirmation, qu'ils « étaient, les uns et les autres, entièrement « acquis à la cause de la Corse » et ces promesses.

Je suis convaincu, pour ma part, que ces « promesses » ne pourront jamais être remplacées « exécution et ceci pour la raison bien simple que la somme nécessaire pour effectuer les travaux d'assainissement est par trop considérable : quinze à vingt millions, si je ne me trompe, et que le parlement ne voudra jamais accorder à ce seul département une subvention aussi forte.

Ne serait-il pas préférable, dans ces conditions, de s'adresser à l'initiative privée et de constituer une puissante Société anonyme, au capital de dix millions, et ayant pour objet le comblement des marais qui empoisonnent la côte orientale de leurs miasmes pestilentiels. Il suffirait, pour décider les grands financiers de la Métropole à faire les fonds nécessaires, d'obtenir de l'Etat qu'il voulût bien garantir le paiement des intérêts du capital engagé.

Les étangs et les marais à combler seraient expropriés pour cause d'utilité publique et remis à la Société contre payement de l'indemnité due aux propriétaires de ces vastes étendues de terrains actuellement inutilisés et n'ayant pas grande valeur. Plus tard, les travaux effectués, les terres ainsi acquises deviendraient des propriétés fortiles qu'on pourrait céder à des prix rémunérateurs.

J'ai pu me rendre compte que ce moyen est très pratique, parce que je l'ai vu employer pour arriver à surélever le niveau des marais qui, autrefois, bordaient la Seine à son embouchure. Ces marais, grâce aux terres rapportées par ce fleuve, sont devenus des pâturages admirables, où se fait un grand l'élevage du bétail : ce sont les « prés salés » de Normandie.

Evidemment, cette question de l'assainissement par l'initiative privée aurait besoin d'être mise au point ; mais je crois fermement que par le moyen que j'indique on trouverait les capitaux nécessaires. En effet, les actionnaires seraient garantis par l'Etat, qui, lui-même, recouvrerait, ultérieurement de la Société, les sommes avancées pendant quatre ou cinq premières années, laps de temps pendant lequel, évidemment, la Société ne pourrait s'allouer aucun bénéfice par la vente des terres conquises sur les marais.

D'autre part, les actionnaires auraient la certitude de voir leur capital doubler et tripler même par suite de la plus value que les terrains acquerraient du fait de leur surélévation et de l'assainissement général du pays.

M. Grassi expose dans son rapport que les capitaux nécessaires pour arriver au résultat souhaité par les habitants de la côte orientale pourraient être obtenus par l'association domestique ; mais je lui remarquerai que les fonds seraient aussi obtenus de l'ensemble de la population Corse, alors que les travaux à effectuer ne profiteront qu'à une partie du département.

D'autre part, nos malheureux compatriotes plient déjà sous le poids des impôts, et il ne serait pas humain de les surcharger davantage. Enfin, croyez-moi, il ne faut pas toujours s'adresser au Gouvernement. Celui-ci est tenu de prendre en main la défense des intérêts généraux de la France, et s'il rentrait dans la voie préconisée par le Syndicat agricole, il serait fort assuré l'objet des sollicitations de la part des populations des départements presque aussi misérables que la Corse. Demander-lui tout simplement son concours : « Aidons-nous et il nous aidera ».

Création des tarifs de transport des marchandises.

Cette question est fort difficile à résoudre.

L'Etat est en effet lié à la Compagnie Fraissinet par une convention qui ne vient à expiration qu'en 1921. J'ai vous les yeux le tarif du fret de la Compagnie Transatlantique pour la ligne du Havre à New-York, et le mettant en regard de celui de la Compagnie Fraissinet, je constate que certaines marchandises paient plus cher pour être transportées de Marseille à Bastia qu'entre le Havre et New-York, trajet qui dure six jours.

Il y a là évidemment un abus du droit qui ne peut disparaître que par la volonté de celui qui le commet. Je sais bien que M. le Directeur de la Compagnie Fraissinet a fait à notre éminent compatriote, M. Grassi, que l'on peut compter sur l'appui de la Compagnie Fraissinet pour le relèvement de la Corse ; mais le Conseil d'administration de cette Société et les actionnaires seront-ils tout aussi bien disposés ? N'y comptez pas trop : vous savez que quand on frappe à la raison, on risque fort de ne pas recevoir de réponse.

Ne vous fiez pas aux promesses : l'enfer aussi est pavé de bonnes intentions ; mais on ne sont que des intentions.

Il faut donc aviser au plus pressé et paller, dans la mesure du possible, la fatale carence par nos représentants ou leurs prédécesseurs lorsqu'ils ont laissé homologuer, sans protester, le cahier des charges de l'adjudication des services postaux.

J'ai lu dans un journal de Paris que le Gouvernement avait l'intention de créer des colis postaux agricoles de cinquante kilos. Il est inutile de faire ressortir les grands avantages que nos populations rurales retireraient de cette création.

Nos fruits, nos légumes pourraient, par ce moyen, arriver sur les marchés de la Métropole par des voies plus rapides et moins onéreuses. Que votre député, que vos délégués insistent énergiquement auprès des pouvoirs publics pour réaliser cette amélioration dans les transactions, sans tarder davantage.

Et, puisque je suis sur le terrain des produits agricoles de notre pays, permettez-moi de vous dire un mot de la question des primeurs. Il me semble que, de ce chef encore, il y aurait intérêt à créer une société ayant pour objet l'achat en Corse et la vente en France de nos fruits et de nos légumes. En effet, pour que ces produits arrivent sur les marchés de la Métropole dans les meilleures conditions possibles, il faut supprimer, entre le producteur et le consommateur, les intermédiaires. Il serait facile de constituer une société au capital de cent mille francs, par exemple, avec deux employés dans chacune des villes de Bastia et d'Ajaccio, deux à Marseille et deux à Paris. Ceux de Corse achèteraient les primeurs, en hiraient des colis postaux et s'occuperaient à leur embarquement. Ceux de Marseille seraient chargés de surveiller le débarquement et l'expédition par la voie la plus rapide sur Paris, et enfin, ceux de la Capitale livreraient aux revendeurs, ou même directement aux consommateurs.

En admettant que le traitement de ces employés et la location des bureaux de la Société en Corse et à Paris passe cadrer trente mille francs environ, cette somme serait vite récupérée, étant donné le chiffre des affaires traitées, par la suppression de tous intermédiaires entre le producteur et le consommateur.

Pour remédier à l'exagération des tarifs de transport perçus par la Compagnie Fraissinet et la Compagnie de chemins de fer Départementaux, il a été question de l'établissement de tarifs communs entre ces deux Sociétés et la Compagnie P. L. M. Cette question mérite d'être étudiée sérieusement. Il faut se demander si préalable s'il ne serait pas préférable, au lieu de consentir à la Compagnie de Chemins de fer départementaux une nouvelle concession de l'exploitation et de traiter avec cette Compagnie pour l'établissement de tarifs communs, de demander à l'Etat de se charger lui-même d'exploiter. Il est inutile de dire qu'il serait bien plus facile de s'entendre avec l'Etat qu'avec une Compagnie concessionnaire qui a surtout comme préoccupation de faire rentrer le plus d'argent possible dans ses caisses. Ne vaudrait-il pas mieux, d'autre part, tâcher d'obtenir pour les transports maritimes, la libre concurrence par la suppression de certains monopoles ? Tout cela mérite d'être sérieusement discuté. Je reconnais, toutefois, que la hausse et le tarif commun qui en résulterait n'entraîne d'excellents résultats ; mais encore faudrait-il que nos représentants aussi